ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE BRUGES

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE BRUGES.

REVUE TRIMESTRIELLE

POUR L'ÉTUDE

DE L'HISTOIRE & DES ANTIQUITÉS

DE LA FLANDRE.

TOME LXI DE LA COLLECTION.

ANNÉE 1911

BRUGES
IMPRIMERIE DE LOUIS DE PLANCKE
1911

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE BRUGES.

REVUE TRIMESTRIELLE

POUR L'ÉTUDE

DE L'HISTOIRE & DES ANTIQUITÉS

DE LA FLANDRE.

TOME LXI DE LA COLLECTION.

ANNÉE 1911

BRUGES

IMPRIMERIE DE LOUIS DE PLANCKE

1911

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

POUR L'ÉTUDE DE

L'HISTOIRE ET DES ANTIQUITÉS

DE LA FLANDRE.

Membres effectifs.

MESSIEURS :

1. Le baron MAURICE DE MAERE D'AERTRYCKE, ancien officier de cavalerie, adjoint d'État-Major, ancien membre de la Chambre des Représentants, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, au château d'Aertrycke.
2. ALFRED RONSE, ancien membre de la Chambre des Représentants, ancien échevin de la ville de Bruges, officier de l'Ordre de Léopold, MEMBRE DU COMITÉ.
3. H. DEPOORTER, docteur en médecine, à Iseghem.
4. EDOUARD HOUTART, docteur en philosophie et lettres, avocat, au château de Monceau-sur-Sambre.
5. Le docteur OSWALD RUBBRECHT, à Bruges.
6. Le chanoine ARTHUR DE SCHREVEL, licencié en théologie, secrétaire de S. G. Mgr. l'Évêque de Bruges, archiprêtre, chevalier de l'Ordre de Léopold, MEMBRE DU COMITÉ.
7. J. EUTING, correspondant de l'Institut, conservateur en chef de la Bibliothèque universitaire et régionale de Strasbourg (Allemagne).
8. LOUIS GILLIODTS-VAN SEVEREN, docteur en droit, membre de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, conservateur des archives de la ville de Bruges, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.

MESSIEURS :

9. ALPHONSE DE PAUW, architecte, à Bruges.

10. JEAN VAN RUYMBEKE, bibliophile, membre correspondant de la Commission royale des monuments, ancien bourgmestre d'Oedelem.

11. Le baron ERNEST VAN CALOEN, docteur en droit, chevalier de l'Ordre de Léopold, décoré de la Croix de Léon XIII « Pro Ecclesia et Pontifice », échevin, à Bruges.

12. Le baron FRANÇOIS DE BETHUNE, professeur à l'Université catholique de Louvain.

13. . . . .

14. MAURICE HAECK, à Harlebeke.

15. L'abbé comte VAN DEN STEEN DE JEHAY, à Bruges.

16. JULIEN VAN CALOEN DE BASSEGHEM, membre de la Commission administrative des Hospices civils, officier de l'Ordre de Léopold, à Bruges.

17. Le baron CHARLES GILLÈS DE PÉLICHY, avocat, docteur en sciences morales et historiques, docteur en sciences politiques et sociales, membre de la Chambre des Représentants, chevalier de l'Ordre de Léopold, membre correspondant de la Commission royale des Monuments, membre de la Société archéologique de Namur, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.

18. Le chanoine AD. DUCLOS, chevalier de l'Ordre de Léopold, membre-fondateur de la Gilde de S. Thomas et S. Luc, membre du Comité de la Société archéologique de Bruges, membre étranger de la « Maatschappij der Nederlandsche letterkunde van Leiden », membre correspondant de la Commission royale des monuments, etc., à Bruges.

19. A. DIEGERICK, conservateur des archives de l'État, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Gand.

20. Le baron JOSEPH DE BETHUNE, conseiller provincial, président du Cercle historique et archéologique de Courtrai, membre correspondant de la Commission royale des Monuments, bibliothécaire-archiviste de la ville de Courtrai.

21. L'abbé I. SPINCEMAILLE, vicaire de l'église de Ste-Marie Madeleine, à Bruges.

22. MARCEL CATULLE, étudiant à l'Université de Bruxelles, à Bruges.

23. HENRI PIRENNE, professeur à l'Université de Gand, membre de la Commission royale d'histoire, membre de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, officier de l'Ordre de Léopold, à Gand.

24. Monseigneur GUSTAVE-JOSEPH WAFFELAERT, évêque de Bruges, docteur en théologie, prélat domestique de Sa Sainteté, commandeur de l'Ordre de Léopold, à Bruges.

MESSIEURS :

25. Le vicomte ALBÉRIC DE MONTBLANC, ancien sénateur, commandeur de l'Ordre de Léopold, à Ingelmunster.

26. Le Président du grand séminaire, à Bruges.

27. HÉLIODORE DE SPOT, conseiller provincial, à Furnes.

28. LÉON DE FOERE, docteur en droit, membre correspondant de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, membre honoraire de la Société archéologique de Touraine, à Bruges, SECRÉTAIRE DU COMITÉ.

29. Le comte AMÉDÉE VISART DE BOCARMÉ, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre de la ville de Bruges, grand-officier de l'Ordre de Léopold, à Bruges.

30. Le comte THIERRY DE LIMBURG STIRUM, sénateur, commandeur de l'Ordre de Léopold, président de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances, etc., à Bruxelles.

31. VAN DE CASTEELE-GROSSÉ, à Bruges.

32. Le Père Supérieur de la résidence des RR. PP. Jésuites, à Bruges.

33. Le chanoine HENRI ROMMEL, docteur en philosophie et lettres, inspecteur des collèges épiscopaux, chevalier de l'Ordre de Léopold, décoré de la Croix de Léon XIII « Pro Ecclesia et Pontifice », à Bruges, PRÉSIDENT DU COMITÉ.

34. JOSEPH VIERIN, architecte-inspecteur provincial, membre correspondant de la Commission royale des Monuments, à Bruges, TRÉSORIER.

35. Le baron HENRI KERVYN DE LETTENHOVE, avocat, membre de la Commission royale des Monuments, membre de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, président de la Société des Amis des Musées de Bruges, membre du Comité de la Société d'Archéologie de Bruges, officier de l'Ordre de Léopold, officier de la Légion d'honneur, grand cordon de l'Ordre d'Isabelle-la-Catholique, grand officier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, à S[t]-Michel.

36. LOUIS FEYS, ingénieur de la Société de la Vieille Montagne, à Hollogne-aux-Pierres, Liège.

37. L'abbé E. VERHAEGHE, curé de S[t] Joseph, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Ostende.

38. FÉLIX DE COUSSEMAKER, docteur en droit, archiviste-paléographe, membre de la Commission historique du Nord, à Bailleul.

39. L'abbé RONSE, curé, à Zedelghem.

40. FERDINAND VAN DER HAEGHEN, commandeur de l'Ordre de Léopold, chevalier des Ordres de l'Étoile Polaire et de la Couronne royale de Prusse etc., membre de l'Académie royale de Belgique, membre correspondant de la Commission royale des monuments, bibliothécaire de l'Université, à Gand.

MESSIEURS :

41. Monseigneur ANTOINE STILLEMANS, évêque de Gand, docteur en théologie et en philosophie et lettres, commandeur de l'Ordre de Léopold, à Gand.

42. Le baron ALBERT VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, docteur en droit, chevalier de l'Ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur, conservateur des archives de l'État, à Bruges, VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ.

43. L'abbé PAUL VAN DE WALLE, licencié en sciences politiques et sociales, licencié en sciences morales et historiques, professeur à l'Institut St Léon, à Bruges.

44. ADILE MULLE DE TERSCHUEREN, sénateur, commandeur de l'Ordre de Léopold, à Thielt.

45. Le chanoine JOSEPH VANDERMEERSCH, docteur en théologie et en philosophie et lettres, professeur au grand séminaire de Bruges.

46. A. J. WITTERYCK, éditeur, à Bruges.

47. Le chanoine HENRI VUYLSTEKE, directeur des Maricoles, à Bruges.

48. MARCEL CATULLE, étudiant à l'Université de Gand, Bruges (Fort Lapin).

49. CHARLES BOUTENS, bourgmestre de Jabbeke, membre du Conseil provincial.

50. Le chanoine CAMILLE CALLEWAERT, licencié en droit canon, président du grand séminaire, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.

51. Le baron RUZETTE, gouverneur de la Flandre occidentale, ancien membre de la Chambre des Représentants, chevalier de l'Ordre de Léopold, grand officier de l'Ordre d'Orange-Nassau, commandeur de l'Ordre d'Isabelle-la-Catholique d'Espagne, chevalier de la Couronne de chêne et de l'Ordre de St Grégoire-le-Grand, décoré de la 2e classe de la Couronne de fer d'Autriche, à Bruges.

52. Le baron ALBERT VAN CALOEN, docteur en droit, chevalier de l'Ordre de Léopold, conseiller provincial de la Flandre occidentale, bourgmestre de Lophem.

53. . . . .

54. L'abbé LÉOPOLD SLOSSE, curé à Rumbeke.

55. Le chevalier AMAURY-JOSEPH-CHARLES DE GHELLINCK D'ELSEGHEM, chevalier de l'Ordre de Léopold, membre de la Société des Bibliophiles flamands à Gand, de la Société des Bibliophiles belges, de la Société archéologique de Mons et du Cercle archéologique d'Enghien, à Bruxelles.

56. CHARLES DE FLOU, membre de l'Académie royale flamande, membre de la Société de littérature Néerlandaise à Leyde, MEMBRE DU COMITÉ, à Bruges.

MESSIEURS :

57. RAPHAEL DE SPOT, sénateur, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Furnes.
58. Le Supérieur du petit séminaire, à Roulers.
59. L'abbé JULES VAN SUYT, ancien curé, à Merckem.
60. L'abbé PAUL ALLOSSERY, licencié en droit canon, vicaire de la paroisse de Ste-Anne, à Bruges.
61. HENRI FRAEYS, docteur en droit, notaire, à Bruges.
62. Le vicomte GEORGES DE NIEUPORT, bibliophile, à Poucque.
63. L'abbé E. DE VOS, sous-secrétaire de l'Évêché, à Bruges.
64. L'abbé A. SIX, vicaire, à Lichtervelde.
65. J. OPDEDRINCK, ancien curé, à Knocke.
66. L'abbé ALPHONSE DE MEESTER, licencié en droit canon, professeur au grand séminaire, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ, BIBLIOTHÉCAIRE.
67. J.-B. COPPIETERS 'T WALLANT, docteur en droit, commissaire d'arrondissement, à Bruges.
68. L'abbé G. C. A. JUTEN, vicaire, à Ginneken près de Breda.
69. Madame la Prieure du couvent des Dames anglaises, à Bruges.
70. Le chanoine SOENENS, secrétaire-adjoint de l'Évêché, à Bruges.
71. ALBERT VISART DE BOCARMÉ, bourgmestre d'Uitbergen, MEMBRE DU COMITÉ.
72. L'abbé R. DE SCHEPPER, professeur au grand séminaire, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.
73. VAN DE VYVERE, industriel, à Thielt.
74. Le chanoine CHARLES COPPIETERS STOCHOVE, à Bruges.

Membres honoraires.

Messieurs :

1. N. de PAUW, procureur général honoraire à la Cour d'appel de Gand, grand-officier de l'Ordre de Léopold, membre de l'Académie royale flamande, membre de la Commission royale d'histoire, membre de la Commission des archives et de celle des monuments de la ville de Gand, du Cercle archéologique de Termonde, etc., à Gand.
2. Le R. P. J. VAN DEN GHEYN, de la Compagnie de Jésus, chevalier de l'Ordre de Léopold, conservateur à la Bibliothèque royale, membre de la Société d'anthropologie et de la Société de géographie d'Anvers, à Bruxelles.
3. Le chanoine A. CAUCHIE, professeur à l'Université catholique de Louvain, chevalier de l'Ordre de Léopold, membre de la Commission royale d'histoire.
4. Guillaume DE VREESE, docteur en philosophie et lettres, membre de l'Académie royale flamande de Belgique, membre de la Société de Littérature Néerlandaise de Leyde, chargé de cours à l'Université de Gand.

Abonnés à la Revue.

M. Axters, Chef de Division au Gouvernement provincial, rue des Bouchers, 99, à Bruges.

M. Barbe Em., Curé, à Langemarck.

M. Jules Beck, rue Alexandre III, 22, à Dunkerque (Nord, France).

Den Heer Leon Bekaert-Masureel, Nijveraar, te Sweveghem.

Bibliothèque du Séminaire, à Bruges.

Bibliographie de Belgique, M. Ernest Vandeveld, avenue de la Brabançonne, 12, à Bruxelles.

Eerw. Heer Jos. Boone, Pauscollegie, te Leuven.

M. Breyne Albéric, Collège, à Courtrai.

M. Bylo Henri, Curé, à Jonckershove.

M. l'abbé Bittremieux, Professeur au Séminaire Américain, à Louvain.

M. Caesens Robert, Professeur au Collège épiscopal, à Mouscron.

M. Callewaert Hector, Vicaire, à Belleghem.

Eerw. H. Callewaert Hendrik, Onderpastor, te Yper.

Bibliothèque de la ville de Bruges.

M. Camerlynck A., Curé-doyen, à Ostende.

M. le chanoine Cauchie, Professeur à l'Université, à Louvain.

M. Cauwe René, Jacobinessenstraat, te Brugge.

M. l'abbé Gabriël Celis, Boulevard d'Heirnesse 5, à Gand.

M. le Conservateur des Archives générales du Royaume, à Bruxelles.

M. Jules Coomans, Architecte, place du Musée, à Ypres.

M. Hub. Coppieters Stochove, Vieux quai des Violettes, 28, à Gand.

M. Cortyl, Docteur en droit, rue d'Ypres, à Bailleul (France).

M. Coucke Ern., Curé, à Locre.

Le R. P. Cyprien, Cupucin, Séminaire Ste Bonaventure, à Iseghem.

M. De Baene Robert, Vicaire, à St Michel (Bruges).

M. le chanoine De Brouwer, Curé-doyen, à Ypres.

M. De Cuypere A., directeur de la philosophie, à Roulers.

Messrs. Deighton, Bell et C°, Booksellers, Cambridge (England).

M. De Houck Pierre-Auguste, Vicaire, à Herseaux.

Z. E. H. Kanonik De Jaegher, Bestuurder van 's Hemelsdaele, te Brugge.

M. Delaere Cyrille, Onderpastoor, te Nieuwpoort.

M. le baron de la Faille d'Huyse, à son château, à Assebrouck.

M. Delanote Th., Curé-doyen, à Ghistelles.

M. Delva Paul, Directeur, à Wervicq.

Rev. Père Ed. de Moreau, S. J., rue des Récollets, 11, à Louvain.

M. l'abbé De Poorter Alphonse, Bibliothécaire, à Bruges.

M. De Ruytter Hub., Curé, à Furnes.

Zeer Eerw. Pater Gabriel De Sauw, Klooster der Capucienen, te Iseghem.

M. E. De Sagher, Archiviste de la ville d'Ypres.

M. De Sloovere Jules, Vicaire, à Clercken.

M. le chanoine A. Desmet, Économe au Séminaire, à Bruges.

M. Devos J., Curé, à Heestert.

M. le chanoine De Vroe H., Curé, à Pitthem.

Eerw. Heer F. Dewitte, bewaker in 't Collegie, te Kortrijk.

M. De Wolf, Onderpastoor, te Becelaere.

M. De Zutter Emile, Vicaire, à Couckelaere.

Eerw. Heer D'Haese, Onderpastor op O. L. V. te Poperinghe.

M. Jules Dobbelaere, Walplaats, te Brugge.

Eerw. Heer Cam. Dujardin, Leeraar in St Jozef's gesticht, te Moscroen.

M. l'abbé Dugardyn, Curé de la Poterie, à Bruges.

M. Dugardyn J. B., Vicaire à St Nicolas, à Ypres.

Messrs. Dulau et Ce, Booksellers, Soho square, 37, London W.

M. Dupont R., Professeur au Collège, à Nieuport.

M. Elewaut Louis, Curé, à Westroosebeke.

M. English, Professeur au Collège, à Courtrai.

M. Fol Louis, Curé, à Moen.

M. l'abbé Ferrant, Curé, à Harlebeke.

M. René Fraeys, rue St Georges, à Bruges.

M. Fraeys, Président du Tribunal de 1re Instance, à Bruges.

Le Frère Directeur des RR. Frères Xavériens, à Bruges.

M. Frutsaert E., Vicaire de Notre-Dame, à Bruges.

Z. E. P. Gardiaan der EE. PP. Minderbroeders, te Hasselt.

M. Gailliaert Cam., Vicaire, à Leffinghe.

M. Ghys Louis, Directeur des Dames de la Ste Famille, à Thielt.

Mlle A. E. Grossé, 15, place Simon Stévin, à Bruges.

Mlle Haesebrouck, place de la Madeleine, à Bruges.

M. Hoste Hubert, Architecte, place St Martin, à Bruges.

M. Hosten Ernest, Archivaris, Groote Markt, te Dixmude.

M. l'abbé Hoornaert, Curé du Béguinage, à Bruges.

M. Huybrechts (Journal de Bruges).

Eerw. Heer Sér. Ingelram, Professeur au Collège, à Thielt.

M. Iserbyt Aloïse, Curé de St Sauveur, à Bruges.

M. Janssens de Bisthoven, Conseiller à la Cour d'appel, à Gand.

M. Joos de ter Beerst, rue des Dominicains, à Bruges (en été au château de Pitthem).

M. Léon Kervyn de Meerendré, place des Biscayens, à Bruges. (Château de Jolimont Epinois par Binche).

Eerw. Heer A. Leenaers, Professeur au Collège S[t] Louis, à Bruges.

M. Lefebvre Alph., Vicaire, à Dickebusch-lez-Ypres.

M. Lescouhier D., Schoolopziener, te Brugge.

M. H. Le Soudier, Libraire, Boulevard S[t] Germain, 115-117, à Paris (France).

M. l'abbé P. Liebaert, Collège belge, 40, Via del Sudario, à Rome.

M. Logghe A., Prévôt de Notre-Dame des Aveugles, à Bruges.

M. Lybeer Gustaf, Leeraar bij 't koninklijk Atheneum, Antwerpstraat, 15, te Oostende.

M. Mahieu Jérôme, Directeur du grand Séminaire, à Bruges.

M. Massez Ch., Professeur au Séminaire, à Gand.

Mess. Misch & Thron, Libraires, rue Royale, à Bruxelles.

M. Naeghels P. A., Chanoine, à Bruges.

M. Neurath Joseph, Curé, à Beveren-sur-Lys (Courtrai).

M. Neut (La Patrie).

M. Martin Nyhoff, Libraire, Nobelstraat, à La Haye (Hollande).

M. Nuttinck R., Vicaire à Nederbrabel (Fl. Or.)

M. J. Opdedrinck, à Knocke.

Messrs. Parker and Son, Booksellers, Broadstreet, 27, à Oxford (England).

M. Valère Pil, Professeur au Collège, à Furnes.

M. Roelens P., Geestelijke koster op O. L. Vrouw, te Kortrijk.

M. Roels, rue St Jacques, à Bruges.

Eerw. Heer Rommel, Bestierder, te Cortemarck.

M. Ryelandt, rue Neuve, à Bruges.

M. Piersens, à son château, à St Michel.

Mijn Eerweerde Heer Reynaert, Principaal aan St Lodewijks College, te Brugge.

M. Serweytens, à Scheepsdaele (Bruges).

M. Snick Alph. Vicaire, à Sweveghem.

Le R. P. Soetaert Arthur, chez les RR. Pères Carmes, à Bruges.

M. Soete Isidore, Curé, à Ingelmunster.

M. l'abbé Spilliaert, Directeur de St Léon, à Bruges.

M. Franz Steinmetz, chaussée de Thourout, 132, à St André.

M. l'abbé Tillieux, Aumônier, à Courtrai.

Eerw. Heer Tyberghein, Bestierder der Broeders van Liefde, te Brugge.

Monseigneur Vaes, Recteur de St Julien des Belges, Via del Sudario, Rome.

M. Valckenaere Jul., Vicaire, à Moorslede.

M. Van Caillie Donat, Quai Vert, à Bruges.

M. Van Cappel Ém., Professeur au Collège St Amand, à Courtrai.

M. Van Coillie Constant, Curé, à Iseghem.

M. Van den Abeele Hector, Curé, à Wenduyne.

M. Vanden Berghe Cyr., Curé, à Ichteghem.

M. Vanden Berghe Henri, Vicaire général, à Bruges.

M. Vanden Brande Jules, rue Nord du Sablon, à Bruges.

M. Van der Hasselt-Kerckaert Em., rue de la Monnaie, à Bruges.

M. Ch. Vanden Haute, chaussée d'Oedelem, à Assebrouck.

M. Van der Mynsbrugge Emile, Archiviste aux Archives du royaume, 56, rue Keyenveld, à Bruxelles.

Eerw. Heer Vanderheeren, Leeraar aan 't Groot Seminarie te Brugge.

M. Vande Velde Val. Directeur du couvent des Dames Anglaises, à Bruges.

M. van de Walle, Banque nationale, rue St Jean, à Bruges.

M. Van de Walle Camille, Vicaire, à Meulebeke.

M. van de Walle Maurice, rue St Georges, 43, à Bruges.

M. Van Dromme Marc. Directeur des Sœurs noires, à Courtrai.

M. Vanhoutte Edouard, Curé, à Houthulst.

M. Van Houtte Kar., Pastor, te Gheluvelt.

M. Van Hove A., Rue Kraeken, 3, à Louvain.

M. Van Isacker É., Curé de St Jacques, à Bruges.

M. Van Isacker Ph., 15, rue Juste Lipse, à Louvain.

M. Van Merris, H. Geest College, te Leuven.

M. Van Quekelberghe Léopold, Curé de St Amand, à Roulers.

M. Van Seynhaeve J., Directeur, à Ghistelles.

M. Verbeke, Juge, à Bruges.

M. Verbrugghe Aloïse, Directeur de l'Institut St François-Xavier, à Bruges.

M. l'abbé Verhaeghe, au petit Séminaire, à Roulers.

Eerw. Heer Verhamme, Professeur au Collège, à Ypres.

M. Verhelst J., Directeur du Couvent, à Moorslede.

M. Vermaut Jul., à Courtrai.

M. Vermeulen J., Curé de Ste Walburge, à Nieuport.

M. Verscheure Georges, Vicaire, à Blankenberghe.

M. Vervaeke A., Schoolopziener, te Poperinghe.

M. Verwilghen Léon, Avocat, place Loix, 10, à Bruxelles.

M. Veys, Docteur en médecine, à Bruges.

M. Vuylsteke Arth., Vicaire de Ste Walburge, à Bruges.

M. Vyt C., Libraire, rue des Régnesses, 1, à Gand.

M. le chanoine Vuylsteke, Directeur des Maricoles, à Bruges.

M. Van Pottelsberghe de la Poterie, rue des Chevaliers, à Bruges.

Échange avec la Revue.

Monsieur le Secrétaire de la Commission Royale d'Histoire, Palais des Académies, Bruxelles.

M. Oscar Reyntens, secrétaire de la Société d'archéologie, à Alost.

Biekorf, Brugge.

M. Hanon de Louvet, président de la Société archéologique, rue St Georges, 11, à Nivelles.

Musée arch. du Pays de Waas, Grand'place, à St Nicolas.

M. le Président de la Société historique et littéraire, à Tournai.

M. le Président de la Société Lubeckoise pour l'étude de l'Histoire et des Antiquités à Lubeck (Allemagne).

Union Faulconnier — M. Duriau, président à Dunkerque (France).

M. Ch. Legrand, secrétaire de la Société des Antiquaires de la Morinie, à St Omer (France).

Den Heere Voorzitter der Maatschappij van Nederlandsche Letterkunde te Leiden (Holland).

A l'Académie royale des belles-lettres, d'Histoire et des Antiquités de Suède, à Stockholm.

M. le Président des « Annalectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de Belgique » rue de Bruxelles, 30, à Louvain.

Abbaye de Maredsous. — Revue Bénédictine.

M. le Président du Cercle archéologique à Mons.

M. le Président de la Société des Sciences, des Beaux-arts et des Lettres, à Mons.

M. le Bibliothécaire de l'Université, à Liège.

M. Van Rycke, Secrétaire de la « Revue du Nord », place de l'Université, à Lille (France).

M. le chanoine Leuridan, Président de la Société d'études de la province de Cambrai, boulevard Vauban, 60, à Lille (France).

M. le Bibliothécaire de l'Académie royale d'archéologie, rue du Transvaal, 53, à Anvers.

Institut international de Bibliographie, 1, rue du Musée, à Bruxelles.

M. Huybrigts, Secrétaire de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, à Tongres.

M. O. Colson, Secrétaire de la revue « Wallonia », 138, rue Fond Pirette, Liège.

Le Rév. Père Raphaël Van Waefelghem, Chanoine de l'Ordre de Prémontré, Abbaye du Parc, à Louvain.

M. l'abbé Goetschalx, Curé, à Donck-Eckeren.

M. le Secrétaire général de la Société d'archéologie, à Bruxelles.

M. le Docteur Wauthy, Secrétaire de la Société paléontologique et archéologique, quai de Brabant, 35, à Charleroi.

M. Mathieu, Secrétaire du Cercle archéologique, à Enghien.

M. Georges Brunin, pour la Société d'Histoire et d'Archéologie, rue Baudeloo, 34, à Gand.

M. Emile Vierset, Bibliothécaire du Cercle hutois des Sciences et des Beaux-arts, rue Rioul, 11, à Huy.

M. le Secrétaire du Cercle archéologique et littéraire, rue du Ruisseau, 21, à Malines.

M. le Bibliothécaire de la Société archéologique au local du Musée, à Namur.

M. l'abbé Bourguet, Directeur de la revue « Leodium », Grand Séminaire, à Liège.

M. Jules Diercxens, Secrétaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Campine, rue Léopold, 18, à Turnhout.

M. Stainier, Grand'place, 20, Mont St Guibert.

M. Alphonse De Witte, Secrétaire de la Société royale de Numismatique de Belgique, 55, rue du Trône, à Bruxelles.

M. A. Hoquet, archiviste, Secrétaire de la revue tournaisienne, à Tournai.

Section numismatique et archéologique du Musée national de Transylvanie à Kolozsvar (Hongrie).

Weled. Heer J. W. Muller, Bibliothecaris van het historisch Genootschap, te Utrecht.

M. L. Simon, Secrétaire général de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts, à Dunkerque.

Den Heer Fruin, Voorzitter van het Zeeuwsch genootschap van Wetenschappen, te Middelburg.

M. Félix de Coussemaker, Secrétaire-archiviste du Comité flamand de France, rue du Collège, à Bailleul.

Den Heere Dr E. Wiersum, voor het Nederlandsch archievenblad, archivaris van Rotterdam.

Rédaction du Répertoire d'art et d'archéologie, 19, rue Spontini, à Paris.

MM. Misch et Thron, Revue des bibl. et arch. de Belgique, rue Royale, 126, à Bruxelles.

M. F. Thomas, Professeur à l'Université, Directeur de la Revue de l'Instruction publique, à Gand.

M. A. Habets, Directeur de « l'ancien pays de Looz », rue de la Ruche, 20, à Schaerbeek (Bruxelles).

M. M. Bemont, Secrétaire de « l'École de Chartes », rue de la Sorbonne, 19, Paris.

M. C. Pallu-de Lessert, bibl. arch. de la Société nationale des Antiquaires de France, Musée du Louvre, à Paris

Redaktion der Monatshefte für Kunstwissenschaft, Leipzig.

Archivum franciscanum historicum in collegio S. Bonaventuræ, Brozzi-Quaracchi, par Firenze (Italie).

Administration des « Marches de l'Est » 10, rue du Regard, à Paris VIe,

Toutes les Publications.

M. le Ministre des Sciences et des Arts (Administration des Sciences et des Lettres), rue H. Beyaert, 3, à Bruxelles.

M. Marshal, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Bruxelles.

Société des Bollandistes, rue des Ursulines, à Bruxelles.

M. le Ministre de la Justice.

Den Heere Edw. Gailliard, Bestendige Secretaris der Koninklijke Vlaamsche Academie, te Gent.

M. Cuvelier, Avenue des rogations, 33, à Bruxelles.

Académie royale des Sciences et des Lettres de Danemark, à Copenhague.

M. Dubois, Président de la Société des antiquaires de la Picardie, rue Pierre l'Ermite, 24, à Amiens.

Bibliographie de Belgique, M. Vandeveld, Avenue de la Brabançonne, 12, à Bruxelles.

UN DRAME JUDICIAIRE

ENTRE

DEUX SEIGNEURS DE LA SALLE D'YPRES

1651-1657

West-Roosebeke et Staden étaient deux villages à clocher, qui faisaient autrefois partie du *Westyper ambacht* de la châtellenie d'Ypres. Au dix septième siècle les deux seigneurs voisins, au lieu de vivre en paix et union, étaient animés d'une profonde inimitié, qui devait tourner au tragique. L'histoire ne nous a rapporté ni l'origine ni la cause véritables de cette querelle.

Or, un jour il advint que le seigneur de Roosebeke, dans un accès de colère impétueuse, tua le seigneur de Staden. Le dossier [1] de ce meurtre nous est parvenu, et nous édifie sur la marche et les formes de la procédure criminelle de cette époque. C'est à la fois une étude intéressante de mœurs et de droit pénal.

Pour plus de clarté, nous suivrons l'ordre des dates.

I. 20 juillet 1651. Instruction préparatoire faite à la requête du seigneur de Staden, par les échevins dudit lieu André de Blauwe et Jacques Maes.

---

[1] Arch. de la ville de Bruges. Collection du Franc, carton 236, dossiers 21 et 22, n. 1 à 18.

Les témoins déposent le fait d'une attaque du seigneur Duchastel contre les conducteurs d'un chariot du seigneur de Staden.

Le seigneur de Staden avait, entre autres privilèges, la haute, moyenne et basse justice, l'amende de 60 lb. parisis et au dessous, fosse et gibet, le droit d'établir un bailli, un banc de sept échevins et un amman pour administrer la justice.

II. 24 août 1651. Procès verbal de la visite du cadavre de messire Antoine Claude de Caruin, seigneur de Staden, par Me Jacques Serret, chirurgien, en présence d'Antoine Onraet, écoutête, Antoine Cappelle, Daniel van den Broucke, Gilles Hembo et Gérard Vercruysse, échevins de Swynlande.

III. 25 août 1651. Instruction criminelle (wettelyke informatie) ; à la requête du lieutenant bailli de Staden, Antoine Onraet, l'audition des témoins se fit par les deux échevins, Jacques Van Robaeys et Gilles Van Damme, donc deux jours après le meurtre, qui etait arrivé le 23 août, entre 5 et 6 heures du soir.

Contient la déposition de huit témoins, en l'absence de l'inculpé Du Chastel, qui avait été cité par l'amman Simon Van Daele, et auquel fut décerné défaut par sentence des échevins le 10 octobre 1651.

IV. 2 septembre 1651. Contre enquête ordonnée par le couseil de Flandre.

Informatie preparatoire ghehoort by my, Jan Heinric, openbaer notaris residerende binnen der stede van Dixmude, ende hooghe ende moghende heeren van den provinciaelen Raede van Vlaenderen gheadmitteert, ter presencie vande oorconden, mitsgaders die ten versoucke ende instantie van Anthonis Onraet, lieutenant bailliu van den hove te Staden, tot laste van jonker Jan du Chastel up den intendit my notaris overgheleyt.

Suivent les dispositions, sous la foi du serment de :

Alfonse Bouquaiz ou Bouquan, fils de Jean, d'âge environ 22 ans, demeurans au chasteau de Staden, maistre danseur et des armes [1]. »

Gabriel La Porte, Jean de Meulenaere, Pierre Verbiest, Jean de Blauwe, Jean de Brûyne.

V. 11 septembre 1651. Après le coup, du Chastel avait pris la fuite et s'était réfugié à Nieuport dans l'espoir de gagner la France. Une commission rogatoire fut envoyée par la loi de Staden à l'auditeur militaire du quartier de Nieuport, Pedro Divort. En conséquence :

Pierre del Vau, « capitaine d'une compagnie d'infanterie pour le service de S. M., présentement en garnison en cette ville, » âgé de 41 ans, déposé « que par ensemble avec le capitaine Clevis, étant logés et traitez chez le seigneur de Staden, le 23 août dernier, ils l'avaient vu sortir à cheval, sans botes, esperons, espée ni serviteur » ; et s'éloigner vers la place paroissiale de Staden, l'ayant accompagné jusqu'à la taverne du Cerf ; où ils ne furent sitot arrivés qu'ils oïrent incontinent descharger une pistolle ; dont ils s'approchèrent à l'instant que ledit seigneur de Staden fut emporté de son cheval pendant sa course jusqu'au portail de l'église paroissiale, et tomba à terre, et rendit son esprit.

Et le déposant vit alors sur ladite place un cheval abandonné avec deux pistolles à larchon de la selle, chargées et amorsées, l'une bandée et chargée avec deux balles ; le fut des pistolles et les porte baguettes estoient d'argent ; et que cestoit le cheval sur lequel estoit venu le serviteur de Jean du Chastel ; lesquelles pistolles estoient tout deux de la longeur de deux pieds et demy ; et qu'il entendit par le commun cry du peuple que le seigneur

---

[1] C'est sans doute le *baladin* dont il est question à plusieurs reprises.

de Staden avait reçu un coup de pistolet dudit Jean du Chastel, qui prit apres subitement la fuite avec son cheval. »

La déposition du capitaine Simon Clevis confirma la précédente.

VI. 20 septembre 1651. Information supplémentaire ouverte devant deux échevins de Staden, sur la poursuite du lieutenant bailli Antoine Onraet, *causa officii*. Sont entendus :

Jacques le Maire, fils de Jean, âgé de 30 ans ou environ, soldat de la compagnie d'infanterie wallonne sous le capitaine Clevis.

Charles Istaes, fils de Noel, âgé d'environ 24 ans, soldat de la compagnie d'infanterie wallonne du capitaine Delvau, qui dépose en ces termes :

Apres avoir preste serment solennel en noz mains, et demandé à la requisition d'Anthone Onraet, *causa afficii*, demandeur sur le faict de l'homicide de mher Anthone Claude de Carnin, seigneur de Bantouzel, etc., surveuu sur la place de Staden le xxiij d'aoust 1651 ; dit avoir esté present audit jour, environ les cincq heures après midi, la ou ledit mher Anthone en compagnie de monsieur le grand prieur d'Anchin et le seigneur de Henin, religieux du mesme cloistre, et des capitaines Delvan et Clevis, par forme de pourmenade, prirent resolution de s'acheminer vers la place de Staden, pour lesdits seigneurs pour lors estre logez dans son dit chasteau et maison, sans que ledit seigneur de Staden fut botté, esperonné et mesme eust quelque espée de costé, ains simplement monté sur son cheval ordinaire avecq les pistoletz y joinctz, sans mesme estre accompaigné d'aulcun de ses serviteurs ; dont ledit seigneur defunct venant à la place de Staden, s'arresta parlant à certain mainouvrier, pendant lequel son devis, les predicts seigneurs de la compaignie apprenants qu'on

cestoit empesche à l'église de Staden à exorciser une femme possédée du malin esprit, se sont advancez et descenduz de leur chevaulx prinst leur chemin vers l'église, dont à la fin le seigneur defunct suivit à cheval en compaignie de son greffier, le sieur van Vossem, qui fust à pied, et par ainsi des qui fust arrivé auprès les chevaulx de la compaignie, le deposant se presentoit à tenir son cheval; mais avant pouvoir descendre est subvenu et a le deposant inopinement veu venir ung gentilhomme avecq son serviteur de livrée bleue, tous deux montez de pistoletz; ayant le deposant du depuis appris que ce fut jo^r Jan du Chastel; lequel vint s'approcher tout dans la face du seigneur defunct avecq le tin pasle, les yeux tournez et le chappeau au devant troussé et fonsé dans la teste; ce que le seigneur defunct remarquant dict: quoy me pense tu perdre le respect; mit au mesme instant la main à la pistole, sans que le seigneur defunct eut le pouvoir pour lors de tourner son cheval soit à droicte soit à gauche, pour n'estre, comme dit est, ni botté, ni esperonné; dont le deposant ne sachant dire si ledit du Chastel eut au preallable le pistolet prest et en main (à raison qu'il estoit tourné avecq le dos vers le deposant) a veu neantmoins que sans donner ung seul mot de responce, ledit du Chastel a au mesme instant pressé à la crouppe le seigneur defunct et lui donne le coup de pistole par derriere ; et ce fait lui a veu prendre la fuitte ; et que le seigneur defunct par ledit coup fust emporté de son cheval jusques aux environ de la grande porte de l'église de Staden, criant : Je suis mort ; si comme en effet le deposant est survenu entendant que le seigneur defunct estoit tombé de cheval et l'a trouvé griefvement blessé aiant desia rendu son esprit ; donnant pour raison d'apparence que ledit du Chastel doibt avoir au prealable eu le pistolet en main hors des custodes pour navoir veu aulcun maniement ou hauche-

ment de bras qui se doibt faire pour avoir le pistolet hors des custodes. Disant en oultre qu'aiant veu que ledit serviteur de jor Jan du Chastel avoit mis pied à terre et abandonné son cheval le suivant à pied, il a veu tirer des custodes les deux pistoletz dont il estoit monté par Jacques le Mire, et trouvé qu'elles estoient chargées et amorsées, et veu que les porte baguettes estoient d'argent, dont l'une avoit esté prinse par le deposant apres ledit triste accident, a par lui este rompu, et l'autre reposant encore aupres le sr capitaine De Vau. Et ne sachant du faict davanctage, le déposant apres lecture de ceste a mis cy dessoubz sa signature.

VII. Octobre 1651. Réplique de la dame Eleonore Despierres, veuve de feu messire Antoine Claude de Carnin, chevalier, seigneur de Staden, sur la requête de Jean du Chastel, relative à son enlèvement de l'enclos du couvent de Saint Andrieu lez la ville de Bruges.

Dit qu'elle n'a fait la moindre demande pour cet enlèvement, mais que le procès a été instruit par devant les échevins de la cour de Staden, et depuis évoqué au Conseil de Flandre sur la poursuite du procureur général ; par conséquent qu'elle tient ladite requête comme « impertinente, abusive, frivole » ; et demande congé de cour, et que le requerant soit déclaré non recevable ni fondé, et condamné aux dépens.

Dans une duplique du 9 octobre, elle proteste encore de ce que « le suppliant lui vient si effrontément et inutilement imposer, lui voulant même imposer son extraction du lieu sacré et la charger de ce qu'elle aurait advancé les frais à ce nécessaires ; ce qui est une calomnie par dessus toutes les aultres, et dont elle laisse le ressentiment au procureur général seul, acteur et cause poursuivant et executeur de ladicte extraction. »

VIII. 26 mars 1652. Les pièces qui précèdent ayant été transmises au conseil privé, furent apostillées comme suit : « Renvoyé au conseil de Flandre. Fait à Bruxelles le 17 octobre 1651 ».

Et plus bas : « Vu ladvis nihil. Fait à Bruxelles le 21 mars 1652. »

Le dossier contenait encore le narratif suivant :

> Resultat des informations juridicquement faictes et tenues sur le meurdre faict a messire Anthoine Claude de Carnin, chevalier, seigneur de Bantouzel, Staden, Rosebecke, Langemarck, etc. commis et perpetré par Jean du Chastel, manant dudit Staden, le 23 d'aoust 1651.

Primes il est du tout notoire par les depositions du corps d'eschevinage et loi de Staden et de plusieurs aultres manans, que passé deux ans et demi ou plus que ledit seigneur de Staden avec sa famille est venu en possession et residence de son château et seigneurie de Staden, il a tesmoigné toute sorte de bienveillance et humanité aux manans dudit village es occasions, signament que les exces et violences de la guerre les obligeant d'abandonner leurs maisons pour chercher ailleurs lieu de secureté ; et nomement qu'il a faict paroitre sa courtoisie et debonnaireté à Jean Du Chastel durant le siege de la ville d'Ipre, au mois de mai 1648, l'ayant acceuilli et attribué en son chateau le meilleur quartier et chambre pour lui et sa famille, ou sa femme estant en couche a perceu de Madame de Staden non seulement les assistances que la charite ordonne, mais encore des tesmoignages d'affection particulière, sans oncques depuis avoir de sujet de mescognoissance ou ingratitude jusques au 17 de juillet 1651, que ledit du Chastel a meu querelle et question avec les pagès du seigneur deffunct à Rosebeck.

Il conste aussi et de tout avéré par les attestations de Hendrick de Quentere, Jan Gossele, Jan Zoete, Gabriel Broguart et Hubert de Beaumont, tesmoings sermentés et produicts juridiquement que ledit du Chastel n'a cessé depuis ce jour de rechercher les domestiqz et serviteurs dudit seigneur defunct, voltigeant continuellement autour du chasteau pour les affronter, jusques a tant que le 20 de juillet dernier, qui fut trois jours apres la querelle des pages, il rencontra Jan Zoete, serviteur du seigneur defunct menant un chariot dans la dreve du chasteau et comme furieus lui lascer un coup de pistolet à la teste, dont il lui brisa les cheveux, et le chargeant de coups d'estramachons avec l'espée le blessa à la main et l'obligea d'éviter la mort à la fuitte, sans que ledit Jan Zoete eut jamais eu parolle avec lui, au moins donné sujet de semblable traictement.

Ce faict ledit du Chastel incertain du succes de son coup aussi bien que de la blesse dudit Jan Zoete, il prend la retraicte par le chemin de Roulers, et rencontrant Hubert de Beaumont laquais dudit seigneur defunct, qui revenoit de Gand, innocent et ignorant de ce qu'il sestoit passé, l'attaque et lui porte un coup de pistolet, puis l'espée au poing le met en fuitte comme le preeedent.

Et bien que le seigneur defunct agassé de ces attentats et brigandages contre ses domestiques et serviteurs, ait eu juste sujet de s'en ressentir et les moyens assez a la main de s'en revanger sur la personne dudit du Chastel, qui continuois tousiours de courir et roder autour du chasteau, si est ce qu'il conste par les depositions, qu'il a dit et protesté ouvertement qu'il ne vouloit entreprendre la cause ou querelle de ses serviteurs, ains qu'il leur laissoit la voie de justice ouverte pour en avoir raison, non obstant qu'aucunes personnes tierzes l'animoient et poussoient d'y proceder autrement.

Il appert aussi par les depositions de tous les serviteurs

et domestiques du seigneur defunct que le 20 de juillet susdit, après que Jan Zoete fut attaqué en la dreve, comme dit est, et encor le jour suivant, que ledit seigneur a faict defence bien expresse par deux fois à ses gens d'attenter aucunement sur la personne dudit du Chastel ou ses domestiques, crainte de renverser leur bon droict et se serrer la voie de justice.

Et qu'ainsi soit on le peut voir par le tesmoignage du R[d] Pere Jaques Rassenghien de la compagnie de Jesus, lequel estoit emploie par les amis dudit du Chastel pour moyenner une paix avecq le seigneur defunct ; auroit eu pour responce qu'il n'avoit aucune querelle ni difficulte avecq lui et partant nulle paix à faire ; et sur l'instance dudit R[d] Pere qu'il voudroit au moins defendre à ses gens de entreprendre sur ledit du Chastel, il dit que sa defence en estoit jafaicte et qu'il ny avoit rien à craindre.

De facon que de ces informations et depositions premises on peut voir et juger que le seigneur defunct a tousiours procédé à lendroit dudit du Chastel en toute franchise, humanité et bonne foy sans aucune reserve, ombrage ou aliénation ; et lui au contraire avec toute ingratitude l'a poursuivi de haine et rage mortelle qui lui ont faict machiner la plus noire et infame trahison qui se peut excogiter, comme il apparoit parce qui sensuit.

Car a present estoit clair et hors de doute que ledit du Chastel ayant deliberé et arresté son malheureux dessein, et ensuite disposé generallement touttes ses affaires, vendu tous les grains, despouilles et advestures encor sur terre, transporté et aliéné ses meubles et bestiaux, afin que le meurdre accompli, il se retireroit plus facilement a Dunquerque sous la protection des Franchois ennemis ; ce qu'il a déclairé à plusieurs personnes, comme appert par les dépositions de Pierre Verbiest, Jan de Blauwe, Jan de Meulenaere et Marie Havot sa femme ;

adjoutant encore qu'a cet effect et pour plus grande seureté, il s'estoit ja faict soldat entre les Lorrains.

Desquels dessein, propos et vantises ledit seigneur defunct estant ignorant, sans soubchon et autre pensée, le 23 d'aoust 1651, après midi, il prit envie à des amis qui l'estoient venu visiter, et entre autres au grand prieur d'Anchin, son beau frère, d'aller promener à se divertir jusques a la place et bourg de Staden pour voir l'église et autres particularités du lieu ; et a ces fins montèrent à cheval, et le seigneur defunct avec eulx, sans espée, bottes, ni esperons et sans varlets.

Cependant il conste que ledit du Chastel tousiours aux aguets pour trouver l'occasion d'achever son mechant dessein, est venu a toute bride, une heure ou environ devant le meurdre en question, armé lui et son varlet de pistolets ; et rencontrant dans la dreve du chasteau un domestique du seigneur defunct, nommé Alfonse Bocan, et Gabriel de la Porte, serviteur du grand prieur d'Ancin, leur donna la fuitte, et en courant rompit la jambe à un petit espagneul qui les suivoit ; puis commanda à son varlet de prendre un chemin, et lui par un autre se rendit au lieu designé proche de ladite place ; et ils se rejoindissent, attendant leur temps et advantages ; le tout ensuitte des dépositions desdis Bocan et Gabriel de la Porte.

Et de faict ledit du Chastel avec son varlet ayans veu que ledit seigneur defunct estoit resté seul à la place, empesché à parler au greffier dudit Staden, devant la maison de Jacques de Bouck, et que la compagnie ayant mis pied à terre, estoit allé vers l'église, ledit du Chastel le voiant ainsi seul, se destourne vers lui, est venu au grand galop se mettre à son costé, et serrant la croupe du cheval, le chapeau enfoncé en la teste et retroussé par devant, la face pasle et les yeux allumés, le regarda entre deux yeux; de quoi ledit seigneur esmeu, lui demanda : pourquoi il le

regardait de la sorte, et soudain sans dire mot, lui donna le coup de pistolet par derriere, dont il mourut un moment apres. Ce que tout est suffissament avéré par les dépositions de ceux qui estoient presens, et nomement du sieur Albert Vossem, greffier, Jean Wellaes prieur du Toer, Pietre Fine, Jacques van Walle, Maiken Gosselet, Meckline Wielman, Calins van Berghe, etc.

Et est à remarquer que bien qu'aucuns des dis temoins asseurent les avoir veu tous deux en mesme temps le pistolet au poing, si est ce neantmoings qu'il est tres certain que le seigneur defunct se trouvant surpris, saisi inopinément et serré de si pres, comme il est dit, n'eut iamais le temps de lever, moins encor de bander le pistolet; ou au contraire il est du tout probable que ledit du Chastel d'abord avoit le pistolet à la main, puisque personne des assistans (pour pres qu'il ait esté) ne lui a veu tirer des fondres, l'ayant toutefois bien remarque au susdit seigneur defunct.

De tout de ce que dessus on voit l'énormité et infamie du cas et meurdre deliberé et machiné si long temps devant, non seulement d'un vassal et sujet contre son seigneur legistime, ains encor faict et accompli contre celui qui n'avoit oncques le desobligé ni cognu la mauvaise volonté, et beaucoup moins creu ou pensé qu'il l'eut voulu attaquer avec trahison et supercherie deux contre un qui estoit sans armes, et enfin par embusche, fraude et dol.

Par ou se peult veoir le grandissime et inestimable interest et prejudice que la dame douairiere du defunct vient à souffrir, tant en sa personne, chargée de deux enfants, qu'en ses biens.

IX. 19 octobre 1652. Le sieur du Chastel, refugié à l'abbaye de Saint André et tenu en prévention, mis en demeure par le procureur général de produire ampliation de ses moyens de défense, prétend établir, dans son écrit,

la distinction entre l'homicide volontaire et casuel ou fortuit ; homicidium proditorium sive voluntarium et deliberatum, et homicidium simplex sive casuale (1).

Puis, se retranchant derrière sa qualité de clerc, il avance que le pouvoir civil n'a pas le droit de le saisir et emprisonner, suivant la Const. frater, quest. 4 des Decrétales. Il cite le cas de Gille Vermeulen, relâché l'année précédente du couvent de Notre-Dame d'Hanswyck, se fondant sur l'immunité ecclésiastique.

Il rappelle qu'il est homme d'honneur, de noble extraction, ennemi de toute violence, à moins d'injure grave ; et il repousse et dénie tous les faits articulés à sa charge, qui se seraient passés à Roosebeke.

L'information ouverte à Staden le fut sous la conduite du greffier ; on sait que les greffiers régissent ordinairement les lois des villages (2) ; voilà pourquoi il en a appelé aussitôt au conseil de Flandre, afin qu'il voulut, confier cette mission aux échevins de la salle d'Ypres ou autres juges intrèges.

Il raconte le fait initial arrivé à Roosebeke, où il fut invité, le 16 juillet 1651, à la ducasse, chez son cousin Jerôme du Chastel, seigneur de Triols. Vers cinq heures du soir, ils virent le valet de Claude de Carnin, fils du

---

(1) En France on faisait cette distinction. Les lettres de rémission, dit Merlin, Rép. v° grace, t. V, p. 563, qui s'accordent pour homicide involontaire ou commis dans la nécessité d'une légitime défense de la vie, peuvent être scellées dans les petites chancelleries. Les autres ne peuvent être scellées qu'en la grande chancellerie. Aussi le droit de grâce était-il un attribut essentiellement royal. Cfr. ordonnance de 1670, tit. 16, art. 4 et 53. Garret, style criminel, t. II, p. 128.

Pour la jurisprudence des Pays-Bas, outre les exégètes de la *Caroline*, l'on peut consulter entre autres Damhouder. *Praxis rer. crim.*, c. 149. Kinschot, *Tract. de remissione homicidii*, c. 13. De Ghewiet, *Instit. du droit Belgique*, part. 4, tit. 6, 937. Pollet, *Arrests*, part. 8, arr. 75. Des Jaunaux, *Hist. du Parlement de Flandre*, p. 91. Du Laury ne cite que deux arrêts, 17 et 68, sans grand commentaire.

(2) Dat de greffiers ordinairelyck de gheheele weth regeren.

seigneur de Staden, poursuivre et menacer de sa rapière un jeune homme qui criait : à l'assassin ! A ce bruit, les convives se levèrent de table, tandis que son cousin et lui se mirent en devoir de protéger la vie du jeune homme. Le seigneur de Staden prit parti pour son cocher et tira sa rapière ; lui, de son côté, en fit autant, lorsque deux religieux récollets s'interposèrent entre les combattans, et tombant à genoux, ils les apaisèrent.

Le lendemain, un valet et le baladin du seigneur de Staden, vinrent, de la part de leur maître, l'inviter à se rendre à la garenne de celui-ci ; ce qu'il se garda de faire ; mais il chargea les dits Pères Récollets de présenter ses excuses et solliciter la paix. Mais pour toute réponse, il reçut le jour suivant la visite du même baladin, pour le provoquer en duel et le traiter de « coyon ».

Malgré ces insultes, il dépêcha encore son beau-frère, religieux d'Anchin, pour tâcher d'obtenir la paix ; mais il obtint pour toute réponse : « qu'il fallait chasser tous les Duchastel au diable » ; n'ayant qu'un but, de trouver l'occasion pour le bannir et s'emparer de ses biens. Et le dit baladin fut chargé de le poursuivre partout, armé de son fusil, avec cet ordre : « que n'avez tué le bougre ».

Quant au fait final, il dit qu'en retournant à son logis et traversant la place de Staden, il vint à passer sans saluer le seigneur, qui était à cheval et lui cria : « Vous ainsi jean foutre passez sans me porter respect », se mettant en devoir de sortir son pistolet de l'arçon. Alors se trouvant en légitime défense, il s'arma de son côté, le prévint et lui tira une balle qui l'abattit.

Après ce malheur, s'il a pris la fuite en Zélande, il est revenu peu après chercher asile dans le cloître de Saint André.

De tout quoi il appert qu'il n'a commis qu'un simple homicide, à son corps défendant, non un meutre ; or

d'après les lois, ce n'est que pour un meurtre qu'il pourrait être extrait de son asile en terre bénite ([1]).

X. 22 octobre 1652. Du Chastel avait présenté, le 1 septembre 1652, requête au conseil privé aux fins d'obtenir son élargissement du refuge de Saint-André. Ce conseil l'avait renvoyé au conseil de Flandre.

Là, la veuve de Carnin s'était portée partie opposante ou rescribente.

Par ordonnance du 19 septembre la cour entend le réquisitoire du procureur général de saisir et appréhender le suppliant, « voires le tirer hors du lieu sacré où il pourrait estre refugié ».

Sur ce Duchastel proteste par duplique du 22 octobre 1652.

Cependant Duchastel voyant l'orage s'amonceler sur sa tête, avait quitté son refuge de Saint-André pour passer en Hollande. Prit-il là du service militaire ; c'est ce que nous supposons, sans avoir pu le découvrir. Cette fuite suspendit le procès.

Au bout de trois ans, las des ennuis et amertumes de l'exil, et profitant de l'avènement de Don Juan d'Autriche au poste de gouverneur général, qui alors comme de nos jours, se marquait par la grâce et l'amnistie, il adressa à Son Altesse la requête suivante et vint se constituer prisonnier à Malines, siège du grand conseil, en attendant sa rémission.

Remonstre en toute humilité Jean du Chastel, escuier, que le xviij^{e} jour de juillet xvj^{c}lj, estans lors la dedicasse de la paroisse de Roosbecke, le suppliant estant pryé à disner chez le sieur de Triolz, son cousin, ils ont oui vers les six heures du soir quelque bruit, et sortans de la

---

([1]) Ce mémoire en 94 articles était l'œuvre d'un juriste. On trouvera plus loin l'exposé des faits rédigé par Duchastel lui-même, ou du moins sous son inspiration.

maison, ont veu que le serviteur du fils de Claude Carnin, seigneur de Staden, estoit poursuivant avecq son espée un certain Josse Brinseur, qui cryoit le meurdre, cause que le suppliant le reprint comme un acte indecent d'un pauvre, et comme se trouvoit la present certain ecclesiastique, beau frere de la femme dudit seigneur de Staden, se meslant de ceste affaire, il dist qu'il failloit chasser tous les du Chastel au diable, et que les vallez de son beau frere estoient aussi bon qu'eux. Sur quoy le suppliant lui dist que respect sa couronne, il en avoit menti; ce qu'entendant le seigneur de Staden, qui estoit sur la plache comme voulant maintenir ce que son dit beau frere avoit dict, il a tiré son espée, comme firent aussi ses valletz, cause que le suppliant et les siens firent aussi le mesme; de sorte qu'il à avoit grande apparence de quelque malheur, ne fut que deux pères recollets se metant a genoulx, et par des aultres, il ne fut esté remedié.

Le lendemain 17 dudit mois sont venu audit Rosebeke le baladin et page dudit seigneur de Staden, vers les cincq heures du matin, en la maison dudit sieur de Triolz, ou le suppliant estoit demeuré ceste nuict, et parlant à la servante ils dirent que le suppliant et sondit cousin se trouveroient à la garenne dudit seigneur de Staden, vers les six heures; à fault de quoi ils seroient traictes à coup de baston; dont ne s'est ensuivi autre chose par ce que la servante ne leur en fit pour lors le rapport; et le suppliant retournant le soir a sa maison, qui est audit Staden, il entendit par ses domesticques, que quelques uns des gens dudit seigneur de Staden avoient esté sur sa cour, ou ils nestoient accoustumez de venir, apparemment pour le trouver et quereller comme paravant. A cause de quoi, voyant le suppliant que de ces animosités il ne pouvoit finalement arriver que quelque disgrace, il a envoyé le jour ensuivant dudit Roosbeke ou il estoit, deux

peres recollets vers le seigneur de Staden affin de lui parler de sa part et moienner entre eulx uno paix et reconciliation. Lesquels lui apportoient pour responce qu'on ne lui parleroit de cela, et qu'il en laisseroit demesler son varlet.

Et comme la nuict du mesme jour le suppliant renvoya ses chevaulx par son vallet, il lui dict a son retour qu'il avoit esté assailli par cincq vallets dudit seigneur de Staden passant son chemin, les quatre armez de fusicques, et un nommé Hubert d'une espée, de laquelle il lui avoit donné un coup du plat, et que ledit baladin qui estoit aussi de la trouppe, lui voulant faire dire de force où estoit son maistre, il lui dict qu'il estoit encore à la maison dudit sieur Triolz; lui enchargeant de dire au suppliant qu'il se trouveroit le lendemain pour se battre avecq lui, ou que (par reverence dict) il n'estoit qu'un coyon.

Et combien que le suppliant par tant d'affronts réiteres, tant en sa personne que de son vallet, il avoit juste occasion de s'en ressentir, toutesfois pour ne tomber en quelque malheur, il a trouvé bon que sa femme emploieroit son frere pour aller trouver ledit seigneur de Staden et lui remonstrer que cestoit contre toute raison que son balladin et son vallet le venoient appeller pour se battre avecq eulx en duel et aggresser son vallet passant son chemin comme des voleurs, et que partant il y voudroit remedier. Sur quoi il ne donna autre responce qu'il n'avoit aucune querelle avecq le suppliant et qu'il feroit la paix avecq son vallet et le frere de sa femme qui avoit dit qu'il falloit enchasser tous les Du Chastel au diable.

De laquelle responce le suppliant se trouvant grandement interessé, il est monté à cheval, et trouvant en chemin un des valletz dudit seigneur de Staden, auquel il donna 3 à 4 coups du plat de son espée et tira un coup de

pistolet en l'air, passant ainsi son chemin vers sa maison ; huit jours apres le premier different, il a esté adverti qu'un des valletz dudit seigneur de Staden et aultres avoient dict qu'il alloit de sa vie du suppliant, et qu'ils le tueroient par tout ou ils le trouveroient, comme nestant pas digne de se battre contre son maistre ; de mesme aussi le frere de la femme dudit seigneur de Staden passant par devant le suppliant avecq une genotte à la main contre son frere, sans que toutesfois il lui parla un seul mot ou donna aucune responce ; qui plus est ledit baladin a poursuivi le suppliant, le jour ensuivant, avec un fusicque, et en ayant fait une visite à la femme dudit seigneur de Staden, elle dict : « que n'aves tiré le bougre, vous le debviez tuer. »

Tout ce que dessus estoit par le suppliant passé et souffert avecq grande patience ; il est advenu que le 23 daoust dernier, passant à cheval avecq son vallet pour aller à quelques affaires par la place dudict Staden, il a trouvé ledit Carnin, seigneur de Staden, lequel il passa sans le saluer ; « faut il que je porte respect a un tel jean foutre comme vous ; tirant au mesme instant son pistolet de la custode et faisant debvoir pour tourner son cheval pour rencontrer le suppliant, et selon lapparence le tuer, le suppliant la prevenu pour garandir sa vie, et lui donna un coup de son pistolet par derriere ; lequel est addressé, en sorte qu'estant tombé de son cheval, est peu apres trespassé au tres grand regret du suppliant.

Lequel offensé par tant de sortes d'affronts et injures par des valletz, lui estant gentilhomme du nom et armes, sans que oncques il ait voulu y mestre ordre comme il en avoit l'autorité ; au contraire les a maintenu et fortifié en leurs mauvaises intentions, sans qu'oncques le suppliant at eu aucun different avecq lui, fors seulement ce qui estoit arrivé lors que le brenbeur estoit poursuivi par le vallet de son fils, comme dict est. En quoi ores qu'il ni avoit

aucune offence, il ne laisse pourtant pas de faire tous debvoirs par des personnes ecclesiasticques et autres, comme dict est, afin d'excuser tout ulterieur different. Le deffunct au contraire n'a cessé d'animer ses domesticques, et finalement sa personne propre pour oster la vie au suppliant, qui pour sauver la sienne at esté contraint de tomber au malheur de ceste fortune.

A ceste cause, il se jecte aux pieds de V. Ma^té priant tres humblement lui vouloir pardonner ledit faict, en considération de tant de raisons ci-dessus alleguées, s'estant le suppliant sans respect de la justice, absenté et quicté sa famille, femme et enffans, qui à cause de son absence y ont grand interest ; et au cas que V. Ma^té soit servie sur ce que dessus demander advis, la faire addresser à messieurs du conseil en Flandre; et fera V. Ma^té oeuvre meritoire.

A cette demande la veuve de Carnin répondit :

Pour sa sûreté et celle de ses enfants ; le sieur Duchastel sollicitant du Roi sa grâce, si elle lui est accordée, « qu'il « lui soit ordonné qu'il ait à se retirer hors des Pays Bas « et tenir sa résidence en Espagne sans pouvoir oncques « retourner en ces pays, à peine de deschoir de la grâce « par lui obtenue, envoyant tous les six mois attestation « indiquant de sa résidence fixe et continuelle.

« Que sa femme et ses enfants s'esloignent aussi de « Staden et de Rosebeque, et tiennent leur résidence telle « autre part qu'ils trouveront convenir.

« Qu'ils soient aussi obligez de vendre tous leurs biens « qu'ils ont à Staden et autres lieux de la seigneurie de « ladite dame endéans trois ans après la paix, à peine « qu'ils seront confisquez et devoluz aux pauvres des terres « de la situation d'iceulx biens ».

Et de vendre, sous la même peine, tous les autres biens qui pourront lui advenir par donation, succession ou autre mode endéans les six mois de leur dévolution.

« De quel œil, conclut elle, pourrait-elle, ses enfants, et
« messieurs ses parents et alliez de condition assez recon-
« nue, veoir un malfaiteur coupable d'un crime tellement
« qualifié, commis en la personne de son seigneur aller
« librement et en assurance par le pays, à l'abri d'une
« rémission obtenue par subreption ».

XI. 7 juillet 1656. A son Altesse Sérénissime.

Supplique de la veuve de Carnin en obtention de dommages intérêts.

Apostillé : Soit monstré à partie pour y dire. Actum 7 juillet 1656.

XII. 15 juillet 1656. Arrêt du grand conseil qui lui alloue à ce titre neuf mille florins. Les autres condamnations se trouvent répétées dans les considérants de l'octroi de grâce ; (voy. plus loin).

XIII. 26 octobre 1656. Duchastel trouva moyen d'échapper à cette condamnation, et toujours détenu en prison, il passa la procuration suivante :

Aujourdhuy xxvj[e] doctobre 1656 comparut par devant Estienne Tramaseur, clercq juré de la greffe du grand conseil de Sa Ma[té], entre les deux portes des prisons de ceste ville de Malines, Jean du Chastel, escuier, etc. lequel en suite des lettres de Sa Ma[té] depeschées en son Conseil privé le 17 de ce mois envoyées céans, et pour parvenir à sa liberté, a obligé les personnes et biens à lui appartenans et scituéez en divers lieux du pays et comtó de Flandres, savoir aux paroisches de Gheluwe, Staden et Roosebeke, et ce pour l'asseurance de l'interest civil taxé à nœuf mille florins que la dame de Staden tant pour elle que ses enfans a pretendu à sa charge à cause de l'homicide commis en la personne de feu S[r] de Staden son mari, et lesquels lui sont adjugez et aux pauvres dudit Staden par sentence dudit grand Conseil du xv[e] de juillet dernier, promettant de les lui payer deans tel terme que par

Sa Ma^{té} lui sera prefigé en disposant sur l'attermination par lui requise en son dit Conseil privé ; constituant pour plus grande asseurance de tout ce que dessus les personnes de Jean van Isacker, etc.

En conséquence, le mandataire Jean van Isackere passa devant le bailli Jean de Vooght, seigneur de Gheluvelt et les hommes de fief de la salle d'Ypres, Pierre du Chastel seigneur de Triolz et Alexandre van Hullebusch, un acte par lequel il engageait un fief composé d'un manoir et de seize mesures de terres, sis à Roosebeke, appelé Dief thiende, pour exécution et garantie.

XIV. 27 octobre 1656. En vertu d'une procuration subsidiaire, il joignait encore à cet engagement toutes ses terres sises à Staden.

Surgit alors une nouvelle difficulté. Il paraît que les échevins de Staden avaient refusé de passer l'acte d'affectation. Pour satisfaire à l'arrêt du 15 juillet, Duchastel remplaça son engagement du 27 octobre, par un acte de cautionnement de D^{elle} Antoinette Cierens, veuve de Jacques de Brauwer, en son vivant bourgmestre de Dunkerque ; espérant ainsi obtenir « eslargissement et franchise de sa personne », par ordonnance du grand conseil.

Le conseil renvoya la pièce [1] à l'avis de la partie adverse.

Après sommation, la loi de Staden avait finalement consenti à passer l'acte, 1 avril 1657.

XV. 10 novembre 1659. Le grand prieur de Castille, on l'a vu, tenait à se faire bien venir des Belges, en présence des menaces de guerre et des complications intérieures et extérieures qui s'amoncelaient de toutes parts. Il soumit au Roi la lettre d'atermination suivante.

Philippe, par la grace de Dieu, roy de Castille, etc. A nos tres chers et feaux les President et gens de nostre grand

---

[1] Elle portait la signature de l'avocat R. van den Zype.

Conseil, salut. Receu avons l'humble remonstrance et requeste de Jean de Chastel contenant qu'après avoir faict touttes les instances possibles pour par vous estre disposé sur l'interest civil pretendu par la dame de Staden jusques a ce que, pour prevenir aux longeurs causees par ses obstacles et oppositions formées, il avoit presenté requeste a nous afin qu'il nous pleust d'évocquer le proces meu par devant vous, il seroit finalement le 15 de juillet dernier parvenu à une sentence, mais point telle qu'il avoit esperé, scavoir que de pouvoir partir parmi l'offre qu'il avoit faict à ladite dame de Staden, que pour toutes ses pretentions au regard dudict interest civil, il abandonneroit au prouffict d'elle et de ses enfans tous ses biens, en payant par elle ses debtes; car au lieu de ce, et sans prendre aucun esgard ou y avoir disposé, l'on l'a condamné d'envoyer la somme de six mille florins et trois autres mille au proufict des pouvres de la paroisse de Staden, des quelles seroient prins quatre cent florins pour y fonder un aniversaire ou messe perpetuelle avecq diacre et subdiacre pour l'ame du defunct; et par dessus ce, aux despens et mises de justice.

Et consideré ce qu'il a pati cinq ans de suite, tant par la fuicte pour éviter la rigeur de la justice que prison environ de quatre ans pendant lesquels il lui a convenu de faire des grands despens pour l'instruction des proces à la conservation de sa vie, au lieu de nourrir et entretenir ses enfans; a raison de quoi il se seroit aussi jecté dans des grans embaras et debtes, et desquelles il ne voit remede de pouvoir sortir, car bien que son bien pourroit valoir ce a quoi porte ladicte condamnation, comme aussi a ce qu'il doibt a ses agens, advocats, procureurs et cepier de la prison, montant aussi a de notables sommes; a grand peine en pourroit on par vente avoir tant en ceste miserable coniuncture de temps et guerres, ou toutesfois ils ont este de consideration. Car en temps de paix ils ont esté estimez au

triple de ce que lon en vouldroit donner presentement; de sorte qu'il se voit reduict a ceste extremité de pourrir enduites prisons, et de perdre le fruict de la grace que lui avons faict, s'il ny est pourveu.

Pour a quoi parvenir, il s'est rethiré aultrefois vers nous, suppliant bien humblement qu'il nous pleust lui accorder de pouvoir payer lesdictes neuf mille florins en trois termes, scavoir de trois ans en trois ans la somme de trois mille florins, en lui affectant pour asseurance ou seureté diceulx payements lesdicts biens pour toute caution; ne fust qu'elle aima mieux sen contenter et d'accepter presentement une partie diceux biens sur le pied et suivant l'estimation qu'il en a esté faict au temps du partage faict entre ses coheritiers de feu Paul du Chastel, vivant escuier et bourgemestre du Franc, leur père.

Auquel cas l'on offre à ladicte dame de Staden en passer la cession et œuvres de loi convenables.

Pour ce est-il que nous, les choses susdictes considerées, et sur icelles eu vostre advis, voulans pourveoir le suppliant selon l'exigence du cas, lui avons donné et accordé, donnons et accordons de grace especiale par ces presentes, respit et attermination pour quatre ans prochains, à charge de payer des trois mille florins adiugés pour fondation pieuse, endeans six mois mil et cincq cent florins; et autres mil et cinq cent florins six mois apres; et les restants six mille d'an en an entières; en prestant en oultre caution personele par devant vous de satisfaire à ce que dessus ladicte dame de Staeden à ce appellée. Et ce faict, lui sera permis de seurement et librement aller et frequenter et seiourner en tous nos pays, terres et seigneuries pour y vacquer et entendre à ses affaires, selon que bon lui semblera sans que sa dicte creditrice puisse ou pourra le faire arrester, troubler ou empescher en corps ni en biens à cause de sadicte debte, en façon que ce soit.

Sy vous mandons et à chacun de vous endroict soit que de cestre nostre presente grâce, respit et attermination pour le temps, selon et en la maniere que dict est, vous fâciez, souffriez et laissiez ledit suppliant plainement et paisiblement jouir et user sans lui faire ni souffrir d'estre faict aulcun arrestz, destourbier ou empeschement au contraire, ni en corps ni en biens; ainsi si faict lui estoit, le faciez incontinent et sans dilay mectre à entiere delivrance. Car ainsi nous plaist il, nonobstant quelques lettres d'obligation ou renonciation sur ce passée par foy et serment, pourveu que ledit suppliant en sen dispence par son prelat ou autre ayant de ce pouvoir, ni quelconques aultres lettres subreptices ou obreptices impetrées ou à impetrer à ce contraires.

Donné en nostre ville de Brusselles, le dixiesme jour du mois de novembre lan de grace mil six cent cincquante et six, et de noz regnes le trente sixiesme.

Aussitôt la dame de Staden adressa à S. A. S. une supplique aux fins de renvoi au grand Conseil des lettres de rémission obtenues par Duchastel subrepticement, « en conformité de la conclusion prise par les conseillers fiscaux, bien informez de l'énormité du fait ».

En même temps, elle adresse à la cour ses motifs d'opposition à l'enterinement de la lettre de rémission.

« La dame de Staden, disait-elle, espère que la cour ne trouvera estrange qu'elle s'oppose à l'interinement de Jean du Chastel, puisque ne se contentant d'avoir si malheureusement privé la dite opposante de son très cher et très honoré mari, il a attaqué encores sa renommée voulant le faire passer pour un homme turbulent et enfin pour criminel pour des guiser l'énormité du forfait par lui commis ».

Cet écrit renferme une série de dénégations sur sept des faits principaux rapportés par Duchastel, et cherche à

établir qu'il a perpetré l'homicide de propos délibéré, étant l'agresseur.

Et se termine par ces mots : « Moyennant quoi ladite dame espère que ne sera passé à l'interinement requis sur un narré si abusif et par lequel la mémoire du deffunct et la dite dame demeurent deshonorées Crudele est servire in famam defuncti. »

Dans un second écrit, elle appuyait sur l'énormité du meurtre si execrable, commis par trahison, attesté par ceux de Staden dans leur rescription du 22 déembre 1651, portant « qu'une semblable action ne demeure sans un chastoy exemplaire, et une justice et sentence de mort : » —

Et concluait ainsi : « Supplie tres humblement qu'il lui plaise estre servie de déclarer ladicte action et fait dessus allégué estre un attentat, assassinat et meurdre, indigne de toute grace et pardon ; ordonnant en oultre à ceux du Conseil privé de faire justice selon l'exigence du cas et les placcarts de Sa Majesté. »

XVI. 7 février 1657. Rescription du grand conseil sur l'opposition aux lettres de grâce et rémission accordées à Du Chastel, qui devaient être enterinées par le conseil privé [1]. Elles étaient impugnées par la veuve de Carnin de sub et obreption, à cause que dans « les requête et pièces on avait commis recelement de circonstances aggravantes et embellissemens au dehors le fait » ; ce qui les rendait nulles aux termes des articles 30 et 45 de l'ordonnance de 1569.

Le Conseil décide que dans cet état, on ne peut accorder l'enterinement, « car le faisant, ce serait déclarer la veuve du défunct non recevable ni fondée en son opposition de sub et obreption, la où elle est toute évidente et notoire. »

---

[1] Suivant les ordonnances du 23 juillet 1517, 1 octobre 1531 et 8 octobre 1541.

L'opposition de la veuve de Carnin devant le Conseil privé ne fut ni moins alerte et violente.

« La suppliante, disait-elle, ne se peult imaginer que semblable grace aultrement que sub et obreptice puisse estre obtenue par ledit impetrant (dont elle prie d'estre excusée de le dénommer, car le seul nom la transperce le cœur).

« Elle avait espéré que l'on eût considéré que en droict semblables homicides sont reputez cas tres énormes; lesquelz, soubz tres humble correction, sa Ma[té] est obligée ultore gladio persequi, nec enim frustra gladium portat.

« De tant plus qu'il s'agit ici d'un meurtre commis par le vassal, homme de petite estoffe (¹), en la personne de son seigneur direct, gentilhomme de maison et alliances illustres... »

Le dossier ne renferme pas la décision du Conseil privé, qui fut favorable à l'enterinement, croyons-nous, puisque nous y trouvons cette dernière pièce.

XVII. 5 avril 1657. Duchastel ayant été condamné à tous les frais, le lieutenant bailli de Staden, Antoine Onraet, présente à la taxe des échevins le volume de ses frais et débours.

L. Gilliodts-van Severen.

(¹) Plus loin elle le traite de « histrion proteron ».

PEINTRES BRUGEOIS

LES CLAEISSINS (1500-1656).

Les traditions de l'ancienne école néerlandaise durèrent plus longtemps à Bruges que dans tout autre centre artistique des Pays-Bas. Cela fut sans doute le résultat de la grande réputation dont jouissaient les tableaux de Memlinc, de Gérard David et d'autres encore, mis en vente aux grandes foires de janvier et de mai.

Le désir d'acquérir des tableaux néerlandais eut comme suite la multiplication de reproductions et d'imitations qui furent rapidement enlevées par des marchands qui les exportèrent surtout en Italie et en Espagne, et les y vendirent probablement comme étant des originaux. Parmi les principaux imitateurs des grands maîtres se trouvaient Pierre Christus II, Adrien Isenbrant, les fils de Jean Prévost et d'Ambroise Benzone. Outre ceux-ci il y avait une famille brugeoise, les Claeis ou Claeissins [1], qui méritent d'être mieux connus comme peintres de sujets religieux et de portraits ; ils ne changèrent pas leur style

---

[1] Feu A. PINCHART (*Archives des Arts*, II, 321) a préféré écrire Claessens, et SIRET (*Biographie nationale*, IV, 124) partagea son avis, ce qui nous paraît peu raisonnable vu que tous les membres de cette famille flamande ont signé leurs tableaux et leurs quittances Claeissins, tandis que les Brabançons, Hollandais et Westphaliens ont adopté la forme Claessens ou Claeszoon ; ainsi Alard et Pierre Claeissins de Bruges se distinguent de leurs contemporains Alard Claessens d'Amsterdam et Pierre Claesz le Westphalien. Avis aux lexicographes.

pour suivre la mode du jour, mais restèrent les gardiens fidèles et les continuateurs des traditions du pays. On trouve parmi les membres de la gilde des Saints Luc et Eloi plusieurs Claeissins (1) qui ont pratiqué l'art de la peinture ; nous publions aujourd'hui ce que nous sommes parvenu à réunir à leur sujet.

I.

ALARD CLAEISSINS.

Alard Claeis, peintre, fils de Jean (2), inscrit sur la matricule de la corporation des peintres comme élève d'Adrien Braem, le 14 août 1483, était déjà marié à cette date (3). Il fut membre du conseil en 1510-1511 (4); il exposa des tableaux aux foires qui se tenaient annuellement dans le cloître des Frères mineurs aux mois de janvier et de mai ; il y occupa 7 1/2 étaux en 1513 et les quatre années suivantes (5).

En 1512, le doyen et serment de la corporation lui infligèrent une amende pour infraction aux articles 6 et 20 de leur keure, par lesquels il était défendu aux peintres de s'adonner au travail de leur métier dans plus de deux endroits, et d'exposer des tableaux en vente dans plus

---

(1) Jean, verrier, 1464 ; Martin, peintre de tentures, 1461 ; Jean, peintre, 1490. Ces dates sont celles de leur inscription sur la matricule de la corporation.

(2) Jean Claeis, verrier, avait été admis à la maîtrise au mois de mars 1464.

(3) « Adryaen Braem leercnape, die men heedt Alaerdt Ian f. Clays, was upghenomen xiiij^en dach in hoest an° lxxxiij ; es ghetrauwet. » Matricule I, fol. 43 v.

(4) Matricule I, fol. 70.

(5) Comptes des trésoriers de la Ville, 1512-13, fol. xlvij et xlix v. ; 1513-14, fol. xliij et xlv ; 1514-15, fol. xxxviij v. et xl ; 1515-16, fol. xxxviij v. et xl ; et 1516-17, fol. xxxviij et xxxix v.

d'une boutique. Maître Alard soutint que cette prétention était mal fondée ; les échevins paraissent avoir partagé son avis et, sans préjudice des droits des deux parties, ils autorisèrent maître Alard à continuer de faire comme il était habitué, jusqu'à ce que le serment de la corporation eût obtenu une décision sur la portée des deux articles de la keure. Voici le texte de la pièce :

« In de zake gheresen voor 't college van de scepenen van Brugghe, tusschen Deken ende eedt van den schilders der voornoomde stede, heesschers, ende Alaert Claeis, verweerere, ter cause van dat de voorseide heesschers den verweerere ghecalengiert hadden uut crachte van den vj[en] ende xx[en] article van de kueren van den voorseiden ambocht, te wetene : eerst, van dat hy in meer dan twee winclen hadde van den voorseiden ambochte ghedaen wercken, contrarie 't voorseid vj[e] article ende 't ghemeene proffit van den zelven ambochte ; ende voorts, dat hy in twee plaetsen van scilderie vente ghehouden hadde contrarie den voorseiden xx[en] pointe, contenderende van hem in de boete daertoe staende, naer uutwysen van den voornoomden articlen van den kueren ende gheleghenthede van de sticke, ghecondemneert t'hebbene. De voornoomde verweerere, tenderende ten fine contrarie, van absolutie, quade cause ende quite, hadde ghedaen andwoorden, hoe al was 't zo, dat hy omme de benauthede van zyne wuenste buten zynen huuse, in een ander huus met besloten dueren ende veynsteren achterwaerts, van den voorseiden ambochte hadde tooch ende vente ghehouden, hy nochtans gheenssins ieghens 't inhouden van eenich van beeden voorseiden articlen ghecommen en was, mids dat nemmer meer blycken en zoude dat hy te twee steden wyncle ende tooch ghehouden hadde noch anders ghedaen dan voorseid es, ontkennende 't voorstel van de heesschers. Naer dat de selve heesschers van haere faiten mids der toocheninghe

van den verweerere, scepenen presenteirden t'informerene. Zo was by den voorseiden college den heesschers gheordonneirt van haeren voortstelle, scepenen t'informerene, ende niet min den verweerere ghecousenteirt zyn werck te continuerene daer ende also hy toot noch toe ghedaen hadde, hanghende 't litige zonder preiudicie nochtans van de rechte van partien. Actum den xxij^{en} dach in Octobre int iaer xv^{c}xij » (1).

Le 8 janvier 1524, Alard reçut Guillaume, fils de Pierre Priem, comme élève (2). Il décéda en novembre 1531, et fut enterré dans le cimetière de Saint-Gilles, du côté ouest (3).

II.

PIERRE CLAEISSINS I.

Pierre Claeis I, peintre et enlumineur, né en 1499 ou 1500, inscrit sur la matricule de la corporation comme élève du peintre de tentures, Adrien Becaert, en août 1516 (4), fut admis à la maîtrise comme peintre, le 10 janvier 1530 ; à cette date il n'avait pas d'enfants (5). Il fut juré de la corporation en 1535-36 et 1536-37 (6), et doyen en 1572-73 (7). En 1544 il devint membre de la gilde des

(1) Registre aux Sentences civiles, 1511-1515, fol. 20.

(2) « Den leerknecht van Allaert Claeys, die heet Willeke Priem, f. heer Pieter Priem; hy was upghenomen den viij^{en} dach van Lauwe an^{o} xv^{c}xxiij. » Matricule I, fol. 105.

(3) Comptes de la fabrique de l'église Saint-Gilles, 1531-1532.

(4) « Adereaen Becaert leercnecht, die heet Pierkin Claeysins, was te boucke ghestelt haugustys anno xv^{c}xvj. » Matricule I, fol. 100 v.

(5) « Pieter Claeys, f..., die was vrymeester outfanghen als schylder op den tyensten dach van Lauwe an^{o} xv^{c}xxix ; op dat pas hen addy gheen kynderen; hy adde hier bynnen gheleert. » Matricule I, fol. 87 v.

(6) Matricule I, fol. 91.

(7) Registre des serments des Corporations.

libraires (1). En 1550 il habitait une maison dans la rue Sire Jean Mirael, et avait une boutique dans la rue du Vieux Sac, vis-à-vis de la maison de Pierre de Valencia (2). En 1557 il peignit et enlumina les lettres d'une épitaphe dans le dépôt mortuaire au cimetière de la paroisse Saint-Jacques (3). En 1560 il peignit son propre portrait, qui était jadis en possession de M. le conseiller Bugges à Copenhague (4) et qui est actuellement conservé au musée de Christiania (5). Ce portrait, d'un coloris rougeâtre, nous montre le buste d'un vieillard vigoureux, dans un médaillon ovale, entouré d'ornements au trait brun-foncé sur fond d'or. La tête, vue de trois quarts, tournée à gauche, est coiffée d'un bonnet noir. Le col de la chemise, en toile fine, bordé d'une dentelle, est rabattu sur le collet de sa robe brune qui est boutonnée par devant. Signé PETRVS · CLAEISS · PIC. Sur le fond vert on lit : A · DNI · 15.6.0. ÆTATIS SVÆ 60.

En 1572, les marguilliers de l'église Saint-Sauveur à Bruges chargèrent notre maître et son fils Pierre, de pein-

---

(1) « Ontfanghen van Pieter Claeysins, de verlichter, van incomen, ende dat voor het tweeste payement, ij s. g. » Compte de la gilde des Libraires, 1544, fol. 79.

« Item van Pieter Claeis, over de vulle betalinghe van zyn incomen ende achterstellen, ij s. g. » Ibid., 1545, fol. 82. Il paya la redevance annuelle de 12 gros jusqu'en 1555. Après cette date les comptes de la gilde n'en font plus mention.

(2) « Sint Iacobs zestendeel. Pieter Claeisz ende Adriaen Eyeman, een scilders wyncle in den Ouden Zac, ieghen over 't huus van Pieter de Valencia ». Registre de la Table des Pauvres de l'église Notre-Dame, 1550-52, fol. 69 v.

(3) « 1557. Betaelt Pieter Clays, scildere, over het scilderen ende verlichten de letteren van den epitave, staende in 't nieuwe dootshuus up 't kerchof deser kercke, van olye verruwe, xviij g. » Comptes de la Fabrique de l'église Saint-Jacques, 1547-1563, fol. 312 v.

(4) Catalogue de la collection vendue à Copenhague au mois d'août 1837, nº 370.

(5) Catalogue de 1885, nº 1, Chêne. H. 0,395, L. 0,29.

dre une représentation de la Résurrection du Sauveur sur un panneau de chêne qu'avait fourni le charpentier Jean van Groenendaele (¹). Le tableau fut placé au-dessus du maître-autel le samedi 10 octobre 1573. A cette occasion les peintres, charpentiers et ouvriers furent régalés à l'auberge « la ville d'Altona (²) ». Maître Pierre reçut pour ce travail 27 livres de gros, moins 2 livres payés pour la rédaction du contrat et une partie de ce qui fut dépensé lors de la commande et de la réception du tableau (³). Fortement endommagé par les Calvinistes, il fut restauré en 1585-86 par Pierre Claeissins II, qui avait aidé son père à le peindre. Celui-ci, en 1575, décora le brancard sur lequel on plaçait la grande châsse de Saint

---

(¹) L'esquisse en grisaille de ce tableau se trouvait jadis dans la possession de M. Jean A. van Caneghem, dont la collection a été vendue le 3 octobre 1860. Elle était peinte sur un panneau (H. 0,42; L. 0,34) signée avec le chiffre du maître, et a été acquise par M. De Meester pour 50 francs.

(²) « Betaelt in Altena, voor 't bier 't welcke aldaer bi den temmerlieden, schilders ende andere wercklieden, present zommighe kerckmeesters, ghedroncken was ten daghe dat men de nieuwe tafel up den houtaer ghestelt hadde, 't welcke was t'Zaterdaechs, den xᵉⁿ October anno 1573, iij s. gron. » Compte de la fabrique de Saint-Sauveur, 1573. « Up de xᵉ van Octobre xvᶜlxxiij wiert ghestelt den buuck van de nieuwe tafele up den hooghen autaer, ghemaect by een magister Pieter Clays ende sinen sone wonende in den Ouden Sack. » Registre de l'église Saint-Sauveur, fol. lxxxj. Archives de l'évêché.

(³) Le premier paiement fut sans doute inscrit dans le compte de 1572 que nous n'avons pu retrouver. « Betaelt meester Pieter Claeis d'oude, over tweeste paeyement van de tafel in den choor, up den hooghen oultaer; hem ghemynct thien schellynghen grooten over 't derde part van dertich schellynghen grooten dieder verteerd waren in het besteden van de tafele; blijft viij l. x s. g. » « Betaelt meester Pieter Claeys, over het derde payement van het tafereel staende in den hooghen choor, up den houltaer, de somme van ix lb. gr.; hem ghemynct x s. gr. over datter verteerd was int annemen van den zelven tafereele; ende noch ghemynct xx s. gr. over dit payement van 't appoinctement datter ghemaect was ten huuse van Adriaen van Mommengy; blijft net betaelt, vij l. x s. g. » Compte de la fabrique de Saint-Sauveur, 1575.

Eloi lorsqu'on la portait dans les processions [1]. C'est la dernière mention du maître que nous avons rencontrée dans les archives. L'obituaire de la gilde nous fait connaître qu'il décéda en 1576.

Pierre Claeissins créa un type de Madone, qui, à en juger par le grand nombre de copies et d'imitations, doit avoir été très estimé. Le plus ancien exemple de ce type, signé par le maître, fut prêté à l'Exposition de tableaux anciens organisée à Bruges par la Gilde de Saint Thomas et Saint Luc en 1867 [2].

La Sainte Vierge, vue de face, est assise sur un banc en maçonnerie, recouvert de fleurs, et tient l'Enfant Jésus debout sur le genou gauche. Elle est vêtue d'une robe bleue à larges manches doublées de fourrure, ainsi que d'un manteau rose ; une chemisette en batiste fine et un voile du même tissu complètent son costume ; sa chevelure longue couvre ses épaules. L'Enfant pose le pied droit sur la main droite de sa Mère dont il caresse le menton avec beaucoup de tendresse. Un ange la couronne. Au haut du tableau on voit le Père Eternel et la sainte Colombe. Un dragon à sept têtes s'enfuit. Autour de la Vierge croissent des fleurs printannières : la fritillaire, la primevère, la marguerite, la rose, l'iris, le muguet, la fritillaire méléagre, la perce-neige, la violette, la lys, l'anémone, etc. Sous ses pieds se trouvent des pieds de veau (*arum maculatum*), plante qui est représentée sans ses fleurs ; les feuilles, dont la nature est vénéneuse, symbolisent ici le péché écrasé sous les pieds de Marie immaculée. Au second plan on voit, à droite, la fontaine scellée (*fons*

---

[1] « Betaelt meester Pieter Claeys, over het schilderen van een berye daer men Sinte Loy ryve mede draecht, by laste, ix s. gr. » Compte de la fabrique de Saint-Sauveur, 1575.

[2] Catalogue, n° 136. Chêne, cintré. H. 0,94. L. 0,66. Prêté par feu M. J. Haest d'Anvers.

signatus), la maison d'or (*domus aurea*), au-dessus de laquelle l'étoile du matin (*stella matutina*) et par devant, deux paons ; une rangée de vignes cultivées en tonnelle (*vitis fructifera*), sous laquelle des anges se divertissent en jouant aux quilles ; plus loin une licorne blanche se désaltère au bord d'un fleuve ; autour d'elle se trouvent un dragon, un lion, un cerf avec jeune, un sanglier, un lièvre et deux lapins. Dans le lointain on voit, sur les bords d'un fleuve, une ville (*civitas Dei*), au milieu de laquelle s'élève la tour de David (*turris Davidica*). A gauche se trouve le jardin fermé (*hortus conclusus*) ayant au centre le puits des eaux vivantes (*puteus aquarum viventium*) surmonté du miroir sans tâche (*speculum sine macula*); autour du puits se trouvent trois anges. A côté du jardin on voit le palmier et le cèdre du Liban, et plus loin, la tour d'ivoire (*turris eburnea*), au-dessus de laquelle brille la lune (*luna speciosa*) ; au fond, le chameau dans le désert. Au second plan, à gauche, on voit saint Joseph conduisant l'âne. Sur le mur du jardin le chiffre du peintre.

A l'abbaye de Parck près Louvain j'ai vu, il y a cinquante ans, un tableau représentant la sainte Vierge, vêtue d'une robe et d'un manteau rouge, assise, soutenant de la main droite l'Enfant Jésus, qui, debout sur ses genoux, entoure son cou avec le bras gauche. Au-dessous la salutation :

> Ave, Virgo gloriosa, stella sole clarior,
> Mater Dei gratiosa, favo mellis dulcior,
> rubicunda plus quam rosa, lilio candidior,
> omnis virtus te decorat, omnis sanctus te honorat,
> tu celo sublimior. Amen [1].

Les volets d'un triptyque qui figuraient à l'Exposition

---

[1] Chêne. H. 1,04; L. 0,73.

de tableaux anciens en 1902 [1], non signés, sont presque certainement de la main de maître Pierre. Le panneau principal est perdu. Sur la face du volet dextre on voit saint Antoine debout, occupé à lire un livre qu'il tient dans la main gauche en s'appuyant sur un bâton. Il est vêtu d'un habit gris avec un scapulaire noir. Derrière lui s'élève un grand arbre. Dans le fond, à droite, des démons font subir au saint des ennuis de toute espèce ; quatre d'entre eux l'emportent dans l'air ; une sorcière montée sur un bouc et tenant un flambeau, le poursuit avec des diablotins. A gauche, on voit saint Paul conversant avec saint Antoine auprès d'un ermitage, et plus loin, celui-ci visitant saint Paul sur son lit de mort. Vis-à-vis, sur le volet de gauche, le donateur, Antoine Wydoot de Saint Omer, abbé du monastère de Notre-Dame des Dunes, 1557-1566, est représenté agenouillé sur un prie-dieu dans un portique ; une crosse ornée des statuettes des quatre docteurs de l'Église, repose contre son épaule gauche. Sa mitre est déposée à terre. La vue entre les colonnes du portique donne sur un paysage où l'on voit une fontaine surmontée de la statue d'un homme armé d'une massue. Au-delà, un bois, et dans le lointain, une ville et des dunes. Une grisaille sur le revers des volets représente saint Bernard à genoux, adorant l'Enfant Jésus qui, debout sur les genoux de sa Mère, le bénit.

La galerie royale de Copenhague possède le portrait d'un homme dans la force de l'âge, la figure tournée à gauche, vue de trois quarts. Il est vêtu d'une robe noire à collet montant ; un col en toile fine et un béret noir complètent son costume. Il a des yeux gris et une verrue sur le nez, et porte une moustache, une barbe et des favoris qui, de même que ses cheveux, sont noirs mais grisonnants.

---

[1] Catalogue, n° 305. Chêne. H. 1,385. L. 0,375. Prêté par Mademoiselle de Buyst.

Sur le fond gris, au haut à droite : A° 15.6.7. ÆTATIS SVÆ 56 (1).

Le Grand Séminaire de Bruges conserve un fort beau portrait (2) de Robert Holman, qui, né à l'Écluse en 1521, devint en 1568 le 36e abbé du monastère de Notre-Dame des Dunes. Il est vu de trois quarts, la figure tournée à gauche, assis dans un fauteuil sur le bras duquel repose sa main gauche. Vêtu de l'habit Cistercien et coiffé d'un béret noir, des bagues aux deuxième et quatrième doigts de la main droite et au quatrième de la main gauche. De la droite il tient devant lui un livre ouvert, muni d'un fourreau à floches et d'un registre orné de perles. Au haut du panneau, à droite, la date ÆTATIS SVÆ 50 A° 1571, et, à gauche, un écusson écartelé, au 1 et 4 d'*azur* à la fasce accompagnée en chef de deux épées posées en sautoir, et en pointe de trois molettes 2 et 1, d'*argent ;* au 2 et 3 d'*argent* au chevron accompagné en chef de deux molettes de *sable*, et en pointe d'un écureuil accroupi sur une terrasse de gazon et mangeant une pomme au *naturel ;* l'écusson timbré d'une mitre et d'une crosse est entouré d'ornements style renaissance, avec la devise VICTORIA SVI MAXIMA. L'abbé Holman trépassa à Bruges le 29 décembre 1579, et fut enterré dans l'église des Pauvres Claires, sans épitaphe.

Pierre Claeissins eut trois fils qui suivirent le métier de leur père : Gilles, Antoine et Pierre.

---

(1) Catalogue, 1880, n° 67; 1904, n° 240. H. 0,58. L. 0,45. Ce portrait, acquis par la galerie du peintre J. S. Wahl, en 1744, fut attribué à Pierre dans les catalogues officiels sur l'autorité du célèbre historien d'art Hoyen, jusqu'en 1904. Une copie ancienne a été vendue à Munich en 1898. Nous devons ces renseignements à M. Karl Madsen, directeur de la galerie.

(2) Chêne. H. 1,01. L. 0,84. Exposé à Bruges, 1867, n° 152; 1902, n° 309. HULIN, Catalogue critique, n° 309. FRIEDLAENDER dans le *Repertorium für Kunstwissenschaft*, XXVI, 153. Berlin, 1903.

III.

GILLES CLAEISSINS.

Gilles Claeissins, fils aîné de Pierre le vieux et de Pétronille Roelants, admis à la maîtrise le 18 octobre 1566 (1), fut membre du conseil en 1570-71, 1572-73 et 1584-1585, et doyen en 1577-78 (2). Il demeura depuis 1592 jusqu'à 1599 dans l'Oost Ghistelhof, du côté est (3). Il décéda à Bruges le 17 décembre 1605, et fut enterré en l'église Saint-Jacques dans la chapelle des Tonneliers ou de S. Léonard (4). Sa femme, Elisabeth, fille de Jean Boelant,

---

(1) « Item op den xviij^en in Octobre xv^clxvj, zoe loste zynen wyn Mr Gyllys Claeis, ende gaf de xij s. gr., ende was mesters zuene. » Matricule I, fol. 116 v.

(2) Registre des serments des Corporations. Archives de la Ville.

(3) Comptes de la fabrique de l'église Sainte-Walburge.

(4) « 1605, Decembre. Over 't begraven van m^r Gillis Clayssins, met vollen dienst, in de kercke, xxix s. vj g. » Comptes de la fabrique de l'église Saint-Jacques, 1601 à 1624, fol. 126 v. Dans le même volume on trouve, au fol. 206 v.: « 1609, Februario. Over het begraven vidua m^r Gillis Claeyssins in de kercke, met en vollen dyenst, ij lb. xiij s. x g. » Ils fondèrent un anniversaire pour le repos de leurs âmes, à célébrer le jour de Saint-Luc. Dans le Registre aux fondations on lit, au fol. 51 v.: « Wy, pastor ende dischmeesters van Sint Iacobs, hebben belooft iaerlix te doen celebreren een iaerghetyde met vigilie ende commendatie op Sint Lucas dach, over zalegher memorie meester Gillis Claeysins ende Elisabeth Boelant, syn huysvrauwe, waervooren wy sullen betaelen an die van de commune viij s. ende viij gr., ende xvj gr. an den clocluyder over het gheluyt; ende sullen ghehouden syn te stellen een disch van lx provenen van vj grooten, bedraghen xxx s. gr., ende 'sdaechs te vooren te senden metten discnape an den pastor deser kerke ij teekenen, ende an beede de aerme scholen deser stede, elc ses teekenen, waer voor van elke schole sullen commen offeren ses paer kynderen; item, xij teekenen an de vrienden van den voornoomden meester Gillis, ende noch vier teekenen an den outsten hoir van de voornoomde ioncvrauwe Elisabeth, ende by ghebreke van de gheslachten van d'een ofte d'ander zyde, sullen hunne teekenen blyfven ten profyte van de aermen deser prochie; item, den discnape, voor syn aerbeyt sal ghemeten ij teekenen. Den voornoomd meester

qui lui survécut, y fut aussi enterré. La dalle qui recouvrait leur tombeau, portait : « Sepulture van Gillis Claeissins f[s] Pieter de houde, in synen tyde vermaert schildere ende onderhouden van syne hoocheyt ; overleedt int iaer 1605 den xvij[en] december. Endo van iouckvr. Elisabetta f[a] Ian Boelant, syne huysvr. overleedt int iaer 1609 ». Cette inscription a été restaurée et faussée, 1605 changée en 1607.

En 1572 il fut payé à maître Gilles pour la peinture des armoiries du seigneur de Tilleghem, la somme de 3 livres, 11 escalins, 6 deniers de gros (¹).

Maître Gilles fut le peintre domestique d'Alexandre Farnèse, duc de Parme, et gouverneur général des Pays-Bas. Après le décès de ce prince, le 2 décembre 1592, il fut au service des archiducs Albert et Isabelle, qui en 1600 lui payèrent la somme de 7 livres 10 escalins de Flandre pour un tableau du Christ en croix qui fut placé dans la chapelle du palais de Bruxelles (²).

En 1607, il peignit un petit portrait de l'Infante Isabelle, pour laquelle il lui fut payé, la somme de 22 livres (³).

Gillis Claeysins overleet int iaer 1605, ende syn huysvrauwe 1609. Heeft betaelt over zyne vrye sepulture in de cupers capelle twee ponden grooten in de rekenynghe van den fabryke de anno 1604. »

(¹) « Item betaelt Gillis Clays, schildere, van 't schilderen van de blasoenen van der overledene, de somme van iij l. xj s. vj d. g.; zyn xxj gulden, ix stuvers. » Compte des exécuteurs testamentaires du seigneur de Tilleghem. Archives de la Ville.

(²) « Aen Gielis Claessens, schildere, voor een beelt van Onsen Heere aen 't Cruys, gestelt in de cappelle van den hove, by hem gemaect ende gelevert, viij l. x s. » Registre de la Chambre des comptes, 1599-1600, fol. lviij. Archives du Royaume, à Bruxelles. PINCHART, *Archives des Arts*, II, 321.

(³) « Item, xj[c]viij livres, x solz, pour une cassette d'or de forme ovalle, garnie parmy la chaisnette de lviij diamants de différente sorte et grandeurs et d'une grande perle, servant la même cassette à un petit pourtraict de la sérénissime infante, painct en huille sur une carte par maistre Gilles Claes, paintre de Bruges ; item, cxx livres pour la

Un tableau de la très Sainte Trinité par Gilles Claeissins a été vendu à Paris, le 6 février 1907 (n° 8 du catalogue) au prix de 1600 francs.

Gilles laissa un fils illégitime, qui fut admis maître dans la corporation des peintres de Bruxelles, le 20 février 1601. Il mourut vers 1622, laissant un fils du même nom.

Un tableau du plus haut intérêt, dans la collection du duc de Devonshire à Chatsworth, fut peint vers 1570, pour la confrérie de la Présentation de Notre Dame, établie dans l'église Saint-Jacques, dont le clergé ainsi que les membres de la famille des fondateurs étaient membres. Ils se réunissaient pour la célébration d'une messe solennelle et pour chanter l'office divin le jour de la fête, et pendant toute l'octave. Malheureusement la matricule, le registre des fondations et l'obituaire de cette confrérie ne se trouvent pas aux archives de l'église ; confiés à la garde d'un des confrères, ils auraient disparu lors des troubles du seizième ou du dix-huitième siècle ; tel a été le sort de bien des documents de la plupart de nos anciennes confréries.

Le tableau figure la Présentation de la Sainte Vierge au temple, d'après les indications données au peintre par la confrérie, ou peut-être un drame liturgique qui aurait eu lieu dans l'église Saint-Jacques, en présence des confrères assemblés dans le chœur et chantant des antiennes. Joachim et Anne, debout au pied du degré qui sépare le

---

façon de la ditte cassette, et xxij livres payez au dict Gilles Claes pour avoir painct à l'huile le susdit pourtrait de la sérénissime infante; ensemble une custode couverte de cuir d'or pour mectre et conserver icelle cassette d'or, etc.; le tout a esté mis par le garde joyaulx, par charge expresse de leurs Altèzes, ès mains de Pierre Peckius, allant pour leurs affaires vers le roy très chrétien de France, pour estre au nom et de la part de la sérénissime infante, présenté à la fille aisnée du dit roy que la ditte sérénissime infante avoit levé du fond de baptesme. » Compte de la recette générale des finances de l'an 1607. Registre B 2884 de la Chambre des comptes. Archives du Département du Nord, à Lille.

sanctuaire du chœur, s'inclinent respectueusement ; une des vierges du temple, à côté de celle-ci, dirige son attention vers le grand prêtre, qui, debout devant l'autel, reçoit la Sainte Vierge. Au-dessus d'elle plane la Sainte Colombe, et tout en haut le Père Eternel la bénit. Les futures compagnes de Marie assistent à sa réception, sept de chaque côté de l'autel ; parmi celles-ci on remarque une dame coiffée d'un hennin ; qui paraît être leur maîtresse. A gauche, près de l'entrée latérale du sanctuaire, un jeune homme debout, attend la fin de la cérémonie pour reconduire le grand prêtre. Dans les stalles de ce côté, dix prêtres revêtus de surplis chantent, deux d'entre eux tenant des livres, les autres ont les mains jointes ; le curé et le vicaire, à la tête des deux rangées, portent sur le bras gauche, le premier une grande aumusse fourrée, le vicaire, une petite en satin noir. De l'autre côté du chœur, cinq autres prêtres debout, et devant eux, trois hommes et deux dames à genoux. Ces portraits ont beaucoup de caractère.

Le tableau offre encore un grand intérêt parce qu'il représente très exactement l'intérieur du chœur de l'église Saint-Jacques, construit par le maître maçon, Georges Weylaert, et le tailleur de pierre, Corneille Tielman, 1457-1472, tel qu'il était avant qu'il fût saccagé par les Calvinistes en 1580, quand le beau tabernacle pyramidal et la clôture en cuivre qui l'entoure furent détruits. La voûte en chêne, de 1516-1518, est très remarquable. Le peintre a toutefois simplifié les stalles et le maître-autel ; le sujet du tableau qui le surmonte est difficile à préciser ; sa forme rectangulaire cependant correspond avec celle de la Déposition du Sauveur par Hugues Van der Goes, tableau de toute beauté, donné à l'église par Jacques Byese et sa femme, et dont un fragment est conservé à Oxford. Il existe un grand nombre de copies du tableau [1].

---

[1] Voir AnÉm. t. LVI, p. 97 ss.

IV.

PIERRE CLAEISSINS II.

Pierre Claeissins II, deuxième fils de Pierre le vieux et de Petronille Roelants, fut admis à la maîtrise le 11 novembre 1570 (1). Il fut conseiller de la gilde en 1571-72, 1589-90, 1591-92, 1593-94, 1595-96, 1608-09 et 1612-13, et doyen en 1587-88, 1600-01 et 1606-07 (2). En 1581 il succéda à son frère Antoine comme peintre de la ville (3), position qu'il garda jusqu'à sa mort. En 1584 il fut chargé de peindre et de décorer un arc de triomphe pour l'entrée solennelle du prince de Parme, le 29 juin (4). En 1585, il dessina et peignit des cartes des villes d'Ostende et de Sluus, par ordre du magistrat du Franc, pour être présentées au seigneur De la Motte, gouverneur de la ville et du château de Gravelines, commandant alors un corps de troupes campées dans les environs de Bruges. Pour ce travail il reçut 5 livres, 14 escalins de gros (5). En 1585-86,

(1) « Item in 't zelve iaer (1570), up Sinte Martens dach, loste zyn wyn Pieter Claeissins als meesters suene, met xij s. ; schelder ». Matricule I, fol. 117 v.

(2) Registre des Serments des Corporations. Archives de la ville.

(3) Compte des trésoriers de la ville 1580-81, fol. xxxix ; 1582-83, fol. xlj v.; 1583-84, fol. xlj ; 1584-85, fol. xlvij v.; 1585-86, fol. xxxix v.; 1586-87, fol. xxxix ; 1587-88, fol. xxxj ; 1588-89, fol. xxxviij v.; 1589-90, fol. xlj v.; 1590-91, fol. xxxix ; 1591-92, fol. xxxvij ; 1592-93, fol. xxxvij ; 1593-94, fol. xxxvj v.; 1594-95, fol. xxxiiij v.; 1595-96, fol. xxxv v.; 1596-97, fol. xxxvij v.

(4) « Meester Pietre Clays, stadts-schildere, van met zyn medeghezellen hebbende gheschildert de voornoomde arcke triomphael, lxxij l. xix s. xj g. » Ibid., 1583-1584, fol. lij v. Cet arc fut construit par maître Henri van Vlenduncq et Jean De Meestre qui reçurent pour leur travail 70 l. 10 escalins et 5 gros.

(5) « Pieter Claeys, schildere, de somme van vyf ponden, veerthien scellinghen grooten, over zynen sallaris van dat hy by laste van den collegie uutghetrocken ende gheschildert heeft de chaerten van de

il exécuta, pour le magistrat de la ville, une vue de la ville et des environs d'Ostende qui lui fut payée 20 escalins de gros ([1]). En cette même année, il restaura le tableau du maître-autel de l'église Saint-Sauveur, œuvre de son père, à laquelle il avait collaboré. Il peignit aussi la châsse de Saint-Éloi, le brancard sur lequel on la portait dans les processions, et les deux piliers du retable ([2]). Au mois de juin 1587, le magistrat de la ville l'envoya à Deynze, probablement pour un travail cartographique, et lui paya une livre de gros ([3]). En 1590, il fit pour le magistrat du Franc diverses cartes de la ville d'Ostende, extraites de la grande carte du pays; il reçut de ce chef 11 livres parisis([4]). Dans la même année, la ville le chargea de divers travaux

---

steden van Oosthende ende Sluus, omme de zelve te presenteren an mynen heere Van der Mote, gouverneur van der stede ende casteelle van Grevelynghe, ende commanderende over het volck van oorloghe ligghende omtrent Brugghe, de welcke de zelve begheert hadde om den dienst van Zyne Maiesteyt; by ordonnantie, lxviij l. viij s. par. » Compte des trésoriers du Franc, 1585-86, fol. lviij.

([1]) « Pieter Clays, schildere, van 't pourtraict van der ieghenwoordeghe situatie ende gheleghenthede der stede van Oostende, xx s. g. » Compte des trésoriers de la ville, 1585-86, fol. xlj.

([2]) « Betaelt Pieter Clays, de schildere, up rekenynghe, iiij l. een s. gr. Betaelt Pieter Claysins, de schildere, in mynderinghe van meerder somme van den hooghen oultaers tafereel te verschilderen, iiij lb. gr... Betaelt meester Pieter Clays, de schildere, over de vulle betalynghe van het verschilderen van de tafele van den ooghen oultaer, by drie dyverssche quytantie, xij lb.... Betaelt den zelven meester Pieter Clays, over 't schilderen van de ryve, berye, scraghen dyenende tot de voornoomde ryve van Sinte Loy, ende over 't schilderen van de twee pylaren an den öoghen oultaer in de choor, per een quytantie, xvj s. g. » Compte de la fabrique de Saint-Sauveur, 1584-1586.

([3]) « Den iiij^en Wedemaent was toegheleyt Pieter Clays, stede schildere, voor zekere vacatien te Deynse, xx s. g. » Compte des trésoriers de la ville, 1586-87, fol. xxxv v.

([4]) « Pieter Claeys, schildere, over het maken ende uuttrecken van diversche caerten van der stede van Oostende uut de groote caerte van dezen lande, by twee ordonnantien, xj l. par. » Compte des trésoriers du Franc, 1589-90, fol. lxvij v.

y compris la peinture du cadran de l'horloge du Beffroi et la dorure de deux nouvelles aiguilles ; on lui donna pour ces travaux, 48 l. 16 s. 8 g. (1). En 1591, il polychroma le Sacrementshuus de l'église Sainte-Walburge et la balustrade en fer qui l'entourait ; en 1593, il peignit la croix de la clôture du chœur de la même église, et reçut de ce chef 2 livres 1 escalin et 8 gros (2).

En 1593, la gilde de Saint-Éloi chargea maître Pierre de dessiner une image de ce saint, laquelle fut gravée par Ambroise Claeissins, et imprimée par Antoine Ianssens ; le dessin de cette image fut payé 20 escalins; la gravure, 20 escalins 6 deniers, et le tirage de 300 exemptoires, 6 escalins de gros (3). Dans le courant de la même année, maître Pierre fit le patron d'un grand retable pour l'autel de Saint Éloi dans l'église Saint-Sauveur; ce projet lui fut payé 20 escalins de gros (4).

En 1595, il peignit le grand Christ du jubé de Saint-Sauveur avec les accessoires, et fit divers modifications aux figures d'Adam et Eve sur le panneau au pied de la

---

(1) « Pieter Clays, stede schildere, van wercken van ziinen style, metgaders de twee nieuwe wysers, ende vm vc gheslegheu gouts daerinne veroorboort, xlviij l. xvj s. viij g. ». Compte des trésoriers de la ville, 1589-90, fol. xlj v.

(2) « Betaelt Pieter Clayssins, schildere, over 'tschilderen van het Sacraments huus ende yseren thuun, iij l. iiij s. g. ». Compte de la fabrique de l'église Sainte-Walburge, 1590-91, fol. 13. « Betaelt an meester Pieter Claeyssins van 'tschilderen van de cruse up de clotuere parbil tot compt ij l. j s. viij g. » Ibid., 1594-95, fol. 11.

(3) « Betaelt meester Pieter Clayssins, over 't betrecken van 't patroon van de beeldekens, xx s. Betaelt meester Ambrosius Clayssins, zilversmidt, over 't snyden van 't patroon om de beeldekens te preuten van Sinte Eloy, om onder de gildebroeders te deelen, xx s. vj g. Betaelt Anthoine Ianssens, over iijc beeldekens te printen, vj s. g. » Compte de la gilde de Saint-Éloi, 1593-94.

(4) « Betaelt meester Pieter Clayssins, schildere, over 't schilderen van een patroon om de groote tafele van Sinte Eloys oultaer te schilderen, xx s. g. » Ibid.

croix (1). En 1596, les fabriciens de l'égliso Saint-Jacques lui confièrent la décoration du pavillon de l'orgue et la dorure de son couronnement, et lui accordèrent pour ce travail 4 livres, 2 escalins de gros (2). Il peignit aussi le projet du nouveau jubé de l'église Saint-Sauveur, et reçut de ce chef, 1 livre, 13 escalins, et 4 deniers de gros (3).

Cette même année, il fit une copie d'un tableau en perspective à vol d'oiseau du pays du Franc, peint en 1566 par Pierre Pourbus. Cette carte, exécutée avec une exactitude admirable, a environ douze mètres carrés ; auprès du nom de chaque ville, métier ou seigneurie se trouve un écusson chargé de ses armes. Cette copie lui fut payée 960 livres parisis; l'original avait coûté 3352 livres, 14 escalins (4). En 1597, il décora les cadres de trois tableaux

---

(1) « Betaelt meester Pieter Clayssins, scildere, van het cruuce, wapens ende tafereelen ende anders, volghende zyn quytancie, xxvij l. g.... Betaelt tot de scildere mr Pieter Clayssins, als men ghynghen tot hem omme Adam ende Eva te veranderen, v s. iiij g., ende over bier, iiij s. iiij g., compt t'samen, viij s. viij g.... Betaelt meester Pieter Clayssins, schildere, over 't veranderen ende vermaecken van Adam ende Eva en het serpent van het tafereel onder 't cruce boven den docxael, per quytancie, iij l. g. Betaelt den zelven, voor een gratuiteyt voor een stoop wyns, v s. g. » Compte de la fabrique de l'église Saint-Sauveur, 1595 et 1596.

(2) « Betaelt Pieter Claissins, schildre, voor 't schilderen het pavillon van de orghele metgaders 't stofferen met ghoudt de croonemente, iiij l. ij s. g. ». Comptes de la fabrique de l'église Saint-Jacques, 1564-1624, fol. 460.

(3) « Betaelt mr Pieter Clayssins, den scildere, over 't scilderen van het patroon van den toecommende docxael van dese kercke, j l. xiij s. iiij d. g. ». Compte de la fabrique de l'église Saint-Sauveur, 1596.

(4) « Betaelt noch over het schilderen van de nieuwe kaerte van den lande van den Vryen, omme die te hanghen in de groote camere van den zelven lande, in de plaetse van de oude kaerte, de welcke begonste gheheel te bederven metter tycke die men daertoe heeft doen maecken, by ordonnantie, vijc xx l. par. ». Compte des trésoriers du Franc, 1596-97, fol. lxxviij. « Betaelt Pieter Claeys, schildere, de somme van twintich ponden grooten, ende dat ter cause van het

suspendus aux piliers de la nef de l'église Saint-Sauveur (1).

En 1598, il peignit une bannière pour la gilde de Saint-Eloi ; pour cette peinture y compris l'étoffe, la gilde lui paya 12 livres de gros (2).

En 1598, il peignit une carte topographique des paroisses aux environs de Dixmude qui lui fut payée 18 livres parisis (3). Cette même année, il peignit un grand nombre d'écussons armoyés, employés à l'occasion du Requiem célébré à l'église Notre-Dame pour le repos de l'âme du roi Philippe II, décédé le 13 septembre (4). En 1600, le

---

overwerck van het schilderen van de nieuwe caerte van den lande van den Vryen, mette 't beslaen ende behanghen van dien, boven de somme van tzestich ponden grooten daervooren hy de zelve anghenomen hadde te schilderen mette leverynghe van de tycke, ende dit in respecte dat hy de zelve caerte te goeden coop anghenomen hadde te schilderen, ende vele ende diversche extraordinaire costen ende moeytten daeromme ghedoocht t'zynder grooter schade, in respecte van welcken myn heeren van der wet hem toegheleyt hebben de voorscreven somme van twintich ponden grooten by ordonnantie, valent ij^c xl l. p. ». Ibid., 1600-1601, fol. lxxviij v. Cette belle carte est encore conservée.

(1) « Betaelt den xx^sten April, meester Pieter Claissins, de schildere, van drie cassynen van tafereelen met het stofferen naer het uutwysen van de wercke, die hanghen an de pilaeren in de voorkercke, vij s. vj g. » Compte de la fabrique de l'église Saint-Sauveur, 1597.

(2) Compte de la gilde de Saint-Éloi, 1597-98.

(3) « Pieter Claeys, schildere, dertich scellynghen grooten over 't schilderen van de chaerte van de prochien van den Vryen omtrent Dixmude ; by ordonnantie, xviij l. par. ». Compte des trésoriers du Franc, 1598-99, fol. lxxvij v.

(4) « Pieter Clays, van twee groote blasoenen van olie verwe in cassinen ende panneelen tot ij l. vj s. viij g. 't stic ; voor een verheven blasoen up 't bedde met 't cassyn ende panneel, xxxvj s. g.; item, een ghelycke blasoen zonder cassyn voor den doxael ; l wapens up 't laken ghevest tot xx g. 't stic ; cxx wapens tot xvj g. 't stic omme de lx tortsen van uytt 't stic by de ambochten becosticht ende ghedreghen by de vinders ; viere groote wapens up barders in de ghevels van de cappelle tot iij s. g. 't stic ; voor de iiij quartieren van zyne Maiesteyt, x s. g.; vj wapens an de keerssen up den hooghen aultaer tot xiiij g. 't stic ; xxxviij cleene tot xij g. in de friesen van de cappelle. » Compte des trésoriers de la ville, 1598-99, fol. xl v.

magistrat du Franc le chargea de lever et peindre le plan des environs de Nieuport et lui paya pour ce travail 24 livres parisis (1). Cette même année, il peignit les portraits du curé et des marguilliers et maîtres de la table des pauvres de la paroisse, sur les volets du tableau du maître-autel de l'église Saint-Jacques, pour lesquels il reçut 19 l. 5 s. g. (2) En 1602, il peignit et dora la statue du roi Philippe II devant l'Hôtel-de-Ville, œuvre du sculpteur Jean Aerts, et reçut pour ce travail 31 livres 10 escalins de gros (3). En 1603, il dora les aiguilles de l'horloge du beffroi (4) ; en 1605, peignit le pied du maître-autel et les portes de l'église Saint-Jacques donnant sur le cimetière (5) ; en 1606, il entreprit pour la confrérie de Notre-Dame

---

(1) « Mr Pieter Claeys, schildere, de somme van twee ponden grooten, ter cause van het uuttrecken ende schilderen van de chaerte van den gheweste ontrent de stede van Nieuport, ende de omligghende forten, by de welcke de stadt van Oosthende gheblocqueert es, by ordonnantie, xxiiij l. par. » Compte des trésoriers du Franc, 1599-1600, fol. lxxxij.

(2) 1599-1600. « Betaelt an meester Pieter Claissins, schildere, over het schilderen bede duere van den oghen outaer, de somme van neghenthien pondt, v s. grooten, ende hier toe afghetrocken de neghen pondt groote die betaelt zyn by myn heere den pastor ende kercmeesters ende dischmeesters voor conterfeiten van huerlieder, comt x l. v s. g. Betaelt aen den zelven mr Pieter Claissins, schildere, over vergulden de moluere van den myddelwaet van panen van den oghen outaer ; ende de pilaren, iiij l. g. » Comptes de la fabrique de l'église Saint-Jacques, 1564-1624, fol. 521 v. « Betaelt mr Pieter Clasens, over schilderen twee borden aen den oughen outaer, j s. viij d. » Id., 1601-1602, fol. 41 v.

(3) « Pieter Clais, ste schildere, van 't vergulden van der imaige van wylen de Coe Mat, ghestelt voor 't scepen huus, ende ander wercken van zyn styl, xxxj l. x s. g. » Compte des trésoriers de la ville, 1601-1602, fol. xxxvij.

(4) « Pieter Clays, van het schilderen van de nieuwe wysers up de halle. » Compte des trésoriers de la ville, 1603-1604, fol. xxxv v.

(5) 1605-06. « Betaelt mr Pieter Clayssins, over 't schilderen den voet up den hooghen outaer mitsgaders de dueren up 't kerckhof, vij l. iij s. iiij g. » Comptes de la fabrique de l'église Saint-Jacques, 1601-1624, fol. 149 v.

de l'Arbre sec, la peinture d'un tableau d'autel qu'il n'acheva que peu de temps avant sa mort (1). Pendant la même année, il dora le lion et toute la ferronnerie du beffroi (2) ; divers autres travaux semblables l'occupèrent en 1607 (3). En 1606, il peignit sur panneau un portrait grandeur naturelle de Pierre Simoens de Thielt, deuxième évêque d'Ipres, décédé le 5 octobre 1605 (4).

En 1607, il peignit les portraits de Charles Quint et Philippe II pour le magistrat du Franc (5) ; pour la chapelle de la Landshuus il entreprit, en 1608, de peindre pour la somme de 550 florins, un tableau d'autel représentant le Calvaire, avec 28 portraits des bourgmestres et échevins sur la face des volets, et sur l'extérieur, en grisaille, l'Annonciation ou deux saints. Plus tard, le

---

(1) Les documents concernant ce tableau sont reproduits plus loin, pp. 57-60.

(2) « Pieter Clayssins, stede schildere, van 't vergulden van den leeu van den halle, de twee appelen daer ondre, elc wydt in 't ronde iij ellen; item, ciiij appelen, de minste wydt in 't ronde iiij vierendeelen, ende xliiij vanen daer boven, de minste lanc ontrent een elle, t'samen, lxxiiij l. g. » Compte des trésoriers de la ville, 1606-07, fol. xxxiij v.

(3) « Pieter Claissins, stede schildere, van wercken van zijn stijl, namelick tafereelen tot de vierschare ende anders, namelick het schilderen van de nieuwe wysers up de halle, clij l. ix s. ij d. g. » Compte des trésoriers de la ville, 1607-08, fol. xxxv v.

(4) « Mr Pieter Clayssins, voor het uuyttrecken naer 't leven den eerweerden heere, myn heere Petrus Simoens, zaligher memorie, bisschop der stede van Ypre, metgaders 't leveren van het panneel ende moulure van 't selve tafereelken 1 l. 11 s. 8 d. ». Compte de l'école Bogaerde, 1607-1608, publié par M. L. Gilliodts, *Inventaire diplomatique de l'ancienne école Bogaerde*. Ce portrait, transféré sur toile (H. 0,75. L. 0,60) et restauré en 1836, se trouve au Musée de la Commission des Hospices.

(5) « Mr Pieter Claissins, schildere, acht ende veertich ponden parisis, ter cause ende over het maecken van de pourtraicten van wylent hooghen ghedachten den keyser Caerle den vyfden ende den coninck Philips den tweeden, by ordonnancie ende quictancie, xlviij l. p. » Compte des trésoriers du Franc, 1609-10, fol. 99.

magistrat changea d'avis et, le 12 octobre 1609, malgré que les portraits de quelques échevins fussent déjà peints sur les volets, il rejeta ceux-ci et les fit remplacer par deux nouveaux volets avec des sujets religieux (¹).

(¹) « Aen meester Pieter Claissins, schildere, de somme van vyff ende twintich ponden grooten, ter ghoeder rekeninghe van vyff hondert vichtich guldens, waer vooren hy anghenomen heeft te schilderen int voornoomd tafereel een schoon Crucifix mette personnaigen ende landouwen naer den heesch van de wercke, zoo by daer eere van begheert t'hebbene, metgaders in de deuren acht ende twintich persoonen naer 't leven gheconterfeyt, te weten : burchmeesters ende scepenen van den college, ende van buuten, de Bootscap van Maria, ofte twee andere persoonaigen van wit ende zwart ; by ordonnancie ende quictancie, iij^c l. p. » Compte de l'issue du Franc, 1608-1609.

« Betaelt an Iooris Lem, schrynwercker, de somme van vyff ende twintich ponden grooten, ter ghoeder rekeninghe van acht ende vichtich ghelycke ponden grooten, over zeker tafereel met twee dueren by hem anghenomen te maken ende 't hout daertoe dienende te leveren, daerinne gheschildert zal werden een Crucifix, 't welcke ghestelt zal werden up den oultaer in de capelle van den voornoemd lande ; hier inne begrepen 't beslaen van twee groote quaerten, by ordonnancie ende quictancie, iij^c l. p. ». Ibid.

« Mr Pieter Claissone, de somme van hondert vichtich gulden, in minderynghe van 't gone hy goedt heeft over 't maecken ende schilderen van het nieu tafereel by hem anghenomen te maecken voor desen college, 't welck ghestelt zal worden up den altaer van de capelle van den landtshuuse ; by ordonnancie ende quictancie, iij^c l. p. ». Compte des trésoriers du Franc, 1611-12, fol. 107.

« Mr Pieter Claissone, schilder, de somme van drye hondert guldens over de vulle betalynghe van het maecken ende schilderen van een nieu tafereel met twee deurren, d'welck ghestelt es up den altaer in de cappelle van den lande ; by twee ordonnancien ende quictancien, vj^c l. p. ». Ibid., 1612-13, fol. 100.

« 1609, 12 october. Was met eenen goet ghevonden het maecken van de taeffereele bewaerende de dueren daeruppe eenighe schepenen gheschildert staen, ende in plaetse van dien nemende andere dueren ende daeruppe stellende eenighe historie daertoe dat waeren gheautoriseert minheeren de burgmeesters ». Registre aux Résolutions des magistrats du Franc, n° 29, fol. 118.

« An Iooris Lem, de somme van zes ponden, vyf schellinghen grooten ter cause dat hy ghemaect ende ghelevert heeft twee andere nieuwe deurren dienende tot het voorseide tafereel, anghesien de schilderyen alreede daerinne begonst by resolutie van den college verandert

Maître Pierre perdit sa femme en 1615; elle fut entérrée au cimetière de l'église Saint-Jacques, le 19 août, auprès d'un fils décédé en 1612. Pierre survécut jusqu'en 1623, laissant une fille qui mourut au mois de novembre 1624 (¹).

Tableaux.

1. Le Musée de la ville conserve un tableau allégorique de la *Convention de Tournai*, *22 mai 1584* (²).—Sur un char de triomphe, tiré par trois ânes qui sont excités par deux génies dont l'un tient un fouet et l'autre une flèche, on voit d'abord, assise sur le devant, une femme tenant les rênes et ayant dans son giron deux enfants dont l'un prend le sein; devant elle se trouve un écu qui porte parti, au 1er, de Castille soutenu de Léon; au 2e, parti, au 1er d'Aragon et au 2e de Sicile; à un écusson brochant sur le tout, parti, au 1er d'Autriche moderne et au 2e de Bourgogne ancienne. Sous la femme est écrit le mot Charitas. Sur le milieu du char, se constituant le personnage prin-

---

moeten wesen, hierinne begrepen het beslaen van twee andere nieuwe charten van de stadt van Roome ende den zeyllenden waghen; by ordonnancie ende quictancie, lxxv l. p. „. Compte de l'issue, 1609.

« Ian Hacke, conchierge, de somme van neghen ponden grooten over theere ghedaen tot diversce stonden int voornoomd landtshuus met mr Pieter Claissins, schilder, inther besteden van twee nieuwe deurren van 't nieu tafereel by hem hier te vooren anghenomen te schilderen, d'welck ghestelt zal werden up den altaer in de capelle van den lande; by ordonnancie ende quictancie, cviij l. p. „. Ibid.

« Gheauthoriseert de burgmeesters omme te accorderen met meester Pieter, de schilder, aengaende het maken van de schilderie van der capelle by den besten voet dat doenlyck ware, zonder het werk te laten onder blyven, omme in tyt van zes maanden, min ofte meer behoedens dat hy hem verbeede het werk te volcommen binnen tyt met hem t'accorderen „. Registre aux Résolutions des magistrats du Franc, n° 29, fol. 137 v.

(¹) Comptes de la fabrique de l'église Saint-Jacques, 1612-1625; Obituaire de la corporation des peintres et selliers.

(²) Catalogue de 1861, n° 22, Chêne. H. 1,60, L. 1,98.

cipal de l'action, une figure de femme ailée assise sur une chaise à bras, ceinte d'une couronne de feuilles d'olivier, tenant une branche de cet arbre à la main gauche et donnant la bénédiction de la droite : au-dessus d'elle, soutenu sur deux piliers, un écu aux armes de Philippe II, timbré d'une couronne et entouré du collier de l'ordre de la Toison d'or et de feuilles d'olivier : au-dessus plane la sainte colombe entourée d'une auréole. Sous la chaise se trouve le mot PAX. Derrière cette figure on voit une troisième femme assise, FOEDUS, ayant un épagneul sur les genoux ; elle tient de la main gauche une bannière portant deux mains entrelacées et entourées de feuilles d'olivier, et de la droite, un long ruban vert lequel est attaché à une couronne soutenue par une hampe autour de laquelle volent des abeilles ; deux colombes entre lesquelles s'élève la hampe, tiennent dans leur bec les extrémités tombantes du ruban : au-dessous se trouve la légende, CONCORDIA, et sur le char, PACIS TRIVMPHANTIS DELINIATIO, entre deux écussons dont l'un porte d'*or* à l'aigle double de *sable*.

Le char est suivi par treize nobles entourés du ruban que tient la figure emblématique de la Fédération et qui les retient à la couronne ; à cette corde est attachée une étiquette qui porte la légende : CŌIURATŪ FOEDUS. Ces nobles, sous les pieds desquels se trouve écrit : ORDINES BELG., sont revêtus de robes de grande cérémonie et portent des drapeaux armoriés de leurs blasons respectifs ; ces armoiries n'étant peintes qu'en grisaille [1], il est difficile de fixer avec certitude quels sont les personnages qui les portent. Nous croyons cependant pouvoir assurer que celui qui porte le troisième drapeau est Charles de Ghistelles, seigneur de La Motte et gouverneur de Malines ; tandis que le porteur du cinquième doit être

---

[1] Elles sont reproduites dans le catalogue du Musée, p. 48.

Philippe, comte de Lalaing, gouverneur du Hainaut, et celui du neuvième, Philippe de Croy, duc d'Aerschot, prince de Chimay et Porceau, et comte de Beaumont et Senninghem.

Au-dessus d'eux planent trois anges avec une banderolle où on lit ce qui suit : DISSOCIATA LOCIS CONCORDI PACE LIGABO. Sous la roue gauche du devant du chariot et écrasé par elle, on voit un homme renversé — LIUOR — s'apprêtant à mordre un cœur ; des instruments de guerre, une bannière chargée de la devise : BELLVM INTESTINUM, sont également écrasés par le char. Un personnage à figure contractée, vêtu de rouge, tâche d'enrayer le char avec un gros bâton ; il porte sur sa robe une gibecière de cuir pleine d'objets précieux parmi lesquels on distingue des chandeliers ; puis une espèce d'escarcelle en peau blanche avec deux trous par lesquels s'échappent des pièces d'or. En dessous se trouve la légende, PROPRIUM COMMODUM. Dix-sept figures féminines, représentant les dix-sept provinces et tenant chacune un écusson, viennent joyeusement à la rencontre du char de triomphe.

Dans le fond, à droite, une figure du Temps, TEMPUS, armé d'une faux, met en fuite ALECTO, TISIPHONE, MEGERA, FUROR, VIOLENTIA et DISCORDIA ainsi qu'une armée de soldats. Les furies s'envolent vers une caverne à l'entrée de laquelle on voit des bêtes immondes. A gauche, le peuple — POPULUS — est retenu par la raison — RATIO — qui s'apprête à briser la chaîne par laquelle les passions l'entraînent. Dans le lointain, à gauche, une ville fortifiée entourée d'eau, probablement Tournai. Signé à gauche : PETRUS CLAEIS FECIT.

En dessous se trouvent les légendes qui suivent :

Den godlijcken paijs, voor de seventhien landen
Was traghe in haer compste door dese twee vijanden

Dats den ouden haet en die verblinde eijghen baet
Maer nu breect den stock in dwiel tot haerder schanden
Want liefde meet sterck voirts trouwe houdt vast tractaet
Verbōden met des lants staten door wijsen raet
En den tydt mact de gemeente met reden stoudt
Om discoort te verdēpen in spijt van tfortlich saedt
Wijs is den coninck die sijn lant in vreden houdt.

Arva trivmphali residēs per belgica cv pv (*curru*)?
Sit detenta licet rabie livoris acerbi
Vectaqve tardigradis tūdem pax venit anellis
Fvne ligans proceres concordi belgia honore
Læta triūphantē dignatvr clauditur anvro (*antro*)?
A popvlo ratione dvce discordia demēs,
Qvā reserare feri tētat violētia martis,
Tēpore fvgātvr fvriæ, pax rege philippo,
Avspice, per belgas tali it decorata triūpho.

Or est en nostre Gaule a la fin reuenue,
La Paix, des ennemis si lōguement tenue,
Vielle Haynne, et Amour de son propre, or se voit,
Le tronc du tout brise qui la roue arrestoit,
La loy pousse le char, lamour compagne faict,
Que le traicte produit aux Estats son effect,
Et le peuple conduit par raison et concorde,
Suffoque tant quil peut ce monstre de Discorde,
Pendant que son bon Roy ses Domaines refaict.

Dans un bon état de conservation. Il faut remarquer dans ce tableau l'excès de l'allégorie, excès, du reste, qui était dans les mœurs de l'époque. Différentes parties du tableau sont peintes avec soin, mais, en général, la vie y fait défaut. Il en existe une estampe par un graveur contemporain.

2. A l'église de Notre-Dame se trouve un tableau représentant l'histoire de la fondation de l'église Sainte-Marie majeure à Rome ([1]).

La Sainte Vierge paraît au ciel, d'où tombe de la neige sur le mont Esquilin et couvre une partie du sol en forme de croix. Marie, vêtue d'une robe bleue et d'un manteau rouge, tient l'Enfant Jésus dans son giron. Sur la montagne, le pape Liberius creuse les fondations de l'église. Il est entouré des cardinaux au nombre de treize, derrière lesquels se tiennent des gardes armés de piques et de hallebardes. Le pape est revêtu d'une soutane rouge, d'un surplis de linon et d'une chape de brocart or et cramoisi, et porte une tiare de drap d'or. Douze des cardinaux tiennent des croix à deux traverses ; le treizième une croix simple. A gauche sont agenouillés Jean le patricien et sa femme ; le premier vêtu d'une robe de drap bleu munie de larges manches et d'un grand collet rejeté sur un tabard de brocart or et cramoisi ; sa femme porte une robe de satin vert bordée et doublée de fourrure, et un hennin mitré avec un grand voile de batiste qui tombe de chaque côté. Au bas de la montagne, un clerc en robe bleue et manteau pourpre tient une ombrelle surmontée d'une croix ; derrière lui, trois acolytes dont un, revêtu d'une aube et d'une dalmatique en brocart or et cramoisi avec orfrois semés de perles et de pierres fines, porte une croix de procession à bannière flottante de drap d'or et argent brodé avec les chiffres du Christ, de sa Mère et de Sainte Anne ; les deux autres, en aubes et tuniques, portent des chandeliers avec cierges allumés. Dans le fond, la ville de Rome et quelques épisodes de l'histoire de la fondation de l'église de Sainte-Marie majeure ([2]). A droite, Jean le patricien et sa femme priant

---

([1]) Chêne. H. 1,34. L. 1.50.

([2]) Voir au Bréviaire Romain les leçons aux Matines du 5 août.

dans une chambre de leur maison ; des rayons de lumière projetés du ciel tombent sur leurs têtes. Dans une autre chambre de la même maison, la Sainte Vierge et l'Enfant paraissent à Jean et sa femme couchés. — Notre Dame apparaît au pape. — Jean et sa femme en conversation avec un homme qui de la main montre des maçons travaillant sur un échafaudage à la tour et au toit d'une basilique. — Le pape en chape et tiare, et portant la triple croix, rencontre Jean le patricien et le maître maçon sur le pont de Saint-Ange.

Les édifices de la ville sont assez fidèlement rendus ; du haut de la tour du château Saint-Ange flotte un drapeau aux armes du pape.

Au haut du panneau à droite, un écusson qui porte : parti *azur* et *or*, au chevron d'*argent* sur le tout, chargé d'une patte de lion, d'une coquille, *naturels* et d'une rose de *gueules* boutonnée d'*or*, van Praet. A gauche, un losange parti au 1er van Praet, au 2e d'*argent* à un cerf sur une colline entourée d'une palissade, Van Hertsberghe.

Ce tableau, dans un bon état de conservation, fut donné à l'église par Paul van Praet qui décéda le 2 août 1607. Sa femme, Anne van Hertsberghe, lui survécut et décéda en 1624.

3. Dans la collection de la comtesse Cowper à Panshanger, se trouve un beau tableau (1) par maître Pierre, représentant Sainte Marie Madeleine, lisant. Signé PETRVS CLAEISZ FECIT.

4. L'église Saint-Sauveur conserve les volets d'un triptyque (2) peint pour la gilde des cordonniers, dont le panneau principal sur lequel était représenté la Très Sainte Trinité, avec un paysage, est perdu. Sur la face des volets, le chapelain, un livre à la main, et 21 membres de la gilde

---

(1) Chêne. H. 0,40. L. 0.30.

(2) Chêne. H. 1,60. L. 0,60.

sont agenouillés en adoration ; les saints Crépin et Crépinien sont peints en grisaille sur le revers ; au bas de chaque panneau, un écusson chargé des armoiries de la gilde : de *gueules* à une botte de *sable*, couronnée et éperonnée d'or, et la date 1608. Maitre Pierre reçut pour son travail la somme de 300 florins ; l'intéressant document que nous reproduisons montre le système généralement suivi pour couvrir les frais de pareilles dépenses.

« In dit zelve iaer (1607-08) was een tafreel doen maken by meester Claeysins, een tafreel om de cappelle van de Helyghe Dryevuldicheyt met een lantscip daerinne staende, ende was bestedt de somme van drye hondert guldens zonder de oncosten ende zonder cassyn, ende zonder de tycke ende ander oncosten daerof dat 't ambocht betaelde twee hondert guldens, ende noch ij lb. x s. g., ende de derde hondert guldens hebben betaelt dese personen die gheconterfeyt zyn in beede de dueren van 't tafreel gheeweest iij lb. x s. die den gouverner ooc verscoten heeft up 't ambocht.

Dit zyn de persoonen die daertoe ghepresenteert hebben :

Den capelaen, heer Pieter Doufaen, xx s.

Den dekene van den ambochte, Boudwyn van Cotengys, j pont, x s.

Roelant Frutier als sciltdragher, xx s.

Zeghere Goormachtich, x s.

Cornelis van Oudelberch, x s. g.

Matheus van Toest, x s. g.

Maryn Van de Walle, x s. g.

Jacques Verbeene, x s. g.

Den dekene van der ghilde, Ferdynande Darrast, xx s. g.

Cornelis van Belle, sciltdragher van der ghilde, xx s. g.

Andryes Suus, fs Steven, xiij s. iiij g.

Steven Suus, fs Steven, x s. g.

Andryes De Wale, x s. g.

Gulyame Mordecke, x s. g.
Flips van Onselare, x s. g.
Ian Elle, als houde dekene, xviij s. g.
Claeys Van den Walle, gouvernuer, x s. g.
Pieter Pluvier, onder gouvernuer, x s. g.
Gheeraert De Valckenare, als clerc, ende Jacques Ruebius, onderclerc, ende Anthuenis van Cotengys ende Andryes Suus d'oude, die waren alle viere in 't besprec van 't tafereel besproken, nyet te betalene om dat zy langhe 't ambocht goeden dyenst ghedaen hadden als houderlynghen (1).

5. L'hospice du Saint-Esprit conserve un tableau (2) représentant la Sainte Vierge, assise avec l'Enfant Jésus debout sur sa jambe gauche. Il appuie la main droite sur celle de sa mère qui le soutient, et caresse son menton. Deux anges, revêtus de tuniques rouges et tenant une couronne, planent dans l'air au-dessus de la Vierge. Plus haut, le Saint Esprit et le Père Éternel qui lève la main pour bénir. A gauche, un arbre auquel est adossé une statuette de Notre Dame entourée d'un rosaire ; aux branches sont suspendus des ex-voto : jambes en cire, béquilles, etc. Par devant, une paysanne à genoux prie dévotement les bras étendus, un démon s'échappe de sa bouche ; un cul-de-jatte se soutenant sur des poignées et une dame richement vêtue les mains jointes en prière. Au deuxième plan un homme abaissé à terre boit de l'eau d'un puits, deux autres s'en approchent. Plus loin, un cimetière avec un Crucifix au milieu, et sur une montagne, une ville fortifiée. A droite, une chapelle surmontée d'une flèche ; un prêtre et un paysan s'acheminent vers la porte. Signé : Petrus Claeissz inuētor et fecit, 1608.

---

(1) Archives de l'État. Métiers, 153. Registre de la gilde des Cordonniers, 1449-1617, fol. clxxvij.

(2) Chêne, cintré. H. 2,11. L. 1,63.

L'inventaire d'objets d'art dressé par une Commission provinciale en 1845 appelle ce tableau « Notre Dame de l'Arbre sec » ; c'est une erreur. Il représente Notre Dame de Montaigu. L'église actuelle, qui remplace la chapelle ancienne qu'on voit dans le tableau, fut construite en 1609-1627 par W. Coberger aux frais des archiducs Albert et Isabelle, après la levée du siège de Bois-le-duc attribuée à l'intercession de la Sainte Vierge.

6. Un triptyque cintré (1), à l'église Saint-Sauveur, ayant pour sujet principal l'Ecce-Homo, rappelle la mémoire de Jean Van den Berghe, 36e abbé du monastère de Saint Barthélemi, dit de l'Eeckhout, pourtraité à genoux sur le volet de gauche, en face de son patron, le disciple bien aimé, qui occupe l'autre volet. Au fond, un paysage accidenté avec eau. Signé : petrus Claeissz fecit. 1609.

Le tympan du panneau central est orné d'un écusson chargé des armes du prélat : d'*argent* au sautoir d'*azur* accompagné de trois coquilles de *gueules*, en chef, et de trois têtes de bœuf de *sable* en pointe, avec la devise : AVXILIVM MEVM A DOMINO. Au pied se trouve la légende :

D O M

MEMORIÆ R. D. D. IOANNIS. MŌTANI. QVERCETANI CÆNOBIJ AB. 34, POSITVM. EST. HVIVS. TABVLÆ. MONVMENTVM.

7. A l'église Sainte-Walburge on peut voir un triptyque (2) dont le panneau principal représente Notre Dame de l'Arbre sec. La statue est placée sur un arbre desséché, dont les branches entrelacées forment autour d'elle une espèce d'auréole ; à droite, Moïse, prosterné devant l'églantier ardent, et à gauche, Gédéon, agenouillé auprès de la

---

(1) Chêne. H. 0,78. L. centre, 0,71 ; volets, 0,34. Provient de l'église abbatiale. Voir *La Flandre*, III, 290. Bruges, 1869.

(2) Chêne. H. centre, 1,15 ; volets, 1,19. L. centre, 1,49 ; volets, 0,67.

toison, typifient la pureté virginale de la Mère de Dieu. Sur les volets sont peints les portraits des membres de la confrérie. Le triptyque ne fut achevé que peu de temps avant la mort du maître. Le panneau principal est signé du chiffre du maître et daté 1620.

Nous reproduisons ici les documents qui font connaître les circonstances qui amenèrent la peinture de ce retable :

« Alzo door de troubels van den voors. tyt vele kercken, cloosters ende cappellen alleene geruyneert, maer oick gedevasteert ende funditus zyn gedemoliert geweest, zo es oick mede de cappelle gestaen hebbende an de noort zyde van den choir van de kercke van de Freminueren, ende by dese broederschepe gebruuct, met de zelve kercke gedemoliert geweest, waerduere de rechte kennesse van de originele oirspronck van de congregatie van 't zelve broederschepe benomen es nemaer, also eenege van de ouderlingen van hun wetonschap an hun mede confreren rapport dede, ende dat men niet anders in 't clooster van de Freminueren en hadde konnen vernemen, wiert geresolveert te laeten maken een schoon tafereel tot restablissement van dese broederschepe, ende in het middel paneel doen schilderen het beeldt van de glorieuse ende reyne maget Maria staende in een droogen boom, ende op d'een zyde van 't zelve beeldt, de historie van Moyses met de brandende eglentier, ende d'ander zyde, van Gedeon met het vlies, beede naer de historie ende bibel, signiefierende beede dese gelyckenisse de onbevleckte maegdelicke reynicheyt van Maria, ende in d'ander twee paneelen ende dueren van 't zelve tafereel te laeten schilderen ende contrefaicten de effigien van de personen van dese broederschepe tot zestiene in getalle, volghende 't statuyt by gemeene resolutie gestatueert van geene boven 't zelve getal te ontfangen, observerende daerinne de ordre van die van de confrerie ende gezel-

schap van den Heyligen Bloede, volgende welcke resolutie meester Pieter Claeys, der stede schilder, 't zelve tafereel angenomen heeft te makene volgende de conditien van de contracte met hem gemact hiermede overgeleyt, ende wiert ten daege van de bestedinge met hem ende met zyn huysvrauwe betaelt x s. viij d. over een cappoen ende drie kannen franschen wyn, x s. viij d. g. » (1).

1607. « Betaelt den xiij in Maerte, viij s. iiij d. over twee stoopen franschen wyn ende craeckelingen ten tyde als wiert geaccordeert met meester Pieter Claeys, schilder, dat hem zoude afgecort worden x s. g. van elc persoon die mee dan 16 gecontrefeyt zoude worden, viij s. iiij g.... Betaelt den xx in April, meester Pieter Claeys, op rekeninghe van zyn angenomen werck, volgende 't contract, x lb. g. » (2).

« Alzo by eene generale vergaderinge van de personen van dese broederschepe geresolveert es geweest dat alle de guene van den zelven broederschepe zouden begeeren gecontrefeyt te worden in de deuren van het tafereel zouden elc betalen xx s. gr. in afquytinge van hun dootschult ende hueren erfgenamen yct ongehouden wezen te betalen, ende gemerct eenege van de personen van desen broederschepe overleden ende ander geroyert waeren, waerduere vyf personen noch moesten worden ontfangen om 't getal van xvj vol te makene ende geene meer, volgende eene resolutie by gemeene advise t'anderen tyden genomen, danof in dese voorgaende rekeninghe declaratie gemact es, zo eyst dat dese overziender van deze broederschepe, tot supplement van de bovenschreven xvj personen, die oick gewillichlick geaccepteert hebben de conditie naervolgende, ende mede begeert in 't zelve

---

(1) Rekeninghe van de Ghilde van Onse Lieve Vrauwe van den Droogen Boome, 8 Sept. 1584-8 Sept. 1606.

(2) Ibid., 1606-1608.

broederschap ontfangen te worden, te weten : d'heer Erreman van Volden, ioncheer Ian van Doorne, d'heer Jacques Christiaens, meester Nicolaus van Belle, d'heer Pieter Dominicle ; ende zullen de zelve betalen xx s. g. contant tot het maken van het voorscreven tafereel, ende naer hun overlyden, xx s. gr. over hun dootschult. Volgende al d'welcke wort hier in ontfanc gebrocht van de personen naervolgende :

Den 2en Aprilis 1607, van heer Iacob De Tolenare, xx s. gr. ; van d'heer Maxemiliaen De Corte, xx s. gr.

Den 26 in Meye, van d'heer Simon Van den Heede, xx s. gr. ; van d'heer Franchoys Van de Voorde, xx s. gr. ; van d'heer Ian van Nieuwenhove, xx s. gr. ; van d'heer Marten van Nieuwenhove, xx s. gr. ; van Pieter Wage, xx s. gr.

Den 31 in Augusto, van Ian Bricx, xx s. gr. ; van Ian Dhamere, xx s. gr. ; van ioncheer Ian van Doorne, xx s. gr.

Den 24 in September, van d'heer Erreman van Volden, xx s. gr.

Den 17 in October, van Ioos Ysenbaert, xx s. gr. ; van d'heer Pieter Dominicle, xx s. gr. ; van d'heer Jacques Christiaens, xx s. gr. ; van meester Nicolaus van Belle, xx s. gr.

Over gelycke xx s. gr. van desen rekende ende wort hier in ontfanc gebrocht niet, ten respecte van 't groot verschot van zynen gelde tien iaeren lanc geduert hebbende, boven de groote moeyte tot restablissement van dese broederschepe gelycken tyt van tien iaeren by hem gehebt, danof hy geene recompense begeert, maer al 't zelve employeert ten dienste van de Gebenedyde Maghet ende Moeder Godts Maria, ende alleenen tot eenen memorie in dit article uutreckende als boven, niet » (1).

---

(1) Ibid., 1606-1608. Voir le Catalogue des Tableaux exposés à Bruges en 1867, pp. 133-136.

« Betaelt meester Pieter Clayssins, de schildere, de somme van twintich ponden grooten, over de tweede ende derde payementen van viere, van dat hy aenghenomen heeft te schilderen een outaer tafereel van Onser Lieve Vrauwe up eenen drooghen boom, met zesthien confreren in de dueren van den zelven tafereele, alles volghende het schriftelick accordt daervan zynde ; dus hier by quytans de voornoomd xx l. g. » (1).

« Alvooren betaelt aen wylen meester Pieter Claeyssins, schilder, over 't letste payement van de outaer tafel in reste ghebrocht by de rekenynghe van d'heer Franchois Van de Voorde, van zyn administratie totten iaere xvj^{c} elfve, x l. g. » (2).

8. Le Musée des Hospices civils (n. 70) conserve un tableau(3) qui représente la douloureuse marche vers le Calvaire. A gauche, la montagne, où l'on voit un nombre considérable de potences et de gibets. En tête, deux soldats à cheval, suivis des deux larrons qui ont les mains liées derrière le dos, avec des cordes dont les extrémités sont tenues par deux soldats ; puis deux à cheval, et deux autres à pied, tirant la corde avec laquelle le Christ est lié. Un homme armé d'un bâton est sur le point de frapper le Sauveur qui tombe sous le fardeau de la croix ; Simon de Cyrène vient à son aide ; derrière eux, des Juifs et des soldats ; deux d'entre ceux-ci portent une échelle. Une bande de soldats dont le chef est monté sur un cheval blanc, suit le Christ ; puis sa Mère, Saint Jean et les saintes femmes. Dans le fond, Jérusalem. A l'avant-plan, des paysans se dirigeant vers la ville avec des marchandises, et deux hommes à cheval. Une femme avec un panier de fleurs est assise. Signé Petrus Claeissz fecit 1616.

---

(1) Ibid., 1608-1611.
(2) Ibid., 1618-1620.
(3) Chêne. H. 1,09. L. 1,36.

Tableaux attribués.

1. Un portrait de Pierre De Cuenync, sixième doyen du chapitre de la collégiale de Saint-Sauveur, et curé de la deuxième portion de la paroisse, dite d'argent, est conservé dans la chambre des marguilliers de cette église (1). Il est représenté vu à mi-corps, revêtu d'une soutane fourrée, et coiffé d'une calotte et d'un beret. Sur le haut du cadre se trouve la date 1609, et au bas : ÆTA. SVÆ 81. Sur une tablette attachée au-dessous on lit :

EFFIGIES AD VIVVM DEPICTA REdi
DNI PETRI DE CVENYNC DEFVNCTI
SEXTI DECANI CAPLI, ET SEPVLTI
IN MEDIO CHORI HVIVS ECCLESIÆ
MENSE DECEMBR. A°. 1618.

2. Portraits du doyen et de quatre membres de la gilde des merciers, et leur patron Saint Nicolas (2).

Les cinq confrères sont représentés à genoux ; auprès d'eux, le clerc de la gilde, ayant un rouleau à la main, sur lequel sont inscrits les noms des confrères : Dekene, Ioos Vrombout, Pieter Tome, Cornelis Kelderman, Caerles De Deckere, et la date 1585.

3. Repos sur la route d'Égypte (3). Au milieu d'un paysage accidenté, la Sainte Vierge assise sur un tertre de gazon, soutient des deux mains l'Enfant Jésus qui, debout sur ses genoux, l'embrasse avec tendresse. Il est vêtu d'une tunique en batiste ; elle porte au-dessus d'une robe bleue, un manteau rouge posé sur l'épaule droite ; un voile blanc

(1) Chêne. H. 0,29, L. 0,26.

(2) Volets d'un triptyque. Chêne. H. 0,93. L. 0,65. Hospice Saint-Julien.

(3) Chêne cintré. H. 0,80. L. 0,54. Catalogue de l'Exposition de tableaux anciens tenue à Bruges en 1867, n° 83bis, prêté par M. De Vos.

couvre la tête. Au fond, un paysage montagneux avec fabriques.

4. Anselme De Boodt, par testament daté du 17 octobre 1630, légua à Anne, fille de François De Boodt « een tafereelken van m[r] Pieter Claeissins, daer Maria int hofken zit gecroont met een croone van een ynghel. »

5. A l'exposition de tableaux qui eut lieu à Bruges, en 1837, M. J. Vander Haghen prêta une Sainte Vierge avec l'Enfant par maître Pierre.

6. Dans la collection de M. D. Vanden Schrieck, vendue à Louvain en 18.., il y avait « une tête de la Sainte Vierge couverte d'un voile blanc, chemisette en batiste et robe bleue » (1).

7. M. J. A. van Caneghem possédait deux portraits d'un bourgeois et de sa femme sur panneaux portant, le premier un écusson d'*argent*, au chevron de ...... accompagné de trois cornemuses naturel et la date ÆTATIS SVÆ 51. 1617. Sur le pendant, un losange au 1[er] ut supra, au 2[e] d'*or* à la fasce de *gueules* et trois têtes de sanglier 2 en chef et une en pointe.

8. M. le D[r] De Meyer possédait un triptyque dont le panneau central représentait une Madone vêtue d'un manteau rouge, assise dans un beau paysage. Sur les volets des antiennes en honneur de la Mère de Dieu (2).

V.

ANTOINE CLAEISSINS.

ANTOINE CLAEISSINS, troisième fils de Pierre I, naquit à Bruges vers 1536. Il était déjà marié en 1558 et établi dans une assez belle maison au coin du Quai des Augustins,

(1) Catalogue, n° 10. Chêne. H. 0,375. L. 0,29.

(2) Chêne. H. 0,80. L. 0,60.

vis-à-vis du pont Flamand. Au mois de septembre il perdit un enfant qui fut enterré au cimetière de l'église Saint-Gilles (1). Le 4 avril 1559, il contribua, pour 2 escalins de gros, à la quête faite de maison en maison par les marguilliers, dans le but de couvrir les frais de réparation des toits de cette église (2). Élève de son père et ensuite de Pierre Pourbus, il travaillait dans l'atelier de ce dernier quand il fut admis à la maîtrise le 17 septembre 1570 (3). L'année suivante, au mois de juillet, il reçut un apprenti dont le clerc a négligé d'inscrire le nom sur le matricule de la corporation (4).

Ayant perdu sa première femme en 1566 ou une des quatre années suivantes, maître Antoine se remaria, le 24 juin 1571, avec Elisabeth Roelants, probablement parente de l'épouse de son père. Antoine fut membre du serment de la corporation en 1575-1576, 1580-1581, 1585-1586, 1588-1589, 1594-1595, 1596-1597, 1599-1600, 1611-1612, et doyen en 1586-1587, 1590-1591 et 1601-1602.

En 1570, il devint le peintre officiel de la ville et occupa cette position jusqu'en 1581 quand son frère Pierre lui succéda (5).

Il fut chargé par le magistrat d'exécuter les diverses réparations qu'exigeaient les groupes de personnages qui

---

(1) « 1558, Septembre. Tkindt van Anthuenis Claeissins, p. noordt, xij g. » Compte de la fabrique de l'église Saint-Gilles, 1544 à 1564, fol. 316.

(2) Ibid., fol. 293.

(3) « Item, op den xvij^{en} dach van Septembre xv^{c}lxx, soe loste synen wyn m^{r} Antonyus Claeissins; hy was mesters zuene, ende gaf de xij s. gr.; schilder onder Pourbus ». Matricule I, fol. 117.

(4) « Antuenis Claeis knecht die was te boucke ghestelt den xij^{en} dach van Iulius xv^{c}lxxj, om et ambocht te leeren van de schilders. » Ibid., fol. 117 v.

(5) Comptes des trésoriers de la ville, 1572-73, fol. lxiiij; 1573-74, fol. lv v.; 1574-75, fol. lvij v.; 1575-76, fol. lv v.; 1576-77, fol. lvij v.; 1577-78, fol. lxj; 1578-79, fol. xlix v.; 1579-80, fol. liij, et 1580-81, fol. xxxix.

figurèrent dans la procession du Saint-Sang en mai 1571 et 1572 ([1]).

En 1574, il peignit un tableau en commémoraison du banquet donné à Bruges en honneur de deux membres du magistrat de la ville ([2]).

En 1585, il peignit le Crucifix et la frise du tableau du maître-autel de l'église Saint-Jacques, et reçut pour ce travail 1 livre et 10 escalins de gros; et l'année suivante, pour d'autres travaux à la même église, 6 livres, 3 escalins, 6 gros ([3]).

En 1589, il peignit, pour l'église Saint-Gilles, un triptyque qui lui fut payé 9 livres, 12 escalins et 6 deniers de gros; nous ne savons pas ce qui était représenté sur le panneau principal; les volets étaient simplement peints ([4]).

Dans le courant de la même année, il polychroma le jubé de l'église Notre-Dame, et reçut pour ce travail, 21 livres, 6 escalins et 8 gros, et il répara le tableau de la

---

([1]) « Anthonis Clays, meester schildere deser stede, voor 't uutreden van den personnaigen in den ommegauck van den weerden heleghen Bloede iij[en] van Meye xv[c]lxxj, vj l. gr., ende van oncosten, xxvj l., x s. gr.; es tsamen, xxxij l. x s. gr. » Compte des trésoriers, 1570-71, f. lxxij v. « Anthonis Clays, meester schildere, van 't uutreden van de personnaigen in den ommegauck van den weerden heleghen Bloede iij[en] in Meye xv[c]lxxij, van oncosten, xiiij l. xvij s. v gr. » *En marge:* De quitantie bedraghen xv l. vj s. x gr.; aldus te vele betaelt, ix s. v d. gr. Vide alle d'acquieten van de rekeninghen van dezen Anthonis. » Id., 1571-72, fol. lviij.

([2]) Voir page 68.

([3]) « 1585. Betaelt den xvj[en] April, m[r] Anthuenis, de schildere, voor 't schilderen van 't Cruysefiex met de fryse van 't tafereel up den ooghen outaer, t'samen, j l. x s. gr. » « 1586. Betaelt m[r] Anthuenis Claeyssins, schildere, vj l. iij s. vj g. » Comptes de la fabrique de l'église Saint-Jacques, 1564-1624, fol. 203 v. et 233.

([4]) « Betaelt meester Anthuenis Claissins, up rekenynghe van het tafereel, iij l. g. Item, over de reste van het tafereel, ij l. x s. g. Item, van het schilderen van de dueren ende gheheel te vergulden, iiij l. ij s. vj d. g. ». Compte de la fabrique de l'église Saint-Gilles du 1 janvier au 30 juin 1589.

Cène, belle production de Pierre Pourbus peinte en 1562, pour la chapelle du Saint-Sacrement. Ce tableau avait été endommagé par les gueux ; pour cette restauration maître Antoine reçut 16 escalins, 8 gros (1).

En 1590, les marguilliers de l'église Saint-Gilles le chargèrent de peindre un retable dont le panneau central devait représenter la Cène, et les volets, les portraits des dits marguilliers ; il fut achevé et placé sur un autel auprès du sanctuaire, le 12 avril 1593. Le peintre reçut de la fabrique 19 livres de gros ; les marguilliers le retribuèrent pour l'exécution de leurs portraits (2).

En 1591 et 1592, il peignit les panneaux au-dessus des troncs placés dans l'église Notre-Dame pour la réception des aumônes des fidèles; il fit aussi divers patrons pour les marguilliers, dont le compte n'indique pas la nature,

---

(1) 1589-1590. « Betaelt Anthuenis Claeissins, van 't schilderen ende stofferen van den docxael van buuten ende bin de choor, met drinckghelt voor ziin zuene, t'samen, xxj l. vj s. viij g. Item, Anthuenis Claeissins, van 't repareren van den oultaer tafel in Sacraments cappelle, xvj s. viij g. ». Compte de la fabrique de l'église Notre-Dame.

(2) « Betaelt m[r] Anthuenis Claissins, up reekeninghe van het nieuwe tafreel het Avontmael, v l. g. » Compte de la fabrique de l'église Saint-Gilles, 1590-1591, fol. xxxviij.

« Betalynghe van het tavreel datter staet op de outaer by de sanctuarie 't welcke ghestelt was den xij[en] April 1593. Alvooren betaelt m[r] Anthuenis Claissins, voor 't maeken van het tavreel boven zes angelaten die de kercmeesters betaelt hebben voor huerlieder persoonen te doen conterfeyten, de somme van xix lb. g. van de welcke voornoomde somme betaelt es per Galle, fol. xxxviij hier vooren, v lb. g., ende by desen reekenare tot de vulle betalynghe, xiiij lb. g. als per quyttancie, dus hier, xiiij lb. g. Betaelt Iacop Herman, schrynwerker, voor 't maeken van den voet van tavreel midsgaders de pyramye, t'samen, ij lb. xvj s. viij d. g. Betaelt voor een nieuwe slotel tot 't voornoomd tavreel, vij d. g. Betaelt Ian Buscop, van leverynghe ende maeken van gordyn roen ende ander yserwerck dienende totten selven outhaer ende tavreel, met leverynghe van naghels, t'saemen, xv s. iiij d. g. Betaelt m[r] Anthuenis Claissins, up goede rekenynghe van 't maeken van fringen ende t'verbreeden van 't voornoomd tavreel, xxiij s. iiij d. g. » Compte de la fabrique de l'église Saint-Gilles, 1592-1593. Pour la description du panneau principal, voir p. 70.

mais il nous paraît probable que c'était pour la décoration du coffret dans lequel était conservée la relique de la Vraie Croix (1).

En 1594, il polychroma les piliers, etc. de l'autel du Saint Sacrement dans l'église Saint-Gilles, et reçut pour ce travail, 7 florins et 20 escalins de gros (2).

Cette même année, il peignit et dora deux lutrins en fer pour le chœur de l'église Saint-Jacques (3).

L'année suivante, il polychroma le Crucifix et les statues sur la poutre à l'entrée du chœur de l'église Saint-Gilles (4).

En 1596, il paraît avoir dessiné le patron d'un nouveau tref pour le chœur, dont l'exécution fut confiée au maréchal Jean Feye (5).

Pendant les années suivantes il fit plusieurs travaux pour l'église Notre-Dame : il décora le coffret en bois dans lequel était conservé le reliquaire de la Vraie Croix;

---

(1) Item, Anthuenis Claeissins, van 't schilderen van de bardekins ghestelt an de blocken, April xcj, x s. „ ... « Item, Anthuenis Claeissins, van 't schilderen van de bardekins, vj s. viij g. „ ... « Item, Anthuenis Claissins, schilder, van zeker patroon ende anders in Decembre xcij, xxij s. g. „ Comptes de la fabrique de l'église Notre-Dame.

(2) « Betaelt Anthuenis Claissins, schildere, van het schilderen van de pilaren ende de fringen an Heilige Sacraments outaer, xx s. g. boven zeven guldens die Mathys Van den Walle betaelt ; comt hier betaelt, xx s. g. „ Compte de la fabrique de l'église Saint-Gilles, 1593-1594.

(3) « Betaelt mr Anthuenis Claeissins, scildere, voor 't schilderen ende 't vergulden van 't voornoomd ysserwerc (twee lessenaren in de choor), vj s. viij g. „ Comptes de la fabrique de l'église Saint-Jacques, 1564-1624, fol. 410 v.

(4) « Betaelt mr Anthuenis Claissins, voor het schilderen van de Cruuce met de beelden, midsgaders het stoffeeren van den balcke, met leverynghe van hout ende anders ; al t'saemen met accoort, xij l. x s. g. „ Compte de la fabrique de l'église Saint Gilles, 1595-1596.

(5) « Betaelt int besteden van 't maeken van de nieuwe reese om in den choor, an Ian Feye met mr Anthuenis Claissins, ter presentie van de paestor, kerckmeesters ende dischmeesters, xx s. g. „ Ibid., 1596-1597.

polychroma la grande croix au-dessus du jubé, œuvre de Robert Blomme, ainsi que le Christ, la Sainte Vierge, Saint Jean, et les quatre prophètes, sculptés par Jean Aerts [1].

Cette même année, il fit sur un panneau pour l'église Saint-Jacques, le patron d'un buffet d'orgues, qui lui fut payé 9 escalins, 2 gros [2].

En 1599, il peignit une bannière pour la confrérie du Saint-Sacrement de la paroisse Notre-Dame [3].

En 1601, il décora le lutrin-aigle dans le chœur de l'église Saint-Gilles, et en 1602, la statue de ce saint placé sur le tref de la même église ; il reçut pour le premier travail, 6 escalins, 8 deniers de gros, et pour l'autre, 8 escalins, 4 deniers [4].

En 1604, la confrérie du Saint-Sacrement de la paroisse

---

[1] Item, meester Anthuenis Claeissins, schilder, over 't chiraet ghedaen an de casse met 't maken van zeker patroonen, vj l. x s. g. ende hem afghetrocken ij l. g., volghende 't besprec in 't besteden van 't cruuce boven den docxael ; blijft iiij l. x s. g. ». Compte de la fabrique de l'église Notre-Dame 1595 à 1600, fol. xxxviij v. « Item, meester Anthuenis Claeissins, schilder, van 't chiraet van 't cruuce (boven den docxael) by voorwaerde, lxxviij l. g. ; noch van overwerc per accoort, v l. g. ; voor een hoet voor zyn zuene, xviij s. vj g., ende in ghelaeghe, ij l. xvj s. g., compt t'samen, lxxxvj l. xiiij s. vj g. ». Ibid., fol. xxxix. « Item, meester Anthuenis Claeissins, over zyn anghenomen werc, xl l. x s. g. ; ende van overwerc, by accoorde, viij l. g., ende voor twee vrauwe hoykins besproken, xxxviij s. iiij g. ; ende verteirt tot Pieter De Keystere int uprechten van den beilden met alle de wercklieden, iij l. xiij s. x g. ; compt t'samen, liiij l. ij s. ij g. ». Ibid., fol. xl.

[2] « Betaelt mr Anthuenis Claissins, schildere, voor 't patroon van den orghele, met et bardekin, ix s. ij g. ». Comptes de la fabrique de l'église Saint Jacques, 1564-1624, fol. 460 v.

[3] Voir pour la description de cette toile, p. 71.

[4] « Betaelt mr Anthuenis Claeissins, schilder van der kercke, over schilderen van den arent in den choor, vj s. viij d. g. ». Betaelt mr Anthuenis Claissins, voor 't scilderen van 't beelt van Sint Gillis, om up de reese, viij s. iiij d. g. ». Comptes de la fabrique de l'église Saint-Gilles, 1600-01 et 1601-02.

Saint-Sauveur lui paya 3 livres, 10 escalins, 8 gros, pour la peinture de quatorze bannières à porter dans les processions [1].

En 1609, il peignit pour Charles Rodoan, sixième évêque de Bruges (1602-1616), un triptyque actuellement conservé à l'église Saint-Sauveur [2] ; il lui fut payé 11 livres de gros ; la quittance du peintre dont nous donnons un facsimile, est conservé à la chambre des marguilliers.

Cette même année il reçut, des marguilliers de Saint-Gilles, 6 gros, pour le patron d'un devant d'autel qu'ils envoyèrent en Espagne [3].

Maître Antoine décéda le 18 janvier 1613, et fut enterré dans le cimetière de Saint-Gilles. Sa veuve vendit aux marguilliers deux images du Christ et de sa Mère, dont on orna le maître-autel. Ces deux panneaux sont encore conservés à l'église [4].

Antoine, quoique moins fidèle aux traditions de l'ancienne école, fut un peintre de mérite et se fit une assez grande réputation. Bruges conserve encore plusieurs tableaux authentiques de sa main dont voici l'énumération.

Tableaux.

1. Le banquet dit : *Maeltijd van der Beianye* [5], donné à Bruges en 1574, pour célébrer l'entrée en fonctions de

---

(1) « Betaelt iij l. x s. viij g. aen Antonius Claeyssins, voor het schilderen van veertien vaentiens waerop het H. Sakrament verbeeld was ». Compte de la confrérie, 1603-1605.

(2) Voir la description de ce tableau, p. 72.

(3) « Betaelt mr Anthuenis Claissins, voor 't patroon te schilderen van een autaer cleet om naer Spaingnen te zenden, ij s. vj g. ». Compte de la fabrique de l'église Saint Gilles, 1609-1610.

(4) « Betaelt aen de wedewe van mr Anthuenis Claissins, voor twee beelden, Iesus ende Maria, staende in den voet van den hooghen outaer, vj l. » Compte de la fabrique, 1612-1613.

(5) Chêne. H. 1,29; L. 1,55. Au Musée de peinture. Le cadre primitif porte : NEC ERAT QVI NOLENTES COGERET AD BIBENDVM. HESTER 1°.

l'échevin Jean De Schietere [1] et du pensionnaire et clerc de la trésorerie, Philippe van Belle [2]. Au lieu de peindre ce banquet tel qu'il s'est passé, maître Antoine a peint une représentation du festin donné aux princes de sa cour par le roi Assuérus, qui occupe le trône au haut bout de la table. Parmi les principaux convives assis autour, il y en a un dont l'identité est indiquée par une légende sur la bordure de sa coiffure : PHLVS . F . IOHIS . VAN . BELLE . TENREMVDANVS . A . CONSILIIS . AC . ÆRARII . BRVGEN . SCRI. Sur la base d'une colonne à droite on lit : IO^R IAN DE SCHIETERE . ÆTA . SVÆ 39 A° 1574. Un écusson émaillé aux armoiries de la ville orne un flagon posé à terre. Au second plan, dans une salle d'une dépendance du palais, on voit la reine Vashti qui préside un festin de femmes. A gauche se trouve la signature du peintre : ANTHONI⁹ . CLAEISINS . ME . FECIT.

2. Deux volets d'un triptyque dont le panneau principal est perdu, ont été prêtés à l'Exposition de tableaux anciens qui eut lieu à Bruges en septembre 1867 [3]. Sur le volet de droite, le donateur, Jean Pardo [4], seigneur de Frémicourt, est représenté à genoux protégé par Saint Jean l'évangéliste. Derrière lui se trouvent les neuf fils qu'il eut de sa première femme, dont l'aîné a une

---

[1] Jean De Schietere, échevin de la ville de 1571 à 1574 et chef-homme en 1574-75, trépassa le 8 juillet 1575, après minuit.

[2] Philippe van Belle, de Termonde, fils de Jean, fut nommé pensionnaire et clerc de la trésorerie de la ville, le 17 octobre 1574.

[3] Catalogue, n° 133. Chêne. Chaque panneau, H. 2,11 ; L. 0,65 ; ils ont figurés de nouveau à l'Exposition de 1902, n° 361.

[4] Jean Pardo, fils de Jean et de Katherine van Vlamincpoorte, seigneur de Frémicourt, Rencourt et Bilandrée ; membre du vieux serment des arbalétriers de Saint George en 1562 ; conseiller de la ville en 1570 ; échevin en 1575 et 1593 ; et bourgmestre des échevins en 1571, 1584, 1585, 1588, 1589, 1591 et 1592. Il trépassa le 8 Mai 1596, et fut enterré avec ses deux épouses à Saint-Donatien, dans la chapelle des trois Rois, fondée par son aieul, Silvestre Pardo, natif de Burgos en Galicie, qui s'établit à Bruges en 1484.

croix rouge entre les mains. Le fils unique qu'il eut de sa deuxième épouse, est agenouillé devant son père. Au haut du panneau on voit un écusson chargé des armoiries de Pardo : d'*or* à trois arbres arrachés de *sinople*, à la bordure componée de seize pièces : huit d'*or*, quatre *vairées* à deux traits, et quatre d'*argent* à l'aigle de *sable*, becqué de *gueules*, timbré d'un heaume avec bourlet et lambrequins, ayant pour cimier un aigle issant de *sable*, becqué de *gueules*. Sur le chanfrein du cadre on lit : A° DNI 1580. ÆTATIS SVÆ 45.

Sur le volet de gauche on voit les deux femmes du donateur : Anne Ingenieulant [1], et Marie Anchemant [2], chacune accompagnée d'une fille, celle de la première ayant une croix rouge entre les mains. Elles sont protégées par Sainte Anne et la Sainte Vierge. Au fond ; une belle vue de la ville. Au haut du panneau deux losanges armoyés ; l'un porte, parti, au 1er Pardo ; au 2° d'*argent* à la fasce nébulée de *gueules*, Ingenieulant ; l'autre, porte, au 1er Pardo, au 2e d'*azur* à trois rocs d'*or*, Anchemant. Sur le chanfrein du cadre A° 1580 ÆTA. 56. A° 1589 ÆTA. 31.

3. Le troisième tableau, par ordre de date, représente la Cène [3]. Le Christ, vu de face, assis sous un baldaquin à draperie verte, occupe le milieu de la composition ; autour de lui sont assis à table les apôtres, dont trois sont vus de dos. Le Sauveur lève la main pour consacrer l'hostie qu'il tient au-dessus du calice. Un siége porte la signature du peintre : ANTHVENIS CLAEISSINS F. ; la date 1593 se trouve au-dessus d'une porte. Ce tableau, commandé au peintre en 1591, par les marguilliers de l'église Saint-Gilles

---

[1] Anne, fille de Jacques Ingenieulant et d'Adrienne de Salinas, épousa Jean Pardo le 14 janvier 1566 ; elle décéda en 1581.

[2] Marie, fille aînée de Henri Anchemant et de Katherine Winckelman, et veuve de Corneille Grassi, devint la deuxième épouse de Jean Pardo, le 16 janvier 1589 et décéda le 6 septembre 1595.

[3] Chêne. H. 1,32 ; L. 1,74. A l'église Saint-Gilles.

lui fut payé 20 livres, 3 escalins et 4 deniers de gros; il a beaucoup souffert. Les volets étaient ornés des portraits des marguilliers: Matthias Van de Walle, Augustin Reingout, Jean Iacobs et Antoine Kerchof et furent payés 4 livres, 2 escalins et 6 deniers de gros ([1]). On ne sait ce qui en est devenu.

4. A l'église Notre-Dame se trouve une toile, peinte en 1599, pour servir de bannière à la confrérie du Très-Saint-Sacrement dont elle réprésente une procession dans les rues de la paroisse ([2]). Le prêtre, revêtu d'une chape, porte le Saint-Sacrement dans un bel ostensoir en forme de tourelle, style Renaissance, muni d'un voile en brocart rouge et or attaché au pied au-dessous du nœud. Le baldaquin est porté par sept membres de la confrérie, six autres marchent en avant. Voici leurs noms: Gaspar de Rœulx, Henricus van Zandijcke, Clemens De Moor, Philippus d'Ongnyes, Paulus van Praet, Oliverius Reijlof, Quintinus Criol, Adrianus Codde, Frans van Thienen, Ioannes De Smet, Ioannes De Tollenaere, Iudocus Yzenbaert, Nicolaus van Thienen. XIII véri. Signé: Antonius Claeissins fecit anno 1599. Au côté gauche se trouve l'inscription que voici:

Confr^{tem} Sanctissimi Corporis domini
A sancta sede Apostolica institutam
sed nunc,
Invidiâ temporum antiquatam
suis impensis
In pristinum splendorem restitutam
Hoc labaro
Exornaverunt
+ M + IC: IC.

([1]) Voir plus haut, p. 65.

([2]) Toile. H. 1,43. L. 1,17. Les orfrois de la chape du prêtre sont ornés d'une croix de saint André, de la devise de l'empereur Maximilien, HALT MAS, et de deux écussons, dont l'un porte d'*argent* à la croix de *gueules*, et l'autre de *gueules* à une roue d'*argent*.

5. En 1605, Antoine peignit un tableau allégorique, représentant Mars entouré des Arts libéraux, foulant aux pieds l'Ignorance. Au milieu, *Mars*, revêtu d'armure, pose le pied droit sur la poitrine de l'*Ignorance*, un homme, renversé à terre. A droite sont groupées cinq femmes : la *Cosmographie*, tenant un globe et un compas ; derrière elle, la *Medecine*, levant l'emblème d'Esculape ; à l'extrême droite, l'*Histoire*, tenant une clef et un livre dans lequel elle écrit. Derrière elle, l'*Astronomie*, levant de la droite un globe céleste ; à côté d'elle, la main droite posée sur son épaule, une cinquième femme qui tient un faucon sur le poing. A gauche est assise la *Musique*, jouant de la flûte ; devant elle, à terre, un manuscrit de musique et une mandoline ; derrière la *Poésie* occupée à écrire, et à sa gauche, la *Peinture* tenant une palette et des brosses ; un guerrier, la main droite posée sur la poitrine, appuie l'autre sur son épaule. Dans le fond, à droite, un paysage accidenté avec rochers, fabriques, etc. ; à gauche, une vue de Bruges prise des prairies au-delà du canal de Gand. A droite, la signature du peintre ANTONIVS CLAEISSINS FECIT 1605.

6. Un triptyque (1), peint en 1609 pour Charles Rodoan, sixième évêque de Bruges, autrefois à la cathédrale de Saint-Donatien, orne aujourd'hui celle de Saint-Sauveur. Le panneau principal représente la Descente de Croix. Sur le volet de droite on voit l'apôtre Saint Philippe, et sur l'autre, l'évêque Rodoan en soutane grise et pèlerine violette, à genoux sur un prie-Dieu, où repose son bréviaire. Il est protégé par son patron l'empereur Saint Charles. Un paysage accidenté occupe le fond des trois panneaux.

7. L'église Saint-Sauveur conserve un tableau (2) provenant de l'abbaye des Dunes, représentant Saint Bernard à

---

(1) Chêne. H. 1,23 ; L. centre, 1,39 ; volets, 0,45. Voir p. 68.

(2) Chêne. H. 1,15 ; L. 0,95.

genoux devant la Sainte Vierge, assise à droite dans un paysage avec l'Enfant Jésus. Elle fait jaillir de son sein un jet de lait dans la bouche du saint abbé, dont huit épisodes de la vie figurent dans le paysage. Le tableau porte les lettres IVP, probablement les initiales du donateur unis par un ruban et en outre le chiffre A. C. F. qu'on a considéré comme une signature d'Antoine Claeissins; mais la coloration diffère sensiblement de celle des tableaux authentiques décrits plus haut (1).

Tableaux perdus.

« Les douze Sibylles »; évalué 60 livres, le 19 septembre 1662, par les experts, maîtres Jacques van Oost et Paul Rycx (2).

Saint Jean écrivant l'Apocalypse dans l'île de Patmos (3).

L'Apocalypse (4).

Descente de Croix, prêté par M. Vanden Abeele, rue Haute (5).

Adoration des Bergers, prêté par M. Charles Herrebout, rue des Pierres (5).

L'Annonciation, prêté par M. Bogaert, greffier (5).

Saint Jean Baptiste et un évêque, signé. A la Chartreuse de Miraflores (6).

---

(1) Il paraît plus probable que c'est un agrandissement libre d'un panneau (H. 0,25; L. 0,18) signé par le maître et daté de 1604, vendu aux enchères à Bruges le 13 avril 1863.

(2) Inventaire des tableaux dans la mortuaire de Jean Godefroit, dressé par les susdits peintres.

(3) Catalogue de la collection de tableaux délaissés par C. J. A. de Jacob d'Ougny, vendus à Bruges le 25 avril 1823.

(4) Catalogue de la collection de M. de Bal, nº 34, vente du 9 juillet 1835.

(5) Catalogue de l'Exposition de tableaux anciens, 1837.

(6) Passavant, *Der Christliche Kunst in Spanien*, p. 124. Leipzig, 1853.

Triptyque cintré. Saint Jean Baptiste, sa naissance et sa décollation (1).

VI.

JEAN CLAEISSINS.

JEAN CLAEISSINS, fils de Pierre II, fut *vinder* de la corporation en 1609-1610 et 1624-25 ; *stedehouder* en 1620-21, 1627-28, 1632-33, 1635-36, 1639-40 et 1643-44 ; gouverneur en 1621-22, et doyen en 1629-30 (2).

Il reçut pour élèves Arnould van Haeghe, fils d'Arnould, en 1627 ; Antoine De Coeninck, fils de Josse, en 1643, et Polycarpe Delschot qui fut admis à la maîtrise le 23 juillet 1646 (3).

Jean fut nommé peintre officiel de la ville à la place de son père, le 25 septembre 1621. En 1609 il peignit les fonts baptismaux de l'église Saint-Jacques et reçut pour ce travail 7 livres, 10 escalins de gros (4).

En 1638, les trésoriers de la ville le chargèrent de compléter un tableau du Jugement dernier laissé inachevé par Ferdinand De Bart, lors de sa mort en 1622 (5). Il restaura aussi un tableau réprésentant l'histoire de David et Bethsabée. Ces deux tableaux furent placés dans la trésorerie ; Claeissins reçut pour ces travaux, 16 livres de gros (6).

---

(1) Madrid. Collection du Comte de Valencia y San Juan.

(2) Registre des serments des Corporations. Archives de la ville.

(3) Matricule II, 12, 37 et 39 v.

(4) « Betaelt mr Ian Claessens, den schildere, van het schilderen van der vonte, vij l. x s. gr. » Comptes de la fabrique de l'église Saint-Jacques, 1601-1624, fol. 247 v.

(5) Bart avait reçu 15 livres, 16 escalins et 8 deniers, lors de la commande du tableau et plus tard, 5 livres de gros. Ferie boeken van der tresorie, 1619-1628.

(6) « Ian Clayssens, schildere, over 't volmaecken van het Oordeel omme te stellen in tresorie, ontgonst by wylent Ferdinande Bart al

Jean Claeissins habitait une maison dans le Gheuthof, au côté sud ; il y mourut en 1653. Il eut de sa femme, Claire van Wambeke, deux filles : Barbe, qui devint l'épouse de Charles Van den Steene, et Petronelle qui fut mariée à Jean Baptiste, fils d'Everard Everaerts (1).

Tableaux.

1. Portrait d'un homme L. C., vêtu de noir, priant devant un Crucifix placé, avec un livre, sur une table couverte d'une draperie verte. La tranche du livre porte la date 1626. Une fenêtre ouverte laisse voir un paysage d'une touche très délicate. Sur le cadre on lit : A° 1626 ÆTATIS SVÆ 67. OBIIT 13 MAERTE 1643 (2).

2. Portrait d'un homme représenté à mi-corps, vu presque de face. Il prie les mains jointes devant un Crucifix placé sur une table avec un livre fermé à côté. Un écusson, sur la draperie de la table est chargé des initiales BIVH. Signé sur l'encadrement de la fenêtre : Ioan Claeissz F. 1626 (3).

3. Deux volets d'un triptyque; sur leur face on voit Saint Laurent debout et le donateur à genoux, tous deux signés Ioan. Claeissz F. 1628 ; et sur le revers, Saint Maurice et Saint François debout (4).

---

van den iare xvjcxxij, midsgaders oock 't vermaecken van de schilderie David ende Bersabee, de stadt toebehoorende; t'samen by twee ordonnancien ende quyctantien, de somme van xvj l. gr. „ Compte des trésoriers de la ville, 1637-1638, fol. lxij v.

(1) États de biens, II, 266. Un autre enfant, mort au mois de novembre 1621, fut enterré dans l'église Saint-Jacques. Compte de la fabrique, 1601-1624, fol. 256 v.

(2) Chêne. H. 0,37; L. 0,31. Collection de feu Mgr A. J. P. Wemaer. Catalogue de la vente 1876, 11 avril, n° 8. Vendu 100 fr.

(3) Chêne. H. 0,36; L. 0,30. Prêté par feu M. Steinmetz à l'Exposition de tableaux anciens en 1867.

(4) Chêne H. 0,92; L. 0,34. Vienne, Galerie Liechtenstein.

4. Le mauvais riche. Dans un portique dont les arcades à plein cintre donnent sur une rue, on voit le mauvais riche à table avec quatre autres personnes ; un serviteur verse du vin, et une fille apporte un plat de volaille. Trois musiciens dans une tribune à gauche, jouent un concert. Au premier plan se trouve un chien. Sur le chapiteau d'un des piliers du portique on lit : S. LVCAS. 17., et sur la base : A° 1631. IOAN. CLAEISS F. (1).

5. Les dix lépreux, S. Luc. xvij. A la porte d'une ville, le Christ, suivi de quatre apôtres, rencontre dix lépreux dont le premier tourne une crécelle. A droite, au deuxième plan, le lépreux Samaritain rend grâces au Sauveur qui est accompagné de deux apôtres. Signé sur la porte à gauche : Ioan. Claeissz. F. 1632 (2).

6. La Sainte Vierge avec l'Enfant. Signé : Ioan. Claeissz. Prêté en 1837 à l'Exposition de tableaux anciens.

W. H. J. WEALE.

---

(1) Toile. H. 0,62 ; L. 0,73. Prêté par feu M. Zonck à l'Exposition de tableaux anciens en 1867.

(2) Toile. H. 0m58 ; L. 1,96. Hospice du Saint Esprit.

COMPTES RENDUS

Dr S. Muller Fz., Dr J. A. Feith et **Dr R. Fruin Th. az.** *Manuel pour le classement et la description des archives.* Traduction française et adaptation aux archives belges et françaises par MM. Jos. Cuvelier et H. Stein. La Haye, A. de Jaeger, 1910. In-8, VIII-158 p. F. 10. (ABelges, 1910, p. 310 = J. Vannerus ; RHE. 1911, p. 152 = H. Nelis).

C'est aux Pays-Bas qu'échoit l'honneur d'avoir tout d'abord agité la question de l'organisation scientifique de l'administration des anciennes archives. Un arrêté ministériel du 4 juin 1890 avait prescrit une réunion des archivistes du royaume sous la présidence de l'archiviste général, dans le but de discuter les intérêts des archives néerlandaises et les questions scientifiques qui s'y rattachent. Peu après, le 7 juin 1891, les archivistes fondèrent une association, ayant pour objectif les intérêts du personnel, l'organisation des dépôts et spécialement l'unification du classement. Trois des principaux conservateurs des dépôts néerlandais s'attachèrent particulièrement à cette dernière question. Le résultat de leurs travaux fut consigné dans le manuel, qui parut en 1897 et contient les principes essentiels de l'archivéconomie. Les auteurs obtinrent le succès légitimé par leurs efforts et reçurent des éloges unanimes du monde savant. Les dépôts avaient été longtemps des champs d'expérience et été classés d'après les fantaisies des personnes assignées à leur garde. Les fonds avaient subi des bouleversements et des amputations, qui rendaient leur consultation difficile et parfois impossible. Il fallait à tout prix empêcher le retour de ces procédés et établir l'uniformité « non seulement dans les points essentiel mais encore dans les détails ».

Dès l'année 1905, Dr Hans Kaiser fit paraître une édition allemande de l'ouvrage, précédée d'un avant-propos de Wilh. Wiegand. En 1906 il en parut un compte rendu dans la *Revue des Bibliothèques et archives de Belgique* souhaitant une traduction française. Celle-ci fut confiée aux soins de M. Jos. Cuvelier et de M. H. Stein, deux érudits dont les

travaux sont fort appréciés et qui étaient tout indiqués pour mener à bonne fin cette délicate besogne.

Comme le dit M. Pirenne, dans la préface qu'il consacre à la traduction de ce travail, « la rigueur de la méthode, le caractère pratique de la doctrine et la minutie de ses enseignements fait de lui le type du manuel de l'archiviste ». On peut en juger par la série des chapitres dans lesquels les auteurs traitent de : I. l'origine et composition des dépôts d'archives ; II. le classement des documents d'archives ; III. la rédaction des inventaires d'archives ; IV. l'agencement de l'inventaire ; V. autres recommandations pour la description des archives ; VI. de l'emploi conventionnel de certains termes et signes. En un mot les renseignements indispensables à l'archiviste sont condensés dans ce guide et le conservateur d'un dépôt a le plus grand intérêt à les étudier et à en appliquer les principes. Toutefois il est à remarquer que dans cette application il faudra tenir compte des circonstances permettant de s'écarter de leur rigueur pour des motifs particuliers résultant de la multiciplicité des rouages que présentent les anciennes administrations.

Il est difficile d'entrer dans tous les détails, mais il est intéressant de relever pour nos lecteurs quelques éléments substantiels du manuel.

Dès le début, la distinction est établie entre un dépôt et un fonds d'archives ; la composition des archives de l'État, des administrations et des personnes est indiquée ; en cas de possibilité et quand cela peut se faire sans inconvénient, il est conseillé de faire le transfert des documents qui, par suite de circonstances spéciales, ont été déposés dans un dépôt étranger à leur destination. Cela étant bien démontré, la situation existant à cet égard en Belgique et en France est indiquée dans des notes sobres et concises. Nous y voyons le sort déplorable réservé à certaines archives civiles et ecclésiastiques. A la suite de la Révolution française les documents appartenant aux corps supprimés devaient en principe faire retour à l'État ; en réalité les uns ont été versés dans les dépôts de l'État, les autres sont restés entre les mains de leurs possesseurs. De là un partage regrettable. En Flandre, nous pourrions donner plusieurs exemples, tant pour les archives religieuses que pour celles des anciennes administrations. Contentons nous de citer la division des fonds de l'ancienne châtellenie de Courtrai, dont la majeure partie se trouve conservée au dépôt de l'État à Bruges, tandis que les documents de la chambre pupillaire se trouvent aux Archives de la ville de Courtrai et un certain nombre de comptes du XVI[e] siècle à Haerelbeke. A Bruges, les archives des métiers

sont partagées entre les dépôts de la Ville et de l'État. Les archives du Bourg de Furnes sont restées en possession de l'administration communale au lieu d'être remises au gouvernement, etc., etc. Les archives ecclésiastiques se trouvent en partie aux dépôts de l'État et de la ville de Bruges, en partie à l'Évêché et dans les établissements religieux et même entre les mains des particuliers. Ce partage est une grande difficulté pour leur utilisation et leur inventaire. Pour obvier aux désagréments qui en résultent et qui sont causés tout autant par les triages faits par les préposés de l'administration française, que par des errements plus récents, un remède est proposé. C'est de faire la description de ces fonds dans un même inventaire en indiquant les divers dépôts où sont conservées les archives démembrées. Ce système a été suivi pour l'inventaire des registres de la chambre des comptes de Bruxelles (1837-1879) ou un appendice renseigne les registres de même nature conservés aux Archives départementales du Nord; pour l'inventaire des archives ecclésiastiques des Archives générales à Bruxelles (1905) où sont également décrites celles reposant dans ce dépôt et celles conservées dans les établissements religieux ainsi qu'à l'archevêché de Malines; pour les archives du Val-Benoît (1902) où sont indiqués les documents déposés aux Archives de l'État à Liége et chez les propriétaires actuels de l'ancienne abbaye.

Abordant le classement systématique des dépôts d'archives, le manuel établit le fondement de celui-ci sur l'organisation primitive du fonds d'archives, correspondant aux grandes lignes des administrations dont ils proviennent; il écarte les rubriques arbitraires, pour n'admettre que « les divisions réelles reflétant le caractère de l'ancien régime », en s'aidant le plus souvent dans ce but des anciens inventaires. En effet « les greffiers et les secrétaires, qui ont formé le fonds, ont de propos délibéré inconsciemment fixé certaines règles pour la conservation et le classement des pièces » afin de faciliter leur tâche et mettre plus facilement la main sur les dossiers, dont ils usaient dans leur administration. Le manuel admet pourtant des rubriques nouvelles dans les subdivisions pour faciliter la consultation actuelle des archives, mais seulement après avoir constitué le « *squelette* » du fonds d'archives pour la réunion des séries de résolutions, lettres, protocoles, comptes, etc.

Les règles établies pour la rédaction et l'agencement des inventaires tendent à faire des guides pratiques pour les chercheurs; ils doivent donc donner un aperçu général de l'organisation des fonds et pour

cela il faut avant tout que le rédacteur se soit rendu compte de l'idée dominante ayant présidé à la rédaction et à la composition des registres, cahiers et liasses. Le manuel indique la façon de décrire les chartes, les volumes, les séries diverses, la manière de dater les pièces, etc.

Une toute autre façon de procéder est indiquée pour la formation des regestes. Dans la publication de l'inventaire d'un fonds d'archives, l'intérêt des recherches historiques ne peut entrer que secondairement en ligne de compte, on ne doit indiquer que la nature de pièces. Les regestes sont l'indication du contenu des pièces, les listes forment une série de faits. Les regestes entrant dans de nombreux détails ont une plus grande étendue que les inventaires et nécessitent la confection d'index, etc. De là une suite de règles toutes différentes étudiées et exposées avec un soin minutieux.

Les auteurs insistent aussi sur la publication des pièces d'archives, mais font remarquer avec raison qu'il existe un écueil à éviter, c'est celui de vouloir publier trop tôt. Ils conseillent d'acquérir avant tout une vue d'ensemble afin de ne pas être exposé à devoir recommencer et souvent corriger un travail trop prématuré.

En passant relevons le désir, déjà souvent exprimé, de voir les archives de l'État civil ancien remises aux Archives de l'État. Dans les grandes villes même (nous ne parlerons pas des communes rurales) les employés assignés à leur garde sont souvent incapables de délivrer des extraits corrects à cause de leur ignorance des règles paléographiques.

Le recueil finit par un chapitre fort substantiel sur l'emploi conventionnel de certains termes et de certains signes propres à l'archivéconomie. Il est à lire et étudier tout spécialement. C'est de l'emploi de ces termes et de ces signes que doit ressortir la clarté et la facilité nécessaires aux investigations que font les chercheurs. On y indique ce qu'il faut entendre par volumes, registres, protocoles, recueils, dossiers, liasses, tables, index, diplômes, chartes, etc.

Tout cela est parfait.

Fallait-il conserver tous les exemples donnés par MM. Muller, Feith et Fruin? Cette question a été discutée dans l'intéressant compte rendu fait par M. Vannerus dans les archives Belges. MM. Cuvelier et Stein ont préféré s'en tenir à la traduction fidèle, en ajoutant des notes se rapportant à la Belgique et à la France. Ma foi, je crois qu'ils ont eu raison! Certains exemples, se rapportant à l'administration des Wateringues, pourront même être mis à profit très

utilement plus tard lorsque les fonds susdits, très importants pour l'histoire hydrographique des Flandres et les régions de l'Escaut, seront remis à l'État (ce qui est à souhaiter vu que les documents remontent jusqu'au XIVe siècle et peut-être au-delà et qu'ils sont conservés dans des locaux insuffisants et la plupart du temps à la merci des secrétaires et receveurs de Wateringues). D'autre part, leur suppression n'aurait-il pas apporté une modification essentielle au travail des archivistes Néerlandais ?

La traduction du manuel pour le classement et la description des archives est claire et précise et rend fort bien le texte original. Signalons cependant le § 96 dont les mots sont un peu ambigus et ne rendent pas tout à fait le sens du texte hollandais, qui dit qu'il faut toujours faire mention du sceau mais que celui-ci est toujours pendant, si on n'indique pas qu'il est plaqué ou dessiné. A ce propos disons que certaines théories de nos voisins du Nord sont discutables. Ainsi, il n'est pas admissible que les cachets employés pour fermer et empêcher d'ouvrir les lettres missives, soient passés sous silence, car souvent ils ont un réel intérêt héraldique et sigillographiqne. Ensuite au point de vue de la destruction de certaines archives du XVIIIe et du commencement du XIXe siècle, on doit agir avec une grande prudence.

Bientôt le travail de MM. Cuvelier et Stein sera entre les mains de tous les archivistes Belges et Français et de tous ceux qui s'intéressent aux sources historiques. Ce sera la meilleure récompense qu'ils pouvaient espérer et le couronnement de leurs efforts.

B^on^ ALB. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

Elisabeth Herbig. *Die Betriebsart der Tuchindustrie Brügges im Mittelalter. Ein Beitrag zur Geschichte der Industrie und des Kapitalismus.* Kaiserlautern, Thieme'sche Druckereien, 8°, 1909, 41 bl.

Henri de Sagher. *Une étude récente sur l'industrie drapière à Bruges pendant le Moyen Age.* RIPB. 1910, t. LIII, p. 282-307.

Een grondige geschiedenis van de lakennijverheid in Vlaanderen was tot nog toe niet gemaakt en kon niet gemaakt worden, daar de daar-

toe noodige oorkonden niet voorhanden waren. Nu eerst is dit werk mogelijk geworden, dank zij de merkwaardige uitgave van G. ESPINAS en H. PIRENNE. *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'Industrie drapière en Flandre*. (4°-uitgave van de *Commission royale d'histoire*) I. 1906, II. 1909.

Deze uitgave tot hoofdbron nemende, heeft EL. HERBIG een onderzoek ingesteld naar de arbeidsinrichting in de wollenijverheid te Brugge. De oorkonden, meestal ambachtelijke keuren en verordeningen, dagteekenen hoofdzakelijk uit het einde van de 13de en het begin van de 15e eeuw, zoodat er in de wetgeving betrekkelijk de Brugsche lakennijverheid twee tijdperken te onderscheiden zijn. Enkel het eerste wordt hier behandeld.

Na een kort overzicht over de Vlaamsche lakennijverheid in 't algemeen en over den oorsprong van Brugge en van de Brugsche wollenering in 't bizonder, worden na elkander de verschillende arbeidersgroepen behandeld. Immers, de specialiseering in tal van onderscheiden afzonderlijke takken, was een der kenmerken van deze nijverheid alhier. Eerst de bewerkers van de grondstof: de wolleslagers, -kammers, -spinners en -verwers; dan de drie voornaamste groepen van het lakenambacht: de wevers, de vulders en de scheerders; eindelijk, zij die in het ambacht het toezicht uitoefenen over de voorbrengst: de gezwoornen, de deken en de vinders.

Na de ambachtslieden komt de lakenkoopman, de poorter aan de beurt. Hij was de werkgever en tevens de inkooper van de wol en de uitvoerder van het laken.

Het laatste hoofdstuk bevat het besluit nopens den eigen aard van de nijverheidsinrichting te Brugge op het einde der 13e eeuw. Hier wordt niet gewerkt voor een beperkt, plaatselijk verbruik; de voortbrengst heeft een onbegrensde, een wereldbestemming. Ook is de nijverheid hier niet, zooals vroeger en zooals elders uitsluitend in de handen van zelfstandige handwerkers, de meesters van het ambacht, die een afgesloten zelfstandige gemeenschap uitmaken. Het kapitalistisch stelsel komt in gebruik en breidt zich hoe langer hoe meer uit. De meesters trachten te vergeefs hunne zelfstandigheid tegenover de lakenkooplieden te handhaven. De werkersmassa bestaat uit daglooners, die geheel afhangen van het kapitaal van den poorter, echte proletariërs, wier bestaan onzeker is, daar zij zonder verweer overgeleverd zijn aan de willekeur der kapitalisten.

Het is te betreuren dat een zoo diep en zoo belangrijk onderwerp niet grondig en in zijn ruimsten omvang behandeld en naar de eischen

der wetenschap afgewerkt is. De bibliographie is onvolledig en verouderd, de vergelijkende methode is ten grooten deele verwaarloosd, grove onnauwkeurigheden ontsieren het werkje, dat mag beschouwd worden als een verdienstelijke doch oppervlakkige proeve, een schemering die vermoeden laat wat al belangrijks er in het nevelige verschiet verborgen ligt en verlangen doet naar den helderen dag, ten einde de dingen te aanschouwen duidelijk afgelijnd en met hun echte verhoudingen.

Des te meer genoegen ondervindt men bij het lezen van het verzorgde, zakenrijk opstel door H. DE SAGHER gewijd aan de verhandeling van E. HERBIG. Hij stelt zich niet tevreden met te wijzen op de leemten en de onjuistheden; de onjuistheden worden terechtgewezen en de leemten aangevuld. Door zijn persoonlijke aanmerkingen en oorspronkelijke beschouwingen wordt het vraagstuk duidelijker en ruimer voorgesteld en aan de algemeene maatschappelijke economie der middeleeuwen vastgeknoopt. Hij zelf waagt zich reeds aan gevolgtrekkingen, waaraan de stelsels en theoriën der huidige Duitsche economistische geschiedschrijvers: Bücher, Schmoller, Sombart, getoetst en met recht voorbarig en te zeer veralgemeend bevonden worden. Echter meenen wij hetzelfde voorbehoud te moeten maken aangaande sommige hier voorgestelde, waarlijk verrassende zienswijzen. De hier aangeraakte vraagstukken zijn te zeer ingewikkeld, dan dat wij niet telkens bepaalde en voldoende bewijzen zouden verlangen.

De geschiedenis der Vlaamsche lakennijverheid is dus nog te maken. H. de Sagher heeft getoond in staat te zijn dit werk te leveren, dat een nog onbekend licht zal werpen op de economische en maatschappelijke toestanden in Vlaanderen gedurende de middeleeuwen en algemeen met dank zou onthaald worden.

E. VAN CAPPEL.

Alphonse Roersch. *L'Humanisme Belge à l'époque de la Renaissance. Études et Portraits.* Bruxelles, Van Oest et Cie, 1910, in-8, 174 p.

Monsieur Roersch est un érudit aimable. Sa science ne pèse pas. Si copieuse et si solide soit elle, il l'a si complètement digérée que pour tout lecteur, quelque soit sa capacité, elle est essentiellement digeste

et assimilable. Le très beau livre dans lequel il retrace l'histoire de l'Humanisme Belge est un monument d'érudition, bourré de notes, saturé de citations, très précis de plan et de développement et malgré tout il conserve un air alerte et leste, et l'auteur — dirait-on — y rassemble, dans un heureux pêle-mêle, les faits et les détails qu'il recueille dans son voyage à vau-l'eau par les capricieux méandres de ses recherches scientifiques. Ah ! le bel ouvrage, et quel plaisir c'est d'y revivre le passé de son peuple, à cette heure de vie intense où toute l'intellectualité d'une race, malgré les sursauts et les secousses d'évènements rudes et de temps houleux, semble jeter en lumineuses gerbes toutes les fleurs vives de son esprit et de sa science.

Une introduction qui est une révélation, ouvre le livre. Après une définition nette de l'humanisme et de son histoire, Monsieur Roersch — sans nier l'influence italienne, qui à partir de la seconde moitié du XVe siècle seulement devient vraiment envahissante — prouve que l'humanisme belge trouva sur place un développement original et à son tour fit des conquêtes et envahit les pays d'alentour. Bien avant 1450 un mouvement latent tressaillait dans notre féconde société du Moyen-Age. Et peu à peu nous en retrouvons les premières manifestations, isolées d'abord, bientôt suivies en ces savants belges — tels le fameux dominicain Guillaume de Moerbeek et Louis Heyligen (Sanctus) — qui sur le sol italien s'adonnèrent au culte des lettres et que Monsieur Roersch appelle de pittoresque façon « les pèlerins de la première heure ».

Mais ces illustres compatriotes ne furent que des précurseurs. Le véritable humanisme belge fut préparé par une éducation belge. Nos éducateurs furent les Frères de la vie commune dont Geeraert de Groot conçut l'idée et que son disciple Florent Radewyns organisa. Adonnés d'abord aux utiles travaux de transcripteurs de textes et d'œuvres classiques, bientôt ils se vouèrent à la formation intellectuelle et morale de la jeunesse. Le succès de leurs écoles, attesté par le nombre prodigieux de leurs élèves, tant dans les provinces du Nord que dans celles du Sud, fut inouï. Sans doute leur enseignement ne fut pas dès le début humaniste, mais déjà il recherchait des méthodes nouvelles et bientôt l'esprit de la renaissance le pénétra. Des hommes d'élite, développés par la culture nouvelle, sortirent de ces pépinières de science — tel Alexandre Hegius (Van den Heck), l'apôtre du grec, et qui favorisa si vivement les débuts de la typographie en Hollande — et leurs générations se continuèrent sans transition ni interruption jusqu'à la pleine efforescence de l'humanisme dans nos provinces.

L'auteur n'a pas négligé de souligner l'influence de la cour des ducs de Bourgogne, centre d'étude et de progrès ouvert aux idées nouvelles. Ces princes étaient imbus, comme par une tradition de famille, de l'amour du livre et leur engouement pour tout ce qui est du domaine des belles lettres se communiqua à plusieurs seigneurs de leur entourage : Georges d'Halluin, Jérôme de Gusleiden, et surtout Robert Gaguin. Son « Passe temps d'Oysiveté » est émaillé de vers nettement frappés au coin d'une judicieuse bonhomie ; ses traductions et ses épitres révèlent un fervent humaniste ; son influence développa en France l'imprimerie comme Hegius l'avait fait dans le Nord. Et c'est ainsi que d'après le témoignage de Monsieur Louis Delaruelle, biographe de Guillaume Budé, témoignage non suspect qui corrobore les conclusions de l'auteur, deux courants distincts l'un issu du Nord, l'autre débordant par delà les Alpes, se rencontrèrent à Paris et provoquèrent l'éclosion de l'humanisme français.

Après cette étude (35 pp.), fouillée, forte et neuve et dont j'éprouve le regret d'avoir donné une si courte esquisse, Monsieur le professeur Roersch inaugure la série de ses études et portraits. Ils sont isolés, chacun a son cadre propre en rapport avec la vie et la personnalité du modèle et cependant ils se tiennent entre eux comme les portraits généalogiques d'une noble lignée — chaque héros est le type de son époque, leur histoire c'est l'histoire de leur cité et le même peintre leur a rendu à tous la vie. Ainsi les biographies qui nous sont détaillées sont représentatives d'une époque et nous offrent dans leur ensemble l'histoire de l'humanisme belge. Nous pouvons les distinguer en deux groupes nettement définis. L'un rangé autour d'Erasme, l'autre autour de Juste-Lipse. L'auteur a soigneusement évité le danger de décrire la vie trop absorbante et trop connue des chefs de l'humanisme belge, mais leur puissante et vivante personnalité apparaît néanmoins presque à chaque page dans son œuvre parce qu'ils sont comme l'âme des mouvements qu'il nous décrit.

La première période est le temps de l'initiation et de la vulgarisation de l'humanisme. Erasme et ses disciples en sont les chevaliers, c'est l'époque héroïque pendant laquelle la barbarie est chassée. Rescius est initiateur et organisateur. Il inaugure l'enseignement de la philologie grecque, mais se laisse détourner de sa voie pour succéder à Thierry Martens dans l'officine de notre typographie nationale. Le chartreux Ammonius apparaît amoureux des lettres antiques, luttant contre l'esprit réfractaire de l'époque et de son ordre, et malgré les vicissitudes de ses déplacements forcés il reste jusqu'à la fin de ses

jours le fervent défenseur de l'esprit nouveau. Puis s'élargit dans un rire la joviale figure d'Hilaire Bertholf, dont le prénom trahit la caractéristique de sa vie. Il fut tour à tour au service d'Erasme, de Marguerite de Valois et de Rabelais, véritable écuyer des penseurs de son temps et des belles lettres. Enfin Polyphème, Félix Rex est l'aventurier de l'humanisme. Laché par son maître Erasme, il racheta par les années studieuses de sa vieillesse les fredaines du printemps de sa vie.

Après Erasme commence la période d'érudition. Tout un cycle de savants dont Juste Lipse est le centre et l'âme, s'attachent au travail ingrat de la restitution et de la critique des textes. Le savant historien nous en offre trois types éminemment caractéristiques. Le doyen de Ste Gudule, Pierre Pantin, ami et familier du célèbre Ogier Ghiselin de Bousbecques qui occupa, douze ans. la chaire de Grec à Saragosse et peina sans relache sur le champ si vaste des Pères de l'Église. Modius (François de Maulde) Brugeois d'Oudenbourg, qui saluait la reine des Flandres par ces vers enthousiastes :

> Quod Latio Roma est, doctæ quodque Helladi Athenæ
> Hoc ego sum Belgis, Belgica Bruga, meis.

Gouverneur de Charles d'Egmont, sa vie n'est qu'un tissu d'aventures et de malheurs causés par les troubles et les secousses de l'époque. Balloté d'un pays à l'autre, sans parvenir à ancrer la barque de son existence, il resta sa vie durant inébranlablement fidèle à l'idéal humaniste et ses travaux — parmi lesquels les « Novantiquæ lectiones » — font ressortir bien haut l'énergie de sa nature et la persévérante vigueur de sa volonté. Pighius enfin, l'archéologue toujours à l'affût d'inscriptions qui « incarne l'érudition archéologique en Belgique à un des moments les plus brillants de son histoire. »

Après l'apogée la décadence, le déclin après midi. Monsieur Roersch termine son livre par le portrait du poète Simon Ogier. Par les défaillances de son style et par les défauts de son caractère, il annonce la décadence de l'humanisme Belge. Plein de fatuité, pédant dans l'âme et dans le style, écrivain sur commande ou écrivant par désir de lucre, il fut le « Chantre officieux du parti catholique ». L'auteur n'a-t-il pas légèrement noirci son modèle pour clore son livre ? Sans doute Ogier fut vaniteux et cupide, mais il y a un certain mérite à ne pas vendre sa lyre à tout offrant et à s'être toujours maintenu dans le même camp. Les assertions plus que naïves de l'Éloge de St Nicolas sont encore reproduites dans le bréviaire. Et puis, quand le poète

parvient à endormir le pédant, il écrit des vers charmants auxquels Monsieur Roersch ne méconnait pas certaine saveur.

Suis-je parvenu à donner une faible idée de cet ouvrage si compréhensif d'une des plus belles pages de notre histoire? Je n'ose l'espérer. Et c'est grand dommage. Car, c'est un vivant enseignement de le comprendre et c'est un vif plaisir de le lire. Le savant professeur nous promet dans sa préface la suite de ses suggestives biographies d'humanistes belges. Nous l'attendons avec impatience.

ALFRED DE MEESTER.

Tabulæ capitulares almæ provinciæ Sancti Joseph in comitatu Flandriæ ordinis Fratrum minorum Recollectorum (1629-1796), éditées par le **P. Aubain Heysse,** frère-mineur de la province de Saint-Joseph en Belgique. Bruges, L. De Plancke, 1910. xxv-169 pp. (Publ. Soc. d'Émul.)

In zijn voorwoord geeft Eerweerde Pater eerst eene geschiedkundige schets der Minderbroeders St-Josephs provincie in Vlaanderen (bl. IV-IX) waarvan hij de « *Tabulæ capitulares* » laat verschijnen. Hij verhaalt er de eerste stichtingen der Minderbroeders in Belgie, hunne uitbreiding, de wording der St-Josephs provincie en de wisselvalligheden van haar bestaan tot aan de Fransche Omwenteling. Kortbondig doch klaar uiteengedaan, degelijk gesteund en met menige verzending is het eene goede bijdrage tot de geschiedenis der kloosterorden in Vlaanderen.

Daarna spreekt hij van de bronnen welke hij uitgeeft. Lijk hij reeds in 't begin aanstipte (bl. III), de geschiedenis der Minderbroeders in Vlaanderen vóór de Fransche Omwenteling moet nog geschreven worden. Enkel bestaan er eenige schetsen over afzonderlijke kloosters en dit voorzeker bij gemis aan genoegzaam bereikbare bronnen. Daarom wil uitgever medehelpen tot de geschiedenis zijner orde door de uitgaaf eener bron die gewis onder de belangrijkste mag gerekend worden. En inderdaad de *Tabulæ capitulares* behelzen de beslissingen genomen in de verscheidene *congregationes* of vergaderingen, zoo provinciale als mindere en kunnen derhalve voor de geschiedenis der

orde menige gesteunde bijzonderheid verschaffen. In die vergaderingen immers wierden de benoemingen gedaan der weerdigheidbekleeders, *administratores provinciæ*, der *secretarii* en *chronologi* of oorkondbewaarders, der oversten der verscheidene kloosters of *administratores conventuum*, der *lectores* of leeraars, der *confessarii monialium* of biechtvaders der kloosterzusters van de Provincie afhangende, der *admissi ad prædicationem et confessionem*. Telkenmale ook wierden de *defuncti*, deze die sedert de laatste vergadering overleden waren en bijzondere melding verdienden, aangehaald. Deze enkele opsomming toont genoeg dat de uitgegeven bronnen allerbelangrijkst zijn voor het inwendig en uitwendig leven der orde. Eene beschrijving der handschriften met een woord over de wijze van uitgeven sluit de voorrede (bl. XVII-XXV).

Voor wat die wijze aangaat, Eerweerde uitgever zegt bl. IV dat ze wellicht bij het eerste opzien aardig schijnen zal en zoo is het, doch bij nader onderzoek denken we dat ze ten besten mogelijk is opgevat en uitgevoerd om in zoo weinig mogelijk plaats de gegevens der oorkonden weer te geven. Hij verdeelt zijn werk in 7 *tabulæ* naar de verdeeling der verscheidene punten hooger als behandeld opgegeven. In ieder tafel volgens tijdsorde hebben we de schikkingen van ieder *congregatio* en hier zooveel mogelijk stelt hij de kloosters abcwijs.

Eene welgemaakte namenlijst sluit het werk, zoo toelatende alles gemakkelijk weer te vinden (bl. 147-169).

Welke ook bij het eerste zicht de indruk weze, zal deze bronnenuitgaaf voor den onderzoeker en navorscher stellig van groot nut wezen en eene belangrijke hulp voor eene algemeene geschiedenis der Minderbroeders in Belgie: eenig doel door Eerweerden uitgever beoogd.

Eene bemerking nochtans! Jammer vinden wij het dat geboorteplaats enz. der personen niet aangeduid wordt, in een woord dat hunne vereenzelviging niet gedaan is. Schrijver vindt het nutteloos ingezien de werken van DIRKS, NAESEN en SCHOUTENS. Gewis daar kan men de noodige inlichtingen vinden, doch korte bepalingen hier in 't werk zouden den geschiedvorscher veel moeite gespaard hebben en geen gedurig verloopen opgeleid hebben. Zekerlijk had de uitgaaf er veel bij gewonnen.

P. ALLOSSERY.

Brugge.

Abbés L. et F. Crooij. *Les poinçons belges d'orfèvrerie, depuis le 16me siècle jusqu'à la Révolution Française.* — Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles. 1910, t. XXIV, pp. 213-297, figg.

Aucun travail complet n'a été entrepris jusqu'à ce jour, qui ait pour but l'identification des poinçons belges d'orfèvrerie. C'est à l'étude de cette question très intéressante que se sont appliqués depuis quelques temps les abbés L. et F. Crooij ; ils ont visité plus de 900 sacristies, examiné un nombre immense de pièces anciennes et de reproductions photographiques; ils livrent aujourd'hui, dans un travail riche en observations exactes, et que nous résumons ici dans ses grandes lignes, les premiers résultats de leurs travaux.

Les orfèvres étaient groupés en corporations à Anvers, Bruges, Bruxelles, Audenarde, Gand, Liège, Louvain, Malines, Mons, Namur, et Tournai. A Alost, Ath, Courtrai, Nivelles, Termonde, Tongres, Ypres, Virton, on travaillait les métaux précieux, mais l'existence du régime corporatif n'y a pas été constaté.

Les poinçons apparaissent d'abord sur les orfèvreries au 14me et au 15me siècle, au moment où se forment les corporations ; mais les règles du poinçonnage ne furent complétées et généralisées qu'au début du 16me siècle. Les poinçons étaient de 3 sortes :

1. Les *poinçons de ville*, emblèmes locaux, indiquant la ville où la pièce avait été ouvrée.

2. Les *poinçons onomastiques*, lettres ou symboles qui étaient la marque personnelle de chaque orfèvre.

3. Les *lettres de décanat*, qui permettaient, à l'aide de certaines déductions, de dater les œuvres d'orfèvrerie.

A partir du 17me siècle, les poinçons de certaines villes sont doubles ; c'est le cas pour Audenarde, Bruges, Gand, Liège, Mons, Tournai, Ypres.

La *lettre de décanat* « était une lettre, placée dans l'ordre alphabétique, pour indiquer l'année et le décanat » pendant lesquels la pièce d'orfèvrerie, qui la portait, avait été poinçonnée. On pouvait ainsi retrouver le doyen responsable de la garantie donnée. Les lettres décanales changeaient tantôt d'année en année, tantôt à l'entrée en fonctions d'un nouveau doyen ; à Liège, l'alphabet recommençait au début de chaque règne. A une époque qui varie d'après les localités, la lettre de décanat fut remplacée par les 2 derniers chiffres du millésime, surmontés d'une couronne.

Les doyens des corporations d'orfèvres avaient la garde de plaques de cuivre portant l'empreinte des *poinçons onomastiques*, et la série des *lettres décanales* accompagnées des millésimes équivalents. Comme un petit nombre seulement de ces plaques nous est parvenu, l'interprétation des *lettres décanales* est souvent malaisée; en se servant de pièces, de date certaine, les auteurs ont pu constituer pour Anvers, Gand et Mons, des tableaux qui donnent la concordance des années et des lettres; pour d'autres villes, et notamment pour Bruges, quelques équivalences isolées ont été fixées.

De nombreux exemples de *poinçons de villes,* choisis à diverses époques, minutieusement reproduits, donnent une grande utilité pratique au travail de MM. L. et F. Crooij ; il sera souvent consulté avec fruit par ceux qui sont curieux du passé.

En ce qui concerne les *poinçons onomastiques*, les recherches des auteurs ont été moins fructueuses jusqu'à présent; mais leur haute compétence, leur ardeur studieuse, et l'art qu'ils ont de faire apprécier leurs travaux en laissant profiter largement les archéologues de leurs découvertes, nous promettent, dans un avenir rapproché et impatiemment attendu, une nouvelle et riche moisson; nul doute qu'ils ne mettent alors en lumière les noms d'orfèvres dont le mérite et quelquefois le génie, soient dignes de notre admiration.

Qu'il nous soit permis de signaler une lacune en terminant: les auteurs ne semblent pas avoir consulté les anciens placards et ordonnances, concernant le métier des orfèvres; il faut le regretter, car dans beaucoup de cas, l'examen de ces documents aurait facilité leur tâche, et éclairci quelques points obscurs.

Voici ce que nous enseigne la collection des *Placcaeten van Vlaenderen :*

L'obligation pour les orfèvres d'avoir un poinçon personnel, et d'en frapper l'empreinte sur une plaque de cuivre, conservée par le doyen de leur corporation, est réglée par les ordonnances du 8 mai 1515, art. 6 ; 13 avril 1551, art. 10 ; 20 octobre 1608, art. 10 ; 24 juillet 1688, art. 11 ; et par le placard du 19 septembre 1749, art. 24.

L'usage des poinçons de villes est précisé par les ordonnances du 13 avril 1551, art. 9 ; 20 octobre 1608, art. 9 ; 24 juillet 1688, art. 10 et 35 ; placard du 19 septembre 1749, art. 50. L'emploi simultané de deux poinçons que les auteurs constatent dans certaines villes au 17me siècle, résulte, pour la Flandre, de l'art. 7 de l'ampliation de l'ordonnance du 20 octobre 1608, en date du *14 avril 1612 :* c'est à ce moment précis qu'apparaissent, à côté d'une première marque, le

B couronné à Bruges, et le G couronné à Gand. L'ordonnance du 24 juillet 1688, art. 35 et le placard du 19 septembre 1749, art. 50, appellent les deux marques locales en usage alors « *poinçon de la ville* » et « *poinçon de la province* ».

L'art. 35 de l'ordonnance du 24 juillet 1688 supprime les lettres de l'alphabet indiquant la date *(poinçons de décanat)*, et les remplace par les derniers chiffres du millésime, surmontés d'une couronne. Les exemples cités par MM. L. et F. Crooij prouvent que cette disposition ne fut pas toujours observée; il y a lieu de remarquer, d'ailleurs, que par décret du 12 septembre 1688, l'ordonnance du 24 juillet fut tenue en surséance; nous ignorons à quelle époque elle entra en vigueur. Une disposition analogue à celle de l'art. 35 de l'ordonnance du 24 juillet 1688 se trouve dans le placard du 19 septembre 1749, art. 50.

Dans les villes où il n'y avait ni doyens ni jurés, les orfèvres devaient recourir à ceux de la cité la plus proche, pour faire entériner leur marque, et poinçonner leurs ouvrages. Aux termes de l'art. 12 de l'ordonnance du 24 juillet 1688, les orfèvres de Hal, Nivelles, Grammont, Ninove, Enghien et Alost devaient le faire à Bruxelles; ceux de Termonde, à Bruxelles, Anvers ou Gand; ceux d'Arschot à Louvain; ceux d'Herenthals à Anvers; ceux de Lierre à Malines ou à Anvers; ceux de Dixmude, Ostende et Nieuport à Bruges; ceux de Binche, Soignies, Braine-le-Comte, à Mons; ceux de Charleroi et Jodoigne à Namur; ceux de Ruremonde à Venlo.

La même ordonnance détermine, dans son art. 14, le nombre d'orfèvres qui sera toléré dans chaque ville: 40 à Bruxelles; 2 à Hal, Nivelles, Grammont, Ninove, Enghien, Alost; 4 à Termonde; 10 à Louvain; 2 à Montaigu, Diest, Tirlemont, Arschot; 30 à Anvers; 2 à Herenthals; 4 à Lierre; 10 à Malines; 25 à Gand; 4 à Courtrai et Audenarde; 25 à Bruges; 2 à Dixmude, Ostende et Nieuport; 15 à Mons; 4 à Ath; 10 à Namur; 2 à Charleroi et à Jodoigne; 2 à Ruremonde et 4 à Venlo.

Nul doute que les ordonnances et placards du Brabant, du Hainaut, de Namur et de la principauté de Liège, que nous n'avons pas eu le loisir de consulter, ne contiennent aussi des dispositions qu'il aurait été intéressant d'étudier et de faire connaître.

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

IN MEMORIAM.

Le comte Thierry de Limburg-Stirum.

Au moment où nous allons mettre sous presse les dernières pages de ce fascicule, nous avons appris avec un vif regret la mort du comte Thierry de Limburg-Stirum, quatrième président de la *Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.*

Né à Anvers le 11 avril 1827, le vénéré défunt est décédé à Bruxelles, à l'âge de 84 ans, le lundi 6 mars 1911.

Devenu docteur en droit, après de fortes études, le comte de Limburg-Stirum épousa, en 1857, la comtesse de Thiennes de Rumbeke, dernière descendante d'une très ancienne famille noble.

Il avait pris goût, de bonne heure, à tout ce qui concerne l'histoire, l'art, l'archéologie.

D'un tempérament essentiellement calme, le noble comte ne songeait nullement à s'occuper de politique, lorsque de hautes influences le déterminèrent à accepter une candidature au Sénat, dans l'arrondissement d'Ostende-Furnes. Son nom sortit victorieux des urnes électorales et il remplit activement son mandat depuis le 11 juin 1878 jusqu'en 1892. Évincé aux élections du 14 juin de cette année, il rentra au Sénat le 14 octobre 1894 et il y siégea jusqu'à sa mort.

M. le comte de Limburg-Stirum fut l'auteur de plusieurs rapports relatifs à des discussions importantes.

Entretemps ses aptitudes remarquables pour les travaux d'histoire et d'archéologie l'avaient fait désigner par le gouvernement pour faire partie du conseil d'administration de la bibliothèque royale, du conseil héraldique et de la commission pour la publication des anciennes lois et

ordonnances. Si nous ne nous trompons, il était le président de ces deux dernières commissions.

Il devint membre de la *Société d'Émulation* en 1864 et membre de son comité directeur en 1869 ; il fut élu président en 1891, après la mort du regretté baron Kervyn de Lettenhove, l'historien de la Flandre.

Parmi les publications du comte de Limburg-Stirum, nous connaissons un travail sur *les Sires de Ghistelles*, dont seul un fragment, nous le supposons, sans pouvoir le vérifier en ce moment, parut dans nos *Annales* (année 1869, pp. 1-36, *Description des sceaux de quelques seigneurs de Flandre*). Nous lui devons également une *notice sur la famille de Georges de Chastelain* (année 1871).

Mais les grands travaux historiques de M. de Limburg-Stirum furent 1° le magnifique *Codex diplomaticus Flandriae* (1296-1325), contenant, en 2 volumes, les documents relatifs aux guerres et dissensions suscitées par Philippe le Bel contre Gui de Dampierre. (In-4°, 1879 et 1889) ;

2° le *Cartulaire de Louis de Male : Decreten van den grave Lodewyck van Male*, publié également en deux volumes. (In-4°, 1898 et 1901) ;

3° les *Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier de Gand*, tomes III, IV, V et VI, publiés respectivement en 1878, 1882, 1886 et 1896, et comprenant les coutumes d'Alost, Grammont, Audenarde et Termonde.

Fruits de maintes recherches et de longues veilles, ces ouvrages, remplis de documents du plus grand intérêt, perpétueront la mémoire de l'éminent érudit qui en fut l'auteur.

La *Société d'Émulation* publiera, dans ses *Mélanges*, une notice plus développée sur la vie si bien remplie du savant mais si modeste historien et archéologue qui fut pendant vingt ans son dévoué président.

H. ROMMEL.

Bruges, 8 mars 1911.

CHRONIQUE

Société d'Émulation.

— La Société d'Émulation vient de perdre également un de ses membres effectifs : M. Héliodore de Spot, conseiller provincial, à Furnes, décédé le 17 janvier dernier.

— La Bibliothèque de la Société d'Émulation reçoit dorénavant en échange de ses *Annales* les périodiques suivants :

Travaux de la section numismatique et archéologique du musée national de Transylvanie à Kolozsvár (Hongrie) avec un abrégé français rédigé par Béla Postà, Kolozsvár, édition de l'Institut.

Le fasc. 1 de l'année 1911 contient des articles très intéressants de préhistoire ainsi que une étude française de M. Et. Kovács sur le système monétaire de l'Étrurie, p. 128-174.

Mémoires de la Société d'Émulation de Roubaix. Roubaix, Imprimerie du journal de Roubaix.

Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai. Cambrai, Regnier, Lefebvre, succ.

Sociétés savantes et Congrès.

— **La Commission royale d'histoire** a adopté dans sa réunion du 7 novembre un règlement définitif concernant la publication des catalogues d'actes des princes et évêques de nos provinces belges jusqu'à Charles le Quint (Cfr. AnÉm. t. LIX, p. 262). Ces catalogues mentionneront non seulement les actes émanés des princes ou des évêques, mais encore tous les actes qui leur sont adressés, ainsi que ceux où ils se sont bornés à placer leur souscription, de façon à faire connaître toutes les manifestations de leur activité. Ces catalogues dressés d'après un plan et des règles fixés par la Commission ne se feront pas, espérons le, trop longtemps attendre. La Commission royale semble vouloir hâter le travail et permet à l'éditeur principal de se faire aider par des collaborateurs. (CRHBull. 1910, p. XXVIII-XXXIV.)

— **Commissions royales d'art et d'archéologie.** — Signalons le rapport de M. Van Ruymbeke sur les travaux du Comité provincial de la Flandre Occidentale, pour l'année 1909, lu à l'assemblée

générale tenue au Palais des Académies à Bruxelles le 25 octobre dernier. Il y est donné des détails intéressants sur la restauration de l'ancien cloitre de la prévôté de Saint-Martin, de l'église Saint-Martin et de l'église Saint-Jacques, à Ypres.

A la même séance, les membres ont discuté plusieurs questions importantes d'archéologie. M. le chanoine Van Caster soutint la thèse suivante : Il y a dans les monuments gothiques des niches exlusivement décoratives. Il y a des niches, même agrémentées de consoles, construites pour la figuration seulement, sans être destinées à recevoir des statues. M. le chanoine Maere est d'avis qu'en effet il y a des niches sans socle, logées dans des arcatures plus ou moins profondes, avec lesquelles elles semblent parfois se confondre et qui n'étaient pas destinées à recevoir des statues ; d'autres arcatures cependant ont été construites pour y donner place à une statue ; mais en règle générale toutes les niches avec socle seul ou avec socle et baldaquin doivent avoir leur statue. M. De Waele se rangent de l'avis de M. Maere dont les observations ont singulièrement précisé celles de M. le chanoine Van Caster.

Une seconde question qui donna lieu à des échanges de vue pleins d'intérêt était relative à l'emploi de l'or en architecture et en sculpture.

Enfin l'assemblée est revenue sur la question déjà discutée des déformations intentionnelles ou accidentelles, relevées dans les églises et autres monuments. L'assemblée après diverses communications de MM. Coomans, Cloquet, Lagasse de Locht et Maere adopte la conclusion que toutes les déformations en élévation constatées dans les édifices religieux du moyen âge sont dues à des causes fortuites. (*Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1909, t. XLVIII.)

— **Commission royale des monuments.** — Ont été nommés membres correspondants pour la Flandre Occidentale : MM. J. Viérin, architecte provincial, en remplacement de Mgr de Bethune, décédé ; Joseph de Bethune, en remplacement de M. Emm. de Bethune et Cam. Tulpinck, en remplacement de M. le baron Henry Kervyn de Lettenhove, nommé membre effectif de la même commission.

— **Académie des inscriptions et belles lettres.** — Le 4 novembre 1910, M. S. Reinach propose de reconnaître dans les deux chevaliers, à partir de gauche du volet « des Juges intègres » du retable de l'Agneau des frères Van Eyck, le Duc de Berry et Jean VI, Paléologue.

Le 9 décembre, le même membre annonce que M. Berteaux a établi que l'*Adoration des bergers*, faite par Hugo van der Goes et conservée à Berlin, a orné le même autel que l'*Adoration des Mages*, du même maître, récemment découverte à Monforte.

A la même séance, M. Durrieu, rappelant les observations qu'il a présentées le 5 août sur un manuscrit de la traduction française du Romuleau, faite par le chanoine de Lille Jean Miélot et offerte à Philippe le Bon, présente la photographie de la première miniature de ce manuscrit conservé à la Laurentienne de Florence, où l'on voit le duc venir rendre visite au chanoine, pendant que celui-ci travaille à cet ouvrage. RHE. 1911, t. XII, p. 191.

— **Le Comité Flamand de France** a tenu sa dernière séance trimestrielle, le 15 décembre 1910, aux archives départementales de Lille. M. Bruchel, l'archiviste du département, leur a expliqué l'œuvre de classement qu'il a entreprise et leur a montré les pièces les plus remarquables de ce dépôt, qu'il a réunies en un petit Musée. La plupart sont des documents des plus précieux pour l'histoire de Flandre.

A la séance qui suivit cette visite plusieurs communications furent présentées: M. R. Giard lut quelques notes sur le village d'Englos et le culte de S. Cornil qui y a son pèlerinage; M. Lesne lut un travail très intéressant de M. E. Coornaert sur un conflit qui, de 1572 à 1580, mit aux prises à Hondschoote plusieurs industriels fabricants de drap et le Magistrat. M. Looten traita d'un poème dû vraisemblablement à C. Lauwereyns *sacellanus*, intitulé: Miracula Morbekana. M. Denis du Péage entretint l'assemblée d'un registre de 1672 qu'il a découvert en dépouillant le fonds du Parlement de Flandre des archives départementales de Lille; il contient un état détaillé des Églises, de leurs biens meubles et immeubles, etc., se rapportant à une foule de localités de la Flandre maritime.

— **Société des Antiquaires de la Morinie.** — Séance du 9 octobre 1910. M. le chanoine Bled transmet à la Société une communication relative à un Évangéliaire du XIII[e] siècle qui semble bien provenir de l'abbaye de Saint-Bertin. Cela résulte des mentions contenues dans le calendrier: les fêtes *quæ propriis carent evangeliis* sont presque exclusivement choisies dans le propre de Saint-Omer. On y relève celles du SS. Bertin, Omer, Colombian, Folquin, Momelin, Winoc, Erkenbode et Walbert, et enfin l'anniversaire de la dédicace du monastère de Saint-Bertin. De plus une note manuscrite indique le nom du possesseur en 1595: « Quinnus Bourgois, Arkensis, alumnus bertinianus, anno Dñi 1595. »

— **Société nationale des antiquaires de France.** — Séance du 15 juin 1910. M. de Mély signale dans la miniature initiale du manuscrit français 138 de la Bibliothèque nationale « l'Histoire de la Toison d'or » l'inscription PAVOM°447 BEV. Pavo est la traduction de De Pauw, nom de toute une dynastie de miniaturistes de Bruges. BEV signifierait en flamand *me composa*. De la même époque est la signature de Watreleus qu'on lit sur la croupière d'un cheval de la miniature du folio 235 v° du manuscrit 5089 de la Bibliothèque de l'Arsenal, *l'Histoire romaine*, de 1462. Ce nom de Watreleus est celui d'un artiste brugeois qui a travaillé pour le duc de Bourgogne. Cf. SAFBull. 1910, p. 274 s.

Séance du 20 juillet. M. Durrieu entretient l'assemblée d'un tableau anonyme du Musée de Douai, montrant une Vierge glorieuse sur un trône, qu'il attribue, d'accord avec M. Hulin, à l'école du maître de Flémalle. A son avis *les Malheurs de Job* sont, non de Jérôme Bosch, mais de Peter Huys. Il possède une *Tentation de Saint-Antoine* qui porte la signature de Peter Huys et qui présente des analogies frappantes avec le prétendu Bosch de Douai. *Ibid.*, p. 309 s.

Expositions.

— Les *Archives Belges* (1911, p. 30) annoncent une exposition intéressante, qui se tiendra à Bruxelles au printemps prochain. Il s'agit de réunir un grand nombre de miniatures précieuses appartenant aux collections privées de tous les pays. Cette exposition ne peut manquer d'offrir un grand intérêt et un abondant sujet d'études, dont notre Flandre ne sera pas la dernière à profiter. L'initiative du projet est due à la comtesse Jean de Mérode. Le baron Kervyn de Lettenhove, organisateur des expositions des Primitifs et de la Toison d'or à Bruges et du XVIIe siècle à Bruxelles, s'est chargé également de l'organisation de ce salon. Avec le talent qu'on lui connaît, il réussira, n'en doutons pas, à réunir des miniatures de grande valeur et de toute provenance.

A ce propos nos lecteurs apprendront avec plaisir qu'une manifestation a eu lieu, le 8 mars dernier, en l'honneur du Baron Kervyn. En souvenir de l'éclatant succès remporté dans les expositions précédentes et en reconnaissance des services rendus par le baron Kervyn, M. Beernaert lui a remis, au nom de beaucoup d'amis et admirateurs, une jolie médaille à son effigie modelée par Godefroid Devreese.

— Une section d'art ancien sera annexée à l'exposition industrielle de Charleroi. Le comité s'efforcera de réunir de nombreux objets anciens et souvenirs historiques se rattachant à l'histoire du Hainaut.

— A Tournai, sous le patronage de l'administration communale aura lieu, de juillet à octobre, une exposition des anciennes industries d'art tournaisiennes. Les objets seront répartis en six sections : orfèvrerie, cuivres, faïences et porcelaines, tapisserie, sculpture en pierre et en bois, mobilier.

P. v. d. W.

Périodiques.

— La librairie Fontemoing et Cie annonce la publication d'un nouveau périodique, la *Revue Charlemagne*, consacré à l'archéologie et à l'histoire du haut moyen-âge. La revue se bornera à faire connaitre l'état de l'Europe occidentale et particulièrement de la Gaule, depuis l'arrivée des barbares jusqu'à la dissolution de l'empire Carolingien ; elle comprendra outre les articles, généralement très courts, une chronique des fouilles, des comptes-rendus critiques et une abondante bibliographie. Le nouveau périodique paraitra par fascicules trimestriels (un an : 10 fr., port en plus) sous la direction de M. l'abbé Marius Besson, professeur agrégé à la faculté des lettres de Fribourg (Suisse).

— M. J. Berthelé entreprend la publication d'une autre revue trimestrielle : *Ephemeris Campanographica* (chez l'éditeur L. Valat, à Montpellier. F. 10, par an). Ce périodique renferme des notes, études, inscriptions et documents campanaires, ainsi qu'une chronique des publications campanographiques.

Notes bibliographiques.

— Dans le *Bulletin de l'Association des Anciens membres du Séminaire historique de Louvain* (3e année, 1910), nous avons reçu le rapport sur les travaux du Séminaire historique dirigé par M. le chanoine Cauchie, (année académique 1909-1910) ; comme de coutume ce rapport fournit une contribution très précieuse à la solution d'une foule de questions historiques, dont plusieurs concernent la Flandre. Signalons dans la IIe section l'étude du R. P. R. Thibaut S. J. sur les *relations de l'Église et des communes au moyen âge* (pp. 44-49). Ce problème est resté jusqu'à présent presqu'intact et ce n'est que *per transennam*

ou à un point de vue particulier que quelques auteurs en ont parlé. Le R. P. Thibaut à entrepris de le solutionner en bornant d'abord son étude aux villes des anciens Pays-Bas ; il ne nous a fourni ici que l'état de la question, clairement exposé, et une précieuse bibliographie.

Dans son étude sur les *Beggards des Pays-Bas* (pp. 49-62) le R. P. Frédégand Callaey, O. M. C. expose les débuts et l'organisation de ces associations sémi-laïques et sémi-monastiques ainsi que leurs relations avec leurs homonymes d'Allemagne et des pays méridionaux. Remarquons les détails concernant les beggards de Bruges, dont l'organisation professionnelle est surtout connue grâce à l'*Inventaire diplomatique des archives de l'école bogarde à Bruges* par M. Gilliodts-van Severen.

Dans le IIIe section M. l'abbé G. Payen a porté ses investigations sur *les droits du pape dans la collation des bénéfices de France* (pp. 74-90) ; il indique également, chemin faisant, la situation des bénéfices aux Pays-Bas.

Dans l'étude du R. P. R. Lechat S. J.: *Les catholiques anglais réfugiés aux Pays-Bas sous le règne d'Élisabeth* (1558-1603) (pp. 90-95), il y a des détails intéressants et inédits à glaner au sujet de la situation des émigrés anglais, laics et religieux, nombreux entre autres à Bruges.

Nous devons une mention spéciale au remarquable travail de M. R. Gits sur *les réformes religieuses de Joseph II aux Pays-Bas autrichiennes* (pp. 96-113). Le *rapport* que nous avons sous la main n'en analyse qu'une minime partie, assez cependant pour faire voir que M. Gits a étudié son sujet d'une manière très personnelle. Les efforts du réformateur ont eu surtout, d'après lui, pour but d'éloigner des Pays-Bas toute influence religieuse du dehors et de faire ainsi un premier pas vers la fondation d'une église nationale : de là des mesures prises contre la curie romaine, dans l'affaire par exemple du serment imposé aux évêques, de là encore des mesures prises contre les nonces apostoliques, contre l'influence des supérieurs d'ordres religieux résidant à l'extérieur et enfin contre toute action des évêques étrangers exerçant leur juridiction sur une partie quelconque des Pays-Bas. Le *rapport* ne rend compte que des recherches de M. Gits au sujet des mesures contre la curie romaine et les nonces, recherches faites notamment dans les archives générales à Bruxelles et à Vienne. M. Gits cependant a étudié l'ensemble de la question et arrive à la conclusion que Joseph II a effectivement inscrit dans son programme la fondation d'une église nationale et a réussi a réalisé une partie de son plan.

D'autre part les membres de la *Conférence d'Histoire* dirigée par M. le professeur Ch. Moeller ont étudié ensemble la *Chronique de Laon* du commencement du XIII[e] siècle. Le rapport sur les travaux de cette section (pp. 117-123) contient la liste des historiens de la même époque, qui doivent servir à contrôler la chronique en question.

Nous devons encore signaler, comme nous intéressant spécialement, la solution nouvelle du problème soulevé au sujet de l'auteur des *Annales Gandenses*, l'historien le plus autorisé de la bataille de Courtrai. Kervyn de Lettenhove l'indentifie avec le custode de Flandre en 1294, un certain Foulques de Gand, hypothèse qu'il n'appuie d'aucun argument et qui a été contredite par l'éditeur du texte dans les *Monumenta* de Pertz (vol. XVI, p, 555, des *Scriptores*) et par Hauréau dans *l'histoire littéraire de la France* (vol. XXVII, p. 83). M. Fris (*De slag bij Kortrijk*, Gent, 1902, p. 124) fait de l'auteur un frère convers, sans ombre de preuve. Le R. P. Heysse, membre de la Conférence d'histoire, a présenté à une des séances, une solutiou au moins probable en identifiant l'auteur des *Ann. Gandenses* avec un Foulque Borluut, renseigné à la date du 4 août dans *l'Obituraire des Frères Mineurs* (édité CRH, série 4, VI, p. 157). Le R. Père s'appuya sur une analyse très fouillée du texte même, et fit justice des hypothèses précédentes, qui dénotent une ignorance regretable des institutions franciscaines.

R. D. S.

— Vient de paraître dans l'importante collection des *Monumenta Germaniæ historica* le tome V de la section *Scriptores Rerum merovingicarum*, contenant les Vitæ des Saints de l'époque mérovingienne, publiées par B. Krusch et W. Levison (*Passiones vitæque Sanctorum ævi merovingici*. Hannovre et Leipzig, Hahn, 1910. In-4, vi-834 p. et 22 planches hors texte. M. 42). Il contient l'édition critique de vingt-six *Vitæ* ou *Passiones* et nommément les *Vitæ* de Saint-Amand et des Saints Omer, Bertin et Winnoc.

— Uit de *Kleine Verscheidenheden* van Edw. Gailliard in VKVA., 1910, knippen wij den volgenden woordenuitleg, gesteund op aangehaalde teksten : « Bundinc, Bondinc » = bundel, bos, bijv. « eenen bondinck stroots ». (bl. 320) ; « heer ende meester » = eigenaar (bl. 842) « hooftleeringe » = hoofdadvies, sententia judicis superioris (bl. 912). Op bl. 881 gaat het breedvoeriger over het « hoeyken — hoeijken ofte krans » in gebruike bij de H. Sakraments processie, ook over « Onze lieve Vrauwe van den Hoedekin » en « Roozenhoyken ».

— La huitième partie de *The New Palæographical Society* comprend les planches 176 à 200 de cette collection. Citons les nos 194-195, Heures dites de Sobieski, exécutées pour Marguerite, sœur de Philippe le Bon, à l'époque de son mariage avec Arthur, comte de Richemont (1423). Ce manuscrit appartient à la bibliothèque du roi à Windsor.

— A comparer avec l'étude de M. Maeterlinck « *Les miséricordes satiriques belges* (AnÉm. [LX, 671]), l'ouvrage de M. Francis Bond, *Wood carwings in english churches* — I. *Misericords*, analysé dans le Bulletin monumental n° 3-4, 1910. Les scènes représentées sont tirées du vestiaire, des romans, des jeux et passe-temps, des travaux des mois, des occupations de chaque jour. Les sujets satiriques sont nombreux, mais « si les artistes d'autrefois prenaient en cette matière d'étonnantes libertés vis-à-vis des personnes, ils se gardèrent toujours de diriger, même aux approches de la grande révolution religieuse du XVIe siècle, des critiques directes contre les cérémonies de l'église, et particulièrement contre le sacrifice de la messe. »

H.

Archives et Manuscrits.

— Dans le dernier fascicule paru, les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* (1910, t. XXXVI, p. 458-482), donnent le relevé des *Inventaires sommaires des archives de l'État en Belgique*, publiés depuis une douzaine d'années, sous la direction de M. A. Gailliard. Comme ces inventaires sont restés hors commerce et par suite pour la plupart inconnus, on est heureux d'en trouver ici la liste complète. Nous copions — pour rappel — parmi les 66 inventaires parus, ceux qui intéressent notre province : nous les avons signalés dans notre bibliographie lors de leur publication :

C. Van den Hautte. *Archives de l'État à Bruges. Inventaire sommaire des archives du Bourg de Bruges*. S. l. n. d. In-8, 6 p.

A. van Zuylen van Nyevelt. *Inventaire sommaire des archives de la châtellenie de Warneton, conservées aux archives de l'État à Bruges*. S. l. n. d. In-8, 19 p.

C. Van den Hautte. *Inventaire sommaire des archives des corporations de la ville de Bruges, conservées aux archives de l'État à Bruges*. S. l. n. d. In-8, 21 p.

A. van Zuylen van Nyevelt. *Inventaire sommaire des archives de la Compagnie de Jésus, conservées aux archives de l'État à Bruges*. S. l. n. d. In-8, 21 p.

— **Petites Archives.** — La *Commission des Petites Archives de la Flandre Orientale* vient de publier un nouveau fascicule d'*Inventaires sommaires* (Gand, Siffer, 1911); c'est le premier de la seconde série: *Archives ecclésiastiques*. Il comprend les inventaires suivants: Audenarde (Église Ste Walburge), Belcele, Cruyshautem, Deynze (Église N. D.), Maldeghem, Meldert, Mespelaere, Peteghem (Deynze), Zeveren.

Nouvelles d'art et d'archéologie.

— M. le professeur De Ceuleneer a écrit un article remarquable sur le *mobilier ecclésiastique* (1). Se plaçant au point de vue de l'art religieux gothique, il examine les moyens de donner au mobilier d'église un caractère artistique. MM. les membres du clergé, les architectes et archéologues y trouveront de très bonnes idées, développées sans exagération, avec le souci d'être strictement objectif. Ces idées il les résume comme suit :

1° Commander moins de meubles religieux, mais les rénumérer davantage ;

2° N'approuver les plans qu'après avoir fait une descente sur place ; ou au moins qu'après avoir obtenu des plans détaillés et à grande échelle de l'église où le meuble doit être placé ;

3° Exiger des dessins détaillés et pour les sculptures une maquette-type des statuettes et des bas-reliefs dont on demande l'exécution ;

4° Éditer un atlas de modèles de sculptures, choisis surtout parmi les œuvres d'artistes nationaux répandues à l'étranger (en gravures au trait) ;

5° Répandre l'usage de la polychromie et des mosaïques ;

6° Établir une différence notable entre le maître-autel et les autels mineurs. Recommander pour le maître-autel la construction d'un ciborium, là ou les dimensions et la disposition du chœur le permettent;

7° Ne jamais approuver à la fois plus d'un seul meuble pour une même église. Pour les églises nouvelles, il conviendrait de demander un avant-projet d'ensemble de tout le mobilier. Puis au fur et à mesure des travaux exiger un plan développé et détaillé du meuble à exécuter;

8° Ne pas attribuer aux meubles accessoires la même importance qu'aux meubles principaux qui sont l'autel et les fonts baptismaux.

A. D. M.

---

(1) Bull. des Commissions royales d'art et d'archéologie, 1909, p. 141-164.

— Les fiches 471-522 et 523 de l'*Inventaire Archéologique de Gand* nous décrivent d'intéressants restes de fenêtres gantoises du XIII[e] siècle, des meneaux en forme de colonnette avec chapiteaux et bases. Ils sont de caractère absolument Tournaisien. L'ensemble d'une façade du XIII[e] siècle reproduit à la fiche 523 présente un cachet gantois assez accentué, et bien différent des façades brugeoises de l'époque qu'on pourrait reconstituer à l'aide de documents épars.

H. H.

— La correspondance Suédoise de la *Revue de l'art chrétien* (1910, 5[me] livraison, p. 350) nous apprend qu'à la cathédrale de Shaengnaes il existe des sculptures en albâtre exécutées par un artiste flamand, Guillaume Boy, mort en 1592. Cet artiste, au service des rois de la maison de Vasa, était connu comme architecte, sculpteur et peintre.

Nouvelles d'histoire locale.

— **Bruges.** — *Société d'archéologie.* — Dans ces derniers temps, de nombreux objets ont enrichi les collections de la société :

Une dent de mammouth avec ses radicelles.

Quatre deniers de Charles le Chauve, frappés à Bruges, un denier de Bruges, le Lion d'or haumé de Louis de Maele, et le Cavalier d'or de Philippe le Bon (don de M. A. Visart de Bocarmé), le grand noble d'or et le lion d'or de Philippe le Bon et plusieurs *daelders* de Philippe II, frappés à Bruges. (Ces derniers pièces proviennent d'un trésor trouvé récemment à Ghistelles.)

Le moulage des deux médaillons qui ornent la cour de l'ancien hôtel Bladelin, représentant probablement Charles le Téméraire et sa femme, Marguerite de York, (don du baron Ernest van Caloen).

Une pietà en bois sculpté du début du XVI[e] siècle.

Huit grandes feuilles en cuir de Cordoue, style Louis XV.

Une horloge en acajou, style Louis XV, avec un travail d'horlogerie brugeois.

Un magnifique reliquaire en bois doré et sculpté, style Louis XV, représentant sainte Cathérine.

Le cuivre du drapelet de pèlerinage de Santvliet où l'on allait honorer S[te] Gertrude (XVII[e] siècle, fin).

Le drapeau et le règlement de l'ancienne chambre de rhétorique, *de Fonteynisten,* d'Isenberghe, arrondissement de Furnes, XVIII[e] siècle.

106 formes en bronze ainsi que 33 poinçons provenant de l'ancienne

corporation des étainiers de la ville de Bruges (XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles).

— On a transféré du musée des Halles et placé dans le vestibule de Gruuthuse, le monument en marbre blanc et noir provenant de la gilde St George au centre duquel se trouve le buste de Charles II, roi d'Angleterre, par Dieusart. Cet objet d'art fut donné à la Société d'archéologie par feu Monsieur Boyaval, bourgmestre de Bruges, lors de la suppression de la gilde St Georges.

Le même transfert a été fait pour la grande branche en cuivre, donné autrefois par Monseigneur Van Susteren, évêque de Bruges, à l'église St Sauveur et aliénée par la fabrique de cette église lors de la polychromie de la cathédrale.

P. V. D. W.

— **Zonnebeke.** — Vóór eenige jaren bij 't afbreken van den ouden molen der abdij, dolf men uit de grondvesten eenen grafzerk op. 't Was die van Joannes Haez'gier, kloosterling der abdij, overl. in 1442, zoo 't opschrift het meldde: *Hic subtus iacet D^nus^ Joannes Haez'gier huj' ecclie canonic' qui obiit anno dni millesimo quadringe^mo^ qdrage^mo^ sec^do^ mensis aprilis die quarta. Orate pro eo.* — 't Was een prachtige gothieke zerk, naar het bekende type: Christus aan 't kruis, vastgehouden door God den Vader en tusschen beiden God de H. Geest onder de gedaante eener duif. Men zag er nog andere beelden van engelen en heiligen op, alsook een wapen. — Jammer genoeg, vóór korten tijd is de grafsteen — voor 100 fr. — door den huidigen kasteelheer verkocht geweest aan eenen liefhebber van oudheden uit Brussel. Voor altijd — eilaas — is Zonnebeke's oudste gedenkstuk der abdij te loor gegaan!

V. P.

Sur l'emploi du style de l'Annonciation dans la Chronique de Gislebert de Mons et dans la Chancellerie montoise à la fin du XII[e] siècle.

L'opinion généralement reçue est que Gislebert, se conformant à l'usage du comté de Hainaut au XII[e] siècle, suit dans son « *Chronicon Hanoniense* » le style de Pâques. Wauters (¹) l'affirme, et les derniers éditeurs de cette chronique sont d'accord en ce point : Arndt l'indique suffisamment par ses notations marginales, Vanderkindere (²) le répète en deux endroits.

L'étude de cette chronique qu'on nous faisait faire aux cours pratiques de la Faculté de Philosophie, au collège Notre-Dame de la Paix, nous a conduits à une conclusion différente ; nous pensons que le style suivi par Gislebert est le *style de l'Annonciation*, et que les notaires des comtes de Hainaut Baudouin V et Baudouin VI, commencèrent aussi l'année au *25 mars*. Nous transcrirons et expliquerons au besoin les passages tirés de la Chronique et des chartes contemporaines qui semblent légitimer cette hypothèse. Il nous paraît aussi que ce système nouveau fait disparaître plusieurs difficultés qui se rencontrent dans les chartes de Baudouin de Constantinople et qui ont fait croire à l'*emploi successif* par ce prince de deux styles (Pâques et Noël).

Avant d'aborder notre démonstration, il sera nécessaire de fixer le sens d'une expression qui revient souvent dans le texte de Gislebert. Notre chroniqueur, pour dater les événements, emploie comme les auteurs de l'époque le titre des fêtes ecclésiastiques, le début de l'Introït de la messe, etc.; il fait aussi usage d'une expression assez rare :

(¹) *Table chronologique*. T. III. Introd. p. XLVIII.

(²) *La Chronique de Gislebert de Mons*. Bruxelles, 1904, p. 95, n. 1 et p. 152, n. 6. Nous renverrons toujours à cette édition.

termino pascali. Le Glossaire de Ducange (à la suite de l'article *Pascha*) fait remarquer que, seuls, usaient de cette notation, les auteurs qui voulaient faire montre de leur science de computistes. Le vulgaire la comprenait-il alors? On peut en douter, et l'on en a même tiré un argument pour prouver que la rédaction de la Chronique telle que nous la possédons était seulement provisoire.

M. Pirenne (1) a relevé l'erreur de Vanderkindere qui traduit constamment les mots: *termino pascali* par: *à la fête de Pâques*, comme le montrent les notes marginales de son édition (2). Grotefend (3), Wauters (4), M. Cartellieri (5)

---

(1) *Mélanges God. Kurth*. Liége, 1908. T. I, p. 109.

(2) A vrai dire le reproche devrait plutôt s'adresser à Arndt. Vanderkindere n'a eu que le tort de ne pas vérifier les dates de l'édition allemande. Tout homme peut avoir des distractions ; nous n'en avons guère trouvé dans les annotations de Arndt, nous signalerons cependant le *terminus pentecostes* et le *terminus quadragesimalis* restés sans identification, et la fausse identification du dimanche *Laetare* an. 1184 (MGH., SS., XXI, p. 537). Ici une lecture un peu attentive pouvait révéler l'erreur. D'après la date indiquée par Arndt, Baudouin V est à Haguenau en Alsace le 27 mars ; il revient en Hainaut, et se trouve le 1er avril à Rouen auprès du comte de Flandre et du roi d'Angleterre (le 1er avril d'après Vanderkindere, p. 153, en réalité le 30 mars). Cette rapidité dans le voyage est impossible ; Gislebert se serait-il trompé ? Non, mais Arndt fixe par erreur au 27 mars la *Letare Jherusalem* de 1184, qui en réalité tombait le 11 mars. En quittant Haguenau, Baudouin eut tout le temps ainsi de rentrer dans son comté, de rencontrer à Gerpinnes ou dans quelque autre château le comte de Namur et le comte de Flandre, et de partir avec ce dernier pour Rouen. Il laissa à son notaire Gislebert le soin de mettre par écrit ses conventions avec son oncle Henri. La rédaction de l'acte est du 1er avril 1184 (De Reiffenberg, *Monuments*, I, p. 127). On y signale la présence des comtes à la réunion elle-même qui venait d'avoir lieu quelques jours auparavant, mais ils étaient dès le 30 mars près de Rouen. (Voyez M. König, *Die Politik des Grafen Balduin V*. CRHBull. 1905, p. 247, note. Nous avons légèrement modifié son opinion.)

(3) *Zeitrechnung des deutschen Mittelalters und der Neuzeit*. Hanovre, 1891. T. I. Ostergrenze, n. 1.

(4) *Tabl. chronol.* III. Introd. p. XLVIII.

(5) *Philipp. II. August.* I, p. 124, n. 3.

et M. L. König (¹) supposent que cette expression a le même sens que: *tempore pascali*. Pour M. le chanoine Callewaert (²) elle désignerait *la fin de l'année pascale*.

Mais pourquoi attribuer au *terminus pascalis* dans Gislebert une signification différente de celle que lui donnent les computistes? Le chancelier du Hainaut était trop versé dans la connaissance du calendrier ecclésiastique pour employer avec inexactitude une indication rare peut-être, mais dont le sens était bien connu.

Les érudits modernes ne l'ont pas entièrement oublié et on trouve le *terminus pascalis* expliqué dans « *L'Art de vérifier les dates* », dans le « *Zeitrechnung des deutschen Mittelalters und der Neuzeit* » de Grotefend et dans le « *Manuel de Diplomatique* » de Giry, pour ne citer que ces ouvrages. Voici ce qu'en dit ce dernier (p. 154):

« Outre le terme fixe de la fête de Pâques, qui servait à déterminer la date de la fête à l'aide des clefs des fêtes mobiles, on rencontre dans les anciens calendriers, dans les traités de comput, et parfois aussi dans les dates des chartes, un autre terme pascal (*Terminus pascalis*) variable dans les différentes années d'un cycle de dix-neuf ans, et qui n'est autre que l'indication du quantième de mars ou d'avril, qui coïncidait avec le 14ᵉ jour de la lune pascale et servait par conséquent à déterminer la date de Pâques, qui devait être célébrée le dimanche suivant. Ce terme pascal occupe une colonne des tables chronologiques. »

Il est vrai que Giry a parlé précédemment de *termes* (p. 153) des fêtes mobiles ayant un sens différent. Gislebert n'ignore pas non plus les *termes* de ce genre ; il emploie le *terme de la Quadragésime* (³) (p. 129, l. 19) et le *terme de la*

(¹) *Loc. cit.* CRHBull. 1905, p. 244, n. 3.

(²) *Les origines du style pascal en Flandre.* AnÉm. T. LV (1905) p. 129.

(³) D'après Giry, le *terme de la Quadragésime* avait été fixé par les computistes au 28 janvier, celui *de la Pentecôte* au 29 avril. Arndt ne met aucune indication à la marge et Vanderkindere imite son silence.

Pentecôte (p. 154, l. 32). Mais d'abord les mots : *terminus pascalis* se sont-ils jamais employés dans ce sens ? En tout cas ce terme de la fête de Pâques est fixe au 11 mars, et dans la Chronique le terme pascal ne correspond pas à cette date ([1]). — Mais ce qui enlève tout doute, c'est qu'un acte contemporain, rédigé peut-être par Gislebert lui-même ([2]), tout au moins par un de ses confrères, vient nous donner la certitude sur la valeur de cette expression à cette époque dans la chancellerie du Hainaut.

Lisons la datation qui figure au bas de cette pièce : « *Actum Castriloco, anno dominice incarnationis M° C° octogesimo sexto, indictione quarta, concurrente secundo, epacta XXVIII*ª, TERMINO PASCALI, *septimo idus aprilis, dominicali littera currente E* ([3]). » Cette série d'indications bien précises s'applique adéquatement à l'an 1186 (n. st.). Or, en cette année le 14ᵉ jour de la lune de mars ou terme pascal correspondait réellement au 7 avril. Il n'y a donc aucun doute à avoir : le terme pascal dans Gislebert est le terme pascal habituel des computistes et pour le traduire en langage moderne il suffit d'ouvrir « *L'Art de vérifier les dates* ».

***

Cette petite discussion nous a éloignés de l'objet de notre travail. Venons-en à l'examen du style suivi par Gislebert. Nous disons qu'il suit le *style de l'Annonciation* et non celui

---

([1]) Voir p. ex. la note 2 de la page 106 : le 11 mars Baudouin est à Haguenau en Alsace et au terme pascal suivant il se trouve près de Rouen.

([2]) Gislebert fut chancelier de Hainaut de 1178 à 1195 (VANDERKINDERE, Introd. p. XX) ; il figure dans les chartes comme notaire du comte de 1180 à 1184, et dans sa chronique (§ 132) il se donne encore ce titre en 1187 ; à cette époque aussi il participe encore à la rédaction de chartes (VANDERKINDERE, p. VIII et suiv.)

([3]) DUVIVIER, *Actes et Documents*, 1903, n. 63.

de Pâques. Il semble qu'il soit difficile de trouver dans la Chronique les éléments d'une solution ; l'Annonciation est fixe au 25 mars, la date de Pâques peut varier du 22 mars au 25 avril ; l'écart entre ces deux fêtes peut parfois sans doute aller jusqu'à un mois, souvent il se réduit à quelques jours. Mais la mention assez fréquente du terme pascal vient ici à notre aide. Examinons quelques passages de la chronique.

Nous lisons à la page 153, l. 24 : « *Iterum suscitate sunt discordie inter dominum regem Francorum et comitem Flandrie Philippum. Unde anno Domini 1184, termino pascali, colloquium fuit prope Rothomagum civitatem, in quodam nemore...* » (¹). Gislebert indique ici pour la première fois l'année 1184 ; il change de millésime ; dans le paragraphe précédent il disait encore : « *eodem anno Domini 1183...* » c'est-à-dire d'après le contexte, dans les premiers mois de 1184. Nous sommes donc réellement en 1184 (n. st.) et aux environs de Pâques. Or, cette année le terme pascal tombait le 30 mars et Pâques se célébrait le 1er avril. Le samedi saint, 31 mars, étant le premier jour de l'an en style de France, le terme pascal serait encore de l'année précédente. L'expression : « *anno Domini 1184, termino pascali* » renfermerait ainsi une contradiction ; elle s'évanouit, si nous fixons au 25 mars le premier jour de l'année. — En 1184, il est vrai, le terme pascal coïncidait avec le vendredi saint, ce qui pourrait peut-être faire croire à l'emploi du style dit de Tournai, suivant lequel l'année commençait en ce jour (²). Mais il n'en est rien ;

(¹) Voir plus haut la note 2 de la page 106.

(²) Voici le fameux texte de Gilles li Muisis, abbé de Saint-Martin de Tournai † 1352 : « *In Francia et in Flandria et in nostris partibus et alibi renovantur (anni) ab Incarnatione et mutantur datae litterarum die Veneris in Parasceve Domini post officium.* » (De Smet, *Corp. chron. Flandriae.* T. II, p. 292). — Voir M. H. Nelis, *Le commencement de l'année au Vendredi-Saint à Tournai au 14e siècle.* (AnÉm. T. LVI (1906), pp. 5-13.)

il suffit pour s'en convaincre d'examiner une autre phrase de Gislebert.

A la page 277, l. 7 : « *Anno Domini 1192, termino pascali, comes Flandrensis et Hanoniensis et marchio Namurcensis ad dominum imperatorem in Theutoniam transivit...* » En 1192 (n. st. ; Gislebert vient de changer le millésime) Pâques tombait le 5 avril, le vendredi saint le 3 avril et le terme pascal le 1er du même mois. Or, le 1er avril se trouve déjà compté par notre chroniqueur dans l'année nouvelle, alors que d'après le style pascal le changement ne doit se faire que le 4 avril, ou au plus tôt le 3, jour de vendredi saint. Encore une fois cela ne s'explique qu'en admettant l'emploi du style de l'Annonciation ou du 25 mars.

Il est aisé de faire la même vérification sur d'autres passages du *Chronicon*. Ainsi page 119, l. 20 : « .... *ipse comes Hanonie, commoto exercitu, termino pascali, anno Domini 1176,... Jacobum asperius aggredi cepit....* » Or, en 1176, l'année, d'après le style pascal, ne débutait que le 3 avril (Pâques, 4 avril). Si Gislebert suivait ce style, le *terminus pascalis* (29 mars) serait encore en 1175 ; au contraire, si l'année commence au 25 mars, le 29, c'est-à-dire le terme pascal, est déjà dans l'année nouvelle et l'on peut écrire « *termino pascali, anno Domini 1176*. »

Page 180, l. 16 : « *Deinde termino pascali, anno Domini 1185, cum treuge inter regem Francorum et comitem Flandriae finem necdum cepissent...* » En 1185, le terme pascal tombait le 18 avril et l'année pascale ne débutait que deux jours plus tard (Pâques, 21 avril) : même conclusion.

Page 195, l. 19 : « *Adveniente inde termino pascali, anno Domini 1187, comes Namurcensis....* » Le terme pascal coïncidant en cette année avec le vendredi saint, 27 mars, l'on serait encore en 1186 d'après le style de Pâques.

Enfin page 207, l. 11 : « *Anno Domini 1188, termino pascali, audiens dominus comes Hanoniensis quod dominus Henricus rex Romanorum, domini Frederici imperatoris filius, ab Italia Teutoniam regressus esset, iter ad ipsum dominum imperatorem et ejus filium Henricum regem transire proposuit.* » Encore une fois, en 1188 le terme pascal tombait le 15 avril et l'année pascale 1188 ne débutait que le lendemain. Il faut donc bien que le millésime ait été changé plus tôt.

Abordons un dernier passage qui offre quelque difficulté. Gislebert, au paragraphe 103, rapporte les événements des environs de Pâques 1182 (1). Le vendredi saint (26 mars) meurt la comtesse de Flandre Élisabeth et le lendemain on dépose solennellement son corps en l'église Sainte-Marie d'Arras. Philippe d'Alsace, craignant de perdre le Vermandois, possession de sa femme, demande à Baudouin V de venir conférer avec lui. Le comte de Hainaut rejoint le comte de Flandre en son château de Beauquesne (2) *au terme pascal* (22 mars) (3). On sait que le roi de France et la comtesse de Beaumont, sœur et héritière d'Élisabeth,

---

(1) Gislebert place ces événements en 1183. L'erreur est manifeste, nous croyons inutile de le démontrer. Voir : *Continuatio Aquicinctina*, année 1182 ; — Cartellieri, *Philipp II. August*, *I. Beilage 12*, où il cite entre autres la date 1182 retrouvée dans l'épitaphe de la comtesse Élisabeth ; — et les historiens du règne de Henri II d'Angleterre. Ce prince n'a pu figurer aux conférences dont parle Gislebert, si on les place en l'année 1183, car il se trouvait, à l'époque où elles furent tenues, dans le sud-ouest de la France. (Richard, *Histoire des comtes de Poitou*. T. II, pp. 211 à 220.)

(2) Beauquesne (Somme, Doullens, Doullens).

(3) En 1182, le terme pascal tombait le 22 mars. Gislebert, en écrivant ce passage, avait-il cette date en vue, ou songeait-il au terme pascal de l'annèe suivante (10 avril), vu qu'il écrit deux fois dans ce paragraphe le millésime 1183 ? Il nous parait difficile de le décider. Remarquons seulement que ces deux années, le terme pascal se place *quatre ou cinq jours avant* le vendredi saint, jour où mourut la comtesse de Flandre.

se préparent à la guerre pour s'emparer de la succession. Baudouin, après s'être entendu avec Philippe, envoie en Hainaut l'ordre de convoquer son armée et de la diriger en hâte vers le sud, où elle s'unira aux forces flamandes, puis les deux comtes vont s'entendre avec Henri II, roi d'Angleterre et son fils Henri Court Mantel à Gerberoy (1) et à la Grange-Saint-Arnoul (2) où la paix est signée avec le roi de France. Ces réunions se placent au début d'avril 1182 (3).

L'ordre des événements n'est pas facile à déterminer. La relation de Gislebert semble placer l'entrevue des deux princes à Beauquesne après la mort de la comtesse ; or, le terme pascal, jour où il dit que la réunion eut lieu, tombait en 1182 le 22 mars, avant le décès (26 mars). Comment concilier ces données ? — Baudouin n'est-il pas réellement venu à Beauquesne le 22 mars? La simple crainte du dénouement fatal n'avait-elle pas engagé Philippe à prendre son conseil, et cette prévision n'avait-elle pas causé déjà les préparatifs du roi de France et de la comtesse de Beaumont Éléonore ? Depuis quelque temps déjà la perspective de la succession avait dû être ouverte par la maladie d'Élisabeth, maladie qui fut longue sans aucun doute. Voici ce qu'en dit la *Continuatio Aquicinctina* (année 1182) : « *Elisabeth Flandrensium et Viromandensium comitissa post nimias tribulationes et corporis infirmitates die sancto Parasceve defuncta, sequente die, astante Philippo comite, cum magnis plurimorum lacrimis, in ecclesia Beatissime Dei Genetricis Marie Attrebati honorifice est tumulata.* » Il semble que les préoccupations de Philippe d'Alsace se retrouvent dans cette hâte à terminer les funérailles.

---

(1) Gerberoy (Oise, Beauvais, Songeons).
(2) La Grange-Saint-Arnoul, entre Senlis et Crépy.
(3) Cartellieri, *Philipp II. August*, *I.* pp. 116-129.

Nous rangerions donc les faits dans l'ordre suivant : la comtesse de Flandre malade paraît approcher de sa fin ; le roi de France et la comtesse de Beaumont se préparent à l'événement ; Philippe d'Alsace aussi ; il appelle Baudouin qui vient le voir vers le 22 mars à Beauquesne. (Peut-être est-ce là qu'Élisabeth se mourait.) Le vendredi saint 26 mars, la malade s'éteint et le lendemain ont lieu les funérailles à Arras. Baudouin qui s'est concerté avec Philippe, dépêche en Hainaut un messager avec ordre de faire rejoindre par son armée les troupes de Flandre. Ici encore donc le terme pascal s'explique avec le sens que lui attribuent les computistes.

Remarquons, avant de finir, les deux dates fournies par Gislebert dans ce passage. Il écrit « *Anno Domini 1183* (1), *tempore quadragesimali, penitentiali hebdomada ante pascha Domini,* » et immédiatement après, dans le même paragraphe, sans s'inquiéter du samedi saint et du style pascal qu'on prétend découvrir chez lui, il continue: « *Anno Domini 1183, tempore pascali.* » Malgré la confusion des dates, le manuscrit nous apporterait ainsi une preuve nouvelle que Gislebert ne suit pas le style de Pâques, mais celui de l'Annonciation ou 25 mars.

***

Abordons maintenant l'examen de quelques chartes. Wauters, dans l'Introduction de sa *Table chronologique* (2) fait remarquer que Baudouin de Constantinople, durant sa courte carrière en Flandre et Hainaut (1194-1202), a « *changé de système chronologique et prescrit de dater ses diplômes en commençant l'année soit à Noël soit au*

(1) Vanderkindere a changé dans le texte la date donnée par les manuscrits. Il eût été préférable, comme il le fait au paragraphe 99, d'indiquer en note cette correction.

(2) T. III, p. XLIX et suiv.

1er janvier. » Ainsi, en 1195, le prince qui vient de succéder en Flandre à sa mère décédée, fait usage du style de Noël dans une charte octroyée à l'abbaye de Ninove [1] ; cependant dès 1196 à Mons [2], « *comme s'il lui avait répugné,* dit Wauters, *d'abandonner les traditions paternelles dans la ville où ces dernières étaient les plus vivaces, il continue encore à prolonger l'année jusqu'à Pâques.* » — Or, de semblables contradictions se retrouvent dans certaines des années qui suivent, jusqu'en 1202, année où Baudouin partit pour la croisade vraisemblablement à la date de Pâques (14 avril).

Ces remarques attirèrent l'attention de Duvivier sur ce point ; il publia à son tour en 1901 une *Note sur l'abandon du style de Pâques dans les chartes de Baudouin de Constantinople* [3]. Il conclut son article en ces termes : « *En résumé,* dit-il, *le comte Baudouin IX a abandonné à un certain moment le style de Pâques. Ce changement est certain pour l'année 1202 ; il ne remonte pas au début du règne, mais il paraît avoir débuté au cours de l'année 1200.* » Cette explication, comme le remarque Duvivier, n'est pas sans présenter de curieuses anomalies et des exceptions fort déconcertantes. Il nous est impossible de résumer cet article, contentons-nous de rappeler les principaux arguments de l'auteur. Il croit que Baudouin a abandonné le style pascal 1°) parce que dans la datation de certaines chartes figurent des jours qui manquent dans les années pascales correspondantes ; 2°) parce qu'un grand nombre de chartes sont datées de 1202. Or, Baudouin étant parti pour la croisade probablement le jour de Pâques, il n'y a guère place pour ces actes dans l'année pascale 1202. —

---

(1) *Ibid.*, p. 41.

(2) Devillers, *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru*, XXVIII, XXIX, XXX, XXXI, CCI.

(3) CRHBull. 1901, p. 37 et suiv

Voyons donc si l'emploi du style de l'Annonciation à la fin du XIIe siècle dans les chartes du Hainaut n'aiderait pas à faire disparaître ces difficultés.

Commençons par examiner deux actes de Baudouin V, père de Baudouin de Constantinople.

Le 30 mars 1181, le comte octroya une charte en faveur de l'abbaye de Haumont [1]. Voici la formule qui la termine : « *Actum Montibus incarnationis dominice M° C° LXXX° I° III° kalendas aprilis, dominationis mee X°. Datum per manum Gisleberti secundi notari mei.* » Impossible que cette pièce soit datée d'après le style de Pâques, car l'année pascale 1181 allait du 4 avril 1181 au 27 mars 1182 : elle ne comptait donc pas de jour correspondant au 30 mars. Dès lors, à la place de ce style, nous proposerons d'adopter celui de l'Annonciation. Remarquons que c'est Gislebert, l'auteur du *Chronicon Hanoniense* qui a rédigé l'acte ; il y a donc accord parfait avec nos observations antérieures.

Au bas d'une charte donnée à Mons par le même Baudouin V et terminant un différend entre son maïeur d'Harmignies et l'abbaye de Crespin [2], figure une datation bien précieuse par le luxe des indications accumulées. Nous en avons déjà tiré le sens du terme pascal. Reproduisons-la: « *Actum Castriloco, anno dominice incarnationis M° C° octogesimo sexto, indictione quarta, concurrente secundo, epacta XXVIII^a, termino pascali, septimo idus aprilis, dominicali littera currente E.* » — Cette charte est de toute évidence de l'année 1186: car l'indiction 4, le concurrent 2, l'épacte 28, la lettre dominicale E et le terme pascal tombant le 7 avril, correspondent point par point à cette année. Or, l'année pascale 1186 ne commen-

---

(1) DEVILLERS, *Description de Cart.* III, p. 132.
(2) DUVIVIER, *Actes et Documents*, 1903, n. 63.

çait que le 12 avril, cinq jours plus tard, et ce n'est pas le millésime 1186, mais celui de l'année 1185 qui devrait figurer dans la charte datée du 7 avril. Force nous est donc de rejeter ici encore le style de Pâques.

Voici maintenant deux actes de Baudouin de Constantinople. Dans le premier [1], le comte de Flandre et de Hainaut confirme au chapitre de Soignies une donation de 13 bonniers de terre, faite par le chevalier Haimeric d'Hembise; il porte la date « *Actum dominice incarnationis anno M° CC°, kalendis aprilis.* » Le second [2] est une confirmation aux bourgeois de Soignies des libertés et des droits que leur a accordés en 1142 le comte Baudouin, aïeul de Baudouin IX. Nous y lisons la formule: « *Actum apud Sonegias et recognitum apud Sanctum Dyonisium in Brokeroia anno Verbi incarnati M° CC° nonas aprilis.* » Ces deux dates (1er et 5 avril) ne figurent pas dans l'année pascale 1200 (8 avril 1200 — 24 mars 1201). Il ne peut donc être ici question de ce style. Au contraire, elles se concilient pleinement avec le style de l'Annonciation.

Une dernière remarque. S'il existe plusieurs chartes octroyées dans la « *dominatio Montensis* » (on verra plus loin pourquoi nous ne disons pas simplement : données en *Hainaut*), et datées de 1202, sans doute elles ne peuvent trouver place dans l'année pascale 1202, puisque Baudouin est alors parti pour l'Orient, mais elles s'expliquent facilement si l'année a commencé au jour de l'Annonciation. Du 25 mars en effet au 14 avril, fête de Pâques et date probable du départ de Baudouin, le prince qui faisait une dernière tournée dans ses états, eut tout loisir pour employer ce style dans la partie de ses domaines où il était en usage.

---

(1) DUVIVIER, *Actes et Documents*, 1903, n. 143.
(2) WAUTERS, *Table chron.* T. III, p. 130.

Avec Duvivier on nous opposera peut-être pour expliquer les dernières dates fournies, l'abandon dès 1200 de l'ancien style et son remplacement par celui de la Nativité. Cette explication, nous le reconnaissons, serait satisfaisante pour les années 1200 et 1202, mais elle ne rendrait pas raison des actes cités de 1181 et de 1186. — Ensuite, nous voudrions montrer que le style de l'Annonciation ne cessa pas d'être employé dans le comté de Mons même dans les années de Baudouin IX.

Voici quelques actes de son règne :

Cinq chartes en faveur du chapitre de Sainte-Waudru (1), souscrites par Baudouin, *comte de Flandre et de Hainaut*, sont datées : « *Actum mense februario anno dominice incarnationis MCLXXXXV.* » On n'hésitera pas à les rapporter à l'année 1196, car en février 1195, Baudouin IX, déjà comte de Flandre par le décès de sa mère, n'avait pas encore succédé à son père dans le Hainaut : Baudouin V en effet ne mourut qu'en décembre de la même année. L'avènement de Baudouin de Constantinople en Hainaut n'a donc amené aucun changement dans les habitudes de la chancellerie de Mons et le début de l'année n'a pas été avancé jusqu'à la Noël.

En 1201, après la mort d'Adam de Ferrière et de sa femme, qui leur vie durant avaient cultivé à Quévy des terres dépendant de Sainte-Waudru, leur fils Werri éleva des prétentions à un droit de succession. Le chapitre ne voulut pas le lui reconnaître. La chose fut portée devant le comte. On fit une enquête. Les hommes du prince, en sa présence, rendirent un jugement qui déniait tout droit à Werri. En conséquence, il renonça à ses prétentions. A la prière du comte cependant et de sa femme Marie de

(1) DEVILLERS, *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru*. XXVIII, XXIX, XXX, XXXI, CCI.

Champagne, le chapitre se montra conciliant et voulut bien laisser cultiver à Werri comme à son père, les terres de Quévy. Une charte de Baudouin IX confirma cet accord. — La sentence (1) rendue à la cour comtale, porte avec le sceau de Baudouin et le nom de nombreux témoins, la date suivante : « *Actum Montibus in monasterio beate Waldetrudis, in loco qui dicitur sancti Stephani, mense martio, dominica Letare Jherusalem anno Verbi incarnati millesimo ducentesimo.* » Cet acte pourrait être à la rigueur du dimanche « *Letare Jherusalem* » de 1200. Il faut cependant le rapporter au 4 mars 1201, comme le montre suffisamment la confirmation (2) faite par Baudouin de l'accord final. Celle-ci est datée : « *Actum anno Verbi incarnati M° CC° primo, mense maio, feria secunda infra octavas Ascensionis Domini* » (7 mai 1201). — Cinq ans après la mort de son père, Baudouin reste fidèle au style de l'Annonciation ; il l'abandonna si peu dans la suite qu'il en fait encore usage l'année même de son départ pour la croisade. Il dit dans la charte que nous allons mentionner : « *Cum ad subveniendum terre Jherosolimitane cruce Domini signatus iter perigrinationis arripere proposuissem.* » — Nicolas de Barbençon avait cédé au chapitre de Cambrai la part qu'il possédait dans la dime de Ghoy à La Buissière (3). Le comte confirma cette donation par un acte (4) daté ainsi : « *Actum apud Buxeriam mense martio, vigilas sancti Gregorii, anno Verbi incarnati M° CC° primo.* » Mais il s'agit bien du 11 mars 1202, puisque la cession faite par Nicolas de Barbençon porte : « *Actum anno Domini millesimo ducentesimo secundo, mense martio.* »

(1) DEVILLERS, *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru*, XXXVIII.
(2) *Ibid.*, XXXIX.
(3) DUVIVIER, *Actes et Documents*, 1903, n. 165.
(4) *Ibid.*, n. 166.

Nous devrons aussi rapporter à 1202 un diplôme (1) donné à Mons, selon toute probabilité le lendemain de ce jour. C'est la confirmation d'un accord entre les Frères de l'hôpital de Jérusalem et Ide de Saint-Symphorien et ses fils. Voici sa datation: « *Actum Montibus, die festo Sancti Gregorii, mense martio, anno Verbi incarnati millesimo ducentesimo primo.* »

Remarquons aussi avec Duvivier (*Note sur l'abandon du style de Pâques*) qu'il existe d'autres actes datés de 1201, qui pourraient bien appartenir à 1202. Citons entre autres trois chartes en faveur de Sainte-Waudru. Deux d'entre elles (2) reproduisent, presque dans les mêmes termes, la formule donnée ci-dessus. Elles portent: « *Cum ad succurrendum terre promissionis cruce Domini signatus iter perigrinationis arripere proposuissem.* » Il suffit de comparer ces deux actes pour voir qu'ils ont été octroyés le même jour et au même endroit. La formule de l'autre (3) est encore plus explicite : « *Cum ad succursum terre promissionis cruce signatus iter arriperem.* » Elle semble indiquer que Baudouin était plus près encore de son départ.

Enfin Marie de Champagne, pendant le voyage de son époux, délivra à l'abbaye d'Aulne une charte (4) portant : « *Actum publice Montibus in curia mea, anno Verbi incarnati M° CC° II° mense februario, anno vero perigrinationis comitis domini mei primo.* » Évidemment ceci se rapporte à 1203, puisqu'en février 1202 Baudouin n'était pas encore parti pour la croisade.

***

(1) DEVILLERS, *Description de Cartul.* VII, p. 119.
(2) DEVILLERS, *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru*, XL, XLIV.
(3) DEVILLERS, *ibid.* XLI.
(4) WAUTERS, *Table chron.* T. III, pp. 433-434.

Il existe cependant, il faut le reconnaître, bien des chartes de Baudouin de Constantinople datées sans aucun doute d'après le style de Noël. Nous le constatons facilement pour l'année 1202 par exemple. Quelle explication en fournir ?

Il est un point frappant que révèle l'examen attentif de ces actes : il nous semble que tous ont été donnés soit en Flandre, soit à Valenciennes et dans ses environs. Pour les premiers nous renvoyons à l'intéressant article (1) (auquel pour ce travail nous avons emprunté plus d'une indication) où M. Callewaert montre, contrairement à l'opinion généralement reçue, que jusque dans les toutes dernières années du XII[e] siècle on constate dans les documents diplomatiques de la Flandre l'emploi du *style de Noël ;* le style pascal semble apparaître alors, mais comme une innovation, et l'ancien style continue à prédominer, disons-même à être presqu'exclusivement employé (2).

Pour Valenciennes, la même raison ne vaudrait-elle pas ? Voici rapidement quelques actes datés de cette ville ou de ses environs ; pour certains, l'emploi du style de Noël est indiscutable. Commençons par le règne de Baudouin IX :

26 mars 1200. Le comte confirme des donations faites à l'abbaye de Cantimpré. « *Actum Valencenis, anno Domini M° CC°, septimo kalend. aprilis.* » (WAUTERS, VII, p. 1292.)

28 mars 1200. Il confirme les possessions de l'abbaye

---

(1) *Les origines du style pascal en Flandre.* AnÉm. T. LV (1905), pp. 13-26 ét pp. 121-143.

(2) Notons deux exceptions. Baudouin IX, en faveur de l'abbaye de Nonnenbossche. WAUTERS, III, p. 43. Le même, en faveur de la chapelle du comte à Courtrai. WAUTERS, VII, p. 391.

Nous ne comptons pas le traité de Péronne et sa confirmation par les villes flamandes (WAUTERS, III, pp. 127-129) où, comme l'explique fort bien M. CALLEWAERT (*Annales de la Soc. d'Émul.* T. LV, p. 132), on a pu « *simplement s'être conformé à l'usage suivi par le roi de France, le principal contractant.* »

St-Jean de Valenciennes. « *Actum anno dominice incarnationis millesimo ducentesimo, quinto kalendas aprilis, in capella mea que dicitur Gloriete, apud Valencenas.* » (DUVIVIER, *Actes et Docum.* n. 141.) Or, l'année pascale 1200, allant du 8 avril 1200 au 24 mars 1201, n'eut pas de jours correspondant à ces deux dates.

4 février 1202. Baudouin déclare qu'Eustache du Rœulx a cédé à l'abbaye de Cambron 60 bonniers de terres et de bois. « *Actum sollempniter in curia mea apud Valencenas, anno M° CC° II°, pridie nonas februarii.* » (WAUTERS, III, p. 167.)

Février 1202. Baudouin approuve la cession de la dîme de Piéton à la maison du Fresnoit, de l'ordre de l'hôpital de Jérusalem. « *Actum Hemoni Querceto, anno ab incarnatione Domini M° CC° II°, mense februario.* » (WAUTERS, III, p. 167.)

Mars 1202. Baudouin accorde aux Prémontrés une èxemption générale de péages dans ses domaines. « *Actum apud Hainonensis Quercetum, anno dominice incarnationis millesimo ducentesimo secundo, mense martio.* » (WAUTERS, III, p. 170.)

1202. Baudouin transmet la possession d'une terre à l'abbaye d'Aulne. « *Actum publice apud Valencenas, oppidum meum, anno Verbi incarnati M° CC° II°.* » WAUTERS, III, p. 173.)

29 mars 1202. Charte en faveur de St-Jean de Valenciennes. « *Actum apud Valenchenas, anno dominice incarnationis M° CC° II°, quarto kalendas aprilis.* » (DUVIVIER, *Actes et Doc.*, n. 170.)

Remontons quelques années plus haut.

Le 1er avril 1180, Baudouin V déclare que l'abbaye de Marchiennes a recouvré la dîme d'Aniche. L'acte porte : « *Actum Valentianis, kalendas aprilis, anno Verbi*

incarnati M° C° LXXX°, XIII^a indictione, Romanis imperante Frederico. » (DUVIVIER, *Ibid.*, n. 55.)

La charte du comte de Flandre Philippe d'Alsace, toute semblable et délivrée en même temps, est datée : « *Actum Valentianis, II kalendas aprilis, indictione XIII^a, regnante Ludovico VII° in Francia.* » (DUVIVIER, *Ibid.*, n. 54.)

Il s'agit bien de l'année 1180, dont l'indiction est 13 ; de plus, en 1181 Louis VII avait fait place à Philippe-Auguste sur le trône de France. Aussi ne peut-il être question ici de l'année pascale qui ne débuta en 1180 que le 19 avril.

Enfin, auparavant déjà, un acte de Baudouin IV donné à Valenciennes est plus explicite encore dans sa datation : « *Actum anno incarnationis dominice M° C° LXVI°, indictione quarta decima, epacta septima decima, concurrente V. Datum apud Valentianas castrum III idus januarii.* » C'est à tort que Wauters rapporte cet acte à 1167. (*Table chron.* II, p. 758.) L'indiction 14, l'épacte 17 et le concurrent 5 montrent à l'évidence qu'il est réellement du 11 janvier 1166.

On le voit, les indices du style de Noël à Valenciennes remontent bien au-delà de Baudouin IX. Dès lors ne peut-on légitimement conjecturer que le prince a continué à se servir du style en usage avant lui en Flandre et dans le comté de Valenciennes? Ceci nous amène à admettre en Hainaut l'existence et l'usage simultané de deux styles [1], fait étrange, nous le reconnaissons; pas davantage cependant que l'emploi bien constaté de deux styles par Baudouin IX (style de Pâques en Flandre, de l'Annonciation à Mons). — Les comtes de Hainaut étaient, on le sait, comtes de Mons et comtes de Valenciennes. Voici ce qu'écrit Vanderkindere [2] : « *Le gouvernement de Mons*

---

[1] Sur l'emploi d'un double style dans la chancellerie d'un même prince, voir l'opinion contraire de REUSENS (AHEB. T. XXIV, p. 122).

[2] *Chronique de Gislebert de Mons*, p. 335, n. 1.

formait le noyau du comté de Hainaut tel qu'il avait été définitivement constitué sous les Ottons; le gouvernement de Valenciennes, qui avait été détaché du comté primitif par Otton Ier, avait été récupéré par Hermann vers le milieu du XIe siècle. Quant à l'Ostrevant, c'était un fief français dont, en dernier lieu, les seigneurs de Bouchain avaient été titulaires, sous la suzeraineté flamande d'abord, sous celle du Hainaut sans doute depuis le moment où la place même de Valenciennes avait été cédée par Baudouin V de Flandre à Hermann, l'époux de Richilde. Les offices de ces deux territoires, celui de Mons et celui de Valenciennes uni à l'Ostrevant, étaient demeurés distincts. »

De la même façon, chacun des deux comtés n'avait-il pas conservé son style propre ? Il est permis de le croire, d'après les indications que nous ont fournies les sources diplomatiques contemporaines.

Pour finir, faisons trois rapprochements de dates, qui ne sont certes pas une preuve suffisante de notre thèse, mais nous semblent résumer parfaitement ce que nous avons cherché à établir. Les six chartes que nous groupons ici, sont prises dans les années 1200 à 1203 ; les unes ont déjà été citées, les autres viennent s'y ajouter comme une confirmation nouvelle.

Emploi du style de Noël à Valenciennes.

Baudouin reconnaissant la cession d'une dîme à Ath et à Brantegnies, faite à l'abbaye de Cambron par le chevalier Fastré de Cambron, date son diplôme : « *Actum Valencenis anno Verbi incarnati M° CC°.* » Et il s'agit bien de janvier 1200, car dans la charte où Pierre, évêque de Cambrai, ratifie la donation, on lit la formule : « *Datum apud Sanctum Amandum anno gratie M° C° XC° anno, tercio kalendas februarii* » c'est-à-dire le 30 janvier 1200, mais d'après le style pascal. (WAUTERS, III, p. 127.)

Emploi du style de l'Annonciation dans le comté de Mons. Confirmation est faite par Baudouin le 11 mars 1202 d'une donation semblable à la précédente, faite par Nicolas de Barbençon au chapitre de Cambrai. La ratification porte : « *Actum apud Buxeriam mense martio vigilas sancti Gregorii, anno Verbi incarnati M° CC° primo,* » tandis que l'acte de cession qui l'a nécessairement précédée, est daté : « *Actum anno Domini millesimo ducentesimo secundo mense martio.* » (DUVIVIER, *Actes et Doc.* nn. 165 et 166.)

Emploi du style de l'Annonciation dans le comté de Mons, du style de Noël en Flandre. — Rappelons enfin deux actes de Marie de Champagne. Le premier, en faveur de l'abbaye d'Aulne, portant : « *Actum publice Montibus in curia mea, anno Verbi incarnati M° CC° II°, mense februario, anno vero perigrinationis comitis domini mei primo,* » est, comme nous l'avons déjà dit, de février 1203. — Dans le second, faisant donation d'un verger à ses chapelains de Courtrai, nous lisons : « *Actum anno ab incarnatione M° CC° II° mense martio.* » Et il faut réellement cette fois l'attribuer à 1202 *(style de Noël)*, car il doit être contemporain de deux chartes semblables de Baudouin IX en faveur des mêmes chapelains et datées de même du mois de mars 1202 (avant son départ pour la croisade). (WAUTERS, VII, p. 434).

De ces quelques actes cités, nous croyons pouvoir légitimement conclure à l'hypothèse qu'à la fin du XII° siècle on faisait usage dans la chancellerie montoise, non du style pascal, mais du style de l'Annonciation. Cet emploi, qui se vérifie dans la Chronique de Gislebert, aide aussi à expliquer certaines contradictions de styles rencontrées dans les chartes de Baudouin IX. Ce prince fait usage de deux styles différents, c'est incontestable ; et ce n'est pas par hasard ou caprice, ni parce qu'il a abandonné un système

chronologique pour en adopter un autre, quitte après coup à reprendre le premier ; mais il a continué, pensons-nous, à se servir des styles en usage avant lui ; en d'autres termes, cet emploi était localisé de la manière déjà dite : style de l'Annonciation dans le comté de Mons, style de Noël en Flandre et à Valenciennes.

R. Kerckx, S. J.

Beëedigde en onbeëedigde priesters in 't Nieuwpoortsche. (1)

Den tienden September 1797 kreeg de municipaliteit te Nieupoort, van wege het middenbestuur van het Leye-departement, de opdracht : zoo spoedig mogelijk de wetten van 7ⁿ Brumaire jaar III aan te plakken. Deze wetten verplichtten alle ambtenaren, ook de geestelijken, tot den eed van getrouwigheid aan de Republiek, en de *Constitutie* van het jaar III, alsook van haat aan het koningdom (2).

Slechts één of twee in geheel het departement gehoorzaamden. Daarom, ook nog, omdat het openblijven van kerken en bidplaatsen aanleiding gaf tot allerhande oproeren, werd de municipaliteit met het uitvoeren belast van een nieuwen maatregel op 30ⁿ September '97 : 1° kerken en kapellen moesten gesloten worden ; 2° de sleutels aan de heeren van de municipaliteit overhandigd ; 3° deze mag, na eed van een geestelijke en op zijn aanvraag, hem een kerk aanwijzen tot uitoefening van den eeredienst (3).

Dienzelfden avond nog waren de twee eerste voor-

---

(1) Hierbij benuttigen wij de Registers van « Zittingen van den municipalen Raed » op het stedelijk archief van Nieupoort berustend. Om dezelfde aanwijzingen korter voor te stellen, teekenen wij :

R. III = 3de register 4ⁿ Oogst '97 — 31ⁿ Mei '98.
R. IV = 4de " tot 16ⁿ Maart '99.
R. V = 5de " " 6ⁿ " 1800.

Het canton Nieupoort bevatte : Lombardsyde, Mannekensvere, Middelkerke, Schoore, Westende (bisdom Brugge); Nieupoort, Oost-Duinkerke, Sint-Jooris (bisdom Iper).

(2) R. III, 66 en 77 v°.

(3) R. III, 38 v°.

schriften stipt uitgevoerd te Nieupoort, en kort daarna in de andere gemeenten van het canton (1).

Het openbaar godsdienstig leven was dan opgeschorst en dat op geldboet of gevang. Niet één priester in 't canton legde den eed af (2).

Den 17n November trof een nieuwe maatregel de weerspannige geestelijken : de pastorijen en kerken der onbeëedigden zullen aangeslagen worden; commissaris Willem Rees werd alhier met de uitvoering belast van af den 1n December. (3) Op bevel van hoogerhand waren intusschen ook eenige exemplaren uitgedeeld van een boeksken : « *Quelques considérations qui ont pu déterminer un curé de faire le serment exigé par le gouvernement français* » (4).

Hoe het ook kwam, den 30n November '97, legden de heeren Beraet, Thevel en Geerst den eed af; volgden: Reyniers (5) op 3n December, Vandewalle den 4n, en

---

(1) R. III, 38 v°.

(2) In het doopregister van dit jaar, berustend in het kerkarchief te Middelkerke, lezen we de volgende nota, f° 40 : 27 Septembris 1797 iniqua lege Gallorum sancitum, quisquis renueret se submittere legibus Gallorum authoritate latis, civiliter esset interdictus a functionibus sacris publice peragendis.

Quis, hercule, tinctus solum fidei rudimentis hoc faceret : continebat submissio : in populo supremam potestatem agnoscere imperatore eam non abdicante ; secundo, promittere, imo jurare obedientiam et submissionem Gallorum legibus : etenim palam est eas continere destructionem ecclesiæ hierarchiæ, abolitionem diei dominicæ, ecclesiæ festorum, jejuniorum etc. etc. Unde ex non facta mea submissione ecclesia nostra parochialis clausa est, ecclesiasticum officium civiliter interdictum, administratio sacramentorum ablata, hac sub mulcta, transgredientibus, quingentorum florenorum et duorum mensium incarceratione ; tamen administrationem sacramentorum non omisi, ubi honor Dei et salus proximi hoc requirebat : sed occulte. A. Reyniers. pastor Middelkerke.

(3) R. III, 66 en 77 v°

(4) R. III, 78 en v°.

(5) Reyniers in hooger gemeld register, f° 42, schrijft deze verrechtvaardiging : « Gallorum legibus me submisi volens anathema esse a

Soetemont den 5n. De heeren Anseeuw, Petrus en Sigismond Blomme, Camerlynck, Claeys, De Bosschere, Denecker, Dumon, Trensaert, Van Brussel, Van Maldeghem, Van Peteghem, weigerden (1).

De openbare eeredienst werd hersteld te Nieupoort en te Middelkerke.

Den 1n December deden de beëedigden dienst in de groote kerk te Nieupoort. Pastor Blomme « gaf aan » Mr Soetemont de maght om te trouwen, te kerkgangen, » benevens alle pastoreele diensten in zijne kerk te » bedienen ». Maar den 19n Februari daaropvolgende trok de heer Blomme zijn voorrecht in : « waerop er onder de » gemeenten is opgeresen eenen grooten twist : de eenen » seyde dat den eedt niet goed en was, de anderen als dat » dien goed was ; d'andre als dat dit hun niet aanging ; dat » het saeken waeren die het geestelijk aenging ; veel gingen » er naer de kerke, andere moghten daeraf niet hooren ; » ja, d'oneenigheit was zoo groot dat de geene die naer de « kerke gingen en de misse hoorden van de soo genaemde » *intrus*, verweeten wierden van degene die naer de kerke » niet en gingen, dat, als sy in dezen staet ofte in desen » tijt souden kommen te sterven, en niet veranderden, als » dat sij naer hun doodt niet eenen onsen vader en souden » lesen voor hunne zielen, alsof zij die menschen wilden » verdommen (2) ». Wat anders luidt het in een brief, dien Bertram, commissaris van het uitvoerend *Directorie* in dit canton, naar zijn collega te Brugge zond. Deze had hem inlichtingen gevraagd over de onbeëedigde geestelijken,

---

Christo cum apostolo Paulo, ut Xristi conservem gregem de quo rationem ei reddere debeo, et amor vincit omnia. »

In *Rond den Heerd*, XXVe D. bl. 327, staat er « .... welken eed de Witheeren van Veurne allemaal weigerden ». — De beëedigden Soetemont en Vande Walle waren beiden Witheeren.

(1) Zie Bijlage I en R. III, 78 en v°.

(2) RYBENS' Kroniek, bl. 213.

hun inkomsten, gedrag, levenswijze en invloed. Daarop antwoordde Bertram: over hun gedrag heb ik niet te klagen... hun invloed op het volk is klein; dat is te danken aan hun klein getal, en daardoor ook is het canton heel rustig; moesten zij het volk opmaken, ik zou streng optreden; zij hebben den eed geweigerd omdat hun overheid zoo handelde! de beëedigden laten zij gerust (¹).

Pastor Van Maldeghem van Westende-Lombardsijde was gevlucht. De beëedigde Geerst was pastor der parochie tot Februari '98, en na hem De Cauwer (²). Vandewalle als hulp, bediende Lombardsijde (³).

Den 15ⁿ Januari vroeg De Brauwer, gewezen abt van Oudenburg, oorlof om dienst te doen in de kerk zijner moederstad. Hij verkreeg de toelating op bewijs zijner

---

(¹) Uit dezen brief van 19 Frimaire an 6, knippen we het volgende: «......... pour leur moralité et manière de vivre je ne puis jusqu'à ce moment me plaindre de leur conduite; aussi ont ils peu d'influence sur l'esprit publicq en ce canton, vu que le nombre d'Ecclésiastiques n'était pas nombreux et qu'il se trouvoit peu de monastères, raison de plus que le tout est très tranquil dans ce canton et lorsque j'apprendrai quelqu'un d'entre eux qui prêcheroit le désordre ou s'occuperait à diviser les opinions et à troubler la tranquilité publique, je ne les ménagerai pas et vous en instruirai aussitot; mais le principal motif qu'ils n'ont pas tous satisfaites à la loi est celon le rapport publicq parce que leurs supérieurs de cette diocèse ne l'ont pas faits; voilà leur raison et justification pourquoi les onze individus dans ce canton ne se sont pas soumis au serment; mais ils ne disent rien à charge de ceux qui se sont soumis; le tout dépend des supérieurs; car tels chefs tels valets.» — *Staatsarchief Brugge*, Bundel 484.

Wij bedanken den Heer J. Yernaux, archivaris te Brugge, die zoo welwillend was al de stukken, Nieuport betreffende, op te zoeken en mede te deelen.

(²) Michel De Cauwer, geboren te Themsche (Waas) op 13ⁿ Februari 1740: oud-kannunnik van Sint-Walburga te Veurne. Hij legde den eed af te Veurne den 10ⁿ Brumaire, 't jaar VI: Daarom werd hij aanveerd als pastor te Lombardzijde: alzoo zou hij kunnen, ook nog met zijn *bons*, in zijn bestaan voorzien. — Zie Bijlage I.

(³) *Staatsarchief Brugge*, Bundel 484.

eedaflegging, mits verplichting het bewijsstuk ervan in de kerk aan te plakken (¹).

In de andere parochien moesten de kerken gesloten blijven. Te Oost-Duinkerke nochtans deed pastor Van Peteghem mis vóór een grooten toeloop van christenen ook uit het omliggende, en bijzonderlijk van Wulpen. Maar dit kwam aan de ooren van den brigadier der gendarmerie, die mannen ter plaats zond, op 8ⁿ Prairial (een zondag zeker) om Van Peteghems overtreding te bestatigen. Zij waren rond 10 u. ter kerk: er was veel volk, het altaar stond versierd, gedekt en gereed; maar de pastor was verwittigd en las geen mis. Seffens liet Bertram die overtreding te Brugge kennen, bij zijn brief een afschrift voegend van het proces-verbaal der gendarmen (²).

(¹) Bijlage II. Zie ook over De Brauwer, *Chronique du monastère d'Oudenbourg* par J. B. Malou, Bruges, 1840. (Uitg. der Ém.) bl. 78. Hij leidde eerst te Oudenburg, later te Zandvoorde en te Nieupoort een weeldig leven, miek vele schulden en werd eindelijk krankzinnig; hij stierf te Brugge, *in domo talibus præparata*, op 22 mei 1803.

(²) Nous gendarmes soussignés.... avons été informés que l'on exerçait les cérémonies attachées au culte catholique dans le temple communal.... d'Oostdunkercke par un ministre non sermenté; nous nous sommes transportés dans le dit temple.... pour prendre des renseignements si effectivement il se trouvait à l'heure à nous indiquée dans le temple differens habitans de la dite commune pour assister aux cérémonies d'un ministre.... (insermenté): avons trouvé différens habitans de la commune d'Oostdunkercke et des différentes communes voisines surtout de celle de Wulpen.... rassemblés dans le dit temple, l'autel garni en blanc et le calice sur la table du dit autel, illuminé par 2 bouchies et beaucoup de fleurs dans differens pots qui servaient d'ornement au dit autel; avons sorti ne voyant pas le ministre se présenter pour exercer le service du dit culte; peu de tems après, nous nous y sommes transportés pour la 2ᵉ fois, étant dans un coin nous avons apperçu le ci-devant curé.... venant directement au temple communal....; un paysan est sorti du temple pour l'avertir que 2 gendarmes étoient dans le temple, qu'il devoit se retirer; le dit curé.... s'est retiré et aussitot qu'il a disparu, tous les habitans sont tous sortis en masse du dit temple.

Observation: Les habitans de la commune de Wulpen ont un ministre sermenté: n'assistant point à ses exercices vont remplir leur

Pastor Dumon van Mannekensvere, de welgekende banneling van Cayenne, werd den 10ⁿ Maart, onverwachts, opgehaald en naar Brugge geleid (1).

De trouw gebleven geestelijken waren vóór den 19ⁿ April uit hun huizen gejaagd; zij woonden in bij medelijdende burgers (2).

Bij laatste toegevendheid, werd aan de onbeëedigden nog gelegenheid gelaten, den eed af te leggen op 30ⁿ Oogst. Doch allen bleven bij hun eerste besluit (3).

Den 15ⁿ November, om 5 u. 's morgens, sloeg de trommel. Door de straten der stad wandelden sterke patrouillen, en de verschrikte inwoners, van niets wetende, zagen de trouwgebleven geestelijken, van hun bed afgehaald, door de soldaten onder spotternij en lasteringen naar het gevang geleid. Bevelhebber Michaud, daar 't canton in staat van beleg was, had alle macht in handen; hij gaf daartoe bevel, krachtens een besluit gedagteekend uit Parijs den 14ⁿ Brumaire jaar VII; de municipaliteit

---

prétendu devoir dans le temple d'Oostdunkercke ou il n'y a pas de ministre sermenté.

Signé : HENRION et GRESSÉ, gendarmes.

Staatsarchief Brugge, Bundel 2108.

(1) 't Was maanden vroeger dan zijn medepriesters uit het canton, dat pastor Dumon veroordeeld werd en tot zulke straf. Zie VAN BAVEGEM, *Martelaarsboek*, 3, bl. 29; *Biekorf*, I, 336, 357 vg.; AUGUST THYS, *De geestelijkheid van Antwerpen in 1798-99.* Antwerpen bl. 60 enz. en Bijlage III.

(2) J. B. Anseeuw, bij Jacob De Baere, kaaistraat.
Sigismond Blomme, bij Jan Jooris, groote marktstr.
Ceciliaan Blomme, laatst in de handwerkerstr.
Jan Claeys, bij Clara Florisoone, kleine kaaistr.
Pieter Trensaert, bij Pieter Heden, groote marktstr.
Jan Van Brussel, bij Jacobus Vanhove, recollectenstr.
Pieter Denecker, bij Pieter Vandenbroucke, landbouwer, St Jooris.
Philippus De Bosschere, bij Pylyser, Schoore.
Pastor Van Peteghem verbleef nog ter pastorij van Oost-Duinkerke.
— Bundel uit het stedelijk archief van Nieupoort.

(3) R. IV, 58.

was zelf niet verwittigd (1). Rond den noen brachten de soldaten de heeren Augustinus Jooris en Vandermeersch (2), pastor en onderpastor te Ramscappelle naar het gevang. 's Namiddags werden de pastor van Oost-Duinkerke en verscheidene andere priesters uit het Veurnsche gevangen en hier ter stede opgesloten (3).

Het gevang was te klein : de geestelijken smeekten de heeren van de municipaliteit bij den bevelhebber aan te dringen om een beter verblijf. Hij stemde toe op hun verantwoordelijkheid : zoo werden de gevangen naar een zaal van het stadhuis geleid (4).

's Anderendaags rond 9 ure werden ze per schip naar Brugge overgebracht. De andere pastors en capellanen uit Veurn-Ambacht werden allen op den 17n November opgehaald. Pastor Denecker was hun ontsnapt, de heeren Camerlynck en Van Brussel waren reeds vroeger vertrokken met een vrijbrief, de eerste voor Audenaerde, de tweede voor Eecloo. Deze drie, getuigt Bertram, waren van de hardnekkigste bekampers van den eed, en hadden voortdurend de beëedigden hatelijk gemaakt bij het volk (5).

De aanhouding der geestelijken alhier geschiedde vijf dagen vóór den algemeenen datum, bepaald bij het besluit van het *Uitvoerend Directorie*. Bevelhebber Michaud, op bevel van Laurent, oppergeneraal in het Leye departement, had daartoe last gegeven voor de priesters der cantons Veurne, Pervyse en Nieupoort. Om tegenstand en ontvluchting te beletten, had Michaud het garnizoen te wapen geroepen, en de stad met soldaten omsingeld (6). Den

(1) Rybens, 223 en vgg., ook R. IV, 155 v°.

(2) Van Bavegem voornoemd, 4, 57, 92 : daarin staat de dag hunner aanhouding niet of onjuist opgegeven.

(3) Rybens, 223 en vgg., ook R. IV, 155 v°.

(4) R. IV, 119.

(5) R. IV, 155 en v° ; bijz. *Staatsarchief Brugge*, Bundel 488.

19n November riep hij de heeren van de municipaliteit bijeen om hun lezing te geven van een brief uit het *Uitvoerend Directorie* met volgenden inhoud : « de staat van „ beleg is geheven ; de onbeëedigde priesters van het „ canton moeten den 20n November om 4 ure 's morgens „ aangehouden worden „. Hiervoor echter was reeds vroeger gezorgd. Die vervroeging was niet te best onthaald te Brugge ; immers zij kon in andere cantons vele onbeëdigden de gelegenheid geven te vluchten en te ontsnappen [1]. In diezelfde vergadering werd beslist 's anderendaags vroeg om 5 ure soldaten naar S. Jooris te zenden, om pastor Denecker op te sporen [2]. Maar Denecker was niet te vinden.

Den 28n November « vernaemen wij als dat onze priesters „ waeren van Brugge vertrocken naer de citadelle van „ Rijssel, onder bewaernisse van soldaeten, en dit te voet, „ in koude en regen ; en op hun eygen kosten, hadden sij „ geld sij konden eten koopen „ [3]. Van daar werden allen naar Oléron verbannen, buiten pater Anseeuw, die te Brugge, om ziekte, in 't seminarie mocht blijven.

Nochtans sprak het getuigschrift, door de municipaliteit naar Brugge gezonden, allergunstigst voor de bannelingen [4]. De akte, opgemaakt door den onderzoeksrechter te Brugge was hun ook voordeelig [5]. Alleen Bertram had getracht den goeden indruk te verminderen, bij brief van 25n Brumaire aan zijn collega te Brugge : « Dit certificaat, schrijf hij, hebben de heeren van de gemeente buiten mijn weten afgeleverd ; ofschoon ik geen bijzondere feiten ten hunnen laste ken, keur ik uwen maatregel (de gevangneming) goed.

---

(1) R. IV, 155 en v°; bijz. *Staatsarchief Brugge*, Bundel 488.
(2) R. IV, 121.
(3) Rybens, 226.
(4) R. V, 152.
(5) Bijlage IV.

Want de openbare vrede moet met alle middels behouden worden. Welnu, die onbeëedigde geestelijken zijn vijanden van alle burgers die den eed hebben afgelegd. Zij keeren de burgers van den eed af..., zoodanig dat er in mijn canton geen burgers genoeg ingeschreven zijn op het register om het bureel der kiesvergadering te vormen; er zijn geen stemmers genoeg om een raad te kiezen; zoo zullen zij, onder den naam van herder, hunne kudde in de onwetendheid niet meer kunnen houden; er zullen meer namen ingeschreven worden op de registers, min verwijtingen geschieden tegen de beëedigden; met één woord meer eendracht en vriendschap zullen heerschen tusschen de burgers ondereen bijzonderlijk in onze streken *toujours prédominées par le fanatisme et guidés par le fantôme des revenants !* (¹)

Een nieuw besluit wegens het opsluiten, verbannen en bewaken der priesters werd alhier op den 30ⁿ Januari '99 bekend gemaakt, en in de laatste woning der beëedigde geestelijken besteld. « Dat de deportatie of opsluyting der « priesters geene *confiscatie* van goed medebrengt. Maer « dat de *confiscatie* der goederen voortkomt uyt het ver- « laeten van het land of *emigratie* als deselve behaeld en « uytgesproken is. »

Zij hoopten misschien de verdoken priesters uit hun schuilhoeken te lokken, en ter veroordeeling.

Nergens misschien waren de Franschen er beter in gelukt een canton van geestelijken te zuiveren, dan hier te Nieupoort. Geen de minste tegenstand van wege de bevolking. Ja zelf was een deel van 't volk hun niet ongenegen. Hoe kon het ook anders: Sedert den zomer van '94 was de stad met een garnizoen bezet: dat gansch het omliggende tot onderwerping plooien kon, en de bevolking eenigerwijze toch aan de zeden en losbandigheid

(¹) *Staatsarchief Brugge*, Bundel 488.

der indringers gewend maakte. Daarbij het canton was alle weerstandskracht kwijt: in vier- vijf- en zes en negentig was de oogst bedorven door het overstroomende zoutwater, en daarbij waren de neringdoeners en landbouwers uitgeplunderd door requisitien van allen aard.

't Is dus niet te verwonderen dat er ter stede géén onbeëedigd priester gedoken was en dienst deed. Dat kon niet : de bevolking was te partijdig, de Franschen waren te talrijk.

Gansch den beloken tijd, van einde '97 tot 1800 was Soetemont alleen voor 't pastoreel werk. Hij schrijft en teekent doop- en overlijdensakten ; van huwelijksakten is er in de kerkregisters niets te vinden. — Geerst en Thevel teekenen enkele akten, einde 1800, als *vice pastor*. Maar dieper in, te Sint-Jooris, Schoore, Ramscappelle en Mannekensvere zien wij priesters, alle gevaren ten spot, lijf en leven ten pande stellen, waar het de geestelijke noodwendigheden der christenen vroegen.

Pastor Denecker verbleef gestadig te Sint Jooris, verborgen bij trouwe parochianen (1). Na de gevangenneming van pastor Dumon was hij deservitor van Mannekensvere en het Ipersas (2). Ter pastorij te Sint-Jooris ligt nog het boeksken bewaard, waarop de edelmoedige priester zijn doopen en huwelijken opteekende. Hij diende de heilige Sacramenten toe aan inwoners zijner parochiën, en ook van Ramscappelle, en aan enkele van Nieupoort. Meestal doopte hij den dag of nacht zelf der geboorte. Hij zelf was

---

(1) Denecker was aanzien als een der hevigste bekampers van den eed en de onderwerping aan de fransche republiek. — *Staatsarchief Brugge*, Bundel 488.

In Februari 99 dacht Bertram, en hij schreef het naar Brugge ook, dat Denecker naar Thielt gegaan en er gestorven was. — *Staatsarchief Brugge*, Bundel 485.

(2) Het Ipersas was het deel der parochie Nieupoort « buiten de muren » rond het Ipersas : daarvan was sedert eenige jaren, de pastor van Sint-Jooris deservitor.

dikwijls peter, of Petrus Denecker, landbouwer te Sint-Jooris, die misschien wel voor zijn pastor een schuilhoek had uitgezocht. Hoe onbeschroomd hij zijn werk deed, toont het volgende genoeg : in vollen vervolgingstijd, in October '99 deed hij nog een begraving te Sint-Jooris ([1]).

Nevens pastor Denecker, maar op breeder voet, deed priester Peel, gewezen onderpastor van Boesinghe en priester-missionnaris van 't bisdom Iper, wonderen van naastenliefde en offervaardigheid : te Ramscappelle, Sint-Jooris, Nieupoort.

In het doopregister te Nieupoort zitten nog eenige papierlingen waarop hij, begin van 1800, zijn doop- en huwelijken neerschreef. En pastor Blomme teekent aan, op het afschrift der doopakten uit den « *tempore turbarum* ». « N. B. Item baptizavit idem D^nus^ Peel plures alios infantes » Neoporti natos, quorum actus baptismales ob pericula » temporis non ausus fuit conscribere. Hæc ejus verba ([2]) ».

't Moest lastig en pijnlijk zijn voor de christenen, die de beëedigde priesters hun vertrouwen ontzeiden, in die lange maanden van « godsdienstloosheid ». Ook ontzagen ze noch weg noch moeite om een priester naar hun overtuiging te vinden. Die verkleedheid aan de kerk misbruikten soms lage booswichten, zich uitgevend voor priesters, om op heiligschennende wijze geld te slaan. Zulke schandelijke huichelarij werd ook te Ramscappelle gepleegd en op heeterdaad ontdekt ([3]).

*
* *

([1]) Zie *Rond den Heerd*, XXVe D., bl. 333.

([2]) *Rond den Heerd*, XXVe D., bl. 332.

([3]) Hier volgt het verhaal :

« Op den 1sten Juny was er tot Ramscapel een aldergrootsten deugeniet ; desen mensch hadde sig op dito prochie uytgegeven alsdat hij was geestelyk man, en by dees den Eedt niet gedaen, waerop hij al eenigte daegen hadde dienst gedaen en van bij gelooffige boeren en

Met het consulaat van Napoleon scheen een tijdperk van vrede en rust, ook voor de kerk, op te dagen. Krachtens zijn besluit van 28n November 1799, werd op zekere voorwaarden de straf tot ballingschap ingetrokken, voor de priesters, die vóór de afkondiging der wetten van 7n Vendémiaire IV jaar, hun dienst hadden neergelegd. Dit moest bestatigd worden door een getuigschrift van de municipaliteit, bekrachtigd door het visa van het Middenbestuur [1].

De bannelingen zochten aanstonds hun vrijstelling te bekomen. Den 2n Nivose, VIII jaar kreeg de municipaliteit een brief uit Oléron, waarin de priesters uit het Nieupoortsche vroegen naar die stukken [2].

---

boerinnen hun geldt hadde afgedaen, 't sij door hunne bichte t'hooren, als soo geseyt misse te lesen, tot dat de maeren waeren gekommen hier in stad, en datter alreede veel menschen uyt stad naer hem toeliepen; maer op desen dagh was den toeloop nog grooter en mits het Sondag was, en om te beter die van de stad te konnen geriven, en met minder opspraeke was hij desen dag gekommen op de hofstede, het koolhof, alwaer den toeloop was uytnemende groot om van hem te ontfanghen de heylige Sacramenten, hij doopte kynderen op syne moode, ontfong veel geld om missen te lesen, maer sijn bedrog was ten eynde, want eenen aldaer gekommen om misse te hooren, en dien valschaert wel kennende riep overluydt als dat hij geenen priester was, maer den zoon van den koster van Vinckhem, waer op terstond alle de menschen in groote wanorde en confugie syn geworden; op dit hooren is den godt vergeten deugniet gevlugt, de boeren achter hem, maer is het nog ontkomen... „ RYBENS, 229.

Zie ook *Rond den Heerd*, XXVe D., bl. 259 en 333. — Zijn naam was Vandenberghe, *aldaar*.

[1] Omzendbrief. Bundel. *Stedelijk archief van Nieupoort.*

[2] BORGERS MUNICIPALEN,

Gelyckerwijs den bulletin bij ul. berustende onse verlossinge aenkondigt op voorwaerde van eene témoignage van Elk syne respective municipaliteyt, dat wij geen dienst gepleegt hebben, nogte dien ernomen hebben naer den Epoque van de afkondinge van het decreet in ul. Bulletin vervat, versoeke met alle oodmoedigheid, de bovengemelde temoignage geviseert door het departement, aen mij, ende de andere onderschreven te verleenen. Mij versekert houdende van

In zitting van 5ⁿ Nivose werd het gevraagde getuigschrift opgesteld, en gezonden naar Bernard Verhulst, ontvanger te Brugge voor 't canton Nieupoort. De municipaliteit drong bij dien heer aan, alles zoo spoedig mogelijk door te zetten, en bijzonderlijk al het mogelijke te doen om pater Anseeuw te verlossen [1].

Ondertusschen had ook burger Hennessij, gevolmachtigde van pastor De Bosschere, naar de municipaliteit geschreven om ze aan te zetten tot het afleveren van 't bewijsstuk ; bij zijn brief voegde hij de getuigenis van vier parochianen. Daarop werd De Bosschere's certificaat opgezonden [1].

Het Middenbestuur zond antwoord op 18ⁿ Pluviose: De gunst van 8ⁿ Frimaire laatst is op de genoemde priesters niet toepasselijk. Zij hebben immers dienst gedaan na de *promulgatie* van de wet van 7 Vendémiaire jaar IV, d. i. na den 27 Germinal, jaar V, tot den dag der bekendmaking te Nieupoort den 24ⁿ Fructidor van 't zelfde jaar. Daarbij commissaris Bertram schijnt de echtheid der gegevens te betwijfelen. Zoo zijn de certificaten van geener waarde [2].

Hennessij schreef naar den Secretaris, met bede, de heeren van den raad gerust te stellen tot het opmaken van een certificaat naar zijn aanwijzingen, dat aan de gestelde

---

ul. genegentheyd, die ons souder uijtstel de selve in forma sal afsenden, onderteeken mij met alle grootachtinge en erkentenisse.

S. Blomme — Ul. oodmoedigen en onderdaenigen Dienaer
L. Van PetegHem — Petrus Jacobus Blomme
Ph. De Bosschere
J. B. Claeys
P. Trensaert.

Bundel. *Stedelijk archief van Nieupoort.*

[1] In Bijlage V staan 1° de brief aan Verhulst, 2° het getuigschrift voor pastor De Bosschere en 3° een verklaring van ingezetenen der parochie. Ook R. V, 152 en 168 v°.

[2] R. V, 173 en v°.

vereischten zou voldoen, en ook wettelijk zijn ([1]). Maar de municipaliteit weîgerde naar zijn gedacht te handelen, en antwoordde : Wij kunnen het stuk niet anders opstellen ; begeert gij een ander, zend ons een model, wij schrijven het over ; zoo het met de waarheid overeenstemt ([2]). Zij schenen hier nog al nauw, en weigerden de breeder voorgestelde en aanvaarde toepassing van het besluit van Frimaire ; of vreesden zij misschien ook de aanklagende bemerkingen van commissaris Bertram ? ([2]).

De moeder van onderpastor Claeys, Anna-Theresia Beernaert, te Ertvelde, canton Assenede, en Theresia Debosschere, zuster van den oud pastor van Schoore, vroegen bij brieve aan de heeren van den municipalen raad, het verlossend getuigschrift voor haar zoon en broeder af te leveren en het te steunen met bevestigende verklaring van talrijke inwoners. Ze beslisten het op te maken, maar weerom naar waarheid ([3]).

In een omzendbrief van 29 Pluviose, jaar VIII, steunde het Middenbestuur er nogmaals op, de gunstbepalingen,

---

([1]) Uit dien brief trekken wij 't volgende :

....Ma surprise fut extrême voyant que votre municipalité.... s'était déterminé à donner une déclaration que le dit De Bosschere n'avait cessé ses fonctions... que lors de la *publication* à Nieuport de la loi du 7 Vendém. an 5, tandis que cette déclaration aurait dû se référer *à la promulgation* de la ditte loi qui est la fin du mois *de Germinal*, an 5. Je ne sais quel fut le motif de cette différence ;.... je vois que les municipalités d'Ypres, Bruges, Tourhout, Ostende, Courtrai, Harelebeke et autres ne font aucune difficulté d'accorder les déclarations sur le pied ainsi que je l'avais demandé.... La municipalité ne pourra se compromettre.... mieux instruite elle peut revenir de sa première déclaration, et même il n'est pas besoin qu'elle la révoque, puisqu'elles contiennent toutes deux la vérité.... Un autre moyen que quelques uns employent est le certificat d'un médecin, qui déclare que le déporté a été atteint d'une maladie à l'époque de la promulgation de la loi du 7 Vendémiaire, an 4. — Bundel. *Stedelijk archief van Nieuwpoort.*

([2]) R. V, 173 en v°.

([3]) R. V, 173 v°.

bij het besluit van Frimaire streng toe te passen. De verdoken priesters moesten zelf hun aanvraag indienen; voor hen mocht de municipaliteit niet tusschenkomen [1].

Op veel plaatsen waren de bannelingen rond Februari 1800 in hun parochie terug. Maar de Nieuwpoortsche bleven in ballingschap. Daarom richtten de inwoners van Nieupoort een smeekschrift tot den onderprefekt te Veurne om het zoo lang verlangde certificaat tot invrijheidstelling. Het antwoord luidde natuurlijk : dat kan ik niet, richt u tot uw municipaliteit [2]. Zoo moesten die priesters, dank aan de koppige gestrengheid, en den moedwil van sommigen, van beter tijden nog, of van de edelmoedigheid hun verlossing afwachten [3].

Hoe en wanneer keerden onze priesters naar hun parochiën terug? Wij hebben geen bepaalde gegevens. Een Nieupoortnaar had nog gehoord dat de gebroeders Roose, op koopvaardijschepen in dienst, de heeren Blomme verlosten en naar hun stad brachten. Rijbens teekent aan dat zij ontvluchtten, zonder dag van ontvluchting noch aankomst te geven. Van Baveghem is zeker mis, waar hij zegt, dat ze met Februari aankwamen [4].

We vinden A. P. Blomme terug, voor het eerst een doopakt teekenend op 23 Oogst 1800. Hij kon, lijk het hooger blijkt, niet lang vóór dien tijd aangekomen zijn. Met hem waren zeker ook zijn ongeluksgenooten uit Oléron terug.

---

(1) *Stedelijk archief van Nieupoort.* — Onderrichtingen-Bundel. Zie Delplace, *La Belgique sous la domination française*. Louvain, 1896, D. II, bl. 27.

(2) Zie Bijlage VI.

(3) Misschien is het daar ook den uitleg voor priester Caestryck van Pervyse. *Rond den Heerd*, XXVe D., bl. 328.

(4) Van Bavegem, *Martelaarsboek*, op de namen onzer priesters.

Zij mochten nog in 't openbaar geen dienst doen tenzij na eed aan de Constitutie van 't jaar VIII. Van de onbeëedigden legde niet één hem af, spijts den omzendbrief van den bisschop van Doornijk, de priesters daartoe aanzettend (¹).

De beëedigden Geerst, Reyniers, Soetemont, Thevel en Vandewalle hadden den vereischten eed gedaan in de plechtige vergadering van 21 Pluviose jaar 8. De andere teruggekeerde priesters deden dienst in de huizen der burgers (²):

« In Mei 1801, begonnen de priesters in 't openbaar mis te doen en de hh. Sakramenten toe te dienen. Mijnheer Soetemont herriep zijn eed; Pater Urbanus (Geerst) was alleen nog die den eed niet herroepen had, en in de kerke dienst deed maar met kleinen toeloop van volk. Onsen Heer pastor (C. Blomme) was gelogeert ten huyse van baes Ferdinande Decuyper alwaer dagelijks den selven heer misse dede met grooten toeloop van menschen, soo voor het trouwen, als voor het kerkgangen der vrauwen; daer was in het hospitael deser stad gelogeert d'Heer Blomme, broeder van den heer Pastor, die aldaer ook dagelijks misse leesde, alsook Mijnheer Claeys gelogeert in de meiskens aerme schoole, ende die aldaer insgelijks dede, benevens Mʳ Soetemont wonende in het gewesen pastorshuis en die ook misse dede ; daer was onsen pastor met de drij capellaenen in dese stad » (³).

(¹) Bundel van dien tijd, *Stadsarchief van Nieuport*.

(²) RYBENS, bl. 235. Zij deden Mis in den duik... « uyt vreese van affronten want daer waeren in de stad twee partien, d'eene was voor de onbeëedigde priesters, d'andere voor die den eedt gedaen hadden, uyt alle desen oorsaeken waeren er dickwels veel twisten onder de gemeenten, en daerom dorsten nog de priesters in het publiq geen dienst doen ; nogthans hoe verborgen sij den dienst deden, hadden nog al eenigte moetwil te verdraegen, van veel qualk peisende. » Van den wettelijken reden spreekt Rybens niet.

Zie ook *Rond den Heerd*, XXVᵉ D., bl. 228. — DELPLACE, *o. c.* II, 49.

(³) RYBENS, bl. 237.

« Op den 6n Junij feestdag van Pinxteren was desen gelukkigen dag wanneer alle troubels aengaende de religie een eynde naemen, het was op desen dag dat de priesters in de kerke den dienst deden; wat vreugde er was onder de welpeysende borgers is ongelooflijk. Ten 10 euren begon de sollemneele hoogmisse in groot musicq, al dat tegenwoordig waeren d'heeren der municipaliteyt benevens voor den eersten keer den Commandant der stad, alsook de officieren en soldaeten, en alle geemploieerde der genie; in welkers hoogmisse is met de schaele gegaen de huysvrauwe van den heer Commandant aen den arm van d'heer Antone Blanckaert maire deser stad in proffite van de kerke, dewelke het wel hadde noodig tot haerder reparatie van de schaede die sij hadde geleden in de twee bombardementen en bovendien door het verkoopen van haere landen » (1).

Op die jaren van vervolging volgde dan weer een tijdstip van vrede voor de kerk. Het christen leven was verzwakt ongetwijfeld door die lange gedwongen godsdienstloosheid; nu vond het weerom sterkte en bloei in de uitoefening van den heiligen godsdienst, aangepredikt door het overtuigend woord van geestelijken, die uit liefde voor God en Kerk hadden geleden en gestreden.

R. DUPONT.

---

(1) RYBENS, bl. 237 en vgg.

BIJLAGEN

I.

Verklaringen der leden van afgeschafte kloosterorden, die in het Nieupoortsche verblijven wilden (¹).

Anseeuw, *Jan-Baptiste*, kloosternaam Sigismundus, geboren te Oost-Vleteren in 1729, oud recollect van 't klooster te Nieupoort. Na zijn opsluiting te Brugge keerde hij naar Nieupoort weder, waar hij overleed op 4ⁿ Januari 1806 (¹).

Blomme, *Petrus-Jacobus*, kloosternaam Ceciliaan, geboren te Merckem den 20 Juni 1757, gewezen prior in d'abdij te Veurne, pastor te Nieupoort sedert 14ⁿ April 1797 (¹).

Blomme, *Sigismund-Joseph*, kloosternaam Emmanuel, broeder van voorgaanden, geboren den 27 Januari 1763, monnik uit dezelfde abdij en onderpastor te Nieupoort (¹), geboren te Merckem, overleden pastor van Oostkerke bij Veurne den 28 Mei 1819 in den ouderdom van 56 jaar.

Beraet, *Pieter-Ignatius*, kloosternaam Archange, geboren te Belle in 1736, oud recollect, laatst in het klooster te Dixmude, en na de afschaffing der kloosters te Nieupoort verblijvende.

Camerlijnck, *Pieter*, geboren te Iper in 1769, gewezen monnik der abdij van Oudenburg. Na de afschaffing der

---

(¹) Bundel op het stedelijk archief van Nieupoort berustend, getiteld : « Déclarations de résidence faites par les membres des communautés religieuses... reçus le 8 Ventose an V.

Krachtens een besluit van het Directoire exécutif op 16 Nivose moesten de leden van de afgeschafte kloosterorden bij de municipaliteiten van de cantons, waar zij voornemens waren te verblijven, verklaring afleggen van naam, ouderdom, kloosterorder. Die verklaringen dan zonden de municipaliteiten over naar het Middenbestuur van het Departement met aanteekeningen nopens hun middelen van bestaan. Daaruit nemen wij de korte berichten over de priesters uit het canton.

Wij hebben de gegevens ingevuld met inlichtingen verschaft door Van Bavegem, *o. c.* IV, 12, 25, of ons welwillend medegedeeld door E. H. Pastor Slosse.

abdij hielp hij dienst doen te Middelkerke. Hij weigerde den eed en ging korts daar achter naar Brugge wonen. Rond 1800 missionnaris in Fransch-Vlaanderen. Pastor gestorven van Hardifort den 19 Juli 1837.

Claeys, *Jan-Baptiste*, kloosternaam Hugo, geboren te Everghem in 1751 uit Sint-Niklaas abdij te Veurne, onderpastor te Nieupoort [1].

Geerst, *Franciscus-Adrianus*, geboren den 18n April 1753 te Temsche in tland van Waes, geprofest op den naeme van Urbanus, den 13n Mei 1778 tot Audenaerde, priester gewijdt tot Ipre den 19n Maert 1779 (later recollect te Nieupoort) als nu naer de suppressie der Paters Recollecten tot Nieupoort wonende ten huyse van Jacoba Vanhove in St Jansgasthuijs. (Get. Pater Urbanus Geerst).

De Necker, *Petrus*, gewezen monnik van St Niklaas abdij te Veurne, onder kloosternaam Arnold, was geboren te Thielt in 1753. Hij wierd pastor te Sint-Jooris en deservitor van Ipersas in 1797.

Soetemont, *Jacobus-Emmanuel*, geboren t'Ipre den 7n October 1757, monnik uit de St Niklaas abdij voorz. onder naam Guilielmus, onderpastor te Nieupoort, pastor gestorven t' Oostduynkerke 28n Juni 1826.

Thevel, *Pieter-Joannes*, geboren te Nieupoort 16n November 1740, recollect, kloosternaam Brixius, eerst te Dixmude, later te Nieupoort.

Trensaert [2] stierf in ballingschap.

Van Brussel, *Jan-Jozef*, oud-recollect te Nieupoort met naam Bernardinus, geboren te Nevel 20n Maart 1749, ging naar Eecloo wonen, pastor te Oostkerke bij Veurne, en overleden 2n Maart 1808.

Van de Walle, *Frans*, kloosternaam Milo, uit de St Niklaas abdij te Veurne, te Nieupoort geboren 21n Oogst 1761.

Van Maldeghem, *Frans-Ant.-Const.*, geboren t' Eecloo 1755, pastor te Lombardzijde-Westende 1791-97 ; weigerde den eed ; pastor t'Ichteghem ; blind geworden,

---

[1] Zie Van Bavegem, *Het Martelaarsboek*, IV, 12, 12, 25.

[2] Van Bavegem, *Martelaarsboek*.

overleden ten huize van zijn broeder, pastor van St Maartens te Kortrijk 25n Juni 1829.

Michel De Cauwer, geb. te Temsche (Waas) op 13 Februari 1740 ; oud kanunnik van Sint-Walburga te Veurne. Hij legde den eed af te Veurne 10 Brumaire jaar VI ; deed een tijd dienst te Lombardzijde.

II.

Aanvraag van den gewezen abt van Oudenburg, De Brauwere, om dienst te mogen doen te Nieupoort.

Nieupoort, 24 Nivose, an 6.

Comparut en personne le citoyen Paul De Brauwere, ex-membre, abbé religieux, prêtre de l'abbaye d'Oudenbourg, canton de Ghistelles, département de la Lys, ayant résidé dernièrement à Furnes..., et prenant résidence à Nieuport, lequel pour satisfaire à l'arrêté du directoire exécutif du 16 Nivose et celui de l'administration centrale du département de la Lys du 20 Pluviose dernier, a dit et déclaré que ses noms sont Jacques De Brauwere et son son nom ci-devant conventuel Paul De Brauwere, natif de cette commune de Nieuport... le 29 mars 1735, ainsi âgé de 62 ans qu'il est ex-membre, abbé religieux, prêtre de l'abbaye supprimée d'Oudenbourg... qu'il désire de tenir la résidence en cette commune, son lieu natal, et y exercer son ministère du culte catholique, qu'il compte de continuer et d'en tirer ses moyens de subsistance, et de ce qu'il s'est procuré en revenu des bons que la république lui a accordés, comme ex-membre religieux susdit. Et a le comparant produit 1° certificat dont la teneur suit : « Le „ soussigné, agent municipal de la commune et dépen- „ dances de Furnes, certifie par la présente que le citoyen „ Paul De Brauwere, âgé de 62 ans, ex-abbé de l'abbaye „ d'Oudenbourg, est venu habiter cette commune et est „ inscrit au tableau civique de la même commune sur „ le n° 1689.... „ 2° extrait authentique du registre aux serments exigés des ministres du culte par lui prêté à

Furnes le 18 Frimaire dernier, dont la teneur suit: « ... Devant nous, Jean Albert Gruwé, agent municipal de „ la commune de Furnes ... est comparu Paul De Brauwere „ lequel a fait la déclaration, dont la teneur suit: Je „ reconnais que l'universalité des citoyens français est le „ souverain et je promets soumission et obéissance aux lois „ de la république .... A la même date le même Paul „ De Brauwere a presté en nos mains le serment exigé „ par la loi du 19 Fructidor an 5, dont la teneur suit: Je „ déclare de jurer haine à la royauté et à l'anarchie, „ attachement et fidélité à la République et à la Con- „ stitution de l'an 3. „

. . . .

Les dits certificats et extrait ici produits, vus, confrontés et restitués au comparant qui est chargé de faire afficher l'acte de la prestation de son serment dans l'édifice où il exercera ses fonctions du culte, en conformité des lois. — Fait au secrétariat à Nieuport lè 24 de Nivose an 6.

Bundel uit het stedelijk archief.

III.

Uit het reisverhaal van P. Dumon, pastor te Mannekensvere, in ballingschap gezonden.

Ego infrascriptus Pastor hujus loci de Mannekensvere die 10^a^ Martii 1798 pacifice existens in domo mea et nihil mali aut sinistri suspicatus, mandato directorii gallici subsignato (Thevel) commissario Neoportuensi, a tribus satellitibus ejusdem directorii, hora 2^a^ pomeridiana captus et eodem die abductus fui Brugas, ubi a commissario Baret, me non audito, sententiam accepi sequentis tenoris. (Volgt het aanhoudingsbevel in 't fr. Zie *Biekorf*, I^e^ jaar, bl. 338).

Post reclusionem trium hebdomadarum Brugis in hospitali vulgo (de Magdalenen) inde 3^a^ aprilis, cum 13 aliis sacerdotibus deportatus Insulas, Duacum, Atrebatum, Bapaume, Péronne, Roye, Gournay, tSont, St Maxence, Senlis, Couvre, St Denis, St Cloud, Versailles, Rambouillet,

Chartres, Bonneval, Chateaudun, Cloye, Vendôme, Chateau Renaut, Tours, Chatellerault, Poitiers, Lusignan, St Maixant, Niort, Surgeres, tandem 15^a Maii 1798 advenimus Rupefortum (Rochefort) ubi reclusi sumus usque ad 1^am Augusti ejusdem, tunc per navem dictam *La Bayonnaise* cum 119 sacerdotibus Gallis et Belgis, trans mare mille sexcentis leucis ducti ad Guiannam, regionem Americœ meridionalis ad quartum gradum latitudinis septentrionalis sitam, ubi 16^a 8^bris ejusdem anni advenimus, toto illo, trajecto tempore terram non vidimus.

Inde, postquam maxima pars sacerdotum ibidem præ inopia et miseria defuncti essenti et nihil amplius quam mortem certam et proximam prœ oculis habentes, 11^a Mai; 1799 cum 9 belgis in parva et aperta barca incerto nos dantes mari, aufugimus et ita post navigationem 150 leucarum in multis periculis, anxietatibus et tribulationibus naufragium passi tandem advenimus in Berbice in Indiis occidentalibus reipublicæ Batavæ, inde per navim anglicam transvecti in Demerari, atque hinc 1^a Julii 1799 cum navi anglica dicta (Mercurius) navigavimus in Angliam et post varias perpessas tempestates, appulimus in Liverpool civitatem Angliæ ubi 21 Augusti advenimus; inde 7^a 7^bris profecti Londinum ubi hyemavimus, donec 1^a Mai 1800 cum navi hanovriensi dicta de *jonge Burchart* post trajectum decem dierum feliciter advenimus Bremas, inde profecti Osnaburgum in hanovriensi tandem 5^a Mai 1800 advenimus ad civitatem Monasterium Westphalorum. Hinc 10 Julii transivi per Bocholt, Emerick (: ubi apud S. E. Cardinalem a Frankenberg Archi-Episcopum Mēchl. jentaculum cepi) inde per Arnhem, Hagam comitis, Delft, Rotterdam, Dordrecht, Geertruydisberg. 20^a Julii adveni Bredam ubi per mensem mansi, inde Antverpiam petii, et ita tandem post absentiam trium annorum unius mensis et 13 dierum salvus et incolumis in parochiam redii hac 23^a Aprilis 1801.

Ita est P. Dumon, pastor in Mannekensvere.

Bewaard ter pastorij te Mannekensvere. *Biekorf*, I^e D., bl. 338 en vgg. benuttigde dit stuk.

IV.

Verhoor van de priesters uit de cantons Veurne, Pervyse, Nieupoort, gevangen te Brugge.

Nous directeur du jury d'accusation de l'arrondissement de Bruges, déclarons et certifions que le 26 et 28 Brumaire dernier sur l'invitation à nous faite par le citoyen Vander Beken, accusateur public près le tribunal criminel du département de la Lys, de procéder aux interrogatoires de trente deux individus détenus dans la maison dite des Alexiens en cette commune, arrêtés militairement le 24 et 25 du même mois dans les cantons de Furnes, Pervyse et Nieuport, nous nous sommes rendus à la dite maison d'arrêt, assisté de notre greffier, et y avons interrogé trente un individus le trente deuxième étant malade (1), savoir :

1. Jean-Baptiste Anseuw, âgé 69 ans, ex-recollet, demeurant à Nieuport.

*2. Jean Come De Harene (2), âgé 64 ans, ex-capucin, demeurant à Furnes.

*3. Joseph Michel, âgé 70 ans, ex-doyen de la ci-devant collégiale de Ste Walburge à Furnes, y demeurant.

*4. Louis Bondry, âgé de 71 ans, ex-chanoine, demeurant à Furnes.

*5. Jean Vanden Bogaerde, âgé de 64 ans, ex-chanoine de la ci-devant collégiale de Ste Walburge, y demeurant.

*6. Antoine-Joseph Ameloot, âgé de 70 ans, ex-curé de Wulverghem, y demeurant.

*7. Thimothée Fasseur, âgé de 60 ans, ex-recollet, demeurant à Oostkerke.

8. Jean-Baptiste Lauweriere, âgé de 44 ans, ex-vicaire de Wulverghem, y demeurant.

---

(1) Die zieke was voorzeker Jacques Beaufort, niet vermeld bij Van Bavegem. Hij was alsdan 72 jaren oud en lag ziek in St Jans hospitaal te Brugge. — *Staatsarchief Brugge*, bundel 488.

(2) De gemerkte namen met * zijn die van priesters niet vermeld in VAN BAVEGEM'S *Martelaarsboek*.

9. Jacques Hendrycx, âgé de 34 ans, ex-religieux, demeurant à Pervyse.
10. Jean-Baptiste Prevost, âgé de 39 ans, ex-vicaire de Furnes, y demeurant.
*11. Pierre Burie, âgé de 66 ans, ex-curé de S[t] Nicolas, y demeurant.
12. Charle Caestryck, âgé de 54 ans, ex-religieux, demeurant à Pervyse.
13. Jean-Baptiste Maes, âgé de 47 ans, ex-curé de Stuvekenskercke, y demeurant.
14. Eugène Verkest, âgé de 44 ans, ex-recollet, demeurant à Stuvekenskerke.
15. Philippe Ryckewaert, âgé de 51 ans, ex-curé de Lampernesse, y demeurant.
16. Pierre-Jacques Blomme, âgé de 41 ans, ex-curé de Nieuport, y demeurant.
17. Philippe De Bosschere, âgé de 53 ans, ex-curé de Schoore, y demeurant.
18. Pierre Trensaert, âgé de 38 ans, prêtre, demeurant à Nieuport.
19. Lucas Van Peteghem, âgé de 45 ans, ex-curé de Oostdunkercke, y demeurant.
20. Sigismond Blomme, âgé de 36 ans, ex-vicaire, demeurant à Nieuport.
*21. Ignace Boulaert, âgé de 33 ans, ex-religieux, demeurant à Furnes.
22. Ange Demolder, âgé de 35 ans, ex-religieux, demeurant à Furnes.
23. Norbert Van Hollewynkel, âgé de 42 ans, ex-vicaire, demeurant à Furnes.
24. Jean-Franç. Vander Mersch, âgé de 40 ans, ex-vicaire de Ramscappel, y demeurant.
25. Charles Provost, âgé de 55 ans, ex-moine, demeurant à Furnes.
26. Martin La Heyne, âgé de 41 ans, ex-capucin, demeurant à Furnes.
27. Charle Dela Porte, âgé de 44 ans, ex-chanoine, demeurant à Furnes.

28. Pierre Lebbe, âgé de 47 ans, ex-capucin, demeurant à Furnes.
29. Jean-Baptiste Claeys, âgé de 36 ans, ex-vicaire de Nieuport, y demeurant.
30. Ferdinand Jooris, âgé de 39 ans, ex-curé de Ramscappel, y demeurant.
31. Henry Soetemont, âgé de 47 ans, ex-capucin, demeurant à Furnes.

Déclarons en outre qu'il est résulté de ces interrogations qu'ils sont tous des prêtres insermentés, qu'il n'y a point eu des troubles dans les communes de leur domicile ou demeure, qu'ils n'ont participé ni directement ni indirectement aux troubles qui ont dernièrement eu lieu dans ce département, qu'ils ignoraient le motif de leur arrestation, qu'ils n'étaient coupables de rien, s'étant toujours conduits avec probité, et qu'ils étoient en état de justifier leur conduite par des certificats des municipalités de leurs communes respectives.

Certifions au surplus, qu'aucune charge nous est parvenu contre ces individus ou quelques un d'iceux, en foi de quoi nous avons donné la présente déclaration pour servir ou besoin sera à Bruges le 14 Nivose de l'an 7.

Signé A. D. WILLAERT, Dr du jury. . . . .

Vu pour copie conforme à l'original qui nous a été représenté au Chateau isle d'Oléron ce 9 Thermidor an 8 de la république.

ALLARD (jeune).

Staatsarchief Brugge, Bundel 488.

V.

Stukken nopens den terugkeer der priesters (1).

1° *Brief van de municipaliteit aan het middenbestuur van het Leye-departement.*

---

(1) Bundel uit het Stadsarchief van Nieupoort. Zie ook R. V., f. 152, en f. 168 v°.

Nieuport, 5 Nivôse an 8.

La Municipalité du canton de Nieuport aux citoyens président et membres de l'administration centrale du département de la Lys.

CITOYENS ADMINISTRATEURS,

Nous vous remettons ci-joint certificat qui nous a été demandé pour différents prêtres de ce canton, dont 6 sont actuellement détenus à l'isle d'Oléron, un dans la Cayenne, et un au séminaire à Bruges ; par lequel nous certifions l'arrivée à Nieuport le 24 fructidor an cinq, pour la 1re fois, de votre arrêté du prairial an cinq et l'extrait à publier de la loi du 7 Vendémiaire l'an 4, sur l'exercice et la police extérieure des cultes; qu'en conformité de la disposition de l'article 7, titre 3 de la dite loi, les prêtres de la commune et canton de Nieuport, à la première publication et aux termes de la dite loi, ont d'abord tous cessé d'exercer le ministère de leur culte, sans en avoir repris l'exercice depuis cette époque ; sur leur comportement paisible et que notre commune et canton de Nieuport ont toujours joui d'une tranquillité continue, sans troubles ni dissensions etc.....

Vous voyez, citoyens, que le prêtre ex-recollet *J. B. Anseeuw*, du ci-devant couvent de Nieuport, est compris dans notre dit certificat ; ce bon vieillard qui n'a jamais été que tranquille et paisible, d'un excellent et bon caractère, se trouve actuellement détenu au ci-devant séminaire à Bruges ; et nous vous prions instamment de le rendre à la liberté.

2° *Getuigschrift van de municipaliteit voor Ph. De Bosschere, gewezen pastor van Schoore.*

Les Présidents et membres officiers municipaux de la commune et du canton de Nieuport, le commissaire du gouvernement, etc.... certifions et attestons par ces présentes, que Philippe-Jacques De Bosschere, ci-devant curé de Schoore, canton de Nieuport, domicilié à Schoore, qui

a été déporté dans l'isle d'Oléron, département de la Charente inférieure, comme prêtre insermenté, s'est totalement conformé à la loi du 7 Vendémiaire an 4 sur l'exercice et police extérieure des cultes, et à l'arrêté de l'administration centrale du département de la Lys, du 3 prairial an 5, ordonnant la publication de la dite loi dans ce département, et que le dit De Bosschere en conformité de la disposition de l'article 7 titre 3 de la dite loi, à la 1re publication et aux termes de la loi, a d'abord cessé d'exercer son dit ministère du culte, sans en avoir repris l'exercice depuis cette époque; donc que nous nous persuadons qu'il est dans le cas de jouir de la faveur de l'arrêté des consuls de la république du huit frimaire dernier.

Et inhérant à notre certificat du 24 Brumaire an 7, certifions encore que le dit De Bosschere a tenu sa résidence au dit Schoore jusqu'à sa déportation, ou il s'est tenu comme simple particulier et s'y est constamment comporté paisiblement et tranquillement sans que jamais aucune plainte nous est parvenue à sa charge et que la dite commune de Schoore et tout le canton de Nieuport ont toujours joui d'une paix et tranquilité constantes, sans troubles ni dissensions.

3° *Verklaring van inwoners van Schoore nopens den dienst van De Bosschere.*

Le soussigné habitant de la commune de Schoore déclare de bien connaître le citoien Philippe De Bosschere, ci-devant curé de Schoore, et qu'il est de sa connoissance que le dit De Bosschere a cessé ses fonctions de ministre du culte *avant* la promulgation de la loi du 7 Vendémiaire an 4 et qu'il n'a plus repris les dittes fonctions, donnant le soussigné pour motif de cette de l'avoir ainsi observé et aiant été voisin du dit De Bosschere.

Fait a Schoore le 11 Pluviose an 8.

Pieter Pylyser, V. Cnockaert,
D. De Roo, Joannes Hosten.

VI.

Verzoekschrift van eenige Nieuwpoortnaarts gericht tot den onderprefect te Veurne, om een gunstig getuigschrift te bekomen over hun pastor P. Blomme. — Antwoord.

Vous sentirez facilement combien il nous a été sensible de voir arracher au mois de Brumaire an 7, conduire en prison et déporter à l'isle d'Oléron nos amis et parents, sans qu'il nous fut permis de nous meler de la cause majeure qui ordonna cet effet. Il est toujours constant, et le ci-devant canton entier l'assurera qu'ils se sont conduit loyaus,... qu'ils ne se sont jamais mêlés des affaires politiques, et qu'ils n'ont aucunément troublés ni directement ni indirectement la tranquillité publique, ni que notre canton n'a jamais été infecté des troubles, qui peu avant leur déportation se manifestaient dans nos départemens ; les interrogatoires leur donnés par le directeur du jury d'accusation de l'arrondissement de Bruges, dont copie de la déclaration du dit directeur ci-jointe, en peuvent servir de preuve, uniquement peut-on leur imputer de n'avoir fait le serment, mais la loi ne les imposa pas, elle ordonna seulement aux refusans du serment de stater leur fonction publique, même enjoigna une amende en cas d'infraction.

Voilà, citoyen sous-prefet, nos doléances, nous vous recommandons en votre justice, et après vous être formellement instruit de la vérité de cette notre déclaration, vous prions de les prendre en considération, et en conséquence de vouloir délivrer un certificat de bonne conduite pour faire sortir de sa captivité de l'isle d'Oléron, le citoyen Pierre-Jacques Blomme, ci-devant curé de notre dite commune de Nieuport ; c'est un bienfait éclatant que procurerez a ceux qui ne cesseront de former des vœux pour votre prospérité et qui ont le plaisir de vous dire bien cordialement

Salut et respect.

(Volgen 27 handteekens.)

Ce 28 Prairial an 8...

Antwoord op de keerzijde :

Le sous-préfet du 2ᵉ arrondissement de Furnes, vu les pétitions des citoyens, Pierre-Jacques Blomme, Pierre Trensaert, Jean Bᵗᵉ Claeys, Sigismund Blomme, Ferdinand Jooris et Jean-François Vandermeersch, déportés à l'isle d'Oléron, vu l'arrêté des consuls de la république concernant les attributions des sous-préfectures et les différentes instructions des sous-préfets : Renvois les pétitionnaires par devant les maires et adjoints de leurs communes respectives, pour en obtenir les certificats réclamés, sauf leur recours à la sous-préfecture pour la légalisation de ceux qu'ils auront obtenu.

Fait... à Furnes le 4 Messidor an 8.

Par le Sous-Préfet :
(get.) P. Van den Bussche (gezegeld).

Bundel uit het stedelijk archief van Nieuwpoort.

COMPTES RENDUS

Ad. Duclos. *Bruges. Histoire et souvenirs.* Bruges, Ch. Van de Vyvere-Petyt, 1910, in-4°, 592 p., 8 plans et cartes h.-t., 314 photogravures et vignettes. F. 10.

Un examen sommaire (¹) de ce superbe ouvrage nous faisait émettre l'avis qu'il prenait d'emblée la première place dans l'ensemble de l'historiographie brugeoise. Une lecture attentive du volume corrobore entièrement ce jugement. Voilà quarante ans, qu'en admirateur passionné de sa ville d'origine, M. D. travaille sans relâche à en faire connaître le glorieux passé et qu'il publie, sur de nombreuses questions d'histoire et d'archéologie locale, des études remarquables par leur érudition. Tout en communiquant partiellement le résultat de ses recherches dans des monographies et articles de revue, il collectionna patiemment les extraits d'archives, les données des sources monumentales, les opinions des historiens sur les faits et les manifestations qui eurent Bruges pour théâtre, il les classa avec soin en des dossiers volumineux, les compléta par des investigations nouvelles et prépara ainsi les matériaux qui lui ont servi à édifier, à la gloire de la capitale flamande, le monumental ouvrage que nous avons l'honneur de présenter aux lecteurs de nos *Annales.*

Nous devons à l'auteur et à nos abonnés de donner une idée d'ensemble ainsi qu'une analyse suffisamment détaillée de ce livre.

Il n'entrait pas dans les intentions de M. D. d'écrire une histoire complète de Bruges, ni, à parler en général, de composer une série de chapitres retraçant dans leur enchaînement les débuts, les développements, la décadence de la vie urbaine, considérée au point de vue politique (²), économique, social, artistique et religieux. L'auteur a également écarté systématiquement toute discussion relative à certaines questions actuellement débattues dans le monde historique ; je cite : les controverses géologiques ; la formation

(¹) Voir AnÉm. 1910, t. LX, p. 74*.

(²) Le point de vue politique interne et surtout externe a été écarté par l'auteur.

de notre population, les origines de l'aggloméré urbain et des paroisses, la délimitation des *pagi*, la nature des conflits sociaux, les influences subies ou exercées par la peinture, l'architecture, la sculpture brugeoise.

Le livre de M. D. est un ouvrage d'érudition prodigieuse, une mine extrêmement riche de renseignements, de constatations, de faits, de détails, où les travailleurs puiseront avec abondance les éléments nécessaires à l'étude de l'histoire générale et spéciale et à l'élucidation des problèmes controversés. Le caractère positif et analytique de l'ouvrage, l'absence de synthèse, de vues d'ensemble, d'ordonnance systématique rendent laborieuse la lecture de la plupart des chapitres qui composent ce livre. Et puis, l'auteur se montre fort préoccupé de ne point augmenter outre mesure le volume de sa publication; c'est pourquoi il supprime des notions parfois indispensables, il omet de développer et de défendre les idées personnelles qui abondent sous sa plume, il se contente de résumer des travaux dont il possède le dossier et retient parfois en portefeuille les preuves qui devraient appuyer ses dires.

Dans son introduction, M. D. ne nous avertit pas de sa méthode de travail. Il a consulté de nombreux documents inédits, aux archives de l'État et de la Ville, de l'Évêché et des églises. Mais on peut se demander à bon droit si ces nombreuses références lui ont été fournies par un dépouillement systématique de ces dépôts ou de certains de leurs fonds. Les travailleurs auraient intérêt à être renseignés sur ce point. Ce premier moyen d'information a été complété par l'analyse des publications de textes et des travaux historiques et par l'étude des sources monumentales dont l'auteur a véritablement une connaissance très étendue et généralement exacte. On peut regretter que M. D., très au courant de la bibliographie belge et surtout brugeoise, n'ait pas puisé davantage aux ouvrages étrangers, que la *Bibliographie de l'histoire de Flandre* annexée aux *Annales de l'Émulation* renseigne périodiquement. Quelques pages sur l'historiographie brugeoise auraient été reçues avec reconnaissance. La documentation iconographique du livre, bien soignée au point de vue typographique, est extrêmement intéressante. Les cartes et les plans coloriés sont nettement dessinés; les représentations des monuments, œuvres d'art, vues anciennes et modernes [1] sont pour la plupart inédites et ajoutent un élément réel de valeur à l'ouvrage. Mais on se demande en vain quelle nécessité typographique a obligé l'auteur à distribuer sans

---

[1] Signalons le caractère un peu fantaisiste de celles-ci.

aucun ordre à travers le volume les illustrations du texte, alors qu'elles devaient évidemment accompagner celui-ci dans la mesure du possible.

Cette immense collection de données historiques et archéologiques, recueillies soit en vue du présent travail, soit à l'occasion des études antérieures de l'auteur, ont été classées, le plus souvent d'après l'ordre chronologique, sous certaines rubriques générales, avec renvois (¹) aux sources et aux travaux dans des notes nombreuses et singulièrement condensées.

Ces différents chapitres forment les sous-divisions des deux parties nettement distinctes du livre : la première étant plutôt une série de monographies d'étendue et de valeur différentes ; la seconde ayant les allures d'un guide, et constituant une refonte de *Bruges en trois jours*, ouvrage publié jadis par M. D. Notons toutefois que la seconde est le complément nécessaire de la première, en tant qu'on y trouve une foule de renseignements sur la vie corporative, la vie religieuse et charitable, le commerce et l'industrie, l'art et les sciences, dont il est question précédemment. Ajoutons encore que la division de la première partie n'est ni complète, ni adéquate ; qu'avec les éléments qu'on y trouve, on écrirait un excellent chapitre sur la vie corporative et sociale, sur le commerce et l'industrie ; que des matières se rapportant à un même objet sont traitées en différents endroits et que tel paragraphe trouverait plutôt sa place sous une autre rubrique.

Nous concluons de ce qui précède que la nature analytique de l'ouvrage, l'absence de vues synthétiques, l'extrême abondance de détails sur les hommes, les institutions et les monuments, l'éparpillement des matières et des illustrations, donnent principalement au présent travail le caractère d'un répertoire d'histoire et surtout d'archéologie brugeoise, auquel il ne manque qu'une table analytique des noms et des choses et une autre des illustrations pour être un instrument de travail éminemment profitable et indispensable à tous ceux qui s'occupent de l'histoire générale ou spéciale de Bruges et de la Flandre.

Pour donner une idée réduite de toutes les richesses que renferme l'ouvrage érudit de M. D., nous en faisons suivre ici une brève analyse, qui aura au moins le mérite de mentionner les choses les plus importantes.

(¹) Le mode de citation adopté par l'auteur n'est pas conforme aux règles universellement admises.

Le premier chapitre, intitulé « *les origines du quartier de Bruges jusqu'au VIIe siècle* », p. 1-14, traite de la formation géologique de la contrée où est située Bruges, de sa préhistoire, de son occupation par les Romains et les populations friso-franques, de son système hydrographique, formé par l'estuaire de la Suène et fréquemment modifié au cours des siècles.

Les deux sections suivantes : *Origines et développement de la ville ; grandeur et décadence*, p. 14-78, poursuivent brièvement l'histoire de la ville depuis ses origines les plus lointaines à l'époque romaine ou gallo-romaine, jusqu'au XIXe siècle. Le bourg primitif, autour duquel une population agricole et industrielle vint s'abriter, fut visité par Saint Éloi, qui y aurait fondé deux chapelles dédiées au Sauveur et à Notre-Dame, et fut reconstruit au IXe siècle par Baudouin Bras de fer. Bientôt le fonds bâti et non bâti de la ville se développa, le réseau des rues s'étendit à l'intérieur des enceintes successives, des églises se construisirent, des paroisses se créèrent, des établissements charitables et religieux surgirent, le commerce prit de l'extension, Bruges entra en relation avec les pays limitrophes. Ce fut le caractère international du commerce brugeois qui donna à la cité une grandeur arrivée à son apogée aux XIVe et XVe siècles. Bruges est alors le premier port du monde, où la Flandre échange ses produits avec les marchandises de l'Orient et de l'Occident ; elle est la ville cosmopolite, le premier comptoir d'argent de l'Europe septentrionale. Son industrie prospère fait surgir de nombreux corps de métiers qui jouissent bientôt d'une large autonomie et d'une organisation solide. A cette prospérité s'ajouta au XVe siècle, sous les Grands Ducs d'Occident, un luxe jusqu'alors sans précédent dans les fastes de l'histoire. Princes et particuliers rivalisent pour embellir la cité de constructions somptueuses ; Bruges devient le théâtre de fêtes magnifiques et de joutes restées célèbres. Mais déjà sous Maximilien la décadence du commerce et de la ville s'annonce. Coïncidant avec l'ensablement de la Suène, que les efforts persévérants des brugeois ne purent arrêter, des troubles politiques et religieux et de multiples causes d'ordre économique précipitent la ruine de notre cité. Il y a dans ces pages d'excellents éléments pour servir à une histoire économique de Bruges.

Au 4e chapitre l'auteur étudie le *territoire* de la ville, p. 78-94. Il recherche les limites de l'échevinage, dont il dessine lui-même d'excellents cartons ; il établit le tracé des deux enceintes qui se sont succédées au Xe et au XIIIe siècle ; ce qui lui donne l'occasion

de faire l'histoire des fortifications jusqu'au XVIIIe siècle ; il traite des sections de la ville et de leur organisation, des diverses juridictions ecclésiastiques et civiles comprises dans les limites de l'échevinage, enfin de la formation de la propriété urbaine privée et publique, d'après les théories de Vander Kinderen et de Desmarez. Le chapitre V, p. 102-111, a trait au nombre des habitants que compta Bruges aux diverses époques de son histoire et à leur condition juridique d'après les différentes classes sociales de la population.

La commune, étudiée, aux sections VI, VII, VIII, p. 111-270, comme société politique secondaire, est assimilée par l'auteur à une seigneurie collective, soumise à la suzeraineté du comte, ayant sa vie politique propre, ses droits, ses devoirs et ses privilèges, représentée par une magistrature distincte, dont l'action, surbordonnée dans les affaires importantes à l'agrément du Prince, s'étendait à tous les domaines législatif, judiciaire et administratif d'un pouvoir municipal en grande partie autonome.

Bruges avait une magistrature distincte qui siégeait aux Halles, centre de la vie communale ; elle avait le droit de cloche, le droit de justice, le droit de sceau, le droit de bannière, le droit de lever des impôts ; elle avait des droits et des devoirs militaires. Le pouvoir du prince y était représenté par le bailli et l'écoutête. Le pouvoir urbain par l'échevinat et son bourgmestre, les conseillers et leur bourgmestre, et par la représentation de la communauté : ces trois bancs formaient la grande commune. Leur étaient surbordonnés : les magistrats inférieurs, les employés, les pensionnaires, les membres des offices, exerçant les fonctions publiques de peseurs, porteurs ou mesureurs. Sur la constitution et l'organisation urbaine, M. D. accumule les détails inédits, puisés aux sources ; sans cependant approfondir suffisamment la question juridique. Excellentes sont les pages où il décrit l'organisation militaire ; pleines d'intérêt, celles qu'il consacre, au chapitre VIII, à l'administration de la ville, notamment aux travaux publics, à nos communications avec la mer, au service d'hygiène et d'incendie, à l'éclairage public, à l'organisation des fêtes, aux préoccupations esthétiques du magistrat, à la langue employée dans les actes administratifs. Et ici M. D. ne se contente pas de faire de l'histoire. Digne émule des édiles communaux d'autrefois, il émet maintes considérations personnelles sur l'esthétique de la ville, il signale impitoyablement les fautes commises dans la restauration des monuments et le tracé des rues, uniquement préoccupé de conserver à Bruges son caractère de beauté inégalée.

Le *culte*, l'*enseignement* et la *bienfaisance* font l'objet d'un chapitre spécial p. 270-308. En parlant du culte, l'auteur traite surtout de son organisation externe, des rapports de Bruges avec les diocèses de Tournai et d'Utrecht, de la création d'un évêché en 1560, de la fondation des paroisses aux alentours de la ville, des origines chronologiques et des limites des paroisses urbaines. A remarquer aussi des notes très intéressantes sur les cimetières et le culte de la Vierge. Le paragraphe suivant est moins une histoire de l'enseignement, qu'une histoire sommaire, mais de rechef originale, des établissements d'instruction supérieure, moyenne et populaire, existant à Bruges : on y trouvera peu de détails sur le programme, l'organisation, la direction et la fréquentation des écoles. On peut regretter que M. D., en passant en revue les nombreuses institutions que la charité publique et privée créa à Bruges pour pourvoir à tous les besoins et à toutes les misères, n'ait pas examiné la thèse avancée par certains historiens et juristes modernes au sujet de la laïcisation de la bienfaisance au XVI[e] siècle.

Le chapitre X sur *l'art et les belles-lettres*, p. 309-430, est très remarquable. Bien que pour certaines branches de l'art brugeois, notamment pour la peinture, il n'est qu'un résumé extrêmement condensé d'une histoire glorieuse, il abonde cependant en vues originales où les spécialistes trouveront à glaner. L'architecture est traitée avec plus de développements. M. D. est d'avis que notre art monumental civil et religieux, conditionné par la nature des matériaux régionaux et influencé par les relations de nos maçons-architectes avec les pays de Tournai, de France, du Rhin et du Brabant, a conservé à travers les âges un style d'un caractère nettement brugeois. Pour dater un monument, M. D. tient compte de la mensuration des briques ; pour chaque siècle il énumère et décrit en connaisseur toutes les productions de notre architecture locale. Plus de synthèse dans l'exposé mettrait lumineusement en relief les idées très justes de l'auteur. Combien plus claire est la dissertation sur l'art brugeois des façades, sujet que M. D. connaît à fond et qu'il expose avec ordre et méthode. Suit une contribution importante à l'histoire de la sculpture, qui fut pratiquée en notre ville depuis le XIII[e] siècle, comme l'attestent les textes et les monuments, et qui produisit aux siècles suivants toute une série d'œuvres remarquables. L'auteur toutefois n'a pas étudié la question des accointances de notre art sculptural avec celui de Tournai et de la France. Parlant de l'art du livre, M. D. croit, avec M. Gaullet et contrairement à l'opinion de MM. Gilliodts et Rommel, que Jean Brito n'a imprimé en caractères mobiles son *Doctrinal*

qu'après le 22 mai 1456 et non en 1445. On doit savoir gré à l'auteur de tous les détails hautement intéressants qu'il communique sur l'art de la musique à Bruges, sur la corporation des musiciens, sur les ménestrels assermentés de la ville, sur les instruments anciens à vent et à cordes qu'il identifie avec soin, sur les maîtres de chant de nos églises, les contrapontistes qui naquirent ou résidèrent à Bruges.

Mentionnons enfin les détails consignés à la fin de ce chapitre au sujet des arts mineurs, exercés par nos maîtres-verriers, haute-lissiers, orfèvres, etc.

Dans un dernier paragraphe, M. D. traite, en westflamand convaincu, de l'histoire de notre langue et littérature flamande. Il ajoute quelques pages sur l'usage du français ainsi que sur l'humanisme qui fut si florissant à Bruges.

En poursuivant la lecture de l'ouvrage, nous avions pris notes des lacunes que présentait l'exposé. Il y manquait un chapitre sur l'histoire et l'architecture monastique, sur l'histoire des sciences profanes et religieuses qu'illustrèrent nos mathématiciens, nos juristes, nos théologiens. Nous confessons après avoir pris connaissance de la seconde partie du livre (p. 430-588), que plusieurs de ces points s'y trouvent traités, au moins partiellement.

Quelle richesse de documentation et d'information dans ces promenades à travers nos places et nos rues! Que de détails dans ces pages, où le style se condense, où les renvois se multiplient avec les nomenclatures et les énumérations! Que de notes historiques et archéologiques sur nos monuments civils et religieux, nos richesses artistiques, nos musées, nos hôtels, nos maisons, nos anciennes abbayes des Dunes, de St-Trudo, de l'Eekhout, nos anciens couvents de religieux et de religieuses, nos hospices de St-Julien, de St-Hubert, de Nazareth, de la Madeleine, etc.

On pourrait évidemment allonger la liste des *addenda* et *corrigenda* dressée par l'auteur à la fin de son volume. Mais il me semble qu'on aurait mauvaise grâce à corriger des erreurs de détails, de dates ou de noms. On doit en effet prendre en considération qu'une œuvre aussi fouillée, comprenant une quantité aussi considérable de renseignements de tout genre et se rapportant à des matières aussi diverses ne saurait être exempte d'imperfections. M. D. les corrigera lui-même dans une seconde édition, à moins qu'il ne préfère, comme il en a lui-même exprimé l'idée, écrire dans nos *Annales* des articles complémentaires ou de rectification ; nous pouvons lui assurer qu'ils seront reçus avec reconnaissance par le Comité-Directeur.

Un vœu pour terminer. Tout Brugeois qui aime et admire sa ville devrait lire et utiliser le livre monumental et érudit du chanoine Duclos.

A. De Meester.

M. A. Merghelynck. *Les Étrangers dans la Westflandre, le Tournaisis et la châtellenie d'Ath.* Œuvre posthume publiée par les soins de madame la douairière Merghelynck. T. I, in-8°, VIII-507 p. Tournai, H. Delcourt-Vasseur, 1910.

Les connaissances héraldiques de l'auteur et les nombreuses recherches qu'il a faites dans les dépôts d'archives et les bureaux d'état-civil sont une garantie suffisante pour justifier l'intérêt de ce travail, présenté sous la forme d'un dictionnaire généalogique. L'auteur, dans sa préface, nous apprend qu'il a réuni dans ce livre les innombrables notes qu'il a prises dans le cours de sa carrière, à propos des familles de fonctionnaires étrangers, tant civils que militaires, réfugiés, etc. Il réservait pour un autre travail les renseignements recueillis sur les familles étrangères alliées à la « gentry » de Furnes et d'Ypres et constituant la noblesse et le patriciat de la Westflandre. A première vue le titre ne semble pas toutefois répondre entièrement au contenu. La plus grande partie du livre concerne effectivement les familles étrangères venues d'Angleterre, d'Espagne, de France, d'Italie, etc., mais il comprend, d'autre part, plusieurs articles sur des familles essentiellement flamandes ou hennuyères, qui sembleraient mieux se trouver à leur place dans l'ouvrage que M. Merghelynck comptait consacrer au patriciat et à la noblesse de la Westflandre. Il est vrai que la plupart de ces familles peuvent être considérées comme étrangères d'une ville à une autre et n'avoir été admises dans leur sein que par suite de changement de civilité. Un mot d'explication à ce sujet dans la préface, eut été désirable et l'auteur eut pu dire que c'étaient des familles ayant abdiqué le franconat ou échangé la bourgeoisie d'Ypres contre celle de Furnes ou vice versa, ou bien encore ayant passé de la Flandre dans le Tournaisis. Le lecteur se serait mieux rendu compte de ces deux catégories.

Citons parmi les notices, celles consacrées aux familles Auvray de la Tour et de la Louverie, de Basta, Baudart de la Landelle, de Baudigné

de Mansart, de Bode, de Brambilla, de Caire, du Chastel, Clauwez dit Briant, van Clooster, de Cocq, de Corbière, da Costa, de Courouble, de Croix, de Croy, etc. Aucun article ne constitue une généalogie proprement dite, mais à côté de notes substantielles quoique succinctes, nous trouvons quelques fragments importants.

On peut y glaner divers détails curieux au point de vue des anciens usages et quelques renseignements historiques. Notons la réinscription dans les registres de la bourgeoisie d'Ypres de Jérôme van Bourgogne et la remise de l'amende qu'il avait encourue pour avoir négligé de demander un sursis pour passer sa nuit de noces hors des murs, contrairement aux coutumes. Cette grâce lui fut accordée à la prière de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, invoquant les liens de parenté entre elle et ledit Jérôme, le 18 janvier 1521. Plus loin nous voyons mentionner : la délibération du magistrat d'Ypres, réglant le cérémonial à observer lors de l'arrivée en cette ville de Don Juan, gouverneur des Pays-Bas (au lieu de 1657 lisez 1567), — la présentation de 50 pots de vin au prince de Bournonville, chargé de la défense de la ville et de la citadelle d'Ypres (février 1870 — 31 janvier 1671), — le brevet de gouverneur de la ville d'Ypres et du fort de Knocque donné au marquis de Ceberet, lieutenant général des armées de Louis XV (29 juin 1744), — l'envoi d'une députation à S. Exc. le C[te] de Cobentzl, ministre plénipotentiaire, résidant au château de Becelaere (26 avril 1758), etc. etc.

Tous les renseignements contenus dans l'ouvrage sont précieux et rendront de grands services pour établir la filiation des familles. Présentés sous forme de dictionnaire, ils sont d'une consultation facile. Cependant il serait souhaitable d'y voir ajouter des index alphabétiques pour les noms cités dans les notices. Ces index pourraient être annexés au dernier volume.

La mise en œuvre a été faite par M. A. Merghelynck avec le concours de M. de Sagher, son zélé compagnon de travail. Celui-ci a agencé et remanié les notes depuis *A* — jusqu'à *Gourdin de Drincham*. A partir de ce nom, les notices seront classées et rédigées par M. P. du Chastel, qui par suite d'un différend survenu au moment de la publication, a assumé la tâche de mener le dictionnaire à bonne fin et en a pris toute la responsabilité, y ajoutant des notes personnelles, tant pour la Flandre que pour la châtellenie d'Ath et le Tournaisis.

B[on] A. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

CHRONIQUE

Société d'Émulation.

— Les membres du Comité directeur ont promu à la présidence de la Société d'Émulation, devenue vacante par la mort du comte Thierry de Limburg-Stirum, monsieur le chanoine H. Rommel, inspecteur des collèges épiscopaux, leur ancien et dévoué vice-président. Le Baron A. van Zuylen van Nyevelt, conservateur des archives de l'État à Bruges, a été élu vice-président. Le Comité directeur s'est également adjoint deux nouveaux membres : M. Ch. De Flou, membre de l'Académie royale flamande et M. l'abbé R. De Schepper, professeur d'histoire ecclésiastique au Grand Séminaire de Bruges.

— La Société d'Émulation a de nouveau à déplorer la perte d'un de ses membres effectifs : M. Alphonse Diegerick, conservateur des archives de l'État à Gand, décédé à Gand le 6 avril dernier. M. A. Diegerick naquit à Ypres le 6 août 1851, il fut préposé à la direction des archives de sa ville natale de 1872 à 1882, et passa ensuite aux archives de l'État à Gand, dont il devint le conservateur en chef en 1892. On lui doit plusieurs inventaires d'archives ainsi que quelques études d'histoire locale ; la liste complète en est donnée dans les *Archives Belges*, 1911, p. 142. Dans les *Annales de l'Émulation* il publia des *Notes sur l'origine de la typographie courtraisienne.* (t. XXVIII, p. 65-74).

— Les membres effectifs ont reçu récemment deux nouvelles brochures de la collection des *Mélanges :* t. IV, Arth. Van de Velde, *Het Kuipersambacht te Brugge, historisch beschouwd*, et t. V, A. De Poorter, *Un traité de théologie inédit de Gautier de Bruges. Instructiones circa divinum officium.* Ces brochures sont analysées dans la partie bibliographique.

Nous apprenons d'autre part avec plaisir que la *Bibliographie rétrospective de l'histoire de la Flandre Occidentale*, recueillie par les soins de l'abbé P. Allossery, est sous presse.

Sociétés savantes et Congrès.

— **Académie royale de Belgique.** — *Classe des Beaux-Arts.* — Programme du concours pour l'année 1913. — Histoire et Critique.

— *Étudier dans son principe et suivre dans son évolution l'art de la construction architecturale privée au XVIe siècle dans les provinces belges, tant au point de vue de la distribution intérieure que de la physionomie extérieure et de l'emploi des matériaux.*

L'auteur indiquera, autant que possible, les règlements municipaux auxquels était soumise la bâtisse en ce qui concerne l'alignement, la hauteur des constructions et, s'il y a lieu, toute autre condition pouvant influer sur l'aspect des agglomérations urbaines.

— *Étudier dans sa source, dans ses tendances et dans ses résultats l'enseignement des arts plastiques (la peinture, la sculpture, l'architecture, la gravure) au XIXe siècle.*

— *Faire connaître les artistes étrangers ayant travaillé en Belgique comme peintres, sculpteurs, architectes ou graveurs et dont l'influence se manifeste dans les œuvres nationales au XVIe et au XVIIe siècles.*

— *Écrire l'histoire de l'architecture civile en Belgique, les restaurations exceptées, au XIXe siècle.*

L'auteur donnera un aperçu biographique des représentants principaux de l'art architectural pendant la période indiquée. Le travail sera accompagné de croquis ou de photographies.

— *De quels moyens disposaient aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, pour se mettre en rapport avec le public, les peintres des provinces composant la Belgique actuelle? De quelle manière et à quelles conditions arrivaient-ils à vendre leurs œuvres?*

La valeur des médailles d'or présentées comme prix sera de *1000 francs* pour la première et pour la troisième question, et de *800 francs* pour chacune des autres.

Les mémoires, rédigés en français ou en flamand, devront être adressés, francs de port, avant le 1er juin 1913; à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies.

— **Koninklijke Vlaamsche Academie.** — In de januari-vergadering gaf Prof. de Ceuleneer eene lezing over de noodzakelijkheid de Koninklijke Vaamsche Academie uit te breiden; hij vraagde hare gelijkstelling met de *Académie Royale de Belgique*, zoodat zij eene Academie worde voor letteren, kunsten en wetenschappen, verdeeld in drie klassen, bestaande ieder uit twintig werkende en tien brief-

wisselende leden, namelijk eene klas voor taal en letterkunde, eene voor geschiedenis en kunst, en eene derde voor wetenschappen en geneeskunde.

— In de vergaderingen gehouden op 11 Aug. 1910 en 15 Maart ll., door de bijzondere *Commissie voor Incunabelstudie* (zie AnEm. t. LX, bl. 348), werd onder voorzitterschap van Prof. W. de Vreese breedvoerig gehandeld over het werkprogramma te volgen in het opsporen en beschrijven der wiegedrukken in belgische bibliotheken bewaard. Er werd beslist zoo nauw mogelijk de werkwijze te volgen der duitsche *Kommission für den Gesamtkatalog der Wiegendrucke* en zoo hulp te bieden tot bewerking van een nieuwen HAIN. In alles zullen de regels gevolgd worden der Duitsche Commissie, behoudens:

a) dat de nederlandsche taal zal gebezigd worden,

b) dat doortrekken van watermerken en

c) afwrijfsels van oorspronkelijke banden zullen gemaakt worden.

Ook werd een eerste verdeeling van arbeid gemaakt; de Heer K. Deflou namelijk zou West-Vlaanderen voor zijne rekening nemen met hoofdwerk te Brugge.

Veel goeds mag van deze Commissie verwacht worden niet alleen voor wat incunabelstudie betreft maar ook voor de geschiedenis der belgische drukkunst en boekverbinding.

— **La Société géographie de Lille** ouvre des concours de géographie historique des départements du Nord et du Pas-de-Calais. Voici les sujets de ces cinq concours qui intéressent également notre Flandre : 1° Catalogue des cartes anciennes ; 2° Géographie ecclésiastique des origines jusqu'en 1559 ; 3° Géographie ecclésiastique de 1559 à nos jours ; 3° Géographie politique, administrative, judiciaire et financière depuis les origines jusqu'à la réunion avec la France au XVIIe siècle ; 5° Depuis la conquête française au XVIIe siècle jusqu'à l'établissement de l'organisation actuelle. Un prix de 500 francs pourra être attribué à chacun de ces concours ; dernière limite : 10 juin 1913.

Périodiques.

— Un comité, composé principalement d'archivistes, annonce la publication d'une nouvelle revue mensuelle, intitulée : *L'Indicateur généalogique et héraldique*.

Cet organe contenant des demandes et des réponses sur l'histoire

des familles, sur leurs armoiries, et sur la biographie de personnages ayant joué un certain rôle ou ayant occupé certaines charges, sera composé de 16 pages in 8° sur beau papier, avec clichés dans le texte.

Un supplément de 8 pages au maximum, numérotées à part, sera consacré à des sujets d'histoire et d'archéologie.

Les souscriptions doivent être adressées à MM. CHIBERT et COLIN, administrateurs de la revue, avenue de l'Indépendance, 51, à Bruxelles. Le prix de l'abonnement est fixé à 6 francs par an, pour toute l'Union postale.

Notes bibliographiques.

— Avec la collaboration de savants de divers pays la librairie Hachette publie une série de synthèses sur l'histoire de l'art, sous le titre : *Histoire générale de l'art — Ars una, species mille*. La Flandre sera traitée par M. MAX ROOSES.

— Vient de paraitre le tome III des *Acta Sanctorum* de novembre, sous le titre *Acta Sanctorum Novembris, collecta, digesta, illustrata a* C. DE SMEDT, F. VAN ORTROY, HIPP. DELEHAYE, A. PONCELET et P. PEETERS. *Tomus III, quo dies quintus, sextus, septimus et octavus continentur*. (Bruxelles, Société des Bollandistes, 22, boulevard S[t] Michel, 1910. In-fol. XII-999 p. et 1 simili-gravure). Ce volume contient de savants commentaires au sujet de deux saints qui nous intéressent : *Saint Winnoc*, abbé de Wormhout (comm. du VIII[e] siècle) et *Saint Willibrord*, apôtre des Frisons. D'autres détails concernant notre histoire se lisent dans la vie de *Saint Engelbert* ; cet archevêque de Cologne, qui mourut martyr en 1225, eut à faire à l'imposteur qui, en 1225, essaya de se faire passer pour le comte Baudouin de Flandre. Dans l'étude qu'il consacre aux Quatre Couronnés, le R. P. Delehaye signale le culte de ces saints en Belgique, notamment à Bruges. (Voir AnHEB. 1911, p. 253 ss.).

— On annonce également l'achèvement de l'ouvrage d'une importante capitale : *Niederländisches Künstler-Lexikon auf Grund archivalischer Forschungen bearbeitet von* D[r] ALFRED VON WURZBACH, *mit mehr als 3000 Monogrammen.* — I : A-K. ; II : L-Z. ; III : *Nachträge und Verzeichnis der Monogrammen.* — Wien und Leipzig, Verlag von Halm und Goldmann, 1906-1911, 3 vol., 4°, figg. ; 778, 910, 294 p. Prix : 135 francs.

Archives et Manuscrits.

— **Bruges. — Archives de l'État. —** Le transfert des archives de l'État, déposées jusqu'ici au palais de Justice, place du Bourg, s'est fait en grande partie au mois de septembre 1910 et au mois de février 1911. Il est a espérer que les bibliothèques métalliques seront bientôt terminées, afin de pouvoir continuer ce travail et de réunir ce fonds important dans les locaux qui ont été aménagés d'après les plans de M. l'architecte Dela Censerie, sur l'emplacement de l'ancienne Poorterslogie, de la maison Cottem et de la maison Vanden Abeele. Ces deux dernières maisons semblent correspondre à celles indiquées dans les *Zestendeelen* sous les noms de « *Den Slyncker Keyser* » et « *'t Wille cruyce* », « *De lelie* » et « *Den diamant* ».

Les greniers du palais de Justice et la chapelle du Franc où étaient entassés les intéressants documents, qui constituent l'histoire de notre Flandre, étaient humides, mal aérés, mal éclairés et dans un état pitoyable. Les bureaux devenaient de jour en jour plus défectueux tant pour le personnel que pour le public. De nombreuses réclamations avaient été faites du chef des détériorations produites par la pluie et le mauvais temps. Le 28 décembre 1869 un feu du cheminée s'était déclaré dans le bureau de police attenant à la chapelle du Franc et abritant les archives de cette administration. Le 5 novembre 1895 un commencement d'incendie éclata dans la salle des employés du greffe du tribunal de 1er instance, située sous les greniers contenant les archives des châtellenies de Courtrai, d'Ypres et de Furnes. Grâce aux secours apportés en temps utile on n'eut pas à déplorer une catastrophe. Cependant l'autorité supérieure s'émut de ces dangers. Par l'ironie du sort, le local semblait introuvable et les années ont succédé aux années sans qu'on ait pu trouver une installation satisfaisant aux exigences modernes.

En 1868 une solution semblait avoir été trouvée, une maison contiguë au palais de Justice fut achetée pour le service des archives de l'État. A peine restaurée et aménagée, on s'aperçut qu'elle était trop petite pour contenir les documents amassés par les siècles. Force fut en 1876 d'y déposer les archives modernes, formées pendant les périodes françaises et hollandaises, quitte à laisser dans la chapelle du Franc, et les greniers du palais de Justice les documents civils et ecclésiastiques du XIIe au XVIIIe siècle. Celles-ci venaient de s'accroître considérablement par suite de la rentrée des greffes scabinaux de Courtrai, Furnes et Ypres et de la collection envoyée par la ville de Warneton.

Le 12 octobre 1872 le conservateur, M. Van den Bussche, à la suite de diverses inspections faites par de hauts fonctionnaires du département de la Justice, accompagnés du gouverneur de la Flandre Occidentale, dans le but d'obtenir l'agrandissement des locaux affectés au service des tribunaux, proposa l'achat d'une maison, appartenant à la famille Dujardin, sise à côté du pont des Moulins, aboutissant au sud à la rue Longue et à l'est à la rue Pré aux Moulins : elle formait autrefois trois maisons dont l'une appartenait aux *„ aerbeyders beneden doude Muelenbrugghe „*. Elle avait été occupée successivement par le Directeur des contributions, qui y avait installé ses bureaux, et par l'administration provinciale pendant les travaux affectés à l'Hotel du Gouvernement. Cette idée ne put pas se réaliser.

Le 28 février 1876 M. l'archiviste général insista pour qu'on trouvât une autre solution. On mit en avant l'acquisition de l'Institut des sourds muets et aveugles, appartenant aux Hospices de Bruges, autrefois appelé Hôtel de Richebourg et plus tard aménagé pour le collège des Jésuites anglais. C'était un vaste bâtiment avec grand jardin situé quai du Miroir. En 1888 l'achat était pour ainsi dire conclu lorsque la propriété fut contestée aux Hospices par M. le Ministre de l'Instruction publique, qui le réclama pour y installer provisoirement l'École normale.

Force fut de chercher ailleurs. On présenta deux projets. L'ancien monastère d'Hemelsdaele était à vendre à la suite de l'établissement des religieuses dans l'ancien Hôtel 't Serclaes. La somme de 190.000 fr. demandée à ce moment fut jugée trop élevée et ce local fut converti en École normale et finalement approprié pour divers services dépendant de l'autorité militaire en 1889. D'autre part on jeta les yeux sur le bâtiment occupé par les Bureaux de l'État major de la garde civique et le conseil des Prud'hommes et des répartiteurs, rue des Pelletiers. C'était une ancienne caserne affectée dans la suite à une école communale et une école régimentaire. On ne put pas non plus s'entendre à ce sujet. L'État laissa échapper encore une autre occasion en 1884. A ce moment l'ancien Hôtel de Carnin, vaste immeuble donnant sur la rue des Tonneliers et la rue des Aiguilles, habité par M. Denton-Carew, devenait libre: il eut parfaitement convenu comme dépôt mais on arriva de nouveau trop tard.

Le 4 janvier 1887 une dépêche de M. le Ministre de l'Agriculture, ayant les Beaux-Arts sous sa direction, proposa de transférer toutes les archives anciennes dans les locaux situés au dessus des bureaux de la Poste, Grand'Place. Malheureusement la place manquait et le projet

était irréalisable : il existe à ce sujet quatre rapports intéressants faits par le conservateur, M. Colens, datant du 18 janvier 1887, 22 octobre 1892, 13 avril et 3 juin 1893.

On était à la veille de la solution définitive. Le 1 juin 1893, M. l'archiviste général annonça le projet d'échange entre l'État et la ville de Bruges qui devait mettre un terme à la situation provisoire où se trouvaient les archives de l'État. La ville abandonnait le Poorterslogie à l'État pour y placer ses archives et recevait en retour l'usage des salles au-dessus des bureaux de la Poste pour les archives communales. Le 3 juin 1893 M. Colens donna un avis favorable, celui-ci fut confirmé le 27 et 31 juillet 1894. La convention définitive ne fut signée que le 31 décembre 1902.

M. l'architecte Dela Censerie fut chargé d'élaborer les plans pour la restauration et l'appropriation de ce vaste immeuble ; ils furent transmis aux Ponts et Chaussées qui approuvèrent finalement le cahier des charges le 26 juin 1897. Par suite de la mort de l'entrepreneur Woestijn, un nouveau devis fut fait pour les travaux inachevés le 18 octobre 1902 ; l'adjudicataire fut M. Hoenraet. La maison Cottem fut l'objet d'un cahier des charges spécial approuvé le 5 septembre 1905 et les travaux furent confiés à M. Ruscart. Celui-ci fut chargé de la construction d'une annexe servant de salle de lecture bâtie sur le fonds acheté en 1906 aux héritiers du Dr Van den Abeele pour l'agrandissement des locaux, nécessité par l'adjonction des archives de l'administration provinciale ; le devis estimatif des travaux fut dressé le 8 mars 1909.

L'arrangement intérieur des bureaux, la peinture des locaux firent l'objet de diverses entreprises le 21 mars, 11 et 18 mai et 15 juillet 1910 menées à bien par les entrepreneurs de Vriendt, Lammens et Neutens.

Les bibliothèques métalliques pour le classement des archives furent adjugées à la firme Chevance et Werotte le 28 avril 1909. Ce travail est fort en retard et semble encore devoir trainer longtemps si l'on ne veut pas y mettre un peu de bonne volonté. Le mobilier, dont les plans ont été dessinés avec beaucoup de goût et de talent par M. l'architecte Viérin, sont soumis en ce moment à la signature ministérielle.

L'achèvement de la clôture du côté du quai de la Grue et la restauration extérieure de la maison Van den Abeele seront entamés prochainement et complèteront la série de bâtiments en style Brugeois formant le nouveau dépôt des archives de l'État.

B. v. Z. v. N.

— **Archives Vaticanes.** — M. l'abbé A. Pasture continue à nous donner les fruits de ses recherches intelligentes dans les archives de Rome. (Voir AnÉm. t. LX, p. 352). Dans une *Note sur différents fragments des archives de la nonciature de Flandre*, communiquée à la *Commission royale d'Histoire* (Voir CRHBull. 1911, t. LXXX, p. 1-50), il fournit des indications précieuses, bien que sommaires, sur les correspondances des nonces de Bruxelles conservées dans divers fonds, et non encore signalées dans l'importante publication de M. A. Cauchie, *De la création d'une École belge à Rome* (Tournai, 1896). Bien que déjà fort long, l'inventaire sommaire de M. Pasture est, comme il le dit d'ailleurs lui-même, loin d'être complet ; l'auteur n'a exploré que les archives vaticanes, celles de la Congrégation du Concile et celles de la Propagande ; il y aura encore à examiner plus tard, quand elles seront mises à la disposition des travailleurs, les archives des autres congrégations particulières, car les correspondances des nonces, relatives aux affaires des congrégations, passaient dans leurs archives. Quoiqu'il en soit, un premier et important résultat, acquis par ces investigations, est de fournir un guide indispensable à ceux qui viendront après M. l'abbé Pasture rechercher les documents intéressant notre pays, dans l'immense dépôt du Vatican. Ainsi peut on espérer voir s'éclairer peu à peu l'histoire ecclésiastique, encore si ignorée, de notre XVIIe et XVIIIe siècle.

— *Le Comité flamand de France* prend sous ses auspices la publication phototypique du ms. du moine Drogon, conservé à la bibliothèque de Bergues. Ce ms. renferme l'office en plain-chant de Saint Winoc, patron de l'abbaye. Le prix du volume est de 5 francs. On souscrit chez M. R. Giard, rue Royale, Lille.

— Le Catalogue 392 de la firme bien connue K. W. Hiersemann de Leipzig contient une précieuse collection de manuscrits et d'ouvrages se rapportant à *la musique* et à *la liturgie* et provenant pour la majeure partie de la bibliothèque d'un musicologue espagnol, le Révérend Don Frederico Olmeda, maitre de chapelle à la cathédrale de Burgos.

Ce catalogue renferme des éditions rarissimes des œuvres de nos compositeurs néerlandais du XVIe siècle.

N° 53. Clemens non Papa, Jacob. *Magnificat, tonis VIII divisum, quatuor vocum, adiectis XII missis, quatuor, quinque, sex et octo vocum, auctorum belgicorum et burgundionum*, (Thomas Buys, Clemens

non Papa, Thom. Crecquillon, Pierre Du Hotz, Nicole Gombert, Jehan Larchier, Pierre Mauchicourt, Josquin Persoens, Cyprianus de Rore et Claudin Sermisy), *partim ineditis*. Ms. calligraphique du XVIe s., orig. flamande, 2 forts volumes, environ 320 ff. M. 3600.

La plupart des compositions que ces volumes contiennent sont inconnues.

No 87 et 88. 2 collections de motets à 4 et 5 voix de Nicolas Gombert de Bruges. Suite complète des quatre et cinq parties séparées. Venise, 1539. M. 480 la collection.

No 133-135, 137. Précieuses collections des œuvres de Orlando di Lasso, dont l'une est estimée à 6000 M.

No 141. *Liber cantus (vocum quatuor) triginta novem motetos habet.* 4 volumes in-4° des voix. Ferrariae, in ædibus Franc. Rubes de Valentia, expensis et labore Joh. de Buglhat, Henrici de Campis et Antonii Hucher, 1538 mense martii. M. 480.

Œuvres de Archadelt, Claudin, Finot, Joh. Gallus, Gombert, Hesdin, Jacquet, Maistre Jan, Clem. Janequin, Cheritier, Lupus, Adr. Willaert.

No 142. *Liber Motetarum de tempore et de sanctis. V, VI et VIII vocum, variorum auctorum belgicorum sæculi XVI.* (Jachet Berchem, Jacob Clemens non Papa, Thomas Crecquillon, Nicole Gombert, Joannes Lupus Hellinck et Pierre Manchicourt.) Ms. de 1563, reliure originale flamande, 220 ff. M. 2800.

No 147. *Musicae antiquae auctores septem. Graece et latine restituit ac notis explicavit* Meibomius, 2 voll. in-4. Amstelodami, Elzevir, 1652, figures. M. 90.

No 161. Philippus de Monte, *liber octo missarum quatuor, quinque et sex vocum.* Ms. fin du XVIe s., orig. flamande ou allemande, reliure originale. M. 2900.

La plupart des œuvres sont inconnues à tous les bibliographes.

No 183. Œuvres de Phinot. Venise, 1555. M. 480.

No 190. Messes de Josquin des Près et Pierre de la Rue, Venise, 1503. M. 2500.

No 210-214. 5 livres de madrigaux de Cyprien de Rore. Venise, 1560-1568. Série complète des parties. 480 M. le livre.

No 279. *Missæ quinque, octo vocum et Magnificat, sex vocum variorum auctorum* (Jacobus Vaet, Philippus de Monte et Orlandus de Lassus). Ms. espagnol, fin du XVIe s. M. 2800.

A. D. M.

Art et Archéologie.

— Dans une communication faite à l'*Académie royale d'Archéologie*, M. G. Hulin a soutenu que plusieurs œuvres du « Maître de Flémalle » sont antérieures à 1432 et même à 1430 ; il en a fourni la preuve pour trois compositions religieuses du maître, se réservant de traiter la question plus longuement dans une publication prochaine. Ces premières constatations viennent, à l'avis de M. Hulin, corroborer l'hypothèse de l'identité du « Maître de Flémalle » avec Robert Campin, un contemporain des frères *de Limbourc* et des frères *van Eyck*. Robert Campin, fixé à Tournai dès 1406, était né en 1375, très probablement à Valenciennes. Sa femme s'appelait Elisabeth de Stockhem. Or, Stockhem est le nom d'un bourg un peu en amont de Maeseyck et dont précisément l'église a pour patronne sainte Elisabeth. Ne peut-on en inférer que Campin est allé étudier son art dans l'entourage des frères *van Eyck?* Il fut en tout cas le premier peintre qui s'appropria les conquètes artistiques des frères *van Eyck*. (Voir ABAnBull., 1911, p. 109).

Nouvelles d'histoire locale.

— **Zonnebeke.** — Sedert eenigen tijd is men begonnen aan het uitroeien en in bouwland verkeeren van het oude eigenaardige « Hanebosch ». Het lag langs de Hanebeke, nevens de kalsijde naar Ieperen op een kwartier uurs afstand van de dorpsplaats en vertoonde een opeenvolging van dijken die uitkwamen op een nog overgebleven « mote » waarrond zich een moerassige diepte uitstrekt. Allerhande legenden zijn sinds onheugelijke tijden nopens het bosch en de mote mondgemeen: de meest verspreide gewaagt van een verzonken kasteel.

De mote werd vóór eenige jaren door E. H. Claerhout onderzocht : hij besloot dat eensdaags op die hoogte een woning van hordewerk moet gestaan hebben (¹).

Ziehier wat meer licht nopens deze merkwaardige plaats.

In den « *Nieuwen terrier* » der abdij van Zonnebeke, opgemaakt ten jare 1768 (²) lezen wij onder nr 284 : « Suyt west van het voorgaende een partycken meersch eertydts garsweede streckende meerst suyt ende noort, abouterende van noortoosten tleste voorgaende, suyt

---

(¹) *La Motte de Zonnebeke. — Annales de la Société archéologique de Bruxelles*, 1905, t. XIX, p. 166-169.

(²) Arch. Gr. Seminarie, Brugge. — Fonds Zonnebeke.

d'eerste volghende Partye, west de *Bourgogne* ofte *Haenebeke* ende noort de voorseyde calchiede (naar Ieperen)„. — Onder nr 282 lezen wij: „Ten Noortwesthoucke aen het voorgaende *den Bourgognebosch met alle de inclavement dycken ende houvers daer door loopende* met een steert ten noortoosthoucke schietende oostewaert enz.„ — Eindelijk in een handschrift van 1 december 1563 (1) wordt melding gemaakt van een stuk land dat „...es ghenaempt *ter Borgongnebeke of ten Haentjene.*„

De afwisselende namen „Bourgognebeek„ en „Bourgognebosch„ blijken in verband te wezen met een locaal historisch feit:

Een zeventiendeeuwsch „Extraict uyt het registre van alle de Leenen ende achterleenen gehouden van princelicken Leenhove van syne Mats Sale van Ypre„ (2) meldt ons dat daar, fol. 127 verso, het volgende te lezen stond: „...... Den selven heere Prelaet (van Zonnebeke) hout een ander Leen ghenaemt *Bourgoigne* inde selve prochie (Zonnebeke) vercocht aen den Abt ende couvent door Mer Wouter van Schiervelde rudder, Mevrauwe Sara syne huysvrauwe en aggreae van Joe Agnes heurlieder oudtste dochter ende apparensten hoir voor de somme van duysent ponden pars en bovendien d'abdye verobligiert te doene voor elck van vercoopers een eeuwich Jaergetyde te Sonnebeke voorst In daeten 7en Juny 1342, welck leen gheamortiseert is door Lodewyck grave van Vlaenderen, van Nevers en Bethel den 16en Juny 1342„. Het amortizatie-stuk van 1342 berust op het archief van 't Groot Seminarie te Brugge.

Eindelijk vinden wij nog eene vroegere melding in eene oorkonde van 1262 (3); daar lezen wij dat *Henricus de Burgundia, miles*, zijn gansche tiende „*Bourgonne*„ genaamd en te Zonnebeke gelegen, aan de abdij geschonken had.

Deze gegevens doen ons besluiten dat het Hanebosch met de mote de plaats is waar eensdaags de heerlijkheid van Bourgogne lag, waarvan de tienden eerst door de abdij geheven werden, en die later haar eigendom werd. Uit hoofde van dien eigendom was het dat de abten van Zonnebeke voortaan den titel van „heer van Bourgogne„ droegen.

Jammer dieshalve dat die oude historische gedenkenis voor altijd te loor zal gaan.

V. PIL.

---

(1) Arch. Gr. Seminarie, Brugge. — Fonds Zonnebeke.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

Nécrologie.

— Le 9 février est décédé à Termonde M. **Jan Broeckaert,** membre de l'Académie flamande, auteur de nombreux ouvrages d'histoire locale : il publia notamment en collaboration avec M. de Potter les 45 volumes sur l'histoire des communes de la Flandre Orientale. Il entreprit également la publication : *Bibliographie van den Vlaamschen Taalstrijd*, dont 8 volumes ont déjà paru.

— Le 4 mars est décédé à Bruxelles le **R. P. Ch. De Smedt, S. J.**, président de la Société des Bollandistes, membre de l'Académie royale de Belgique, et membre correspondant de l'Institut de France. Cet érudit éminent a rendu à la science historique des services inappréciables : il publia de nombreuses études concernant l'histoire de l'Église, donna à la célèbre société dont il était le président une orientation et une vie nouvelle, et créa un des plus excellents moyens de formation scientifique en nous donnant ses *Principes de critique historique*, qui eurent une influence considérable sur la marche des hautes études en Belgique. (Voir AB., 1911, fasc. II et RHE., 1911, p. 347-358).

NOTES ET DOCUMENTS

Robert Holman, 36e abbé des Dunes (1569-1579).

A propos de l'article de M. J. Weale, sur les *Peintres Brugeois*, publié dans le fascicule précédent des *Annales* et où il est fait mention de l'abbé Holman ([1]), il nous a paru utile de relever une confusion existant au sujet de ce personnage.

Robert Holman est cité comme abbé des Dunes dans toutes les chroniques de cette abbaye, que nous connaissons ; il n'y a ce sujet aucune difficulté ([2]). Mais la liste des prévôts de Saint-Pierre, de Loo, publiée par M. Van Hollebeke, contient un personnage du même nom qui nous a paru dès l'abord très problématique. Il est signalé comme suit ([3]) :

XXXVI. *Robert Holman*, religieux de Loo, fut élevé à la prévôté par lettres de placet de Philippe II, données à Madrid le 25 mars 1569 (n. st.).

Cette note, comme l'indique un renvoi au bas de la page, est appuyée sur « une pièce sans numéro du chartrier de l'abbaye de Loo, au Séminaire de Bruges. »

([1]) Cfr. *suprà* p. 35.

([2]) Voir *Cronica et Cartularium de Dunis*. Brugis, Van de Casteele-Werbrouck, 1864, p. 97; De Visch, *Compendium chronologicum exordii et progressus abbatiæ de Dunis*. Bruxellis, Vleurgaert, 1660, p. 95. Robert Holman était natif de l'Écluse et fut reçu dans l'abbaye sous l'abbé Robert De Clercq ; avant sa promotion à la prélature, il était confesseur des religieuses cisterciennes de Spermaille. Il mourut à Bruges, durant les troubles religieux, en 1579 et fut enterré dans l'église des Colettines, « ubi jacet juxta ostium sacristiæ ». De Visch, *l. c.*

([3]) Léop. Van Hollebeke, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Loo* (Publ. in-4° de l'Émulation). Bruxelles, Weissenbruch, 1870, p. lxi.

On peut se demander si le prévôt de Loo signalé ici est un simple homonyme de l'abbé des Dunes, ou bien si Robert Holman, par un cumul assez improbable, a tenu en même temps les deux bénéfices. Nous avons, pour dissiper le doute, recherché et heureusement retrouvé la « pièce sans numéro » en question [1]. L'examen de cette pièce nous montre que l'éditeur du *Cartulaire* de Loo a commis une erreur évidente et s'est appuyé sur un document du fonds des Dunes égaré — nous ne savons trop comment — dans celui de Loo. Dans ce document, très bien conservé, il n'est en effet nullement question du prévôté de Loo. C'est une formule de Placet, (trop connue, croyons-nous, pour que nous la publions ici) relative uniquement à l'abbaye des Dunes. Philippe II y fait savoir à ses « chers et bien amez les prieur, religieux et couvent de l'abbaye de Dunes de l'ordre de St Bernard » qu'il a pris des informations concernant damp. Robert Holman, leur « confrère en ladite abbaye » qui a réuni la plupart des suffrages, après la mort du dernier abbé; il leur enjoint de le prendre comme nouveau prélat et permet au nouvel élu de solliciter du pape et de l'évêque diocésain la confirmation requise. La pièce est datée de Madrid, le 25e jour de mars 1568 « avant pasques » [2].

Nulle doute donc que le nom de Robert Holman ne doive être rayé de la liste des prévôts de Loo.

R. De Schepper.

---

[1] C'est un large parchemin (0,25 × 0,70) portant sur le dos : *du Roy — Placet du Dom Robert Hoolman. 1568.* Ce document se trouvait encore dans le *fonds de Loo* aux *Arch. Sem. Brug.* parmi les pièces du XVIe siècle ; nous l'avons versé dans le fonds des Dunes.

[2] Van Hollebeke met à bon droit 1569 (n. st.) nous avons, en effet, ici le style pascal. Cette indication nous permet de corriger la date dans la note consacrée à Robert Holman dans le *Cartulaire des Dunes*, *l. c.* et de compléter De Visch, *o. c.* Le prédécesseur de Holman, l'abbé Petrus Hellinc, était mort le 16 août 1568.

Gilles de Damme, religieux des Dunes, hagiographe.

Une publication récente du R. P. A. Poncelet, S. J., parue dans les *Analecta Bollandiana*, 1910, t. XXIX, p. 1-116, et intitulée : *Le Légendier de Pierre Calo*, contient quelques détails concernant un moine hagiographe de l'abbaye des Dunes, *Gilles de Damme*, que nous croyons utile de signaler. A propos du légendier de Pierre Calo († 1348), dont il publie le dépouillement sommaire, le savant bollandiste refait à grands traits l'histoire des légendiers ou passionaires, c.-à-d. de ces recueils d'opuscules de longueur variable où sont racontés la vie, le martyre, les translations, les miracles des saints. Il y eut des collections de ce genre de très bonne heure, bien que le plus ancien manuscrit — le codex *Velseri* de Munich — ne date que du VII[e] siècle; en revanche les manuscrits du IX[e] siècle ne se comptent déjà plus. Avant le XIII[e] siècle les légendiers étaient assez volumineux et servaient à fournir des leçons à l'office liturgique ou des textes à lire publiquement en communauté, au réfectoire par exemple. Mais au milieu du XIII[e] siècle nous voyons naître une nouvelle espèce de légendiers, les légendiers abrégés, destinés à satisfaire à des besoins tout différents; il s'agissait maintenant de procurer à la dévotion privée des lectures pieuses ou encore de mettre aux mains des prédicateurs une « somme » d'exemples édifiants pour illustrer leurs sermons. C'est parmi ces recueils abrégés, dont le R. P. Poncelet fait le recensement jusqu'au temps modernes, que vient se ranger, au milieu du XV[e] siècle, l'œuvre de Gilles de Damme.

Grâce au témoignage d'un contemporain, Adrien de Budt († 1488), chronographe et prieur des Dunes, nous savions que *Ægidius de Dammis*, dit ailleurs *de Labina* [1], *vir*

---

[1] Ainsi nommé dans la *Cronica abbatum*... de de Budt (Bruges, 1864) p. 72 et dans le *Compendium Chronologicum* de De Visch (Bruxelles, 1660) p. 116 ; dans la *Bibliotheca Cisterciensis* (Cologne, 1656) De Visch écrit par erreur *de Sabina*.

pius et mitis, avait écrit de nombreux ouvrages et qu'il était mort en 1463. D'autre part, Ch. De Visch, prieur des Dunes au XVII[e] siècle, et à sa suite les biographes plus récents avaient donné la liste des ouvrages do Gilles, et ils signalaient parmi eux un *Collectaneus martyrologii* ou *Martyrologium Sanctorum*. C'était, assurait-on, « une compilation de divers martyrologes », « un martyrologe beaucoup plus complet que les recueils analogues connus alors ». Il commençait par ces mots : *Pauper ego monachus...* C'était tout ce qu'on savait. Mais un autre contemporain de Gilles de Damme, le chanoine régulier Jean Gielemans, de Rouge-Cloître, près de Bruxelles († 1487), fournit quelques renseignements complémentaires.

Les œuvres de Gielemans ont été, il y a quelques temps, retrouvées par le R. P. Poncelet et décrites par lui dans les *Anal. Boll.*, t. XIV, p. 5-88. Elles nous apprennent que Gilles fut prieur des Dunes, qu'ensuite il devint confesseur des religieuses Cisterciennes de Spermaille près Bruges, où il mourut (1). Mais surtout elles nous renseignent sur l'œuvre hagiographique du moine cistercien. Ces renseignements sont contenus dans la Préface du *Sanctilogium* de Gielemans (*l. c.* p. 9).

Après y avoir mentionné le martyrologe hieronymien et les martyrologes de Bède et d'Usuard qui lui semblent trop brefs ou trop peu adaptés à notre pays, le chanoine de Rouge-Cloître continue : *Unde quidam nostris temporibus, pià, ut præsumitur, devotione incitatus, præfatorum virorum sequester, sed illorum quodamodo mediaster, legendas sanctorum depingere curavit longiore stilo quam beatus Hieronymus et ampliore numero quam venerabilis Beda, sed et latiore tractatu quam dominus Usuardus, saltem aliquorum. Cujus et ego pedissequus, ex fraterna pluries admonitione instigatus, plurima de ejus labore collegi et in nostro « Sanctilogio » redegi...* Un peu plus loin

(1) Il fut admis à la profession sous l'abbé *Petrus de Foro* (1418-1442), et devint prieur en 1460 jusqu'à sa mort, 1463. De Visch, *Comp. Chron.* p. 116.

Gielemans nomme l'auteur qu'il a ainsi copié et indique le moyen de reconnaître au moins une partie des emprunts qu'il lui a fait: *Præfatus autem compilator, ex cujus opusculis plures legendas collegi, illas maxime, quarum in fine habetur iste versiculus: « Sit nomen Domini benedictum in sæcula etc. », fuit venerabilis domnus Ægidius de Dammis, quondam prior in Dunis et postmodum confessor apud Spermaelgen ordinis Cisterciensis prope Brugis; ubi diem obiit. Qui per ea, quæ collegit, nobis suæ diligentiæ monumenta reliquit.* Grâce à cette indication, bien que le légendier de Gilles de Damme n'ait pas été retrouvé, on peut se faire une idée de son travail: car environ 200 notices transcrites dans le Sanctiloge de Gielemans sont reconnaissables à la clausule: *Sit nomen...* Le R. P. Poncelet dans son dépouillement du Sanctiloge, paru dans les *Analecta Bollandiana*, t. XIV, p. 14-42, indique ces notices par un astérisque.

R. De Schepper.

Un manuscrit du Légendier de Jean de Mailly (XIIIe s.) au grand Séminaire de Bruges.

Dans l'article du R. P. Poncelet, que nous venons de signaler dans la note précédente, il est également question d'un légendier du XIIIe siècle, que le savant bollandiste croit pouvoir attribuer au dominicain Jean, originaire de Mailly, près d'Auxerre. Ce religieux aurait amplement quoique pas exclusivement utilisé le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais [1].

Nous croyons faire plaisir au R. P. Poncelet, en lui signalant un manuscrit de ce légendier, conservé aux archives du Grand Séminaire de Bruges (N° 125/79 du catalogue manuscrit). Ce manuscrit qui lui est resté inconnu, mérite à coup sûr de figurer parmi les 16 autres, qu'il énumère dans son étude ; c'est un volume de 168 feuilles

[1] *Analecta Bollandiana*, 1910, t. XXIX, pp. 20-24.

en parchemin, écrit sur deux colonnes, d'une belle écriture que nous croyons pouvoir attribuer au XIII[e] siècle. Il est en parfait état de conservation et relié solidement en cuir par les soins de l'abbé des Dunes, Bernard Campmans (1623-1642) dont les armoiries dorées se trouvent sur le plat supérieur (1); au dos on lit: *Flores de miraculis SS.* Sur la première des trois feuilles de garde en papier l'abbé Campmans a écrit de sa main le même titre; une main plus récente a écrit sur la première feuille en parchemin : *Flores de gestis et miraculis sanctorum incerti authoris.* Le prologue ne diffère pas de celui publié par le R. P. Poncelet. *Incipiunt flores in gestis et miraculis sanctorum. Cum plurimi...... Si quis autem vitam sui patroni non hic inveniat non sit ei grave. Si illam alibi totam querat* (2). Puis sans aucune rubrique commence la notice consacré à saint André : *Johannes baptista quando predicabat in deserto...* etc.

Nous avons compté dans notre mss. 181 notices allant du commencement à la fin de l'année liturgique, elles partent de saint André pour aboutir à saint Saturnin.

On lit au dernier feuillet, 168°, *Explicit compilacio in gestis et miraculis sanctorum.* Mais cette finale est encore suivie d'une notice de 47 lignes consacrée à la vie retirée et à la mort de sainte Marie-Madeleine. Nous attirons l'attention sur cette ajoûte qui n'est pas signalée par le R. P. Poncelet dans l'article cité, ni par le R. P. Van den Gheyn dans sa description du manuscrit de la bibliothèque royale de Bruxelles (3). Cette notice commence par les mots : *Interea b. Maria Magd. totam se contemplacioni*

---

(1) Sur le plat inférieur fer doré: l'écusson de l'abbaye des Dunes. Le ms. porte également au premier et au dernier feuillet l'estampille des Dunes (croix de Bourgogne); il provient donc bien de la bibliothèque de l'ancienne abbaye. Gilles de Damme (voir article précédent) l'y a peut être déjà trouvé et utilisé pour son légendier.

(2) L'initiale de *Cum* est bleue filigranée en rouge; ailleurs initiales alternes bleues et rouges.

(3) *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. V, (1905), p. 120-122.

dare desiderans, in quandam rupem excelsam XII fere milibus a Massilia, plus quam XXX annis hominibus ignota permansit... ; cette ajoute finit par la narration de la mort de la sainte dans l'église de saint Maximin où elle avait été transportée par les anges et reçoit la sainte communion, *et sic ab ep° communicata ante altare cunctis presentibus expiravit. Cujus corpus etc.* (1).

Nous laissons au R. P. Poncelet, qui a promis de revenir sur ce légendier, le soin de décider définitivement la date, l'origine et la valeur de l'ouvrage. Le chanoine Van de Putte avait, déjà avant la confection de notre catalogue en 1856, émis une opinion à ce sujet ; il a écrit sur la seconde feuille de garde : « Ce ms. doit être écrit dans la première moitié du XIIIe siècle, car on lit vers la fin du volume sous la rubrique *de morte Juliani apostatæ*, un fait qui s'est passé en 1225 et dont la relation commence par ces mots : **Nuper** *anno Domini MCCXXV, in comitatu Nivernensi etc.* (Signé : V. d. P.) » Le chanoine se trompe sans doute en invoquant l'argument pour le manuscrit plutôt que pour l'œuvre même ; mais sa remarque ne manquant pas de valeur, mérite d'être signalée ici.

R. De Schepper.

Grafschriften te Westcapelle.

't Jaar 1905 wierd er in onze Annalen op het nut gewezen, ja op de noodzakelijkheid van onze oude grafschriften, heden nog voorhanden in muren en vloeren van kerken, getrouw op te nemen.

Wij zeggen met opzet ; onze oude grafschriften, omdat zij gewoonlijk zeer voorname ingezetenen van stad of dorp betreffen, en, uit oorzaak van slete of breuke, meest aan het verdwijnen zijn blootgesteld.

(1) Peut-être bien cette ajoute n'a-t-elle d'autre but que celui de réparer une omission du copiste dans le corps de l'ouvrage.

't En blijkt niet dat er in dezen laatsten tijd iets ten voordeele van onze afschriften is aangegaan geweest.

Intusschen is het te betreuren dat, bij het herstellen en vergrooten der schoone kerk van Westcapelle, onwetende werklieden drie bewarensweerdige zerksteenen misschien hebben laten verloren gaan.

Het zijn deze van de pastors Jennyn, Byntyen en Van Waesberghe. Hunne opschriften luidden als volgt:

D. O. M.
SEPULCHRUM
R^di D : GUILIELMI IENNIN,
PASTORIS VIGILANTISSIMI IN
WAESTCAPELLE AB A° 1636
POETŒ SUBTILIS ET FAMOSI
CONCIONATORIS
QVI FVIT MAGNVS DEIPARÆ CVLTOR.
VIVERE DESYT DIE 12 MENSIS
DECEMBRIS ANNI 1673.
REQUIESCAT IN PACE.

Al boven prijkte het wapen der Jennyn's: twee serpenten die langst eene stake krinkelen, met wederzijds eene ster. Leus: *Genuine*, zinspeling op den familienaam *Jennyn*.

Kanonik Rembry wijdt pastor Jennyn vier bladzijden toe in zijne *Bekende pastors van Sint-Gillis, te Brugge*. Brugge, De Scheemaecker-Van Windekens, 1890-96, bladz. 113-116.

AENSIEN DOET GEDENCKEN.
ALS AENSIEN GEDENCKEN DOET
DAN SYN DE ZERCKEN OP DE GRAEVEN GOET.
PIÆ MEMORIÆ
HIER LIGHT HET LIGHAEM VAN JACOB BYNTYEN
DIE WAS GEBOORE IN DIT TERREYN
EN PRIESTER SYNDE IS HIER GEWORDEN CAPPELLAEN
EN NAER SES JAEREN ALS PASTOR IS BLYVEN STAEN.
HEEFT IN DIEN STAET GELEEFT 41 JAEREN
BIDT DEN HEERE DAT HY WILT SYN SIELE SPAEREN

OBIJT 26 MAY 1788.
ÆTATIS SUÆ ANNO 75.
ÆTERNA REQUIESCAT IN PACE. AMEN.
PEYST OOCK TE STERVEN.

(Getimberde wapenschild) (1)
D. O. M.
HIER VOOREN LIGT BEGRAVEN
DEN ZEER EERW. HEER
Mr PETRUS ANTONIUS
VAN WAESBERGHE
ZOON VAN D'Hr EN Mr NORBERTUS ANT.
EN VAN JOFF. THERESIA PETRONELLA
VANDEN BERGHE, GEBOREN TE GEND
PASTOR VAN HOUCKE (2) EN WESTCAPELLE
TEN TYDE VAN 31 JAEREN, ALHIER
OVERL. DEN 30 SEPTEMBER 1815
IN DEN OUDERDOM VAN 71 JAER EN 11 DAG.
VOORTS JOFF. THERESIA CAROLINA
VAN WAESBERGHE
ZUSTER VAN DEN VOORZEGDEN
Hr PASTOR, OVERL. 27 7ber 1820, OUD 71 JAER,
R. I. P.

L. S.

---

(1) Het wapen der Van Waesberghe'n is volgens Rietstap : *d'argent semé de billettes de sable ; au lion du même, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout.* Wapenkreet : *Waesberghe ! Waesberghe !* Een gedeeltelijke geslachtboom der Van Waesberghe'n staat gedrukt in DE VLAMINCK, *Filiations de familles de la Flandre.* Gand, Vyt, 1875, II, 233.

(2) « Houcke, eene der 28 sukursale kerken wezende, die, op den 15 Juny 1808, in 't voormalig departement der Leye, afgeschaft wierden, verkreeg, na het vertrek van M. De Ketele, geenen anderen pastor meer, op zyn eigen. Vereenigd, voor 't geestelyk, met Westkapelle, bleef het vier en dertig jaer beroofd van eigen pastor. »
G. F. TANGHE, *Parochieboek van Damme met een schetsje van Houcke en Meunikenreede.* Brugge, De Schryver-Van Haecke, 1862, bladz. 204.

Le Premier Consul en West-Flandre

Placé depuis trois ans à la tête de la République, Bonaparte résolut, au début de l'année 1803, d'entreprendre l'été suivant un voyage officiel en Belgique. « Le chef d'état, dit Lanzac de Laborie, désirait donner un témoignage de sympathie à ces populations nouvellement françaises et juger par lui-même des progrès de leur annexion morale. L'homme de guerre voulait reconnaître la frontière exposée aux attaques de l'Angleterre. Le prétendant enfin (car le premier consul méritait alors ce nom) cherchait à s'essayer au rôle de prince et à ressusciter l'étiquette monarchique loin des regards frondeurs des Parisiens, loin même des Français de l'intérieur dont un grand nombre étaient encore imbus des passions de la Révolution. Le culte des Belges pour la tradition, leur antipathie persistante contre la Convention et le Directoire, leur gratitude envers l'auteur du Concordat lui étaient autant de garants du succès de l'expérience » (1).

Le bruit du voyage du Premier Consul se répandit au département de la Lys au début de Germinal an XI (fin mars 1803). Ce n'était toutefois qu'une rumeur qui n'avait rien de précis : les uns affirmaient que Bonaparte, arrivé à Lille, prendrait directement la route de Gand ; d'autres, que son dessein était de se rendre de Lille à

(1) *La Belgique sous la domination française*, t. I, p. 453.

Dunkerque et de là à Ostende et à Bruges pour passer ensuite au département de l'Escaut. Le préfet de la Lys en écrivit le 1er du même mois (4 avril 1803) au Ministre de l'Intérieur afin de pouvoir « prendre les dispositions nécessaires pour que la réception fût digne du héros chéri et révéré par la France » (1). Quinze jours après, on était fixé sur l'itinéraire du chef de l'État.

La nouvelle de son arrivée fut dans le monde administratif le coup de pied du promeneur au sein d'une fourmilière en somnolence. Préfet, maires, officiers, agents des postes et des ponts et chaussées, la fièvre les prend tous ; ils sont partout en un instant et partout leurs ordres retentissent, s'entrecroisent, se rencontrent et parfois se détruisent. C'est qu'il y a de quoi s'agiter. Depuis l'annexion, les rouages administratifs, en excellent état, croirait-on, sont tous et faussés et rouillés. Les fonctionnaires, souvent non payés, toujours mal payés, sentant aussi que le gouvernement qu'ils servent est chancelant et provisoire, n'ont pas fait leur devoir ou ne l'ont fait qu'à moitié. Aussi partout, et en Flandre surtout, les voies de communication, les postes et en général tout ce qui touche aux divers services publics est dans un état lamentable (2). Partout, même dans les villes, des tas de fumier et de décombres de toutes sortes gisent sur la voie publique. Sur la route de Bruges à Lille, sur une distance de sept kilomètres qu'il a parcourue, le préfet Deviry a relevé dix trous dont plusieurs ont cinquante centimètres de profondeur et deux mètres carrés d'ouverture (3). Sur la route de Bruges à Maeldeghem, il y en a

(1) Voy. Archives de l'État à Bruges. Fonds franco-hollandais. Liasses 1re série, n° 1852.

(2) Lanzac de Laborie, *ouvr. cit.*, t. I, p. 287.

(3) *Lettre de Deviry à l'ingénieur en chef des Ponts et chaussées.* Archives de l'État à Bruges, fonds et n° cités.

qui ont quatre mètres carrés de surface ([1]). « La route de Menin à Gand, écrit le sous-préfet de Courtrai, est dans un état affreux » ([2]). Sur celle d'Ostende à Ghistelles et sur d'autres encore les branches des arbres, qui depuis longtemps n'ont plus été élagués, rendent impossible la circulation des voitures ([3]). « A Bruges, écrit Deviry, les gardes-fous du premier pont de la porte Sainte-Croix ainsi que le quai du fossé intérieur sont très dégradés. Celui du deuxième pont à gauche, en sortant de la ville, n'existe plus » ([4]).

L'état des postes de relai est tout aussi misérable ; pire encore : en nombre d'endroits le poste n'a plus de la chose que le nom... et le maître. Quand arrive la grande nouvelle, celui-ci doit battre la campagne à la recherche des chevaux qu'on lui ordonne de tenir prêts. Deviry en demande quatre-vingts à Ostende. On fouille la ville et on n'en trouve que dix ([5]) ; sur le même nombre Furnes ne peut en fournir que soixante-sept ([6]). Bref, à l'arrivée du Premier Consul, rien n'est prêt non plus de ce côté :

« Avant mon arrivée dans cette ville (à Bruges), écrit à Deviry le citoyen Boulenger, membre du conseil des postes ([7]), j'avais chargé un des inspecteurs sous mes ordres de demander au maire les facilités nécessaires pour les écuries et les nourritures de chevaux de relai du

---

([1]) *Lettre du même au même.* Ibid.

([2]) *Lettre du sous-préfet de Courtrai à Deviry.* Ibid.

([3]) *Lettre de Deviry à Delmotte, inspecteur des forêts (28 Prairial-17 juin). — Réponse à cette lettre (même jour).* Ibid.

([4]) *Deviry au capitaine du Génie militaire (27 Prairial-16 juin).* Ibid.

([5]) *Lettre de Deviry (12 Floréal-2 mai).* Ibid. — *Lettre de la municipalité d'Ostende (13 Floréal-3 mai).* Ibid.

([6]) *Le maire de Furnes à Deviry.* Ibid.

([7]) Je respecte l'orthographe des documents. *Voy. la lettre du 22 Messidor-11 juillet.* Ibid.

Premier Consul. J'ai appris à mon arrivée qu'aucune de ces facilités n'a été accordée et qu'on a perdu de vue que le service des relais du Premier Consul, qui exige la première urgence, a été abandonné aux facultés des maîtres des postes et postillons qui ne se sont rendus à Bruges qu'en vertu d'ordres émanés du gouvernement.

Je préviens par un expres le général Duroc, gouverneur du palais, de cette circonstance qui met le service dont je suis chargé, dans le plus grand embarras. Je vous fais observer, citoyen Préfet, que les mesures à prendre par les autorités locales pour le logement et la nourriture des chevaux de postes sont d'autant plus faciles et d'autant moins onéreuses que le payement en est fait sur le champ de gré à gré par les maîtres des postes et postillons.

Veuillez, citoyen Préfet, me faire connaître s'il ne vous reste aucun moyen de contraindre les autorités locales à obtempérer aux demandes qui leur sont faites pour le service des postes ».

***

Sur ces entrefaites, Bonaparte avait franchi les limites du département. Parti de Paris à la mi-juin, après avoir visité Amiens, Boulogne, Calais, Dunkerque et Lille, il arriva à Menin le 20 Messidor (9 juillet). Il était accompagné de Madame Bonaparte, des dames du palais, des généraux commandant la garde consulaire, du secrétaire d'état, du gouverneur du palais, etc. On remarquait beaucoup dans sa suite une groupe de cinquante mameluks ramenés d'Égypte dont le Premier Consul, attentif à tout, se servait sans doute en cette circonstance pour impressionner les populations [1]. A Menin, une souscription avait

---

[1] Voy. BARBET, *Voyage du Premier Consul à Bruxelles*. Bruxelles, an XI, p. 12. — LANZAC DE LABORIE, *ouvr. cit.*, p. 453 et ss. — *Chronique manuscrite de* J. B. RYBENS (Annexe IV). — *Mémoires de* Mme DE REMUSAT, t. I, p. 234.

été ouverte pour organiser la réception ([1]). Sur tout le parcours du cortège, les habitants avaient dressé des arcs de triomphe décorés des inscriptions les plus flatteuses pour le chef de l'État. Une délégation vint lui offrir à titre de présents les produits de choix des blanchisseries de Menin ; puis Bonaparte fit rapidement la visite des plus importants de ces établissements. Il quitta la ville après un séjour d'une demi heure seulement. Ypres et Dixmude furent traversées sans arrêt et le même jour, vers les six heures du soir, on arrivait à Nieuport.

Le Premier Consul y fut reçu, raconte le sous-préfet Herwyn, au cris de : « Vive Bonaparte ! Vive l'ami, le protecteur des Belges ! Vive le pacificateur de l'Europe([2]) ! Toutes les autorités, sous-préfet, adjoint, maire, conseil municipal, curé, l'attendaient à la porte. Le sous-préfet, le maire, le président du tribunal, le curé lui firent chacun un discours :

« Citoyen premier consul, ainsi s'exprima Herwyn, les autorités administratives, judiciaires et sacerdotales du deuxième arrondissement du département de la Lys, se félicitant du bonheur de recevoir sur le territoire de son administration le chef auguste du gouvernement, viennent lui présenter leurs hommages et leur attachement sans bornes. Les bouches de nos administrés, citoyen premier consul, répètent sans cesse :

« Si Bonaparte, en sauvant la France, a assuré le sort de la Belgique, sa valeur et son génie sauront la défendre contre la perfide Angleterre dont le ministre n'a signé l'acte sacré de la paix à Amiens que pour avoir le tems de préparer dans son Isle tout le mal qui la dirigeait dans

---

([1]) *Lettre du sous-préfet de Courtrai à Deviry (2 Messidor ; 21 juin).* Loc. cit. Rembry, *Histoire de Menin,* t. III, p. 210.

([2]) *Voy. les lettres de Herwyn et du Maire de Nieuport du 22 Messidor (11 juillet).* Loc. cit. *Chronique manuscrite de* J. B. Rybens. Annexe IV.

ses principes. Mais le héros de la France la punira d'avoir osé insulter la plus brave nation de l'univers. Que le pacificateur de l'Europe, qui, après bien des années de discorde dans nos familles, a scu y cimenter l'union la plus parfaite en nous rendant la religion de nos pères, parle et il sera obéi : force, fortune, talent, tout lui est offert, tout est à sa disposition.

Telles sont, citoyen premier consul, les expressions simples mais sincères de ceux dont vous nous avez confié l'administration. Il est bien flatteur pour nous d'être près le premier magistrat de la République l'organe de leur sentiment de reconnaissance et de dévouement, que nous sommes chargés de vous présenter et que nous vous prions, citoyen premier consul, de vouloir accueillir avec bonté ».

La réplique fut brève, au dire de l'orateur lui-même : « Je crois ce que vous dites sincère, répondit le Premier Consul ; les Belges ne mentent jamais » (1).

De là on se rendit au port. A cheval, Bonaparte se porta sur l'estran où il ne resta pas moins d'une demi-heure. Revenu sur ses pas, il s'entretint longuement avec le chef du quai (dykmeester) dont les réponses en flamand lui furent traduites par le maire de Nieuport. Puis, il y eut dîner chez ce magistrat. Celui-ci était à la droite du Premier Consul ; Herwyn à sa gauche. Le sous-préfet en profita pour entretenir le chef de l'État de la jonction de la Lys et de l'Yser vivement désirée des populations et à laquelle Bonaparte parut vivement s'intéresser. A huit heures et demie, il quittait la petite ville pour se rendre à Ostende où il devait loger.

La visite de ce port était en somme le principal objectif du Premier Consul dans son voyage en West-Flandre ; car aux titres que les autres villes possédaient à son intérêt, Ostende joignait ceux de devoir jouer un rôle important

(1) Lettre de Herwyn citée ci-dessus.

dans la campagne qu'il méditait contre l'Angleterre et d'être la plus exposée aux incursions de la flotte britannique. Cinq ans auparavant, le 30 Floréal an VI (19 mai 1798), tandis que le futur vainqueur des Pyramides voguait vers l'Égypte, une flotte anglaise avait paru soudain devant la ville et l'avait bombardée pendant plusieurs heures [1]. Les marins anglais avaient même opéré une descente à Breedene et menaçaient de détruire les écluses de Slykens lorsque le général Championnet, en garnison à Bruges, les obligea à se rembarquer non sans en avoir fait prisonniers un bon nombre. Cette aggression n'en avait pas moins causé à la ville des dégâts sérieux et l'on comprend l'attention spéciale que le Premier Consul apporta dans la visite qu'il lui fit.

Il faisait nuit lorsque l'illustre voyageur et sa suite arrivèrent près d'Ostende. Néanmoins les autorités et une partie des habitants s'en vinrent à sa rencontre à quelque distance de la ville et se mirent, à l'aide de flambeaux, à éclairer la marche de son petit cortège. En ville on avait illuminé et dressé, comme à Menin, des arcs de triomphe. Le lendemain 21, de grand matin, la première visite de Bonaparte fut — pour les motifs que l'on sait — réservée aux écluses de Slykens. Il inspecta ensuite celle de Molendorp et l'après-midi, après une nouvelle promenade à Slykens, il procéda à un examen minutieux du port [2].

« Ostende, écrivait-il le soir même à Cambacères [3], n'est pas armé convenablement : il lui faut huit mortiers à la Gomer de 12 pouces et douce pièces de 36 ; envoyez-les

---

[1] Cet événement peu connu est exposé en détail dans nos Annexes I, II et III. Cfr. BARBET, *Voyage du premier consul à Bruxelles*, p. 71 et ss.

[2] BARBET, *ouvr. cit.*, pp. 70 et 74.

[3] *Lettre du 10 juillet 1803. Correspondance de Napoléon*, t. VIII, pp. 395-396.

le plus tôt possible. J'ai ordonné au génie maritime de construire au bout du musoir et de la digue d'Ostende deux batteries, l'une à 100 toises, l'autre à 250 toises en mer, ce qui mettra ce port à l'abri d'un bombardement ».

On verra plus loin le détail des mesures prises par le Premier Consul pour l'aménagement et la défense du port d'Ostende (1). A son départ, Bonaparte, voulant donner au maire de la ville un témoignage particulier d'estime et de bienveillance, lui fit remettre par M. de Remusat qui l'accompagnait, une tabatière en or garnie de diamants (2).

Le 22, dès dix heures du matin, il chevauchait le long de la côte dans la direction de Blankenberghe où il s'arrêta un peu avant onze heures pour faire une courte halte. — Le rapport du citoyen Windekens sur cette rapide visite, est bien le plus barbare qu'ait suscité le voyage de Bonaparte en Belgique. Il mérite, je crois, d'être reproduit, ne fût-ce qu'à titre de renseignement sur la dose d'instruction que possédaient certains édiles au début du siècle dernier. La lettre est adressée au préfet Deviry (3) :

CITOYEN,

Après avoir montré mon respect et attachement au citoyen préfet, j'ai l'honneur de vous donner part que je suis le membre de la susdite municipalité qui a eu l'honneur de aboucher avec le Premier magistrat suppraime de la République française en ma susdite qualité, de quart avant onze heures du midi jusqu'à deux heures de l'après-midi, heure de son départ de Blankenberghe pour Bruges en datte du 22 courant à Blankenberghe, qui m'a interrogé sur plus de 500 questions différentes, sur le molliage du bassin, la petite pêche nationale, sur la situation de la commune, etc., etc.

---

(1) Voy. Annexes VI. VII, VIII.

(2) BARBET, *ouvr. cit.*, p. 75.

(3) Archives de l'État à Bruges. Fonds et numéro cités.

Oui que plusieurs personnes ont dévulgué des raisonnemens calomnieuses dans la ville de Bruges, de (1).........., des interrogations que le susdit magistrat m'a bien voulu faire et sur la réclamation et mon discours pour pouvoir amullioré notre département et la (2).......... de la dite commune, je prends la liberté de offrer au citoyen préfet, si je peux lui fair plaisir, de faire connaître tous les demandes que le magistrat m'a faites, daignez de vouloir m'ordonner quel jour et heure que je me dois rendre devant vous. Je tacherois de donner connaissance au citoyen préfet ce qui est passé à Blankenberge le jour de l'arrivement du premier consul en ce lieu, qui vaut la peine d'attendre.

Je reste en attendant avec confiance et estime l'invitation pour me rendre vers vous citoyen préfet, cher chef. Je vous salue respectueusement.

C. Van Windekens, membre du Conseil municipal.

L'arrivée du Premier Consul à Bruges fut marquée par quelques incidents assez déconcertants pour ceux qui l'y attendaient (3). Dès la veille au soir, la foule s'était portée à sa rencontre sur la route d'Ostende, quand, vers onze heures seulement, un cavalier arriva annonçant que Bonaparte était retenu à Ostende jusqu'au lendemain. Le 23, les autorités et la foule s'étaient de nouveau portées aux abords de la porte des Baudets quand soudain la nouvelle se répandit qu'il venait d'entrer en ville par la porte Maréchale. Immédiatement on courut à sa rencontre et il y eut comme partout ovations et discours.

---

(1) Un mot illisible.

(2) Id.

(3) Sur la réception du Premier Consul à Bruges, voy. Barbet, *ouvr. cit.*, pp. 76-82. — *Compte de la ville de Bruges.* Annexe V. — *Correspondance de Napoléon*, t. VIII, p. 396-400.

Voici comment s'exprima le citoyen président du tribunal criminel :

« Je m'étais proposé, citoyen Premier Consul, de vous dépeindre les sentiments que nous éprouvons pour le héros que la France chérit et que le monde admire. Mais en paraissant devant vous mes idées se confondent.

Vos vaillans exploits, vos vertus, vos bienfaits se présentent à la fois à ma mémoire et les expressions me manquent ; elles cèdent aux émotions qu'éprouve mon cœur.

Lisez, citoyen Premier Consul, dans nos yeux ; vous y trouverez les sentimens de la plus pure reconnaissance et d'un dévouement sans bornes.

MADAME,

Pour vous, associée aux destinées du héros que tous les Français chérissent comme un père, vous partagez sa gloire ; comme lui vous commandez le respect et comme lui vous gagnez tous les cœurs. C'est par votre bienfaisance que vous méritez le titre de mère des malheureux. Ce titre est bien digne de l'espoir du premier magistrat de la République ».

A travers la ville enguirlandée, le cortège se rendit au palais de la préfecture où le Premier Consul devait séjourner. Une nouvelle cérémonie y eut lieu au cours de laquelle on lui remit ainsi qu'a Madame Bonaparte, les présents de la ville : des produits des filatures brugeoises et un tableau livré par Pierre Augustin VanHeule. Puis, le chef de l'État désira être seul avec les ministres qui l'accompagnaient, pour expédier les affaires urgentes.

A une heure du matin, malgré l'heure tardive où il avait pu prendre son repos, il montait à cheval pour se rendre à Flessingue. Possédé en commun par la France et la République Batave, ce port offrait pour le Premier Consul un haut intérêt stratégique et commercial et

réclamait une visite. De grand matin il traversa l'Écluse où le préfet de l'Escaut, Fraipoult, vint le saluer; puis de là, il se dirigea vers Breskens. A Oostbourg il fut l'objet d'une manifestation assez originale. Trois cents paysans montés sur des chevaux ornés de rubans tricolores se mirent à sa suite et lui firent escorte jusqu'à Breskens. Il y arriva vers sept heures : un yacht l'y attendait pour le porter à Flessingue. Bonaparte s'embarqua aussitôt et à huit heures il entrait dans ce port.

Il y fut reçu par le général Monnet qui y commandait la garnison. Avec lui le Premier Consul visita en détail le port, les arsenaux et les travaux de défense. Comme partout, il fut à Flessingue l'objet d'une manifestation au cours de laquelle des membres du gouvernement hollandais vinrent lui présenter leurs hommages. Le pasteur protestant du lieu en profita aussi pour haranguer le Premier Consul dans une allocution au cours de laquelle il s'étendit surtout sur le préjudice causé à la mémoire de Louis XIV et à la monarchie française par la révocation de l'édit de Nantes. Bonaparte lui répondit par des paroles de tolérance.

Après avoir pris certaines dispositions concernant les arsenaux de Flessingue, il remonta à cheval et partit pour Middelbourg qu'il parcourut sans même descendre de cheval, malgré les instances de la municipalité qui avait fait des préparatifs pour une visite aussi marquante.

Le 24, à une heure du matin, le Premier Consul rentrait à Bruges. Après avoir pris quelques heures de repos, il donna entièrement aux habitants de cette ville la journée qui lui restait. A midi, il reçut les autorités; puis il parcourut les rues de la cité. Les Brugeois avaient eu une idée qui — au dire du citoyen Barbet — fit beaucoup rire leur visiteur : à l'aide de mannequins figurant des soldats, ils avaient représenté au pont du Moulin l'épisode

du pont d'Arcole : d'un côté, l'armée autrichienne, de l'autre, les troupes françaises et, sur le pont, Bonaparte plantant le drapeau tricolore. — Le soir le héros assista au bal et au concert donnés par la ville.

Le lendemain vers dix heures du matin, il quittait Bruges pour gagner Gand par Eecloo.

***

Toute part faite aux exagérations des rapports officiels, il ne manqua donc au futur empereur ni ovations ni discours. Il constata avec satisfaction que l'esprit public était en progrès parmi la population flamande : sa lettre à Cambacères témoigne de son contentement à cet égard (1). Il trouva même — en dépit du citoyen Windekens — que les Flamands faisaient de grands pas pour se franciser — ce qui, remarque un historien, était beaucoup d'optimisme (2).

Au reste, non content d'exprimer sa satisfaction en de stériles paroles, Bonaparte donna au pays qu'il venait de traverser des marques positives de sa bienveillance. Son passage ouvre une ère de progrès pour le commerce flamand : on verra aux annexes le détail des mesures prises par lui pour l'amélioration des canaux et des ports et pour la défense de la côte. Le chiffre de plus de 2 millions de francs que le gouvernement consacra, à la suite de ce voyage, à des travaux en West-Flandre, est du reste assez éloquent par lui-même.

Habituées depuis des années à se voir rançonner par les agents français, les villes flamandes furent sensibles à ces marques de bienveillance. Elle résolurent de témoigner leur reconnaissance au Premier Consul en l'aidant à former la flotte qu'il méditait de diriger contre l'Angleterre. Au

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. VIII, p. 396.
(2) Lanzac de Laborie, *ouvr. cit.*, t. I, p. 455.

cours des mois de Messidor et de Thermidor de la même année, l'administration centrale du département de la Lys vota une somme de 400,000 francs pour la construction d'une frégate ; Bruges en consacra 20,000 pour celle d'un bateau plat; Ostende, Furnes et Poperinghe imitèrent le chef-lieu du département (1).

Cette conduite est significative de la part d'une province où les souvenirs des années sanglantes passées sous le Directoire étaient tout frais encore. Sans doute les mesures signalées émanent de corps administratifs composés en majeure partie de partisans du régime français et dont la majorité des populations ne partagaient pas toujours les sentiments. Mais l'unanimité dans le bon accueil réservé à Bonaparte et l'absence, après ces largesses des récriminations que nous constatons à la suite des impôts antérieurement décrétés, sont des marques non équivoques d'un regain d'espoir et de confiance chez des populations si longtemps hostiles à la France.

Cette confiance, le Premier Consul devait l'éprouver dans tout son voyage en Belgique. Rien d'étonnant dès lors que dans une lettre à Cambacéres il se déclarât « extrêmement content de l'esprit des habitants ». « Cette satisfaction, dit Lanzac de Laborie, était pleinement justifiée ; le voyage avait réussi au-delà de toute espérance et Napoléon touchait au but. Après la réalité du pouvoir monarchique, il en goûtait à présent les honneurs et le pompeux cérémonial : le titre de souverain seul lui manquait et il était assuré de pouvoir le prendre impunément » (2).

J. YERNAUX.

---

(1) *Lettre de Deviry au Sous-préfet de Furnes (8 Messidor-27 juin); du Ministre de l'Intérieur à Deviry (7 Thermidor-26 juillet).* Archives de l'État à Bruges. Fonds et numéro cités.

(2) *Ouvr. cit.*, t. I, p. 456.

ANNEXES

—

I.

Procès-verbal de la séance de l'Administration centrale du département de la Lys du 30 Floréal an VI (¹), *relatif au bombardement de la ville d'Ostende par la flotte anglaise et au débarquement des troupes britanniques à Breedene* (²).

Présens les citoyens Hennessy, président, Guinard, Chomel, Van Praet, admeurs, Baret, commissaire du Directoire exécutif et Henissart, secrétaire en chef.

. . . .

Le Commissaire du Directoire Exécutif rend compte que dans la matinée il fut prévenu que les Anglais tentaient, et peut-être avaient actuellement effectué, un débarquement sur la côté entre Blankenberghe et Ostende. Il rend compte qu'aussitôt il écrivit au Commissaire près l'administration municipale : 1° d'inviter l'administration municipale de se tenir en permanence à son poste ; 2° de ramasser le plus d'armes possible entre les mains des patriotes en les invitant à se tenir à la disposition du commandant de la place ; 3° de faire choix parmi eux de ceux qui ont quelque connaissance de la manœuvre du canon et les inviter à se tenir prêts aux ordres du citoyen Legrain ; 4° de faire tenir des hommes sûrs près des ponts, hors et dedans la ville, pour pouvoir les faire tourner en cas de besoin au premier ordre ; 5° de faire faire défense à tous marchands de poudre d'en délivrer à aucune personne sans permission de l'administration ; 6° de faire tenir prêt au moins quatre à six voitures et même plus, pour pouvoir en cas de besoin transporter les caisses des payeur et receveur ; 7° de faire

(¹) 19 mai 1798.

(²) Sur les rapports entre ces événements et le voyage du Premier Consul, voy. ci-dessus p. 191 et Barbet, *ouvr. cit.*, pp. 71-74.

répandre les Schaedebeletters dans la ville avec ordre de rendre compte à chaque instant de tout ce qu'ils remarqueroient dans la commune.

L'administration arrête approuver ces mesures et se déclare en permanence. Par suite elle charge les citoyens Henissart et Julien ses secrétaires de se transporter de suite sur les routes de Ghistelles et Blankenberghe pour tacher de découvrir les dispositions que pourraient faire les Anglois dans l'intérieur du pays, de rendre compte de suite à l'administration et généralement de prendre les mesures que les circonstances rendroient nécessaires.

Le secrétaire adjoint étant absent le citoyen Henissart est remplacé par le citoyen Gallois.

Sur la proposition d'un membre,

L'Administration considérant que dans le danger imminent qui menace le département il est instant de s'environner des lumières et des renseignements que des citoyens zellés voudroient lui fournir décide qu'elle admettra à sa séance, qu'elle déclare permanente, ceux des citoyens qui sont dans le cas de remplir cette intention.

Un membre représente que par l'effet de la dissémination des troupes la ville se trouve sans garde de police tant pour la nuit que pour le tems où la garnison sera absente. Il propose d'inviter les employés de l'administration et généralement tous les bons citoyens à se faire inscrire à la municipalité pour, lorsqu'ils en seront requis, être distribués dans les différents postes. Cette proposition est adoptée et, de suite, la municipalité prévenue de cette mesure pour y donner exécution.

On observe qu'afin de tenir autant que possible l'administration instruite des mouvemens de l'armée, il conviendrait de placer sur la tour [1] une personne de confiance qui rendît compte de ses découvertes. Cette proposition est adoptée et le citoyen Serret demeure chargé de cette commission; mais on objecte qu'il n'existe point de lunette d'approche qui puisse être employé à l'usage voulu: un

---

[1] Le beffroi.

membre croit que c'est ici le cas de requérir soit un télescope soit toute autre lunette partout où il peut s'en trouver : un autre membre pense qu'il ne s'agit à cet égard que de charger la municipalité de mettre cette lunette à la disposition du citoyen Serret. Cette proposition est accueillie et l'administration municipale requise aussitôt de faire les démarches nécessaires pour se procurer cette pièce.

De nouveaux rapports sont faits sur l'état de débarquement. On dit que les Anglois brûlent un village entre Ostende et Blankenberghe.

L'administration croit que, malgré que les nouvelles ne soient pas tres certaines, il importe cependant de prendre des mesures promptes et définitives pour que les caisses ne puissent être exposées. Plusieurs propositions se succèdent. Enfin l'administration arrête que les receveur et payeur encaisseront de suite, ou se mettront en état de pouvoir sans retard encaisser leurs fonds et les pièces comptables qu'ils ont entre les mains: qu'à cet effet il sera envoyé sur le champ deux caissons au payeur et un au receveur jusqu'à détermination ultérieure. Le citoyen Fabre, capitaine de la gendarmerie, est chargé d'assurer l'exécution de la présente disposition.

Le citoyen Legrain demande que l'administration lui fasse fournir quatre chevaux de trait pour conduire les deux caissons qui doivent aller joindre le commandant Keller. L'administration arrête que l'administration municipale sera requise de tenir à la disposition du citoyen Legrain les quatre chevaux qu'il réclame et, sur la proposition d'un membre, arrête également qu'indépendamment desdits chevaux, la municipalité tiendra en permanence, sur la place de la municipalité même, 20 chevaux et dix voitures. Ces réquisitoires sont adressés sur le champ à la municipalité.

On lit une lettre du citoyen Destrée payeur général par laquelle il demande deux voitures pour le transport de sa caisse. Il n'est pris aucune nouvelle disposition à cet égard.

Le citoyen Vandenbussche se rend à la séance. Il rapporte que s'étant trouvé ce matin sur la barque d'Ostende il lui a été rendu différents comptes sur la situation des choses actuelles. De ces comptes il résulte, ainsi que cela a déjà été annoncé, que les Anglois ont effectué un débarquement et qu'ils sont dans ce moment au village dit Breedene. On ne s'accorde point sur le nombre des hommes débarqués : les uns le portent à 400, les autres beaucoup plus haut. Ostende est bombardé. On seroit tenté de croire en considérant la fumée extrêmement épaisse que l'on découvre, que le feu est dans quelques partie de la ville. La prudence exigeant que la barque d'Ostende chargée d'une grande quantité de marchandises retournât à Bruges, le citoyen Vandenbussche a invité le batelier principal à revirer de bord; mais il s'est refusé à cette invitation. Il l'a requis en qualité d'administrateur. Le batelier, après s'être beaucoup répandu en injures, a repris le chemin de Bruges. Il pense que l'administration doit prendre des mesures à l'égard de ce batelier. L'administration se réserve de statuer ultérieurement sur cet objet.

On lit une lettre du citoyen Keller : sans donner de détails nouveaux, il invite le citoyen Baret à se rendre aussitôt à Houttave pour ce concerter avec lui sur différentes opérations. Le citoyen Baret déclare qu'il va partir à l'instant même. D'après cette lettre l'administration transmet la commission donnée au citoyen Jullien au citoyen Baret pour se transporter à Houttave.

Une députation de la municipalité de Bruges demande à être introduite. Elle vient demander à l'administration centrale l'autorisation d'ouvrir un dépôt d'armes à feu qui se trouve au bâtiment du ci-devant Franc de Bruges et d'en retirer celles de ces armes qui sont en état de servir pour être mises entre les mains des citoyens qui doivent faire le service : l'autorisation est expédiée aussitôt.

L'administration s'occupe ensuite des moyens de mettre les papiers de l'administration centrale en sûreté et de ceux les plus convenables à employer pour leur emballage.

Après une courte délibération, il demeure arrêté que dans le cas où l'emballage seroit nécessaire, il sera fait usage de sacs de toile pour renfermer les papiers intéressants des divers bureaux.

Sur la demande du citoyen Masson de Longpré Directeur de l'enrégistrement et des domaines, l'administration requiert ensuite la Municipalité de Bruges d'octroyer aussitôt chez les différents comptables que le Directeur indiquera le nombre de voitures nécessaires pour mettre leurs fonds en sûreté.

Le secrétaire adjoint se rend à la séance et remplace le citoyen Gallois. Le citoyen Mascon de Longpres se rend à la séance. Il annonce qu'il va prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre les caisses de ses receveurs en état de partir.

Un officier de police introduit deux citoyens qui viennent de Plasschendaele. Un d'eux rend compte qu'il a été témoin du débarquement et de quelques mouvements militaires des Anglais au Sas de Slykens. Deux autres citoyens introduits par un officier de police rendent compte qu'ils ont été témoins de l'explosion qui a fait sauter l'écluse du Sas de Slykens. Ces citoyens se retirent. On donne ensuite lecture d'une lettre du citoyen Tetut commissaire du Directoire à Ostende par laquelle il annonce que les Anglois sont débarqués et tirent à boulets sur la ville.

On discute sur les moyens d'arrêter l'inondation au cas où l'écluse de Slykens seroit sautée. Le citoyen Vandenbussche observe que l'inondation n'est à craindre qu'au cas où la digue seroit rompue. Il ajoute qu'elle est tres foible dans quelques endroits et qu'il seroit instant d'y faire travailler de suite afin de la mettre en état de résister à la crue des eaux.

La discussion continue sur la rupture de l'écluse. Un membre observe que si cette écluse est véritablement sautée, la mer étant basse, les eaux du canal ont du descendre de suite et qu'on peut à l'instant vérifier à Bruges si l'écluse est véritablement sautée. On invite le citoyen

Vandenbussche à vérifier si les eaux du canal ont effectivement baissé. Le citoyen Vandenbussche défère de suite à l'invitation qui lui est faite.

Un membre observe qu'il est de la plus grande conséquence d'informer de suite les généraux qui commandent à Lille, Dunkerque et Gand du danger qui menace le département. Cette observation est convertie en proposition qui est sur le champ adoptée.

Le citoyen Malgrison, garde-signal à Bredene, est introduit en séance et rapporte qu'à trois heures du matin il est venu des Anglois dans son aubet, qu'on l'a tiré par les pieds, qu'on lui a mis la corde au col et qu'on a voulu le pendre, qu'il a été traîné au haut des dunes où un Anglois l'a délivré, qu'étant après cela resté avec eux jusqu'à huit heures il s'est rendu à Bruges aussitôt qu'il s'est senti la force de marcher. Il ajoute que les Anglois pouvaient être au nombre de trois mille.

L'administration craignant que ce rapport allarmant ne soit faux et fait à dessein ayant d'ailleurs quelques raisons de se défier de l'individu qui le fait, arrête qu'il sera envoyé à la municipalité avec invitation d'assurer son logement et de le surveiller. Elle adopte à cet effet une lettre qui lui est présentée par son secrétaire.

Les citoyens Schwarts, employé de l'administration et Pierrar, habitant de Bruges, sont introduits en séance. Ils viennent du Sas de Slykens et rapportent qu'ils ont vu les débris de l'écluse que l'ennemi a fait sauter par le moyen de quelques barils de poudre. Le citoyen Schwarts ajoute qu'ils ont particulièrement à se plaindre de l'incivisme des habitants de Slykens qui ont voulu les obliger à retirer leurs cocardes. L'administration invite le citoyen Schwarts à lui faire un rapport par écrit et il se retire.

Le secrétaire propose la lettre aux généraux commandant à Lille, Dunkerque et Gand. Cette lettre est adoptée et envoyée de suite par ordonnance à sa destination. Un des citoyens admis à la séance propose de nouveau de prendre des mesures pour empêcher l'inondation à la prochaine marée. On envoye de suite l'ordre au conducteur

des travaux publics de se rendre au Sas de Slykens pour y constater le danger.

Le secrétaire propose ensuite deux lettres, une au citoyen Keller pour lui faire part de la rupture des écluses, l'autre au citoyen Muscar pour lui indiquer la position du citoyen Keller et l'inviter à établir avec lui des communications. Ces lettres sont adoptées et envoyées de suite par ordonnance.

Un membre annonce le rapport du conducteur de la barque de Nieuport qui confirme la destruction des écluses sautées à 10 ½ h. Il ajoute que l'eau, dans le canal de Bruges se trouve déjà élevée de 5 pouces ½. Il fait part du refus fait par l'éclusier Vanroode de faire travailler au retirement des brûlots laissés par l'ennemi contre les portes des écluses.

Un citoyen confirme le rapport des citoyens Schwarts et Pierrar et se retire.

Un membre propose de prendre de suite un arrêté qui charge les agents et adjoints municipaux des communes riveraines de faire sur le champ réparer les digues au cas où elles auroient été endomagées et de faire fortifier les endroits foibles; il propose à cet effet de les investir d'une force suffisante. Après discussion sur cette proposition l'administration arrête que le citoyen Vandenbussche, un de ses membres, se rendra de suite au sas de Slykens accompagné des conducteurs des travaux publics citoyens d'Hauw, Vereeke et Dufour, à l'effet de prendre sur les lieux telles mesures et faire telles réquisitions que les circonstances et le salut du pays exigeront. Le citoyen Vandenbussche se retire de suite et annonce qu'il va mettre l'arrêté du département à exécution.

On introduit en séance un individu arrêté sans passeport et venant d'Ostende. On l'interroge: il s'appelle Platin Bouxeaux, clincailler, demeurant à Gand. Il est établi à la foire. Il alloit à Ostende par curiosité. Il avoit des passeports qu'il dit avoir jetés de peur des Anglois. Il a justifié de sa patente aux officiers de police mais il ne l'a plus avec lui parcequ'il a été obligé de l'envoyer à sa

femme. Il offre au surplus des répondants qui sont plusieurs marchands forains, les citoyens Bogaerd, imprimeur, et Hardy, concierge de la halle. L'administration remet ce citoyen au capitaine de gendarmerie présent et l'invite à reconnaître avec lui les répondants et à le mettre en liberté au cas où il seroit reconnu et garanti par eux. Le citoyen Fabre sort avec le citoyen susdit pour exécuter cette disposition.

Le citoyen Levée, professeur de l'école centrale, demande que l'administration lui transmette des ordres si les circonstances exigent que les objets les plus précieux déposés à l'école centrale soient sauvés. L'administration donne aux professeurs les instructions qui sont nécessaires.

Lettre du citoyen Baret à Clemskerke. L'ennemi avoit débarqué 1500 hommes à une demi lieue de là, dans les dunes, les vaisseaux sont dans la même position. Les huit hommes du détachement de Blankenberghe ont tenu tête à cent débarqués.

Ordre au citoyen Jacoby, éclusier, de faire fermer de suite tous les moulins à eau qui sont situés sous sa direction.

Rapport du citoyen Hennissart: il est conforme à ce qui a été annoncé par le commissaire du Directoire Télut.

Lettre au citoyen Vanhaele, président de l'administration municipale, pour l'inviter à se rendre au lieu des séances.

Lettre du citoyen Baret: la position du commandant Keller est inquiétante. Il demande qu'il soit envoyé un détachement à Stalhille et qu'on fasse partir tous les jeunes gens de la ville qui ont servi.

On propose de faire partir le détachement qui existe encore à Bruges.

Les postes seroient relevés par des citoyens de la commune. Adopté.

En attendant il sera tiré des hommes de la grande garde.

Il est neuf heures du soir et l'administration décide qu'elle se partagera la nuit avec les citoyens qui se sont rendus à sa séance. En conséquence on convient de ceux qui devront rester jusqu'à une heure de la nuit et de ceux

qui les relèveront à cette heure jusqu'au lendemain. Ceux qui doivent veiller l'arrière nuit se retirent.

On propose de prévenir le citoyen Keller que ni le général Laurent ni d'autres commandants n'ont envoyé de nouvelles forces, qu'on lui envoye un détachement pour lui servir tant en cas d'attaque qu'en cas de retraite, que l'administration n'a aucune autre force dont elle puisse disposer. La lettre est écrite à 10 $^1/_2$ h. du soir.

Le citoyen Baes, négociant à Ostende donne des renseignements sur ce qui s'est passé à Ostende jusqu'à son départ. A quatre heures du matin l'affaire fut engagée ; des bombes furent jetées dans la ville ; une soixantaine de maisons est endommagée ; cinq à six personnes sont tuées. Le débarquement s'est effectué avant 4 heures ; depuis 12 heures $^1/_2$ jusqu'à 5 heures tout est resté tranquille. Le vent étoit contraire ; à 5 $^1/_2$ h. le rembarquement n'étoit pas effectué. Les pièces des Anglois étoient encore sur les dunes. Le nombre des débarqués est à peu près de 2000 hommes.

Le citoyen Baret, qui s'est rendu à Bruges, ajoute des détails sur la situation de nos troupes. L'ennemi a été aperçu à portée des pièces. Le citoyen Keller se dispose à prévenir un nouveau débarquement : il étoit alors à Klemskerke ; il va se rapprocher de Slykens. Les ordres ont été donnés de faire rentrer les bestiaux et en cas où l'ennemi s'avanceroit de faire refluer ces bestiaux sur Bruges ; de pourvoir les ouvriers d'instruments ; de porter des secours aux fermes qui pourroient être incendiées

Le citoyen Baret ne s'est pas opposé à ce que, comme l'avoit arrêté la municipalité d'Houttave, on fît sonner le tocsin. Il a demandé également que l'on tint à la disposition de la troupe tous les vivres dont elle auroit besoin.

Requisition à la municipalité d'envoyer un chariot attelé au magazin des vivres pour y prendre 200 rations de pain.

Il sera porté au poste au pont de Schipstaele et Porte Maréchale. Le major de place est chargé de l'exécution.

Il est une heure après minuit 1er prairial (1).

---

(1) 20 mai 1798.

Les membres, qui doivent relever ceux qui ont veillé jusqu'à cette heure, se rendent à la séance.

On annonce treize matelots anglois faits prisonniers. On invite le citoyen Vanheule, président de l'administration à les interroger dans leur langue. On convient auparavant du nombre et de la nature des questions qui leur seront faites.

1° Question : êtes-vous matelots anglois ?
2° L'étiez-vous par état ou avez-vous été pris de force ?
3° Depuis combien de tems êtes-vous dans le service de la marine ?
4° Sur quels vaisseaux avez-vous servi ?
5° Depuis combien de temps êtes-vous partis d'Angleterre?
6° Sur quel bord êtes-vous parti ?
7° Où étiez-vous avant hier le matin ?
8° Saviez-vous que vous étiez destinés pour descendre sur les terres de la République ?
9° De combién de voiles étoit composée votre escadre ?
10° Quelle étoit la force des bâtiments ?
11° Qui vous commandait ?
12° N'avez-vous pas laissé en mer une autre division de votre escadre ?
13° Combien de régiments aviez-vous à bord ?
14° Aviez-vous d'autre artillerie que celle des vaisseaux ?
15° Aviez-vous des chevaux ?
16° Aviez-vous des Français parmi vous ?
17° Quels étoient vos pilotes ?

On fait entrer un des matelots anglois.

1° Il s'appelle William Borvus.
2° Il est marin anglais.
3° Matelot depuis dix ans.
4° Il a servi à bord du transport.
5° Il est parti mardi ou mercredi du port de Narget.
6° Il ne savoit point précisément sa destination. Il savoit néanmoins qu'elle était pour les Pays Bas.
7° Il y avait en tout 25 voiles dont un vaisseau de 40 qui ne portoit que 24.
8° Six frégates et, le reste, bâtiments de transports.

9° Le nombre des soldats est d'environ 1500. Il ne peut dire celui des matelots.
10° Le commandant s'appele Popen.
11° N'a pas connoissance d'autre escadre qui les ait suivis.
12° N'ont mis à terre que deux pieces.
13° Point de chevaux.
14° Point de Français émigrés.
15° Ont débarqué à 4 heures du matin à la droite d'Ostende.
16° Ont été pris par des cavaliers.

L'interrogation finie, on le fait retirer apres avoir pris des mesures pour qu'il ne puisse communiquer avec les autres.

Sept autres sont successivement introduits. Ils font à peu pres tous le même rapport à l'exception qu'ils élèvent les forces à environ 2400 hommes. Enfin les cinq derniers sont introduits ensemble et s'accordent à dire la même chose.

Il est trois heures apres minuit.

Le citoyen Gavaux, aide de camp du général Laurent est introduit en séance. Il demande de la part du général quel est actuellement l'état des choses. On lui en fait le résumé. Il en dresse un rapport et écrit à un bataillon qui est à Gand de partir de suite ; il ajôute que le général sera rendu à Bruges dans quelques heures. Il est cinq heures. Le général arrive et se rend en séance. Il annonce l'arrivée prochaine d'un bataillon parti à minuit de Gand et ajoute qu'il va se rendre de suite à Ostende.

Il est 7 heures ½ du matin. Rapport du citoyen Serret : le feu a recommencé à 4 heures. Les vaisseaux sont toujours dans la même position.

Rapport du citoyen Lacroix, officier d'artillerie ; 2400 hommes sont faits prisonniers par le commandant Keller : trois cents hommes ont fait cette expédition.

Rapport du citoyen Hennissart. Il est tout à fait contraire : il a vu sortir des dunes deux régiments anglois qui se sont mis en bataille et marchent sur Bruges. Sur l'observation qui lui est faite que l'administration étoit déjà instruite que les Anglois débarqués étoient faits pri-

sonniers a répondu n'en pas avoir connaissance, que le rapport qu'il fesoit à l'administration étoit celui des gendarmes envoyés par lui à deux différentes reprises à la découverte de l'ennemi ; qu'il étoit au reste possible que les bataillons apperçus par eux fussent les prisonniers faits. Sur quoi l'administration envoye un ordonnance pour s'assurer du fait.

Il s'engage une discussion sur la question de savoir si par mesure de prudence on ne devroit pas faire charger les caisses publiques. On s'y oppose d'apres les rapports faits par l'officier Lacroix.

Les 2400 hommes qu'il a annoncé arrivent en ville escortés des braves militaires qui les ont fait prisonniers. L'administration lève sur le champ sa séance et va à leur rencontre.

Il est onze heures du matin. Les membres rentrent en séance. Les prisonniers ont été conduits dans l'église Saint Donat où ils seront gardés.

L'administration, sur la demande du commissaire, prend un arrêté qui autorise le directeur du domaine national à lever le scellé apposé sur la porte de la sacristie de la dite église pour laisser aux prisonniers anglois la faculté de prendre de l'eau à la fontaine qui y existe. Le directeur du domaine national fera enlever les effets précieux qui y sont renfermés.

Le commandant Keller est introduit en séance. Il est reçu au milieu des applaudissements. Il rend compte de l'expédition qu'il vient de faire. Il fait l'éloge des braves officiers et soldats qui l'ont accompagné et prévient l'administration qu'il a engagé sa parole d'honneur aux officiers anglois qu'ils auroient la ville pour prison. On convient qu'ils seront répartis dans les auberges et sous la surveillance des plantons ; ils seront consignés à toutes les portes.

Le Directeur des domaines vient annoncer qu'il va mettre à exécution l'arrêté du département, mais il demande qu'il lui soit fourni une voiture pour transporter les effets de la sacristie. On l'invite à s'adresser à la municipalité à cet effet et il se retire.

Le président remet la séance à $3\,^1/_2$ heures et celle permanente est levée.

Il est midi et demi.

Archives de l'État à Bruges. Fonds franco-hollandais. Registres 1re série, n° 338, ff. 15 et ss.

II.

L'Administration municipale du Canton d'Ostende expose au Ministre de l'Intérieur le bombardement de cette ville par la flotte britannique le 30 Floréal an VI et la défaite dans les dunes des troupes anglaises par les soldats de la République.

Ostende, le 1re Prairial an 6me.

Citoyen Ministre,

Les événements qui viennent de se passer dans cette commune sont d'une telle importance que nous croyons ne pas pouvoir différer à vous en donner les détails affligeans dont le Directoire a certainement déjà connaissance.

Hier 30 floréal, environ trois heures et demie du matin, il se présenta devant le port une flotte angloise composée d'environ quarante voiles ayant à bord des troupes de débarquement. Les ennemis jettèrent d'abord dans la ville quelques bombes et boulets qui endommagèrent plusieurs maisons ; à ce signal l'alarme se répandit parmi les habitants. Les membres de l'administration municipale s'étant rendus à leur poste l'administration se déclara en permanence à la maison commune. Elle prit toutes les mesures que les localités *(sic)* pouvoient permettre et que les circonstances auroient pu rendre nécessaires tant pour assurer l'ordre et la tranquilité intérieure de la ville, de concert avec l'autorité militaire, que pour prévenir les incendies dont on étoit menacé.

Le feu de l'ennemi augmenta et devint terrible, tandis qu'il effectuoit son débarquement à une lieue à l'est de la place. Les Anglais se retranchèrent dans les dunes et de là

se répandirent dans les campagnes ou ils enlevèrent les bestiaux. Etant rendus aux écluses de Slykens ils mirent le feu à quelques bateaux qui s'y trouvoient. Ils firent sauter les dites écluses qui contiennent les eaux de la mer et empêchent l'inondation de l'intérieur du pays. Mais à peine eurent-ils effectué l'explosion de ces écluses que le vent changea de direction, ce qui probablement hâta leur retraite vers la mer où ils cherchèrent à se rembarquer. Le vent ayant augmenté beaucoup et la mer devenue très houleuse ne leur permit pas de joindre les vaiseaux.

Cependant le feu des bâtiments ennemis auquel on ripostoit des forts de la place, causoit les plus grands dégats dans la ville. Il endommagea nombre de bâtiments particuliers et la maison commune où l'administration municipale étoit assemblée. Celle-ci obtint du commandant de la place de permettre la sortie des femmes et enfans qui ne voudroient pas y demeurer. Plusieurs bons citoyens qui s'étoient rassemblés sur la place se transportoient successivement dans tous les endroits où les dangers rendoient les secours nécessaires et on parvint à empêcher tout incendie. Vers dix heures le feu diminua et cessa entièrement à midi. L'ennemi avoit fait sommer la place et le commandant avoit répondu à cette sommation de la manière qui convient à des républicains. Le reste du jour et la nuit suivante furent assez tranquilles. Le soir, il arriva des renforts assez considérables dans la place et dès la pointe du jour les républicains attaquèrent l'ennemi dans sa position sur les dunes. Après une heure et demie de combat où nos troupes déployèrent le plus grand courage, quoiqu'en nombre inférieur, l'ennemi fut complettement battu. Les chaloupes qui avoient servi au débarquement n'étant plus en état de service, il ne put regagner ses vaisseaux ni en recevoir aucun secour. Il perdit beaucoup de monde et le reste fut fait prisonnier sans qu'il put s'échapper un seul homme; parmi ces derniers on remarque le général Coote et plusieurs officiers supérieurs. Huit à dix pièces de canons et plusieurs obusiers que l'ennemi avoit débarquées sont tombées au

pouvoir des républicains qui sont rentrés triomphans dans la place sans avoir essuyé aucune perte.

Telle a été l'issue de l'expédition tentée par les Anglois et dont on ignore encore le véritable but. Néanmoins leur flotte mouille encore dans la rade ; mais jusqu'ici ils n'ont point recommencé le bombardement qui, le 1er jour, a produit les dégats les plus effroyables : environ mille maisons ont été atteintes par des obus, des bombes ou des boulets et ont souffert considérablement ; plusieurs sont entièrement détruites ; deux bâtiments qui se trouvoient dans les bassins ont été coulés à fond. Nous ferons constater le dommage et vous en ferons part ultérieurement.

En attendant nous vous invitons instamment, citoyen Ministre, à engager le gouvernement à faire mettre à notre disposition quelques fonds pour venir au secours des plus malheureux. Environ douze habitans de la ville ont été tant tués que blessés dangereusement pendant le bombardement.

Voilà, citoyen Ministre les détails les plus exacts que nous avons pu nous procurer sur cette importante affaire ; nous nous empressons de vous en donner la relation.

Nous ne pouvons donner trop d'éloges à la conduite et à la fermeté du commandant de la place Muscar qui a déployé dans cette occasion périlleuse le plus grand sang froid, l'activité la plus soutenue et a concouru au maintien de l'ordre et de la tranquilité de la place. Nous devons le même tribut d'éloge à l'état major de la ville et généralement à tous les braves défenseurs de la patrie dont le zèle et la conduite sont au dessus de toute expression.

Salut et Respect.

(*s.*) A. Wieland, Président et Durdu, Secrétaire greffier.

Pour extrait conforme,

(*s.*) A. Wieland, Durdu, Secrétaire greffier.

Archives de l'État à Bruges. Fonds franco-hollandais. Liasses, 1re série, n° 2018.

III.

L'administration municipale du canton d'Ostende expose au Ministre de la police générale que la mise en état de siège de cette ville, à la suite de certains délits qui auraient été commis par les habitants, est injustifiée.

Ostende le 7 Prairial an 6 de la République (1).

CITOYEN MINISTRE,

Il vient de nous être fait remise par l'adjudant général chef de l'État-Major du général de division Championnet d'une expédition de l'arrêté du Directoire Exécutif du 4 de ce mois qui met la commune et le port d'Ostende en état de siège, et de votre dépêche du même jour qui nous prescrit l'exécution de quelques mesures de police. Nous voyons avec la plus vive douleur que l'inexactitude des rapports qui ont été faits au Directoire a pu le porter à prendre les mesures extraordinaires que l'intérêt ou le salut de la République auront pu exiger. Nous voulons, citoyen Ministre, répondre franchement à la confiance du Directoire et à la vôtre et pour cela nous suivrons sans la trahir la voix de la vérité et de notre conscience, tels que puissent être les effets de notre dévouement. Nous le répétons donc : les rapports qui ont été faits au Directoire sont mal fondés. La conduite que vous reprochez à des habitans d'Ostende nous a également été dénoncée par le général Championnet comme ayant eu lieu : nous ignorons si cette coïncidence a une même source ; quoi qu'il en soit, nous disons qu'il est de fait que les membres de cette administration, dans l'intention d'assurer la police, se sont transportés successivement pendant le bombardement dans tous les quartiers de la ville, aux remparts et aux bateries : aucun de nous n'a vu briser les armes des volontaires ou entendu ces plaintes contre des semblables excès, soit de la part des volontaires eux-mêmes, soit de la part des chefs de corps ; aucun de nous n'a vu insulter la cocarde nationale ; aucun de nous n'a entendu les cris séditieux que l'on reproche à nos habitans, et telles

(1) 26 mai 1798.

recherches que nous avons pu faire pour découvrir la vérité, d'après la dénonciation vague que nous avoit adressée le général Championnet, n'ont servi qu'à prouver d'avantage combien peu elle étoit fondée. Ces faits paroissent d'autant plus invraisemblables qu'il seroit, en effet, étonnant que les militaires qui auroient entendu ou vu commettre ces excès, non seulement n'eussent pas arrêté les coupables, mais que d'apres les instances que nous avons faites pour qu'ils soient dénoncés, s'il en existoit, nous n'eussions pas reçu une seule plainte personnelle. Tant s'en faut néanmoins qu'il y ait eu négligence dans nos recherches ou défaut de fermeté dans nos démarches, que pour en assurer le succès nous n'avons pas craint; quoique connoissant tout le danger des mesures générales, d'ordonner l'expulsion provisoire de la Commune et l'envoi au moins à dix lieux dans l'intérieur des terres de tous les habitans né anglois ou anglois américains qui ne pouvoient donner une garantie suffisante de leur conduite envers le gouvernement.

Indépendamment de cette mesure, il en a été pris de particulières : deux individus on été arrêtés pendant le bombardement comme prévenus d'avoir tenu quelques propos contre le gouvernement ou d'avoir menacé des républicains de leur vengeance ; nous les avons livrés sur le champ au commandant de la place. Un autre, qui, par ses discours, tendoit à provoquer une émeute contre quelques habitans, ou peut être le pillage, a également été arrêté par le président même de notre administration qui faisoit en ce moment la tournée pour veiller à la sûreté publique.

Hors les individus, nous déclarons, citoyen Ministre, que non seulement nous n'avons d'indices sur aucun autre qui se seroit rendu coupable des délits dont vous faites mention, mais encore que nous révoquons fortement en doute l'existance de ces délits, au moins sous les couleurs et le caractère avec lesquels il semble qu'on les ait dépeints aux yeux du Directoire. A l'appui de cette opinion nous invoquons le témoignage public de tous les bons citoyens

et celui de la conscience des chefs militaires eux mêmes, qui se trouvoient sur les lieux au moment de l'action. Nous ajoutons que si la disposition des habitants d'Ostende eût été telle qu'il a plu à leurs ennemis de le supposer, il serait devenu impossible au commandant de la place de conserver l'ordre et la tranquilité publique dans le moment de l'attaque, où il ne restoit disponible, après avoir garni les différens postes, qu'une force de 17 hommes, dans une ville qui contient une population de 10,000 âmes.

Veuillez, citoyen Ministre, être persuadé de la véracité de ce rapport, que nous vous prions de soumettre à la connoissance du Directoire. Ce n'est point le désir de justifier la conduite de la généralité des habitants d'Ostende qui l'a dicté, puisque cette conduite ne peut avoir besoin de justification, mais c'est le devoir de rendre hommage à la vérité que nous a porté à éclairer avec franchise le Directoire. Nous espérons que mieux informé il voudra bien rapporter les dispositions par lesquelles il a déclaré cette commune en état de siège et rétablir le régime ordinaire de la police dont la subversion entraine nécessairement de grands inconvénients.

Quant à nous, veuillez compter, citoyen Ministre, sur un zèle et un dévouement constant de notre part à la chose publíque, dont nous ne cesserons de donner les témoignages, quelle que soit la difficulté des circonstances où nous puissions nous trouver.

Salut et respect.

(*s.*) AUGUSTE WIELAND, président.
DURDU, secrétaire en chef.

P. S. Nous joignons à l'appui de cette lettre copies des procès-verbaux de nos séances du 30 Floréal, 1er et 2 Prairial qui constatent les faits y contenus [1].

Pour copie conforme :
AUGUSTE WIELAND, président.
DURDU, secrétaire-greffier.

Archives de l'État à Bruges. Fonds franco-hollandais, liasses, 1re série, n° 2018.

---

[1] Mes recherches pour retrouver ces pièces n'ont pas abouti.

IV.

Extrait de la chronique inédite de J. B. Rybens, concernant le passage du Premier Consul à Nieuport (1).

Op den 8 July arriveerde alhier de guarde van den eersten Consul, uyt maeten schoone troupen, benevens vijftig mammeluken, natie die hem waeren gevolgt uijt Egijpten, gekleet op sijn turckx, alle dewelke bij de borgers mosten logeeren.

Op den 9 July dag van het arriveeren van den eersten Consul Bonaparte waeren alhier in stad gearriveert den heer sous-prefect van Veuren, benevens den maire dier stad, alsook den president van het tribunael, een deputatie van het geestelijk der selver stad, medegaende alle de mairen van het arrondissement, alle om den eersten Consul te complimenteeren. Des naermiddags ten vier euren wiert aen de municipaliteyt aengekondigt door de waekers ter deser oorsaeke gestelt op den stadtstooren als dat den eersten Consul was naederende. Aenstonds trocken de heeren naer buyten met de heeren van Veurne tot aen het Ipersas, met de stadtsmusique ; aldaer gekommen sijnde is genaedert de suite van den eersten Consul ; eerst quaemen aengereden twalf blaesende postillions gekleet in het root, daernaer een detachement mameluken alle te peerde waernaer vier koutsen bespan met 6 peerden, benevens sijne guarde, en menigte generaelen als officieren. Dan arriveerde den eersten Consul met synen getrouwen mameluk, en heer de Camp, den generael Durock. Den eersten Consul was gekleet als eenen simpelen grenadier, met een blauwe casakke, witte veste en brouk en simpelen hoed op het hooft ; hij was te peerde ; soo aenstonds heeft mijnheer Blanckaert, maire, hem gecomplimenteert in den naem der stad, daernaer door den sous-prefect van Veurne, en de geestelijkheid deser stad en die van Veurne ; is dan

(1) P. 244 et ss. Je dois la communication de cet intéressant extrait à M. l'abbé R. Dupont. Voy. sa *Notice sur la chronique de J. B. Rybens* dans *Ann. de la Soc. d'Émulation*, t. 56 (1906), p. 382.

in stad gereden langst de besonderste straeten naer de kaeye onder het roupen van menigte duysent menschen en het schieten van het canon is gereden naer het strange en d'haevent besigtigt thebben is weder gekeert naer de stad en geinformeert hebbende wat waeter er quam op het hoogste tie; en naer hem op alles voldoeninge gegeven t'hebben door den haevent meester en de maire, hij heeft order gegeven als dat de caeye waeraen men besig was met werken moste gants vernieuwt werden, meenende soo aenstonds te vertrecken naer Ostende, maer op het versouk van den heer maire van weder naer de stad te keeren, is weder gekeert in stad naer het huys van d'heer Antoon Blanckaert Maire, alwaer bereyd was een treffelijke maeltijdt, alwaer den eersten Consul is onthaelt; en naer geeeten t'hebben is vertrocken naer Ostende onder het roupen van menigte menschen soo van stad als van het land.

Op den 10 Juli is van alhier vertrocken het restant der guarde van den eersten Consul naer Ostende.

V.

Extraits des comptes de la ville de Bruges pour l'an XI.

Arrivement et séjour du premier consul.

Payé à Pierre de Breuck, pour l'état général des dépenses relatif à la table, illumination et décoration de la maison de ville, voitures et consert par mandat du 21 thermidor, n° 189 . . . . frs 6392.55.

A Verkeyn, payement d'ouvriers journaliers employés aux transport des bois et décorations et aux ouvrages y relatifs par deux mandats 493.02

A Pierre Coopman, pour un voyage en estafette à Dunkercke, avec retour, par mandat du 22 thermidor, n° 191 . . . . 47.40

A Michel Moulaert, pour s'être rendu en courier à Blankenberghe pour savoir le départ du Premier consul, par mandat du 27 messidor, n° 165 . . . . . 12.00

A. de Wulf, livraison d'une voiture, pour aller à la rencontre de la députation, par mandat du 7 thermidor, n° 274 . . . . 14.51

A Monsieur Volchaert, pour loyer de couvertures de laine employés au Palais et pour fourniture de trois voitures hors du cortège, par mandat du 11 vendémiaire an 12, n° 233 . . . . 68.00

A Doudan, aubergiste, indemnité pour les appartemens destinés au logement des aides de camp du premier consul et d'autres personnes à sa suite le 21, 22, 23 et 24 messidor, par mandat du 4 thermidor, n° 174 . . . . . 120.00

A Jannot, aubergiste, indemnité pour l'occupation de ses écuries par les chevaux du premier consul, par mandat du 13 thermidor, n° 178 . . . . 25.00

A la veuve Werrebroeck, fournitures des cordes pour attacher les chevaux du premier consul, par mandat du 11 vendémiaire an 12, n° 234 . . . . 23.58

A J. J. Versavel, fabriquant de toiles, pour livraison d'une piece de toile blanche de cinq aunes de largeur dont la ville a fait présent à Madame Bonaparte, par mandat du 13 thermidor an onze, n° 180 . . . . 1644.10

A Pierre Augustin Van Heule, pour livraison du tableau dont la ville a pareillement fait présent, par mandat du 5 vendémiaire an 12, n° 221 . . . . 761.90

A S. J. Baekelant, indemnité pour s'être transporté à Bruges de Courtrai, avec son métier de serviettes fines damassées et pour débourses pendant son séjour à Bruges, par mandat du 26 messidor, n° 163 . . . . . 700.00

A Jean la Force, voiturier, pour avoir transporté à Courtray le métier à serviettes précité, par mandat du 13 thermidor an XI 23.00

A De Cock, peintre, supplément d'indemnité pour avoir arrangé les tableaux à l'Exposition publique, par mandat du 11 vendémiaire an 12, n° 232 . . . . 5.44

A la veuve Paridaen, fourniture de chandelles et divers objets de ménage, linge de table etc. au palais de la préfecture et livraison des chandelles pour l'illumination de la facade de la maison de ville, par mandat du 21 fructidor, n° 213 . . . . 188.21

A Droesbeke, pour avances faites pour divers ouvrages au palais de la préfecture lors du séjour du premier consul, par mandat du 3 fructidor, n° 198 . . . . 102.11

A la veuve de Moor, pour impression d'une affiche concernant la décoration des maisons sur le passage, par mandat du 9 frimaire an 12, n° 251 . . . . . 8.00

A Philippe Honoré, pour diverses publications au son de caisse relative aux décorations et illumination lors du séjour du premier consul, par deux mandats savoir, du 4 thermidor, n° 175, 30.00 et du 7 thermidor, n° 188

Ensemble 35 92

A Monsr Drubelle, directeur des travaux, remboursement d'avance pour charriages de sapins, transport de l'artillerie, ouvriers extraordinnaires etc. par mandat du 16 thermidor, n° 187 . . . . 246.77

A Jacques de Laere, pour charriage de sable, des matériaux et décorations etc., par mandat du 13 thermidor, n° 177 . . . . 115.37

A Jooris, livraison de falots pour éclairer les voitures du premier consul et de sa suite à son départ et retour de Vlissinghe, par mandat du 13 fructidor, n° 208. . 44.62

A Monsieur Scourion, secrétaire, pour la dépense des costumes pour la mairie à l'occasion du passage du premier consul en cette ville, par mandat du 14 fructidor, n° 276 . . . . 1800.00

Archives de la ville de Bruges, Compte cité f° 60.

VI.

Extrait des registres aux délibérations du gouvernement de la République relatif à l'amélioration des canaux et cours d'eau de la Flandre.

Liberté. Ministère de l'Intérieur. Égalité.

Lille, le 19 Messidor an XI de la République [1].

Le Gouvernement de la République, sur le rapport du ministre de l'Intérieur,

Arrête :

Il sera ouvert au Ministère de l'Intérieur un crédit supplémentaire pour l'exercice de l'an XI applicable au recreusement et réparation des canaux et rivières, savoir :

Entre Calais et la rivière d'eau [2].

. . . .

Au canal de Furnes entre Dunkerque et Furnes par Zevecote.

Au canal de Nieuport entre Furnes et le canal de Bruges.

Au canal de Bruges entre le canal de Nieuport et la ville de Bruges.

Au canal de Gand entre Bruges et Gand.

. . . .

Le Ministre de l'Intérieur, des Finances et du Trésor public est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le premier consul : BONAPARTE.
P[r] le premier consul, le secrétaire d'État : MARET.
P[r] amplification, le ministre de l'intérieur : CHAPTAL.

Copie aux Archives de l'État à Bruges. Fonds franco-hollandais. Registres 1[re] série, n° 103, f° 139[vo].

---

[1] 8 juillet 1803.

[2] Nous omettons les dispositions non relatives à la Flandre.

VII.

Extrait des registres aux délibérations du Gouvernement de la République relatif à l'amélioration et à la défense du port d'Ostende.

Liberté. Égalité.

Bruges, le 24 Messidor, an onze de la République Française une et indivisible (1).

Le Gouvernement de la République,

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur,

Arrête :

ART. 1er.

Il sera procédé des cette campagne et avec la plus grande activité à l'amélioration du port d'Ostende.

1° Au barrage de la grande anse.

2° A une écluse de chasse.

3° A la confection de la jetée de l'est du port.

4° A l'établissement de la jetée de l'ouest et aux épis nécessaires pour contenir les dunes de l'est.

5° A l'établissement d'un pont sur la dite écluse de chasse qui doit traverser la crique à son embouchure.

ART. 2.

Le produit de l'aliénation des terres appartenant au domaine public, situées intérieurement de la digue de mer et connus sous le nom de schore lands sera affecté aux travaux désignés en l'art. 1er, de même que le produit de la taxe qui sera, conformément à la loi du 29 floréal, établie sur le pont à construire. En outre les propriétaires de quelques portions de schore lands seront tenus de contribuer, à raison de leur situation, de leur valeur et de leur étendue, et ce conformément aux anciens statuts et usages locaux.

ART. 3.

La chambre de commerce d'Ostende et le conseil municipal se concerteront pour faire les fonds nécessaires à ces opérations, de manière que les travaux soient exécutés le plus promptement possible.

---

(1) 13 juillet 1803.

Art. 4.

Avant de procéder à la vente des schore lands, la régie des domaines fera dresser le plan des terres. Ceux qui prétendront à la propriété de quelque portion de ces terrains seront avertis par affiche d'assister au bornage, qui sera exécuté en présence et sous la direction d'un commissaire nommé à cet effet par le préfet du département de la Lys, à raison de quoi les titres de propriétés seront remis au commerce dans la quinzaine qui suivra la confection du plan général.

Art. 5.

Les ventes des schore lands seront faites par petits lots de 4 à 6 hectares et dans les formes voulues pour la vente des domaines nationaux ; mais la première mise à prix devra être la valeur de ces mêmes terres en supposant tous les travaux terminés. Les payements devront s'effectuer par quart, de six mois en six mois. Ils seront versés dans la caisse municipale d'où ils ne pourront sortir que pour rembourser les avances ou engagemens fais par la chambre de commerce et le conseil municipal ou pour fournir aux dépenses des travaux.

Art. 6.

Le compte de l'emploi de ces derniers sera rendu par exercice. Il sera arrêté par le préfet du département après avoir été communiqué au directeur de l'enregistrement et soumis à l'aprobation du Ministre de l'Intérieur. Un double du compte approuvé sera transmis au Ministre des Finances.

Art. 7.

Les Ministres de l'Intérieur et des Finances sont chargés de l'exécution du présent arrêté ».

Le premier Consul (*s.*) Bonaparte.
Par le premier Consul,
le Secrétaire d'État (*s.*) Hugues B. Maret.

Archives de l'État à Bruges. Fonds franco-hollandais. Reg. 1re série, n° 103, f° 141.

VIII.

Extrait des registres aux délibérations du gouvernement de la République relatif à l'amélioration des ports flamands.

Le Gouvernement de la République française,
Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur,

Arrête :

ART. 1er.

Il sera ouvert au Ministère de l'Intérieur un crédit supplémentaire de 420,000 frs. sur l'exercice de l'an XI applicable aux travaux ci-après désignés à exécuter dans le courant du même exercice.

1° 35000 pour la réparation du port, jetée et digue de Nieuport en outre des 18000 déjà accordé par la répartition des fonds de l'an onze.

2° 130000 pour la réparation des ports, jetées et digue d'Ostende en outre de la somme de 70000 accordée comme dessus.

3° 40000 pour continuer la réparation des digues de Blankenberghe non compris la somme de 125000 déjà accordée pour l'an XI.

4° 15000 pour le recreusement et élargissement du port de Breskens et réparation de l'écluse.

5° 200000 pour la reconstruction de la digue au nord du polder Marguerite situé sur l'Escaut et autres réparations au dit polder ordonnées par l'arrêté de ce jour.

ART. 2.

Les Ministres des Finances, du Trésor public et de l'Intérieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le premier consul : BONAPARTE.

Archives de l'État à Bruges. Fonds franco-hollandais. Reg. 1er série, n° 103, f° 146vo.

EEN NECROLOGIUM

DER

ABDIJ VAN ZONNEBEKE

(1608-1711)

Het Necrologium dat wij aangetroffen hebben berust te Zonnebeke op het gemeente-archief. In een der oude kerkregisters (nr 4: 1656-1706) fol. 257 komt eene lijst voor van de kloosterlingen die geprofest werden in de abdij te Zonnebeke van 1660 af tot 1712; daarna fol. 259 begint het necrologium; 't is de lijst der afgestorven abten en kloosterlingen sinds het begin der 17de eeuw tot in het jaar 1711: 42 kloosterlingen staan er vermeld en voor velen wordt een korte en bondige levensschets gegeven.

Niet moeilijk valt het den opsteller op te sporen. Verre het grootste gedeelte der lijst is van de hand van Alipius Verhaeghe, pastor te Zonnebeke van 1659 af tot 1699. Vier overlijdensakten zijn geschreven door Patricius Holvoet, die Alipius Verhaeghe als pastor opvolgde in 1701; alleen de laatste is van Pastor Franciscus Borreman, opvolger van Pastor Holvoet. Dit alles weten wij 't zij door het handteeken des schrijvers, waar het bijgevoegd is, 't zij door vergelijking met het bekend geschrift des opstellers.

Het opstellen der lijst werd eerst begonnen in 1662: schrijfwijze en inktkleur komen duidelijk overeen met die der kerkelijke akten van 't zelfde jaar: een oppervlakkig

aanschouwen geeft genoegzaam te kennen dat al de sterfgevallen tot aan 1662 gezamentlijk opgeteekend geweest zijn. Van dit jaar af wordt gemakkelijk zichtbaar aan hand en inkt dat Pastor Verhaeghe enkellijk geschreven heeft naar gelang van het overlijden van iederen pater. Zijn laatste aanteekening — die over abt Piers — werd met zwakke hand geschreven en is nauwelijks nog leesbaar.

Nergens hebben wij tot nog toe andere necrologia onzer abdij aangetroffen. Nergens ook naar onze weet staat ons necrologium vermeld. Het *Inventaire des Obituaires Belges* van D. Ursmer Berlière (Public. de la Comm. royale d'Hist. 1899) geeft niets over Zonnebeke. — Wij aanzien het te recht als een der kostbaarste gedenkstukken der vermaarde abdij die 't verleden ons nagelaten en bewaard heeft. Zonder te spreken van de verschillende parochiën wier plaatselijke geschiedenis het kan ten nutte strekken, 't is vooral met het oog op de geschiedenis van Zonnebeke en zijne abdij dat wij het stuk kostbaar noemen : immers het leert ons nader kennis maken met personen waarvan wij ter nauwernood den naam kenden, met anderen waarvan wij het bestaan wellicht nooit zouden vermoed hebben. Verders het geeft stof tot navorsching of gemakkelijker opzoeking van allerhande wetenswaardigheden nopens de geschiedenis der abdij.

Heel luttels, bijna niets, is tot nog toe bekend gemaakt geweest over deze laatste. Zooveel andere oude kloosters hebben gedurende deze laatste jaren hunne cartularia en hunne geschiedenissen zien verschijnen. Over Zonnebeke echter, buiten de oude schetsen uit *Sanderus* en *Gallia Christiana*, kregen we niets te lezen dan een onnauwkeurige bladzijde uit Vandeputte's *Histoire du diocèse de Bruges*, een tweetal nota's over den zegel der abdij (*La Flandre*, 1867-68, p. 93 — *Ann. Soc. Hist. Arch.* Bruxelles, t. VII, 1893, p. 479) en eenige aanteekeningen over den laatsten

abt Alipius Van Lerberghe, door E. H. Slosse (*Bulletijn van den Geschied- en Oudheidkundigen Kring te Kortrijk*, 5[de] jaargang, 3[de] aflevering).

Wanneer wij het necrologium overloopen, bemerken wij dat bijna de helft der overledenen het ambt van pastor uitgeoefend hebben. Hiertoe weze aangemerkt dat het bedienen van pastorijen zeer eigen was aan de kloosterlingen van Zonnebeke. Sanderus had het ingezien, en hij schreef desaangaande: « Neque patrum memoria defuerunt neque desunt modo qui pastorale officium gnaviter gesserunt iique non pauci. In hanc enim præcipue functionem veluti Premonstrantes a Superioribus suis destinari videntur ». — Vooreerst de abt van Zonnebeke bezat het patronaatschap van vier pastorijen: Zonnebeke en Oost-Nieuwkerke, Roeselare en Becelare. De twee eerste zouden altijd bediend geweest zijn door kloosterlingen der abdij, volgens 't geen abt Nuitten meldt in een handschrift van 1779 [1]. Roeselare en Becelare werden gewoonlijk bediend door wereldlijkè pastors. Onze lijst vermeldt geen enkelen kloosterling als pastor van Roeselare, slechts twee van Becelare. Wat de andere plaatsen betreft waar wij ze aantreffen, het gebrek aan wereldlijke priesters zal een reden geweest zijn tot benoeming van kloosterlingen: Zoo werden in 1617 Guilielmus Van Houcke en Hubertus Wicaert, de eerste als pastor, de andere als kapelaan, gezonden naar Watervliet « ad instantiam Antonii Triest » bisschop van Brugge [2]. Wellicht ook moet de arme toestand der abdij daartoe aanleiding gegeven hebben: Zonnebeke was de armste der mannen-abdijen van

[1] « Den prelaet van d'abdye heeft 1° twee reguliere pastorien wegh te geven Zonnebeke ende Oostnieuwkercke, die altydt tot nu toe door de religieusen van d'abdye bedient hebben geweest ». Archief van 't Groot Seminarie. Brugge, fonds Zonnebeke.

[2] Ibid.

't Iepersche; met moeite kon zij in de behoeften van al haar kloosterlingen voorzien: geen wonder derhalve moet de abt soms pogingen aangewend hebben om zijne paters op de eene of de andere parochie te vestigen [1].

Verschillende keeren wordt er gemeld dat een kloosterling stierf « Ipris in refugio nostro ». — De « refuge » der abdij was gelegen in de Bollingstraat langs de vestingen: heden nog kan men op den voorgevel de overblijfselen zien van wapenschilden met de op Zonnebeke wijzende stralen er rond [2].

Eindelijk in een bijvoegsel hebben wij enkele overlijdensakten gevoegd die in latertijdige registers te lezen staan: de opsteller der drie eerste heeft onderteekend. De vóórlaatste werd geschreven door Pastor Nuitten, de laatste door Pastor Joannes-Baptista Bossuyt, opvolger van Nuitten [3].

---

[1] Op dergelijke poging schijnt volgende brief te wijzen, geschreven door Floridus Vustaert, pastor te Houthem bij Komen, aan zijnen abt Jacobus Piers in 1688:

« Eerwerdichsten heere, — Laet U Eerwerdicheit bij desen weten, hoe dat ick debvoiren ghedaen hebbe bij mijn heere den pastor van Commene om in kennesse te commen van eenighe plaetsen alwaer bevonden werden 2500 communicanten, ende en hebbe gheen ander konnen becommen als Commene ende Wervijcke, alwaer bevonden wort meer als het voornomde ghetal onder eenen pastoor ende een cappellaen maer in beede de voorseide plaetsen zinder Recollecten die de pastoren ende capellaenen in tide van noode in alles assisteren, isset saecke dat ick U eerwerdicheit noch in iet kan dienst doen, enz. » (A-G-S-B).

[2] De refuge werd gekocht en geamortiseerd in 1354. In 1438 kocht de abdij haar « cleene refugie » zuidwaarts van de voorgaande gelegen. (Staatsarchief, Brugge, reg. n[r] 1928, fol. 3).

[3] De reeks sterfgevallen van het bijvoegsel is natuurlijk onvolledig. — De reeks van 1621 af tot 1711 is volledig, 't geen blijkt uit een bewaarde naamlijst der kloosterlingen die van omstreeks 1620 tot 1770 in de abdij geweest zijn (Reg[r] van 't Aartsbroed. van den Rozenkrans — Archief der pastorij. Zonnebeke) en uit de vermelde lijst der professiën van 1660 af tot 1712. De lezer kan er uit besluiten welke de bevolking der abdij omtrent zal geweest zijn. In een handschrift van

De aanteekeningen, dienend tot toelichting van den latijnschen tekst hebben wij ten grooten deele geput uit het Archiefdepot van 't Grooot Seminarie te Brugge (fonds Zonnebeke) (1).

VAL. PIL.

Nomina religiosorum Abbatiæ de Sonnebeke qui obierunt in Duo.

—

Obiit in initio huius seculi tempore Domini Boisot dominus *Joannes de Coene* (2), pastor in Langhemarck vir provectae aetatis.

Obiit in Oostnieuwkercke Rdus *Ambrosius Weinsoone* (3) Cortracensis, nostrae abbatiae canonicus, aetatis suae anno... professionis et pastoralis officii...

11 Februarii 1625 obiit *Antonius de Clerck* prior.

14 Martii 1621 obiit in Dno Duus *Joannes Chlichtoore* (4) Hondiscotanus pbr et senior.

1663 (A-G-S-B) lezen wij dat sedert de stichting der abdij het getal kloosterlingen nooit zoo groot geweest was als te dien jare. Welnu wij treffen er dan 19 of 20 aan. — Vóór den geuzentijd waren er gewoonlijk maar een tiental; later, in 1720, waren er 19; in 1758, 18; in 1797, 17 (A-G-S-B).

(1) Dit archief duiden we aan met de letters A-G-S-B; bemerken we dat de stukken van het *Fonds Zonnebeke* in doozen volgens chronologisch orde gerangschikt zijn.

Het archiefdepot van Zonnebeke duiden we aan met de letters A-Z.

(2) Geprofest den 17 Juli 1587, onder abt Ogiers, te Ieperen, « in sacello Divae Mariae Virginis apud forum (A-G-SB). Na de verwoesting der abdij door de geuzen, bleven de kloosterlingen omtrent 30 jaar te Ieperen wonen.

(3) Pastor benoemd te Oost-Nieuwkerke in 1618 (A-G-S-B). Hij overleed er den 16 Mei 1640. (Gemeenteregisters te Oost-Nieuwkerke).

(4) In 1596 was hij pastor te Zonnebeke, (Gemeente archief te Zonnebeke). In 1608 wanneer de Boisot uit Groenendale de abtelijke waardigheid bekleeden kwam, was Chlichtoove de eenig overgeblevene van vóór den geuzentijd.

12 Julii 1628 obiit D^nus *Carolus Weins* (1) Furnensis huius loci supprior anno aetatis suae 44°.

29 Decembris 1630 obiit D^nus *Petrus Buser* (2) Locnis huius loci presbyter et cantor.

3 Decembris 1633 obiit D^nus *Augustinus Vandereicken* Bruxellensis pbr et cellarius huius loci, aetatis suae anno 42° professionis 23° sacerdotii 16°.

1636, 13 Januarii obiit R^dus D^nus *Gregorius Pybes* (3) huius loci prior.

1636, 6 Martii, Slusae in Flandria post detentionem spatio 22^orum mensium in carcere ab Hollandis ob fidem catholicam obiit R^dus D^nus *Hieronimus Vosterman* (4) pastor Middelburgensis in Flandriâ; sepultus fuit 8° eiusdem Brugis in monasterio quercetano.

1637, 27 Augusti obiit R^dus admodum D^nus *Carolus de Boisot* (5), Bruxellensis, huius loci Abbas, aetatis suae anno 61°, professionis 45°, abbatialis dignitatis 30°.

---

(1) In 1608 was hij reeds geprofest doch nog geen priester; in 1818 stond hij als pastor te Moorslede; in 1623 was hij « supprior » der abdij (A-G-S-B).

(2) In 1608 eveneens geprofest, doch geen priester.

(3) Elders op het register staat er: « 1636-13^a Jan. obiit Ipris R. D. p. prior Gregorius Pybes Adamae ». Hij was de broeder van Theodorus Pybes, die in 1629 prior der Cistercienzers te Waarschoot werd. Gedurende eenige jaren onderwees deze Theodorus de kloosterlingen van Zonnebeke in de godsgeleerdheid. Zie CAROLUS DE VISCH. *Bibliotheca scriptorum sacri Ordinis Cisterciensis*, etc. Keulen, 1656, blz. 305, en J.-F. FOPPENS, *Bibliotheca Belgica*... Tomus secundus. Brussel 1739, bl. 1127.

(4) Hij werd pastor te Middelburg omstreeks 1612; hij werd gevangen genomen in 1634 op bevel van den gouverneur van Sluis. Zie K. VERSCHELDE. *Geschiedenis van Middelburg in Vlaanderen*, Brugge, 1867, blz. 124 en 179.

(5) Na 't afsterven van Abt Ogiers (1568-1608) werd hij in 1608 Abt van Zonnebeke gekozen door Albrecht en Isabella. Tot dan toe was hij kloosterling geweest in 't prioraat van Groenendaal bij Brussel (J. F. FOPPENS, *Bibliotheca Belgica*... Tomus primus. Brussel, 1739, blz. 149). Hij herbouwde de abdij, die door de Beeldstormers verwoest geweest was. Na een 30-jarig verblijf te Ieperen, kwamen de kloosterlingen zich opnieuw te Zonnebeke vestigen in 1609. (A-G-S-B). De

1638, 7 Junii obiit Dnus *Daniel Davallo* (1) huius loci canonicus, et pastor fuit annis XI.

1638, 27 Septembris obiit fr *Guilielmus Wouters* huius loci Religiosus laïcus professus a 29 annis.

1640, 17 Novembris obiit aetatis suae anno 51°, prof. 29°, sacerdotii 27° Dnus *Michael de Burgos* (2), Brugensis, SS. Theologiae baccalaureus formatus, huius loci Juniorum director et pastor optimo meritus; fuit pastor annis XII.

1647, 1 Januarii obiit *Carolus de Swarte* (3), Insulensis, huius loci Juniorum director et vice pastor.

1649, 17 Januarii obiit aetatis suae anno 28° *Martinus de Haene*, Cortracensis, pbr et sepultus est Cortraci in monasterio de Sion. Professus fuit annis 5°, sacerdos 3°.

---

droevige geestelijke toestand der abdij deed hem er toe besluiten eene gansche hervorming in te brengen: in 1608 en 1609 maakte hij nieuwe verordeningen en statuten op; eerst in 1628 verschenen zij in druk onder volgenden titel: « *Regula Beati ac Magni P. Augustini Episcopi Hipponensis cui accessere: Ordinationes ac statuta per A. R. D. Carolum Boisot Abbatem ac Toparcham Sonnebekanum facta, a Religiosis eiusdem Monasterii unanimi consensu acceptata, et a R. D. Antonio de Hennyn Iprens. Episcopo approbata.* Coloniae, Typis Thomae Calcei MDCXXVIII ». Naar hij zelf meldt in de voorrede van het boek, was de nieuwe inrichting geschoeid op den leest der Groenendaalsche kloostergemeente. In deze laatste echter was sinds geruimen tijd de hervorming van Windesheim ingevoerd. de Boisot behield als abt het wapen zijner familie; het was van sabel met 3 ringen van zilver, met een aangezet hoofd van goud beladen met 3 palen van azuur. (A-G-S-B; zie ook Rietstap, *Armorial*, Gouda, Van Goor, 1884, bladz. 235). Op zijn graf las men: « *R. A. D. Carolus Boisot a vitae nobilitate et diuturno regimine spectabilis* » (*Gallia christiana*, bl. 352).

(1) Was reeds kloosterling-priester in 1608 (A-G-S-B). Eerst pastor te Zonnebeke tot in 1616. In 1624 deed hij dienst in de parochiën St-Margareta en St Jan in Eremo (volgens *Registrum Actorum Illmi D. Christophori, episc. Brug.*, p. 53. Archief van 't Bisdom, Brugge). In 1627 werd hij opnieuw pastor te Zonnebeke. (Arch. Zonn.).

(2) Pastor benoemd te Zonnebeke in 1616 (A-Z). In 1618 staat hij tevens vermeld als « supprior » (A-G-S-B).

(3) Geboren den 26 Nov. 1615; priester gewijd den 17 Dec. 1639 (Professieakt. A-G-S-B).

1649, 16 Aprilis obiit Dnus *Victor de Vorstere* (1), Gandensis, huius loci presbyter et pastor postquam egisset vigilantissimum pastorem in Becelaere et Sonnebeke, dein œconomus. Fuit hic pastor annis quatuor.

1651, in mensi Decembri obiit Dnus *Ubaldus Speyaert* (2), Ultraiectinus, huius loci presbyter, postquam egisset vigilantem pastorem in Gheluvelt, Becelaere ac tandem in Oucapelle ubi sepultus jacet.

1652, 14 Januarii obiit Ipris in refugio nostro Rdus Dnus *Bernardus de Haene* (3), Cortracensis, huius loci abbas dignissimus aetatis suae anno 60° professionis monasticae 41°, sacerdotii 35° et abbatialis dignitatis 14°.

1652, 27 Junii obiit Rdus adm. Dnus *Guilielmus van Houcke* (4), Hasebrouckanus, huius loci abbas, qui ob doctrinae

---

(1) Hij was alreeds kloosterling in 1613, zoo 't blijkt uit eene lijst met namen van kloosterlingen die alstoen tot de abdij van Zonnebeke behoorden. (Staatsarchief, Gent, nr 498-30 van den inventaris, 125). Pastor te Zonnebeke van 1638 tot 1642 (A-Z).

(2) Pastor te Becelare in 1612 (A-G-S-B) ; te Oudecapelle overleden in 1652. (Gemeentearchief Oudecapelle).

(3) Abt de Haene volgde de Boisot op in 1638. Zijn wapenschild draagt een keper vergezeld van 3 hanen, is omgeven van zonnestralen, en heeft als kenspreuk : « *Lucem propter quam præcinit* ». Op zijnen grafsteen te Zonnebeke staat heden nog te lezen : « *Latet sub hoc lapide Bernardus de Haene 20 abbas ac Toparcha de Sonnebeke, huius monasterii fulcimentum, vir celsa humilitudine et mortificatione conspicuus qui ante obitum mortuus post obitum in aeternum vivere cœpit anno Domini M.VI.L.II. — XIX Kal. Februarii* ».

(4) Pastor benoemd te Oost-Nieuwkerke den 29 Oct. 1614. *Beschr. van Oost-Nieuwkerke* door KAN. TANGHE). Pastor benoemd te Watervliet den 13 Nov. 1617 (A-G-S-B). Wordt tevens deken der christenheid van Aerdenburg in 1620 (KAN. TANGHE, *o. c.*). In 1636 door de scheurmakers gevangen genomen. Opnieuw pastor benoemd te Oost-Nieuwkerke den 12 Dec. 1640 (A-G-S-B). Hij wordt meteen deken der christenheid van Thourout den 9 April 1642 ; in 1649 deken der christenheid van Roeselare. Zijn grafschrift meldde : « *Hic iacet Reverendus admodum Dominus D. Guilielmus van Houcke abbas et toparcha de Zonnebeke ad eamdem abbatialem dignitatem promotus postquam diversis in locis summa cum laude munus pastorale et decanale obiisset, et carceres ob fidem catholicam circiter triennio patienter sustinuisset, tandem aetatis suae anno 63, prof. mon. 13 et abbatialis dignitatis die*

praestantiam, ob morum vitaeque integritatem, in rebus agendis industriam ac patientiam in perferendis carceribus Zelandii ob fidem catholicam triennio (postquam multis annis vigilantissimum egisset pastorem in Oostnieuwkercke, dein in Watervliet ac iterum post carceres in Nieukercke necnon decanum christianitatis in variis districtibus, primo in Ardenburgensi, 2° in Toraltensi, ac tandem in Rollarensi) ac alia praeclara vitae merita in abbatem assumptus est, desiitque vivere summo communitatis merore, tantae spei praesul, 17° post inaugurationem die anno aetatis suae 63°, professionis monasticae 44° sacerdotii 39°.

1656, 11 Januarii obiit D^nus^ *Josephus Bubbe* (1), Belliolanus, presbyter huius loci, aetatis suae anno 44°, professionis monasticae 23° sacerdotii 14°.

1658, 4 Octobris Ipris in refugio obiit D^nus^ *Joannes Gonthier*, Insulensis, huius loci canonicus et presbyter post pie transactos in exercitiis vitae canonicae multos annos, directoris novitiorum et cantoris munere perfunctus, aetatis suae anno 55°, professionis 34° sacerdotii 30°. Sepultus est Ipris in ambitu PP. Dominicanorum.

1658, Ipris in refugio nostro obiit 5 Decembris R^dus^ adm. D^nus^ *Hubertus Wicart* (2), Insulensis, Abbas, qui post-

---

17^a^ pie in D^no^ obdormivit anno Verbi Incarnati MDCLII. Req. in pace ». (Gallia christiana, blz. 352). Sanderus en na hem Kan. Tanghe (*op. cit.*) zeggen dat hij stierf den 10 December 1652 na 6 maanden Prelaatschap.

(1) Geprofest den 7 Mei 1634; priester gewijd den 24 Sept. 1644. (Professieakt in A-G-S-B). Op eenen ouden balk, liggende in de pastorij te Oost-Nieuwkerke staat nevens den naam van Pastor Van Houcke een wapenschild dragende een schuin kruis vergezeld van 4 leliën; waarschijnlijk zijn familiewapen, dat hij als abt zal behouden hebben.

(2) In 1617 werd hij kapelaan benoemd te Watervliet (A-G-S-B). In 1622 staat hij vermeld als « oeconomus » der abdij; in 1643 als « prior en ontvanghere » (ibid.). Zijn grafschrift (op denzelfden steen van Abten Ogiers en Boisot) meldde alleenlijk : *R. A. D. Hubertus Wycaert oeconomiae observatione afflicto monasterio proficuus. Req. in pace.* (*Gallia Christiana*, blz. 352). Zijn naam alleen is nog zichtbaar heden.

quam multis annis officio oeconomi et prioris esset perfunctus laudabiliter, fideliter et sedule, aetatis suae anno 69° abbas creatus fuit tandem, in quo statu ita vixit ut multis admirationi esset, omnibus amori, quippe divino officio plurimum addictus, in profectibus monasterii semper occupatus, erga suos in regimine mansuetus, patientia ac resignatione, passionum mortificatione mirabilis, hospitalitate, humilitate atque benignitate omnibus amabilis, tandem sibi coeloque maturus, licet nobis nimis cito ereptus, debitum universae carnis persolvit aetatis suae anno 69°, professionis monasticae 50°, sacerdotii 43°.

1663, 14 die Augusti mensis in pago Novae Ecclesiae vulgo Nieukercke prope Roularium longa infirmitate exhaustus summa cum sui resignatione placide obdormivit in D^no^ D^nus^ *Petrus Moenes* (1) Iprensis, huius loci canonicus regularis omnibus Ecclesiae Sacramentis munitus anno aetatis suae 54°, professionis religiosae 35°, sacerdotii 25°.

1663, 2 die Decembris in pago Novae Ecclesiae, vulgo Nieukercke iuxta Rollarium, longa infirmitate exhaustus pie in D^no^ obiit Ecclesiae Sacramentis praemunitus D^nus^ *Antonius Vandaele* (2) Cortracensis, anno aetatis suae 54°, professionis religiosae 32°. sacerdotii 29°, postquam in monasterio functus fuisset officio oeconomi spatio septem annorum.

1670, 3 Januarii Ipris in refugio nostro obiit Reverendus admodum D^nus^ *Melchior David* (3), Hondischotanus,

(1) Geboren den 18 Nov. 1613; geprofest den 11 Nov. 1631; priester den 19 Maart 1639. (Professieakt in A-G-S-B).

(2) Geboren den 13 Nov. 1609; geprofest den 30 Maart 1631; priester den 13 Sept. 1634. (Professieakt ibid.).

(3) Pastor benoemd te Zonnebeke den 30 Mei 1656 (A-G-S-B). Volgde Abt Wicaert op in 1659. Onder zijn bestuur werd het huidige verheven altaarblad in de kerk te Zonnebeke opgericht; men ziet er zijn wapenschild op, dragend een smallen keper vergezeld van 3 harpen. Hij was de broeder van Judocus David, abt van Loo. Den 3 Januari 1663 bekwam hij van 't bisdom te Ieperen de vergunning 3.000 flo-

Abbas et Toparcha de Sonnebeke (1), aetatis suae 41°, professionis canonicae 21°, sacerdotii 17°, abbatialis dignitatis 11°, qui inter varia virtutum insignia, ob davidicam praesertim mansuetudinem omnium tum saecularium tum religiosorum dum vivebat in se provocavit affectum, ac praecipue suorum a quibus semper plus amari appetiit quam timeri. Requiescat in pace.

1670, 10 Maii obiit in Steenwercke iuxta Belliolum R^dus^ D^nus^ *Guilielmus Assent*, Iprensis, aetatis suae 40° professionis canonicae 20°, sacerdotii 16°, pastoralis officii 12°, qui dum viveret a pietate, raro vitae exemplo, et solida doctrina et zelo indefesso se reddidit laudabilem. Obiit 10 Maii 1670 omnibus Ecclesiae sacramentis munitus.

1672, 3 Aprilis obiit omnibus Ecclesiae sacramentis munitus R. D^nus^ *Aquilinus Morynck*, Winnocibergensis, aetatis suae 33°, professionis canonicae 9°, sacerdotii 7°.

---

rijnen te mogen heffen tot herstelling der abdij die noch bibliotheek, noch ziekenzaal, noch calefactorium, dormitorium of atrium bezat (A-G-S-B). Op zijn grafsteen, thans onleesbaar, stond eertijds : « *Hic situs est reverendus admodum dominus Melchior David, 23 abbas et toparcha de Sonnebeke, cuius mansuetudinem, sedulitatem, virtutes reliquas venerantur omnes ut rariores effectus decennalis regiminis. Obiit 3 Jan. anno Dom. 1670 aetatis 41, praelaturae 11* ». (*Gallia christiana*, p. 352.)

(1) De abt van Zonnebeke was sinds verschillende eeuwen « Toparcha de Sonnebeke » krachtens eene gift van Theobaldus, zoon van den stichter der abdij ; — « De heerelicheyt van Sonnebeke es by Edelen Rudder Theobaldus castelein van Ypre ghegheven gheweest aen Abt en convent aldaer ontrent t' jaer 1112... welcken Theobaldus converteerde syn casteel dat op syn leengoet stondt ende maecte daerof huerl. clooster dat nu noch daer es. 't Heerschip van Sonnebeke es ghehouden van de Sale van Ypre... » (A-G-S-B. « Extraict ut Zeeckeren boeck van preeminentien en goederen dabdye van Sonnebeke competerende van jare 1581 »). Dit leen strekte zich uit over omtrent 1800 gemeten, en vermocht hooge, middele en nedere justitie ; 26 manschappen werden er van gehouden. (Staatsarchief, Brugge, reg. n^r^ 1928, fol. 12 ; — « WARNKŒNIG-GHELDOLF. *Histoire... des villes et châtellenies d'Ypres*, etc. Paris, p. 208). — De abt droeg ook nog de titels van « graaf van Salines in Becelare, heer van Bourgogne in Zonnebeke, heer van Sonneghem, Mispelare, Hernesse, Clerxhove, enz. (A-G-S-B).

1673, 8 Februarii obiit R^dus adm. D^nus *Gaspar van de Kerckhoove* (1), Aldenardensis, omnibus Ecclesiae sacramentis munitus, sacrae Theologiae baccalaureus formatus, vir qui postquam egisset spatio 36 annorum pastorem vigilantissimum in Beeveren iuxta Rollarium per canonicam professionem noster factus est aetatis suae anno 61° et post transactos in illo statu 18 annos, functoque ab eo officio priorali quadriennio eoque resignato obiit sibi et cœlo maturus anno aetatis suae 78°, sacerdotii 54°. Requiescat in pace.

1677, 19 Aprilis obiit R^dus D^nus *Gaudentius Goudenhooft* (2), Rumbecanus, omnibus Ecclesiae Sacramentis munitus aetatis suae anno 33, professionis 15, sacerdotii 9. Dum vixit functus est officio directoris Juniorum triennio. Requiescat in pace.

1677, 20 Maii 1677 obiit Ipris in refugio nostro R. D^nus *Patricius Ryckebusch*, Iprensis, omnibus Ecclesiae Sacramentis susceptis, sacrae Theologiae baccalaureus formatus, aetatis suae anno 41°, professionis 16°, sacerdotii 14°. Dum vixit functus est officio directoris Juniorum et vice-pastoris in Sonnebeke decem annis. Requiescat in pace.

1680, 29 Octobris obiit Ipris in refugio nostro, omnibus Ecclesiae Sacramentis munitus, R. Dominus *Baptista Vandenberghe* (3) Bruxellensis, ex nobilissimis familiis de Limmynghen et Tassis ortus aetatis suae anno 67°,

---

(1) Gaspar van den Kerckhove is pastor geweest te Beveren bij Roeselare van 25 Oct. 1619 tot 27 Juli 1655. Hij begon er de oudste doop-, huwelijks- en overlijdensakten. — Hij stichtte eene beurs te Leuven en in het klein Begijnhof te Gent. Een schoon portret van prior G. van den Kerckhove, geschilderd door Simon de Pape, berust tegenwoordig te Oudenaerde, ten huize van Weled. Heer Notaris Van der Meersch. (Zie Dr D. J. Van der Meersch, *Notice sur ...... Simon de Pape*. Gand, Hebbelynck, 1845, p. 24.

(2) Hij was oom van Albertus Folque, 46ste abt van den Eeckhoutte te Brugge.

(3) Hij werd gedoopt den 15 Juni 1613, geprofest den 5 Oogst 1637, priester den 2 Juni 1620. (Professieakt in A-G-S-B).

professionis 43°, sacerdotii 40°, qui dum vixit reddidit se nobis exemplarem a pietate et diligenti frequentatione officii divini. Requiescat in pace.

1682, Septima Augusti obiit Ipris R. D. *Thomas Strynck*, Winnocibergensis, omnibus Ecclesiae Sacramentis munitus, aetatis suae anno 42, professionis canonicae 19°, sacerdotii 18°, qui dum vixit functus est officio vice-pastoris de Sonnebeke. Requiescat in pace.

1688, 11 Septembris obiit in abbatia R^dus^ D^nus^ *Ubaldus Rabault* Iprensis, Ecclesiae Sacramentis munitus, aetatis suae anno 49°, professionis 29°, sacerdotii 24°. Vir fuit pius et humilis, et cantor. Requiescat in pace.

1688, 25 Septembris obiit R^dus^ admodum D^nus^ *Augustinus Dever* (1), Belliolanus, omnibus Ecclesiae Sacramentis munitus, huius abbatiae prior et iubilarius, aetatis suae anno 75°, professionis 55°, presbyteratus 51°, et prioratus 17°, ēt iubilaei 5°, qui dum vixit fuit pastor bonus et pacificus per octo annos in Sonnebeke, et in Oost-nieukercke per 20. Vir fuit pius, humilis, modestus, liberalis in egenos et omnibus gratissimus propter ingenitam mansuetudinem et affabilitatem. Requiescat in pace.

1689, 18 Julii obiit D. ***Franciscus Janssoone***, Iprensis, subitanea et improvisa morte, tendens in Ipras iuxta eandem civitatem aetatis suae anno 55°, professionis 34°, sacerdotii 31° qui dum vixit fuit vicepastor in Sonnebeke triennio et in Zuitschoote deservitor biennio et 18 annis director Juniorum nobis relicto sui desiderio ob varias virtutes religiosas humilitatis et singularis pietatis (quia

---

(1) Gedoopt den 1 Nov. 1613; geprof. den 7 Mei 1634; priester den 19 Maart 1639. (Professieakt). Pastor benoemd te Zonnebeke den 26 Sept. 1644 (A-G-S-B). Pastor benoemd te Oost-Nieuwkerke den 12 Juni 1652 en prior te Zonnebeke in Mei 1671 (A-Z). Na 't afsterven van abt Wicaert rezen er moeilijkheden op in 't verkiezen van den opvolger; zij betroffen Melchior David en Augustinus Dever, zoo 't de « *Inventaris van de pampieren deser abdije* » meldt (A-G-S-B). Geen verder bescheid echter weten wij hierover, daar de stukken thans verdwenen zijn.

erat in oratione assiduus) modestiae, mansuetudinis, abstinentiae, affabilitatis et solitudinis, ex quibus nobis praeluxit et exteros aedificavit. Requiescat in pace.

1692, 24 Martii obiit Dominus ***Floridus Vustaert*** (1), Iprensis, omnibus Ecclesiae Sacramentis munitus, longaeva podagria exhaustus in Houttem, et ibidem sepultus est, qui fuit ibidem et in Hollebeke pastor annis decem, et Steenvordii rector monialium annis tribus et in suo monasterio fuit functus munere receptoris annis octo et obiit aetatis suae anno 48°, professionis 31°, sacerdotii 24°. Auxit cultum singulari devotione sua erga imaginem B. V. Mariae de Hollebeke miraculis claram, dulci eloquio elucidavit et sua munificentia decorem domus eius dilexit uti in Houttem apparet ex erectione suis expensis summi altaris et remonstrantia argentea data aliisque muneribus. Requiescat in pace.

1699, decima Martii obiit amplissimus dominus ***Jacobus Piers*** (2), Cortracensis, 24 abbas de Sonnebeke omnibus

---

(1) Geprofest den 4 Oogst 1662 (A-Z).

(2) Geboren den 1 Sept. 1629, zoon van weled. Heer Karel Piers en van Antonia de Lattre. Subdiaken gewijd in 1657. Hij volgde abt David op in 1671. In 1693 was abt Piers een der zaakvoerders in 't afkoopen van 't œconomaat van 't bisdom Ieperen (A-G-S-B). Den 9 Februari 1698 kocht hij aan weled. Heer Joseph-Carolus de Trammecourt de gansche heerlijkheid genoemd « Rolleghem » gelegen te Zonnebeke rechtover de kerk, voor 35,000 florijnen met last van een jaargetijde (A-G-S-B). Den reden dezer afkooping treffen wij aan in eenen brief geschreven door Abt Piers' opvolger, Ambrosius Van der Weerde († 1711) naar advokaat Godefroy te Parijs, den 25 Juli 1699: « ....Estant ainsy a noter que mon predecesseur en dignité n'at fait l'acquisition de la ditte seigneurie que pour éviter plusieurs procès qui consommaient les revenues de la ditte abbaye par de grands fraiz et depens des proces qui se meuvoient a tout moment entre la ditte abbaye et le vendeur de la ditte Seigneurie sur les proeminences comme estant tous deux seigneurs dans le même village, et plusieurs querelles et debats entre les deux Loyx et les inhabitants de chaque seigneurie, tellement que tous ces difficultés consommoient les revenues de l'Abbaye.... » (A-G-S-B). Op zijnen grafzerk schreef men : « *Hunc sibi locum sepulturae elegit Reverendus admodum Dominus D. Jacobus Piers, 24 Abbas et Toparcha de Sonnebeke, cuius in rebus agendis vigilantiam venerati sunt coaetanei, mirabuntur posteri. Et patriae*

Ecclesiae Sacramentis munitus, aetatis suae anno 70°, professionis 45°, sacerdotii 43° et dignitatis abbatialis 28°. Dum vixit praefuit exemplo et vigilantia et singulari economia praecipue quando fuit ex ordinibus Flandriae profuit monasterio et dilexit decorem domus Dei ut patet ex ornamentis et aedificiis quibus memoria diu durabit et praecipue quia emit dominium in Sonnebeke in summum bonum et pacem monasterii. Requiescat in pace.

Tot hier pastor ALIPIUS VERHAEGHE.

1701, 8 Maii obiit R^dus^ D^nus^ *Alipius Verhaeghe* (1) Furnensis omnibus Ecclesiae Sacramentis praemunitus parochiae de Sonnebeke pastor et jubilarius religiosae professionis. Obiit autem anno aetatis suae 72°, religiosae professionis 51° iubilaei primo, sacerdotii 46, pastoralis curae 42°, in vita sua omnibus religiosis propter singularem affabilitatem amabilis, in tolerandis continuis podagre doloribus patientissimus, in praedicando suo gregi verbo divino indefessus, pauperibus propter singularem erga ipsos curam desiderabilis et pietatis exemplum, monasticae disciplinae sedulus observator et omnibus tum religiosis tum ovibus suis ceterarum virtutum genere praelucens cui ego infrascriptus in curam pastoralem successi

---

fuit, dum resedit inter ordines Flandriae, et monasterio suo semper utilis, dum eius partem in meliorem redegit formam, alteram novis aedificiis exornavit, operibus suis optatam a seculis apposuit coronidem ubi Toparchiae jura, prius divisa monasterio coadunavit. Obiit anno Dom. 1699, 10 Martii, aetatis 70, praelaturae 28. Requiescat in pace ». (*Gallia Christiana*, blz. 352). Sanderus in zijne lijst der Abten van Zonnebeke zegt o. a. erover: « Hic veluti secundus Abbatiae Sonnebecanae Fundator in spiritualibus aeque ac temporalibus reputatur ». Zijn wapenschild draagt 3 fazen, in 't hoofd 3 sterren.

(1) Hij werd geboren den 24 Nov. 1628; geprofest den 5 Oct. 1651; pastor benoemd te Zonnebeke den 29 Juli 1660. In Sept. 1659, œconoom der abdij zijnde, werd hij door de Vicarissen van Ieperen aangesteld om de abdij — 't geestelijke en wereldlijke — te besturen gedurende de afwezigheid van den pas benoemden abt Melchior David (A-G-S-B).

16 Junii eiusdem anni inventis circiter quingentis quinquaginta communicantibus.

PATRICIUS HOLVOET (1), pastor in Sonnebeke.

1702, 24 Octobris obiit R^dus D^nus *Josephus Lammertyn* (2), Cortracensis, omnibus Ecclesiae Sacramentis praemunitus, aetatis anno 42°, religiosae professionis 21°, sacerdotii 17. Requiescat in pace.

1703, 8 Januarii obiit R^dus D^nus *Felix de Vos* Iprensis, omnibus Ecclesiae Sacramentis munitus, aetatis 41, religiosae professionis 21, sacerdotii 16, qui dum viveret philosophiae et theologiae studiis praefuit et postea per 9 annos pastoralem curam de Steenwerck rexit. Requiescat in pace.

1708, 26 Septembris obiit R^dus Dominus *Gaudentius Bernaert* (3), Aldenardensis, aetatis suae anno 44°, religiosae professionis 21°, sacerdotii 17°. Obiit apoplexia correptus, confessus et sola extrema unctione munitus.

Tot hier pastor PATRICIUS HOLVOET.

---

(1) Patricius Holvoet, geboren te Ledeghem, werd geprofest den 4 Febr. 1687, priester gewijd den 11 Juli 1691 (Professieakt). In 1699 werd hij onderpastor benoemd te Zonnebeke. In 1711, na den dood van Abt Ambrosius Van der Weerde (die Abt Piers opgevolgd had), werd hij Abt benoemd. Aij stierf den 16 April 1751, sinds verschillende jaren met blindheid geslagen zijnde. Op zijnen grafzerk, behalve den naam gansch onleesbaar heden, stond eertijds : « *Sub hoc marmore jacet amplissimus ac reverendus admodum Dominus D^s Patricius Holvoet, parochiae Toparcha et 26us abbas hujus monasterii, a juventute suà regimini maturus, vineae Domini excolendae adjutor, dein per undecim annos pastor indefessus, omnibus seipsum praebuit exemplum, bonorum operum, in doctrina, integritate, regularitate et profusa in pauperes charitate. Cœcitate probatus ac senio confectus obiit 16 Aprilis 1751, aetatis suae anno 87°, professionis 65°, sacerdotii 60°, abbatialis regiminis 40°, jubilaei 5°* ». (*Histoire du diocèse de Bruges*, par VANDEPUTTE, blz. 129). Zijn wapen is van azuur met een keper van goud vergezeld van drie hangende wierookvaten van hetzelfde het geheel omgeven van zonnestralen. Men treft het aan op eene schilderij van 1726 in de kerk te Zonnebeke.

(2) Geprofest den 5 Oogst 1681 en priester gewijd den 7 Oct. 1685 (A-Z).

(3) Geprofest den 4 Februari 1687 ; priester den 16 Juli 1691 (A-Z).

1711, 5 Martii obiit R^dus Dominus *Prosper Capelle* (1), Iprensis, annorum agens 25, quo monasterium est ingressus, 26 Martii 1694 incepit annum aetatis suae 48 et mortuus est 5 Martii 1711.

Geschreven door pastor FRANCISCUS BORREMAN (2).

BIJVOEGSEL (3).

Anno Domini milesimo septingentesimo quinquagesimo sexto, 2° Januarii, omnibus Ecclesiae sacramentis praemunitus, diem clausit extremum R. D. *Gregorius Pyppe* (4), canonicus regularis abbatiae beatae Mariae de Sonnebeke, qui in vita sua varia munera digne adimplevit, in primis vicarius hujus ecclesiae constitutus, parvulos catechisando laudabiliter instruxit dando ipsis mel et lac, senes verbum Dei praedicando ut cibo spirituali illo praecipue aleret non defuit. Praeclara ejus merita permoverunt Patritium nostrum abbatem ut ad excolendos juniores novitios eligeret in directorem, quod non nisi summa cum laude adimplevit. Sublato e vivis R. D. D. Guilielmo Piers (5), priore abbatiae nostrae, vocavit Gregorium Patritius ut in defuncti locum succederet vicesque ejus adimpleret, quod non minus ac

---

(1) Subdiaken gewijd den 24 Febr. 1673. In 1701 was hij « religiosus senior » (A-G-S-B).

(2) Dit blijkt uit de vergelijking met zijn geschrift verder op het register.

(3) Uit de Reg^a defunctorum van Zonnebeke (A-Z).

(4) Geboren te Ieperen ; geprofest den 4 Oct. 1699, priester gewijd in 1704, prior benoemd in 1727, pastor in 1729 (A-Z).

(5) Geboren te Cuerne den 12 Aug. 1657 ; zoon van Karel Piers-du Hot, burgmeester van Kortrijk ; neef van abt Jacobus Piers. (Zie *Bulletijn van den Geschied- en Oudheidkundigen kring van Kortrijk*, 5de jaarg., 3de afl.). Eerst onderpastoor te Zonnebeke, daarna prior der abdij benoemd den 3 Oct. 1688, na den dood van Augustinus Dever. Hij stierf den 22 Juni 1727 (A-G-S-B).

directoris officium landabiliter administravit. Sed cum a juventute in vinea Domini sese exercuerat, vacante pastoratu Sonnebecano, Patritius eum ad vineam Domini colendam vocavit ad pastoratum Sonnebecanum, cui obediens, agnos et oves sibi commissos pabulo salutis nutrire usque ad finem quoad licuit non defuit per viginti septem annos, quo ut spero plenus dierum sed magis meritorum animam creatori suo reddidit anno aetatis septuagesimo septimo in aeternam beatificandam.

BENEDICTUS LUTUN.

Anno Domini 1763, vigesima prima Octobris, sanctae matris Ecclesiae (sacramentis) devotissime praemunitus ac benedictione papali donatus, obdormivit in Domino dilectus nobis in Christo confrater ac R^dus^ dnus ***Benedictus Lutun*** (1), natus in West-Nieuwkercke, ecclesiae hujus abbatialis B. M. Virginis in Zonnebeke religiosus ac canonicus, aetatis suae 60°, professionis canonicae 40°, sacerdotalis dignitatis 35° quum in parochia de Sonnebeke per 26 annos vicarius ac per 7 annos pastor curae animarum zelose inservivit, quem exequiis majoribus ac ordinariis in ecclesia sepelivit amplissimus dominus Joannes De Vos abbas abbatiae de Sonnebeke.

H. NUITTEN, deservitor (2).

---

(1) Hij werd subdiaken gewijd in 1726, pastor benoemd te Zonnebeke den 22 Maart 1756 (A-G-S-B).

(2) Geboren te Zonnebeke den 20 Februari 1729, zoon van Martinus Nuitten en Maria Catharina Verenne (A-Z). Hij werd priester gewijd in 1752 (A-G-S-B) en in 1763 pastor benoemd. Hubertus nam zijn ontslag den 20 Oogst 1778, dien dag waarschijnlijk abt benoemd zijnde. (VAN DE PUTTE, *op. cit.*).

In 1787 zonden de pointers, burgmeester en schepenen van Zonnebeke een smeekschrift tot abt Nuitten om de herbouwing der parochiekerk (= achterkerk) te bekomen, zoo 't de « *Inventaris van de pampieren deser abdije* » fol. 100, n^r^ 26 meldt (A-G-S-B). Geen gevolg werd er aan gegeven.

Abt Nuitten stierf in 1791. Zijn wapenschild was doorsneden, boven : 3 sterren, onder : een hart boven een golvende faas (A-G-S-B).

Anno Dni 1765 decima nona decembris sacris sacramentis praemunitus 68° aetatis suae anno obiit in Dno Rev^{dus} adm. D^{nus} *Jacobus Steyt* Cortracensis hujus abbatiae canonicus et sacerdos et per 34 annos economus etc. quem exequiis solemnibus in claustro sepelivit Ampl. D^{us} Abbas.

H. NUITTEN, pastor.

Anno Domini millesimo septingentesimo septuagesimo septimo, die vigesima octava novembris obiit in Domino Ampl. Dominus *Joannes Baptista de Vos* (1) hujus abba-

---

(1) Hij ontving in 't doopsel den naam : Petrus Joannes. Hij trad in de abdij van Zonnebeke en werd er priester gewijd in 1721. Op voorstelling van abt Holvoet werd hij door den bisschop van Brugge aangesteld tot hèt bedienen van een kapelanij te Roeselare, 't geen echter zonder gevolg bleef. Hij staat ook vermeld als « sacellanus » te Rumbeke (A-G-S-B). In 1733 werd hij pastor te Steenwerck, in Fransch-Vlaanderen benoemd, en bleef die bediening vervullen tot in 1751, toen hij Patricius Holvoet als abt opvolgde. Den 11 April 1757 kreeg hij van den Paus — voor hem en zijne nakomers — de vergunning den mijter te mogen dragen en de Pontificalia te gebruiken op sommige plechtige dagen (A-G-S-B). Den 17 April 1758 vroeg hij aan den bisschop van Ieperen eene verandering te willen toestaan in de fondatie van den heer van Lampernisse die in 1219 aan de abdij een jaarlijksch inkomen van 16 pond groote geschonken had, inkomen — dat te zijnen tijde geen 5 pond groote meer opbracht. Den 22 April werd het hem toegestaan. Den 28 Febr. 1777 zond abt De Vos met zijn kloosterlingen een request tot « zijn Koninklijke Hoogheid » om de toelating te bekomen tot verkooping hunner heerlijkheid, « De Hernesse » genoemd, gelegen te Lampernisse en aan 't klooster gegeven in 1219 door Thomas van Lampernisse. (Copie van de requeste A-G-S-B). Of er gevolg gegeven geweest is hebben we tot nog toe niet kunnen achterhalen. Alleszins toch — in de volledige tafel van de inkomsten der abdij, in 1794 opgemaakt, wordt geen melding meer gemaakt van goed dat te Lampernisse zou gelegen zijn (A-G-S-B). Onder het bestuur van abt De Vos werd het huidig choor der kerk van Zonnebeke gebouwd (1767) en met een prachtig hoogaltaar versierd. — Het geschilderd portret van den abt hangt in de sacristie : 't is het eenig gekende van al de abten. — Zijn wapen staat uitgebeiteld op een altaar in de kerk van Zonnebeke en was vroeger ook te zien op de grootste der drie klokken, die nu vernieuwd is. Zoo de aanduidingen overeenstemmen met de hedendaagsche wijze van voorstellen, moet het van zilver geweest zijn, met

tiae abbas dignissimus et parochiae de Zonnebeke toparcha, omnibus Ecclesiae sacramentis munitus aetatis suae anno octogesimo primo, professionis canonicae in hac abbatia 62°, sacerdotii 62° (sic), praelaturae 27, jubilaei 14°, natus Cortraci filius Petri de Vos et...... (sic) Van den Berghe; in choro hujus abbatiae....

Anno Domini millesimo septingentesimo septuagesimo octavo, die vigesima Januarii obiit in Domino Rev. Dus *Josephus Denys* (1) hujus abbatiae can. reg. et prior, sola extrema unctione munitus in hac abbatia, aetatis suae anno septuagesimo octavo, professionis canonicae 60°,.....

Anno Domini 1797, die 5° Junii horâ quintâ vespertina obiit Ipris in parochia Sti Nicolai Rdus Dominus *Guilielmus Jacobus Claeyssens*, religiosus abbatiae Beatae M. V. de Zonnebeke natus Ostende, aetatis 54 annorum, filius Jacobi Claeyssens et Joannae Theresiae Gryspeere, in cemeterio parochiae de Zonnebeke 16° hujus per me.

J. FATTOU, pr (2).

---

een keper van keel, beladen met 3 sterren; van onder een zittende vos; de kenspreuk is: *Terris foveatur et astris*. Zie AnÉm. t. LV, 1905, p. 347.

(1) Diaken gewijd in 1722 (A-G-S-B).

(2) *Josephus Fattou* (in de wereld Petrus Josephus) werd geboren te Iseghem den 30 September 1754. Hij werd priester gewijd in 1784, onderpastor te Zonnebeke in 't zelfde jaar en pastor in Mei 1792 (A-G-S-B). Hij weigerde den eed aan de Republiek, en bleef pastor tot den 5 October 1812, wanneer hij — Stevenist geworden zijnde — zijn ontslag nemen moest. (Zie: VANDER MOERE, « *De jonge Leviten van het Seminarie van Gent* » Brussel, Goemare, 1856, bl. LXXII). Zijn onderpastor en gewezen kloosterbroeder, Antonius Desmadryl, bleef gedurende vijf maanden desservitor. Fattou dwaalde daarna rond als priester der Stevenisten en stierf te Gheluwe den 21 Februari 1817. Den 24sten werd hij te Zonnebeke in de ongewijde aarde begraven. (Medegedeeld door E. H. Slosse, pastor te Rumbeke. Zie ook « Kerkrekeningen van 1812, pastorij-archief te Zonnebeke »).

JANSENIUS' GRAFZERKEN

TE YPER.

Als eenige herinnering aan den vermaarden bisschop Jansenius, vinden we nog in het koor der St Maartenskerk te Yper een eenvoudigen vloersteen, in denwelken een kruisken en vier cijfers « 1.6.3.8. » uitgebeiteld staan. Deze steen wijst de begraafplaats aan van den beroemden bisschop van Yper en het getal 1638 duidt het jaar aan van zijn afsterven. Armtierige grafsteen voorwaar, midden de groote zerken en praalgraven der andere bisschoppen! Doch meer dan dit naamloos en al te onduidelijk aandenken had men den beminden kerkvoogd na zijne dood gewijd; de nog bestaande grafsteen is de laatste hulde die eenige trouwe bewonderaars, na andere mislukte pogingen, den ongelukkigen bisschop toch wilden brengen, en deze laatste hulde was het einde van een veelbewogen episode uit de geschiedenis van het Jansenismus.

Deze episode willen we hier in 't kort verhalen, deels volgens het boek van A. VAN DEN PEEREBOOM, *Cornelius Jansenius, septième évêque d'Ypres, sa mort, son testament, ses épitaphes*. (Bruges, 1882), deels volgens nieuwe bronnen die ons toelieten voornoemd werk te volledigen en soms te verbeteren [1].

---

[1] Een meer uitgebreid werk, met uitgave van nieuwe bronnen, en kritisch overzicht der reeds bestaande studiën, hopen we eerlang uit te geven. In dit bondig overzicht, dat we slechts als eerste vrucht onzer opzoekingen mededeelden aan de vergadering van den *Geschiedkundigen Kring van Brugge*, te Yper gehouden op 15 Sept. 1910, hebben we om beterswil ons bepaald bij een zeer algemeene opgave der bronnen

Cornelius Jansenius, zevende bisschop van Yper (1636-1638), stierf op 6en Mei 1638 van de pest. Hij had sedert korten tijd zijn groot werk afgemaakt, gekend onder den naam van « *Augustinus* », dat eene ongelooflijke opschudding teweeg bracht, in gansch de kristenheid van 't Westen. Immers het was alsdan de tijd der hevige twisten nopens het geheim der bovennatuurlijke gerechtigheid, der erfzonde, der genade en hare verhouding met de menschelijke vrijheid. Aan de eene zijde stond de leer van het gezelschap Jesu, die de vrijheid van den wil krachtig verdedigde. Daar tegenover rees de Leuvensche Hoogeschool op met een onderwijs zoogezegd gesteund op St Augustijn, maar inderdaad doordrongen met dwalingen, die de Kerk in Baïus veroordeeld had, doch die nog langen tijd voortwoekerden. In zulk een midden geworpen, moest het werk, waarin Jansenius beweerde getrouw de leering van den grooten kerkleeraar te vertolken nopens de twistvragen, eenen diepen indruk maken. Dit boek verscheen te Leuven in 1640 niettegenstaande al de pogingen der Jesuieten, die de geheime uitgave ervan ontdekt hadden, en het duurde niet lang of het werd het middenpunt van den strijd der twee theologische scholen: de eenen verdedigden hardnekkig den *Augustinus*, als de zuivere leer van den bisschop van Hippone ; de anderen beweerden dat dit boek de dwalingen van Baïus vernieuwde, en na korten tijd moest de kerkelijke overheid uitspraak doen ; deze uitspraak was eene strenge veroordeeling. Reeds in 1641 werd de *Augustinus*, samen met andere boeken, verboden door een decreet der Congregatie van het *S. Officium* geteekend den 1en en afgekondigd den 24 Oogst. Den 6 Maart 1642 teekende Urbanus de VIII

waarop we steunden. Wij hopen dat deze studie, die wij op verlangen van het Bestuur der AnÉm. hier laten verschijnen, niettemin den lezer welkom zal heeten.

zijne bulle „*In eminenti*” waarin de leering van Jansenius als eene vernieuwing van de baïanische dwalingen veroordeeld wordt; deze veroordeeling echter werd slechts den 19 Juni van 't volgend jaar afgekondigd. Eindelijk werden den 31 Mei 1653, in de bulle van Innocentius X „*Cum occasione*” vijf stellingen, uit het boek van Jansenius getrokken, uitdrukkelijk gedoemd. Deze herhaalde veroordeelingen waren niet overbodig, want het duurde lange jaren vooraleer de twee eerste eenig uitwerksel bekwamen. De reden daarvan was de hardnekkige tegenstand der aanhangers van Jansenius' leer, onder welke de voornaamste in Belgie waren Jacobus Boone, aartsbisschop van Mechelen, en Antonius Triest, bisschop van Gent, krachtig ondersteund door de hoogeschool van Leuven en door de bestuurraden der Nederlanden die de rechten van den koning van Spanje, Philips IV, beweerden te verdedigen tegen de geestelijke macht van de Kerk, den Paus van Rome. De aartshertog Leopold van Oostenrijk, opperbestuurder der Nederlanden, van 1647 tot 1656, stelde alles in 't werk om de Jansenisten tot onderwerping te dwingen. Op 28 Februari 1651 gaf hij een *Placcaet* uit waarbij, van wegens den koning, bevolen werd de veroordeelingen van Rome overal af te kondigen en te aanveerden. Door dit samenwerken van tijdelijke en geestelijke macht kon men er eindelijk toe geraken de gedoemde leer ten minste *officieel* te verbannen, en 't jaar 1664 mocht de paus Innocentius X openbare dankgebeden voorschrijven „*pro subacto ac protrito Jansenismo*”.

Na deze noodzakelijke inleiding komen we terug tot ons onderwerp, den zerksteen van Jansenius.

Omstreeks 't jaar 1641, naar onze meening, werd op 't graf van Jansenius († 1638) eene plaat in wit marmer gelegd met een latijnsch zerkschrift, naar alle waarschijn-

lijkheid, door den vriend van den afgestorvenen bisschop, Libertus Fromondus opgesteld, in dezer voege :

D. O. M. S.
Hier ligt Cornelius Jansenius,
Digt zegt genoeg.
Zijne deugdzaamheid, zijne geleerdheid en roem zullen het [overige verkonden.
Langen tijd werd hij te Leuven bewonderd,
Hier begon hij even.
Tot de bisschoppelijke weerdigheid verheven
En zoo in aanzien gesteld in Belgie,
Straalde hij als een bliksem, doch verdween even ras.
Zoo gaat het met al wat menschelijk is :
Kortstondig is zelfs datgene wat lang duurt.
Edoch, hij zal zijnen dood overleven
in « *Augustinus* ».
De diepe gedachten (van dezen kerkleeraar)
Heeft hij, getrouwer dan wie ook, verklaard.
Met iets goddelijks in den geest, onvermoeibaar in de studie,
Heeft hij gansch zijn leven aan dit lastig en vroom werk [toegewijd.
Een zelfde tijd besloot zijn werk en zijn leven.
De Kerk zal er op de aarde de vruchten van genieten,
Hij zelf nu den loon ervan in den hemel.
Dit zij, lezer, uw wensch en uw gebed.
Hij stierf van de pest in 't jaar 1638,
Op 6 Mei, nog geen 53 jaar oud (¹).

(¹) Wij vertalen den tekst aangegeven bij VAL. ANDREAS, *Fasti Academici*, bl. 139 ; hij luidt als volgt :

D. O. M. S.
Cornelius Jansenius hic situs est.
Satis dixi :
Virtus, Eruditio, Fama cætera loquentur
Lovanij diu admirationi fuerat,

Hadde de schrijver zich vergenoegd met de deugden en de geleerdheid van den afgestorven bisschop te prijzen, niemand zou daar iets tegen in te brengen gehad hebben. Doch zulke groote lofspraak van den „ *Augustinus* „ moest vroeg of laat de aandacht trekken, en de veroordeeling van het boek zelf moest noodzakelijk strenge maatregelen tegen de zerk verwekken, zooveel te meer daar het volk van deze grafplaats een bedevaartsoord gemaakt had. Zoo gebeurde het ook. Op 29 Mei 1655 stuurde Julius Rospigliosi, aartsbisschop van Tarse, staatssecretaris van paus Alexander VII, eenen brief naar den toenmaligen bisschop van Yper, Franciscus Joannes de Robles, met pauselijk bevel den grafsteen van Jansenius te doen verdwijnen. Het was geen gemakkelijke taak : de kanunniken zouden eenen hardnekkigen weerstand bieden, te meer daar zij met den grootsten tegenzin de veroordeelingen van den *Augustinus* aanveerd hadden. Zelfs was een opstand van het volk te vreezen. De bisschop, dit voorziende, vroeg hulp aan aartshertog Leopold. Deze bijstand van de wereldlijke macht werd hem toegezegd op 27 November

---

Hic incæpit tantum.
Ad Episcopale fastigium erectus, ut Belgio ostenderetur,
Ut fulgur luxit & mox extinctus est.
Sic humana omnia :
Brevia, etiam cum longa sunt.
Funeri tamen superstes,
Vivet in Augustino;
Arcarum cogitationum ejus,
Si quis umquam, fidelissimus interpres,
Ingenium divinum, studium acre, vitam totam
Huic operi arduo & pio dederat,
Cum eo finitum est.
Ecclesia in terris fructum capiet,
Ipse in cœlis mercedem :
Sic vove & apprecare, Lector.
Extinctus est contagio an. M.DC.XXXVIII.
Prid. Non. Maii, ætatis nondum LIII.

Bij Van den Peereboom vinden we eenige onbeduidende varianten.

1655. Aldus gesteund ging de bisschop vooruit zonder zich te bekreunen om het geweldige verzet van zijn kapittel. Hij deed den steen wegnemen binst den nacht van 10 tot 11 December 1655 en verborg hem in een afgelegen en ongebruikt vertrek genaamd « de kapel van den bisschop ».

Daarop groot lawijd van wegens de kanunnikken en diepe mistevredenheid onder het volk, dat al de schuld daarvan legde op de Jesuieten van Yper. Maar eene *breve* van Alexander VII, geteekend den 29 Januari 1656, kwam den bisschop gelukwenschen om zijn krachtdadig optreden, en verbod werd hem gegeven toe, door tusschenkomst van den dienstdoenden internuntius, Ferd. Niphus, ooit gelijk waar eenen nieuwen grafsteen te laten plaatsen. Korts daarna deed Mgr de Robles het grafschrift uitschrabben, en het kapittel, dat nog eenige maanden vruchteloos het herplaatsen van de zerk eischte, moest, althans voor eenigen tijd, aan de hoop verzaken de gekrenkte eer van Jansenius te herstellen.

Wat nu de vraag aangaat of het lijk van Jansenius ontgraven werd, gelooven we niet dat de twijfels van Van den Peereboom gegrond zijn. Het antwoord van den bisschop, Mgr de Robles, aan zijne kannunikken die hem vroegen : « An nihil factum fuerit circa cadaver Rmi Dni defuncti? » is, onzes inziens, afdoende : « nihil [scil. factum esse] se sciente, in securitatem cujus, obligavit iterato verbum suum episcopale, addens se ad hoc non habuisse mandatum, nec dedisse, et posse patere de veritate per effossionem et inspectionem quae dominis libera est (1) ». Dit antwoord bevredigde het kapittel, en de jansenistische schrijvers van de XVII[e] eeuw hebben daar niet aan getwijfeld. 't Is waar, J.-B. Duchesne, S. J. in zijn *Histoire du baianisme*, bevestigt stellig in 1731 de ontgraving : maar hij

(1) Zie Van den Peereboom, *o. c.*, bl. 85, nota (1).

plaatst ze *achter* 't wegnemen van den tweeden grafzerk, zonder een enkel bewijs aan te brengen : zoodat we overtuigd blijven dat de overblijfsels van den 7en bisschop van Yper voortdurend in het koor van St Maartens berust hebben.

Ziedaar het eerste bedrijf van dit eigenaardig drama, gespeeld om het graf van Jansenius. Ondertusschen had paus Alexander VII in zijne constitutie van 16 October 1656. « *Ad sanctam B. Petri sedem* » de veroordeeling der 5 stellingen vernieuwd, en wel in den zin van den schrijver. Den 15 Februari 1664, nieuwe bul van denzelfden paus : « *Regiminis apostolici* », met een formulier dat aan alle geestelijke lieden moest te onderteekenen voorgelegd worden. Dit alles echter had de bewondering der kanunnikken van Yper voor hunnen beroemden bisschop niet uitgedoofd, maar veeleer versterkt. Den 27 Maart 1672, Zondag « Laetare », verscheen onverwachts op zijn graf een nieuw latijnsch opschrift dat, door toedoen van den kanunnik Maes, op de keerzijde van den eersten steen gebeiteld stond. Het luidt als volgt :

« In waarheid en liefde. »
Hier ligt begraven
Cornelius Jansenius
7e bisschop
van Yper.
Dit zegt genoeg.
Hij leefde 52 jaar,
stierf den 6 Mei 1638.
Zeg, gij die voorbijgaat :
Hij ruste in vrede.
Amen (1).

(1) In 't latijn bij VAN DEN PEERBOOM, *o. c.* bl. 100, volgens een oorkonde uit het Staatsarchief te Gent, luidt het als volgt :

De vreugde van Jansenius' vrienden was groot, maar van korten duur [1]. De Internuntius, Airoldi, na vruchtelooze pogingen bij het kapittel zelf, wendde zich tot den opperbestuurder der Nederlanden, Don Jean Domingo, graaf van Monterey, die in ons land gezag voerde van 1670 tot 1675. Deze zond den procureur van den raad van Vlaanderen, Van Costenoble, om een onderzoek in te stellen, nopens dit geheimzinnig herplaatsen van den grafsteen. Zoo kwam men tot de kennis der volle waarheid, en rond half-April 1673 ontving Mgr Van Halmale, toemalige bisschop van Yper, bevel van het opperbestuur den steen heimelijk weg te nemen: hetgeen hij deed in den nacht van 23 tot 24 April. Dit verwekte nog eens de misnoegdheid van Jansenius' vrienden, die op verschillende plaatsen een jaarschrift lieten aanplakken waarin zij al de schuld op de Jesuieten deden vallen en het volk tegen hen ophitsen.

Dit alles toont ons hoe diep de genegenheid voor Jansenius in de herten geworteld was; nog lange jaren bleef deze gedachtenis voortbestaan. Een bewijs daarvan

---

Hic jacet
Cornelius Jansenius,
Septimus Episcopus
Yprensis.
Satis dixi.
Vixit An. LII.
Obiit
VI Maii CIϽIϽCXXXVIII
Dic viator
Requiescat in pace
Amen.

Van boven stond Jansenius' schild, dat van goud was met een faas van sinopel, daaronder zijn kenspreuk: *In veritate et caritate.*

[1] Weerom kwamen Janseniusgezinde pelgrims het graf bezoeken; onder meer, in 1672, de geleerde benediktijn Mabillon. Zie U. BERLIÈRE. *Mabillon et la Belgique. Le voyage de Flandre (1672). Correspondance.* — *Revue Mabillon*, 1908, t. IV, bl. 4-38, 231-242.

is de poging aangewend door de kloosterzuster Petronille Bertens in 1680, bij het laatste bezoek van Lodewijk de XIVe te Yper. Deze kloosterzuster, die Jansenius in zijne laatste oogenblikken bijgestaan had, smeekte de edellieden van 't koninklijk gevolg hunnen meester te vragen de oneer te herstellen den bisschop van Yper aangedaan door het wegnemen van zijn grafzerk (1).

Van den Peereboom denkt dat de beruchte steen na het onderzoek van 1673 gebroken werd; ten onrechte nogthans, want zeker is het dat hij nog bestond in 1695 en tot dan toe door de kanunnikken zorgvuldig schijnt bewaard te zijn gebleven. Dit weten we door een nog al zonderling feit uit het leven van een van Jansenius' opvolgers, bisschop Martinus de Ratabon. Op 9 Juli 1695, zoo lezen we in de levensbeschrijving van dezen bisschop (2), gaf het kapittel den steen van Jansenius in verruiling tegen twee nieuwe marmere grafzerken, die de bisschop hen aanboodt, om de oude grafsteenen te vervangen van proost Hugo en scholaster Pieter Cauwel, gebroken bij het plaatsen van het nieuw hoogaltaar. Misschien wel had de bisschop reeds vroeger pogingen aangewend en vondt hij in deze gelegenheid een middel om de hardnekkige kanunniken te bewilligen? Wij weten het niet; het aangehaalde feit nogthans laat vermoeden dat Jansenius' grafzerk tot dan toe nog in eere was gebleven. Evenmin weten we of de Ratabon het *corpus delicti* medenam naar Frankrijk, wanneer hij op 27 Maart 1713 afscheid nam van zijn kapittel.

Intusschentijd of naderhand, men weet niet hoe noch wanneer, verscheen de steen, met de vier geheimzinnige

(1) Zie Bayle. *Dictionn. historique et critique*, Amsterdam, 1780, t. II, bl. 830, nota 4.

(2) A.-C. De Schrevel in *Bibliographie nationale*, t. XVIII, v° *Ratabon*.

cijfers en 't kruisken, dien we nu nog zien in het koor der S[t] Maartenskerk : 't was de laatste hulde aan Jansenius gebracht door zijne getrouwe bewonderaars en tevens voor de toekomst eene getuigenis van zijne deugden, waardoor hij deze aanhoudende liefde van zijn volk afdwong.

Heeft hij gedwaald en anderen in dwaling geleid, dit klein kruisken herinnert ons, kristenen, dat de strenge Rechter van hierboven ook een bermhertige Verlosser is die alleen hen straft die *wetens en willens*, 't zij in woord, 't zij in daad zijne leering bestrijden.

« *In veritate et caritate* » was de leus van Jansenius : wij hopen dat hij rechtzinnig de *waarheid* betracht heeft, en door haar de goddelijke *liefde*, en de opperste bekroning ervan ontvangen heeft.

A. LEGRAND.

Een geschil in de abdij van Duinen in 1666.

Het geschil waarvan we enkele bijzonderheden mededeelen onstond bij den dood van abt Gerardus De Bare, voorgevallen op 25n September 1666 (1). Alhoewel de zaak op haar eigen van weinig belang is, hebben wij het toch de moeite waard geacht ze aan te stippen, omdat ze ons toelaat eenen blik te werpen op het inwendig leven der abdij gedurende de XVIIe eeuw. We deden het zooveel te meer, daar onder dit opzicht weinig gegevens te vinden zijn in het anders zoo rijk archief der Duinenabdij, bewaard in het Groot Seminarie te Brugge. Hebben immers de Duinheeren met veel zorg alle stukken verzameld, betrekkelijk hunne goederen en inkomsten, weinig bescheiden lieten zij ons na van hunne eigene levenswijze, hun eigen doen en laten. Ons verhaal nemen we — zooveel mogelijk woordelijk — uit een klein dagboek te dien tijde

(1) Gerardus De Bare was abt van Duinen sedert 1654. Zie over hem C. de Visch, *Compendium chronologicum exordii et progressus abbatiæ... de Dunis*. Bruxellæ, Vleugaert, 1660; alsook *Cronica et cartularium monasterii de Dunis*. Brugis, Vande Casteele, 1864, bl. 106.

geschreven door Martinus Colle, « secretaris van 't convent en 't capittel » en berustend op bovengemeld archief (1).

***

Op Vrijdag 24 September 1666, kwam in de abdij van Duinen het nieuws toe dat de Z. E. H. prelaat, Gerardus De Bare, terugkeerend van een bezoek aan den Bogaarde, te Diksmude, in de vrouwenabdij van Hemelsdale, haastig onpasselijk was geworden en « seer serieuselick sieck lagh sonder hope van te bekomen ». Heer Balduinus Winneel, pater (biechtvader) van Spermalie had dit nieuws uit Diksmude ontvangen. Aanstonds vertrokken twee kloosterlingen om den zieken vaderabt bij te staan : heer Melchior Steuperaert, dispensier, verliet Brugge om 1 ure en kwam op tijd te Hemelsdale; hij verzorgde den stervenden prelaat tot aan zijn overlijden. Heer Nivardus Van Hove, onderprior der abdij, vertrok slechts om 3 ure, hij kwam te laat aan zoodat hij « niet meer binnengherocht ».

De afwezigheid van Nivardus Van Hove was het begin der moeilijkheden. Toen hij immers ter nauwernood vertrokken was kwam te Brugge een spoedbode uit Diksmude, gezonden door den zieken abt met belangrijke brieven, gericht tot den onderprior. Deze brieven behelsden de wettelijke kennisgeving van het ontslag, gevraagd door den

---

(1) Dit dagboek bestaat uit 7 volschreven bladen en draagt als titel : *Registre van al het gonne ghehandelt, resolveert ende ghepasseert is gheduerende den tijdt vande vacantien der abdije van Duynen, beginnende vanden 25 Septb. 1666 tot den........* Dit register is onvolledig gebleven, het eindigt met 15 Mei 1667, na eerst van 5 October tot 19 November 1666 onderbroken te zijn geweest. De « vacantie » echter duurde tot in September 1667. Dat het dagboek door Martinus Collé, te dien tijde *lector* en later abt van Duinen, geschreven werd, kunnen we uit den inhoud vaststellen : fol. 7°, sprekend van een verbod van verkooping door den Raad van State gezonden naar de abdij, schrijft de opsteller : « welcke brief is gebracht geweest door *mij*, fr. Mart. Colle, in qualiteyt van secretaris van den Eerw. H. Prior omme deselve te registreren.... ». Elders teekent hij Mart. Colle, *lector* of nog *secretaris van 't convent en 't capittel.*

prior D. Edmundus Schipman en moesten aanstonds door den onderprior Nivardus Van Hove, in het kapittel afgelezen worden. Eenige religieusen, (die misschien vermoedden wat op handen was), staken de hoofden bijeen en gaven « in stille » de brieven aan broeder Jan De Bare, tot dat de onderprior zou teruggekeerd zijn. Deze echter kwam slechts 's anderdaags middags en bracht ongelukkiglijk het nieuws mede dat de abt des nachts om een ure gestorven was (1). De brieven werden hem dadelijk overhandigd ; maar wat er mede aangevangen ? Zouden ze nog van waarde wezen, nu de abt overleden was ?

Nivardus Van Hove schijnt er wel eenigzins aan getwijfeld te hebben : nog vóór de Vespers sprak hij van de zaak aan den prior, vroeg raad aan eenige zijner medebroeders en liet aan heer Ambrosius de Mijstere en heer Gerardus Willaerdt toe in de stad te gaan om de paters Augustijnen te raadplegen. Het antwoord der paters was « dat men ten minsten gerustelick mochte voortgaan ter faveur van zijn Eerweerdigheid's ordinantie. » Doch dit was de meening niet van den prior en vandaar de moeilijkheden. Ik laat hier liever het dagboek zelf spreken.

Naer de vesperen heeft den H. Prior alle de Priesters gheropen inde sacristie hun voorlegghende sijn afghesonden destitutie, maer om dat hij gheloofde dat den Eerw. heer Prelaet overleden was, seyde dat deselve ordinantie haer effect niet en konde bekomen, ende dat den brief van H. Balthazar, nochte den supprior hem niet en konden afdancken van zijn Priorie (2). De religieusen hebben

(1) Men verbetere dus [Van de Putte], *Histoire du diocèse de Bruges*... illustrée par Canneel, waar hij bl. 141 schrijft dat abt De Bare in de abdij van Hemelsdale *te Brugge* stierf ; Hemelsdale werd slechts in 1671 naar Brugge uit Diksmude overgebracht.

(2) De spoedbode, zoo men verder zien zal, had twee brieven medegebracht : den eerste was door den secretaris van den abt, Balthazar

geantwoordt de brieven te willen sien en hooren lesen, ende syn alsoo voorder ghegaen tot de kamer bij het capittel. Terwijlen, sijn H. Ambrosius ende H. Gerardus aenghecomen met hun resolutie ende hebben doen roepen den H. supprior om de selve brieven in t'capittel voor alle religieusen te lesen. Den H. Prior resisteerde segghende dat hem alleen toestondt t' capitel te vergaderen, waerop de Religieusen seyden dater gheen quaet en was de vermelde brieven in 't capitel te lesen, ende dat hij naer het lesen der selve soude doen dat hij in raede vonde : soo dat om dese vergaderijnghe te houden van weer kanten veel woorden ghevallen sijn ; ten letsten men heeft doen ontbieden alle Priesters die absent waeren ende alle de jonghe Religieusen, om *ad sonitum campanæ* al te saemen te vergaderen in t' capitel, alwaer de H. Prior (t' welck was teghen den danck vande Religieusen) heeft ghepresideert, ende den H. supprior heeft van sijn plaetse ghelesen 4 a 5 d'eerste lineën van desen naevolghenden advysbrief.

« Eerweerdighen heer supprior — U[w] R[everentie] sal « morghen desen inghesloten publieeren ende lesen in het « capitel bij order van mijnheer den Prelaet ter presentie « van alle de religieusen, waerin syn Eerw[t] onsen Eerw. « Heer Prior is absolverende van syn officie van Prior, « het welck hy voor desen dickwils van myn heer heeft « versocht, hem bedanckende van allen aerbeydt die hij « gedurende syn Priorie ghehadt heeft ende hem stellende « Pater confessor van Ravesberghe ende voorder de reste « ghelyck UR daerinne sal bevinden. UR sal moeten « vraeghen expresselyck vanden selven heer Prior omme « te presideren, ende dat bij order van syn Eerw[t]. In cas « van refus, soo sal niet teghenstaende UR in het capitel « opstaen ende den selven brief in den persoon van mijn « heer den Prelaet lesen, dit sal UR alles in t' stille « houden tot het publiceren van dien. Syn eerweerd[t] licht

---

D'Hooghe, rechtstreeks aan Nivardus Van Hove gericht om hem de handelwijze aan te duiden, die diende gevolgd te worden, een tweede sprak aan gansch het convent en was door den abt zelf onderteekend.

« seer kranck, inde vreese dat hij het cort sal maecken,
« doordien wij meer verliesen als winnen, waermede ick
« mij teecken — Eerw. heer supprior — UR oodtmoedighen
« dienaer en confr. F. Balthasar d'Hooghe R. D. — Van
« boven was geschreven: Dixmude den XXIII september
« 1666. — Ende van onder: UR sal den brief aen het
« capitel geschreven van myn H. Prelaet in het capitel
« alleen open doen ende aldaer lesen. »

Daernaer heeft ditto supprior den brief opengliedaen van syn Eerw[t] ende die klaerlick uytghelesen, ende de selve doen ommedraeghen dat alle Religieusen de signature souden sien ende verkennen, waervan de copie hier volght:

« R[di] d[ni] confratres. — Cum saepius ante hac Rdus dnus
« Prior a nobis petierit absolvi a suo Prioratus officio, nos,
« volentes satisfacere ipsius petitioni et desiderio, absolvi-
« mus ipsum a dicto suo Prioratu, agentes ipsi summas
« gratias pro omni labore, omni tempore Prioratus sui
« suscepto, et constituentes ipsum Patrem confessarium in
« Ravensberghe, a qua paternitate etiam absolvinus
« D. Franciscum Penneman. Priorem vero nominamus
« Rdum Dnum Balduinum Winneel, commendantes ipsi
« ante omnia fraternam charitatem et observantiam disci-
« plinae regularis, idque ad majorem Dei gloriam et ordinis
« nostri splendorem. Patris confessarii officio in Spermaille
« loco ipsius interim fungetur Dnus Melchior (Steuperaert),
« Economi vero D. Balthasar (D'Hooghe). Commendamus
« nos precibus vestris et sacrificiis et manenues, Rdi Dni
« confratres omnium vestrum affectuosissimus confrater.
« — F. G. Abbas Dunensis ». Van boven was: Dixmude
« XXIV Septembris 1666 ».

Naer het lesen van dese brieven heeft den H. Prior gheseyt ende bekent dickmaels ghevraeght te hebben van syn Eerw[t] om te syn verlost van syn officie, mits dat men hem soude declareren onnoosel van al het ghonne dat men hem soude konnen opleggheu, ende aenghesien dat dese ordinantie van veranderynghe gheopenbaert wordt naer het overlyden vanden Eerw. H. Prelaet, dat hy hem aende selve niet en moeste ghedraghen ende gheresolveert was te

blijven ende continueren in possessie van sijn priorie : hier mede is hij en alle Religieusen vertrocken uijt het capitel.

De ure nu gheslegheu synde om te gaen naer het avondmael, is den H. Prior eerst van al de rifter binnen ghegaen, maer niemandt vande Religieusen en heeft hem willen volghen en al te saemen vergadert synde, hebben gheradigh ghevonden een Priester te deputeren, die uytter naem van gheheel het convent hem soude kenbaer maecken dat alle religieusen, hun onderwerpende aende ordinantie van hunnen Prelaet ende overste, voor goet hielden de voorseyde destitutie ende institutie, om het welck een ieder resolveerde hem niet te vervoorderen inde rifter, tensy dat hy (de prior) soude believen uyt te gaen ofte wel verkoose syn plaetse van Professie : hy is dan uytghegaen, maer, soo hy seyde aende Religieusen voor den rifter, sonder prejudicie ende met intentie van syn recht aldaer te vervolghen ; ende van doen af, heeft hy hem ghesequestreert ghehouden tot den 7e October, ghelijck wij daernaer segghen sullen (1).

In den rifter dan heeft den H. supprior ghepresideert, ende naer eten heeft het gheheel convent (uytghenomen H. Vincent Leij die hem met den H. Prior Edmundus opponeerde aen desen act capitulair), veel gheluckx gaen bieden aen H. Balduinus, hem verkennende voor nieuw inghestelden Prior. Den selven avondt hebben de Religieusen gheresolveert te schrijven aenden H. Syndicus van t'ordre, om van hem te verkrijghen confirmatie van dese capitulaire destitutie ende institutie, ghelyck men sien kan uijt desen copie-brief wiens origineel onderteekent was met handtschrift van alle Religieusen (2).

---

(1) Dus werd dit dagboek slechts na 7n October geschreven. Jammer genoeg heeft de schrijver zijn inzicht van gansch het verloop der zaak te verhalen niet uitgevoerd ; zijn dagboek is onderbroken van 5 Oct. tot 19 Nov. daar waar we de oplossing der moeilijkheid moesten vinden.

(2) De *Syndicus* was de 2de afgevaardigde van den algemeenen oversten van Citeaux voor eene bepaalde provincie. (Zie de belangrijke bijdrage van M. E(NGLISH) : *De Cistercienzer Hervorming*, in *Biekorf*, 1911,

« Adm. R^de^ et Amplissime Dne. — Summo omnium « nostrum mærore obiit, Dixmude in Valle cœli 25^a^ hujus « paulo post mediam noctem, R^mus^ D^nus^ Gerardus de Bare « abbas noster et Ordinis, dum viveret, Vicarius generalis « per Belgium, cujus anima sit in æterna felicitate; cumque « dictus R^mus^ D^nus^ sensibus adhuc integris annuerit petitioni « R^di^ D^ni^ Edmundi Schipman, quondam Prioris instanter « petentis absolvi ab onere Prioratus, et in ejus locum « constituerit priorem R. D. Balduinum Winneel ut latius « patet ex litteris propria ipsius manu subsignatis de data « 21^a^ præcedenti, quarum originalia hic adjunximus, « iisdem litteris directis ad modernum Suppriorem et « totum conventum, dictus D^nus^ Supprior virtute commis- « sionis sibi datæ, obsequiens mandatis superioris, abbatis « sui, convocari fecit sonitu campanæ totum præfatum « conventum ad locum capitularem, ubi alta et intelligibili « voce omnibus prælegit dictam commissionem, absolu- « tionem et institutionem, omnibus acclamantibus et man- « data sui abbatis, ut par est, debita reverentia suscipien- « tibus, ut patet ex singulorum syngraphis hic appositis ; « sed cum dictus D. Edmundus sui absolutionem ægre « ferre videretur, possetque ad Ampliss. Paternitatem « vestram desuper expostulaturus recurrere et unaninem « concordiam interturbare, rogamus omnes ampliss. « dominationem V^tram^ dignetur hæc actitata sua authoritate « syndicali confirmare, nobisque permittere qualitatem « qua veraciter dicimus, Adm. Rev. et Ampl. Domine, « Adm. Rev^dae^ et Ampl^mae^ dominationis V^trae^ humilimi « famuli ». (Volgen de handteekens) :

Fr. Matthæus Salé, fr. Ambrosius de Mystère, fr. Malachias Blawaert, fr. Hieronymus del' Ville, fr. Arnoldus Terrasse, dicens se consentire si dicta prælati ordinatio esset valida, fr. Nicardus Van Hove supprior, fr. Bartholomeus Elyas, fr. Gerardus Willaerdt, fr. Gregorius van Wittenberghe, fr. Melchior Steuperaert, fr. Martinus

---

bl. 326.) Door den dood van Gerardus De Bare, die Vikaris generaal was der Cistercienser orde voor de belgische abdijen, kwam het hoogste toezicht toe aan den Syndicus, Livinus Vaentjens, abt van Baudeloo, binnen Gent.

Colle, lector, fr. Audomarus Neyts, fr. Paulus Marcus, fr. Lucas De Vriese, fr. Idesbaldus Le Gillon, fr. Guillelmus Lowix, fr. Donatianus Van de Boogaerde, fr. Augustinus Houcke, fr. Michaël van Berchem, fr. Engelbertus Vander Woude, fr. Joannes Ferraer (1).

Ende by syde was: Brugis 26a 7bris 1666. d'Inscriptie was: Adm. Rdo et A. Dno, Dno abbati Baudeloensi, Syndico ordinis Cisterciensis etc. Gandavi.

Zoo stonden op 25n October 1666 in de abdij van Duinen twee zeer ongelijke partijen tegen elkaar. Elke partij ging haren weg en zocht ondersteuning. Reeds 's anderendaags, 26n October, vertrok een der religieusen, Gerardus Willaerdt met boven aangehaalden brief naar den abt van Baudeloo, syndicus van de orde, eerst naar Gent, dan naar Audenaarde, waar de prelaat toevallig verbleef.

Prior Schipman bleef ook niet werkeloos, hij zond zijn partijgenoot Vincentius Ley insgelijks naar Gent: deze vertrok, zegt het dagboek, « sonder wete van 't convent en niet vermaent hebbende den praesident van 't Capittel ». Intusschen werden door de afgevaardigden van 't Kapittel de gewone maatregelen voor de vacature genomen.

Op Woensdag, 29n October, kwam heer Gerardus Willaerdt terug met den volgenden brief gericht tot de kloosterlingen der Duinenabdij :

« Rdi Dni Confratres, Pax Christi. — Apertis litteris
« vestris obstupui super rumore et nuntio de obitu admo-
« dum Rdi ac amplissimi Dni Prelati vestri, (cujus animae
« Deus benefaciat). Interim cum sit contentio, quis eorum
« videatur esse major, qui ante mortem praefati Dni Prelati
« constituti et destituti erant Priores inter vos, ad evitan-
« das ulteriores contentiones, ne in domo Dei discordia

(1) Zie over deze kloosterlingen en andere in deze bijdrage vermeld *Cronica cit.*, bl. 102 en volgende.

« suscitetur, omnino expedire judico ut in omnibus actioni-
« bus conventualibus praesideat D. Nivardus Van Hove
« authoritate suppriorali, quousque aliter judicaverim
« ordinandum ; mandando interim authoritate syndicali ut
« tota communitas eidem tamquam suppriori obediat,
« rogando Deum pacis et dilectionis ut pacem, unitatem
« atque concordiam in vobis augeat et conservet, quibus
« mando, R[di] D[ni] Confratres, DD. VV. addictissimus
« confrater, F. Livinus, Abbas de Baudeloo » — by syden
« was ghescreven: « raptim Aldenarde 27 Septemb. 1666 »
« — d'inscriptie was: « R[dis] DD. Confratribus Abbatiae
« dunensis, eisdemque praelegenda per D. Suppriorem
« ejusdem loci, Brugis ».

Zoo men ziet, gaf het antwoord van den syndicus, dat 's middags na de « gratie » in 't kapittel werd voorgelezen, slechts eene voorloopige beslissing. Hoe de zaak echter van het priorschap verder afliep kunnen wij uit het dagboek niet meer opmaken. Wel vernemen we nog dat heer Michiel Bultynck, een der administrateurs van het klooster, de religieusen aanwakkerde tot « unie, peis ende vrede » en de noodige voetstappen deed te Brussel bij den Raad van State om de commissarissen te doen benoemen vereischt tot verkiezing van den nieuwen abt ; maar van den Syndicus en zijne bemiddeling wordt geen gewag meer gemaakt ; het dagboek immers is met 4[n] october tot 19[n] november opgeschorst.

Doch uit een andere bron kunnen we ons verhaal eenigzins volledigen : in een handschriftelijk bijvoegsel aan het *Compendium chronologicum.... Abbatiæ de Dunis* van C. De Visch lezen we dat door toedoen van eenige vrienden van prior Schipman de beslissing van Gerardus De Bare als nietig verklaard werd. Dit zal waarschijnlijk op 7[n] october geschied zijn ; dan immers, volgens hooger aangehaald uittreksel van het dagboek, kwam heer Edmundus

weerom te voorschijn; hij bleef zijn ambt van prior bedienen tot 5ⁿ december 1670 (¹).

***

Alhoewel, zoo we hooger zegden, dit geschil in de abdij van Duinen, op zijn eigen genomen, van weinig belang is, wijst het toch op eenen min gunstigen toestand der regeltucht in de abdij en gaf inderdaad aanleiding tot verder oneenigheid onder de religieusen.

Onzes inziens, was hier iets meer in 't spel dan de oplossing eener twistvraag van kerkelijk of regulier recht; onze Duinheeren, denken we, hadden vooral het oog op den staf en de mijter van den overleden abt. Dom Edmundus Schipman zou in andere gevallen gretig zijn gevraagd ontslag en de bediening van Ravensberghe aanvaard hebben; maar mocht hij, als bekleeder van de eerste waardigheid na den abt, niet eenige hoop koesteren op den abbatialen zetel, en daarbij, was hij het niet die gedurende het openstaan, het gezag zou voeren en de voordeelen genieten eraan vastgehecht?

Dat de abbatiale waardigheid wel in 't spel was, schijnt ons eenigzins te blijken uit de moeilijkheden naderhand

(¹) Zie over dit bijvoegsel AnÉm. t. LX, 1910, bl. 68 in nota. Daar dit bijvoegsel onuitgegeven is en bedoelde tekst ons meer inlichtingen geeft nopens prior Schipman, laten we hem hier volgen :

« Successit (aan Augustinus Gauthont) in prioratu, 20 octobris 1663, D. Edmundus Schipman Hondiscotanus, tunc temporis Magister Bassecuriæ in Doest, quod unâ aliquandiu retinuit. Hic ad suam petitionem anno 1666 depositus fuit per litteras, sed cum mortuus erat abbas antequam hæ litteræ proclamatæ essent, ad instantiam aliquorum amicorum depositione a Syndico generali declarata invalida et nulla, continuavit ad annum 1670 suum officium, quando denuo ad suam instantiam 5ª decembris absolutus fuit et in ejus locum assumptus D. Benedictus De Backere. » Bijgevoegd : Jacet sepultus in Prate (anno 1676) ubi pater confessarius existebat. (*o. c.* bl. 122). In *Cronica et Cartularium de Dunis*, bl. 101, wordt dus ten onrechte 1667 als datum van Schipman's overlijden aangegeven.

ontstaan. Alhoewel reeds sedert 2en October 1666 afgevaardigden gevraagd waren, en inderdaad op 11 en 13 October eene verkiezing in de abdij plaats greep, bleef de zetel bijna een heel jaar openstaan, tot in September 1667 ; dan eerst werd Michiel Bultynck, na tweemaal eerste verkozen te zijn geweest, abt uitgeroepen en gewijd (1).

Bijzonderheden nopens de gezindheid der kloosterlingen in zake der verkiezing van den nieuwen abt, hebben we niet gevonden ; het 2de deel van Collé's dagboek (12 december 1666 tot 15 mei 1667) duidt alleen, zonder ze te beoordeelen, eenige moeilijkheden aan, die we hier mededeelen, omdat ze met deze verkiezing in verband staan en allezins toonen hoe de vrede op verre niet hersticht was in de Duinenabdij.

Een eerste moeilijkheid kwam van wege den abt van Clairvaux, aan wien de abdij van Duinen onderhoorig was. Waarschijnlijk werd prior Schipman door een zijner tegenstrevers van plichtverzuim beschuldigd te Clairvaux : een brief door den prelaat dezer abdij geschreven op 14 November laat ons dit vermoeden. De abt van Clairvaux klaagt in dezen brief over de kloosterlingen van Duinen in 't algemeen, omdat ze hem het overlijden van hunnen abt niet hebben laten kennen en hunne zaken, vooral de opvolging, schijnen te willen regelen zonder tusschenkomst van hunnen wettigen overste ; doch dit verwijt en de bedreiging van kerkelijke straffen, die er bij kwam, viel eerst op den prior, hoofd van 't Kapittel. Prior Schipman zond dan ook een brief van verontschuldiging, maar zonder nogthans volledig voldoening te geven aan de eischen van Clairvaux (2).

(1) Volgens bijvoegsel aan *Compendium*... van De Visch.

(2) Beide brieven heeft Collé in zijn dagboek, fol. 6, overgeschreven ; wij laten ze in *Bijlage* verschijnen, omdat ze misschien in andere

Een ander en zekerder teeken van oneendigheid vinden wij in de al te persoonlijke handelwijze van sommige religieusen voor wat het bestuur der goederen aanging. Zoo zien we de twee *administrateurs* van het klooster, heer Michiel Bultynck en heer Ambrosius De Mystere, hun ambt uitoefenen zonder zich erg om het gezag van den prior te bekommeren; een veelbeduidend staaltje daarvan wordt ons in het *dagboek* gegeven.

« Den 23 April 1667 — zoo verhaalt Collé — is H. Ambrosius de Mijstere met onderteekenyngh van eenige religieusen (sonder nochtans zijn dessein ofte voornemen den H. Prior en meer ander religieusen voor te stellen) getrocken naer Ghendt, om te proposeeren aen mijnheer van Baudeloo, den niewelick ghecoren vicaris generael, ofte hij geradich soude vinden eenighe mobilia, als blommen, boomen van 't Hof Abbatiael, schilderijen, etc... ende oock immobilia als landen, bosschen, enz. te verkoopen, hem [tevens] induceerende omme de abdije van Duinen te commen visiteeren, tam in temporalibus quam in spiritualibus... »

Verder vernemen we dat heer Ambrosius in zijne poging gelukte en, dank aan den prelaet van Baudeloo, van den koning toelating verkreeg tot de gewenschte verkooping. Doch prior Schipman en andere kloosterlingen die hem aankleefden kwamen hevig op tegen deze handelwijze en bekwamen, door toedoen van vrienden, op 7 Mei 1667 « een verbodt dat men niet en soude voortgaan in 't verkoopen van eenighe meubels, sonder authorizatie van Zijne Majesteit. »

Ambrosius de Mijstere gaf nogthans de zaak niet op; met heer Arnoldus Terasse, dien we hier voor het eerst onder de tegenstrevers ontmoeten, trok hij weerom naar

---

opzichten kunnen nuttig zijn en wijzen namentlijk op de inmenging der wereldsche macht in het bestuur der kloosters, gedurende de XVII[e] eeuw.

sed negligentia vestra. Nam muneris et officii vestri erat paternae nostrae sollicitudini tantum casum patefacere, nec a nostra (ut videmini) sic vos subtrahere authoritate, cum vos non lateat me Patris vestri munere fungi : quamobrem vobis in virtute salutaris obedientiæ et sub poenis ac censuris ordinis nostri prohibeo ne ad electionem novi abbatis procedatis, nisi me praesente et praesidente aut alio a me deputato commissario, qui nomine meo vices meas agat, sic enim decet omnem impleri iustitiam. Commendo vos Deo et orate pro me qui sum, charissimi in Christo fratres, humilis vester atque benevolus confrater. — Petrus, Abbas Clarevallis ». — Van boven was : « Claravalle 24 Novembris 1666 » en van onder : « Communitati dunensi ». Het opschrift : « Carissimis in Christo fratribus nostris, venerabili Priori et Religiosis monasterii nostri dunensis. »

— Den 15 ditto is andtwoorde gheschreven aenden brief van syn Eerw^t^ van Clairvaux als volght : « R^me^ Pater. — Adhuc doloribus immersos et vix a morte suavissimi et optimi Patris et Prelati nostri respirantes, vestrarum terror sensibiliter perculit, qui visus fuisset afflictionem afflictis addere, nisi incussus crederetur a medica manu, quae uti Parentem optimum ita piissimum consolatorem sonat. Si debuimus, R^mae^ Paternitati Vestrae praefatum obitum significare conventualiter, peccavimus omnes, si partialiter tantum, soli illi peccarunt, quibus cura fuit; sed cum primam illam significationem nunquam factam sciamus, secundam vero credamus ab iis quibus id injunxeramus, utut sit, et hi et isti veniam precamur ab animo vestro paterno, apud quem filiorum culpae mitius tractantur. Sane gratioris indolis et animi est primogenita vestra dunensis, quam ut negligentiam hanc, multo minus contemptum, committat in matrem et talem matrem, vel ut ad latum unguem se subtrahat ab illo submissimo respectu quem debet et se debere gloriatur. — Informationes pro futura provisione hic captae sunt per R. D. Abbatem Camberonensem et Flandriae vice-praesidem, commissarios a

sua catholica Majestate nobis datos, uti moris in Belgio : quicumque exinde ad vacantem dignitatem nominabitur, priusquam canonice eligatur, veniet sine dubio humilissime supplicatum R^mae^ Paternitati Vestrae pro sua confirmatione et benedictione, insuper et pro sua installatione facienda ab eo cui placuerit R^ma^ Vestra Paternitas vices suas committere. Et haec quidem omnia more solito et Belgii vicariatu vacante. Speramus R^mae^ Paternitatis Vestrae commotionem hisce humillimis excusationibus et placationibus cessaturam redituramque et patri benevolo et filiis moerentibus tranquillitatem et affectuum reciprocationem, semper rogaturi Deum pro R^mae^ Paternitatis Vestrae felicitate, sospitate et longaevitate, et mansuri ad unum omnes et usque ad mortem, R^me^ Pater, Eiusdem — humillimi et obsequentissimi filii ». Ende was onderteeckent: « Edmundus Schipman, Prior dunensis » ende van onder: « de mandato RR. DD. Prioris et conventus dunensis, F. Mart. Colle secretaris » bij syden was: « Brugis 13 Decembris 1666 » het opschrift: « Monseigneur Monseig^r^ le Reverendissime Prelat abbe et general de Clairvaux. »

NOTES

SUR

L'APICULTURE DANS LE COURTRAISIS

AU XVIII[e] SIÈCLE.

Il résulte des documents qui suivent que l'apiculture formait, au XVIII[e] siècle, une branche florissante de l'industrie agricole dans la région que baigne la Lys en aval de Courtrai et qui comprend notamment les villages de Cuerne, Harlebeke, Deerlyck, Beveren, Bavichove, Hulste, Oyghem, Wielsbeke, Vive-Saint-Bavon.

L'élevage des abeilles n'y était pas seulement pratiqué par les agriculteurs indigènes, mais vers la fin du mois de février et le commencement de mars, des étrangers, venant surtout du pays d'Alost, apportaient leurs ruches en grande quantité, bien un millier, ce qui entrainait de sérieux inconvénients pour les apiculteurs du pays. Ceux-ci se groupèrent pour défendre leurs intérêts, firent des démarches auprès des échevins de la châtellenie de Courtrai, qui était la juridiction administrative dont ils relevaient, et obtinrent que celle-ci interdît, à ceux qui étaient étrangers au Courtraisis, de venir exposer leurs ruches dans la

région. Une mesure de cette nature avait été prise en 1725 ; on peut douter qu'elle ait été efficace car en 1732, 1742, 1749, nous voyons les apiculteurs revenir à la charge, se plaignant que les prescriptions des échevins soient inappliquées ou tournées.

C. VAN DEN HAUTE.

1725 Maart 26.

Bailliu, burghmeester ende schepenen van Sinte Baefs Vyfve.

Alsoo ons daeghelyckx clachten ghedaen worden dat de ghemeenten van dese casselrye merckelick schaede vonden commen te lijden door de bien, die met hunne korven van buytten in deselve casselrye te voesteren ghebrocht worden, niet alleenelick omdat deselve vremde bien occuperen de plaetsen alwaer de inwoonderen bien souden connen houden ende ghenieten van het proffijt daermede de vremde wegh gaen, sonder iet te ghelden in dese casselrye, maer oock omdat by experientie bevonden wort datter onder die vremde bien tegen hun vertreck, 't sy door het toedoen van de proprietarissen, 't sy casuelyck, gevonden worden die de corven vande bien vande inwoonders uytrooven, de bien doodende ende den seem ofte honigh medenemende. Daeromme vinden wij geraedigh dat ul. aende de inwoonders van ul. district verbieden sout van eenighe dusdaenighe vremde bien te aenveerden om gevoestert te worden, ende dat ghylieden het selve inderdaet sout beletten door alle geoorloofde middelen van justitie. Fait in het hooft collegie der casselrye van Cortryck den 26^en^ Maerte 1725.

(Archives de l'État à Bruges. Châtellenie de Courtrai, n° 6525.)

1732.

Aen mijne edele heeren hooghpointers ende vrije schepenen der Casselrije van Cortrijck.

Supplierende verthoonen veverentelyck Adriaen Devos, Stephanus Goemaere, Guillaume Guillewijn, Joannes de Bo, Cornelis Goutsmet, Joannes Van den Bogaerde, Maerten Buchier ende Joseph Tailly, respective insetenen der prochie van Sinte Baefs Vyfve, dat Uedelieden opden sessentwintighsten maerte 1725 hebben ghedient gheweest van by kerckgheboden te laten publiceren, op de respective prochien deser casseleryе, datter voorthaen geene vremde bijen en sullen gevoestert worden opde ghemelde casseleryе, op pene dat den bailliu van elckx prochie mochte ghebruycken alle middelen van justitie om die van daer te doen vertrecken ende vernietighen, alles breeder uijtwijsens het voorseyde kerckghebot onder Ued. reposerende, waertoe sij ghebeden worden, in cas van noede recours te nemen. Ende hoe wel een ieder sigh naer de ghemelde ghedaene publicatien wel hadde behooren te reguleren ende conformeren, het is nochtans soo dat Robert Goemaere, oock inwoonder der voorseyde prochie van Sinte Baefs Vyfve, in vilipendentie van dien, hem soo verre vervoordert van t'sijnen stalle te houden acht a neghenenveertigh corfven vremde bijen, ten grooten intreste vande suplianten, niet alleene omdat deselve vremde bijen degonne van suplianten soodaenigh ruineren, dat sy geen voetsel en connen becommen tot hun onderhoudt, nemaer wel principalyck dat alswanneer de ghemelde vremde bijen commen te vertrecken, suplianten bijen ten deele mede vertrecken, omme waerinne te voorsien, de verthoonders keeren hun tot Ued.

Deselve oodtmoedelyck biddende gedient te wesen, gheconsidereert het voorschreven misbruyck van Ued. publicatie, op dese te ordonneren aen alle degonne dierghelycke vremde bijen hòudende, dat sij hun van deselve instantelyck, emmers binnen den tijdt van drije daeghen naer de publicatie deser, sullen hebben te ontwaecken, op

pene dat den bailliu der voorseyde prochie sal vermoghen deselve af te haelen, ofte bij andere middelen van justitie het selve te beletten. Twelcke doende etc.

(Handteekenen der supplianten).

(Archives de l'État à Bruges. Châtellenie de Courtrai, nº 6525.)

1742.

Aen myn Edele ende Voorsienighe heeren hooghpointers ende vrijeschepenen der Casselrye van Cortrijck.

Supplierende verthoont reverentelyck hoe dat de vrimde biegasten jaerlykx commen te usurperen den honigh op onse casselrye en onse biekens soo ter niet doen, niet tegenstaende de voorgaende interdictie en order aende officieren deser casselrye geordonneert van hetselve te beletten, welck eenighe der gemelde officieren op de clachten der inlandsche biehoeders heeft gaen vraegen aen eenen grooten pachter daer ontrent, die geenen biehoeder en was, of de gemelde vrimde bien hen geen scaede en causeerden en soo door de vingeren sach welcke vrimde bien daer naer sijn gebleven en gecontinueert van jaerlycks te comen, twelcke occasie is datter van ons aerme biehoeders veel biecorven uytgerooft ende soo ter niet gedaen worden vande vrimde bien en soo bynaer hun teenemael onmachtigh mackt van te betaelen hun cote inde lasten deser casselrye. Men noteert ook datter eenighe particuliere biehoeders deser casselrye hun commen te allieren met de vremde biegasten ende vrimde bien uyt te geven voor hun cyghen, tot groodt nadeel van veel andere ; ten is noch niet genouch dat de vrimde biegasten hier hun bien jaerlyckx comen te stellen, daer is een vande vrimde biegasten geweest 't voorleden jaer die noch 2 a 4 corven gestolen heeft een op de prochie van Hoyghem ende andere op de prochie van Bavecove. Biddende dat Ued. gelieft daer in tijdts te voorsien. Welcke vrimde bien gemeenelijck gewoon sijn van comen op t' einde van dese maent February

of int begin van Meert. Twelck doende sullen Ued. hooghelyck verobligeert blijven.

Onderteekend :

Harelbeke, AENDRIS STAETVADER,
JOANNES COURTENS,
GUILLIAEME CARPENTIER,
het merck : OLYVIER VERCHURE,
't merck : ROGIER CLAERBYSE.
Deerlyck, JOANNES CALEWAERT.
Oyghem, 't merck DENYS DE PAPE,
MARIE MAGDALEENA MAERTENS, filia JANS,
't merck : de weduwe JACOBUS DE SMET.
Bavecove, 't merck : MARRYN DONT,
FRANSOES SERTAZ.
Haerlebeke, het marc van JOSEP VAN DE BRIARDE.
Hulste, MAERTEN DE MEYER,
het merck van JACOBUS STEENKISTE,
JACOBUS DE MEYERE,
JOOS VAN DE PUTTE.
Bavechove, GUILLAEME SCHERPEREEL.
Beveren, dit is het merk van PIETER SERCRUYSE.
Cuernc, dit is het merk van JOSEPH JUUDTE,
LUDOVYCUS COELEMBIER,
GILLIS VYES,
HARRNOET DE LAENGHE.

(Archives de l'État à Bruges. Châtellenie de Courtrai, n° 6525).

1749.

Aen mijn Edele heeren hooghpointers ende vryschepenen der casselrije van Cortrijck.

Supplierende verthoont reverentelick Pieter Servagie en Joannis Stadtsvader, geauthoriseerde van de biehoeders deser casselrye, hoe dat alle jaeren comen te setten de

vrimde biehoeders van mittiens (1) lant wel ontrent de duysent biecorven op dese casselrye, gelyck sy noch eens gecomen syn van desen jaer; alwaer staen ten huyse van Laurins Mesure op Haerelbeke buyten ontrent de vyftigh biecorven en wel drye hondert op de prochie van Bavicove en een groote quantiteydt op Wilsbecke en op andere plaetsen, tot een excessive scaede van de biehoeders deser casselrye, mits sij comen uyt te rooven de biebuicken van Ued. getrauwe ondersaeten, soo datter veel aerme biehoeders groote moyte hebben van hun lasten te conen betaelen. Tis oock scaede voor de rechten van Hare Majesteit mits sij den honich in groote quantiteyt van hier wech voeren op de grinsen van Hollant. Daer syn oock biehoeders op de prochie van Curne, Francis Tiers en ander, die, onder den deckmantel van hun eigen bien, alle jaeren aenveirden wel ontrent de hondert vrimde biecorven, tot groote scaede van hun gebeuren; recommanderen ons in ul. protectie, om met den eersten de vrimde bien te doen vertrecken, mits sy met het verlaeten vande blome van 't coosaet op een rooven setten sullen. Ued. hoogelyck verobligeert syn, twelck doende etc.

(Handteekenen) 't mercq van PIETER CERVAGE,
JOHANNES STADTSVADER.

(Archives de l'État à Bruges, châtellenie de Courtrai, n° 6525).

---

(1) Meetjes land, pays d'Alost.

COMPTES RENDUS

K. Heeringa. *Beschrijving van Schiedam.* Bd. I. *Schiedam vóór 1600.* Schiedam, Roelants, 1910, fol. 38 bl., met talrijke printen en kaarten.

Dit prachtig boek, gezonden naar de Redactie, deelen we geern mede aan de lezers der AnÉm. Gewis, 't is te lezen. 't Spreekt over Schiedam, beschrijvend en verhalend : eerst over Schiedam van vóór 1400, dan over Schiedam binnen de XVe eeuw, en in een derde hoofdstuk over Schiedam aldoorheen de XVIe eeuw. De drie keeren, telkenmale wordt de lezer uitgenoodigd als tot een gemoedelijke wandeling : en de schrijver, een hertelijk man, gaat u voor, in en over en om de wateren, alvoorbij de groote stichtingen en gebouwen, langsheen de wallen en huizingen. Rechts en links, verneemt ge de geschiedenis, met oorsprong en verder lot, van alles wat gij tegenkomt : ookal, eens al stilstaande, hoort ge een samenvattend praatje over « de straten » en « de huizen » en « de bruggen » en de haven, over huishoudkundige of maatschappelijke verschijnselen, over staat- en krijgskundige stichtingen. En de geschiedbronnen ontbreken niet; de schrijver heeft ze mee, dicht bij de hand. Ze worden vermeld, beschreven, beoordeeld en ontleed tusschenin... niet onderaan de bladzijde. Evennog, verbeeldingen van oorkonden en woningen, en grondkaarten verlichten den uitleg, en vermooien den uitstap. Verzettelijk oprecht! Temeer dat dergelijke schilderachtige geschiedboeken van steden nietmeer in onze dagen gemaakt worden. Nu doorgaans wil men vaster, nauwkeuriger, meer genetisch- en logisch-geschikte betwistingen; en 't moet zijn over bepaalde wording van rechterlijke, geestelijke, maatschappelijke en andere instellingen; men wil er ook meer 't verhaal gescheïden zien van 't oordeelkundig deel; en de plaatselijke verledens moeten er verbonden staan met de algemeene geschiedenis, en ontleed worden volgens algemeene beginselen.

Maar in onze dagen van sture en stellige wetenschap, kan zekerwel een verhaalmatig en vriendelijk boek ook eens welkom zijn. 't Steekt toch niet af : ten minste een boek als dit hier, vooral immers, wanneer

het komt van een ernstigen en strengen bewerker als Dr. Heeringa, en wanneer het later heel gemakkelijk en met kleine omzetting, zal kunnen tot een meer nieuwerwetschen vorm overgebracht worden.

Ten andere 't is niet voltrokken. En « later zullen... de uitleg in het Zuiden, en afzonderlijke kerkelijke en wereldlijke gebouwen behandeld worden in een nader te bepalen volgorde ».

L. De Wolf.

Andreas Walther. *Die Anfänge Karls V.* Leipzig, Duncker u. Humblot, 1911. In-8°, xiii-258 p. M. 6.

Het begin van de regeering van Karel V — met name het eerste regentschap van Margaretha van Oostenrijk en het optreden van Chièvres na dit regentschap — is meer een ongaarne vaarwelzeggen aan de middeleeuwsche politiek dan een vastberaden intreden in het moderne tijdperk. In zekeren zin hangt de geschiedenis van de eerste jaren van Karel V heelemaal samen met die van de laatste hertogen van Burgondië. Walther begint dan ook niet met het eerste regeeringsjaar van Karel V, maar gaat een heel eind terug in het verleden van Spanje en Burgondië.

Eertijds verschilden de staatsinstellingen in beide rijken zeer van elkander. In Spanje was de koning, uiterlijk althans, een alleenheerscher. De edelen, behalve de diplomaat Cifuentes en de legeroverste Alva, bestuurden het land niet samen met Ferdinand. Doch zelfstandig machtig waren de steden, de legeroversten en vooral de edelen uit Kastilië ! Aldus was het formeel absolutisme van den landoverste enkel schijngrootheid. In Burgondië daarentegen stond de adel naast den hertog en samen hadden deze twee machten de leiding der politiek in handen. Tot eensgezind pogen bij het nastreven van een gemeenschappelijk ideaal, was een land als Burgondië niet in staat. De gouwen, waaruit het samengesteld was, waren te verschillend van aard, van taal, van strekking. Aan het hof behartigden de edelen in de eerste plaats de belangen hunner streek. Zoo en door den drang der burgondische politiek, die in de XVe eeuw hierin bestond, dat ze nut zocht te trekken uit de geschillen tusschen Engeland en Frankrijk, ontstonden twee landspartijen : de Engelschgezinden, met de familie Luxemburg aan het hoofd, en de vrienden van Frankrijk, onder de leiding van de familie Croy. Gedurende de

regeering van den franschgezinden hertog Philips den Goede, hebben de Croy's de bovenhand; deze valt echter de Luxemburgs ten deele, wanneer de engelschgezinde Karel de Stoute zijn vader is opgevolgd. De oorzaak van de twisten tusschen de familie Croy en de familie Luxemburg lag enkel in feodale aangelegenheden. Dat wordt onder het regentschap van keizer Maximiliaan eenigszins gewijzigd. Onder de vertrouwden van den regent, wordt vermeld de engelschgezinde Berghes, engelschgezind omdat het Noorden dat hij vertegenwoordigde, om economische redenen noodig had met Engeland op vriendschappelijken voet te leven, terwijl Vlaanderen meer nut zag in het onderhouden van goede betrekkingen met Frankrijk. De aldus gewijzigde strijd tusschen partijgangers van Engeland aan den eenen kant en partijgangers van Frankrijk aan den anderen kant wordt voortgezet onder Philips den Schoone. Nassau en Busleyden waren beiden franschgezind. Nassau met mate, Busleyden door en door. Berghes stond tegenover hen. Zoohaast het oplossen van de spaansche vraag zonder Frankrijks vriendschap onmogelijk blijkt te zijn, valt deze laatste in ongenade. Busleyden sterft in 1502; Nassau twee jaar later. Zoo ligt het veld open voor het optreden van den franschgezinden Chièvres, toen 46 jaar oud, die den heerlijken rol zal vervullen waarover we verder spreken.

Toen de spaansche vraag den politieken toestand van gansch Europa kwam wijzigen, stond Burgondië voor het oplossen van meer dan een moeielijk vraagpunt: de aloude quaestie van de economische verhouding tusschen Engeland en de Nederlanden; de betrekkingen met Oostenrijk en keizer Maximiliaan; die met Frankrijk, in zake graafschap Vlaanderen, hertogdom Burgondië en Gelderen. Dat alles schuift Philips de Schoone op den achtergrond, om zich enkel met de nieuwe vraag bezig te houden. De vriendschap van Frankrijk wordt gezocht; Maximiliaan is voor deze politiek te vinden, omdat Frankrijk het erkennen van Karel in Spanje niet zou tegenwerken; de franschgezinde edelen aan het hof, verstooten onder Maximiliaan, worden opnieuw de leiders der politiek en ook hun tegenstanders, meer gematige engelschgezinden, ondersteunen den hertog. In Kastilië is de adel over het algemeen burgondischgezind. Daardoor voelt zich Ferdinand machteloos tegenover Philips. Zoo bevredigend was de toestand, toen Philips, in het onderhandelen over de quaestie van Vlaanderen, de sympathie van den franschen koning kwijtspeelde. Zonder deze ging hij ongetwijfeld een volkomen mislukken in zijn pogingen te gemoet. Zijn zesjarige zoon kwam dan, bij zijn afsterven, voor heel wat moeielijkheden te staan.

En toch, bij Engeland en Frankrijk is nu minder vijandelijke gezindheid tegenover Burgondië waar te nemen. In het buitenland heeft misschien wel het vroegtijdig wees zijn van Karel medelijden verwekt (?). De engelschgezinde noordergouwen slagen er in den engelschgezinden Maximiliaan tot regent aan te stellen; deze geeft zijn gezag over aan Margaretha van Oostenrijk.

Een eerste gebeurtenis van belang zou zijn het sluiten van de Liga van Kamerijk. Aan wien hebben we het ontstaan er van te danken? Niet aan Ferdinand, die er zich enkel liet in opnemen, om de voor hem schadelijke gevolgen te ontgaan van een verdrag tusschen den keizer en Frankrijk. Ook niet aan Maximiliaan, den vijand van Frankrijk, den vijand van de burgondische nationale partij en haar hoofd Chièvres. Had Maximiliaan iets over voor den kastiliaanschen edeldom, sterk bevriend met Chièvres' partij, dan was het enkel uit vijandschap tegenover Ferdinand, door de grooten uit Kastilië als vreemdeling beschouwd. Ook Margaretha zou tot het sluiten van de Liga geen voetstappen aanwenden. Zij was als door haar maagschap aangesteld tot bemiddelaarster tusschen Ferdinand en Maximiliaan bij elke oneenigheid. Aangenomen. Maar gansch haar verleden hitste haar op tot vijandschap tegenover Frankrijk, zette haar aan tot overeenkomst met Engeland. Aan haar is dan ook de vrede met Engeland te danken. Daarentegen kwam de Liga van Kamerijk tot stand onder den drang van de burgondische nationaalpartij en haar ontstaan bleek een overwinning te zijn van Chièvres, die dan ook de opleider werd van Karel, terwijl zijn vriend Sauvage, een man uit het franschgezind Vlaanderen, het ambt van kanselier waarnam.

De leden van de Liga zouden maar overeenkomen, zoolang ze het vermochten, de twee vijandelijke elementen, den keizer en Ferdinand, samen te houden. Een brooze inrichting dus. Weldra tracht de spaansche koning de vriend te worden van Engeland, en het huwelijk van Hendrik VIII met Katharina van Arragon is een eerste stap tot een spaansch-engelsch verbond. Dat viel in den smaak van Margaretha, die dadelijk pogingen inspande bij den keizer, om hem in het nieuw verbond te krijgen. Doch Maximiliaan zag in hoe dringend zijn italiaansche politiek Frankrijks steun vergde. Maximiliaan liet zich in de heilige Liga niet opnemen. Engeland en Spanje stonden dus tegenover Frankrijk en de Habsburgers.

Door deze uitkomst is Margaretha zeer op den keizer verbitterd. Doch beiden zijn weldra t' akkoord over de noodzakelijkheid om weer oorlog te voeren in Gelderen. Ondernomen tegen het verlangen van de

natie in, mislukt deze krijg en, sterker dan ooit, komt de nationale partij, rondom den jongen prins geschaard, tegen Margaretha op.

Openlijk leeft de regentes nu in vijandschap met Frankrijk; de keizer verlaat zijn vroegeren bondgenoot. Maar op eigen hand leggen de partijgenooten van Chièvres franschgezinde verklaringen af. Margaretha, door engelschgezinden geholpen, maakt zich van den persoon van Karel meester. De misnoegdheid stijgt en na de gevangenneming van Manuel loopt de maat over. Ook Karel verklaart zich nu tegen de regentes.

Zoo mislukken al Margaretha's pogingen. In het binnenland heeft ze alle gezag op den jongen prins kwijtgespeeld; Karel zal regeeren volgens de principes hem door Chièvres gegeven. In 't buitenland, maakt Ferdinand en Maximiliaan vrede met Frankrijk. Margaretha neemt afscheid van haar regentschap.

Na het aftreden van Margaretha speelt Chièvres den hoofdrol. Naast hem staan Sauvage en Adriaan van Utrecht. Het driemanschap mag rekenen op den steun van voorname leden van de familie Croy en zelfs op Nassau, hoewel men zou verwacht hebben dat deze edelman, daar zijn bezittingen vooral in Brabant gelegen waren, eer engelschgezind zou geweest zijn. Tegenover de regeerende partij staan in de eerste plaats de twee bekende engelsche groepen, de economische groep (het Noorden) en de feodale (Luxemburg en Ligne). Verder Margaretha en Maximiliaan, door Chièvres van allen invloed op het bestuur beroofd.

Chièvres maakt vrede met Engeland en Frankrijk. Dat was zijn eerste daad. Doch meer nog dan vroeger had de regeering te vreezen voor tegenwerking van Maximiliaan, verbitterd op Frans I, die in Italie oorloogde, en van Ferdinand. De koning van Spanje begeerde een Liga te zien ontstaan tegen Frankrijk, en daarin zou hij geslaagd zijn en zelfs de bijtreding van den keizer bekomen hebben. Maar hij stierf. Met hem waren zijn plannen begraven.

Gedurende de enkele maanden die op Ferdinands dood volgden, was Chièvres zeer bedrijvig. Hij wilde in zijn politiek volkomen slagen. In Spanje ontstaan enkele moeielijkheden, vooral van ondergeschikten aard. Onder meer mocht Chièvres vreezen voor een komplot ten voordeele van den infant Ferdinand. Maar de Kastiliaansche adel zag in Karel den man dien hij verlangde als koning, en de handelsaristocratie uit het schiereiland verhoopte door de verbinding met de rijke Nederlanden meerderen bloei voor den handel. De jonge prins werd zonder veel moeite als koning erkend. Een daad door

fijne schanderheid ingegeven mag het genoemd worden dat Chièvres, tegen Ximenes' raad in, de oude vertrouwelingen van Ferdinand niet heeft verstooten maar deze in zijn dienst opnam.

Evenveel lof verdient Karels opleider voor zijn houding tegenover de twee landspartijen. De engelsche zoowel als de fransche schaarde hij om den pasopgebouwden troon van den jongen vorst, niet het minst door het kortwieken van de hardnekkigste partijgangers van de twee strekkingen. Zelfs Margaretha kwam over. Met Frankrijk en Engeland sloot Chièvres een nieuw verdrag en Gelderen maakte hij onschadelijk. Wie de houding van Maximiliaan in het verleden kent, zal begrijpen dat de keizer, die immer bijsprong waar voor de toekomst van zijn kleinzoon te zorgen viel, ten slotte ook overkwam.

Zoo stond Karel vast in al zijn rijken : in Spanje, in de Nederlanden, in het keizerrijk.

Nog een belangrijk feit dient vermeld. In 1518 sterft Sauvage. Tot zijn opvolger wordt de door en door antifeodaalgezinde Gattinara aangeduid. Die benoeming was dan ook niet zonder belang voor de toekomst.

Hier eindigt « het begin » van de regeering van Karel V. Door Chièvres gevormd, maar ook sterk beinvloed door Gattinara, die 12 jaar naast den keizer arbeidde, zal Karel bijna een halve eeuw lang, aan het hoofd staan van het machtigste rijk uit Europa.

***

Met korte woorden hebben we getracht het heerlijke boek van W. samen te vatten. Weinig valt er op af te keuren. Eerst een paar kleinigheden. In de inleiding hadden we liever meer breedvoerig behandeld gezien de gewichtige uitkomsten van 's schrijvers opzoekingen en meer bizonderheden gelezen over zijn bronnen. Dat alles wordt, buiten enkele opmerkingen, van kant gelaten. Verder word het aanhalen van werken in de voetnotas niet altijd met die nauwkeurigheid gedaan die anderen menige onaangename opzoeking bespaart. Het personenregister dat W. bij zijn werk voegt is nuttig, naar onze meening, zelfs noodzakelijk, overwogen de menigvuldige details door den schrijver over een aantal personen uit de XVe en XVIe eeuw medegedeeld. In enkele bizonderheden toch vinden we dat register onvolledig. Zoo ware het beter iederen persoon speciaal te vernoemen in plaats van de minst gezaghebbende leden eener familie te groepeeren onder de vermelding « leden der familie... », zonder meer. Waarom ook sommige personen, met twee verschillende

namen (Chièvres b. v.), niet tweemaal opgeven in het register? Nog stippen we aan dat de schikking van de behandelde stof in de « Vorgeschichte » ons niet even goed voorkwam als die in de twee andere deelen van het werk aangenomen. In onzen korten inhoud hebben we de voorstelling gewijzigd. We beweren niet dat onze schikking beter ware. Er bestaat een groot verschil tusschen een korten inhoud en een uitgebreid verhaal.

Kleinigheden, die de uitvoering van het werk van W. weinig aan schoonheid doen verliezen!

Enkele andere opmerkingen wenschen we nog te maken. Zou het niet passen in het kader van het werk van W. dat hij meer belang zou hechten aan de pogingen tot centralisatie aangewend door de voorgangers van Karel V en vooral door Maximiliaan? Door gansch het werk trilt warme bewondering voor Chièvres' optreden. Daarentegen wordt de handelwijze van Margaretha geregeld, als met opzet, afgekeurd. Na het lezen van W.'s werk zal men over 't algemeen instemmen met 's schrijvers oordeel, maar dit toch wat te scherp vinden, meenen we. Op politiek gebied sloeg Margaretha ongetwijfeld een verkeerden weg in. Haar engelschgezindheid strookte niet met de belangen van de Nederlanden en nog minder met die van Karel V. Maar toch gevoelen we nog achting voor de regentes om hare ernstige pogingen op krijgskundig gebied. Haar doel was steeds de verdediging van ons land op beteren voet in te richten. Daarin is zij wel is waar niet geslaagd. Doch de oorzaak van dit mislukken ligt buiten haar handelen. De regentes was een overtuigd engelschgezinde, dat is geweten. Doch niet blindelings ging ze te werk. In 1507, vóór ze met Engeland over den vrede onderhandelde, heeft ze eerst, in het belang van de Nederlanden, voetstappen aangewend om een overeenkomst met den koning van Frankrijk, haar gezworen vijand, te sluiten (1).

Ons inzicht is niet een pleidooi te houden ten voordeele van het optreden van de regentes of verzachtende omstandigheden te bepleiten. Maar we blijven bij onze meening dat W. best het scherpe van zijn stelling zou hebben afgerond.

Men criticeert vrij waar veel goeds te zeggen valt. En dat dit hier ons geval is hoeven wij niet te bewijzen. Daartoe volstaat de zoo even medegedeelde korte inhoud.

---

(1) Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. I, p. 149. Bruxelles, 1868.

Het werk van W. bewijst dat het den schrijver lang niet mangelt aan synthetiseerende kracht, die nieuwe beschouwingen over het verleden helpt belichamen, en dat hij een rijke detailkennis verzamelde. Menige bemerking daarbij bewijst dat W. uitstekend zijn periode kent. Niet alleen de vorsten treden handelend op, zooals bij schrijvers die het verleden maar oppervlakkig beschouwen, maar vorst, edelen en volk. Niet zelden houdt de schrijver stil om een detail te verbeteren, een groepeering te wijzigen, een beoordeeling te criticeeren. Veel schrijvers, en niet de geringste onder onze belgische historici, zullen in het boek van W. stellingen vinden, die zij optimmeren en hij afbreekt. Niet zonder belang ware het, in dit debat, ook de tegenpartij te zien rechtstaan en de repliek te hooren. Met dien wensch eindigen wij deze lange recensie, die wij toch niet te lang achten, omdat een schrijver, die een zoo belangrijk onderwerp aandurft en dit op meesterlijke wijze behandelt, een meer dan gewone belangstelling waardig is.

Ath. D^r Ph. Van Isacker.

R. P. Paul Debuchy. *Un apôtre au Pays Wallon (Tournay, Lille, Tourcoing, etc.) au temps de la Réforme. — Le P. Bernard Olivier de la Compagnie de Jésus (1523-1556).* Antoing, Guilmain et Soufflet frs., 1911, in-8, 189 p. Fr. 2.

La biographie retracée dans ce volume n'intéresse peut-être pas directement l'histoire de notre Flandre. Elle a cependant avec celle-ci plus d'un point d'attache. Les événements dont il est question ont pour siége les diocèses de Cambray, Tournay et plus spécialément les villes de Tournay, Lille et Tourcoing; et se passent au temps des premiers ravages du protestantisme dans ces mêmes diocèses et par conséquent chez nous. L'auteur nous retrace à grands traits les premiers efforts des missionnaires de la Compagnie de Jésus contre l'hérésie dans la Flandre Wallonne; les résultats de cette campagne ne furent pas sans influence sur le maintien de la foi dans nos provinces.

Le P. Bernard Olivier de la Compagnie de Jésus fut un des protagonistes de cette lutte. « Bien que la durée de son apostolat parmi les populations du Tournaisis et de la Flandre Wallonne ait été fort

courte, nous dit l'auteur, il n'en a pas moins exercé, une influence considérable sur ses auditeurs et laissé de son action des traces profondes. S'il n'a pas arrêté le protestantisme, il en a ralenti un moment les succès et lui a disputé ses conquêtes ».

La présente monographie, claire, bien informée et pleine de détails intéressants, complète la tâche de devanciers moins bien documentés. Dans son avant-propos, l'auteur nous énumère les sources auxquelles il a pris ses renseignements. Le premier historien du P. Bernard Olivier est Éleuthère Dupont (1527-1611), contemporain du missionnaire, comme lui, jésuite à Rome sous St Ignace et prédicateur dans les diocèses de Tournay et Cambrai. Il a connu la famille de Bernard et ses compagnons de travaux, entr'autres le P. Charlart dont il a écrit la vie en même temps que celle d'Olivier en des mémoires dont le texte nous est parvenu. Ces mémoires, qui ont toute une histoire, sont à peu près les seules sources utilisées par les biographes de B. Olivier.

Le P. Debuchy est mieux outillé : grâce aux *Monumenta historica Societatis Jesu*, publiés depuis quelques années par les Jésuites espagnols, outre la documentation de ses prédécesseurs, il a eu sous la main nombre de documents non utilisés encore, tels que la correspondance du P. Bernard, de St Ignace et de Jean Polanco, son secrétaire. Il a également puisé au *Chronicon Societatis Jesu* de Jean Polanco qui donne bien souvent pour les lettres perdues un texte à peine modifié.

Le P. Olivier naquit à Antoing en 1523. Son père Bernard Olivier, de Tournay, était brasseur à la Cambre. Le futur apôtre était dans sa jeunesse « d'humeur fainéante et de goûts dissipés ». A l'âge de 22 ans, passé maître-ès arts à l'Université de Louvain, il entreprend l'étude de la théologie et bientôt au dire d'Éleuthère du Pont qui renvoie aux registres de l'Université, il se trouva « assez sçavant pour estre prestre ».

Mais son goût pour les distractions tapageuses lui attirent de fréquentes altercations avec son père. La paix au logis devient impossible. Bernard s'en va, pour parcourir le monde. C'était en 1546, l'année du jubilé. Avec une troupe de joyeux compagnons il se rend à Rome. Il y tombe malade et, la grâce aidant, Olivier déteste sa vie passée et se décide à entrer dans la Compagnie de Jésus. Cette fois la vocation est solide. Accepté comme novice en 1549, il est admis au sacerdoce après quelques mois. Le P. Olivier reste en Italie jusqu'en 1553 ; sa santé s'affaiblissant, il est envoyé en Sicile ; la même année il

revient à Rome. Ce n'est qu'en 1554 que nous le trouvons en Belgique. L'auteur s'étend sur la première entrevue du fils prodigue avec ses parents. Après quelques jours passés chez lui pour refaire ses forces, Bernard commence sa vie de mission.

Étant donnée l'excellente documentation de l'auteur, nous aurions aimé voir à cet endroit ne fût-ce qu'un aperçu succint mais précis, de l'attitude et de la situation des protestants à cette époque dans les diocèses en question. Ces données se rencontrent au cours de l'ouvrage notamment pour Tournay, mais une courte synthèse placée ici n'aurait point nui à l'intérêt général de cette monographie.

Le P. Debuchy parle ensuite des premières difficultés rencontrées de la part de l'autorité ecclésiastique : Robert de Croy refuse au P. Olivier toute juridiction dans le diocèse de Cambrai, sous l'influence des calomnies lancées par les Frères Mineurs et les Ordres approuvés. Il faudra bien des pourparlers avant de fléchir le redoutable évêque.

L'action du P. Olivier dans le Tonrnaisis est mieux circonstanciée. Nous trouvons ici brièvement décrit l'état politique et religieux de Tournay dans la première moitié du XVIe siècle : Olivier n'a connu en Belgique d'autre domination que celle de Charles-Quint et de Philippe II. Pierre Brully, Quentin Thieffry, et le montois Guy de Bray sont à la tête du mouvement protestant dans la « Genève de la Flandre ». Ce dernier surtout, appelé « le ministre de l'Evangile ès Pays-Bas » fut le vrai rival de notre missionnaire.

Les Jésuites exercèrent d'abord la prédication dans l'église du Béguinage, dont le curé Quentin Charlart, chanoine de Tournay, entra dans l'Ordre et se joignit à eux. Ils étaient aussi en relation avec les Chartreux de Chercq et y allaient parfois « disner et se consoler avecq eux spirituellement ».

De 1554 à 1555 commence la série des prédications à St-Brice et la Madeleine, interrompues par une nouvelle interdiction de l'Évêque de Cambrai et souvent entravées par la méfiance de la cour et l'animosité des autres Ordres. A Tournay au contraire, en 1554 la Compagnie passe pour définitivement admise.

Si grand fut le succès du P. Bernard que l'église où il prêchait, se trouvait souvent trop petite. « On prenait place dès le matin, dit Eleuthère du Pont, on dressoit des eschelles contre les murs, pour d'icelles le veoir et ouïr ; on n'espargnoit ni les autels ni les doxals avec danger de se faire mal et aux aultres ». Son influence grandit à ce point que, dit Olivier : « l'official de Tournai, nous a donné souvent

à examiner des personnes suspectes d'hérésie. Le gouverneur de la ville, à l'occasion d'un procès d'importance, nous a envoyé beaucoup de livres suspects à l'examen (¹) » etc.

Olivier eut également à s'acquitter de missions diplomatiques, notamment de celle du Collège Romain, de Don Juan de Mendoza et de l'évêque de Limerick en Angleterre. En 1556, avec le P. Ribadeneyra, Bernard prêche à Bruxelles, puis à Lille, Tourcoing, Tournay, toujours avec un succès égal de conversions. Mais les travaux des missionnaires vont être définitivement arrêtés: la peste éclate à Tournay; les compagnons du P. Bernard tombent les premiers; lui même est frappé, il venait d'être nommé premier provincial de la Germanie inférieure. Cette nomination fut sans résultat: le P. Bernard Olivier succomba à la maladie le 22 août 1556.

Ce livre fourmille de détails intéressants. Mentionnons entr'autres l'admission et les études à la Faculté des arts à Louvain; l'état du clergé de Tournay au XVI[e] siècle et notamment la note sur le livre de Josse Clicthove (1519) « de vita et moribus sacerdotum », fort répandu au XVI[e] siècle (²); la mentalité des habitants du Tournaisis au sujet de la fréquentation des sacrements : «... il est résulté (de nos prédications), dit le P. Bernard dans une de ses lettres à S[t] Ignace, que beaucoup de gens... se sont mis à communier contre la coutume du pays et des habitants; un beaucoup plus grand nombre se confesse, n'osant pas encore communier, parce que c'était trop insolite et qu'on aurait ri d'eux (³). » Notons aussi certaines indications topographiques relatives au Tournaisis et à la ville de Tournai.

Toutefois certains détails frisent peut-être quelquefois l'anecdote et la légende, et embroussaillent un peu, grâce à la complicité des textes anciens, l'histoire authentique. Est-ce un reproche à faire à une œuvre, où d'ailleurs l'abondance et la qualité de la documentation, la clarté de l'exposé et la vivacité de la forme rachèteraient amplement ces minimes défauts?

RODOLPHE HOORNAERT.

(¹) Cfr. *Monumenta-Litterae quadrimestres*, t. III, p. 269.

(²) Josse Clicthove était natif de Nieuport. Il fut précepteur de Louis Guillard, évêque de Tournay. Le *De vita et moribus sacerdotum* fut réédité en 1903 par Sa Grandeur Monseigneur Waffelaert. (Bruges, Soc. S[t] Augustin).

(³) *Monumenta-Litterae quadrimestres*, t. III, p. 137-138.

H. Rousseau. *La sculpture aux XVIIe et XVIIIe siècles.* (Collection des Grands Artistes des Pays-Bas.) Bruxelles, Van Oest et Cie, 1911, pet. in-8°, 164 p., 33 pl. h.-t. F. 3,50.

L'auteur nous avertit dans la préface qu'il n'entend écrire qu'une esquisse de l'histoire de la sculpture, suffisante pour donner une idée générale du caractère des œuvres et de l'activité des artistes aux XVIIe et XVIIIe siècles. Même en restreignant de la sorte l'objet de son étude, M. R. n'a pas réussi à réaliser le programme qu'il s'était tracé. Il n'y a pas d'histoire dans son livre ; on n'y trouve ni tableau d'ensemble de la période, ni détails sur la biographie des artistes, ni recherches sur l'existence d'écoles régionales ou locales, ni étude de l'influence exercée ou subie par les sculpteurs des Pays-Bas. Peut-on dire que le lecteur acquerra une idée générale du caractère de l'art sculptural? Nous ne le croyons pas ; le présent travail étant avant tout une énumération et une description d'œuvres particulières, dont le nombre et la qualité fourniront la preuve de l'activité productrice et de l'habileté des artistes, mais où manquent trop souvent des aperçus généraux et synthétiques.

Il est vrai que l'introduction et la conclusion suppléent quelque peu à ce défaut, encore qu'elles expliquent de façon insuffisante comment notre art de la renaissance, grand et fort à ses débuts, tomba plus tard dans l'extravagance et la fantaisie.

L'auteur a distribué la matière d'après la nature des productions artistiques. Les neuf premiers chapitres traitent des monuments, jubés, autels, stalles, confessionnaux, chaires, bancs de communion, tombeaux. Les quatre derniers chapitres ont trait à la statuaire pure et sont intitulés : les statuaires flamands ; les statuaires liégeois ; les sculpteurs de la Flandre française ; flamands et wallons à l'étranger. Peu de particularités sont à relever dans cette suite de chapitres où le procédé descriptif et énumératif reste invariablement le même. Je note toutefois dans les premières pages consacrées aux monuments, une petite dissertation sur l'aileron, pièce caractéristique de l'architecture nouvelle, sorte de grande console renversée, le gros enroulement tourné vers le bas, et qui figure bientôt à toutes les façades. L'aileron se trouve en germe au Greffe de Bruges (1537); son profil se précise à l'hôtel de ville de Furnes (1596), il obtient sa forme définitive au Nieuwerck à Ypres (1620-1624). Dans ce même chapitre M. R. dit que le XVIIe siècle n'a laissé que cinq noms d'architectes

d'églises de réelle valeur. Or il oublit de mentionner l'artiste brugeois, le frère Huyssens, l'auteur de l'église Sainte-Walburge à Bruges et Saint-Loup à Namur, le collaborateur principal du Père d'Aguillon dans l'élaboration du plan de l'église des Jésuites à Anvers. Cet oubli est dû à un défaut d'information, défaut qui malheureusement est général.

Ce travail procurera cependant au lecteur de l'agrément et de l'utilité. M. R. est un homme de goût, aux idées justes, aux appréciations pondérées. Les jugements qu'il porte sur les monuments et la statuaire de la Renaissance rallieront tous les suffrages. On aime à l'avoir pour guide quand il s'agit d'apprécier la fécondité de l'invention, la délicatesse des détails, la maîtrise de la technique dans les œuvres d'un Faid'herbe, d'un Du Quesnoy, d'un Urbain Taillebert etc. Les principales manifestations de l'art de la statuaire sont reproduites hors-texte d'excellente façon.

L'ouvrage se termine par une table alphabétique des noms d'artistes, une liste bibliographique qui contient beaucoup d'ouvrages de seconde main, enfin un relevé des illustrations.

A. De Meester.

Frans Van Kalken. *Histoire du Royaume des Pays-Bas et de la Révolution belge de 1830.* Bruxelles, J. Lebègue et Cie, 1910, 254 p. 13 pl. Fr. 3.50.

L'ouvrage de M. Van Kalken est une nouvelle contribution à l'histoire si importante des faits qui s'écoulèrent depuis la réunion des anciennes provinces belgiques à la Hollande jusqu'à la reconnaissance de notre indépendance par le Congrès de Londres. L'auteur étudie surtout les caractères psychologiques et sociaux du problème. Il ne se place, ni exclusivement au point de vue belge, ni exclusivement au point de vue batave. Il tache d'esquisser dans un même tableau le développement parallèle des deux parties du royaume de Guillaume I, ainsi que les motifs de leur antagonisme. C'est ce qui fait l'originalité et l'intérêt de son livre.

M. Van Kalken emploie pour la rédaction de son étude presque exclusivement des sources littéraires. Il recourt aux plus récents travaux publiés sur la matière tant en Belgique qu'en Hollande. Mais

nous croyons qu'il aurait pu avantageusement compléter sa bibliographie en citant l'ouvrage de M. Fauchille [1], qui jette un jour nouveau sur les tentatives faites par le futur roi Guillaume pour susciter dans les départements réunis un mouvement insurrectionnel en sa faveur, et surtout en recourant à l'ouvrage de M. Terlinden [2], si important pour l'histoire des difficultés qui surgirent entre le roi des Pays-Bas et ses sujets catholiques.

La réunion de la Belgique à la Hollande ne fut pas le résultat d'une aspiration commune à deux peuples, voulant se fondre en une seule nation. Cette réunion fut imposée à ces deux peuples, par les souverains alliés en vertu du droit de conquête, et au nom des principes de l'équilibre européen. Le but du Congrès de Vienne était de former au royaume des Pays-Bas une digue puissante capable d'arrêter un nouveau débordement des armées françaises sur l'Europe. Cette fusion n'était ni dans les vœux des Belges, qui, en grande majorité, désiraient être gouvernés par un prince de la maison d'Autriche ; ni dans les vœux de la majorité des Hollandais, qui préféraient rester indépendants, et qui, depuis les guerres de religion, avaient perdu tout contact avec les provinces restées fidèles à l'Espagne. Religion, langue, mœurs, intérêts économiques, tout différenciait le nord du midi. Déjà en 1817, l'ambassadeur d'Autriche à Bruxelles von Binder critiquait « la fausse idée d'un amalgame moral et politique de deux pays diamétralement opposés, et préconisait une fédération entre les deux pays, gouvernés chacun d'une manière analogue à sa situation. »

Pour concilier les tendances et les intérêts si différents du nord et du sud, et parvenir à créer une nouvelle nation, il aurait fallu un grand roi, sachant mettre de côté ses préférences personnelles et tenir la balance égale entre les deux peuples dont son royaume était composé. Le roi Guillaume, doué de qualités éminentes, manquait de la décision nécessaire à un grand prince; ses hésitations, ses temporisations étaient continuelles. Hollandais de cœur et d'âme, il allait tâcher non point « d'amalgamer » mais d' « hollandiser ». Le royaume des Pays-Bas serait non pas une reconstitution territoriale modernisée des dix-sept provinces de Charles-Quint, mais la continuation historique de la république des Provinces-Unies.

---

(1) PAUL FAUCHILLE. *Une chouannerie Flamande au temps de l'empire.* Paris, Pedone, 1905. — Voir AnÉm. t. LVII, 1907, p. 420.

(2) CHARLES TERLINDEN. *Guillaume I, roi des Pays-Bas et l'Église catholique en Belgique, 1814-1830.* Bruxelles, De Wit, 1906, t. I et II. — Voir AnÉm. t. LVII, 1907, p. 85.

Le caractère entier et absolu du roi devait nécessairement amener des difficultés; successivement, il se brouille avec les catholiques et les libéraux. La promulgation de la „Loi Fondamentale„ proclamant les libertés modernes, et, particulièrement la liberté des cultes, amena des protestations de la part des catholiques, qui refusèrent d'y prêter serment. Le roi ayant déclaré qu'il sagissait d'une tolérance civile et non dogmatique, les difficultés cessèrent à ce sujet. Son projet, de fonder dans les Pays-Bas une Église nationale, indépendante de Rome, lui aliène définitivement les catholiques. Le roi, dans sa lutte contre les catholiques, s'appuie sur les libéraux ; mais ceux-ci, à leur tour, réclament la liberté de la presse, la responsabilité ministérielle, le jury. L'intérêt commun des deux partis amena l'union des catholiques et des libéraux en 1828, pour obtenir le redressement des griefs.

On connaît la suite des événements. M. Van Kalken n'y ajoute rien de bien neúf, mais il expose les faits et les idées, dans une synthèse bien faite et très utile pour ceux qui n'ont ni le loisir, ni le désir de lire les longues dissertations consacrées à cette période si importante de notre histoire nationale.

Signalons cependant le passage très intéressant, dans lequel l'auteur nous prouve que l'opinion publique hollandaise fut nettement défavorable aux Belges dans ces temps critiques ; „ elle bénissait le moment où le mariage de raison, qui lui avait apporté tant d'afflictions et de misères, serait à jamais détruit „ ; elle compare les Belges à des enfants ingrats, trahissant l'affection de leur bienfaiteur „ Vader Willem „, le paternel roi Guillaume. Dans les derniers chapitres l'auteur expose d'une façon claire et méthodique, mais sans apporter de contribution nouvelle à l'histoire : la fondation du royaume de Belgique, l'élection du roi Léopold, et la reconnaissance de l'indépendance Belge par la Conférence de Londres.

L'étude de M. Van Kalken est bien conduite et retient l'attention du lecteur. Dans son exposé des difficultés entre le roi Guillaume et les catholiques, l'auteur fait preuve d'une grande impartialité. Toutefois nous croyons qu'il aurait mieux fait d'éviter certaines expressions sentant trop la polémique comme : les conceptions *surannées* de l'ancien régime, les *fanatiques* partisans de Van der Noot etc. Son jugement sur l'état politique, social et économique de la Belgique sous Marie-Thérèse n'est pas non plus sans appeler quelques réserves.

PAUL VAN DE WALLE.

Dr Osw. Rubbrecht. *L'origine du type familial de la maison des Habsbourg.* Bruxelles, Van Oest et Cie, 1910, pet. in-4, 152 p. et 82 fig. F. 10.

La savante étude du Dr Osw. Rubbrecht que nous avons déjà signalée à nos lecteurs [LX, 415], a été généralement bien accueillie ; cependant elle n'a pas eu l'heur de plaire à tout le monde, notamment à M. H. Zimmerman, rédacteur de l'*Annuaire des collections impériales d'Autriche*, qui la prit assez violemment à partie. Nous nous en voudrions de ne pas faire connaître dans nos *Annales*, — qui reçurent les prémices du travail de M. Rubbrecht, — la réponse que celui-ci a faite à son contradicteur.

Nous donnons cette réplique telle qu'elle a été publiée dans les *Comptes rendus de la Société belge de Stomatologie* de l'année courante (1).

A la séance du 30 avril de la susdite société, le Dr O. Rubbrecht, discutant une communication faite par le Prof. A. Ley sur *Les stigmates Bucco-faciaux de la dégénérescence*, parla assez longuement de la question du prognathisme et y trouva l'occasion de se justifier contre les reproches que l'historien viennois lui avait adressées. Nous transcrivons cette partie de sa communication :

La Rédaction.

***

« ...J'en viens maintenant à la question du prognathisme. M. Ley nous a dit que cette anomalie n'est pas non plus admise sans conteste comme un véritable signe de dégénérescence. Certains auteurs la considèrent simplement comme un caractère morphologique propre à certaines familles.

C'est le mérite du Dr Galippe d'avoir fait appel à l'histoire pour rechercher les rapports qui peuvent exister entre les anomalies, notamment le prognathisme inférieur, et la dégénérescence.

Des études de ce genre sont entourées de grandes difficultés. La constatation de l'anomalie n'est souvent possible qu'à la suite de l'examen critique d'un grand nombre de documents iconographiques : portraits peints ou dessinés, miniatures, estampes, statues, médailles, etc. La connaissance de ces divers documents fait l'objet de plusieurs sciences distinctes. Les matériaux d'étude, dispersés dans divers pays, dans des collections publiques ou privées, sont très souvent d'un

(1) Tiré à part imprimé à Bruges chez Houdmont frères.

accès extrêmement difficile, et parfois même inabordables. L'anomalie étant dûment établie et déterminée, il reste, si l'on veut poursuivre les rapports qu'elle peut avoir avec la dégénérescence, à examiner les particularités psychiques du personnage qui la présente et le comportement social de celui-ci. Poussées à ce point, les études demandent de sérieuses connaissances en médecine mentale et nécessitent des recherches historiques souvent très étendues.

Quand toutes les difficultés de l'étude des anomalies dans l'histoire sont surmontées, de nouveaux obstacles attendent la publication du livre qui doit en faire connaître les résultats.

Certains historiens « purs » envisagent comme des travaux d'amateurs, ne méritant aucune considération sérieuse, toutes les productions de médecins, ayant quelque rapport avec l'histoire. Des personnages arrivés à de hautes situations vont même jusqu'à regarder d'un mauvais œil tout intrus, qui, dépourvu de parchemins et de titres, ose traiter des questions dont ils avaient réservé l'étude à leur aristocratie. J'ai hâte de dire que cette remarque ne s'applique qu'à certaines individualités et que la largeur de vue et la générosité de l'esprit ne sont pas plus rares chez les historiens et les critiques d'art que chez les personnes versées dans d'autres sciences.

La nature du sujet crée de nouvelles difficultés. Des travaux de ce genre s'occupent presque nécessairement de familles souveraines, les autres ne présentant pas en général une documentation suffisamment riche. Alors que les souverains eux-mêmes peuvent avoir l'esprit assez ouvert pour trouver de l'intérêt dans des ouvrages qui s'occupent, sans flatterie, de leurs ancêtres, il n'en est pas de même du monde qui les entoure. Le loyalisme de ces sujets d'élite s'offusque à l'idée qu'un auteur *aurait pu* manquer de déférence vis-à-vis de la famille de leur souverain.

Je connais un savant, professeur d'université, qui avait anoncé la publication d'un ouvrage dans lequel il étudiait la transmission de certains caractères de la face dans une famille régnante. Aussitôt les chancelleries s'émurent et firent défendre au professeur, fonctionnaire de l'État, la publication d'un ouvrage qui aurait manqué au respect dû aux souverains d'un pays ami.

En ce qui me concerne, le livre que j'ai récemment publié sur *l'Origine du Type familial de la maison de Habsbourg*, malgré tout le soin que j'ai mis à éviter toute parole désobligeante pour cette illustre famille, m'a valu une critique systématiquement hostile de la part d'un savant officiel de Vienne. A peine l'ouvrage avait-il paru que

M. H. Zimmermann, rédacteur de *l'Annuaire des collections impériales d'Autriche* le prit vivement à partie. Il lui fit l'honneur de lui consacrer quatre grandes pages dans une notable revue historique de Vienne (1). Le moment me paraît opportun pour reprendre cette critique et pour en faire ressortir toute l'inanité et le parti pris.

Les reproches que m'adresse mon distingué contradicteur sont les suivants :

1° *L'ignorance de la documentation iconographique ;*

2° *L'absence totale de formation et de méthode critiques, sans lesquelles de nos jours il n'est possible, dans aucun domaine historique, d'obtenir des résultats dignes de confiance.*

M. Zimmermann aurait bien fait, avant d'écrire une telle critique, de s'assurer de la solidité de ses propres connaissances sur le sujet qu'il traite. Si mon travail est, par certains côtés, une étude historique, il est aussi un ouvrage médical et, pour être bien compris, nécessite quelques notions — élémentaires il est vrai — sur les variations existant entre les individus d'une même espèce et sur la transmission, par l'hérédité, des caractères anatomiques. Dès le commencement de sa critique, M. Zimmermann montre que ces connaissances lui font totalement défaut.

D'après lui, des caractères familiaux seraient des particularités propres à *tous* les membres d'une famille, et *tous* les membres de la maison de Habsbourg auraient le prognathisme inférieur et tous les autres caractères que j'ai signalés, d'après le Dr Galippe, comme constituant le type familial de cette maison. Est-il besoin de dire ici que les variations individuelles ne permettent pas de concevoir un type familial absolument fixe, commun à *tous* les membres d'une famille, telle que le conçoit M. Zimmermann ? Faut-il rappeler ici que le type familial des Habsbourg, s'écartant de la normale, avait par ce fait même, comme le Dr Galippe l'a excellemment démontré, une tendance plus grande à se transmettre avec certaines variations ?

Continuant son exposé, M. Zimmermann me fait dire que le prognathisme des Habsbourg provient de la maison d'Espagne (Ferdinand d'Aragon) et de la maison d'Autriche (Frédéric III). Cette manière de voir n'est pas exacte. Aucun de ces souverains ne joua

(1) *Kunstgeschichtliche Anzeigen. Beiblatt der „Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung“*, redigiert von Max Dvorak, 1910, n° 2. Innsbruck, Wagner'sche Universitäts-Buchhandlung, p. 34-37.

un rôle prépondérant dans la genèse du prognathisme des Habsbourg. Tous deux se présentent comme de simples anneaux dans une chaîne. Ferdinand le Catholique n'était certainement pas le premier membre de sa famille atteint de prognathisme inférieur et tout porte à croire que Frédéric III avait eu des ascendants présentant cette anomalie. En donnant à ces souverains, dans la formation du type familial des Habsbourg, une importance qu'ils n'eurent pas, M. Zimmermann se méprend étrangement sur le rôle qu'ils y jouèrent et montre aussi qu'il a une bien faible idée de la manière dont une anomalie peut prendre naissance et se transmettre par voie héréditaire.

M. Zimmermann croit trouver une preuve de mon ignorance dans l'importance que j'attache aux médailles pour établir l'existence d'anomalies faciales. „Celui qui s'est jamais occupé, dit-il, de l'étude de portraits anciens et a pris des médailles comme points de comparaison, sera d'un avis contraire.„ Ce que j'ai dit des médailles, dans le passage que M. Zimmermann incrimine, n'est que le développement d'une opinion exprimée par le Dr Galippe, p. 94 de son livre *l'Hérédité des stigmates de dégénérescence et les Familles souveraines :* „Les sculpteurs, dit ce savant, les médaillistes se sont toujours montrés plus sincères que les peintres.„ Ceci revient à dire que si, d'un côté, un peintre fait, d'après nature, un portrait d'une personne ayant une anomalie de la face et que, d'un autre côté, le portrait de la même personne est fait par un médailleur ou un sculpteur, on retrouvera plus généralement l'anomalie dans le portrait fait par le médailleur ou le sculpteur que dans l'œuvre du peintre. Un portrait d'une personne présentant une anomalie faciale, fait par un médailleur, non d'après nature mais d'après des documents, reproduira généralement l'anomalie, parce que celle-ci imprime un cachet très spécial au sujet. La constatation de ce fait n'est pas bien difficile. Si M. Zimmermann est d'un autre avis, c'est qu'il ne s'est pas donné plus de peine pour étudier les anomalies sur des portraits que pour avoir des notions exactes sur leur nature.

Voyons à présent ce que valent les reproches que M. Zimmermann m'adresse.

A l'appui de son premier grief, c.-à-d. l'insuffisance de la documentation, le critique viennois n'a trouvé dans tout mon livre que deux à trois pages. Ce sont celles qui se rapportent à Frédéric III et aux Rois Catholiques.

Si ces pages ne constituent pas des études complètes, ce n'est pas par ignorance, comme veut le faire croire très aimablement M. Zim-

mermann, mais parce qu'il n'entrait pas dans mes vues de leur donner de plus amples développements.

Un critique très avisé et très érudit, M. H. Bouchot, membre de l'Institut de France, avait soutenu, en 1905, que le prognathisme des Habsbourg provenait principalement de la maison de Bourgogne. Je devais, dans mon ouvrage, contrôler cette thèse et, dans ce but, étudier d'une manière complète l'iconographie de tous les ducs et de toutes les duchesses de Bourgogne. Je serais heureux si M. Zimmermann pouvait me signaler quelque document de valeur que j'aurais négligé dans la critique de leurs portraits.

Il n'y avait aucune nécessité, pour mon travail, d'étudier aussi minutieusement les plus anciens portraits connus des maisons d'Espagne et d'Autriche, attendu que les caractères faciaux de celles-ci n'avaient jamais prêté à contestation. Il me suffisait d'établir nettement l'apport de chaque maison dans le mariage de Philippe le Beau avec Jeanne la Folle. J'ai pu, pour ce motif, me contenter de quelques indications relatives aux Habsbourg antérieurs à Maximilien et aux souverains espagnols antérieurs à Jeanne la Folle. J'avais la conviction que des chercheurs mieux placés que moi compléteraient un jour mes recherches de ce côté.

Mon livre ne cherche pas et ne devait pas chercher à présenter une série de monographies, où tous les documents iconographiques relatifs aux personnages considérés seraient signalés et étudiés d'une manière critique. Les développements à donner à un ouvrage sont indiqués par le titre de celui-ci et par les conclusions. Je crois que mon travail répond au titre que je lui ai donné. Quant aux conclusions, elles sont assez solidement établies pour que M. Zimmermann lui-même s'y rallie.

Le Dr Galippe dit de mon travail qu'il « est le plus sévèrement et le plus complètement documenté qui existe en pareille matière ». Tel est aussi l'avis de M. S. Kekule von Stradonitz : « Ce qu'il y a d'important dans ce livre, dit-il, c'est l'étendue considérable et l'excellence du matériel documentaire. »

Je pourrais citer de nombreux autres témoignages, mon livre ayant reçu nombre d'appréciations des plus favorables.

Le second grief que me fait mon contradicteur, c'est de manquer totalement de formation critique et de méthode. Un reproche aussi grave aurait dû s'appuyer sur des preuves sérieuses. Voyons celles que M. Zimmermann apporte pour l'établir.

Une première preuve de mon manque de sens critique, c'est d'avoir utilisé des renseignements fournis entre autres par M. le Baron Henri

Kervyn de Lettenhove. J'ai, en effet, deux fois dans mon livre, invoqué comme arguments des communications qui m'avaient été faites par l'éminent organisateur et président de l'exposition de la Toison d'or et fait usage, en outre, de documents appartenant à sa collection privée. Pour que M. Zimmermann pût me faire un grief de m'être servi de renseignements puisés à cette source, il aurait dû établir que ceux-ci étaient inexacts. C'est ce qu'il a oublié de faire.

Un autre point que M. Zimmermann me reproche, c'est d'avoir fait état des lithographies publiées de 1855 à 1864, dans l'*Iconografia espanola*, par Carderera y Solano. Je me suis en effet basé sur ces lithographies pour affirmer que Henri II (1333-1379) et Jean II (1405-1454) étaient atteints de prognathisme inférieur et avaient une grosse lèvre inférieure. Ces caractères se présentent, sur les planches de Carderera y Solano, d'une manière si exacte au point de vue anatomique ; ils sont si accentués et si évidents qu'ils ne sauraient être dûs à une mauvaise reproduction des documents originaux par l'artiste. Un dessin, pour dater d'il y a cinquante ans, n'est pas, que je sache, dépourvu de toute valeur. Pour pouvoir critiquer l'emploi que j'ai fait des planches de Carderera y Solano, M. Zimmermann aurait dû montrer comment et pourquoi je m'étais trompé en les consultant. C'est ce qu'il n'a pas fait.

Mon honorable contradicteur me reproche encore d'admettre, avec Carderera y Solano, que les donateurs représentés sur un retable actuellement au Prado, provenant du couvent de Saint-Thomas d'Avila, soient Ferdinand et Isabelle, les Rois Catholiques. Cette opinion n'est pas seulement celle de Carderera y Solano, mais encore de l'éminent critique espagnol Madrazo et d'autres critiques modernes très autorisés. Ces auteurs manquent-ils aussi peut-être totalement de formation et de méthode critiques, sans lesquelles de nos jours il n'est possible, dans aucun domaine historique, d'obtenir des résultats dignes de confiance ?

Ma méthode critique devient surtout gravement chancelante, selon M. Zimmermann, quand il s'agit d'identifier des portraits de mes personnages dans des tableaux religieux.

La première erreur qu'il met sur mon compte, c'est de voir des portraits de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal sur le retable du *Jugement dernier* de l'hôtel-Dieu de Beaune. M. Zimmermann est libre d'admettre ou de rejeter cette identification, que de nombreux critiques ont admise avant moi. J'ai seulement cherché à en rendre la démonstration de plus en plus probante.

Le reproche que M. Zimmermann me fait de manquer totalement de principes de saine critique est surtout basé sur l'identification, que je crois pouvoir faire, du portrait de Charles le Teméraire, dans le retable de l'*Adoration des mages*, et de ceux de Marguerite d'York et de Marie de Bourgogne, dans le *Retable du maître-autel*, par Memlinc, au musée de l'hôpital Saint-Jean à Bruges.

A l'opinion du critique viennois, j'opposerai celle du vénérable M. W. H. James Weale :

« La monographie du Dr Oswald Rubbrecht, *Trois Portraits de la maison de Bourgogne par Memlinc*, dit-il, est à beaucoup d'égards une contribution extrêmement importante et intéressante à l'histoire de l'art. »

Le critique anglais avait du reste pris connaissance de cette partie de mon livre, avant l'impression, et l'avait complètement approuvée. Le reproche que me fait M. Zimmermann d'être dépourvu de méthode s'adresse donc, au même titre qu'à moi, à un historien d'art universellement réputé.

S. M. Alphonse XIII, visitant en août dernier l'hôpital Saint-Jean de Bruges, a pleinement confirmé la présence du portrait du Téméraire dans le retable de l'*Adoration des mages*. D'après S. M., cette identité est évidente et n'avait pas même besoin d'être démontrée. Le roi mage de Bruges est, en effet, identique à un portrait authentique de Charles le Téméraire que S. M. possède dans ses appartements privés.

Après avoir montré ce que valent les reproches faits par M. Zimmermann à ma méthode de critique, il ne sera pas sans intérêt d'éprouver celle du savant viennois lui-même.

J'avais écrit à propos de l'iconographie des Rois Catholiques : « Le tableau représentant les Rois Catholiques en prière montre que les principaux caractères du type familial des Habsbourg étaient déjà à la mode en Espagne à la fin du XVe siècle. » Il est évident qu'il ne pouvait être question ici que d'une conception artistique et non d'une mode au sens propre du mot. Il est manifeste, indéniable, qu'à la fin du XVe siècle les principaux caractères de ce qui est actuellement le type familial des Habsbourg furent donnés, en Espagne, à des figures de saints personnages. M. Zimmermann ne songe pas à contester le fait, mais trouve cependant spirituel de me demander comment je me représente cette « mode » et si l'on doit vraiment prendre au sérieux ce que je dis à ce sujet. Mon honorable contradicteur montre plutôt ici combien sa propre critique est peu sérieuse puisque, complètement dénuée de fond, elle se réduit à chercher querelle à un mot.

M. Zimmermann me fait un grief d'avoir fait paraître, dans la *Revue trimestrielle belge de Stomatologie* et dans les *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, une partie du texte de mon livre. Les pages publiées dans notre Revue l'ont été conformément à l'art. 10 de notre règlement, d'après lequel cette revue « contient les travaux qui ont été présentés par les membres » dans les séances de la Société. La publication dans les *Annales de la Société d'Émulation de Bruges* fut faite à la suite de demandes réitérées de la rédaction de cette revue. Beaucoup d'auteurs, avant moi, ont agi comme je l'ai fait. Je ne sache pas que jamais un reproche leur ait été fait pour ce motif.

M. Zimmermann me fait dire, contrairement à la vérité, que le personnage couronné de Beaune ressemble plus à Jean sans Peur qu'à Philippe le Bon. J'ai dit très nettement que la ressemblance plus grande de ce personnage avec le portrait de Jean sans Peur, du musée d'Anvers, ne concerne que des points de détail.

Le critique viennois fait remarquer que Marguerite d'York, n'ayant pas eu d'enfants, n'a rien à voir avec l'origine du type familial des Habsbourg et veut donc faire croire à ses lecteurs que j'ignorais ce fait élémentaire. J'ai fait ressortir p. 58 de mon livre pourquoi je me suis occupé de l'iconographie de la troisième femme du Téméraire, quoique cette princesse n'eût pas contribué à la constitution du type familial de la maison de Habsbourg. M. Zimmermann s'est fermé les yeux pour ne pas voir.

Mon honorable contradicteur me fait dire qu'aucun des quatre portraits de Marguerite d'York, que j'ai publiés, n'est de premier ordre. Comme ils présentent *en outre* entre eux des différences *vraiment très grandes*, il est probable (?) que chacun d'eux contient une part de vérité et que l'aspect réel de Marguerite se trouve au milieu.

J'ai écrit en réalité (p. 63) :

« Aucun des portraits actuellement connus de Marguerite d'York n'est une œuvre de premier ordre. *Ceux que nous publions ont cependant tous des garanties sérieuses d'authenticité.* Comme il existe des différences *assez notables* entre eux, il est vraisemblable que chacun contient une part de vérité et que le type authentique de Marguerite d'York est intermédiaire entre ces quatre portraits. »

Après avoir suggéré une reconstitution de portrait de Marguerite d'York d'après ces documents, j'avais eu soin d'ajouter: « Il est évident que le portrait ainsi combiné pourra être inexact en certains points. On voudra cependant admettre que cette reconstitution donnerait un portrait possible de Marguerite d'York et qu'il serait difficile d'en proposer une plus rationnelle. »

En retranchant de mon texte des considérations essentielles, en modifiant certaines expressions et en ajoutant des mots qui dénaturent le sens de ce que j'ai écrit, M. Zimmermann fournit la meilleure preuve que mon argumentation, telle que je l'ai présentée, ne donne pas de prise à une critique sérieuse.

« D'une manière analogue, dit-il ensuite, l'auteur reconstruit le portrait de Marie de Bourgogne, trouve cette reconstitution ressemblante avec la sainte Catherine du Retable du maître-autel et tire de cette ressemblance une nouvelle preuve de l'identité de la première reconstruction avec la sainte Barbe. »

Cette manière de présenter mon argumentation n'est pas conforme à la vérité.

Voici comment M. W. H. James Weale rend compte, dans le *Burlington Magazine*, des passages critiqués par M. Zimmermann :

« Le Dr Rubbrecht, dit-il, en examinant la figure de la sainte Barbe dans le Retable du maître-autel de l'hôpital Saint-Jean de Bruges, peint par Memlinc en 1479, trouve que ses traits correspondent avec les quatre meilleurs portraits de Marguerite d'York. Quoique la ressemblance ne soit complète avec aucun, elle est cependant si grande en beaucoup de points avec chacun d'eux, que les *petits* écarts sont probablement dûs à quelques années de différence dans la date de leur exécution. Sa conclusion que cette figure est le meilleur et le plus authentique portrait de Marguerite d'York est renforcée par le fait que la sainte Catherine, la seule figure féminine à côté de la Vierge, est *sans aucun doute* un portrait de la belle-fille de Marguerite, Marie de Bourgogne. »

M. Zimmermann dit que lorsqu'on raisonne comme moi, on peut « prouver » beaucoup de choses qui ne résisteront jamais à une critique sérieuse. Quand on argumente comme lui, il est aisé de « démolir » n'importe quel livre. Des raisonnements comme les siens ne résisteront cependant jamais à une contradiction sincère.

Je conclus : la critique, faite par M. Zimmermann, de mon livre *l'Origine du Type familial de la maison de Habsbourg* n'a pas été inspirée par une préoccupation scientifique. Des susceptibilités d'une autre nature ont dicté son appréciation. Son parti pris n'aura pas moins que ma réponse fait justice de sa critique dans votre esprit.

CHRONIQUE

Société d'Émulation.

— La Société d'Émulation vient de perdre un de ses membres effectifs, M. l'abbé E. De Vos, sous-secrétaire de l'évêché, décédé à Bruges, le 11 novembre dernier. Dans les moments de loisir que lui laissaient les travaux de sa charge, M. l'abbé De Vos aimait à s'occuper d'histoire : il collabora à plusieurs revues de la province et écrivit les biographies de saint Arnold, de saint Éloi et de saint Donatien. Dans ces derniers temps, il s'occupait de l'histoire des Sœurs de S[t] Esprit, dites aussi Conceptionnistes, dont le souvenir s'est conservé dans le nom de la rue du S[t]-Esprit ; il avait déjà réuni un important dossier de notes et de documents concernant cette ancienne institution religieuse de la ville de Bruges.

— **Geschiedkundige zitdag te Veurne, op 7[n] Oogst 1911.** (Vgl. hiervan een uitvoerig verslag in « La Patrie » 11-VIII-1911, en « Het Veurnsche Volk » 13-VIII-1911).

« De *Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre* had, in overeenkomst met den *Geschiedkundigen Studiekring* te Brugge, beslist op Maandag, 7[n] Oogst, een uitstapje naar Veurne te doen ».

Zooals geschied was, nl. het jaar ervoor, toen we gingen naar Ieper.

« Om 10 ure zouden we vergaderen op het stadhuis. Vandaar zouden we uitgaan om, onder het geleide van bevoegde mannen, de oudheidskundige en geschiedkundige merkwaardigheden der stad te bezoeken. 's Namiddag, om 2 ure, zou de *Geschiedkundige Studiekring* hare gewone vergadering houden... »

Aldus lood de uitnoodiging. Zoo zou het zijn, en zoo ook is 't geweest, inderdaad.

Eerst op 't stadhuis. Daar waren we uiterst bestgekomen : Senator de Spot bracht er ons hertelijk den groet toe van de Stad. En Zeer Eerw. Heer Kanonik Rommel, in onzen naam, bedankte om deze vriendelijke hulde.

Dan met de meeste gedienstigheid uit, leidden ons de bekwame inrichters aldoor de stad, om de merkweerdigheden te gaan bezien: ze brachten ons naar 't Stadhuis, 't Gerechtshof, 't Paviljoen, naar Sint-Nicolaaskerk en naar de kerk der H. Walburga. Overal hadden de Heer Bouwmeester Vinck en de Eerw. Heeren Leeraars Van der Heyde en Pil een woordeke wetenschap over, of een zinnetje geschiedkunde ten beste, om kerken en gebouwen, steenen en geschriften uit het verleden wakker te krijgen en te doen weerom sprekende worden.

Geen keure of het 's middags in « Die Nobele Rose » verkwikkende was: op een dag van verrijzenis!

Daarna, kwart over twee, zaten we in 't Paviljoen: om te houden onze « gewone vergadering »... die algelijk een beetje buitengewoon was in heur plechtigheid. Volk was er, en vele, en 't schoonste volk van stad. Men ziet wel dat de lieden in Veurne, groote en kleine, houden van hun gedenkenissen, en er weigerlijk aan gehecht zijn. Ze zijn erom te prijzen en te voldoen.

Na een woord bedanking, toegericht tot de aanwezigen, door Zeer Eerw. Heer Voorzitter Callewaert die sprak namens den *Studiekring*, bracht Zeer Eerw. Heer Kanonik Rommel een heuschen groet vanwege de *Société d'Emulation* aan de overheden daar tegenwoordig, en aan de inrichters van den zitdag. De zeergeleerde Heer Voorzitter van laatstgemelde *Société*, hield het in 't bizonder op grond van de de oude bibliographische betrekkingen, die immer talrijk geweest zijn tusschen de stad Veurne en onze geschiedkundige genootschappen.

Dan volgde 't verslag der laatste vergadering van den *Studiekring*, gehouden te Brugge op 3n van Meimaand 1911; mitsgaders twee-drie opmerkingen over hetzelfde: b. v. betreffende de drie grafschriften uit Westcapelle, die Eerw. Heer Selosse onlangs vernietigd vermeend had, en waarvan Zeer Eerw. Heer Kanonik Callewaert, na bekomen inlichtingen, er twee gered verklaarde.

Kwamen daarop aan het woord: Eerw. Heeren E. Van Cappel en V. Pil, die beurtelings de « *rechterlijke* en *kerkelijke inrichting van Veurne en Veurne-Ambacht* », doorheen de geschiedenis, afschetsten: te weten, in nieuwe opzichten, en met meer helder doorzicht dan bij andere geschiedvorschers vroeger.

Eerw. Heer A. Van der Heyde, reeds sedert merkelijken tijd aan 't opzoeken naar den oorsprong der beroemde Veurnsche Processie, droeg daarna voor wat hij tot heden vernomen heeft over « *de aloude*

godsvrucht tot het H. Kruis en Bitter Lijden te Veurne „; sprak over den aanvang en eigenaardige inrichting van de H. Kruisprocessie, van den H. Kruisweg en de Boetprocessie. Deze laatste is zijnsdunkens ontstaan in 1644, en ingericht geweest in 1646. We wenschen samen met den welmeenenden Spreker dat, benevens 't godsdienstige, ookwel 't eigenaardige dezer aloude stichtingen bewaard blijve, en dat ditzelfde beschut en gevrijwaard worde tegen allen willekeurigen zucht naar noodelooze verandering of vernieuwerwetsching.

Eerw. Heeren J. Sobry en M. English behandelden nog „*het Oratorie te Veurne* „ en den „ *invloed der Cisterciensers op de Bouwkunst* „. Dit was m. a. w.: een stuk geschiedenis, 't eene van het onderwijs in 't latijn, en 't andere van den gothieken bouwtrant in onze streek, met vooral dezes wedervaren in 't Veurnsche.

Om te sluiten droeg Eerw. Heer R. De Schepper een belangwekkend verhaal voor van „ *de verplaatsing der abdij van Duinen* naar Aardenburg, den Eeckhoute, den Bogaerde, Veurne, Doest en Brugge (*1478-1627*), en de betrekkingen der abdij met *het magistraat van Veurne* „.

't Laatste woord werd gehouden door Zeer Eerw. Heer Kanonik Callewaert, t. w. om te bedanken; en de laatste indruk van alles, welke overbleef bij eenieder, was dat

zijn land kennen
is zijn land beminnen.

Mochten dergelijke zitdagen van jaar tot jaar hernemen, in de gewoonten binnengeraken en vandaar in de gading van velen.

L. De Wolf.

Sociétés savantes et Congrès.

— **Académie royale de Belgique.** — *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

I. Programme des concours de l'année 1914.

Section d'histoire et des lettres.

— *Faire l'histoire du réveil littéraire dont les provinces belgiques (y compris l'ancienne principauté de Liége) furent le théâtre dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.* — Prix : six cents francs.

— *Faire l'histoire du réveil de la littérature néerlandaise en Belgique de 1800 à 1830.* — Prix : six cents francs.

— *On demande une étude sur le rôle des marchands et financiers espagnols, italiens et portugais aux Pays-Bas sous le règne de Philippe II.* — Prix : huit cents francs.

— *On demande une étude sur la bourgeoisie foraine principalement dans les provinces belges, depuis le XIVe siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime.* — Prix : six cents francs.

SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

— *On demande une étude sur la condition des classes agricoles au XIXe siècle dans une région de la Belgique, à l'exclusion de la Campine, de la Hesbaye et de l'Ardenne.* — Prix : six cents francs.

Les mémoires seront adressés, francs de port, avant le 1er novembre 1913, à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies, à Bruxelles.

II. Prix perpétuels. — Prix de Stassart (3,000 francs). (Histoire nationale).

— *Étude sur l'organisation financière bourguignonne jusqu'à la création du Conseil des finances par Charles-Quint.*

Délai : 1er novembre 1916.

Prix de Saint-Genois. (Histoire ou littérature en langue néerlandaise).

— *Faire l'histoire de la période calviniste à Gand (1576-1584).* — Prix : 1000 francs.

— *Faire l'histoire du siège d'Anvers par Alexandre Farnèse.* — Prix : 500 francs.

Délai : 1er novembre 1912. — Les travaux doivent être écrits en langue néerlandaise.

Prix Teirlinck (1,000 francs). (Littérature flamande).

— *Faire l'histoire des lettres néerlandaises dans les Pays-Bas espagnols, depuis la paix d'Anvers par le duc de Parme (1585) jusqu'à la paix d'Utrecht (1713).*

Les travaux peuvent être écrits en langue française ou en langue flamande. — Délai : 1er novembre 1915.

Prix Charles Duvivier (1,200 francs). (Histoire du droit belge ou étranger).

— *On demande une étude sur l'organisation juridique du village et de la seigneurie rurale, dans une région de la Belgique, sous l'ancien régime.*

Délai : 31 décembre 1913.

— **Koninklijke Vlaamsche Academie.** — Uitgeschreven prijsvragen. (Zie AnÉm., t. LX, bl. 347).

Voor 1915 :

— *Geschiedenis van het lager onderwijs in Belgie onder de Oosten-*

rijksche regeering. (Uitsluitend van pedagogisch standpunt.) — Prijs: 400 fr.

Voor 1916:

— *De ontwikkeling van den kunstvorm (beeldspraak, woordenschat en klank-metrum) in de Nederlandsche dichtkunde sedert 1880*. — Prijs: 600 fr.

Voor 1917:

— *Leven en werken van R. Versteganus*. — Prijs: 600 fr.

Voor 1918:

— *Men vraagt eene verhandeling, naar oorspronkelijke bronnen, over den toestand van handel en nijverheid in de Nederlandsche provinciën, ten tijde van de Oostenrijksche heerschappij*. — Prijs: 600 fr.

— *Salsmans Fonds*. — Prijsvraag voor 1918: *Men vraagt een methodischen inventaris, met nauwkeurige beschrijving, van al de nog bestaande, zoo geschrevene als gedrukte liturgische boeken, welke vóór het jaar 1600 in de verschillende kerken eener zelfde vlaamsche stad in gebruik waren, hetzij om den openbaren eeredienst uit te oefenen, hetzij om de kerkplechtigheden te schikken en te regelen*. — Prijs 600 fr.

De antwoorden in te zenden, tegen 10 December vóór aangeduid jaar, ten lokale der Academie, Koningstraat, 18, Gent.

(Zie de gansche lijst der uitgeschreven prijsvragen in VKVA. 1911, bl. 536-545).

— Het verslag der vergadering van de Kon. Vl. Academie, gehouden op 2n Augustus ll., brengt ons het verheugend nieuws dat het met ongeduld verwachte werk van ons geacht medelid, den H. K. DE FLOU, over *Toponymie van Westelijk Vlaanderen, Vlaamsch Artesie, Guines en Boulogne* weldra ter pers zal gelegd worden.

Wat dit *Toponymisch Woordenboek van het aloude land der Vlamingen* zal behelzen, heeft de heer K. de Flou ons zelf aangewezen in een *Memorie van toelichting* verschenen in VKVA., 1911, bl. 403-409. Het woordenboek zal een vrij uitgestrekt grondgebied omvatten, nl. het oude westelijk Vlaanderen van de Schelde tot en met de rivier de Canche. Voor geheel dit geographisch gebied heeft de onvermoeibare navorscher, sedert een dertigtal jaren, een rijke verzameling teksten bijeen verzameld, uit vertrouwbare oorkonden, als charters, cijns- en renteboeken, landboeken of kadasters, oude en nieuwe landkaarten, enz.

Deze teksten nu zijn betrekkelijk tot de namen van: « landstreken, kasselrijen, ambachten, wijken en gehuchten; — heerlijkheden,

leenen, achterleenen, hoofdijen, diensten, tiendehoeken en -spleten, rentelanden, enz.; — kasteelen, hofsteden, kerken en kapellen, kloosters en abdijen, bedevaartplaatsen, kruisen, oude boomen, enz.; — polders, wateringen, schorren en slikken; — velden en heiden, vrijgeweiden, hernissen, enz.; — straten en wegen, voetpaden, stiëen en slagen; zeeboezems, kreken, stroomen, rivieren, beken, watergangen, dilven, trek- en losgrachten, poelen, vijvers, klok- en waterputten, zwalmen en zwanen, moeren, vriezen, enz.; — akkers en zaailanden, graslanden en weiden, meerschen, bosschen, vlagen, donken en elsten; — duinen, pannen, zandvleugen, blekhaards, stranden, zeebanken, vaarwaters en geulen, diepten en droogten, visscherijplaatsen, enz., langs en in de zee; — heuvels en dalen, hoogten en diepten, koppen, kouters en faliën, — kortom alle plaatsen en zaken, die een topomynische benaming dragen of ooit in den loop der tijden gedragen hebben.

Bij elken opgenomen naam zullen, zoover het mogelijk is, doch altijd zeer beknoptelijk, de teksten en bewijsplaatsen medegedeeld worden, waarin die naam zoowel in 't latijn als in 't fransch en in 't vlaamsch en in zijne toenmalige spelwijze — foutief of niet — voorkomt; genoeg zal aangegeven worden om de opkomst, verbreiding en verdwijning der oude benamingen en schrijfwijzen te doen opmerken. Bij elk citaat wordt opgegeven jaartal, plaats, bron, register of bundel, of ook gedrukt werk, folio of bladzijde.

Op die wijze zal het woordenboek van heer K. de Flou « een repertorium zijn van allerlei bescheiden, dienstig om veel verkeerde overleveringen en wanbegrippen over den voortijd uit den weg te ruimen, en tevens om, *bij duizenden*, bronnen bekend te maken, die tot dusver door de schrijvers van monographiën noch gebruikt, noch vermoed zijn geworden »; een ware schat ja, zal het zijn voor de volkskunde en de kennis van oude gebruiken en legenden, voor de oude en middeleeuwsche geografie der vlaamsche gewesten, voor de geschiedenis der sociale en economische toestanden en niet alleen — zooals de heer de Flou het op de eerste plaats beoogde en al te nederig noemde — « eene bijdrage tot de kennis der plaatsbenamingen ».

Welk een reuzenstap de geschiedvorsching nopens Vlaanderen zal mogen doen door het werk dat de Vlaamsche Academie liet ter pers gaan, hebben we eenigzins kunnen vermoeden, wij die het genoegen hadden in onzen *Geschiedkundige Studiekring* den heer de Flou te hooren, wanneer hij met eene heele reeks citaten nopens straten, markten, plaatsen, kerken, waterloopen, enz... het oude *Meunikereede* voor ons oogen deed herleven.

Het geheele werk wordt geraamd op tien deelen, formaat der groote academische uitgaven, elk van ongeveer 400 blz. Een elfde deel zal bijgevoegd worden waarin de schrijver, benevens eene studie over de grondbeginsels voor de behandeling der toponymische benamingen, en opgave der gebruikte bronnen, zelf eenige besluiten zal geven en historische nota's, die in het woordenboek niet konden opgenomen worden.

R. D. S.

— **Vlaamsche Hoogeschooluitbreiding te Brugge.** — De twee eerste reeksen lessen gegeven in de jong gestichte en veelbelovende Hoogeschooluitbreiding van Brugge dienen hier aangestipt. De eerste spreker, Wel Eerw. Heer Cæsar Gezelle, had het, op 4n, 11n, 18n en 25n October, over de *Geschiedenis onzer Letterkunde*. Na een kort inleidend woord over het oud-nederlandsch tijdvak, handelde hij breedvoerig over poëzie en prosa van het Middelnederlandsch tijdvak: XIIe-XVe eeuw. Op letterkundig gebied, waar we eene zoo duidelijke weerspiegeling van den tijdgeest vinden, ontmoeten we eerst de Ridderromans. Doch als een terugwerking tegen het al te wereldsche van de ridderpoëzie, ontstond al vroeg de geestelijke poezij, en, met de oprijzing der gemeenten, de satire in het dierenepos. Naarmate echter het ridderwezen verviel en de burgerij tot meerdere macht kwam, moest in ernstiger behoeften voorzien worden; zoo ontstond de leerende en didaktische poëzie van Jacob van Maerlant en zijn school, alsook de proza der mystiekers. De laatste les behandelde het ontstaan en de ontwikkeling van het *Middeleeuwsch drama*. Zeker komt het middeleeuwsche drama uit de kerk, waar wij het eerst ontmoeten onder den vorm eener sobere ontwikkeling der liturgische teksten en handelingen. Allengskens echter bleef de liturgie in den achtergrond, alsook de kerkelijke taal, het latijn. Mysteriespelen, mirakel- en zinnespelen werden in het nederlandsch geschreven en voorgedragen nu vóór de kerkdeur — op de markten — op wagens; aan de luimige tusschenspelen (boerten, sotternijen en kluchten) werd dan ook al meer en meer belang gehecht. Intusschen waren de spelers ook niet meer onder het kerkvolk gekozen maar wel onder professionelen, *de gesellen van den spele* genoemd. Deze vaklieden waren de voorloopers der *Rederijkers*.

Prof. Dr H. Van Houtte, hoogleeraar te Gent, handelde, in de tweede reeks lessen, begonnen op 3n November, over *Nieuwere geschiedenis*. Zooals blijkt uit de medegedeelde schetsen, zal hij vooral de

vorming der Duitsche en Italiaansche eenheid bespreken, twee belangrijke verschijnsels der voorgaande eeuw, waaruit we de strekking der nieuwste geschiedenis best kunnen vaststellen. Om dit echter beter te doen verstaan, heeft de geleerde Professor ons in de eerste les eenige algemeene beschouwingen medegedeeld over *de strekking der Europeesche geschiedenis tot 1870*, over het innig verband namelijk dat bestaat tusschen ontwikkeling op economisch gebied en ontwikkeling op staatkundig gebied. Zijne thesis heeft hij vooral op de geschiedenis van Vlaanderen toegepast. In het leenroerig of domaniaal tijdperk (IX-XII) vinden we eerst alle economisch-, even als alle staatkundig leven, in de heerlijkheid besloten, beperkt bij de naaste omgeving van de *villa*. Doch, met de oprijzing der gemeenten (XIIe-XVe eeuw), komt verandering in den toestand : de vrije gemeenten, zooals Brugge, Yper, Gent, enz. vormen nu met hare kasselrij een meer uitgestrekt — maar toch dicht gesloten — staatkundig en economisch grondgebied. De gemeenten echter konden het niet lang volhouden tegenover de immer klimmende macht der prinsen en hunne stelselmatige centralisatiepolitiek ; weldra werd, met de vorming der groote prinsdommen, een *territoriaaleconomie* opgebouwd op de puinen der gesloten huiseconomie en der gesloten stadeconomie.

Met de nieuwere tijden (XVIe-XIX) zien we de prinsdommen op hunne beurt, spijts alle tegenwerking van middeleeuwsch particularismus, bij den grooteren nationalen staat ingelijfd en versmolten. Deze ontwikkelingsgang, uit de welke al de belangrijke hervormingen in de vier laatste eeuwen ontsproten zijn, is tot nog toe overal tot zijne volheid niet gekomen : heden nog bestaat deze machtige stroom naar meer eenheid en samensmelting.

— **Société d'archéologie de Bruxelles.** — A la séance du 5 décembre 1910, M. P. Combaz a fait part à l'assemblée de la découverte de briques triangulaires à Saint-Idesbalde près de la Panne; il a émis l'avis que ces briques pouvaient bien être de l'époque gallo-romaine. M. le baron de Loë a combattu cette manière de voir. Il se demande plutôt si ces vestiges ne proviennent pas de l'ancienne abbaye des Dunes dont l'emplacement exact n'a pas encore été retrouvé.

M. le baron de Loë expose ensuite le résultat de ses recherches à Oostduinkerke, à l'endroit connu sous le nom de *Spelleplaats* ou de *Spelleplekke*, endroit qui paraît être l'emplacement d'un village de pêcheurs, pourvu jadis d'un petit havre (Yde), et que les caprices de la

mer et des éléments ont ensablé. Le vieil Oostduinkerke aurait donc subi le sort de Lombartzyde. (Annuaire de la Société d'archéologie de Bruxelles, 1911, t. XXII, p. 66 s.)

— **Taal- en geschiedkundig Congres te Antwerpen.** — Het was vastgesteld in de verlofdagen van het jaar 1910 te Antwerpen de congressen van Vlaamsche rechtsgeleerden en van genees- en natuurkundigen samen te houden.

Bij eenigen ontstond het denkbeeld, te zelfder tijde een congres te houden van Vlaamsche professoren in de geschiedenis, in de classieke en germaansche philologie, leeraars in talen en letteren, toebehoorende aan de officiëele en vrije hoogescholen en middelbare onderwijsgestichten (athenea en colleges) en verdere bijzondere geleerden in gemelde vakken.

Dit denkbeeld werd opgevat en uitgevoerd, en zoo kwam tot stand het eerste Taal- en geschiedkundig Congres, dat gehouden werd te Antwerpen den 17-18-19 September 1910 en boven alle verwachting gelukte.

Benevens de algemeene vergaderingen, had het Congres drie afdeelingen voor hare verscheidene werkzaamheden: letterkunde, taalkunde en geschiedenis.

Wat hier volgt, is een kort overzicht, volgens de *Handelingen* onlangs verschenen [1], van de voorgedregene onderwerpen in die afdeelingen, alsook in de algemeene vergaderingen. Dit overzicht is heel objectief, en vooral opgemaakt met het oog op den bijzonderen aard van ons tijdschrift.

Algemeene vergadering van Zaterdag 17 September.

Dr Max Rooses wijst op de beteekenis van het Congres (bl. 17-21): « Wij zijn hier bijeengekomen om een tweede tijdperk der Vlaamsche Beweging zoo niet in te wijden dan toch voort te zetten: het tijdperk der wetenschappelijke werking. »

Prof. Dr A. Vermeylen geeft een bijdrage tot de kritiek van Taine's « Philosophie de l'Art ». Taine zoekt de verklaring van een bepaalden kunstvorm in de bijzondere geestesgesteldheid van ras, omgeving en tijd. Hij houdt echter niet voldoende rekening met de

---

(1) *Handelingen van het eerste taal- en geschiedkundig Congres*, gehouden te Antwerpen den 17-18-19 September 1910. — Antwerpen, De Vos en Van der Groen, 321 bl.

eigen ontwikkeling der kunstvormen. Er diene gesteund op de zielkundige ontwikkeling van het artistieke zien bij den kunstenaar (bl. 21-27).

Prof. Dr P. FREDERICQ spreekt over de betrekkingen tusschen de Noord- en Zuid-Nederlandsche beoefenaars der geschiedkundige wetenschappen. De historische werken van onze Noorderbroeders, vruchten van een rijke en bloeiende ontwikkeling, mogen niet langer een gesloten boek blijven voor de Vlamingen (bl. 27-32).

Algemeene vergadering van Zondag 18 September.

H. PRIMS handelt over de Antwerpsche natiën, d. i. de arbeidersvereenigingen, die onder 't oud regiem de schepen losten en laadden en de goederen vervoerden van de eene plaats naar de andere, binnen de stadswallen.

Die natiën doorleefden drie economische tijdvakken. In de middeleeuwen waren zij een ambacht zonder klasseering in leerlingen, gezellen en meesters, zonder vakonderricht; zij waren de toevlucht van de nederigste arbeidersklasse. In de 17de, 18de eeuw beleven zij een crisistijdvak, waarbij de middeleeuwsche organisatiewetten terug werden ter hulp geroepen. Ontbonden in den Franschen tijd, duiken de natiën weer op en leveren in ons land misschien wel het oorspronkelijkste overblijfsel uit den tijd van gilden en ambachten (bl. 33-45).

Het woord wordt verleend aan E. H. DESCAMPS, pastoor te Zerkel in Fransch-Vlaanderen. Hij geeft eenige nota's betreffende de statistiek der Vlaamschsprekende Vlamingen in Frankrijk. Die nota's zijn vooral getrokken uit een werk van M. De Wachter van Rijsel, gelezen op het Congres te Aarlen in 1908. De getallen verschillen al heel weinig van die van De Coussemacker in 1857 aangegeven in de *Annales du Comité flamand* (bl. 46-54).

Daarna bespreekt Dr LEO VAN PUYVELDE den vermoedelijken invloed van Tooneelvoorstellingen op de schilderkunst in de XIVe en XVe eeuw. In geen tijdperk van onze beschavingsgeschiedenis stond de letterkunde met de schilderkunst in zoo innig verband als op het einde van de middeleeuwen. Dezelfde invloeden, te weten het godsdienstig mysticisme, staathuishoudkundige toestanden, het aandoenlijke, dat de voorkeur krijgt boven afgetrokken bespiegelingen, die invloeden stuwen letterkunde en schilderkunst in dezelfde richting voort. Verders bespeurt men een wederkeerende inwerking van de eene kunst op de andere, inwerking die het krachtigst kon uitgaan van de tooneelkunst op de schilderkunst (bl. 55-68).

Werkzaamheden der eerste afdeeling : Letterkunde.

Er wordt nog altijd geredetwist over den opsteller van « die yeeste van den slag van Woeringen ». Is 't Jan van Heele, Jan van Leeuwe? Prof. VERCOULLIE komt tot het volgende besluit: Jan van Helu en Jan van Leeuwe zijn twee verschillende personnages; zij zijn niet de opstellers van de Inleiding en ook niet van het eigenlijke gedicht, daar er alle reden is om aan te nemen dat de auteur van het gedicht ook de auteur van de Inleiding is (bl. 71-76).

Prof. VAN VEERDEGHEM stelt vast, dat er geen verband bestaat tusschen het Engelsch prozawerk *Melibeus* van Chaucer en onzen Middelnederlandschen berijmden *Melibeus* (bl. 76-87).

Men heeft reeds ernstig de letterkundige betrekkingen tusschen Engeland en de Nederlanden in de XVIIIe en XIXe eeuwen onderzocht, althans met het oog op den invloed van de Engelsche op onze letteren. Dr M. RASSE zegt dat men ongelijk heeft, niet meer te denken aan de mogelijke, en zelfs heel waarschijnlijke inwerking van onze letterkunde op de Engelsche, ook in vroegere tijdperken (bl. 88-115).

O. VAN HAUWAERT geeft eenige wenken om het onderwijs in de letterkunde te bevorderen (bl. 116-124).

Dr J. LHONEUX bespreekt de laatstverschenen romans in de Duitsche en Nederlandsche letterkunde (bl. 124-136).

Volgens Dr D. STEYNS is het werk « *Consolatio ad Polybium* » wél aan *Seneca* toe te eigenen. De laffe vleierijen, die in het werk voorkomen, zijn niet van aard om Seneca's roem te verhoogen; hijzelf begreep het, en trachtte, ofschoon vruchteloos, het boek uit het verkeer te krijgen (bl. 136-151).

FRANS GITTENS handelt over de opkomst in België van het lyrisch tooneel, vooral het gesproken lyrisch tooneel (bl. 153-169).

Werkzaamheden der tweede afdeeling : Taalkunde.

Prof. J. MANSION beschouwt de drie voornaamwoorden *hij*, *die*, *wie* in het oudste Hoogduitsch, Nederlandsch en Engelsch (bl. 171-173).

Dr GOOSSENAERTS meent dat de naam der gemeente *Calmpthout* etymologisch uit te leggen is als *Ekstersbosch* (bl. 174-177).

Reveldnitsch is volgens Prof. Dr W. DE VREESE een *Duitsch*, een *Dietsch*, een *Nederlander* uit Revel, stad, gelegen aan de oostkust van de Oostzee evenals Dantzig, Koningsbergen en Riga, waar onze Nederlandsche schippers naartoe vaarden (bl. 178-192).

Dr R. VERDEYEN handelt over het Indogermaansche vraagstuk. Onbetwistbaar is 't, dat op een bepaald oogenblik der voorgeschiedenis

er een Indogermaansch stamvolk met eigen zeden en gebruiken bestaan heeft. Doch een meer betwist punt is de vraag naar het stamland der Indogermanen en de wijze hunner verspreiding over de verschillende streken, die ze thans bewonen.

Vele stelsels nopens dit vraagstuk berusten op een onzekeren grondslag: de palaeontologische linguistiek. Benevens de taalkunde, dient de hulp ingeroepen van andere wetenschappen, waaronder, naast de archaeologie, hoofdzakelijk de anthropologie en de natuurwetenschappen moeten vermeld worden.

Een stelsel, dat van dit standpunt uitgaat, is dit van Dr Wilser, hoogleeraar te Heidelberg, die Zweden aanziet als het Indogermanische stamland, waaruit de Homo Europaeus in drie groote stroomen uitgeweken is (bl. 192-203).

De voordracht van Prof. C. Lecoutere gaat over het onderwijs in de spraakkunst van het Nederlandsch in het middelbaar onderwijs (bl. 204-210).

E. H. De Smet is overtuigd, dat een *ernstig*, een *verstandelijk* aangelegd onderwijs in het Grieksch in voldoende mate vruchten kan opleveren voor de studenten in de Humaniora (bl. 211-220).

Dr J. De Deken geeft tekst-kritische studiën betrekkelijk de Pseudo-Quintilianea (bl. 221-225).

Dr P. Tack is voor het vereenvoudigen der spelling, en stelt voor oogen den tegenwoordigen stand der beweging voor het vereenvoudigen (bl. 226-232).

Werkzaamheden der derde afdeeling: Geschiedenis.

Dr P. Tack heeft een onderzoek gedaan over 22 heksenprocessen, waarvan 19 te Mechelen en 3 te Wommersom in Brabant voorgevallen zijn tusschen de jaren 1544 en 1648. Deze processen staan met de folklore in drieërlei verband, door hun bijdragen tot de volksgeneeskunde, de tooverij en het duivelsgeloof (bl. 233-241).

E. H. Dr De Wolf beantwoordt de moeilijke vraag: hoe kan Folklore tot wetenschap verheven worden?

Folklore werd tot heden teveel aanzien als geliefhebber; nu echter begint men hoe langer hoe meer de zaak grondig te bestudeeren.

Folklore immers is eene ware wetenschap. Daartoe stelle men haar tot eigen voorwerp: alles wat het volk vermeent te weten (Folk-Lore), te kunnen zeggen of doen, buiten de tusschenkomst van wetenschappelijke middelen; m. a. w. alles wat komt formeel *uit* en *door* het volk (bl. 241-246).

Dr H. Fierens had het woord over het Belgisch Instituut voor geschiedenis te Rome. Zijne mededeeling was in twee deelen gesplitst : in 't eerste een woord over oorsprong en inrichting van het Instituut ; in 't tweede, een woord over zijne uitgaven en dezer inhoud (bl. 246-254).

Eenige onzer minder bekende kartografen uit het begin der XVIe eeuw worden voorgesteld door Dr Denucé. Er is voornamelijk spraak van Franciscus Monachus, schrijver van *De Orbis situ* (bl. 255-267).

Prof. Dr Sencie, handelend over het archiefwezen bij de Grieken, heeft voor hoofddoel, in breede trekken de tot nu gewonnen uitslagen, ten minste gedeeltelijk, voor oogen te leggen. Hij beschouwt het vraagstuk langs een dubbele zijde : de oudheidkundige en de geschiedkundige (bl. 268-275).

Prof. Dr A. De Ceulenaere spreekt over een der groote geleerden uit de XVe eeuw, teweten over Paul Van Middelburg, die door zijne geschriften en onverpoosde pogingen het meest bijgedragen heeft tot het ontstaan van den Gregoriaanschen kalender (bl, 276-289).

De geleerden, zegt Prof. Dr Van der Linden, hebben langen tijd met minachting op de economische zijde van de geschiedenis neergezien.

Onze historiographie stond te lang onder het teeken van de Fransche wetenschap. De geschiedschrijvers werkten daarbij te zeer afgezonderd, zonder voeling met geleerden van andere wetenschappen, ieder in een hoekje met een boekje. Eindelijk was het veld van studie onzer geschiedschrijvers bijna uitsluitend de Belgische geschiedenis, zonder vergelijking met die van andere landen.

Het boek : *De eeuw der Artevelden* van Vanderkindere vormt den werkelijken overgang tusschen de oude en de nieuwe richting. Prof. Pirenne echter heeft den stoot gegeven aan het beoefenen van de economische en sociale geschiedenis.

Over de geschiedenis van den handel zijn de voornaamste werken aan Duitschers te danken. Wat de uitgaven der bronnen betreft, is Vlaanderen buitengewoon bevoordeeligd. Mochten alle steden hunne rijke archivalia wetenschappelijk uitgeven (bl. 289-292).

Welk is de oudste geschiedkundige datum ? Waar ligt, volgens den huidigen stand der wetenschap, de scheiding tusschen de anthropologische gissingen en den vasten bodem der geschiedenis ? Dr De Deker wijst op het jaartal 4241 v. Chr. in de geschiedenis van het oude Delta-rijk (bl. 293-300).

E. H. Ghys geeft eenige wenken over de wijze, waarop men tot degelijke uitslagen voor een synthetische volkskunde zal kunnen komen. In de Folklore zal men de vergelijkende methode aanwenden, maar met alle voorzichtigheid, en volgens de wetten der volle geschiedkunde, om alle misbruik te vermijden (bl. 301-309).

Den Maandag, 19n September, om 12 ½ ure 's middags sloot de Voorzitter Dr Max Rooses het eerste Taal- en Geschiedkundig Congres. « Het waren, zegt hij, drie heerlijke dagen, die wij met elkander doorbrachten, terwijl de zon ons vriendelijk kwam toelachen ».

Een bestendige commissie werd aangesteld voor het volgende Congres, dat te Oostende zal gehouden worden.

L. Ghys.

— Le **Comité flamand de France** a fait à Furnes, le 22 juin 1911, une excursion archéologique, organisée par le docteur Van den Bulcke et l'abbé Pil, membres de cette société historique. A dix heures du matin se tint la séance statutaire trimestrielle où M. l'abbé Pil entretint l'assemblée des origines de la procession de pénitence, qui a lieu annuellement à Furnes ; M. Van den Bulcke expose la portée du mouvement flamand et la nécessité de la flandricisation de l'Université de Gand ; M. Claude Cochin lit une communication sur deux pierres tombales du seigneur Charles de la Mothe-Houdancourt qui a fait les campagnes de Flandre de 1702 à 1708, et de son fils Louis-Charles, gouverneur de Gravelines, qui joua un rôle considérable aux sièges de Menin et d'Ypres (1744) et à la bataille de Raucoux (1746) ; M. l'abbé Lagatie signale une trouvaille de monnaies des comtes de Flandre, faite à Petite-Synthe ; M. le chan. Looten lit une note sur le P. Louis de Reyn, capucin à Furnes.

Après la séance on visita les monuments de la ville, et l'après-midi eut lieu une excursion à Wulveringhem et au château de Beauvoorde où les membres du *Comité* furent aimablement reçus par Mme Merghelynck.

— **Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris.** — Séance du 19 mai.

M. le Cte Durrieu annonce que Mme Roblot-Delondre a constaté l'existence, au Prado de Madrid, de la réplique d'un tableau du XVe siècle, dont une copie existe également à Versailles, et où elle a reconnu le portrait du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, et de sa seconde femme, Bonne d'Artois. — RAC. 1911, t. LXI, p. 307.

— **Société des Antiquaires de France.** — *Séance du 22 Mars.* — Le Comte de Loisne présente la photographie d'un tableau inédit du XVe siècle, conservé au château de Momtmérey-la-Ville (Jura). Cette œuvre, en dehors de sa valeur artistique, offre un intérêt spécial pour l'iconographie des ducs de Bourgogne de la seconde race. On y voit les portraits de Philippe-le-Bon, du jeune Charles, comte de Charolais, et d'Isabelle de Portugal suivie de deux de ses enfants morts en bas-âge. Il porte la date de 1478. Les portraits finement peints, dont l'auteur, flamand d'origine, est inconnu, paraissent avoir été exécutés d'après des originaux aujourd'hui perdus : Philippe-le-Bon, d'après le portrait de Roger Van der Weyden ; le jeune Charles d'après la miniature initiale des « Chroniques de Hainaut ». Quant à Isabelle de Portugal, on est frappé de sa ressemblance avec le n° 592 du Musée du Louvre, le n° 50 du Musée de Gand et la grande dame couronnée du retable de Beaune. — SAFBull. 1911, p. 155 s.

— Une **Société pour l'étude de la Gravure française** vient de se former à Paris sous la présidence de M. Maurice Fénaille (14, rue de l'Élysée); elle a pour but de grouper les amateurs, les collectionneurs et les érudits qui s'intéressent à la gravure française, ainsi que de publier des ouvrages documentaires consacrés à l'histoire de la gravure et des graveurs de France, depuis les origines jusqu'à nos jours. La cotisation de 25 francs, que paient les membres, donne droit à toutes les publications.

Périodiques.

— Nous avons reçu le premier fascicule d'un nouveau périodique intitulé *Bulletin de l'Union Celtique — The Pan-Celtic Quarterly*. (Bruxelles, Hayez). Cette revue bilingue a été créée lors du *Congrès international pancelltique*, tenu à Bruxelles en 1910, du 24 au 31 août ; elle a pour but, comme l'union dont elle est l'organe, de défendre les intérêts des Celtes dispersés de par le monde, et de perpétuer les souvenirs de leur race. Une large part sera réservée dans cette nouvelle publication à l'histoire des migrations des Celtes, de leurs colonisations, de leurs grands hommes, de leur civilisation, etc. Le premier fascicule contient le compte rendu détaillé des séances et des conférences du congrès de 1910 ; nous y relevons le résumé d'une lecture faite par M. P. O'Sheridan sur l'année gauloise. M. O'Sheridan soutient que l'année gauloise était lunaire et commençait à une date variant entre le 4 février et le 4 mars de notre calendrier.

Notes bibliographiques.

— Vient de paraître : L. CLOQUET. *Traité d'architecture. Éléments de l'architecture* ; *types d'édifices ; esthétique, composition et pratique de l'architecture.* T. I. Murs, voûtes, arcades. T. II. Portes, fenêtres, cheminées, charpente, menuiserie, planchers, escaliers, couvertures. 2e édit. Liège, C. Béranger, 1911, 2 vol. in-8°, VII-406-502 p., 980 et 1329 fig. Fr. 30.

— En souscription, pour paraître prochainement chez Van Oest et Cie, Bruxelles : *Trésor de l'art belge au XVIIe siècle. Mémorial de l'exposition d'art ancien à Bruxelles, 1910.* L'ouvrage comprendra 2 vol. I. Beaux-arts : Tableaux ; II. Beaux-arts, art appliqué, milieu social, 400 à 500 pages de texte et 170 planches hors-texte. Le prix de souscription est de 160 francs.

— A. W. Sythoff's Uitg.-Mij. te Leiden heeft de uitgave begonnen van een zeer belangrijk werk, *Oud-Nederlandsche steden in haar ontstaan, groei en ontwikkeling* door Dr H. BRUGMANS, Hoogleeraar te Amsterdam, en C. H. PETERS, Rijksbouwmeester te 's Gravenhage.

In dit werk wordt beoogd een duidelijk beeld te geven van de steden van af de vroegste tijden zoowel in beschrijving als in beeld De heer Peters behandelt het uiterlijk voorkomen en de inrichting der steden ; Prof. Brugmans zal in aansluiting daaraan het staatkundig en maatschappelijk leven in Oud-Nederland bewerken.

Het werk van den Heer Peters is als volgt verdeeld : In Hoofdstuk I wordt de stad beschouwd in haar herkomst uit het dorp, en zich veiligheidshalve ommurend, omgrachtend, bepoortend. In hoofdstuk II als woon- en handelsplaats, als markt- en havenplaats, in haar aanleg, indeeling en geleidelijken uitleg, haar straten, grachten en bruggen. In hoofdstuk III worden behandeld de kerkelijke gebouwen, de kloosters en godshuizen van allerlei aard in de onderscheidene tijden, alsmede de school. Hoofdstuk IV geeft in de eerste plaats het kasteel, voor zooveel dit de kasteelstad betreft, en voorts de openbare gebouwen, de raad en wijnhuizen, de waaggebouwen, vischbanken, hallen, doelens, rechtsgebouwen, tuchthuizen, arsenalen, kazernes, enz. In hoofdstuk V wordt behandeld het woon- en bedrijfshuis in zijn wording en ontwikkeling, terwijl hoofdstuk VI eindelijk, voor zooveel doenlijk, het karakteristieke onderscheid der stad in de XIIIe, XIVe, XVe, XVIe, XVIIe en XVIIIe eeuw zal behandelen. De zes hoofdstukken te zamen

geven een zoo volledig mogelijk beeld van het vroegere stedeleven en worden daarbij toegelicht door tal van met zorg gekozen afbeeldingen.

Meer dan 500 afbeeldingen versieren het werk; het wordt uitgegeven in 40 afleveringen elk van 3 à 4 vel, royaal formaat.

De prijs is bij inteekening fl. 0.50 per aflevering; of gebonden in 3 banden aan fl. 8.25 per deel.

— Uit de *Kleine Verscheidenheden* van EDW. GAILLIARD in de *Verslagen der Koninklijke Vlaamsche Academie* vernemen we degelijken uitleg, gestaafd op uittreksels van oorkonden, over navolgde uitdrukkingen: *Bezeeuwen* = door zeewater bedorven zijn (bl. 358); *huussoukinge* = schending of aanranding van woonstede (bl. 358-60); lichtbakker = pensejager (bl. 402); brandstichten wijst niet in oude oorkonden op moedwilligheid maar wel op *brand maecken bij sijns selfs versumenisse*, bij ongeluk (bl. 410); *vermenegher* = medeplichtige aan « vermenechte daer mensche doot blijf »; *medeplier* = medepleger, deelnemer aan eene misdaad (bl. 411); *Bugghernije*, *boukerije* = poederastie (bl. 412); *Brandstoren* = brand steken moedwillig, ook nog verbranden van een huis uit straf, (droit des arsins) (bl. 454); *Nannekin* = de *Florin de Hollande*, waard 24 shellingen parisis (bl. 546); roeper in oude documenten = schreeuwer, belhamel, hoofd van de bende (bl. 547).

— Onder dezelfde *Kleine Verscheidenheden*, geeft D[r] K. VAN DEN HAUTTE, archivaris te Brugge, uitleg van het woord *tafeldecking*. Even als het fransch « ung couvrement de table » beteekent dit woord Eetmaal, Banket.

— M. ROBERT GITS d'Iseghem, docteur en philosophie et lettres, groupe: Histoire, élève de l'Université de Louvain, a été proclamé premier au concours universitaire. Le mémoire présenté avait pour titre: *Étude sur l'administration du comte de Belgiojoso, ministre de Joseph II, aux Pays-Bas autrichiens.*

Art et Archéologie.

— Deux questions intéressantes ont été traitées à l'assemblée générale de la Commission royale des monuments, le 17 octobre 1910.

La troisième question portée à l'ordre du jour était ([1]): *Rechercher les moyens de donner toujours un caractère artistique à n'importe quel objet du mobilier ecclésiastique.* Nous avons signalé plus haut ([2]) un article de M. de Ceuleneer sur ce point, il se terminait par une série de conclusions pratiques. Le même membre a présenté à l'assemblée des observations complémentaires à son étude. Il s'élève contre l'abus de faire exécuter en une fois et à bon marché tout le mobilier d'une église neuve ou restaurée. Il développe l'idée de voir publier un atlas historique du mobilier religieux. M. l'abbé Balau et M. Lagasse de Locht ont parlé plus spécialement des ciboriums, de leur usage et des abus qu'on en peut faire.

Les conclusions de M. de Ceuleneer ont été admises par l'assemblée.

La quatrième question était ainsi conçue ([3]):

Les découvertes récentes de gisements importants de grès lédien en Flandre orientale appellent l'attention des artistes sur l'emploi de ce matériau, dit aussi « Pierre de Baeleghem ».

N'est-il pas opportun de reprendre et de généraliser cet emploi, qui fut si heureux lors de l'érection de la célèbre Maison des Bateliers à Gand, de l'église Saint-Martin à Alost, etc.?

M. Mortier traita de la découverte récente de grès lédien et de son emploi dans quelques monuments de la Flandre orientale; il a ajouté en annexe à son étude une planche représentant une vue perspective de la tranchée et l'état des fouilles effectuées à Baeleghem, le 8 décembre 1897. Il mentionna aussi un savant rapport sur la question, dressé en 1862 par MM. Béthune, Raepsaet et Serrure, et reproduit dans le *Bulletin* ([4]), après l'exposé des observations de M. Mortier.

L'étude présentée ensuite par M. le chanoine Maere ([5]), professeur d'archéologie à l'Université de Louvain, portait sur un point de détail: peut-on désigner sous le nom de pierre de Baeleghem, le grès blanc employé dans les anciennes constructions de la Flandre? Il répond négativement à cette question et propose d'appeler le grès lédien *pierre de taille flamande*, *vlaamschen arduin*, et de désigner sous ce nom la pierre blanche de Flandre ainsi que celle de la partie flamande du

---

([1]) *Bull. des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1910, 49e année, p. 332 ss.

([2]) *Annales de la Soc. d'Émulation*, 1911, t. LXI, p. 102 s.

([3]) *Bull. cit.*, p. 341 ss.

([4]) *Ibid.*, p. 353-371.

([5]) *Ibid.*, p. 372-392.

Brabant. Pour en arriver à cette conclusion, MM. groupe les localités qui ont possédé ou possèdent encore des exploitations de ce genre de matériaux ; il cherche à établir, par l'examen des monuments, depuis quelle époque les carrières de grès lédien furent exploitées et quelle fut leur importance relative ; il établit de quelles carrières déterminées proviennent les matériaux mis en œuvre dans les différents monuments. Cette étude abonde en détails intéressants sur l'emploi des divers matériaux dans notre architecture et sculpture nationale, sur les causes qui amenèrent cet emploi, et les conséquences qu'on en peut déduire pour l'histoire de l'expansion de notre art national.

A. D. M.

— *Semaine liturgique française.* (Louvain, 7-12 août 1911.) — Nous nous plaisons à signaler le rapport et les conférences de Dom Sébastien Braun sur le mobilier religieux des églises (1). La décadence du caractère artistique dans le mobilier religieux, dit le Révérend Père, doit être attribuée au mercantilisme et au machinisme d'une part, au manque d'éducation artistique du clergé, au défaut de générosité, de zèle et d'esprit de foi des fidèles, d'autre part. Les remèdes sont : l'institution d'un cours d'art religieux pratique dans les Séminaires ; la diffusion des bonnes revues d'art ; la guerre aux boutiquiers, pour aller aux artisans habiles et hommes de goût dont il faut payer le travail.

Comme application de ces considérations générales, Dom Braun donna deux conférences sur l'autel et le retable, leur fonction, leur décor et leur arrangement liturgique.

A. D. M.

— Il a été procédé, le 10 janvier 1911, à l'examen des résultats obtenus par l'application du système d'assèchement Knapen à l'église de Vyve-Capelle lez Bruges (Flandre occidentale). MM. Van Ruymbeke et le chanoine Duclos, membres correspondants de la Flandre occidentale, assistaient à cette inspection.

Voici comment le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* (1911, p. 29 ss.) apprécie ce nouveau système.

« Il résulte de cet examen que la Commission royale a reconnu, une nouvelle fois, les bons effets de ce système.

---

(1) Sommaire dans la *Revue liturgique et bénédictine*, 1911, nouv. sér., t I., p. 573-576.

L'église de Vyve-Capelle, bâtie en 1861, dans un terrain marécageux, est aujourd'hui remise à l'état sec, tandis qu'elle était imprégnée d'humidité depuis de longues années.

Les résultats obtenus au cours de ces derniers temps font considérer ce système comme une invention capitale, quoique d'une simplicité primordiale.

Comment, depuis des siècles, n'a-t-on jamais songé à faire respirer les murs au lieu de s'attacher à y renfermer, comme dans une prison absolument close, l'humidité, cause de tant de misères sous tous les climats ?

Dieu sait si ce système ne permettra pas la généralisation et la perpétuité des peintures *à fresco* dans nos contrées du Nord ? Les essais faits à la bibliothèque de l'Université de Gand font penser à la Commission qu'il en sera ainsi....

Il faut considérer que ce système ne constitue pas un moyen de vidange de réservoirs d'eau établis dans certains murs ; tel un pignon, situé à l'ouest, construit en matériaux poreux avec rejointoiement imparfait.

Le système rend la respiration aux murs saturés d'humidité. Si on pouvait l'appliquer aux poumons d'un homme atteint de congestion, il guérirait par le retour de la respiration.

On ne peut demander aux drains Knapen que de devenir un moyen de respiration. Il ne faut pas réclamer d'eux qu'ils soient des ajutages destinés à l'écoulement des eaux quelque peu abondantes ».

— Un legs de M. Alfred Huth a fait entrer le British Museum en possession de 50 manuscrits et imprimés faisant partie des collections de l'érudit bibliophile. Parmi ces pièces signalons : *L'Apocalypse*, ms. français avec 70 miniatures, de travail flamand ou picard, du commencement du XIV[e] siècle ; un livre d'heures flamand, de 1500, contenant de nombreuses miniatures. (RAC. 1911, t. LXI, p. 330.)

— Le 10 avril dernier, Lord Sackville a vendu à un groupe français, pour la somme de 1,250,000 francs, sa célèbre collection de 34 tapisseries : entre autres huit grands Bruxelles connus sous le nom de « série de Noë »; cinq pièces du plus beau travail bourguignon représentant les fêtes du mariage de la reine Phillippe de Bourgogne ; quelques tapisseries tissées d'or et enfin deux panneaux de la série des « sept péchés capitaux », commandée par le cardinal Wolsley et dont les cinq autres sont toujours au palais de Hampton Court. (Ibid., p. 334).

— A *l'exposition d'art provençal* tenue dans le courant de cette année à Avignon, une place a été réservée à quelques peintres d'origine flamande. Parmi les peintures du XVI[e] siècle figurait une *Sainte Famille* de Just de Has, peintre flamand, fixé à Avignon en 1585. Au XVII[e] siècle, le brugeois Finsonius se fixa à Aix ; un de ses portraits était exposé. Verdussen, le dernier flamand qui ait travaillé à Avignon et à Marseille, au XVIII[e] siècle, était représenté par un paysage. — RAC. 1911, t. LXI, p. 228 s.

— Le département des objets d'art du Musée du Louvre à Paris vient de s'enrichir d'une magnifique tapisserie des Flandres. C'est une composition allégorique extrêmement originale représentant „ *Vénus et Cupidon* „, fabriquée au commencement du XVI[e] siècle dans un atelier bruxellois.

— A l'assemblée générale (14 juin 1911) de la *Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, M[r] L. Maeterlinck avance l'hypothèse que le retable de „ l'Adoration de l'Agneau, „ considéré jusqu'ici comme le chef-d'œuvre de la peinture à l'huile primitive, serait en réalité une peinture à la détrempe d'Hubert, vernie et retouchée à l'huile par Jean van Eyck. (GOGBull. 1911, p. 323.)

— Oude muurschilderingen door Van Reysschoot, in den refter der S[t]-Pietersabdij te Gent zijn onlangs geschonden geweest. Vroeger had de *Commissie van Monumenten* die frescos laten herstellen, en den refter in de lijst der praalgebouwen opgenomen. Nù heeft men heel eenvoudig vensteropeningen midden in het kunstwerk laten openkappen. Als men zich dit veroorlooft in een geklasseerd monument, wat valt er al niet vreezen voor het overige der prachtige abdijgebouwen, pand, buitengevels, enz., waar alle moderne verbeteringen (?) mogen aangebracht worden.

M. E.

Nouvelles d'histoire locale.

— **Bruges.** — On a découvert dans la maison située Quai Long n° 12, où, autrefois s'élevait l'hôtel des comtes de Saint-Pol, un fragment de fresque datant probablement de la fin du XIV[e] siècle.

Elle représente un épisode de la légende de saint Martin ; celui-ci donne la moitié de son manteau à un pauvre.

Une copie a été prise par les soins de la Société Archéologique. Nous publierons ultérieurement une note au sujet de cette fresque.

P. v. D. W.

— Les annales (AnÉm. t. LX, p. 356) ont signalé que l'administration fabricienne de l'église Sainte-Walburge à Bruges avait pris la décision de faire restaurer les deux tableaux de Claeyssens (Notre-Dame de l'arbre sec) et de Cossiers (vocation de saint Ignace) qu'elle possède. Çette restauration vient d'être achevée et les tableaux remis en place. Elle a été faite d'une façon discrète; les repeints ont été évités. Tous les amis de l'art seront unanimes à féliciter la fabrique de son initiative.

Cet exemple mériterait d'être suivi par d'autres administrations fabriciennes.

P. v. D. W.

— *Société Archéologique*. — Depuis notre numéro de février, diverses acquisitions ont enrichi les collections du Musée Gruuthuse.

1° Une défense de mammouth en excellent état de conservation, mesurant 1 mètre 50 cent. de long.

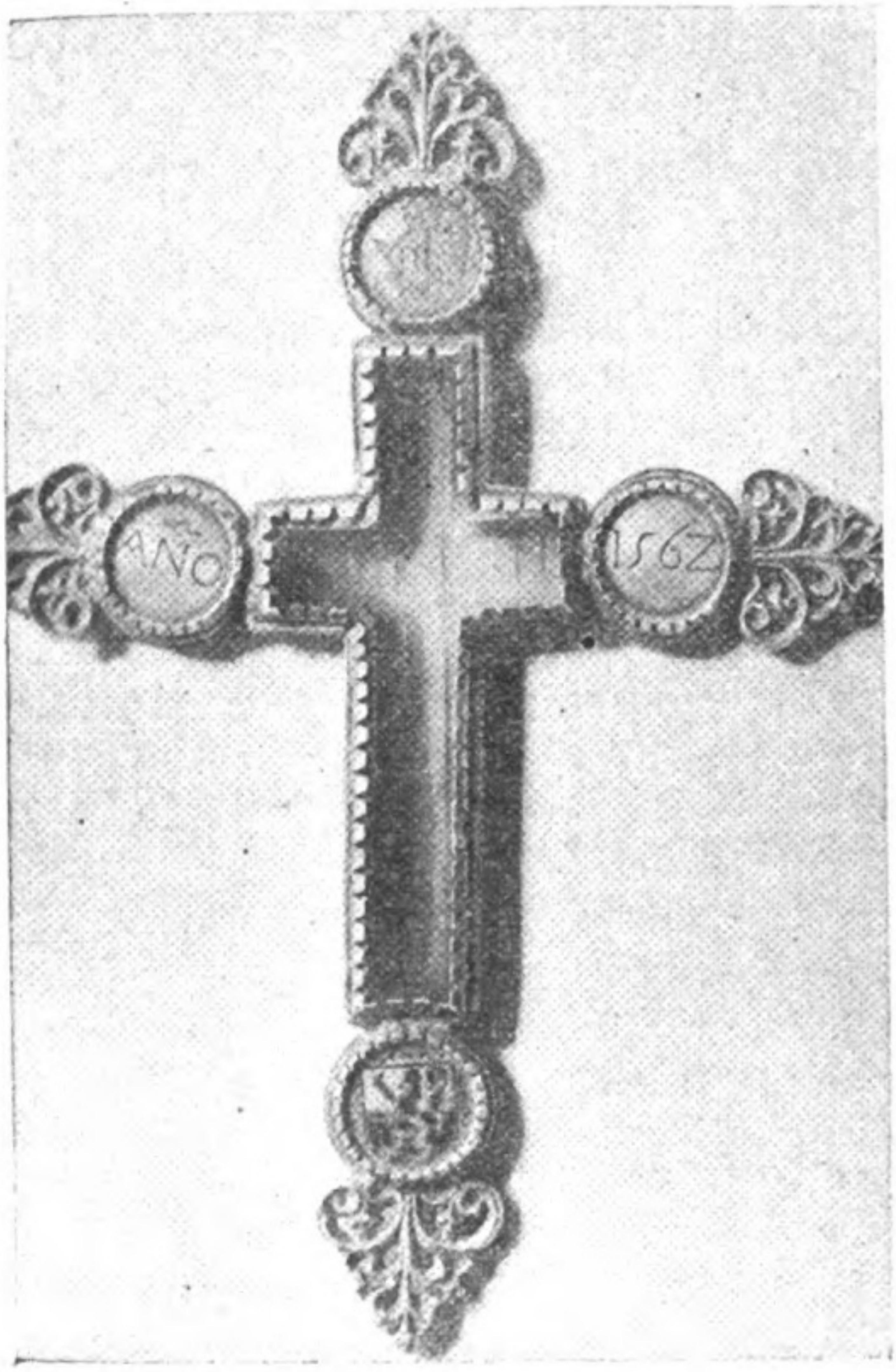
2° Une grande et belle tapisserie de Bruxelles, mesurant environ 5 mètres de long sur 3 mètres 50 cent. de haut, portant au bas la marque B. B. Elle représente la vengeance de la reine Thomyris. Hérodote raconte dans ses histoires, que Cyrus roi des Perses ayant tourné ses armes contre les Scythes, tua le fils de la reine Thomyris, qui commandait l'armée ennemie. Cette princesse, animée par la fureur de la vengeance, lui présenta le combat, et par des fuites simulées, elle l'attira dans des embuscades, où il périt avec une partie de son armée. Maîtresse de son ennemi, elle lui fit trancher la tête, la jeta dans une outre pleine de sang, en lui adressant ces mots : « Rassasie-toi du sang dont tu as été altéré ».

Cette tapisserie date du XVII[e] siècle. A droite, la reine et ses suivantes; à gauche, des guerriers dont l'un jette dans un bassin la tête du roi Cyrus. — Le même sujet a été traité deux fois par Rubens. (Musée du Louvre. — Collection Darnley, Londres).

3° Un tableau du XVIII[e] siècle, représentant l'ancien bassin de Bruges et le Fort-Lapin avant les travaux y exécutés par l'empereur Joseph II. (Vente Naert, Bruxelles, 1911).

4° Un collier en argent provenant d'une ancienne confrérie du Saint-Sacrement de la Flandre — travail du XVIII[e] siècle.

5° La croix de Jurande de l'ancienne corporation des Pourpointiers de la ville de Bruges, métier qui d'après Gailliard, s'est fusionné en 1717 avec celui des Teinturiers.



(Cliché Herreboudt)

Les bras de la croix sont en cristal de roche serti d'argent ciselé. A l'endroit quatre médaillons représentant: Saint-Nicolas, patron de la corporation, les armes du métier et le millésime 1562. A l'envers les symboles des quatre évangélistes. Elle mesure 20 cent. de haut sur 14 cent. de large. Les comptes de la corporation des Cultstickers conservés aux archives de l'État à Bruges. « Métiers, N° 187 » portent à la date du 11 juin 1562. « Item noch verleyt voor een crystalinne cruuce te beslaen in zelvere ende daertoe gelevert drie onche zeventien inghelsche te v s. VIII g. d'onche, ende voor t fatsoen XIIII s. 6 g., met vergulde samen compt XXXVI s. 3 g. »

Une sonnette en argent, provenant de l'ancienne corporation des tailleurs de la ville de Bruges, et portant la date de 1650. Les armes du métier y sont gravées ainsi que l'inscription: « Heer Deken: Plips Deknut. — Vinder: Jaekes Longuespe, Tomaes Bosseke, Fransoeis Hansens. »

Les comptes de l'année 1650 de cette corporation, conservés aux mêmes archives « Métiers, N° 305, f° 14 », portent: « Betaelt aen Beernaert Van den Abele, selversmit, over 't leveren van een selver bélle weghende 10 oncen min 7 ingelschen, met fatsoen, compt tsaemen 5 pont vichtien schellingen per quitantie. »

Les notes si intéressantes concernant les deux objets signalés en dernier lieu nous ont été communiquées par M. Van den Haute, notre érudit et serviable conservateur-adjoint aux Archives de l'État à Bruges.

P. v. d. W.

— *Église Notre-Dame.* — Au cours des travaux de restauration de la chantrerie Van Overveld, quelques carreaux en terre cuite avec une face émaillée et historiée viennent d'être trouvés dans le mur est de la dite chapelle où ils avaient été remployés. Ces carreaux proviennent très probablement de l'ancien pavement, ils rappellent les carreaux similaires qui existent encore dans la chantrerie Ferry de Gros à l'église St Jacques.

Ils sont décorés de 2 motifs différents qui devaient alterner. L'un porte le monogramme des fondateurs de la chapelle: Pauwels Van Overveld, décédé le 29 novembre 1483, et sa femme Léonarde, décédée le 29 mai 1479; (on ne connaît pas le nom de famille de la femme ni ses armes, ce qui ferait croire qu'elle était de modeste origine). L'autre motif représente une herse que l'on trouve encore sur les consoles de la voûte.

Les armoiries des Van Overveld sont « de barre gueule sur écu d'or »; la herse est leur arme parlante. Les carreaux mesurent environ 20 centimètres carrés, ils sont cuits en terre rouge; le décor sur la face émaillée est bleue sur fond blanc. Je crois qu'ils sont de fabrication brugeoise.

— **Elverdinghe.** — Les travaux de restauration de l'église dont le devis s'élevait à 50599 fr. sont terminés. L'église a été agrandie vers l'Est par le prolongement du chœur. L'ancienne sacristie a été démolie et deux nouvelles annexes ont été érigées de chaque côté du chœur, l'un servant de sacristie, l'autre de magasin. Les voûtes en

bardeaux ont été rétablies et la couverture des toitures a été renouvelée.

Une nouvelle série de travaux sera entreprise sous peu, comprenant la repose du dallage.

— **Loo.** — Un incident bien regrettable vient de se produire dans l'église. Au cours des travaux de restauration, les belles stalles du XVIIe siècle, qui se trouvaient dans la nef centrale entre la tour et le chœur, avaient été en partie et provisoirement déplacées dans la nef latérale Nord, dont les fenêtres étaient dégarnies de vitrages. La nuit du 30 septembre au 1er octobre, la tempête qui soufflait du nord-ouest a renversé les stalles ; elles sont complètement disloquées et beaucoup de pierres sculptées sont brisées. On espère toutefois pouvoir les reconstituer entièrement.

— **Ypres.** — La restauration des retours est et ouest du transept sud de la collégiale de St Martin a été décidée. L'entreprise comprendra : *a*) la restauration des garde-corps à la hauteur des cheneaux ; *b*) la réfection des toitures des bas-côtés ; *c*) le renouvellement des larmiers sculptés autour des arcades du triforium. Le montant de la dépense est évalué à fr. 26669,33.

— **Zuyenkerke.** — Une demande en vu du classement de l'église et de la tour de Zuyenkerke parmi les édifices à caractère monumental, vient d'être introduite.

L'église n'a plus sa forme primitive, les nefs et le transept nord ont été entièrement démolis, probablement à la suite de la dévastation de l'église par les gueux de Flessingue vers 1610 ; le chœur et la chapelle sud paraissent avoir été allongés vers l'est après cette époque. La chapelle nord date de 1700. La tour est certainement une des plus intéressantes de la Flandre maritime ; les bases sont romanes et construites en veldsteen, l'arc plein-cintre du côté de la nef disparue est très visible, la partie octogonale est construite en tuffeaux de la Meuse ou du Rhin, appareillés comme une maçonnerie de moeffes de grandes dimensions (sauf quelques réparations en briques). L'ancien bahut du XVe siècle a été démoli jusqu'à la naissance des petites arcatures qui l'ornaient.

— **Constructions et restaurations décidées.** — La Commission des Monuments a revêtu de son visa les projets concernant :

(Du 4 mars au 29 avril 1911):

1. La restauration de l'ancien « hôtel de l'Espérance » à Nieuport, sous réserve qu'au cours des travaux l'auteur du projet se conformera aux observations du Comité provincial des correspondants en date du 24 décembre 1910; architecte M. Carbon.

2. La construction d'une nouvelle sacristie à l'église de Lapscheure; architecte M. Cauwe.

3. La restauration à effectuer à l'église de Nieuwcappelle; architecte M. Nolf.

(Du 6 mai au 24 juin 1911):

4. La restauration de l'église de Cachtem; architecte M. De Pauw.

5. La seconde série des travaux de restauration à effectuer à l'église monumentale de St Martin à Ypres; architecte M. Coomans.

6. La restauration de la tour de l'église de Nieuwmunster; architecte M. De Pauw.

7. Les travaux de restauration à effectuer à la tour de l'église de Rousbrugge; architecte M. Lernould.

8. La restauration des toitures de l'église de Wytschaete; architecte M. Coomans.

9. La deuxième série des travaux à effectuer à l'église d'Elverdinghe sous réserve qu'il sera tenu compte des observations formulées dans le rapport de l'inspecteur architecte provincial; architecte M. Soete.

10. La restauration de la tour de l'église de Lichtervelde; architecte M. Carbon.

J. V.

— **Pitthem**. — *Verheerlijking van Pater Verbiest in 1912*. — De gemeente Pitthem bereidt zich om in 1912 op luisterlijke wijze te vieren een harer inboorlingen, den vermaarden pater *Ferdinandus Verbiest*, S. J., die geboren op 9 October 1623, te Peking stierf den 29 Januari 1688. Reeds in 1839 had de voorzitter en stichter der *Société d'Émulation*, kan. Carton, getracht eene beweging te verwekken, ten einde aan den geleerden en heldhaftigen zendeling een standbeeld te doen oprichten; hij liet met dit inzicht in het eerste boekdeel onzer *Annalen* (1839, bl. 83-156; 174-183) een korte maar degelijke levensbeschrijving van Pater Verbiest verschijnen. Zijn oproep gelukte niet; Pater Verbiest, zonder heelemaal in den vergetelhoek te geraken, bleef nogthans voor velen een onbekende.

Sedert enkele jaren echter is de aandacht weerom getrokken geweest op Pater Verbiest en op de andere heldhaftige zendelingen

van het Gezelschap Jesu, die even als hij in den loop der XVIIe eeuw zulken wonderen invloed verkregen in het Chineesche Rijk. Aanleiding daartoe gaven de opzoekingen gedaan van Chineesche zijde in het Vatikaansch archief; zoo vond namelijk een Chineesch mandarijn, in October 1910, een brief uit Peking gezonden aan Paus Innocentius X, waarin eene chineesche keizerin mededeelt dat ze, met nog meer andere leden harer familie, het christen geloof omhelsd had en vurig verlangde nog meer Jesuiten in China te bezitten. Het vinden van dezen brief werd ook bij ons bekend gemaakt door de dagbladen. De *Bien Public*, de *Patriote*, het *Handelsblad van Antwerpen* en andere nieuwsbladen maakten van deze gelegenheid gebruik om tevens het leven en de werken te herinneren der meest vermaarde Europeesche zendelingen van het Gezelschap Jesu, die in China het geloof verkondigd hadden. Doch eerst werd, nevens de beroemde namen van PP. Ricci, Martini en Shall, aan onzen Ferdinandus Verbiest geen plaatsje gegund. En nogthans deze geleerde vlaming was niet de minste onder hen. Zijne levensbeschrijvers verhalen van talrijke wetenschappelijke boeken door hem geschreven, van allerlei tuigen door hem uitgedacht en vervaardigd, van bruggen en wegen onder zijn toezicht en bestuur aangelegd; hij zou zelf voor Papin (1690) en Watt (1763) het stoomtuig uitgevonden hebben. Ook stond hij hoog in aanzien bij het keizerlijk hof; tot voorzitter benoemd van het hoog wis- en sterrekundig hof, verkreeg hij den graad van oppermandarijn, en na zijnen dood werd hij met de grootste plechtigheid begraven en vereerd met een kostbaar praalgraf in China's hoofdstad. Zijne geleerdheid was in China zoo hoog gewaardeerd, dat een zijner werken: de *Kioo-yao-Sin-len* (kort begrip van den kristen godsdienst), in de keizerlijke bibliotheek toegelaten werd; 't is het eenigste europeesch werk, over godsdienst handelend, dat daar ooit binnenkwam [1].

Dit alles heeft de inwoners van Pitthem bewogen in hun dorp een standbeeld op te richten van den man, waarover ze terecht fier mogen zijn. Een plaatselijk Comiteit houdt zich ieverig bezig met de bereiding der feesten die te dier gelegenheid in 1912 zullen gegeven worden.

Anderzijds vernemen we dat het gezelschap Jesu een ander *monumentum, ære perennius*, den geleerden jesuiet zal wijden: benevens eene studie over de wetenschappelijke werken van P. Ferdinandus

---

(1) Zie De Backer et Sommervogel, *Biblioth. des écrivains de la Comp. de Jésus*, t. III, col. 1835.

Verbiest in de *Revue des questions scientifiques* te verschijnen, belooft het ons eene uitgave van zijne hoogst belangrijke brieven [1].

— **Veurne.** — Bij ons bezoek aan Veurne gebracht op 7n Oogst ll. (zie hooger bl. 300), kregen we in de Sint-Nicolaaskerk een prachtige Renaissance kelk te bewonderen, herkomstig zonder twijfel uit de abdij van Duinen. Hij draagt immers de gekende wapens der abdij en die van abt Bernardus Campmans, stichter der nieuwe abdij te Brugge (1623-1642). Een opschrift meldt nog dat de kelk behoorde tot de belangrijkste *grangia* der Duinenabdij : « Zande », in Hulsterambacht. Zeker deed abt Campmans, die een tijd rentier te Zande was, dit heerlijk geschenk aan de kapel zijner vroegere verblijfplaats. Maar hoe het te Veurne kwam weten we niet ; misschien wel eerst na de Fransche Omwenteling, door toedoen van den laatsten monnik van Duinen, Nicolaus De Roover, die meer andere kerken en kapellen met de overgebleven schatten der Duinenabdij begiftigde.

Dit zal ook wel het geval geweest zijn voor het prachtig fijn geborduurd kerkornement, bewaard in de kerk der H. Walburga. Dit ornement benevens de jaartallen 1701 en 1716, draagt ook het schild der abdij van Duinen en een ander dat we alsdan niet konden thuiswijzen. Nu echter is het ons — uit het archief van het groot Seminarie en ook uit de daar bewaarde schilderijen — gebleken het schild te zijn van abt Lucas de Vriese (1699-1723). Dit wapen is van zilver met 6 St Jacobsschelpen van keel ; daaronder de kenspreuk: «In te Confido».

R. D. S.

---

[1] Benevens het werk van M. E. Rabbaey : *Zendeling en sterrekundige of F. Verbiest S. J.*, dat een eerste maal verscheen in 1903 (Pitthem, Veys) en nu onlangs een tweede uitgave mocht beleven, verschenen in de laatste tijden talrijke artikels over Verbiest in nieuwsbladen en tijdschriften. Wijzen we vooral op de geleerde bijdragen van E. P. Bosmans S. J., opgegeven bij hun verschijnen in de *Bibliographie* der AnÉm. [t. LVIII, 190, 191, 537 ; t. LX, 150, 496]. E. P. Bosmans, die best daartoe bereid is, zal de uitgave van Verbiest's briefwisseling bezorgen.

NOTES ET DOCUMENTS

Anciens et nouveaux emplacements de populations Néolithiques, en Westflandre.

Lors de congrès d'archéologie, tenus en Belgique, entre 1890 et 1900, le B[on] C. Gillès de Pélichy avait présenté des comptes-rendus relatifs aux découvertes en échantillons néolithiques dans la Flandre Occidentale (¹). On peut attribuer à l'auteur de ces rapports si intéressants, une part prépondérante dans la mise à jour des trouvailles de la région ; concurremment avec le Révérend abbé Claerhout (²), il découvrit quantité de stations. Le cadre restreint de l'exposé ci-dessous ne permet pas d'aborder le côté bibliographique de la question ; nous avons, lors du Congrès d'archéologie de Gand (³) en 1907, étayé nos assertions en puisant dans la littérature relative à la matière, les références indispensables.

Il convient de réitérer ici le regret formulé à cette époque, de ne savoir, faute de renseignements, indiquer un nombre plus grand de stations ; il y a défaut dans le signalement, mais nullement dans la quantité des emplacements ; cette absence d'informations apporte du retard dans l'étude de notre préhistoire.

(¹) Baron C. Gillès de Pélichy, *Les stations préhistoriques de la Flandre Occidentale*, dans *Compte rendu Congrès, Gand* (1896). Gand, Siffer, Tome II, p. 28.

(²) Le savant curé de Caster découvrit les palafittes de Deuterghem. — Voir notamment : *Rapport Général sur les recherches et les fouilles de la Société d'archéologie de Bruxelles.* Bruxelles, Vromant, années 1902, p. 45 ; 1899, p. 28 ; 1901, p. 22 ; 1902, p. 25 ; dans AnAB. t. XVI, p. 79 ; année 1901, p. 182 ; dans AnÉm. Tome LV, p. 358, *Revue des questions scientifiques à Bruxelles*, t. VII, (1905). p. 342-346, etc., etc.

(³) *Annales du XXe Congrès.* (Gand, Siffer, Tome II, p. 145.

Au congrès de Gand prémentionné, Monsieur le docteur Raeymaekers avait prouvé comment il avait pu exhumer du sol de la Flandre Orientale, abondance d'échantillons de l'industrie préhistorique (1). Ses investigations avaient été couronnées de succès, là, où il avait appliqué le procédé classique d'exploration, en ayant recherché, au préalable, des endroits paraissant favorables, d'après l'examen des cartes (2), par les conditions de situation, sol, relief, voisinage d'eau.

En 1906, des recherches, basées sur la même conception d'exploration, permirent au Révérend abbé Ingelbeen, de constater l'existence d'établissements néolithiques à Aertrycke et de signaler à Ichteghem la présence d'objets de la période envisagée.

Depuis, dans ces mêmes localités, une demi-douzaine d'emplacements nouveaux ont été relevés, sur les pentes de quaternaire sablonneux, exposées au Midi, à proximité de ces sources nombreuses des ruisselets, qui, de cette ligne de faîte, alimentent trois bassins côtiers du Littoral westflamand. La collaboration minime, que nous pouvons revendiquer en ces constatations, par quelques recherches, et parfois par un concours lors des excursions, nous a mis à même de juger de la valeur du système d'investigations prérappelé. Celui-ci permit à Monsieur Ingelbeen, de déterminer, en dehors des constatations ci-dessus, ou l'existence de stations, ou la présence d'objets, jusque maintenant isolés, à Moorseele (Kezelberg), Moorslede, Staden (Keyaert-Berg), Westroosebeke (fond Nord), Hooglede (mamelon ouest coté 46), Thourout. — Des spécimens, dignes d'attention, furent récoltés au cours des dernières recherches ; pointes diverses : avec pédoncule, ailerons, en silex du Grand-Pressigny (longueur 9 centimètres), mortier en silex, tranchets, burin et la

(1) RAEYMAEKERS (Dr), *Quelques stations tardenoisiennes et néolitiques découvertes aux environs de Gand*, dans *Ann. du XXe Congrès*, *o. c.* p. 411.

(2) RAEYMAEKERS (Dr), *Quelques stations tardenoisiennes...* etc. (Gand), *o. c.* ci-dessus, p. 425.

quantité, toujours grande, en nuclei, grattoirs, racloirs, lames, déchets de taille.

Pour clôturer, rappelons, ce qui, à notre connaissance, a été relevé en Westflandre, par l'énumération, d'après l'ordre alphabétique, des lieux de trouvailles : Aertrycke (stations : « aspergerie », mamelon 39 sur village, composante Est du Moubeek, Zand-Kobbe, Sper-Appel, confluent sources Moubeek), Ardoye, Bruges (Fort-Lapin et Porte de Gand), Bovekerke, Denterghem, Duinbergen, Eeghem, Emelghem, Ghistelles, Gits, Gitsberg, Heestert, Hooglede, Houthulst, Ichteghem, Ingelmunster, Iseghem, Lampernisse, Lendelede, Lichtervelde (église, Wynandsveld, mamelon 45), Lophem, Mariakerke, Mont Kemmel, Mont-Noir, Mont-Rouge, Moorseele, Moorslede, Pitthem (stations du château, du bois de l'Enfer, du Mont de Pitthem, de la route de Wyngene), Roulers, Ter-Herst, Tieghem, Tilleghem (bois), Sainte-Croix (Ryckevelde), Scherpenberg, Staden, Steenbrugge, Thourout (Groenhove et Pottebezemhoek), West-Roosebeke (1), Zedelghem, soit cinquante et un emplacements.

Les échantillons recueillis peuvent se rapporter aux types désignés, jusqu'à présent, par les dénominations de ; « tardenoisien » et « robenhausien » ; on rencontre superposition et mélange des produits de ces « industries ». Cependant cette constatation n'autorise pas à déduire l'existence d'une contemporanéité avec des populations étrangères, à la région, ayant utilisé le même outillage.

Il nous paraît difficile de ranger, en Flandre, les établissements néolithiques, en les classant dès maintenant, avec certitude, parmi des foyers isolés ou des villages (2). La délimitation exacte des stationnements étendus semble encore laborieuse, du moins pour nombre d'endroits insuffisamment étudiés.

---

(1) Westroosebeke a déjà été cité par Messieurs van Overloop, Rutot, et Bon C. Gillès de Pélichy.

(2) Jos. DÉCHELETTE, *Manuel d'archéologie préhistorique*. Paris, Picard et fils, 1908, I, p. 347.

Remarquons que l'abondance des récoltes et le peu d'éloignement des centres d'occupation signalés, peuvent provenir du voisinage de la résidence du chercheur moderne comme des conditions anciennes favorables à l'habitat.

Le nombre restreint des constatations ne permet pas davantage de présenter des classifications de foyers d'après la facilité d'accès de la station, l'influence du facteur géologique paraissant avoir été prépondérante [1], par ses conséquences sur la vie.

Bon M. DE MAERE.

Redevance originale au XVIIe siècle. Une conciergerie tenue en fief.

Dans l'État de biens de Jor Josse Moenyn, seigneur dlnghelant, échevin et ceurheer de la ville et châtellenie de Furnes, décédé à Wulveringhem le 28 déc. 1672 se trouvent le relevé de nombreuses prestations féodales (Archives de l'État, châtnie de Furnes, nº 19623, fº 6). Parmi celles-ci se trouve la redevance originale d'un fief, tenu de la cour de Crombeke, à Bourbourg, consistant en une rente, hypothéquée sur 40 verges de terres sises en cette ville entre l'*Hanecockstraete*, l'*Houtmars* et le *Schipelat*. Le fief susdit constituait la charge de concierge de la dite cour.

En voici le texte :

« Staende ten dienste van trauwe ende waerhede ende « voorts te leveren als conchierge vande selve hove van « Crombeke op de selve XL roeden lands t'alle stonden dat « den baillieu sal believen tot 't hof van Crombeke te » dynghen ofte andersints met mannen van hove te doen

---

[1] G. CUMONT, dans « *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles* », Tome XXIV, 1905, tiré à part, p. 6.

« zal hebben ende aldaer sal beliefven te vergaederen hof
« ende plaetse midsgaders soufissante stoelen ende bancken
« soot behoort omme de selve baillieu ende mannen daer
« op te zitten ende voort een witte roede omme den baillieu
« telckent dat hy aldaer omme 's heeren saecken ofte
« partye sal willen dynghen otte hof open doen, ende
« ghevielt by nachte soo is hy daerenboven ghehouden te
« leveren wassen keerssen ende is voorts schuldich 't selve
« leen telker vercopynghe van octroye den xv^en pennynck
« ende ter veranderynghe by coope, versterfte, gifte ofte
« anderssints van reliefve XL s. p. dies hy als conchierge
« vanden selve hove ghericht is te heffen van alle de
« erfvenissen ofte kennessen, die men int selve doet IIII s.
« van elck pont. »

B. v. Z. v. N.

Un échevin de la châtellenie de Courtrai condamné à payer un banquet à ses confrères pour avoir, de ses mains, lié et garotté un criminel.

Un bouillant magistrat, le 24 juillet 1671, dans un élan de zèle impétueux, oublia sa dignité jusqu'à passer la corde à un criminel au sortir de la prison de Courtrai, d'où celui-ci fut conduit le même jour au village de Dottignies, pour y être pendu haut et court. Ce magistrat, qui était premier franc-échevin de la châtellenie de Courtrai et également bailli, s'appelait Philippe Vander Rype. Son vilain geste révolta ses confrères ès lois qui trouvèrent que l'opprobre en rejaillissait sur eux tous. Aussitôt, le 28 juillet, dans une sentence dûment motivée, ils signifièrent à P. Vander Rype que c'était une action absolument scandaleuse, ne convenant pas à sa qualité, mais étant l'attribut ordinaire de l'officier criminel; qu'en cas d'absence de celui-ci, l'échevin avait sous la main à la prison ses assistants ou

sergents pouvant le suppléer. La malignité publique, font-ils remarquer, s'est emparée de l'évènement et se moque « qu'un bailli et premier franc-échevin de notre châtellenie » ait pu accomplir une œuvre aussi basse. Ph. Vander Rype a manqué à l'honneur du Collège et au respect qui lui est dû. Aussi, voulant lui infliger une correction confraternelle, ils le condamnent à leur offrir un « couvrement de table » ou « tafeldeckinge », à concurrence de 25 livres de gros.

C'était une amende conséquente et, à ce prix, les chers confrères pouvaient laver autrement que dans le sang la tâche qui avait terni la considération de leur corps si distingué. Le festin eut lieu le lundi suivant, au soir, à la conciergerie de la châtellenie. Au milieu des mines épanouies, la figure de l'hôte dut apparaître allongée et morose. S'il s'exécuta, il le fit de très mauvaise grâce et ne digéra pas de sitôt le repas qu'il avait offert bien malgré lui.

En effet quelques jours après, Vander Rype, en sortant de table à la châtellenie, prit vivement à partie certains de ses collègues, à propos de la sentence qui avait été rendue contre lui, soutenant fort et ferme qu'il avait bien fait et que la sentence était mal donnée, et s'adressant plus particulièrement au comte de Sweveghem et au sieur de Leystraete, respectivement premier et troisième haut-pointres, il déclara qu'il n'appartenait pas à ceux du collège de le condamner à « une amende de friponnerie. » Ces Messieurs, piqués au vif, répliquèrent qu'ils n'étaient et ne voulaient avec ceux du collège passer pour fripons. Sans doute nourrirent-ils l'entention de poursuivre l'échevin récalcitrant pour avoir maudit trop âprement ses juges, puisqu'un procès-verbal fut dressé des paroles qu'il proféra, mais nous ne savons à quoi ce projet aboutit.

(Archives de l'État à Bruges. Chât. de Courtrai, nº 6522.)

C. Van den Haute.

De middelbare klok te Zonnebeke.

Op de middelbare klok der kerk te Zonnebeke lezen wij de volgende opschriften :

† PER VARIOS CASVS TVRRIS SVBIECTA
RVINIS HAVD EGO LÆSA FVI : AT
RVRSVM VT SIM CONSONA FVNDOR.

—

NOMINA SI POSCIS DICOR BAPTISTA IOANNES

Daaronder staat het wapen afgebeeld van Abt Ambrosius Van der Weerde (1), dragende een keper vergezeld van drie biekorven, met de kenspreuk : VALOR AB AMBROSIA.

---

(1) A. Van der Weerde werd te Ieperen geboren den 28 October 1639; geprofest den 30 November 1660; prior benoemd in 1668, pastor te Oost-Nieuwkerke in December 1670, abt in 1699. Hij stierf den 18 Mei 1711. (Archief van 't Groot Seminarie te Brugge, fs Zonnebeke). Zijn grafzerk, zooals die van andere abten, ligt in den choorvloer der kerk te Zonnebeke. Men kan er nog het volgende opschrift op lezen :

Sub hoc marmore latet
R. admodum ac Ampliss. Dominus
D. Ambrosius Van der Weerde
25 Abbas ac Toparcha de Sonnebeke
vir plane egregius
doctrina conspicuus consilio praestans
atque ob pietatem sobrietatem charitatem
humilitatem aliasque virtutes plurimas
quibus verissimum bonorum operum
inter homines extitit exemplar
apud posteros in aeterna admiratione
merito habendus.
Munus boni pastoris in Nieukercke
per 29 annos zelose obivit
inde ad pedum abbatiale vocatus
monasterium novis aedificis condecoravit
et suos alimento spiritualis dulcedinis pleno
usque ad mortem pavit.
Obiit anno Domini 1711 die 18 Maii
aetatis 72 praelaturae 12 jubilaei 2
Requiescat in pace.

Jammer dat deze en dergelijke kostbare grafzerken voor immer moeten wegslijten !

Het eerste opschrift is een dubbel jaarschrift, zooals het tweede het jaartal 1706 aanduidend.

Hierover een woordje uitleg; namelijk nopens die *varios casus* waaruit *Baptista Joannes* ongedeerd te voorschijn kwam.

In een der oude kerkregisters van Zonnebeke (1) lezen wij op een afzonderlijk blad het volgende :

« *Nota dat de torre vande parochiekercke van Sonnebeke met de naalde is inghevallen den 16 Maerte 1698 snavents ten elf heuren, die te vooren den 18 7ber 1692, door de aerdebevinge naer den middach geschiet, is ferme ontschut gheweest.*

Den 5 Mei 1698 hebben de metsers beghonst de torre te maecken door oorder van parochiaenen..... (2) *den welck torre is opghemaeckt gheweest april 1706 van de selve parochiaenen ende daer opghestelt ten selven jaere eene nalde ende daer inghehangen ten selven tyde drie groote clocken gegoten door meerster Piere Cambron clockgieter tot Ryssel : waervan de meerste is ghenamt gheweest Maria, ende ghegeven door den eerw. heere Ambrosius van de Weerde abt ende heere van Sonnebeke met al haer toebehooren, weghende omtrendt de drie duyst ponden, ten gebruycke van de parochie reserverende de proprieteit voor de abdie van Sonnebeke* (3).

De tweede ghenaemt Joannes Baptiste wegende ontrent 22 hondert pondt, gegoten van de oude clocke van de parochie, weghende oock ontrent 22 hondert pondt. Ende de derde ghenaemt Eligius weghende ontrent 14 hondert, ghemaeckt door de almossen daer toe ghegeven van de parochiaenen. »

Ziedaar de laatst bedoelde instorting, waarna de huidige klok hergoten werd. Wij weten echter nog meer :

In 1614 schonk de bisschop van Ieperen, Ant. de Hennin,

(1) Reg. nr 4. — Gemeente-archief te Zonnebeke.

(2) Tot hier geschreven door Pastor Al. Verhaeghe (zie hooger het «Necrologium der abdij van Zonnebeke»). Het overige werd geschreven door Pastor Patr. Holvoet (ibid.).

(3) Deze werd vernieuwd in 1753 onder abt De Vos. (Zie: *Ann. de la Soc. d'Émul.*, 1905, blz. 317).

aan de abdij van Zonnebeke octrooi om 200 pond groote te mogen heffen tot herstelling der kloostergebouwen. In zijn vergunningsbrief herinnert hij hoe benevens andere ongelukken « .... *turris* (ecclesiæ) *similiter corruerit ac sua mole deiecerit partem chori et dormitorii....* » [1]

Hier hebben wij derhalve een tweede instorting. Zijn er meer dan twee geweest? Wij weten het niet. «Varios» schijnt echter op meer dan een tweetal te wijzen. Het ware misschien niet gewaagd te denken dat, wanneer de kerk door de Beeldstormers verbrand werd [2] de klok, ongedeerd uit de puinen van den ingestorten toren zal getrokken geweest zijn.

Alleszins — het geheim van het eerste opschrift schijnt ons opgehelderd.

V. Pil.

---

[1] Archief van 't Groot Seminarie te Brugge, fs Zonnebeke, nr 363.
[2] Ibid.

Table générale des matières.

1. ARTICLES.

2. COMPTES RENDUS.

3. CHRONIQUE.

Société d'Emulation.

Geschiedkundige Studiekring te Brugge.

Sociétés savantes et Congrès.

Expositions.

Périodiques.

Notes bibliographiques.

Archives et Manuscrits.

Art et Archéologie.

Nouvelles d'histoire locale.

Nécrologie.

---

4. NOTES ET DOCUMENTS.

ε) HISTOIRE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

152 **P.-G. Groenen.** *Hollandsche Bijbelvertalingen.* — Nederlandsche katholieke stemmen, 1910, bd. X, bl. 111-121 ; 208-211 ; 376-381. Zie AnÉm. [LX, 341).

III. *Protestansche* Bijbelvertalingen, van het jaar 1558 tot op heden.

IV. *Jansenistische* Bijbelvertalingen, namelijk deze van Egidius de Witte, Philippus Laurentius Verhulst en Adreas van der Schuur.

V. *Roomsche* Bijbelvertalingen : van Van Winghe bijgestaan door Peter de Corte en Godevaert Strijrode, die de Leuvensche uitgave vervaardigden ; de vertalingen van Beelen ; de Brugsche uitgave van 1894-1896.

γ) DISCIPLINE ET CULTE.

153 **P. Liebaert.** *Twee liturgische handschriften uit vlaamsche benediktijner kloosters herkomstig.* — AnÉm. 1910, t. LX, p. 361-364.

Het Brevier met kalender (XIV[e] e., hs. 55/171, Groot Seminarie te Brugge) was bestemd voor het benediktijner vrouwenklooster te Ghistel, of voor het mannenklooster te Sint Andries. Het Diurnale (XV[e] e. hs. n° 341, Stadsbibliotheek te Brugge) werd geschreven voor de abdij van S[t] Pieters te Oudenburg.

154 **Bruder.** *Die liturgische Verehrung des heiligen Bonifatius, Apostels der Deutschen, in deutschen und ausserdeutschen Diözesen während des Mittelalters und in der neuerer Zeit.* — Studien u. Mittheil. aus dem Benedict. und dem Cisterc. Orden. 1910, t. XXXI, p. 240-257.

155 **L. Dumont-Wilden.** *La fête des rois.* — ME. 1910-1911, t. II, p. 443-447.

Article littéraire où il est fait des rapprochements entre les fêtes de Joel — que l'auteur croît être des fêtes scolaires — et la fête de l'Épiphanie. Certaines assertions sont fort discutables ; l'ensemble de l'article n'est pas sans charmes.

A. D. M.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. [1]

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

1. MÉTHODOLOGIE.

1 **E. Lefèvre-Pontalis.** *Le plan d'une monographie d'église et le vocabulaire archéologique.* — RAC. 1910, t. LX, p. 379-398.

Le savant auteur met au point et complète son étude publiée en 1906 dans le *Bulletin monumental.* La monographie d'une église doit être précédée de quelques données historiques. La description du monument doit commencer par l'intérieur; il faut suivre

---

[1] La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la Bibliographie des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 18*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales.* Un sigle précédé d'un trait indique un article; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets.* Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des *Annales*, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

Les comptes rendus d'ouvrages annoncés précédemment ne sont renseignés que dans la Bibliographie des fascicules de mai et de novembre.

157 **L. Delisle.** *Instructions pour la rédaction d'un catalogue de manuscrits et pour la rédaction d'un inventaire des incunables conservés dans les bibliothèques publiques de France.* Paris, Champion, [1910], in-8, VIII-98 p.

Aux Instructions rédigées avec un rare souci d'exactitude et de précision, M. D. a ajouté cinquante notices-types décrivant des manuscrits de diverse nature, ainsi qu'une centaine de fiches bibliographiques indiquant les caractères des incunables.

158 **E. Lefèvre-Pontalis.** *Le plan d'une monographie d'église et le vocabulaire archéologique.* — RAC. 1910, t. LX, p. 379-398, 1 pl.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

159 **A. Pasture.** *Note sur différents fragments des archives de la nonciature de Flandre.* — CRHBull. 1911, t. LXXX, p. 1-50.

Inventaire sommaire des correspondances des nonces de Bruxelles, non encore signalées, et conservées aux archives vaticanes, aux archives de la Congrégation du Concile et aux archives de la Propagande. (Voir Chronique, p. 171.)

160 **F. Rodenbach.** *Guide théorique et pratique en matière de bibliographie et de journographie. Bruges berceau de l'art typographique.* Bruges, The St. Catherine Press Ltd. 1910, in-8, 106 p. F. 2.

Cet opuscule n'a rien à voir avec la science bibliographique. Comme il y manque une table, voici les rubriques sous lesquelles on pourrait classer les matières : invention de l'imprimerie, histoire de l'imprimerie (des noms et des dates) ; la civilisation chinoise, la théorie malthusienne, la technique de l'art typographique, l'histoire du journalisme (des noms et des dates), l'ordre de Léopold, la valeur des chiffres romains, les incunables, les ex-libris, les règles de la ponctuation avec des excursus sur la mort, le serment, les legs pieux, les testaments antidatés, etc. ; la correction des épreuves et l'instruction obligatoire ; la phraséologie française et flamande ; l'index, le modernisme, le denier de St Pierre et le décret sur la 1re communion ; la reliure, le droit de réponse et les droits de succession, etc. et la liste n'est pas épuisée. Qui lira, rira. A. D. M.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

161 **G. Macoir.** *Un fer de hache d'armes du Musée de la Porte de Hal.* — Bull. des Musées royaux des arts décoratifs et industriels, 1910, p. 43-45, 6 fig.

Hache d'armes du XVe siècle. On retrouve cette arme sur un *Calvaire* de la collection Léon Nardus de Suresnes, attribué à Van der Weyden, et sur la châsse de l'église Sainte-Gertrude de Nivelles, œuvre flamande du XIIIe siècle.

4. PALÉOGRAPHIE, DIPLOMATIQUE, CHRONOLOGIE, SIGILLOGRAPHIE.

162 [LX, 170, 521]. **M. Prou.** *Manuel de paléographie.* 3e édit. (RHist. 1911, t. CVI, p. 154 = Ph. Lauer; MA. 1910, t. XXIII, p. 277-279; RIPB. 1910, t. LIII, p. 319-320 = H. Pirenne.)

163 **F. Alvin.** *Contributions à la sigillographie nationale* (sceaux de béguinages, etc.). — RBN. 1911, t. LXVII, p. 82-101 (suite, à suivre.)

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Nous rangeons sous cette rubrique les publications relatives à la *préhistoire*.

164 **G. Lamerant.** *Over de richting der Nederschelde.* — B. 1911, bd. XXII, bl. 49-59.

165 **Bon A. de Loë.** *Le service des fouilles de l'État. Sa mission et son fonctionnement.* (Exposition universelle de Bruxelles. Section Belge. Groupe I, classe 3.) Bruxelles, Dreesen et De Smet, 1910, 41.

L'exposition des documents (maquettes, restaurations, moulages, photographies etc.), à Bruxelles en 1910, avait pour but d'expliquer d'une façon tangible le fonctionnement du service des fouilles de l'État. Le catalogue explicatif des objets exposés est excellent. Plusieurs documents se rapportaient au « Crannoge » de Zeebrugge, découvert en 1904. A. D. M.

166 **Collet.** *Une collection paléolithique et néolithique provenant des environs de Lumbres (Pas-de-Calais).* — Bulletin de la Société Académique de Boulogne-sur-Mer, 1910, t. IX.

Cette collection comprend 8000 pièces de l'industrie de la pierre, aux époques paléolithique, mésolithique et néolithique.

167 **J. Franck.** *Mittelniederländische Grammatik. Mit Lesestücken und Glossar.* 2 Aufl. Leipzig, Chr. H. Tauchnitz, 1910, XII-296 p. M. 10. (MBBull. 1911, t. XV, p. 200-203 = C. Lecoutere.)

168 **F. A. Stoett.** *Middelnederlandsche Spraakkunst. Syntaxis.* 2de druk. 's Gravenhage, Nijhoff, 1909, XVI-276 bl. G. 5. (MBBull. 1911, t. XV, p. 200-203 = C. Lecoutere.)

169 **L. D. Petit.** *Bibliographie der Middelnederlandsche taal- en letterkunde.* 2de deel: *de litteratuur verschenen van 1888-1910.* Leiden, Brill, 1910, VIII-220 p. (MBBull. 1911, t. XV, p. 200-203 = C. Lecoutere; De Katholiek, 1911, t. CXL, p. 87-89 = P. Bonaventura Kruitwagen, O. F. M.).

170 **N. De Pauw.** *Voets naer, vingers naer.* — VKVA. 1911, bl. 85-86.

Die uitdrukking, voorkomend in oude oorkonden, beteekent *ongeveer een voet, een vinger.* Schrijver meent aldus een fout voorkomende in een gentsche oorkonde van 1376: *voest naer*, te te mogen veranderen in *voets naer.*

6. Numismatique.

171 **A. Visart de Bocarmé.** *Projet de confection d'un répertoire des jetons des Pays-Bas.* — Procès-verbaux et mémoires du Congrès international de numismatique de Bruxelles, 1910, p. 95-101.

Le projet de répertoire, préconisé par M. A. V. d. B., se recommande par de si sérieuses considérations d'utilité et de nécessité, que nous ne doutons pas qu'il ne reçoive à bref délai un commencement d'exécution. Voici les caractéristiques du travail projeté : 1° Chaque jeton, reproduit le plus parfaitement possible, sera l'objet d'une notice descriptive, historique et bibliographique ; 2° Les jetons seront classés d'après leur origine et leur destination ; 3° Le répertoire sera fait sur fiches, à l'instar de la *Bibliotheca Belgica*. M. V. d. B. n'est pas un numismate-amateur ; il fait œuvre solide de numismate-historien.

A. D. M.

172 **P. Vanden Borre**, S. J. *Monnaies du Comté de Flandre. Monnaies des anciennes Provinces de Belgique.* Gand, 1910.

Le R. P. van den Borre à entrepris de cataloguer les importantes séries numismatiques appartenant au Collège Sainte-Barbe à Gand. Les deux premiers fascicules de son travail ont paru. A la nomenclature des pièces, l'auteur a ajouté quelques notes historiques, et des données succinctes sur les systèmes monétaires en usage autrefois dans notre pays.

Ainsi les collections que les R. P. Jésuites, avec un zèle qu'on ne saurait assez louer, ont rassemblées dans leur important collège de Gand, seront d'une réelle utilité à la jeunesse studieuse dont ils dirigent la formation.

A. V. B.

173 **Georg Habich.** *Altniederländische Medaillen.* — Procès-Verbaux et mémoires du Congrès international de numismatique de Bruxelles, 1910, p. 113-126.

L'éminent conservateur du cabinet des médailles de Munich a exhibé au Congrès de numismatique un médaillon et deux médailles originaires des Pays Bas ; il consacre à ces trois pièces un mémoire très documenté : deux d'entre elles sont d'un intérêt capital pour la Flandre.

La première est un médaillon au buste de Philippe le Bon, appartenant au trésor royal de Munich. L'effigie du duc est taillée dans une calcédoine d'un blanc bleuâtre et sertie dans une plaque d'or ronde, émaillée, de 88 m/m de diamètre. Philippe le Bon porte le costume et le collier de l'ordre de la Toison d'Or. Le médaillon, suspendu à une chainette d'or, est orné à sa base d'un rameau de vigne ciselé.

A l'encontre de l'opinion émise jusqu'ici, d'après laquelle ce superbe joyau aurait vu le jour au 16me siècle, M. Habich le croit contemporain de Philippe le Bon. Son style accuse nettement le

15me siècle ; les quelques œuvres qui nous sont restées d'artistes occupés à la Cour des ducs de Bourgogne, et les descriptions d'objets analogues relevées dans d'anciens inventaires, permettent d'y reconnaître un travail flamand.

La seconde médaille publiée par M. Habich est à l'effigie de Jean Tourneur, 1er varlet de chambre de Charles le Téméraire. Il est impossible de ne pas y reconnaître à première vue une œuvre-sœur des médailles au buste de Charles le Téméraire et à celui d'Antoine de Bourgogne reproduites dans van Mieris (Historie der Nederlandsche Vorsten, t. I, p. 100 et 127), et de celle à l'effigie de Jacopo Galeota, publiée par M. Valton. (Revue française de Numismatique, 1887. pl. III). Ces diverses médailles avaient été considérées jusqu'à présent comme des productions italiennes; mettant en doute toutes les attributions anciennes, et particulièrement celle du Dr Simonis, l'auteur croit qu'elles sont dues à un artiste flamand. Certaines particularités de facture, et surtout le monogramme qui orne le revers de la médaille de Jean Tourneur, qu'on n'a pas interprété jusqu'à présent, viennent à l'appui de son opinion.

La médaille à l'effigie de Jean Tourneur appartient au musée grand ducal de Darmstadt. A. V. B.

174 **Comte de Limburg-Stirum**. *Sceaux communaux du moyen-âge et monuments contemporains.* — Procès-verbaux et mémoires du Congrès international de numismatique de Bruxelles, 1910, p. 555-560.

Les plus anciens sceaux communaux ne portaient pas d'armoiries; celles-ci n'apparurent qu'au XIVme siècle. Auparavant l'emblème que nous y voyons le plus fréquemment est un édifice, une porte de ville, un château, une enceinte fortifiée. Ce n'étaient pas là des bâtiments imaginaires, mais, en général les édifices les plus importants ou les plus caractéristiques de la cité. Un certain nombre de constructions anciennes, représentées sur des sceaux, existent encore, et permettent de démontrer la réalité de la thèse développée par l'auteur : le sceau d'Ypres représente les Halles de cette ville. Sur celui de Tournai, on en reconnait le beffroi ; Grammont a placé sur le sien son hôtel-de-ville; la porte ou château des comtes figure sur le sceau du Vieux Bourg de Gand; il nous suffit de choisir ces quelques exemples caractéristiques et probants parmi tous ceux que le regretté comte de Stirum à réunis.

Sur les planches qui accompagnent l'article, 6 sceaux communaux sont reproduits, en regard de vues modernes des édifices qu'ils représentent. A. V. B.

175 **Ch. Rutten**. *De la date de l'enfouissement de la trouvaille de Bruxelles et de celle de l'émission des deniers attribués à Ostende.* — RBN. 1911, t. LXVII, p. 158-165.

Dans de précédents fascicules des *Annales* [LX, 544 ; LXI, 30], nous avons rendu compte des articles concernant la trouvaille de la rue d'Assaut ; nous avons montré que M. Rutten établit d'une manière très vraisemblable, la date de l'enfouissement du trésor à l'année 1264.

M. Tourneur qui veut conserver à Ostende l'attribution des deniers au buste d'évêque et à la légende OSTD, place, pour cette raison, la date de l'enfouissement à l'année 1267.

Rentrant une fois de plus dans cet intéressant débat, M. Rutten met en doute l'origine ostendaise des fameux deniers ; nous croyons avec lui, qu'à défaut d'une preuve décisive, il est téméraire de considérer comme l'image du prince des apôtres le buste d'évêque qui y est représenté. De plus l'existence d'un atelier monétaire à Ostende au XIIIe siècle est plus que problématique.

A l'appui de son dire, M. Rutten produit un denier à la légende OSTD dont l'S est suivi d'un signe abréviatif, et dont le T parait surmonté d'un trait horizontal ; il revient ainsi à l'ancienne lecture *SancTus DO*[natianus] ou *DO*[mitianus]. Sans élucider, pour le moment, le lieu d'origine de son denier, l'auteur croit qu'on le trouvera dans la région de Gand. La seule conclusion à laquelle il s'arrête dès à présent, est de maintenir la date de 1264 pour l'enfouissement du trésor de la rue d'Assaut.

A. V. B.

176 **A. de Witte.** *Les conventions monétaires conclues entre les souverains des anciennes provinces belgiques, jusqu'à la réunion de leurs états sous la maison de Bourgogne.* — Procès-verbaux et mémoires du congrès international de numismatique de Bruxelles, 1910, p. 47-66.

Dans cette remarquable étude, M. de Witte esquisse à grands traits les *conventions monétaires* intervenues entre plusieurs souverains des Pays-Bas, et qui avaient pour but de favoriser les intérêts commerciaux des états contractants, en facilitant la circulation monétaire. Voici celles de ces conventions qui concernent la Flandre :

1299. Alliance entre Jean II, duc de Brabant, et Guy de Dampierre, ratifiée ensuite par les fils de Guy, pendant la captivité de leur père.

1339. Alliance entre Louis de Crécy et Jean III, duc de Brabant ; elle aboutit à la frappe de monnaies communes aux deux états.

1384. Alliance entre Philippe le Hardi et Jeanne de Brabant, à la suite de laquelle une monnaie étalon avec ses multiples et sous-multiples fut décrétée.

A. V. B.

177 **Vte B. de Jonghe.** *Les types monétaires anglais sur le numéraire des Pays-Bas.* — Procès-verbaux et mémoires du Congrès international de Numismatique de Bruxelles, 1910, p. 67-76.

L'auteur énumère un certain nombre de types monétaires anglais, imités sur le numéraire des Pays-Bas, tantôt par esprit de lucre, tantôt par manque d'imagination. Quelques unes de ces imitations appartiennent au monnayage flamand : les esterlins à la tête de Robert de Béthune ressemblent à s'y méprendre aux pennies d'Édouard I; les nobles d'or de Philippe le Hardi, de Jean sans Peur et de Philippe le Bon sont copiés sur ceux d'Edouard III. A. V. B.

178 **V. Tourneur**. *De la nature du monnayage dénarial au nom et aux armoiries des villes de Flandre au XIII*e *siècle*.— Procès-verbaux et mémoires du Congrès international de numismatique de Bruxelles, 1910, p. 301-311.

Les deniers du système artésien frappés dans un grand nombre de communes flamandes au XIIIe siècle sont-ils un monnayage *comtal* ou *communal?* Victor Gaillard les croyait émis par les communes *au nom du comte;* pour Serrure au contraire, ils étaient forgés par les communes seules, auxquelles le comte avait cédé son droit de monnaie; mais aucun de ces deux auteurs n'apporte, à l'appui de son opinion, de preuve décisive. Faute de documents, la question de l'origine des deniers artésiens demeure un des points obscurs de la numismatique belge au moyen âge.

M. Tourneur la soumet à un nouvel examen. A ses yeux les deniers flamands du XIIIe siècle sont une *monnaie comtale*; mais elle est frappée *sous le contrôle des communes* qui y mettent leur nom, leurs armes, ou quelqu'autre signe distinctif. L'auteur signale le rôle de la *Barnekamer* ou *Chambre fondoire*, qui était une institution communale, comme bureau de contrôle : elle existait à Bruges en 1284, à Gand en 1314 et dans toutes les autres villes de la Flandre dès 1299. A. V. B.

179 **L. Forrer**. *Biographical notices of medallists.* Numismatic Circular, 1910, Février, Mars, Avril.

Biographie des Roettiers.

7. GÉNÉALOGIE, HÉRALDIQUE.

180 **M. A. Merghelynck**. *Les étrangers dans la West-flandre, le Tournaisis et la châtellenie d'Ath.* T. I. Tournai, H. Delcourt-Vasseur, 1910, in-8, VIII-507 p. (AnÉm. 1911, t. LVI, p. 162-163 = A. van Zuylen van Nyevelt.)

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie*, *Histoire de l'art.*

181 **J. de Pas**. *Épitaphe de Valentin de Pardieu.* — SAMBull. 1911, t. XII, p. 880-884.

Transcription de cette épitaphe d'après un ms. de la Bibliothèque de Bruxelles. Identification des armoiries qui l'encadrent. Reconstitution des quartiers du célèbre gouverneur de Gravelines et mayeur de St-Omer, mort en 1595.

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE (¹).

182 **Fr. Delaborde**. *Archives nationales. Inventaires et documents. Layettes du Trésor des chartes. T. V. Ancienne série des sacs dite aujourd'hui supplément, de l'année 632 à l'année 1270.* Paris, Plon-Nourrit, 1909, in-4°, 4-CCXXIV-402 p. F. 36. (ABelges. 1911, t. XIII, p. 105-107 = H. Nelis : renseigne les documents qui se rapportent à notre histoire.)

183 [LXI, 36]. **G. C. A. Juten**. *Cartularium van het begijnhof Breda.* (ABelges. 1911, t. XIII, p. 107 = U. Berlière.)

184 [LIX, 505 ; LX, 205, 551]. **A. Fayen**. *Lettres de Jean XXII (1310-1334).* (HVJS. 1911, t. XIII, p. 584-585 = P. Wenck.)

185 [LX, 395, 552]. **A. Fierens**. *Lettres de Benoît XII (1334-1242).* (AnÉm. 1910, t. LX, p. 337-341 = Ph. Van Isacker ; RHE. 1911, t. XII, p. 303-306 = H. Nelis.)

186 **L. Caillet**. *Le traité d'Arras de 1414 d'après un nouveau texte des archives de Lyon.* — Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, 1909, 2ᵉ sér., t. XL, p. 220-235.

Lettres patentes de Charles VI notifiant le traité d'Arras signé par lui et le duc de Bourgogne.

187 **J. Warichez**. *État bénéficial de la Flandre et du Tournaisis au temps de Philippe le Bon (1455).* — AHEB. 1911, t. XXXVII, p. 91-124. (Suite).

Voir AnÉm. [LIX, 37 ; LX, 209, 555 ; LXI, 42].

(¹) La distinction que nous établissons entre *sources et travaux* n'est pas aussi stricte, pour que nous ne classions pas sous les diverses rubriques de l'histoire spéciale, des éditions de textes, qui s'y rapportent exclusivement.

VI. Décanat de Roulers : valeur des bénéfices et nom des bénéficiers dans les paroisses de Rollarium, Thielt, Puthem, Yseghem, Inghelmunstre, Emelghem, Meulembeke, Rosebeke supra Mandram, Aersele, Moorsleda, Coolscamp, Staden, Ledeghem (Eeghem), Rumbeke, Houckene, Grammene, Wontreghem, Gotthem, Wousselghem, Maerkeghem, Wackene, Gheeluelt, Denterghem, Gheyds, Rosebeka propre Rollarium, Nieukerke, Beeslare, Passchendale, Caecthem, Beverne, Hardoya.

VII. Décanat de Seclin,

188 **L. Van der Essen.** *Contribution à la biographie de Philippe Marnix de Sainte-Aldegonde. Ses rapports avec Alexandre Farnèse en 1590, d'après les archives farnèsiennes de Naples.* — AHEB. 1911, t. XXXVII, p. 53-68.

Publie quatre lettres qui montrent comment la politique conciliatrice du duc de Parme sut captiver l'ami du Taciturne. Marnix communique à Farnèse une lettre interceptée de l'espagnol Juan de Moreo, dans laquelle ce dernier se plaint de l'obstination de Farnèse à ne pas vouloir abandonner la guerre aux Pays-Bas.

189 [LX, 561]. *Relazioni Veneziane (1600-1795)*, éd. P. J. Blok. (ABelges. 1911, t. XIII, p. 46-48 = H. Van Houtte. Relève ce que cette publication comporte de détails intéressants sur notre histoire nationale ; RHist. 1910, t. CV, p. 164 : Th. Bussemaker.)

190 *Tabulae capitulares almae provinciae S. Joseph in comitatu Flandriae ordinis Fratrum minorum Recollectorum (1629-1796)* éd. R. P. A. Heysse. (Publications de la Société d'Émulation de Bruges.) Bruges, L. De Plancke, 1910, in-4°, xxv-169 p. (AnÉm. 1911, t. LXI, p. 87-88 = P. Alossery ; ABelges, 1911, t. XIII, p. 33 = J. Cuvelier ; RHE. 1911, t. XII, p. 178 ; AHEB. 1910, t. XXXVI, p. 764 = W. J.)

191 **R. Gits.** *L'établissement de la commission ecclésiastique et de la commission des Fondations pieuses* (1785-1787). — AHEB. 1911, t. XXXVII, p. 67-90.

Analyses et extraits de documents relatifs aux innovations par lesquelles Joseph II visait à centraliser toute l'administration religieuse et celle des œuvres pies dans les Pays-Bas autrichiens. L'introduction mentionne les différentes étapes de la constitution des deux commissions et traite de leur organisation.

192 *Recueil des actes du comité de Salut-Public.* (21 déc. 1794 — 31 janv. 1795). T. XIX. Paris, Imprimerie nationale, 1909, in-4°, 818 p. (ABelges. 1911, t. XIII, p. 115-116 = P. Verhaegen : la conquête de la Hollande, la pacification de la Vendée, l'extraction des richesses de la Belgique, tels sont les principaux objets de la correspondauce du Comité en janvier 1795.)

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

193 **A. de Cock** en **Is. Teirlinck.** *Brabantsch sagenboek. Tweede deel. Legenden of echt christelijke sagen.* (Uitgaaf der Koninkl. Vl. Acad.) Gent, Siffer, 1911, in-8, 356 p. (RHE. 1911, t. XIII, p. 374 = C. L[ecoutere].)

194 **H. Van der Linden.** *Eene reis door de Nederlanden in 1453 (Pero Tafur).* — Bull. de la section scientifique et littéraire de la Société « les mélophiles » de Hasselt. — 1910, t. XL, p. 43-55.

Source importante pour l'histoire sociale.

195 [LX, 400]. *Opus Epistolarum Des. Erasmi Roterodami* éd. P. S. Allen. T. II (1514-1517). (RHE. 1911, t. XII, p. 112-117 = H. De Jongh.)

196 **J. Meyhoffer.** *Le pasteur Josse van Laren de Comines et ses descendants.* (Publications de la Soc. d'histoire du Protestantisme belge). Bruxelles, librairie évangélique, 1910, in-8°, xv-128 p. (ABelges. 1911, t. XIII, p. 49-50 = H. de Sagher.)

Mémoires (fin du 16e s. — 17e s.) de la famille van Laren de Comines, fixée à Ypres, après la prise de Comines par de la Noue. A Ypres, Josse van Laren fut un réformateur actif. Les van Laren passèrent en Hollande, après la prise d'Ypres par Farnèse.

197 [LXI, 51]. **A. Savine.** *La chasse aux Luthériens dans les Pays-Bas.* (ABelges. 1911, t. XIII, p. 110-111 = D. U. B.)

198 [LX, 45]. *Brieven van Johan De Witt. IIde deel (1658-1664)* éd. N. Japikse. (ABelges. 1911, t. XIII, p. 113-115 = H. Van Houtte : signale les lettres de De Witt qui présentent de l'intérêt pour notre histoire nationale ; RHist. 1911, t. CVI. p. 168 = Ph. Lauer.)

199 [LX, 574]. **D. Destanberg.** *Gedenkboeken der stad Gent onder het huis van Oostenrijk. Gent onder Josef II (1780-1792).* (ABelges. 1911, t. XIII, p. 39-40 : H. Van Houtte.)

200 **J. Sion.** *Un soldat de la 1re République. Carnet d'étapes aux Pays-Bas et en Allemagne (7 Floréal an II-17 Ventôse an VII).* — — Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, 1909, 2e sér., t. XL, p. 327-373.

201 **Chan. O. Bled.** *Les documents de Claude Despretz et les traditions moriniennes.* (SAMBull. 237e livr. Extrait) Saint-Omer, H. D'Homont, 1911, in-8°, 8 p.

Dans cet article le savant historien des évêques de Thérouanne et de Saint-Omer place quelques timides points d'interrogation à côté de certaines conclusions relatives à la Morinie, contenues dans l'étude du R. P. Poncelet: *Les documents de Claude Despretz.* V. AnÉm. [LX, 566]. 1° Il soutient l'existence de l'archidiacre Matthieu Despretz vers 1546, s'appuyant sur les témoignages des historiens Malbrancq, Colveneer, et Valère André. — 2° Il estime qu'il n'y a pas de preuves suffisantes pour refuser au dit Matthieu

la paternité de la chronique — le *De Antiquitatibus* — dont les historiens prénommés ont fait usage. Ce qu'il y a en effet « de mauvais aloi » chez ceux-ci ne provient pas nécessairement de l'œuvre de Matthieu Despretz ; notamment Malbrancq *semble* connaître par ailleurs le fameux dossier de S. Athalbert. Avouons que ces considérations n'infirment que fort peu la conclusion du R. P. Poncelet au sujet de l'existence de Matthieu et de sa chronique; car contre les hypothèses de M. le chanoine Bled, il y a le fait certain, que *seul* Claude, le faussaire, l'auteur des pièces concernant Saint Athalbert, (comme le prouve l'air de famille commun à ces documents et à d'autres faux de Claude) a communiqué aux historiens en question le *De Antiquitatibus* dont ils font si grand cas. R. D. S.

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

202 [LX, 577]. H. **Vander Linden** et **Obreen**. *Album historique de la Belgique.* (MBBull. 1911, t. XV, p. 35-36 = C. Leclère; RHBBull. 1911, t. XIV, p. 34-35 ; Annuaire de la Soc. d'archéol. de Bruxelles, 1911, p. 18 ; RAC. 1910, t. LX, p. 286-287 = J. Casier.)

203 **Vander Linden** et **Obreen**. *Album historique de la Belgique.* III. *Unification des Pays-Bas (1384-1555) ;* 2e fasc. *Vie économique et sociale ;* 3e fasc. *Mouvement intellectuel.* Bruxelles, Van Oest et Cie, 1911, 16 p. et nombr. pl. h.-t.

Cf. AnÉm. [LX, 577].

204 **Omer Wattez**. *De Germanen. Hun oorsprong en optreden in de geschiedenis.* — VKVA. 1911, bl. 51-69.

Inleiding van een uitgebreidere studie over de germaansche beschaving, welke schrijver aankondigt : hoe het staat met het Germaansch vraagstuk in de hedendaagsche wetenschap — oude vooroordeelen — nieuwe wijze van behandelen.

205 [LX, 228]. C. **Jullian**. *Histoire de la Gaule.* T. III. (MBBull. 1910, t. XIV, p. 405-408 = V. Tourneur.)

206 [LX, 412 ; 582] O. **Cartellieri**. *Geschichte der Herzöge von Burgund, 1363-1477.* T. I. *Phillip der Kühne.* (RHE. 1911, t. XII p. 167 ; RHist. 1910, t. CV, p. 363 = Ch. Petit-Dutaillis.)

207 [LX, 415] Dr Osw. **Rubbrecht**. *L'origine du type familial de la maison de Habsbourg.* (Annuaire de la Soc. d'Archéologie de Bruxelles, 1911, p. 17.)

208 [LX, 60]. Carl **Bratli**. *Filip II af Spanien. Hans liv og personlighed.* (ABelges. 1911, t. XIII, p. 44-46 = H. Lonchay.)

209 **A. Conrady.** *Geschichte der Revolutionen vom niederländischen Aufstand bis zum Vorabend der französischen Revolution.* Berlin, Buchhandlung « Vorwärts », 1911, in-8, illust. M. 7.

210 **J. Lindeboom.** *Georgius Cassander en zijne pogingen tot bemiddeling en verzoening (in 1563), naar aanleiding van zijn strijd met Lindanus.* — NAKG. 1911, nieuwe reeks, bd. VIII, bl. 1-29.

211 [LX, 593]. **Ph. Van Isacker.** *Pedro Enriquez de Azevedo, graaf van Fuentes en de Nederlanden, 1592-1596.* (ABelges. 1911, t. XIII, p. 111-118 = H. Lonchay.)

212 [LX, 594]. **J. Fuentes.** *El conde de Fuentes y su siglo.* (ABelges. 1911, t. XIII, p. 111-133 = H. Lonchay.)

213 **L. Klingenstein.** *The great infanta Isabel, sovereign of the Netherlands*, avec introduction par E. Armstrong. Londres, Methuen, 1910, xxiii-321 p. 12 fig. Sh. 10,6 (the Month, 1911, t. LXVII, p. 85-87.)

214 **M. G. de Boer.** *De Armada van 1639.* Groningue, P. Noordhoff, 1911, in-8, viii-76 p., 2 portr. en 1 plt. en 2 pltn. Guld. 1,50. (ABelges. 1911, t. XIII, p. 48-49 = Fr. Van Kalken.)

215 **J. de Hullu.** *De overkomst van réfugiés in westelijk Staats-Vlaanderen gedurende de zeventiende eeuw.* — NAKG. 1911, nieuwe reeks, bd. VIII, bl. 30-61.

216 **J. Decroos.** *Antoine de Beaucourt. Le siège de 1636 et ses suites.* — SAMBull. 1910, t. XII, p. 827-840.

Faits d'armes du capitaine Antoine de Beaucourt, engagé au service de Saint-Omer depuis l'invasion française de 1635 jusqu'en 1641.

217 [LX, 421, 604]. **A. Duclos.** *Bruges.* (RHE. 1911, t. XII, p. 178-179; AnÉm. 1911, t. LXI, p. 155-162 = A. De Meester; ABelges. 1911, t. XIII, p. 38-39 = J. Yernaux.)

218 **R. de Beaucourt de Noortvelde.** *Histoire de Nieuport.* Ostende, Leys, 1909.

219 **A. Dutron.** *Les origines de Tournai.* — RT. 1911, t. VII, p. 53-59.

Tournai préhistorique ou celtique et Tournai cité nervienne ou ménapienne sont des conjectures historiques sans fondement sérieux. Tournai est une ville belgo-romaine dont l'origine ne remonte pas au-delà du IV[e] siècle. Capitale d'une des douzes circonscriptions de la Seconde-Belgique, elle possédait dans son enceinte un atelier de vêtements militaires. Sa position à l'entre-croisement de quatre chaussées et sur les bords de l'Escaut lui ont donné une importance relative, moindre cependant que celle d'autres cités de l'époque, telles: Tongres et Arlon. L'auteur relève fréquemment les fantaisies historiques de M. d'Herbomez au sujet des origines de Tournai. A. D. M.

220 **R. Van Marle.** *Hoorn au moyen âge. Son histoire et ses institutions jusqu'au début du 16e siècle.* La Haye, M. Nijhoff, 1910, in-8°, x-149 p. (ABelges. 1911, t. XIII, p. 41 = H. Nelis.)

221 **R. de Beaucourt de Noortvelde.** *Mes pérégrinations en Flandre et Artois.* Ostende, Leys, 1909.

222 [LX, 136]. **Berteaux.** *Étude historique sur l'ancienne cathédrale, les évêques, les archevêques, les églises, les paroisses de la ville de Cambrai de l'an 500 à l'an 1798.* (Archivum franciscanum historicum, 1911, t. IV, p. 168-169.)

223 **J. de Pas.** *Vieilles rues et vieilles enseignes.* (Mémoires de la Soc. des Antiquaires de la Morinie, t. XXX.) Saint-Omer, D'homont, 1911, in-8, LIII-535 p. avec nombreux plans et gravures h.-t.

M. d. P. a utilisé les derniers travaux ainsi que les publications récentes de documents et a dépouillé systématiquement les archives du greffe des werps, pour dresser méthodiquement un répertoire alphabétique de tous les noms de rues, ruelles, places et enseignes de maisons, en y ajoutant les références avec dates, qui fixent un point de repère exact dans la topographie locale. Dans son introduction, l'auteur nous donne un excellent aperçu d'ensemble de la topographie de la ville au XIVe siècle ; il étudie les plans conservés de la cité et émet certains idées générales sur les enseignes des maisons. Une liste des principales sources d'archives qui ont été dépouillées clôt cette introduction. Les planches et les plans sont exécutés avec le plus grand soin.

A. D. M.

224 **A. Guesnon.** *Excursion historique à travers Arras. I, II. De la porte Saint-Michel au pont Saint Vaast.* — Mémoires de la Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais, 1910, t. III, 36 p.

Met au point certaines questions d'origine, relatives à l'ancien Arras, à ses rues, ses places, ses monuments, ses maisons et leurs enseignes.

225 **J. Ficheroulle.** *Bailleul. Pages d'histoire locale.* 2e éd. Bailleul, Ficheroulle, 1911, 552 p. F. 3.00.

V. AnÉm. [LIX, 277].

226 **Th. Leuridan.** *Wattrelos à la fin de l'ancien régime et sous la Révolution.* — SEPCBull. 1911, t. XVI, p. 75-94.

Extraits d'un registre aux délibérations des administrations communales de Wattrelos, qui donnent une idée « au jour le jour » de la vie communale de ce grand village, de 1760 à l'an V. Il y est question des sermons de la Passion en Carême, de la sonnerie des cloches, de la nomination d'un chapelain, de l'entretien des pauvres, surtout de l'application des nouvelles lois de la Révolution.

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

227 [LX, 258, 615]. **L. Verriest.** *Le servage dans le comté de Hainaut.* (AHEB. 1910, t. XXXVI, p. 356-360 = F. Danhaive; RUB. 1910, t. XVI, p. 223-228 = G. Des Marez.)

228 [LIX, 85; LX, 612]. **E. Champeaux.** *Les ordonnances des ducs de Bourgogne sur l'administration de la justice du duché.* (ABelges. 1911, t. XIII, p. 2-3 = G. Doutrepont.)

229 **L. Gilliodts-van Severen.** *Un drame judiciaire entre deux seigneurs de la salle d'Ypres.* — AnÉm. 1911, t. LXI, p. 1-26.

Dans un accès de colère le seigneur de Roosebeke avait tué le seigneur de Staden. Le dossier de cette cause criminelle nous est parvenu et nous édifie sur la marche et les formes de la procédure d'autrefois. La publication de la plupart de ces pièces constitue une contribution intéressante à l'histoire des mœurs et du droit pénal.

230 **L. Camier.** *Les jugements volontaires. Essai sur l'institution du Notariat en France.* — SECMém. 1910, t. XXIV, p. 273-367.

Détails relatifs au Nord de la France.

231 **Edm. Geudens.** *Droits féodaux dans le quartier d'Anvers sous les ducs de Bourgogne.* — AnABAn. 1911, p. 263-292.

Les anciens droits féodaux prennent sous les ducs de Bourgogne une allure fiscale; M. G. les énumère, indiquant leur origine, leur importance et les causes de leur modification.

B. Histoire économique et sociale.

232 [LX, 76, 618]. **G. Espinas** et **H. Pirenne.** *Recueil de documents concernant l'industrie drapière en Flandre. T. II.* (ABelges. 1911, t. XIII, p. 37-38 = H. De Sagher.)

233 [LX, 260]. **Elisabeth Herbig.** *Die Betriebsart der Tuchindustrie Brügges im Mittelalter.* (AnÉm. 1911, t. LXI, p. 81-83 = E. Van Cappel.)

234 **H. de Sagher.** *Une étude récente sur l'industrie drapière à Bruges pendant le moyen-âge.* — RIPB. 1910, t. LIII, p. 282-307. (AnÉm. 1911, t. LXI, p. 81-83 = E. Van Cappel.)

235 [LX, 262]. **N. W. Posthumus.** *De geschiedenis van de Leidsche lakenindustrie. I.* (ABelges. 1911, t. XIII, p. 35-36 = H. de Sagher. Le livre le plus méthodique et le plus scientifique qui ait paru jusqu'à ce jour, en matière d'histoire de l'industrie textile.)

236 **G. des Marez.** *L'apprentissage à Ypres à la fin du XIII[e] siècle. Contribution à l'étude des origines corporatives en Flandre.* — RN. 1911, t. II, p. 1-48. (ABelges. 1911, t. XIII, p. 124-125 = DD. Brouwers.)

Commentaire très fouillé de 15 chirographes des archives de la ville d'Ypres, contenant des contrats d'apprentissage de 1271 à 1290. Ces conventions se rapportent donc à la fin de la période *antécorporative*, durant laquelle l'industrie est réglementée par l'autorité urbaine : les contrats se passent en effet devant les échevins. Parmi les parties comparantes on trouve, outre le patron de l'apprenti, des plèges ; les textes indiquent encore qu'il s'agit d'ordinaire d'enfant mineur, entre l'enfance et l'âge adulte ; le temps d'apprentissage diffère d'après les métiers ; le patron a comme devoir d'apprendre le métier « de sa propre main et sur son propre ouvrage » et d'entretenir l'apprenti ; en retour on lui remettait une somme d'argent ou certaines valeurs mobilières, dont les intérêts ou la jouissance lui appartenaient pendant toute la durée de l'apprentissage. Cette avance de fonds nous met en présence d'une forme intéressante du crédit industriel ; le patron profitait également du travail de son apprenti, cependant la loi stipule certaines conditions et reconnaît à l'apprenti le droit à un salaire déterminé. L'auteur conclut que ces contrats révèlent une institution en voie de formation. L'individu fixe encore les usages et règle les conditions de l'apprentissage, mais déjà le pouvoir échevinal se met à légiférer. Bientôt (après 1302), ce sera la corporation qui surveillera l'éducation professionnelle de ses membres, tout en conservant les usages consolidés à la fin du XIII[e] siècle. R. D. S.

237 **Arth. Van de Velde.** *Het kuipersambacht te Brugge, historisch beschouwd.* (Société d'Émulation de Bruges, Mélanges, IV.) Brugge, L. De Plancke, 1911, in-8°, 108 bl.

Van dit werkje mogen we getuigen, wat we van schrijvers andere uitgaven zegden (Zie AnÉm. t. LX, 1910, p. 86): het is heel belangrijk, om reden der behandelde stof en vooral om reden der uitgegeven teksten, maar het kon belangrijker zijn en beter opgevat. Het behelst, behalve een reeks gewichtige oorkonden en uittreksels van registers (met recht als bijlagen gegeven, bl.39-108), de volgende wetenswaardigheden nopens het kuipersambacht: I. De keuren (1362, 1404); II. De reglementen over tonnen: *a*/ de smout- en zaadtonnen, *b*/ de haringtonnen, *c*/ de zeeptonnen, *d*/ de zouttonnen, *e*/ de zeemtonnen, *f*/ de olievaten, *g*/ de biertonnen; III. De hoepels; IV. De proefstukken; V. Het winnen van bierazijn; VI. De afhankelijkheid van het kuipersambacht te Sluis; VII. Het ambachtshuis; VIII. De kuiperskapel in de S[t] Jacobskerk; IX. Het protocolboek der kuipers. De benuttiging, volgens aangegeven plan, van het rijk voor de hand liggend materiaal zal aan menigeen, denken we, weinig logisch schijnen en weinig geschikt om een klaar en volledig gedacht te geven van het kuipersambacht. Nuttiger ware het geweest zoo de schrijver zijne gegevens hadde samengevat onder 3 hoofdstukken: I. Uit-

wendige geschiedenis (stichting, aangroei, leden, enz., bloei of verval, betrekkingen met anderen, enz.); II. Inwendig leven (grondwet, vergadering, bestuur, aanvaarding, huis, kapel, bezittingen, enz.); III. Bevoegdheid en techniek (werkwijze, voortbrengsels, reglementen). Ons mist weerom allermeest een inleidend hoofdstuk nopens het archief der kuipers.

R. D. S.

238 **T. Sevens.** *De nering der HH. Cosmas en Damianus te Kortrijk.* — BGOK. 1909-1910, bd. VII, 229-347.

Eene omvangrijke studie, getuigende van veel belezenheid en verduldige, vergedreven opsporingen. Maar juist de rijkdom van materiaal zal er wel voor iets in zijn in de ingewikkelde en ietwat onduidelijke indeeling der studie. Die indeeling schijnt willekeurig: wat als gelijklijnig hoofdstuk wordt opgegeven is soms eene logische onderverdeeling van het voorgaande. In de studie eener instelling, chronologisch ontwikkeld, waar de groote veranderingen en vervormingen even zoovele hoofdstukken afteekenen, is het b. v. onaangenaam ledenlijsten als op-zich-zelf-staande hoofdstukken aan te treffen. Een te groot aantal bizonderheden, die, met eene te wijde spatiëering, de lezing lastig maken, ware best als nota bijgevoegd geweest. De studie geeft ons enkele notas over het Kortrijksch geneesheerencorps vóór 1680, en eene meer volledige schets voor de latere tijden. Hierbij talrijke bijlagen en een met zorg opgestelde tafel voor persoon- en plaatsnamen.

M. E.

239 [LX, 83]. **G. Des Marez.** *Le compagnonnage des chapeliers bruxellois.* (MBBull. 1911, t. XV, p. 79-84 = R. Ledoux : critiques et ajoutes ; travail de tout premier ordre.)

240 **Em. Dilis.** *La question des assurances contre incendie à Anvers au XVIIe siècle.* — AnABAn. 1911, t. LXIII, p. 67-114.

Publie, avec une étude d'introduction, deux séries de documents relatifs à deux projets d'assurances contre incendie, présentés au gouvernement central, l'un en 1620, l'autre en 1637, par des anversois. Ces projets n'eurent aucune suite, mais ils prouvent — peut-être — que l'initiative de ce genre d'assurances est d'origine anversoise.

R. D. S.

241 **P. Duchaine.** *La franc-maçonnerie belge au XVIIIe siècle.* Bruxelles, Van Fleteren, 1911, in-8, 560 p. F. 7,50.

242 **Edm. Leclair.** *Les chapelains de peste à Lille.* — SEPCBull. 1911, t. XVI, p. 65-71.

Extrait des archives communales de Lille des années 1597-98, 1617, 1624-25. Commission donnée à ceux qui „ entraient en infection „ ; leur façon de vivre.

243 **J. de Pas.** *Décanisation à Saint-Omer au XVe siècle. Le Tueur de chiens.* — Article de l'*Indépendant du Pas-de-Calais*, 10 oct. 1910.

244 **J. de Pas.** *Prix de beauté et de chevelure à Esquerdes.* — SAMBull. 1910, t. XII, p. 820-822.

Le miroir et le peigne, adjugés comme prix de beauté et de chevelure, étaient une redevance féodale due au seigneur d'Esquerdes par les titulaires de la seigneurie de Soyecqués, comme le prouvent les démembrements de ce fief, dont le plus ancien date de 1565.

245 **Dr V. Fris.** *Een kindergevecht te Brugge in 1489.* — Volkskunde, 1911, aflev. 3.

C. Histoire des sciences et des lettres.

246 [LX,634]. **A. Roersch.** *L'Humanisme belge, à l'époque de la Renaissance.* (AnÉm. 1911, t. LXI, p. 83-87 = Alfred De Meester; ABelges. 1911, t. XIII, p. 41-43 = Th. Simar; RHE. 1911, t. XII, p. 306-308 = H. De Jongh.)

247 **H. Bosmans,** S. J. *Grégoire de Saint-Vincent.* (Extrait de la Biographie nationale, t. XXI), 16 p.

de Saint-Vincent, célèbre mathématicien, naquit à Bruges, en 1584, où il fit ses humanités au collège des Jésuites. Il entra dans la Compagnie de Jésus, à Rome, en 1605. Il étudia les mathématiques et les sciences exactes à Douai et à Rome, où déjà il se montra partisan des idées astronomiques nouvelles de Galilée. Rentré en Belgique en 1612, il y occupa diverses places dans l'enseignement, notamment à Courtrai; devient aumônier des troupes espagnoles, ensuite professeur de mathématiques à Anvers en 1618 et à Louvain depuis 1621 à 1625. Ce fut l'époque de ses grandes découvertes, par lesquelles il croit entrevoir la solution du problème de la quadrature du cercle. Après un séjour à Rome où il discuta ses idées avec Grienberger, il revint en Belgique, d'où il fut envoyé à Prague. Un double malheur l'y frappa: une attaque d'apoplexie mit un terme à ses inventions et lui fit refuser la chaire de mathématiques au collège de Madrid; peu après le sac de Prague en 1631 détruisit la plupart de ses précieux manuscrits. Découragé et malade, il dut se réfugier à Vienne, et au mois d'août 1632, il revint en Belgique pour y refaire sa santé délabrée. Nommé au collège de Gand, il y resta jusqu'à sa mort, en 1667. Ce fut là qu'il publia en un immense in-folio son grand ouvrage sur la quadrature du cercle l'*Opus Austriacum;* il y commença également la publication d'un autre travail important l'*Opus ad Mesolabium*, dont il ne put achever l'impression.

Grégoire de Saint-Vincent était également très versé en architecture.

Le R. P. Bosmans dresse avec soin la bibliographie des œuvres manuscrites et imprimées du célèbre mathématicien, et retrace

l'histoire des multiples controverses, suscitées par l'*Opus Austriacum*.

Une bibliographie termine cette excellente contribution à l'histoire des mathématiques en Belgique. A. D. M.

248 **H. Rommel.** *In Memoriam. Le comte Thierry de Limburg-Stirum.* — AnÉm. 1911, t. LXI, p. 92-93.

V. ABelges. 1911, t. XIII, p. 138-140. Bibliographie.

249 **L. Willems.** *Het nieuwe Reynaert-handschrift.* — TBB. 1910, t. VIII, p. 97-114.

250 [LX, 90]. **G. Kalff.** *Geschiedenis der Nederlandsche Letterkunde.* 5de Deel. (MBBull. 1911, t. XXV, p. 29-30 = C. Lecoutere.)

251 [LX, 440]. **J. te Winkel.** *De ontwikkelingsgang der Nederlandsche letterkunde.* 3de deel. Haarlem, De erven van F. Bohn, 1910, in-8, 674 p. Fl. 8. (MBBull. 1911, t. XV, p. 29-31 = C. Lecoutere: ouvrage indispensable.)

252 **G. Segers.** *Van Peene herdacht, 1811-1911.* — VKVA. 1911, bl. 19-36.

Korte levenschets van Van Peene (Caprycke 1811 — Gent 1864), gekende tooneelschrijver, dichter van *De Vlaamsche Leeuw*; beoordeeling van zijne werken.

253 **A. Walgrave.** *Gezelliana. Van den nachtegale naar de kerkhofbloemen.* — B. 1911, bd. XXII, bl. 90-93.

254 **Pater Linnebank.** *Van leven en kwijnen.* (Duimptjesuitgave) Delille, Maldeghem, 1910.

Het zijn opstellen vroeger in het *Centrum* verschenen. Men vindt er, onder meer, beoordeelingen over Mauritz Sabbe (Een mei van vroomheid: Brugsche novelle); Cesar Gezelle (Leliën van Dalen); Styn Streuvels (Najaar I en II); Dichter Albrecht Rodenbach, naar de werken van Oorda en Van Puyvelde; Aran Burfs (Dichters uit Vlaanderen).

255 [LIX, 576; LX, 641]. **G. Lepreux.** *Gallia typographica.* T. I. (RHist. 1911, t. CVI, p. 159 = Ph. Lauer.)

256 **K. Burger.** *Buchhändleranzeigen des 15 Jahrhunderts.* Leipzig, Hiersemann, 1911, in-fol., 32 pl. avec texte explicatif. M. 60.

La publication de ces 32 catalogues de libraires, dont 22 appartiennent à l'Allemagne, les autres à divers pays de l'Europe, est importante pour l'histoire de l'art typographique et des sciences. L'ouvrage reproduit une liste de livres imprimés par le célèbre prototypographe W. Caxton.

257 **W. Nijhoff.** *L'art typographique dans les Pays-Bas (1500-1540).* Leipzig, K. W. Hiersemann, 1911, in-fol. 12 pl. par fascicule. M. 12,50 le fasc.

Reproduction avec texte explicatif des caractères typographiques, des marques d'imprimeurs, des gravures sur bois et autres

ornements, employés dans les Pays-Bas, entre les années 1500 et 1540.

10 fascicules de l'ouvrage ont paru. Il y aura 15 à 20 fascicules. Dans les livraisons qui ont vu le jour, Bruges est représentée par HUBERTUS DE CROOCK.

258 **Paul Bergmans**. *Ex-libris manuscrit de Lancelot Blondeel.* Inventaire archéologique de Gand, 1910, fiche 527.

« Il se compose du monogramme de l'artiste : LAB, accompagné d'une truelle de maçon et de la date 1549 ». Cet ex-libris se trouve sur la dernière page de l'ouvrage « *De artificiali perspectiva* » par Jean Pelegrin, 1509. H. H.

259 **G. Caullet**. *Les Ex-libris. Mélanges et documents relatifs aux arts à Courtrai et dans le Courtraisis.* — BGOK. t. VII, 1909-1910, p. 215-227.

Après une note d'introduction, l'A. nous donne une description détaillée des ex-libris d'Antoine de Roore, natif de Courtrai, abbé de St.-Martin de Tournai († 1655) ; d'Ignace de Castro successivement chanoine à N.-D. de Courtrai et à St.-Bavon de Gand († 1762); de l'église St.-Martin à Courtrai (vers 1700) ; des Courtraisiens : de Mulié, Pyl, Vlierynck († curé de Moorseele 1785), Robyn et du chanoine J. de Smet. Planches. M. E.

260 **J. de Pas**. *Ex-libris aux armes de DD. I. Hémart et E. Tirant, abbés de Clairmarais.* Mâcon, Protat, 1910, 2 p. une pl. et fig.

261 **J. de Pas**. *Trois ex-libris de la famille artésienne Camp.* Mâcon, Protat, 1909, avec pl.

D. Histoire de l'art.

Voir aussi la rubrique : *Archéologie.*

262 *Le Vite di piu eccelenti pittori, scultori e architettori scritte da* M. GEORGIO VASARI *pittore e architettore aretino.* Mit kritischen Apparate herausgegeben von KARL FREY. Parte I, Band I. München, G. Müller, 1911, in-4°, XXIV-914 p.

263 **Jac. Mesnil**. *De mysteriespelen en de plastieke kunsten.* — OK. 1911, bl. 109-118 ; 145-156.

Eene belangrijke bijdrage, waarin gewezen wordt op de mogelijke en waarschijnlijke beinvloeding onzer middeleeuwsche beeldensnijders door de toenmalige zoo populaire mirakelen. Van af de laatste helft der 14de eeuw wordt die invloed tastbaar in de retabels. Daar hebben we in de talrijke groepen even zooveel naar 't leven geboetseerde mysterietooneelen, waar het eenerzijds niet aan eigenaardigheid ontbrak, maar waar ook tevens de grondprinciepen der plastiek over 't hoofd werden gezien. Het volk was de richting genegen ; midden de tegenstrijdige strekking der hergeboorte blijft de oude beeldsnijderij haren traditioneelen

gang getrouw, en vindt ze nog een nieuwe uiting in de levensgroote Kerstmis- en Passiegroepen, en ook nog in de zoo eigenaardige beeldenwagens onzer oude optochten. M. E.

264 **Dr F.-A.-F. Orbaan.** *Italië en de Nederlanden.* — Oud Holland, 1910, p. 205-232, 5 pl.

Heeft het over de hollandsche en vlaamsche kunstenaars en geleerden die in Italie verbleven. Onder hen dienen vermeld te worden : Nicolaas van Arras, Egidius van de Riviere, Bril, Van den Broecke, Philips van Winghen, enz.

265 **T. de Wyzewa.** *L'Exposition de l'art flamand du XVIIe siècle au Palais du Cinquantenaire.* — Revue de l'art ancien et moderne, 1910, p. 177-194 ; p. 301-316, fig. et pl.

266 **Max Rooses.** *De Vlaamsche kunst in de XVIIe eeuw tentoongesteld in het Jubelpaleis te Brussel in 1910. De schilderijen.* — OK. 1911, bl. 1-12 ; 41-49 ; 77-85.

267 **L. Dumont-Wilden.** *Exposition de l'art belge au XVIIe siècle à Bruxelles.* — Les Arts, 1910, octobre, p. 1-27, 27 fig.

268 **E. Bertaux.** *L'exposition rétrospective d'art* [*Barcelone*] *1908.* Introduction par D. Mariano de Pano y Ruata et préface par le chan. D. Francisco de Paula Moreno. Saragosse — Paris, 1910, in-fol., 115 p. (RAC. 1911, t. LXI, p. 244-246 = A. Boinet.)

269 **M. des Ombiaux.** *L'exposition de Charleroi et l'art wallon.* — ME. 1911-1912, t. III, p. 34-52.

Quelques pages intéressantes sur la sculpture tournaisienne et wallonne.

270 **R. Lemaire. — Cloquet. — Gevaert.** *De gothische vormen.* — SL. 1911, bd. III, bl. 225-238.

Over beginselen. I. De stijl der middeleeuwen; II. Geen formulen.

271 **Abbé Gab. Célis.** *La cathédrale de St.-Bavon*, 3e édit. Gand, chez l'auteur, boulevard de l'Heirnesse, 5 ; 1911, 40 p. F. 0,50.

V. AnÉm. [LVII, 427; LVIII, 468].

Comme améliorations à apporter à ce guide, signalons : une description de l'architecture du monument; un plan terrier de la cathédrale ; des illustrations mieux soignées. Le bon marché est toujours l'ennemi du beau. A. D. M.

272 **H. Chabeuf.** *La Sainte Chapelle de Dijon.* — RAC. 1911, t. LXI, p. 177-197.

Histoire et description de l'architecture et de l'ornementation de ce monument détruit lors de la Révolution française.

273 **F. Donnet.** *L'architecte de l'église des Jésuites à Anvers.* — CRABull. 1910, t. XLII, p. 25-72.

Divers auteurs attribuent la paternité des plans de l'église de Saint-Ignace, les uns au Père d'Aguillon de Bruxelles, les autres

au Frère Huyssens de Bruges; d'autres enfin à P.-P. Rubens. M. D. examine la valeur des principaux témoignages dont il établit la filiation; il étudie surtout une précieuse collection de plans et de dessins de l'époque avec mentions explicatives à la plume, conservée aux archives de l'église Saint-Charles Borromée, ancienne église Saint-Ignace, à Anvers. Cette collection du reste fut examinée autrefois par M.M. Rooses et dernièrement par le R.P. Braun. M. D. est d'avis: « que c'est au P. Scribanus qu'il faut attribuer l'idée première de la construction de la nouvelle église des Jésuites...; que c'est au Père d'Aguillon que cette charge a été confiée; que celui-ci a tracé divers plans qui n'ont pas été acceptés, et que probablement même il a établi les bases sur lesquelles le projet définitif a été échafaudé, mais que la mort l'a empêché de parfaire son œuvre; que le travail a été repris, remanié et reconstitué par le Frère Huyssens, de telle manière qu'on peut affirmer que celui-ci est réellement l'architecte de l'église; et enfin, que Rubens pour certaines parties de l'œuvre, a prodigué ses conseils et fait admettre ses avis, et qu'il a même pris une part prépondérante à la conception du décor et de la partie ornementale du nouveau temple. » Il semble que c'est à bon droit que M. D. admet contrairement à l'opinion du R. P. Braun, une participation active de P.-P. Rubens à la partie architecturale du monument. A. D. M.

274 *Catalogue of early German and Flemish woodcuts preserved in the department prints and drawings of the British Museum.* London, H. Frowde, in-4°., 2 vol.

275 **Prof. Dr H. Visscher.** *Die Holzskulptur in den Niederlanden. I Bd. Das erzbischöfl. Museum zu Utrecht.* Berlin, Bard, in-fol., 32 Tafeln. M. 50.

276 **J. De Pas.** *Note sur deux sculptures du XIVe siècle: a) sommet de tympan trouvé à Saint-Omer; b) Vierge d'Escœuilles.* (Extrait du SAMBull. 1910, t. XII.) Saint-Omer, H. D'Homont, 1911, in-8, 8 p. et 2 pl. h.-t.

a) Le Christ resuscité et triomphant en pierre blanche du pays de St-Omer est une œuvre remarquable du XIVe siècle et s'inspire du style d'Amiens. On y a découvert des traces de polychromie.

b) La vierge d'Escœuilles, statue en chêne du XIVe siècle, d'une exécution plutôt grossière, présente toutefois un caractère archéologique d'un vif intérêt. M. d. P. rappelle ici le pèlerinage et la dévotion dont cette Vierge était l'objet. Elle était vénérée à l'église d'Escœuilles sous le vocable de Notre-Dame des Fous. A. D. M.

277 **H. Chabeuf.** *Les pleurants des tombeaux des ducs de Bourgogne.* — Bull. des Musées de France, 1910, p. 43-45.

V. AnÉm. [LX, 296]. Étude sur leur nombre.

278 **J. Baschet.** *La peinture flamande.* Paris, Per Lamm et Cie, 1911, in-8°, 173 p. 26 gr.

279 **W. Bode.** *Great masters of Dutsch and Flemish painting.* Translated by MARGARET CLARKE. London, Druckwooth, 1911, in-8°, IX-358 p., grav.

280 **Emile-Bayard.** *Les Grands maîtres de l'art. Biographie des artistes célèbres : Giotto, Van Eyck, Memling,* etc. Paris, Garnier frères, in-16, 1911, 556 p. avec 70 grav.

281 *De grootste meesters in de schilderkunst, 120 gekleurde afbeeldingen naar beroemde schilderijen van de vroegste italiaansche kunst en nederlandsche primitieven af, tot aan het einde van de 18de eeuw,* beschreven door A. PHILIPPI. Leiden, A.-W. Sijthoff, 1911, in-4°, 120 pl.

282 **E. Heidrich.** *Alt-niederländische Malerei. 200 Abbildungen mit geschichtliche Einführung und Erläuterungen.* Jena, E. Diederichs, 1911, in-8, 278 p.

283 **J. E. Jansen.** *La peinture à l'abbaye du Parc et catalogue historique et descriptif des tableaux.* — AnABAn. 1911, t. LXIII, p. 115-259.

Description et renseignements historiques concernant les manuscrits anciens, enluminures, fresques, verrières et principalement les tableaux de valeur que l'abbaye possède. Signalons parmi les artistes qui ont contribué à enrichir l'abbaye du Parc Ant. Claeissins (?) et un autre brugeois le chanoine Alexandre Courtmans (1607-1690), peintre-miniaturiste et dessinateur (p. 127).

284 **Lady Victoria Manners.** *Lady Wautage's collection of pictures.* — The Connoisseur, 1910, juillet, p. 155-163, fig.

Tableaux des écoles flamandes et italiennes.

285 **Jan Bols.** *Nog over oude schilderijtjes.* — VKVA. 1911, bl. 155-160, 2 pl.

Vervolg op eene in 1903 gelezen studie, getiteld *Oude schilderijtjes met opschriften in verzen* (VKVA. 1908, bl. 217 ; zie ook *Biekorf,* 1904, blz. 127-128 en 137-142). Schrijver heeft weer twee tafereeltjes van dezelfde reeks in handen gekregen ; hij geeft er de beschrijving van en treedt in eenige bijzonderheden nopens het vermaarde boek *Pia desideria* van HERMANUS HUYS, in welks houtsneden de schilder zijne onderwerpen gevonden heeft.

286 **J.-M. Raulin.** *La nativité d'Autun et quelques autres portraits du chevalier de Bourgogne Nicolas Rolin.* — ME. 1910-1911, t. II, p. 670-686 (à suivre.)

Avant d'étudier les portraits de Nicolas Rolin, dont le plus fameux figure sur la « Nativité » d'Autun, l'auteur rappelle brièvement les grandes étapes de la vie du chancelier de Philippe le Bon et du cardinal Jean Rolin, son fils.

287 **Willy Scheffler.** *Die Porträts der deutschen Kaiser und Könige im späteren Mittelalter von Adolf von Nassau bis Maximilian I (1292-1519).* — Repertorium für Kunstwissenchaft, 1910, p. 318-338, 421-442, 509-524.

Dans la série des portraits des empereurs et rois d'Allemagne, nous trouvons ceux : d'Éléonore de Portugal, de Maximilien I, de Marie de Bourgogne.

288 **Campbell Dodgson.** *Drei Studien.* — Jahrbuch der Kunsthistorischen Sammlungen des allerhöchsten Kaiserhauses, 1910, t. XXIV, p. 1-13, pl. et fig.

La seconde étude a trait à une représentation de l'accident de chasse survenu à Marie de Bourgogne en 1482.

289 **Chan. Van den Gheyn.** *L'origine gantoise du retable de l'Agneau mystique.* — GOGBull. 1911, t. XIX, p. 171-190.

Messieurs Six d'Amsterdam et Fourcaud de Paris émirent dernièrement l'opinion que le retable de l'Agneau fut commandé par Guillaume IV, comte de Hollande. M. le chanoine V. d. G. s'en tient résolument à l'opinion traditionnelle ; l'Agneau mystique fut commandé à Hubert Van Eyck par Josse Vydt, fut commencé à Gand et peint pour la chapelle de Vydt, à l'église Saint-Jean. Il examine et réfute un à un les arguments de la partie adverse. M. Fris (GOGBull. *l. c.* p. 188-191) confirme les preuves de son collègue, par le témoignage de Marc Van Vaernewyck. L'article de Th. Reinach, v. AnÉm. [LX, 685], n'est pas cité.

A. D. M.

290 **José de Figueiredo.** *Arte portugueza primitiva: O pintor Nuño Gonçalves.* Lisboa, 1910, in-4° (GBA. 1911, 4 pér., t. V, p. 427-435 = P. Lafond. L'initiation du grand peintre portugais est due en grande partie à Jean Van Eyck et n'est qu'une des nombreuses manifestations de l'influence de l'art flamand sur l'art portugais au XIV° et XV° siècle.)

291 **E. Bertaux.** *Un maître portugais du XV° siècle : Nuño Gonçalves.* — Rev. de l'art ancien et moderne, 1910, p. 213-226, fig. et pl.

La vie et les œuvres de ce peintre dont la technique est apparentée à celle des maîtres flamands. Cf. *The Burlington Magazine*, 1910, p. 340-348; *Revue archéologique*, 1910, t. XVI, p. 236-242; voir numéro précédent. A. D. M.

292 **P. Leprieur.** *Un portrait d'enfant du XV° siècle.* — GBA. 4 pér., t. V, p. 204-208.

Charmant portrait d'enfant donné au Louvre par la Société des amis du Louvre; appartient à l'école française de Fouquet; œuvre probable de Burdichon; est peut-être le portrait du Dauphin, Charles, second fils de Charles VIII et d'Anne de Bretagne.

293 **M. F. Friedländer**. *Eine Bildnisstudie Jean Fouquet.* — Jahrbuch der Kgl. Preussischen Kunstsammlungen, 1910, p. 227-230, 2 fig. et pl.

Deux portraits dessinés, attribués à Jean Fouquet: l'un appartient au Cabinet des Estampes à Berlin, l'autre à M. J. P. Heselstine, de Londres.

294 **E. de Liphart**. *Les deux panneaux du Maître de Flémalle au musée de l'Ermitage.* — RAC. 1911, t. LXI, p. 197-205.

Reprise des arguments invoqués par M. Hulin, en faveur de l'attribution de l'œuvre du Maître de Flémalle à Robert Campin, de Tournai. La biographie de Campin d'après M. Houtart.

295 *Les chefs-d'œuvre de Roger van der Weyden*. Bruxelles, Vromant et Cie, s. d. [1911], in-16°, F. 0,75.

Notice, bibliographie, 31 reproductions.

296 **M. Houtart**. *Roger de la Pasture.* — RT. 1911, t. VII, p. 33-37.

M. H. corrige la biographie de Roger de la Pasture communiquée par le Comité du groupe des Beaux Arts de l'Exposition de Charleroi. Se basant sur les données des archives et les résultats d'études récentes, il conclut : « Né à Tournai en 1399, Roger de la Pasture apprit la peinture chez un maître tournaisien, Robert Campin. L'arrivée en Flandre des frères Van Eyck, lorsqu'il avait passé vingt ans, influença sans doute son développement artistique ; mais il ne fut pas, à proprement parler leur élève. Sorti de l'atelier de Campin en 1432, avec le grade de maître, il fut bientôt engagé par le magistrat de Bruxelles pour les travaux de l'hôtel-de-ville ».

297 [LX, 696]. **A. de Ceuleneer**. *Justus van Gent.* (MBBull. 1911, t. XV, p. 136-137 = P. Graindor ; RAC. 1911, t. LXI, p. 249-250 = J. Casier ; RG. 1911, t. XCIII, p. 156-157 = A. Roersch.)

298 *Les chefs-d'œuvres de Hans Memling*. Bruxelles, Vromant et Cie, s. d. [1910], in-16. F. 0,75.

Courte notice de 2 pages, bibliographie sommaire, 26 planches.

299 *H. Memling. Der Altarschrein im Dom zu Lübeck. 1491.* 9 Kupferätzgen nach neuesten Orig.-Aufnahmen., 90,5 × 65,5 cm. 1 Bl. Text. Lübeck, Möller, M. 100.

300 **E. Durand-Gréville**. *Une « Vierge » de Memling au Musée de Saint-Sébastien.* — RAC. 1911, t. LXI, p. 208-221.

301 **A. Troubnikov**. *Piotr velikii i « Strachnyï Soud » Memlinga* (*Pierre le Grand et le « Jugement dernier de Memling »*. — Staryé Gody, 1910, octobre, p. 13-18, 3 pl.

302 **M. J. Friedländer**. *Ambrosius Benson als Bildnismaler.* = Jahrbuch der Kgl. Preussischen Kunstsammlungen, 1910, p. 139-148, pl. et fig.

Les portraits dans l'œuvre d'Ambroise Benson.

303 [LX, 116]. **Harald Brising.** *Quentin Metsys.* (ABelges. 1911, t. XIII, p. 3-7 = H. Hymans. Critique plusieurs thèses de l'auteur; atteste la valeur de cette publication.)

304 **G. Glück.** *Les tableaux de Peter Bruegel le vieux au Musée impérial à Vienne.* Traduit de l'allemand. Bruxelles, Van Oest, 1911, in-4, 53 p. Av. 15 pl.

305 *Das Altarwerk der beiden Brüsseler Meister* JAN BORMANN *und* BERNAERT VAN ORLEIJ *in der Pfarrkirche zu Güstrow.* Güstrow, Opitz et Cie, 1911, in-8, 10 pl.

306 **Hans Jantzen.** *Jan Scorel und Bramante.* — Der Cicerone, 1910, p. 646-647.

307 **H. Hymans.** *Antonio Moro, son œuvre et son temps.* Bruxelles, Van Oest, 1910, in-4°, 199 p. (ABelges. 1911, t. XIII, p. 61-62 = Ch. Pergameni.)

308 **Lionel Cust.** *Notes on pictures in the royal collections: XVIII. On some portraits attributed to Antonio Moro, and on a life of the painter by H. Hymans.* — The Burlington Magazine, 1910, octobre, p. 3-4.

309 **J. Weale.** *Peintres brugeois. Les Claeissins (1500-1656).* — AnÉm. 1911, t. LXI, p. 26-76.

Imitateurs des grands maîtres, les Claeissins restèrent les gardiens fidèles des traditions du pays. M. W. publie ce qu'il est parvenu à réunir au sujet de : Alard Claeissins († 1581); Pierre Claeissins I (1499-1576) et ses trois fils : Gilles († 1622), Pierre II († 1623), Antoine († 1613). Pour chacun d'entre eux, M. W. communique les données des sources, relativement à leur vie et à leurs œuvres. Il décrit avec soin leurs tableaux, distinguant leurs œuvres certaines, de celles qui leur sont attribuées.

Excellent chapitre de l'histoire de la peinture à Bruges.

A. D. M.

310 **W. Bombe.** *Un pittore fiammingo nell' Umbria (Arrigo van den Broek.).* — Rassegna d'arte umbra, 1910, p. 14-21.

V. plus haut n° 264.

311 **Meautre de Lapouyade.** *Un maître flamand à Bordeaux: Lonsing, 1739-1799.* Paris, J. Schemit, 1911, in-4°, 109 p. av. 23 pl.

312 **Bled.** *Portrait de Sœur Françoise de Saint-Omer.* — SAMBull. 1911, t. XII, p. 869.

Sœur Françoise Taffin, fondatrice de la Congrégation des religieuses de la Pénitence, dites Capucines.

313 **Cte P. Durrieu.** *L'enlumineur et le miniaturiste.* (Extr. du compte rendu des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles lettres, 1940) Paris, Picard, 1910, in-8, 16 p.

Il y a lieu de distinguer le minituriste de l'enlumineur. La signature de l'un se trouve à l'intérieur ou au bord de la miniature ; celle de l'autre se place à la fin du manuscrit.

314 **F. de Mély**. *Signatures de primitifs. Le « Josèphe » de la Bibliothèque Mazarine (ms. 1581) et ses enlumineurs : Jean Pichore, Jean Serpin, Nicolas Huse.* — GBA. 1911, 4 pér., t. V, p. 301-308.

La série d'encadrements de style flamand sont de l'école de Bruges, de celle des artistes qui ont enluminé les manuscrits de Louis de Gruuthuuse. L'auteur relève les inscriptions décoratives qu'on peut lire sur les miniatures et revient sur l'identification de l'inscription PAVO avec la signature de De Pauw, miniaturiste brugeois.

315 **F. de Mély**. *Les miniaturistes et leurs signatures : à propos de l'exposition du Burlington Club.* — Revue archéologique, 1910, p. 350-377, fig.

316 **L. Deslisle**. *Le miniaturiste parisien Honoré.* — Journal des savants, 1910, p. 385-390.

Contrairement à la thèse de M. de Mély, M. D. ne croit pas que les miniaturistes aient été obligés de signer leurs œuvres à partir du XIIIe siècle.

317 **Sir M. Conway**. *Giovannino de' Grassi and the brothers of Limbourg.* — The Burlington Magazine, 1910, December, p. 144-149, 2 pl.

« On savait déjà que les frères Limbourg visitèrent Florence : ainsi, une *Présentation de la Vierge* peinte par T. Gaddi a Sancta Croce... est reproduite dans une miniature de la Purification, dans les *Très riches heures du duc de Berry*. Aujourd'hui on trouve une trace de leur passage à Milan sur le livre de dessins de Giovannino de' Grassi, artiste employé aux travaux de la cathédrale à la fin du XIVe siècle : une page de ce livre, conservé à la bibliothèque de Bergame, représente au trait le sanglier et les chiens, scène principale d'une miniature bien connue des *Très riches heures : la chasse au sanglier dans le bois de Vincennes* ». RAA. 1910, t. I, p. 156-157.

318 **Dom S. Braun**. *Notes d'art religieux. Le bréviaire Grimani.* — Revue liturg. et bénédict. 1911, 2e sér., t. I, p. 25-38 ; 302-305 2 pl. h.-t. (à suivre).

Communique les conclusions d'une savante étude de M. Foggiola, qui sert d'introduction à la somptueuse reproduction du Bréviaire Grimani par MM. Morpurgo et S. de Vries.

319 **P. Durrieu**. *Les « Très belles Heures de Notre-Dame » du duc Jean de Berry.* — Rev. archéologique, 1910, p. 30-51 ; 246-279.

« Histoire d'un manuscrit dispersé par fragments entre la bibliothèque de Turin (aujourd'hui brûlée), les bibliothèques du Bon M. de Rotschild, du prince Trivulzio et le Musée du Louvre. M. D. divise ces diverses miniatures en trois séries : celles qui ont été peintes à l'origine pour le duc Jean de Berry, celles qui furent peintes pour Guillaume IV, comte de Hainaut et de Hollande,

d'autres enfin qui trahissent le style d'un atelier flamand du milieu du XVe siècle. Seconde partie de l'article : restitution intégrale du manuscrit dans son état primitif, avec une liste des abréviations employées. » RAA. 1910, t. I, p. 85, p. 136.

V. AnÉm. [LX, 716].

320 [LX, 716]. **R. P. van den Gheyn.** *Histoire de Charles Martel.* (Annuaire de la Société d'archéologie de Bruxelles, 1911, p. 24-25; ABelges. 1911, t. XIII, p. 33-35 = J. Brassinne.)

321 [LIX, 611; LX, 719]. **R. P. van den Gheyn.** *Le Bréviaire de Philippe le Bon.* (Annuaire de la Soc. d'Archéologie de Bruxelles, 1911, p. 22-23.)

322 **R. P. van den Gheyn,** *Deux livres d'Heures* (n° 10767 et 11051 de la Bibliothèque royale de Bruxelles) *attribués à l'enlumineur Jacques Coene.* Bruxelles, Vromant et Cie, 1911, in-18, 51 pl., av. 18 p. de texte.

323 **G. Coquiot.** *Les Gobelins.* — L'art décoratif, 1910, p. 177-198, 21 fig.

Histoire et reproductions.

324 **H. Krains.** *Les Tapisseries bourguignonnes du Musée de Berne* (Extrait du Thyrse, 1911, mars). — RT. 1911, t. VII, p. 41-43.

Une étude de Mgr Stammler établit que parmi ces tapisseries, il s'en trouve deux « les légendes de Trajan et de Herkinbald » et « l'Adoration des Mages », qui sortent probablement d'un atelier de Bruxelles. La première aurait été composée d'après des tableaux de Roger de la Pasture, exécutés en 1436 pour l'hôtel de ville de Bruxelles ; l'autre, d'après un dessin d'un peintre de l'école des Van Eyck. Les quatre tapis, avec sujets historiques tirés de la vie de Jules César, auraient été exécutés par un atelier de Tournai. Une sixième pièce provient du camp de Charles le Téméraire et devint le butin des Bernois après les batailles de Grandson et de Morat. Elle est d'après M. Kr. au chiffre de Charles le Téméraire et provient peut-être d'un atelier bruxellois.

A. D. M.

325 **A. Weese.** *Die Cäsar-Teppiche im historischen Museum zu Berne.* Berne, Francke, in-fol., 4 pl. et notice. (GBA. 1911, 4 pér., t. V, p. 435-436 = C. De Mandach : cette publication mérite l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'art flamand et franco-flamand.)

326 **M. Hénault.** *La tapisserie du « Tournoi » au musée de Valenciennes.* — Revue de l'art ancien et moderne, 1910, p. 145-156, fig. et pl. h.-t.

Philippe-le-Beau, Charles VIII et Jeanne la Folle peuvent vraisemblablement être identifiés avec certains spectateurs du tournoi.

327 **A. Guesnon.** *Une tapisserie du Musée de Saint-Omer.* — Statistique monumentale de la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais, 1910.

Cette tapisserie a fait partie d'une suite de 8 pièces exécutées d'après des gravures faites au XVIe s. et qui avaient pour titre « *Histoire fort plaisante de la vie pastorale et la fin d'icelle.* » Elle porte comme marque une broche de tapissier avec fleurs de lys. L'auteur croit quelle est l'œuvre d'un atelier brugeois établi à Paris, au XVIIe siècle.

328 **J. B.** *Two tapestries woven by Wilhelm de Pannemaker.* — Bull. of the Metropolitan Museum of art. New-York, 1910, p. 166-168.
Complément à un article précédent. V. AnÉm. [LX, 726].

329 [LX, 727]. **F. Crooij.** *Les orfèvreries anciennes conservées au trésor de Hal.* (Annuaire de la Soc. d'archéologie de Bruxelles, 1910, p. 21.)

330 **L. et F. Crooij.** *L'orfèvrerie religieuse en Belgique, depuis la fin du XVe siècle jusqu'à la Révolution française.* Bruxelles, Vromant, 1911. (ABelges. 1911, t. XIII, p. 117-119 = M. Laurent.)

331 **P. Landormy.** *Histoire de la musique.* Paris, Delaplane, 1910, in-16°, 348 p. F. 4. (ABelges. 1911, t. XIII, p. 56-60 = P. Bergmans. L'école belge n'a pas la place qu'elle est en droit d'occuper,)

332 **G. Caullet.** *Musiciens de la Collégiale Notre-Dame à Courtrai, d'après leurs testaments.* (Mémoires du Cercle hist. et arch. de Courtrai.) Courtrai-Bruges, « Flandria », 1911, in-8, 150 p. 4 pl. Fr. 5,30.

Sommaire :

Introduction.

Aperçu général sur l'art musical en l'église Notre-Dame : *chantres, phonasci* (*Massenus de Gand, Barbion, Fabri, etc.*), *organistes, confrérie Sainte-Cécile, École de musique, etc.*

Les testaments : I. *G. van Dale.* II. *Pierre de la Rue alias de Vico.* III. *Philippe Paillette de Bruges.* IV. *Jacques van Thielt, de Wervicq.* V. *Roger van Ooteghem.* VI. *Adrien Thibaut, dit Pickart, d'Ath.* VII. *G. Maelfait.* VIII. *Les van den Berghe* : (*Guillaume, Roger*). IX. *Les Canis* (*de Hondt*) : *François, Pierre, Corneille et Jean.* X. *Les van den Broele* (*Brulé*). XI. *L. Ogiers.* XII. *Phil. van der Gracht.* XIII. *J. Leo.* XIV. *Ch. Bruneel.* XV. *J. des Persyn.* XVI. *Roger de Hane.* XVII. *J. Bertram.* XVIII. *Les Kindt : Guill. I et II, Jacques.* XIX. *J. Paridaen.* XX. *J. van de Walle.* XXI. *Antoine de Smet.*

Documents et annexes.

333 **Wirth.** *Der Untergang des niederländischen Volksliedes.* Den Haag, M. Nijhoff, 1911, in-8, xvi-357 p.

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

334 **Dom Louis Gougaud.** *Les chrétientés celtiques.* (Bibl. de l'enseignement de l'histoire.) Paris, Gabalda, 1911, in-12, xxxv-410 p. F. 3,50.

335 **Chr. Reuter.** *Ebbo von Reims und Ansgar. Ein Beitrag zur Missionsgeschichte des Nordens und zur Gründungsgeschichte des Bistums Hamburg.* — HZ. 1910, t. CV, p. 237-284.

336 **L. Bril.** *Les premiers temps du christianisme en Suède. Étude critique des sources littéraires hambourgeoises.* — RHE. 1911, t. XII, p. 231-242 (suite — à suivre.)

II. Les sources concernant la vie de S. Rimbert. 1. Analyse de la *Vita Rimberti* ou essai de biographie du Saint. Saint Anschaire aurait retiré S. Rimbert de la *Cella* de Thourout pour en faire le compagnon de son apostolat. 2. Étude critique de la *Vita Rimberti* auctore anonymo. 3. Adam de Brême et ses renseignements sur Saint Rimbert.

V. AnÉm. [LXI, 153].

337 **L. Salembier.** *A propos de Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai.* — SECMém. 1910, t. XXIV, p, 98-126.

Bio-bibliographie.

338 **L. Knappert.** *Geschiedenis der Nederlandsche hervormde kerk gedurende de 16e en 17e eeuw.* Amsterdam, 1911, in-8°, VIII-312 bl. met 14 portr. G. 4,75.

339 [LX, 329]. **A.-C. De Schrevel.** *Établissements et débuts des Carmes à Bruges.* (ABelges. 1911, t. XIII, p. 13 = J. Cuvelier: bonne contribution à l'histoire ecclésiastique et à l'histoire médicale de nos provinces au début du XVIIe siècle; MBBull. 1911, t. XV, p. 204-205 = H. De Sagher.)

340 [LX, 328]. **Mgr Hautcœur.** *Histoire de l'abbaye de Flines,* 2e édit. (RQH. 1910, t. LXXXVIII, p. 677-679 = J. Peter.)

341 **M. l'abbé Pastoors.** *Les sœurs hospitalières de Bourbourg pendant la Révolution.* — SEPCBull. 1911, t. XVI, p. 51-62.

Publie quelques documents inédits, tirés du greffe de la cour de Douai, relatifs aux difficultés et persécutions que subirent les sœurs hospitalières de Bourbourg au commencement de la Révolution ; ces difficultés ont trait à l'abandon du costume religieux.

342 **T. L. et E. L.** *La fin tragique des curés intrus d'Armentières et de Sailly-lez-Lannay.* — SEPCBull. 1911, t. XVI, p. 71-75.

Ils furent condamnés à mort comme faux monnayeurs, le 17 juillet 1794.

343 *De Missionarissen van Scheut. Beknopt overzicht over het ontstaan, de uitbreiding, de missiën en werken der Congregatie van het Onbevlekt Hart van Maria*. Scheut-bij-Brussel, Drukkerij van het Missiehuis, 1911, in-8, 96 bl.

I. De Congregatie van Scheut in Europa : hare stichting, uitbreiding en inrichting; II. De Congregatie in de Missiën van China en Mongolie, Belgisch Congo, en de philippijnsche eilanden.

344 **J. Samyn**. *Drie Zouaven-Zendelingen. Jules Van Oost, van Aerseele, Felix d'Hoop en Adolf Looseveldt van Thielt*. Thielt, Gezusters Samyn, 1911, 256 bl. met protr. F. 2.00.

345 **Em. Rabbaey**. *Ferdinand Verbiest, 1623-1688*. Tweede uitgave. Pitthem, J. Veys, 1911. F. 1,50.

b) *Histoire religieuse spéciale.*

α) INSTITUTIONS ET DROIT PUBLIC.

346 [LX, 738]. **E. Lesne**. *L'origine des menses dans le temporel des églises et des monastères de France au IXe siècle*. (RHE. 1911, t. XII, p. 95-98 = P. Demeuldre; MA. 1910, t. XXIII, p. 335-341 = R. Poupardin.)

347 [LX, 739]. **E. Lesne**. *Histoire de la propriété ecclésiastique en France. T. I. — L'origine des menses dans le temporel des églises et des monastères de France au IXe siècle*. (RHE. 1911, t. XII, p. 94-98 = P. Demeuldre; MA. 1910, t. XXIII, p. 335-341 = R. Poupardin.)

β) CROYANCES, DOGMES ET HÉRÉSIES.

348 **A. Bros** et **O. Habert**. *Où en est l'histoire des religions ? Celtes, Germains et Slaves*. — La revue du clergé français, 1911, t. LXV, p. 641-671.

I. *Les Celtes ou Gaulois*. 1° Peuplades de la Gaule à l'âge de bronze ; 2° Généralités sur la religion des Celtes ; 3° Culte du Soleil ; 4° Arbres, montagnes, animaux sacrés ; 5° Idoles, dieux, lieux de culte, rites funéraires ; 6° Prêtres et druides ; 7° L'époque gallo-romaine ; 8° Survivances païennes.

II. *Les Germains et les Scandinaves*. 1° Généralités, les peuples germains ; les sources ; les dieux ; 2° Le culte.

III. *Les Slaves*.

Bibliographie.

349 **L. Cristiani**. *Josse Clichtove et son Antilutherus*. — RQH. 1911, t. LXXXIX, p. 120-134.

Le 3 octobre 1524, paraissait à Paris, chez *Simon de Colines*, libraire juré en l'Université, un ouvrage en trois livres, intitulé : *Antilutherus Judoci Clichtovei Neoportuensis, Doctoris theologi*,

Tres libros complectens. C'est cet ouvrage de notre compatriote, l'humaniste Clichtove de Nieuport (1472-1543), que M. Cr. nous fait connaître. La réfutation de Clichtove vise trois ouvrages différents de Luther : le premier livre réfute la théorie luthérienne de *la liberté chrétienne et évangélique*, et prouve que l'Église et ses chefs ont le pouvoir d'imposer des obligations sous peine de faute grave et de les sanctionner.

Le second s'élève contre la suppression de la messe privée par Luther et contre la doctrine du sacerdoce universel ; il y est prouvé que l'Eucharistie est un sacrifice véritable, ce que Luther avait nié.

Le troisième traite des vœux monastiques, violemment attaqués par le moine-apostat dans son livre : *De votis monasticis judicium* (nov. 1521). R. D. S.

γ) DISCIPLINE ET CULTE.

350 [LX, 499]. **A. Fierens.** *De geschiedkundige oorsprong van den aflaat van Portiunkula met een aanhangsel.* (RHE. 1911, t. XII, p. 102-107 = F. Callaey. O. M. C. ; Studiën, 1910, t. LXXIV, p. 349-350; De Katholiek, 1911, t. CXL, p. 236-243.)

351 **H. Netzer.** *L'introduction de la Messe romaine en France sous les Carolingiens.* Paris, Picard, 1911, in-8, vi-366 p. F. 7,50. (RQH. 1911, t. XC, p. 177 = F. Cabrol : livre utile, apprécie exactement l'influence de Pépin et de Charlemagne, mais a le tort, pour apprécier la réforme grégorienne, de s'appuyer sur l'édition du sacramentaire dit grégorien, donnée par H. Ménard, édition qui doit être décidément abandonnée.)

352 **Dr. Bruder.** *Die liturgische Verehrung des hl. Bonifacius in Kloster und Diözese Fulda vom 8 Jahrhund. bis zur Gegenwart.* — Studien u. Mitteilungen aus dem Benedikt. und Cisterc. Orden, 1910, t. XXXI, p. 585-607.

Cet article contient les parties propres des messes, aux jours de *vigilia, festivitas, octava, et ordinatio S^ti^ Bonifacii martyris ;* une messe *in veneratione S^ti^ Bon.;* une messe *in dedicatione Ecc^ae^ S^ti^ Bon.;* tirées du Cod. Vat. Lat. 3548, du Cod. A, II, 52 de la königlichen Bibliothek de Bamberg et du Cod. A, a, 68 de la Ständische Landesbibl. de Fulda.

Il renferme aussi les propres des heures canoniales, à ces différents jours : l'éloge de Saint Boniface dans le martyrologe de Fulda (IX-Xe s.) et les différents offices de 1732, 1862, 1844, ainsi que les indications liturgiques de 2 fêtes du Saint, spéciales au diocèse de Fulda : la fête de l'ordination et celle de la translation des reliques.

L'article se termine par une courte notice concernant le culte de Saint Boniface dans la collégiale des SS. Boniface et Blaise, d'abord à Grossen Borla, puis à Fulda. R. HOORNAERT.

353 **Gab. Celis**. *Gent, Stad van Maria*. Gent, bij den schrijver, Heirnislaan, 5, 1911, in-8, 116 bl. F. 1.50.

Geschiedkundige aanteekeningen nopens de menigvuldige Mariabeelden in of bij Gent bijzonder vereerd. Dit boek zal met genoegen gelezen worden; velen nogthans zullen beklagenswaardig vinden dat de schrijver over het algemeen verzuimt de bronnen en boeken aan te wijzen, waaruit hij zijne gegevens put of ze ten minste niet volledig aanduidt. Zeer wenschelijk ware het bij voorbeeld te weten waar de oorkonden en confrerieboeken berusten, door den schrijver opgegeven. R. D. S.

δ) ASCÉTISME ET VIES DES SAINTS.

354 **B. Heurtebize**. *Saint Eleuthère*. — DTC. 1911, fasc. 33, col. 2320 Simple notice.

355 **Vacandard**. *Saint Éloi*. — DTC. 1911, fasc. 33, col. 2340-2349. Vie, œuvres et doctrine. Excellente biographie.

356 [LX, 502]. **Schmitt**. *Der hl. Bonifacius*. (RHE. 1911, t. XII, p. 164.)

357 **Charles-Roux**. *Saint Gilles. Sa légende, son abbaye, ses coutumes*. Paris, Lemerre, 1911, in-4°, 363 p. F. 50.

ε) HISTOIRE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

358 **L'Abbé A. De Poorter**. *Un traité de théologie inédit de Gautier de Bruges. « Instructiones circa divinum officium »*. (Société d'Émulation de Bruges, Mélanges, V.) Bruges, De Plancke, 1911, in-8°, XII-44 p.

Le traité que publie l'érudit bibliothécaire de la ville de Bruges, date de la fin du XIIIe siècle; c'est un sommaire de doctrine théologique écrit pour les prêtres qui ont charge d'âmes; il comprend deux parties: dans la 1re partie, l'auteur établit que la rémission des péchés par la pénitence n'est possible que si la faute est connue; il indique ensuite comment on connaît et comment on distingue les fautes. La 2de partie parle des remèdes contre le péché. Ces remèdes sont les sept sacrements, surtout la pénitence qui est traitée en dernier lieu et plus longuement. L'introduction critique nous apprend que l'auteur du traité est le frère mineur Gautier, *ortus Brugis in Flandria*, qui étudia à Paris, devint, vers 1278, ministre provincial de Touraine, et, en 1280, évêque de Poitiers. Il eut ensuite des démêlés avec Philippe-le-Bel et le Pape Clément V. Il mourut en 1307, relégué dans un couvent de son ordre.

Il n'est pas sans intérêt de constater la faveur dont jouit en pays flamand le traité de Gautier; il a été en effet étudié et copié dans trois grandes abbayes du Comté de Flandre: les

Dunes (Ms. 222 de la Bibl. de Bruges); Saint-Bertin (Ms. 299 de la Bibl. de Saint-Omer)'; Saint-André (fragment aux Archives de l'État à Bruges). M. l'abbé De Poorter a pris le texte courant dans le ms. des Dunes, en tenant compte des variantes indiquées par les autres mss. Disons pour conclure que cette édition est très soignée et faite d'après les règles de l'Acad. Royale de Belgique. Une seule remarque: l'éditeur ne pouvait-il donner quelques renseignements sur la valeur du traité. Jusqu'à quel point est-il original? Ne se range-t-il pas dans une catégorie d'ouvrages semblables de la même époque? R. D. S.

359 **P. Edouard d'Alençon**. *Éloi de la Bassée*. — DTC. 1911, fasc. 33, col. 2349-2350.

Théologien. Né à La Bassée (Nord) en 1585, mort à Lille en 1670. Œuvres.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. [1]

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

1. MÉTHODOLOGIE.

360 **M. Schoengen**. *Over ontsmetten en herstellen van handschriften.* — NAB. 1910-1911, t. XIX, bl. 219-239.

Wijst de nieuwe methoden en de nieuwe middelen aan, die thans bij het herstellen van handschriften en archivalia gebruikt worden

---

(1) La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la Bibliographie des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 18*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des *Annales*, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

Les comptes rendus d'ouvrages annoncés précédemment ne sont renseignés que dans la Bibliographie des fascicules de mai et de novembre.

naar het voorbeeld van hetgeen P. Ehrle, S. J., in het Vaticaansch archief verricht. Eene vertaling van P. Ehrle's „*Herstellingsmethoden in de Vaticaua toegepast*" wordt in bijlage gegeven. (Zie AnÉm., t. LX, 1910, bl. 95.)

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

361 **D. Julian Paz.** *Archivo general de Simancas. Catalogo I: diversos de Castilla.* (Extrait de la Rivista de Archivos, Bibliotecas y Museos). Madrid, 1904-1910, 325 p. (pas dans le commerce.) (ABelges. 1911, t. XIII, p. 187-188 = H. Longhay.)

362 **de Loisne.** *Inventaires du trésor de Saint-Vaast d'Arras, de 1493 et 1544.* — Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin archéologique, 1910, p. 205-219.

363 **A. Hulshof.** *Oorkonden in de „Archives nationales" te Parijs aangaande de betrekkingen der hollandsche graven uit het henegouwsche en het beijersche huis tot Frankrijk* [du 11 mai 1300 au 22 sept. 1427]. — BMHG. 1911, Bd. XXXI, bl. 266 vv.

364 **C. Pynacker Hordyk.** *Lijst der Utrechtsche prelaten voor 1300.* — NAB. 1911-1912, t. XX, bl. 18-56.

Bij elken naam geeft de schrijver de bijzonderste teksten betrekkelijk het optreden en het afsterven des bisschops, alsook een aanduiding van het getal bewaard of bekend gebleven oorkonden van of voor hen. — Hier aan te stippen om de menigvuldige betrekkingen die tusschen Vlaanderen en de Utrechtsche bisschoppen bestonden. R. D. S.

365 **Bon de Bethune.** *Vieux papiers, vieux parchemins.* — GOKH. 1911, t. V.

Sous la forme d'une longue mais agréable causerie, l'A. nous retrace dans ses grandes lignes l'historique des archives Courtraisiennes. Primitivement, celles-ci étaient déposées à Saint-Martin, entourées d'un respect religieux et conservées avec un soin jaloux par la bourgeoisie. Après de nombreuses vicissitudes vint la confiscation de 1540, qui occasionna la perte d'un grand nombre de pièces, et en fit parvenir d'autres aux archives de Bruxelles et de Lille. D'autres pièces enfin retournèrent à Courtrai. Le dépôt fut classé et inventorié par Mussely. Il comprend des chartes et privilèges, des keurboucken, des registres d'ordonnances, des registres scabinaux et d'hypothèques, des Weeserieboucken. D'autres archives importantes sont conservées à l'église primaire et à l'ancienne collégiale. M. E.

366 **H. Omont.** *Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1909-1910.* — BEC. 1911, t. LXXII, p. 5-57.

Signalons : un exemplaire des statuts du chapitre de Saint-Omer, avec une curieuse reliure du XVe siècle; différentes pièces originales relatives au mariage de Ferdinand Ier d'Aragon avec Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire (1481 et 1484) ; la correspondance du maréchal de Luxembourg avec Louis XIV pendant la campagne de France en 1693.

367 **P. Bonav. Kruitwagen**, O. F. M. *Over eene bibliotheca catholica Neerlandica manuscripta impressa*. Leiden, Thionville, s. d. [1911], 87 p. (ABelges. 1911, t. XIII, p. 261-262 = H. N[elis].)

368 **E. de Moreau** et **L. Raty**. *Le bibliothèque d'un professeur d'histoire. Les moyens d'intuition*. Bruxelles, Chaussée d'Ixelles, 128, 1911, in-8, 24 p. Fr. 0.50.

Cette brochure peut être considérée comme le catalogue de la section d'histoire, à l'exposition du Congrès national de l'enseignement libre, réuni en septembre dernier à Bonne-Espérance. Elle contient d'excellents renseignements et devrait servir de moyen d'information à tout professeur d'histoire et pour fournir sa bibliothèque personnelle et pour garnir les rayons „*histoire*„ dans la bibliothèque de l'Institut, où il est attaché. Sa lecture suggère certaines remarques. Il y manque l'indication de l'édition et de l'année de l'édition; la partie consacrée à la méthodologie est trop écourtée ; les traductions néerlandaises de plusieurs ouvrages ne sont pas mentionnées, je cite Albers, Kurth ; il aurait été utile de consacrer une division aux recueils de lectures historiques. Évidemment quelqu'un trouverait à ajouter ou à retrancher à ce catalogue ; on serait peut-être d'avis que beaucoup d'ouvrages semblent très spéciaux ; on pourrait se demander pourquoi citer l'*Histoire du droit civil français* de Viollet et omettre son *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*; pourquoi citer l'édition de luxe de Parmentier, *Album historique* et omettre l'édition à bon marché, etc., mais faisons trêve à ces critiques de détail et disons que, comme il a été conçu, ce guide rendra beaucoup de services aux professeurs de l'enseignement moyen. Un jour peut-être les deux auteurs reprendront leur travail et en feront non une simple énumération de titres, mais un relevé quelque peu critique et descriptif des instruments de travail mis à la disposition des professeurs dans le domaine historique.

A. D. M.

369 *Handelingen van het eerste taal- en geschiedkundig Congres, gehouden te Antwerpen, den 17-18-19 September 1910*. Antwerpen, De Vos en Van der Groen, 1911, 321 bl. (AnÉm. 1911, t. LXI, bl. 308 vv.)

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

370 **Léon Halkin.** *La statistique archéologique de la Belgique ancienne.* — MB. 1911, t. XV, p. 263 ss.

M. L. H. expose l'utilité et la nécessité de confectionner une statistique archéologique raisonnée de la Belgique ancienne. Plusieurs essais ont été tentés en vue d'assurer l'exécution de cet inventaire, par Schayes, Piot, Van Dessel, Vander Maelen, et par les différents congrès archéologiques belges. M. le baron A. de Loë élabora en 1895 trois cartes (époques pré- et protohistorique, belgo-romaine, et franque). Mais il nous manque un inventaire complet et systématique de nos trésors d'antiquités ainsi que les multiples cartes statistiques qui en sont le complément obligé. M. L. H. fait appel aux sociétés archéologiques belges, pour réaliser ce travail de longue haleine. L'unité et l'homogénéité de l'œuvre seraient sauvegardées par un comité central, et puisque cette entreprise serait d'un intérêt national, ne mériterait-elle pas la sollicitude de la Fédération archéologique et historique de Belgique ? S. INGHELRAM.

371 **Seymour de Ricci.** *Catalogue of a collection of germanic antiquities belonging to J. Pierpont-Morgan.* Paris, 1910, in-8, 36 p. (MA. 1911, t. XXIV, p. 206-209 = M. Prou.)

372 **Seymour de Ricci.** *Catalogue of a collection of merovingian antiquities belonging to J. Pierpont-Morgan.* Paris, 1910, in-8, 50 p. (MA. 1911, t. XXIV, p. 206-209 = M. Prou.)

373 **Et. Michon.** *Vase antique d'argent trouvé près d'Arras de la collection du Cardinal de Granvelle.* (Musée impérial de Vienne). — SAFMém. 1910, 7e sér., t. X, p. 135-210.

374 **J. Claerhout.** *Une perle en bronze.* — AnAB. 1910, t. XXIV, p. 381-386.

Description d'une perle en bronze trouvée par l'auteur dans la station palustre de Denterghem. — Cette perle est un spécimen très rare datant de l'âge du bronze. P. V. D. W.

375 **Bon de Baye.** *Les casques de l'époque barbare.* — SAFMém. 1910, 7e sér., t. X, p. 104-114.

Traite de l'origine des casques germaniques dont un exemplaire a été trouvé dans la sépulture de Trivières (Belgique). V. AnÉm. [LX, 367].

376 **F. J. Britten.** *Old clocks and watchs and their makers.* Being an historical and descriptive account of the different styles of clocks and watches of the past in England and Abroad tho which is added a list of 11.000 makers. 3e édit. Londres, Batsford, 1911, in-8, VIII-790 p. Sh. 15.

4. PALÉOGRAPHIE, DIPLOMATIQUE, CHRONOLOGIE, SIGILLOGRAPHIE.

377 [LX, 520]. **H. Brugmans** en **O. Opperman**. *Atlas der nederlandsche paleographie.* (ABelges. 1911, t. XIII, p. 225-227 = J. Cuvelier : qualités et défauts; MA. 1911, t. XXIV, p. 211-212 = M. Prou.)

378 **Hub. Coppieters-Stochove.** *Quelques types d'écritures de la chancellerie comtale sous les règnes de Baudouin VIII et IX.* — GOGBull. 1911, t. XIX, p. 137-142.

Étude sur les actes rédigés par Gérard d'Alsace, prévôt de St-Donatien de Bruges et chancelier de Flandre. Types d'écritures différentes. Quelques pièces sont de la main de Gérard, comme il appert de témoignages explicites contenus dans les actes. D'autres, d'une écriture toute différente, ne portent pas cette mention, et semblent être l'œuvre d'un scribe de la chancellerie. Les données historiques corroborent cette thèse. M. E.

379 **Edm. Stengel.** *Diplomatik der deutschen Immunitätsprivilegien vom 9. bis zum Ende des 11 Jahrhunderts.* Inspruck, Wagner, 1910, in-8°, xxxvi-751 p. M. 22. (RHE. 1911, t. XII, p. 748-752 = H. Nelis.)

380 **M. B.** *La chronologie des Mérovingiens.* — Revue Charlemagne, 1911, t. XII, p. 23.

381 **L. Halphen.** *La chronologie des actes de Louis VII (1137-1180).* — RHist. 1911, t. CVIII, p. 55-58.

Réfutation des conclusions de M. Luchaire. Étant donné que les actes de Louis VII sont uniquement datés de l'an de l'incarnation et de l'an du règne, et que le premier a été calculé à compter de Pâques, le second à compter de l'avènement du règne ou du sacre etc., on peut, dit M. Luchaire, par la combinaison des années du règne et des années de l'incarnation, arriver à une plus grande précision. M. Halphen croit que l'année de l'incarnation se confond avec l'année du règne. Quant à la date initiale de l'année de l'incarnation (Pâques, 23 mars, Noël, 1^r^ janvier) aucune certitude ne peut être acquise. A. D. M.

382 **R. Kerckx**, S. J. *Sur l'emploi du style de l'annonciation dans la chronique de Gislebert de Mons et dans la chancellerie montoise à la fin du XIIe siècle.* — AnÉm. 1911, t. LXI, p. 105-126.

383 **A. Sassen.** *De „derde dag na„* (= le second jour après). — NAB. 1910-1911, t. XIX, p. 165-166.

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Nous rangeons sous cette rubrique les publications relatives à la *préhistoire*.

384 **Albert Counson.** *Color Belgicus.* — MB. 1911, t. XV, p. 211.

Les chevelures belgiques étaient de couleur blonde, peut-être rousse. M. A. C. cite les témoignages des écrivains de l'antiquité (Properce, Virgile, Diodore, Strabon, Manilius, César, Tacite, Tertullien etc....). Dans les temps modernes les chevelures blondes et rousses ont été plus d'une fois remarquées (institution légendaire de la Toison d'Or, Philippe II, Viglius, Marguerite d'Autriche). Enfin la tradition littéraire belge et française (Maurice des Ombiaux, Emile Verhaeren, — Lagneau, Châteaubriand, Jules Lemaître) est fidèle et conforme à la tradition capillaire belge.

S. I.

385 **J. Claerhout.** *Bulletin ethnographique.* — RQS. 1911, t. LXX, p. 694-700.

Analyse et apprécie les dernières publications relatives à la question des éolithes, à l'ethnographie, à l'anthropologie primitive, à divers objets de musée ou découverts récemment dans des fouilles.

386 **B[on] de Loë.** *Rapport général sur les recherches et les fouilles exécutées par la Société pendant l'exercice 1909.* — AnAB. 1910, t. XXIV, p. 395-418.

Des fouilles ont été faites à Bovekerke, à Poperinghe, à Alveringhem, à Roulers, à Woesten, à Warneton. L'auteur croit pouvoir affirmer qu'on se trouve là en présence de mottes féodales. M. de Loë a aussi fouillé le tertre de Sainte Godelieve à Ghistelles. Les recherches faites n'ont pas confirmé la tradition qui plaçait en cet endroit le château de Bertolf, mari de la Sainte. Au cours des travaux aucun objet intéressant n'a été découvert.

P. v. d. W.

387 **Jean Moens.** *Recherches sur l'âge de la pierre à Alost et aux environs. Contribution à l'archéologie préhistorique de la Flandre.* — AnAA. 1910-1911, t. VII, p. 1-39, carte, fig. et 2 h.-t. (à suivre).

A propos de quelques objets historiques recueillis dans le diluvium des environs d'Alost, M. M. refait brièvement l'histoire des âges préhistoriques. La question des éolithes est assez longuement exposée, sans que l'auteur prenne nettement position dans le débat. Il rapporte aux différentes divisions palethnologiques du quaternaire les objets trouvés à Alost. Il traite assez longuement de l'homme quaternaire et se montre franchement partisan d'un système évolutionniste modéré. L'excellent manuel de Déchelette n'est pas cité. A. D. M.

388 **Frank's** *etymologisch woordenboek der Nederlandsche taal.* Tweede druk door D[r] N. van Wyk. 's Gravenhage, Nijhoff, 1910-

1911. Fasc. 1-4 (A-Hok). Fl. 1,20 le fasc. (RIPB. 1911, t. LIV, p. 265-269 = J. Mansion.)

389 **Leo Wiese**. *Chrestomathie de l'ancien français (VIIIe-XVe siècle) accompagnée d'une grammaire et d'un glossaire* par K. Bartsch, 10e édition. Leipzig, J. C. W. Vogel, 1910, gr. in-8, 543 p. M. 14. (BEC. 1911, t. LXXII, p. 152-153 = E. Langlois.)

390 **A. Dassonville**. *Plaatsnamen.* — B. 1911, Bd. XXII, bl. 177-180, 205-207.

Rebecques, Rebecq-Rognon, Rebaix, Roubaix, Reninghe, Reninghelst.

6. Numismatique.

391 **B. Hilliger**. *Schiffing und Denar der Lex Salica.* — Ein Wendepunkt in der Forschung. — HVJS. 1910, t. XIII, p. 281-331.

Le denier de la loi Salique, n'est pas l'ancienne monnaie des temps mérovingiens, mais une monnaie introduite seulement au VIIe siècle.

392 **Siegfried Rietschel**. *Die Münzrechnung der Lex Salica.* — VSWG. 1911, fasc. 1 et 2.

Étude dirigée contre l'article précédent. L'A. parle également de la manière de compter la monnaie dans la loi salique, et de l'argument qu'on en peut tirer pour déterminer l'âge de ce texte législatif.

393 [LX, 388]. **A. Luschin von Ebengreuth**. *Der Denar der Lex Salica.* (RHist. 1911, t. CVI, p. 343 = L. Halphen ; RBN. 1911, t. LXVII, p. 299-304 = V. Tourneur.)

394 [LXI, 172]. **P. Vanden Borre**, S. J. *Monnaies du comté de Flandre* (ABelges. 1911, t. XIII, p. 227-228 = A. De Witte.)

7. Généalogie, héraldique.

395 **S. Muller, Fz.** *Burgondische deviezen* — Bulletin uitgegeven door den nederlandschen oudkundigen Bond. Amsterdam, 1911, 2e sér., t. IV, p. 12-16, 5 gr.

Traite entr'autres des insignes et de la devise de l'ordre de la Toison d'or.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. Sources monumentales.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie*, *Histoire de l'art*.

396 **L. S[elosse]**. *Grafschriften te Westcappelle.* — AnÉm. 1911, t. LXI, p. 182-184.

Grafschriften van de pastoors Jennyn († 1673), Byntyen († 1788), van Waesberghe († 1820).

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE (1).

397 **L. Caillet**. *Bulle du pape Alexandre IV accordant l'exemption à l'ordre de Citeaux.* — Archives de la France monastique. Revue Mabillon, Paris, 1911, t. VII, p. 43-44.

398 **Fr. Kern**. *Acta Imperii, Angliæ et Franciæ ab a. 1267 ad a. 1313.* (Dokumente vornehmlich zur Geschichte der auswärtigen Beziehungen Deutschlands). Tubingen, J. Mohr, 1911, in-8°, XXVIII-347 p. F. 25. (ABelges. 1911, t. XIII, p. 189-191 = H. Nelis : signale les documents qui intéressent nos provinces.)

399 **J. Vannerus**. *Documents concernant les Bogards de Malines* (1274-1558). — CRHBull. 1911, t. LXXX, p. 215-286.

Publie 24 documents relatifs aux biens et à la vie des frères bogards de Malines. Une première mention de la communauté bogarde se trouve déjà en 1284 ; dès lors, les documents deviennent de moins en moins rares et nous permettent de nous faire une idée générale de l'évolution de la communauté malinoise ; celle-ci adopta la règle du Tiers Ordre de Saint-François, le 5 oct. 1320. R. D. S.

400 *Clementijnboek. 1288-1414.* — AA. t. XXVI, bl. 113-137 (vervolg en slot).

Zie hooger AnÉm. [LXI, 37].

401 [LXI, 38]. **J. Vannerus**. *Documents concernant le Tiers-Ordre d'Anvers et ses rapports avec l'industrie drapière, 1296-1572.* (Archivum Franciscanum historicum, 1911, t. IV, p. 769-774 = P. J. Goyens O. F. M.)

402 *Hamburgisches Urkundenbuch.* 1e Section. 1301-1310. T. II. Hambourg, L. Voss, 1911, in-8, IV-144 p. M. 9.

403 [LIX, 505 ; LX, 205, 551 ; LXI, 184]. *Lettres de Jean XXII (1316-1334)* éd. A. Fayen. T. II, 1e partie : 1325-1330. (BEC. 1911, t. LXXII, p. 135 = J. Viard ; RHist. 1911, t. CVII, p. 345-346 = E. Hubert.)

404 [LX, 395, 552 ; LXI, 185]. *Lettres de Benoît XII (1334-1342)*, éd. A. Fierens. (BEC. 1911, t. LXXII, p. 136-137 = J. Viard ; AHEB. 1911, t. XXXVII, p. 126 = F. Callaeij ; MA. 1911, t. XXIV, p. 212-214 = G. Mollat ; RHist. 1911, t. CVII, p. 346 = E. Hubert.)

---

(1) La distinction que nous établissons entre *sources et travaux* n'est pas aussi stricte, pour que nous ne classions pas sous les diverses rubriques de l'histoire spéciale, des éditions de textes, qui s'y rapportent exclusivement.

405 *Suppliques d'Innocent VI (1352-1362)*, éd. URSM. BERLIÈRE. (Analecta Vaticano-Belgica, vol. V.) Rome, Bretschneider; Bruxelles, Dewit, 1911, in-8, xxx-995 p. (MBBull. 1911, t. XV, p. 286-287 = A. F.; ABelges, 1911; t. XIII, p. 185-187 = J. Cuvelier.)

406 **G. Brom.** *Archivalia in Italie belangrijk voor de geschiedenis van Nederland.* T. II. Vaticaansche Bibliotheek. (Rijks geschiedkundige publicatiën uitgegeven in opdracht van Z. Exc. den minister van binnenlandsche zaken. Kleine serie. Fasc. 9). 's Gravenhage, M. Nijhoff, 1911, in-8, XIV, 550 bl.

407 **J. Warichez.** *État bénéficial de la Flandre et du Tournaisis au temps de Philippe le Bon (1455).* — AHEB. 1911, t. XXXVII. p. 161-221. (Suite.)

Voir AnÉm. [LIX, 37; LX, 209, 555; LXI, 42, 187].

VIII. Décanat de Tournai.

408 [LIX, 396, 507; LX, 553]. *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne*, éd. B. et H. PROST. T. II. *Philippe le Hardi.* (RAC. 1911, t. LXI, p. 427 = M. A. Grand nombre de renseignements sur les orfèvres, sculpteurs, peintres, musiciens, architectes des ducs, sur les monuments de la Bourgogne et des autres domaines ducaux; ABelges, 1911, t. XIII, p. 146 = G. Doutrepont.)

409 **Ch. Aimond.** *Deux lettres de Charles le Téméraire relatives à l'évêché de Verdun.* — Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine, 1911, p. 58-64.

Datées, de Bruges, le 2 février 1472 et de Neuss le 7 janvier 1475.

410 **Henri Lemaître.** *Statuts des religieuses du Tiers Ordre franciscain, dites Sœurs Grises hospitalières* (1483). — Archivum franciscanum historicum, 1911, t. IV, p. 713-731.

De ces statuts, que H. L. publie *in extenso*, il résulte que certains auteurs ont prétendu à tort qu'aucun Ordre de femmes, jusqu'au XVIIe siècle, n'avait eu une règle assez large pour lui permettre de soigner les malades à domicile. Les sœurs grises étaient surtout répandues dans l'ancien comté de Flandre: nous relevons dans la liste des établissements donnée par l'auteur les noms des localités suivantes: Audenarde, Bailleul, La Bassée, Bergues Saint-Winnoc, Bruges, Commines, Courtrai, Deynze, Dixmude, Dunkerque, l'Écluse, Estaires, Furnes, Gand, Grammont, Hazebrouck, Hondschoodt, Nieuport, Ostende, Poperinghe, Saint-Omer, Wervick, Ypres, etc. R. D. S.

411 **G. Brom.** *De dijkaflaat van Karel V in 1515-1518* [6 documents du 7 sept. 1515 au 23 mai 1517]. — BMHG. 1911, t. XXXII, p. 407-459. (RHE. 1911, t. XII, p. 629.)

412 **L. Van der Essen.** *Documents concernant le vicaire général Francesco de Umara et l'organisation religieuse de l'armée espagnole*

aux Pays-Bas pendant la guerre de Flandre (1579-1599). — AHEB. 1911, t. XXXVII, p. 263-281.

Francesco de Umara, religieux espagnol d'abord attaché à Don Juan, devint vicaire général des troupes qui guerroyaient aux Pays-Bas sous les ordres d'Alexandre Farnèze. Il remplaçait, à ce titre, l'archevêque de Cambrai, Louis de Berlaymont, légat apostolique pour les réguliers attachés à l'armée espagnole. M. V. d. E. publie ici quelques documents relatifs à Francesco de Umara, et empruntés aux archives Farnésiennes de Naples et aux archives du Vatican. Ces documents nous font également mieux connaître l'organisation du service religieux dans l'armée de Flandre. R. D. S.

413 [LX, 564]. *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland van 1795 tot 1840,* uitg. door H.-T. Colenbrander. V[de] Deel. (RHist. 1911, t. CVIII, p. 129-130 = Ch. Bussemaker.)

414 **Gisbert Brom.** *Doodsbericht van Kardinaal Frankenberg.* — AHEB. 1911, t. XXXVII, p. 228-232.

Brief van A. van Dongen, apostolisch vicaris van Breda, aan de Propaganda, over den dood en de begrafenis van Kardinaal Frankenberg. Antwoord van den secretaris der Propaganda. In zijn inleiding wijst E. H. B. op een nog onbenutte bron voor de levensbeschrijving van Kardinaal Frankenberg: een lijvig bundel uit het Vatikaansch Archief, bevattende brieven tusschen Rome en den Kardinaal gewisseld van 1800 tot 1803.

415 **Ch. Terlinden.** *Documents relatifs à la persécution dans le diocèse de Gand sous le gouvernement hollandais.* Première série. — AHEB. 1911, t. XXXVII, p. 129-160; 303-328.

M. Terlinden dans son travail bien documenté: *Guillaume I, roi des Pays-Bas et l'Église catholique en Belgique (1814-1830)* (2 vol. Bruxelles, Dewit, 1906) avait déjà retracé les différentes phases de la résistance opposée par le clergé belge aux empiètements continuels du pouvoir civil sur les droits de l'Église. Depuis lors il a eu la bonne fortune de mettre la main sur un volumineux dossier, relatif à ces mêmes affaires, contenant notamment des détails très intéressants sur les poursuites dirigées contre Mgr de Broglie, évêque de Gand. Ce dossier repose aux archives du parquet de la Cour d'appel de Bruxelles. M. T. se propose de le publier en plusieurs séries, donnant tantôt les pièces in extenso, tantôt des extraits ou analyses.

Les pièces qu'il publie dans la première série se rapportent aux objets suivants :

I. Recherches en vue de l'arrestation de l'Évêque de Gand coutumace. (Condamnation pour l'affaire du *Jugement doctrinal*).

II. Tentatives de l'Évêque de Gand pour signifier aux autorités judiciaires une protestation contre les poursuites intentées contre lui.

III. Procès de l'Évêque de Gand devant la Cour d'assises du Brabant méridional et exécution de l'arrêt de condamnation.

IV. Recherches au sujet des brochures publiées pour la défense de l'Évêque de Gand.

V. Dénonciations relatives aux agissements de divers ecclésiastiques et personnages mal disposés envers le gouvernement. (Deré, curé de Oost-nieuwkerke, chan. Ryckewaert « qui est considéré comme un saint dans le pays de Furnes, son pays natal.... » Lesurre, Martens, etc. ; les Biebuyck et Rodenbach à Roulers, etc.)

VI. Expulsion du vicaire-général Lesurre.

VII. Agissements du clergé envers les fonctionnaires qui ont prêté le serment de fidélité à la loi fondamentale.

VIII. Mesures prises par la police pour faire arracher des églises les mandements de l'Évêque de Gand, ainsi que les bulles du S[t] Siège non placetées.

IX. Procès intenté par la régence de la ville de Gand aux chanoines marguilliers de S[t] Bavon à Gand au sujet de l'aliénation faite par ceux-ci des volets du polyptique des frères Van Eyck.

Ce sommaire montre l'intérêt qu'offrent les documents publiés, tant au point de vue de l'histoire ecclésiastique qu'au point de vue de l'étude des mœurs publiques et de l'esprit qui animait le gouvernement hollandais. On trouvera dans cette publication des détails piquants sur l'histoire locale de nos paroisses ; on y verra notamment comment le clergé flamand tout entier resta fidèle à son évêque, refusa d'obtempérer aux ordres du pouvoir civil et subit courageusement une persécution dont les documents publiés font voir le caractère tracassier et violent. On regrettera peut être la sobriété des annotations bio- et bibliographiques. R. D. S.

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

416 **G. Bourgin.** *Guibert de Nogent. Histoire de sa vie (1053-1124).* (Col. de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire.) Paris, A. Picard, 1907, LXIII-249 p. (MBBull. 1911, t. XV, p. 282-286 = H. Nelis. Excellent compte-rendu : bio-bibliographie de Guibert; ses idées ; la valeur historique de ses écrits, sa langue.)

417 **P. Aubain Heysse,** O. F. M. *L'auteur franciscain des « Annales Gandenses » (Fr. Foulques Borluut).* — Archivum franciscanum historicum, 1911, t. IV, p. 644-655.

Les « Annales Gandenses » ont été écrites entre 1308 et 1337, au couvent des Minorites, à Gand. Mais quel en a été l'auteur ? Le P. Heysse, après avoir examiné et refuté les arguments et les hypothèses produits jusqu'ici, croit pouvoir identifier le Minorite de Gand avec le Fr. Foulques Borluut, probablement parent du fameux chef des *Klauwaerts* gantois Jean Borluut.

R. D. S.

418 **A. Coville.** *Le véritable texte de la "Justification du duc de Bourgogne" par Jean Petit (8 mars 1408).* — BEC. 1911, t. LXXII, p. 57-92.

I. Histoire de la Justification ou apologie officielle de Jean Sans-Peur, après l'assassinat du duc d'Orléans en 1407. L'original de Jean Petit, brouillon ou mise au net, est perdu ; mais il en fut répandu par ordre du duc, un nombre considérable de copies (1408-1413), et celles-ci, non obstant que beaucoup d'exemplaires firent les frais de deux autodafés (1414), furent ensuite recopiées jusqu'en 1438 à la cour de Bourgogne. Monstrelet reprit l'apologie dans ses *Chroniques.* Désormais la Justification fut exclusivement connue par lui. Mais le texte du chroniqueur ne vaut que comme transcription imparfaite du manuscrit qu'il a eu entre les mains. II. Étude et description des 8 manuscrits conservés de la Justification pour retrouver le meilleur texte. III. Le meilleur texte est celui du ms. fr. nº 2684 de la Bibliothèque nationale.

A. D. M.

419 **Cl. Buvé.** *De legende van Portiuncula* (15de eeuw). — VKVA. — 1911, bl. 479-488.

Uitgave eener oude vlaamsche vertaling (15de eeuw) van het *Tractatus de indulgentia S. Marie de Portiuncula*, waarschijnlijk uit een Zeeuwsch franciskaner klooster herkomstig.

420 [LIX, 229]. **J. Nouaillac.** *Un envoyé hollandais à la Cour de Henri IV.* Lettres inédites de François d'Aerssen à Jacques Valcke, trésorier de Zélande (1599-1603). (RIPB. 1911, t. LIV, p. 144-146 = H. Pirenne.)

421 **Vte de Gellinck d'Elseghem Waernewyck.** *Carnet de voyage d'un érudit [Nicolas de Schietere, bourgmestre de Bruges] venu visiter Audenaerde en 1622.* — AnAAu. 1910-1911, p. 187-210.

422 *Mémoire du comte de Bray, ministre et ambassadeur de Maximilien I, roi de Bavière,* éd. J. DE BRAY. Paris, Plon-Nourrit, 1911, XVI-493 p. (RHist. 1911, t. CVIII, p. 343-344.)

423 **A. Duboscq.** *Louis Bonaparte en Hollande d'après ses lettres, 1806-1810.* Paris, E. Paul, 1911, in-8e, 405 p. (ABelges. 1911, t. XIII, p. 195-196 = P. Verhaegen.)

424 [LXI, 193]. **A. de Cock en Is. Teirlinck.** *Brabantsch Sagenboek. Iste en IIde deel.* (MBBull. 1911, t. XV, p. 309 = C. Lecoutere ; IIde Deel : ABelges. 1911, t. XIII, p. 191-192 = L. De Wolf ; critiques au point de vue de la méthode ; de Katholiek, 1911, t. CXL, p. 255-256 = J. Schrijnen.)

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

425 [LX, 268, 678]. **H. Pirenne.** *Les anciennes démocraties des Pays-Bas.* (RHist. 1911, t. CVII, p. 354-355 = E. Hubert; NRHD. 1910, t. XXXV, p. 851-853 = G. Blondel.)

426 **H. Pirenne.** *Histoire de Belgique.* T. IV. *La révolution politique et religieuse. Le règne d'Albert et d'Isabelle. Le régime espagnol jusqu'à la paix de Munster (1648).* Bruxelles, Lamertin, 1911, in-8, VII-495 p. Fr. 7,50. (RHist. 1911, t. CVIII, p. 392-399 = P. Frédericq; RHE. 1911, t. XII, p. 818-819.)

427 **H. Degrelle,** S. J. *Histoire de la Belgique illustrée à l'usage de la jeunesse.* Louvain, Fonteyn aîné, 1911, in-18, XIII-419 p. Fr. 2,25. (MBBull. 1911, t. XV, p. 359-361 = C. Leclère.)

Cette histoire de la Belgique, composée d'après le plan des manuels de feu M. le chanoine Swolfs, est dans son ensemble une œuvre nouvelle et personnelle. L'auteur la destine tout à la fois à l'enseignement primaire et moyen; c'est pourquoi il a fait usage de deux sortes de caractères typographiques. Le texte en grands caractères est destiné à l'enseignement primaire; il est complété, pour l'enseignement moyen, par des développements en petits caractères. A partir de l'époque espagnole, on rencontre des passages en petits caractères, précédés d'un astérisque; ce sont ceux où une étude plus approfondie de certaines questions est présentée à la lecture privée des élèves des classes supérieures. Notons les développements consacrés aux troubles religieux du XVIe siècle, où l'auteur a fait de nombreux emprunts aux travaux de M. le chanoine De Schrevel. Suivant le plan adopté par M. Swolfs, le R. P. Degrelle a traité séparément de l'histoire des comtés et duchés qui formaient la Belgique au moyen-âge, s'écartant ainsi de la méthode suivie par MM. Pirenne, Kurth et H. Van der Linden. L'auteur détend longuement sa manière de voir. En usant de ce procédé, il entend donner aux élèves une connaissance, sommaire mais exacte, de l'histoire de leur province natale, recommandant, par manière de correctif, de ne leur imposer l'étude du petit texte que pour l'histoire de leur province respective. Ce système a des avantages et des inconvénients. Le R. P. obvie à ceux-ci, en commençant cette section par un tableau d'ensemble de la civilisation féodo-communale. Certains l'auraient voulu un peu plus étendu, notamment en ce qui concerne les institutions politiques et religieuses. Pour composer son manuel, l'auteur a consulté les meilleurs travaux historiques. Il a fait une

part assez large à l'histoire de la vie et de la civilisation belges. Il a ajouté au texte une documentation iconographique, intéressante sans doute, mais trop peu abondante. Il compte ajouter à une édition postérieure des cartes géographiques et publier annuellement, à l'usage des professeurs, un supplément qui comprendra des rectifications, des ajoutes et des tableaux synoptiques.

Nous nous permettons de faire remarquer au point de vue pédagogique, qu'il semble peu recommandable de destiner un manuel à l'usage tout à la fois des élèves de l'enseignement primaire et moyen. La façon de présenter l'histoire aux uns et aux autres doit nécessairement différer, parce que leur développement, leurs besoins, leurs études ne sont pas les mêmes. Nous croyons aussi que le texte n'est pas suffisamment intéressant, qu'il comprend trop de faits et pas assez d'idées générales et de tableaux d'ensemble, illustrés par des traits, des mots-types, des exemples, des rapprochements. Puis les personnages marquants de l'histoire ne sont point présentés d'une façon concrète et vivante.

Nous reconnaissons volontiers toutefois la valeur scientique de l'ouvrage du R. P. Degrelle et recommandons chaudement à nos professeurs d'histoire de s'en servir pour expliquer et interpréter le manuel flamand imposé dans nos collèges. A. D. M.

428 **H. Van der Linden.** *Manuel d'histoire de Belgique.* Édition abrégée. Bruxelles, Lamartin, 1911, 234 p. F. 2. (RIPB. 1911, t. LIV, p. 190 = Ém. Dony.)

429 **H. Van der Linden** et **H. Obreen.** *Album historique de la Belgique.* Fasc. V-VII. (RAC. 1911, t. LXI, p. 439 = J. Casier; RHBBull. 1911, t. XIV, p. 249-250 = E. Dony.)
V. AnÉm. [LX, 577 ; LXI, 203].

430 **H. Van der Linden** et **H. Obreen.** *Album historique de la Belgique.* IV. Soulèvement contre le régime espagnol, fasc. VII. Bruxelles, Van Oest et C[ie], 1911, in-4°, p. 57-64 et pl. 141-164, F. 2.
Cf. AnÉm. [LX, 577 ; LXI, 203, 429].

431 **G. Kossinna.** *Die Herkunft der Germanen.* (Mannus-Bibliothek, n° 6). Würzburg, Kabitzsch, in-8°, 30 p. M. 1,50.

432 **J. Dahn.** *Die Könige der Germanen. Das Wesen des ältesten Königthums der german. Stamme und seine Geschichte bis zur Auflösung des karolingischen Reiches.* Nach den Quellen dargestellt. T. II. Die kleineren gotischen Völker. Die äussere Geschichte der Ostgoten. 2[e] édit. Leipzig, Breitkopf et Härtel, 1911, in 8, XII-271 p. M. 10.

433 **Fustel de Coulanges.** *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France. L'invasion germanique et l'ancienne France.* 3[e] éd. revue et complétée par C. Jullian. Paris, Hachette, in-8, XII-572 p. F. 7,50.

434 **Klotz**. *Cäsarsstudien*. Leipzig-Berlin, Teubner, 1910, gr. in-8, IV-267 p.

435 [LX, 406]. **A. Bailly**. *Les Gaulois courageux*. (RHBBull. 1911, t. XIV, p. 201-202. Bonne vulgarisation.)

436 **Von Pabst**. *Die äussere Politik der Grafschaft Flandern unter Ferrand von Portugal* (1212-1233). — CRHBull. 1911, t. LXXX, p. 51-214.

Étude très fouillée sur la politique extérieure du comté de Flandre durant la régence de Philippe de Namur et le règne de Ferrand de Portugal, le malheureux époux de la comtesse Jeanne. Durant ces 20 années nous assistons à une des étapes les plus critiques de la lutte entre le feudalisme et la monarchie. On connait le mot de Philippe Auguste : *vel Francia erit Flandria vel Flandria erit Francia*; ce programme, le roi de France le réalisa en sa faveur à la bataille de Bouvines. La lutte entre la féodalité et la nationalisation fut plus vive et dura plus longtemps en Flandre qu'ailleurs, parce que la Flandre était voisine de l'Empire et de l'Angleterre qui recherchaient son alliance. Ferrand se ligua avec Jean-sans-Terre et Otton IV ; mais mal lui en prit, il dut expier durement par une captivité de 12 ans sa félonie à l'égard de son suzerain. Après Bouvines la Flandre devint de nouveau une province toute française. R. D. S.

437 **Fr. Kern**. *Die Anfänge der französischen Ausdehnungspolitik bis zum Jarhre 1308*. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1910, gr. in-8°, XXXII-375 p. et 1 carte coloriée. M. 11.

438 **G. Liserand**. *Clément V et Philippe le Bel*. Paris, Hachette, 1910, in-8, XLVIII-511 p. F. 7,50 (RHE. 1911, t. XII, p. 766-768 = G. Mollat.)

439 **B. C. Hardy**. *Philippa of Hainault and her times*. London, Long, 1910, in-8°, 320 p. et illust. Sh. 10,6.

440 [LX, 415; LXI, 207]. **Dr Osw. Rubbrecht**. *L'origine du type familial des Habsbourg*. (ABelges. 1911, t. XIII, p. 233-234 = H. Lonchay; Kunstgeschichtliche Anzeigen. Beiblatt der Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichte, 1910, p. 34-37 = H. Zimmermann; réponse de Mr Rubbrecht dans les comptes-rendus de la Société belge de stomatologie, 1911, reprise dans AnÉm. 1911, t. LXI, p. 291-299.)

441 [LX, 230]. **G. Pérouse**. *Georges Chastellain*. (ABelges. 1911, t. XIII, p. 154-155 = G. Doutrepont; RQH. 1911, t. XC, p. 322 = A. Lesort; RN. 1911, t. II, p. 59-61; RHist. 1911, t. CVII, p. 357 = E. Hubert.)

442 *École nationale des Chartes. Position des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1911*. Paris, Picard, 1911, 166 p.

P. 1-66. *Les États du duché de Bourgogne jusqu'en 1498*; p. 95-98. G. Mazeran, *Essai sur la politique religieuse de Philippe-le-Bon dans les Pays-Bas*.

443 [XL, 412, 582; LXI, 206]. **O. Cartellieri.** *Philipp der Kühne, Herzog von Burgund.* T. I. (MA. 1911, t. XXIV, p. 194-200 = G. Huisman; EHR. 1911, t. XXVI, p. 624-625 = J. T.)

444 **V. Fris.** *Le meurtre de Gilles van Brecht.* — GOGBull. 1911, t. XIX, p. 295 ss.

A la suite de ses démêlés avec la cour de France (1413), Jean sans Peur eut à faire la guerre pour laquelle il demanda l'aide des communes flamandes. Celles-ci posèrent comme condition le rétablissement des 12 points, libertés reconnues par les comtes de Flandre, violées par Philippe le Hardi et restées lettre-morte depuis cette époque. Le duc ne voulût pas transiger. Privé de l'appui des puissantes communes il essuya une suite d'échecs. Alors les communes prirent l'initiative de la paix. Elles eurent une entrevue avec le roi à Péronne; ce fut surtout Gilles van Brecht, principal conseiller de Gand, qui se fit remarquer dans les négociations. Retourné dans sa ville, le conseiller fut assassiné par trois bourgeois de Gand, le jour même où il allait faire en public la relation de ses démarches (9 juillet 1414). M. E.

445 **G. Hulin.** *Gui Guilbaut, conseiller, trésorier et gouverneur général de toutes les finances de Philippe le Bon et premier maître de la chambre des comptes de Lille.* — GOGBull. 1911, t. XIX, p. 329 ss.

Il suffira de transcrire le titre de cette intéressante étude pour en signaler l'importance. L'A. fut amené à entreprendre ces recherches, en étudiant un manuscrit de la bibliothèque royale de Bruxelles portant les armoiries de Guilbaut. A ce propos il nous donne des détails sur la carrière de fonctionnaire de son personnage, et un chapitre remarquable sur les fondations pieuses du conseiller, notamment sur l'érection de la chapelle du Saint-Sépulcre à Hesdin (vers 1421). L'A. remarque que, vers le même époque, les Adornes élevèrent un sanctuaire sous le même vocable, à Bruges. « On voit que l'église de Jérusalem à Bruges ne fut pas un cas isolé ». Aux cas cités par l'A. on pourrait ajouter de nombreux faits empruntés à l'histoire religieuse de la Flandre. C'est toujours la même dévotion à la Passion qui s'est maintenue, depuis l'origine des saintes chapelles au 13e siècle, jusqu'aux Calvaires de la Renaissance comme il en existe un aux Dominicains d'Anvers. M. E.

446 **Léon Mirot.** *Les mésaventures d'un prince portugais au XIVe siècle.* — Revue des études historiques, 1911, mars-avril.

Il s'agit de l'infant Denis de Portugal, qui vint en Flandre pour intéresser à sa cause le duc Philippe le Hardi. Il y fut fait prisonnier dans l'estuaire de l'Escaut par des pêcheurs flamands qui le gardèrent captif, durant un an, à Biervliet. Détails sur cette captivité et sur la façon dont le prince portugais fut libéré.

447 **B. Busch.** *Englands Kriege im Jahre 1513 : Guinegate und Flodden.* — HVJS. 1910, t. XIII, p. 1-69, 332-63.

Bijzonderheden nopens den krijg van Hendrik VIII en keizer Maximiliaan tegen Frankrijk; verhaalt namelijk het beleg van Terenburg, den slag van Guinegate, den aanval tegen Doornik en laat de politieke bedoelingen kennen der toenmalige vorsten.

448 [LX, 233, 588]. **E. Gossart.** *Espagnols et Flamands au XVIe siècle. Charles-Quint, roi d'Espagne.* (RHist. 1911, t. CVII, p. 359 = E. Hubert.)

449 [LXI, 60]. **Andreas Walther.** *Die Anfänge Karls V.* (AnÉm. 1911, t. LXI, p. 277-283 = Dr Ph. Van Isacker.)

450 **L. Cardauns.** *Zur geschichte Karls V in den jahren 1536-1538.* — Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken, 1909, t. XII, bl. 189-211, 321-67.

451 **A. Morel-Fatio.** *Une histoire inédite de Charles-Quint par un fourrier de sa cour.* Paris, Klincksieck, 1911, in-4°, 40 p.

452 **A. Rozet** et **J. F. Lembey.** *L'invasion de la France et le siège de Saint-Dizier, par Charles V, en 1544.* Paris, Plon, 1910, in-8, VII-758 p. (ABelges, 1911, t. XIII, p. 246-248 = A. De Ridder.)

453 [LX, 60; LXI, 208]. **C. Bratli.** *Filip II of Spanien.* (RQH. 1911, t. LXXXIX, p. 646-647 = J. Martin.)

454 **Ph. Van Isacker.** *Note sur l'intervention militaire de Clément VIII en France à la fin du XVIe siècle.* — RHE. 1911, t. XII, p. 702-713.

Article fait sur les sources; permet de saisir l'influence politique de la Papauté pendant le règne de Philippe II et est, en même temps, une contribution à l'étude de l'organisation des armées sous l'ancien régime.

455 **R. Fruin.** *De tachtigjarige oorlog.* 's Gravenhage, M. Nijhoff, 1911, in-8, 251 bl. (RHBBull. 1911, t. XIV, p. 203-204 = G. Lefèvre.)

Het werk van Dr Fruin zal in 6 boekdeelen over den opstand der Nederlandsche Provinciën tegen het Spaansch bewind handelen. Het eerste deel hoeft als inleiding door te gaan en strekt zich uit tot aan de komst van den hertog van Alba in Nederland. Dr Fruin beschouwt de beroerten der XVIe eeuw niet als een strijd waar personen op den voorgrond treden maar als een worsteling van het Nederlandsch volk tegen een vreemde en, wat de zeden, de strekkingen en de belangen betreft, gansch verschillende natie.

456 [LX, 247, 596]. **V. Brants.** *La Belgique au XVIe siècle. Albert et Isabelle.* (PPL. 1911, t. CXXI, p. 50 = M. S.; NRHD. 1911, t. XXXV, p. 853-854 = S. C.; 1911, t. XXXVI, p. 255-256 = G. Blondel; RHist. 1911, t. CVII, p. 350 = E. Hubert.)

457 **J. Nouaillac.** *Villeroy, secrétaire d'État et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV (1543-1600).* Paris, Champion, 1910, in-8°,

XXIII-593 p. (RIPB. 1911, t. LIV, p. 144-145 = H. Pirenne. Histoire de la politique interne et externe de la France, envisagée au point de vue du rôle qu'y a joué un de ses principaux acteurs. Il est fréquemment question dans ce livre des Pays-Bas et des archiducs Albert et Isabelle.)

458 **Ch. De Lannoy** et **H. Van der Linden.** *Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens. Néerlande et Danemark* (XVIIe et XVIIIe siècles). Bruxelles, H. Lamertin, 1911, in-8°, 4 cartes, VI-487 p. Fr. 8. (RHE. 1911, t. XII, p. 592.)

459 **N. de Pauw.** *Une héroïne gantoise Marie Schellynck.* — GOGBull. 1911, t. XIX, p. 342 ss.

Notice biographique de Marie Schellynck (Gand, 1757, — Menin, 1840). Elle s'engagea, en 1792, dans les armées de la République où elle fournit une honorable carrière de quatorze ans. La légende de sa décoration, sur le champ de bataille d'Iéna, semble être une invention de son frère.

460 **J. Delhaize.** *Les Belges désiraient Jemappes.* — ME. 1911-1912. t. III, p. 605-617.

Campagne de Dumouriez. Bataille de Jemappes. Conquête de la Belgique.

Article à tendances. Si beaucoup de Belges se joignirent aux français parce qu'ils désiraient l'indépendance de leur pays ; la Belgique toute entière fut bientôt révoltée par l'impiété, l'arrogance, les violences et les exactions de ses envahisseurs.

A. D. M.

461 **Ch. Pergameni.** *Exagérations et maladresses révolutionnaires.* — RUB. 1910-1911, t. XVI, p. 757-767.

462 **J. Delhaize.** *La domination française en Belgique. T. V. L'Empire (1804-1812).* Bruxelles, Lebègue, 1911, in-16, 346 p. F. 3,50. (RHBBull. 1911, t. XIV, p. 202-203 = E. Dony ; ABelges, 1911, t. XIII, p. 161-163 = P. Verhaegen : travail trop souvent superficiel d'un partisan des « Amitiés françaises ».)

V. AnÉm. [LIX, 71, 253, 524, 525 ; LX, 243, 420].

463 [LX, 601]. **F. Van Kalken.** *Histoire du royaume des Pays-Bas et de la Révolution belge de 1830.* (RHBBull. 1911, t. XIV, p. 199-201 ; AnÉm. 1911, t. LXI, p. 288-290 = P. v. d. Walle.)

464 **P. Verhaegen.** *Le B^on d'Hartemberg, promoteur de l'union hollando-belge (1766-1846).* (Mémoires in-8°, publ. par la classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique, 1910, t. VII.) Bruxelles, Hayez, 1910, 231 p. (ABelges. 1911, t. XIII, p. 163-165 = Ch. Terlinden.)

465 **E. de Moreau,** S. J. *Adolphe Dechamps, 1807-1875,* avec une préface de M. Woeste. Bruxelles, Dewit, 1911, in-8°, XIII-549 p. (ABelges, 1911, t. XIII, p. 231-242 = H. Hijmans ; MBBull. 1911, t. XV, p. 361-362 = Ch. Collard.)

466 **Cte Ch. de Hemricourt de Grunne, Mquis Impériali et Bon Dieudonné de Corbeek over Loo.** *1884-1909. Vingt-cinq ans de gouvernement. Le parti catholique belge et son œuvre.* Bruxelles, De Wit, 1910, in-4°, xxiv-519-119 p. (ABelges. 1911, t. XIII, p. 166 = A. De Ridder, fournit d'importants documents relatifs à l'histoire du parti catholique belge.)

467 [LX,421,604; LXI,217]. **A. Duclos.** *Bruges, Histoire et souvenirs.* (MBBull. 1911, t. XI, p. 280-282 = A. Vlamynck.)

468 **G. Dobbelaere.** *Souvenirs du vieux Courtrai.* — BGOK. 1910-1911, t. VIII, p. 18 ss.

Causerie. Les fêtes locales, fêtes de Noël, de Pentecôte; détails sur l'église de Saint-Michel, sur les chapelles ten Putte en ten Bloede, sur la léproserie de la Madelaine. Légendes courtraisiennes.

469 **A. Dutron.** *Rôle des Francs à Tournai.* — RT. 1911, t. VII, p. 113-118.

Suite à un article annoncé précédemment [LXI, 219]. Les témoignages archéologiques et toponymiques établissent que l'influence des Francs, faible dans les campagnes du Tournaisis, fut nulle dans la cité de Tournai au point de vue linguistique et social. Dans le domaine de l'organisation religieuse, administrative et politique, les Francs avaient fait trois parts du territoire de Tournai, celles du roi, du comte, de l'évêque. Le roi fit hommage de ses droits à l'église de Tournai, le comte disparut, en sorte que l'évêque resta le seul maître de la cité. A. D. M.

470 **Auguste Havenith.** *La Zélande.* Étude historio-géographique. Liège, H. Poncelet, 1911, in-8°, 143 p., avec carte géographique.

Ce volume a les mêmes allures que la première publication historio-géographique de l'auteur. Comme dans l'*Étude sur la région de la basse plaine flamande*, on trouvera ici, à côté de quelques rares remarques judicieuses, beaucoup de généralités, ou plutôt un assemblage de notions concernant toute espèce de sujets: histoire, géographie, physique et politique, ethnographie, folklore, économie politique, etc. L'auteur a parcouru en bicyclette toutes les îles de la Zélande, il a vogué sur la plupart de ses canaux; on peut donc avoir confiance dans ses assertions concernant la géographie actuelle. Il n'en est pas de même dès que l'auteur se risque sur le terrain de l'histoire, de l'ethnographie ou de la linguistique: dans ses excursions vélocipédiques il s'est si peu arrêté dans les bibliothèques et les dépôts d'archives; son bagage bibliographique est si léger, qu'on se demande à tout bout de champ d'où lui viennent les renseignements historiques qu'il donne. Au chap. II, qui parle des limites de l'ancien comté de Zélande, nous ne trouvons, en fait de travaux signalés, que le seul ouvrage de Hollestelle, *De Honte en het eiland Borsele*

(sans date, ni lieu d'impression); par contre que d'affirmations catégoriques concernant des questions controversées, dépourvues de toute référence, p. ex. p. 21, sur le *pagus Flandrensis*, p. 25 sur le *pagus Menapiorum*, etc.

Plus loin dans son aperçu sur l'Escaut au moyen âge, c'est le *Cartulaire de St-Bavon* par Serrure, avec l'ouvrage de Hollestelle, déjà cité, qui sert à étayer les affirmations de l'auteur. Il y a un effort d'heuristique plus grand — mais combien insuffisant encore — dans la dissertation « sur les bras de mer qui servirent au moyen âge de limites à l'empire et au royaume de France » ; mais dans la suite nous devons derechef nous contenter de la seule autorité de l'auteur ; les très rares références sont en plus incomplètes.

Nous avons vainement cherché dans la description des endiguements, un mot sur l'importance des travaux effectués par les moines. Dans le Cartulaire des Dunes et de Ter Doest, M. Havenith aurait pu trouver des renseignements très intéressants à ce sujet.

R. D. S.

471 **D. Berten.** *Histoire du lien féodal entre la Flandre et la Zélande.* 1e Partie, depuis les origines jusqu'en 1245. — AnGOG. 1911, p. 76-164.

L'existence d'un lien féodal subordonnant une partie de la Zélande hollandaise au comté de Flandre n'est plus niée ; mais la question de savoir quelle était la nature juridique, la caractéristique, l'étendue du lien demeure ouverte.

M. B. étudie, dans le présent mémoire, les origines, les modifications, les vicissitudes, la nature complexe, la dissolution définitive du rapport de vassalité, retraçant ainsi les relations tourmentées de la Flandre avec la Hollande, pendant le régime féodal et à son occasion.

Louons l'allure scientifique et juridique de ce travail, où la connaissance des sources et des auteurs est parfaite et tellement abondante qu'elle entrave quelque peu la marche de l'exposé. Dans une introduction M. B. traite de l'étymologie du mot Zeeland et des limites géographiques de la Zélande Orientale (Beoosterschelde) et de la Zélande Occidentale (Bewesterschelde). Celle-ci comprenait le territoire situé entre l'Escaut Occidental et les frontières actuelles de la Belgique, et ne cessa de faire partie du comté de Flandre jusqu'au commencement du XVIIe siècle.

Le chapitre premier est intitulé : « les origines des droits de la Flandre sur la Zélande Bewesterschelde ». Ce fut l'empereur d'Allemagne, Henri II, qui investit Baudouin IV de Flandre de la Zélande en 1012, et certainement avant 1019. Cette investiture fut confirmée en 1056. Le second chapitre retrace les origines ténébreuses de la sous-inféodation de la Zélande à la Hollande. Cette sous-inféodation fut consentie, aux conditions du droit commun, par Robert II de Flandre à Florent II de Hollande, comme clause

d'un traité de paix, conclu le 25 décembre 1107, entre le premier et l'empereur ainsi que le second. La rupture du devoir de vassal amena des hostilités en 1157 ou 1158, puis en 1168, entre Philippe d'Alsace et Florent III de Hollande. La Hollande fut battue. Un traité de paix intervint en 1168, qui inaugura un nouveau régime, celui du *condominium* de la Zélande (chap. III). Le partage des possessions zélandaises fut conçu de telle manière que Philippe se réservait libre, pour lui et les comtes de Flandre, l'une moitié indivise et qu'il restituait l'autre à Florent comme fief tenu de nos princes.

Après avoir donné la transcription du texte de la paix de Hedensee (1168), M. B. en fait suivre l'interprétation, en tenant compte des faits qui établissent quelle fut l'exécution pratique du condominium. — Florent III observa fidèlement le pacte jusqu'à sa mort; mais ses successeurs s'efforcèrent de rendre illusoire leur dépendance féodale et les stipulations de la paix de 1168. Une guerre éclata entre Thierry de Hollande et Baudouin IX, en 1195; elle se termina par l'expulsion des flamands de la Zélande. Cependant, en 1202, Thierry fut astreint à reconnaître la suzeraineté de la Flandre.

En 1204, le comte Louis de Loos qui avait épousé la fille de Thierry, demanda l'alliance de Philippe de Namur, régent de Flandre, pour défendre ses droits au comté de Hollande contre Guillaume, frère de Thierry. Le pacte de Hedensee fut confirmé, même la suzeraineté de Flandre, par manière de condominium, fut étendue à la Zélande Orientale. Cette extension toutefois ne fut jamais mise à exécution. Philippe de Loos fut évincé par Guillaume. Celui-ci d'abord fidèle au pacte de 1168 obtint plus tard de l'empereur d'être investi de la terre Zélandaise, au détriment de Jeanne de Constantinople. Mais, après une année l'empereur révoqua la confiscation décrétée. Le successeur de Guillaume se rebella également contre sa suzeraine. En 1227 toutefois, il reconnut les conventions antérieures. La situation ne fut plus troublée sous Marguerite de Constantinople. A. D. M.

472 **D. Berten**. *Histoire du lien féodal entre la Flandre et la Zélande.* — GOGBull. 1911, t. XIX, p. 225 ss.

Suite à l'étude précédente. L'auteur poursuit ses recherches pour la période de 1245 à 1323. En cette dernière année, le 6 mars, fut passé le traité de Paris, par lequel Louis de Nevers renonça à la suzeraineté flamande sur la Zélande.

473 **Blok**. *Geschiedenis eener hollandsche stad. (Leyde). I. Eene hollandsche stad in de middeleeuwen.* Nieuwe uitgave. 's Gravenhage, M. Nijhoff, 1910, in-8, XVIII-342 p. Fr. 12,10. (RHist. 1911, t. CVIII, p. 124-125 = Th. Bussemaker.)

474 **K. Heeringa**. *Bechrijving van Schiedam Bd. I. Schiedam vóór 1600.* Schiedam, Roelants, 1910, fol., 38 bl. met printen en kaarten. (AnÉm. 1911, t. LXI, p. 276-277 = L. De Wolf.)

475 [LIX, 178]. **V. de Courmaceul.** *Histoire de la ville et de l'abbaye de Saint-Amand à Pevèle.* (ABelges. 1911, t. XIII, p. 243-245 = H. de Saegher.)

476 **Fournez.** *Histoire d'une forteresse, Landrecies, d'après des documents inédits.* Paris, Perrin, 1911, in-8°, IX-346 p. (ABelges. 1911, t. XIII, p. 246-247.)

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

477 **M. Kroell.** *L'immunité franque.* Paris, Rousseau, 1910, in-8, XXIII-359 p. F. 6. (RHE. 1911, t. XII, p. 533-534 = C. Leclère.)

478 **H. Pirenne.** *La « Ministérialité » a-t-elle existé en France?* — Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Paris, 1911, p. 170-177. (ABelges. 1911, t. XIII, p. 209-210.)

« Les *Ministeriales* sont une classe spéciale de non-libres, revêtus de fonctions administratives ou adonnés au service militaire, lesquels, à partir du XIe siècle, en arrivent à se constituer en véritable aristocratie servile et se confondent plus tard avec la noblesse ». M. Pirenne est d'avis qu'en Flandre cette institution a certainement existé et que, dans les régions situées au sud d'Arras, elle a été très répandue *si pas en nom* du moins en fait. » (*ABelges.*, l. c.)

479 [LX, 427]. *Die Gerichtsbarkeit in den Dörfern des mittelalterlichen Hennegaues.* (RHist. 1911, t. CVII, p. 334-336 = F. Vigener.)

480 [LX, 253, 615; LXI, 227]. **L. Verriest.** *Le servage dans le comté de Hainaut. Les Sainteurs, le meilleur catel.* (MBBull. 1911, t. XV, p. 362-363 = C. Leclère.)

481 **L. Verriest.** *Serfs et Serves des comtes de Hainaut de 1295 à 1567.* Tableau statistique. — AnAM. 1910, t. XXXIV, p. 1-125.

482 **P. Maufroid.** *Essai sur l'échevinage de Lille.* (Thèse). Paris, A. Davy, 1911, in-8, 239 p.

483 **M. Krammer.** *Zur Entstehung der Lex-Salica.* Weimar, Böhlau, 1910, gr. in-8°, 71 p. M. 2,40.

484 **L. Van der Essen.** *De straf- en rechterlijke verzoeningsbedevaarten in de Middeneeuwen, bijzonderlijk in de Nederlanden.* (Verhandelingen van de algemeene katholieke vl. Hoogeschooluitbreiding van Antwerpen, n° 143). Antwerpen, « Kiliaan », 1911, in-8, 37 p.

485 *Ancien projet de coutume générale du pays et comté de Flandre Flamingante, d'après trois vieux manuscrits coordonnés par M. Geldolf,* publié par D. Berten. (Extrait du vol. IX du Bulletin de la Commission royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique, p. 161-227, 179-268.) Bruxelles, Goemaere, 1911.

Dans l'introduction à son excellente édition de « l'Ancien Projet », M. Berten nous retrace en quelques pages l'historique de cet essai de codification de lois et coutumes de la Flandre Flamingante.

Dans deux notes annexées aux procès-verbaux des séances de la Commission du 28 mars 1859 et du 5 février 1861, M. Colinez avait attiré l'attention sur deux manuscrits intitulés respectivement « *De generale costumen van den landen van Vlaenderen flamingante* » et « *Vorme ende concept tot het maeken eener generale costume van het lant ende graefschap van Vlaenderen* ».

Le 1er de ces documents, encore inconnu en 1859, fut acquis par la Commission à la mortuaire du baron de Pélichy van Huerne, à Bruges, en 1860; il offrait une réduction de la coutume en 90 titres, 479 articles. Le second, déjà renseigné très sommairement dans la notice du 28 mars 1859, provenait de la vente des manuscrits du comte d'Hane, en 1845, et appartenait au parquet de la Cour d'appel de Gand. C'était d'après M. Colinez, une copie du précédent, mais considérablement augmentée, car elle se composait de 112 titres, 865 articles, plus des notes critiques. Malheureusement, l'une et l'autre pièce ont disparu aujourd'hui des collections préappelées.

Un troisième exemplaire de l'intéressante compilation est conservé aux archives de l'hôtel-de-ville de Gand. Il a le même intitulé que le manuscrit du parquet de la Cour de d'appel et une division de matière, sans numérotation d'articles, en un même nombre de 112 rubriques correspondantes. Une note consignée par M. Geldolf sur feuille jointe porte : « Les échevins de Gand firent dresser cette copie en 1547. V. compte de la ville 1547, f° 320 v. » M. Berten rejette cette opinion se basant sur un paragraphe additionnel de l'article 13 de cet exemplaire, mentionnant une décision judiciaire du 18 octobre 1559.

M. Berten admet par conséquent que la transcription actuellement existante n'a pas été faite avant 1559, mais peu de temps après. Il admet aussi comme rédacteur présumé de ce texte, *Jean Canin*, praticien, avocat au Conseil de Flandre. Jean Canin aura passé son manuscrit à son fils Jacques, qui a apposé sa signature à la première page et aura enrichi le recueil d'un grand nombre des annotations couvrant les marges.

La copie, publiée par M. Berten, émane de M. Geldolf; or celle-ci n'est pas une simple transcription de l'un quelconque des trois manuscrits connus et conservés alors, c'est une coordination d'ensemble, actant les variantes, lacunes et additions de l'un par rapport à l'autre; et voilà comment en une certaine mesure la perte des deux premières copies est réparée.

M. Geldolf désigne les trois manuscrits par les lettres capitales : A, B et C. A. est celui de la Cour d'appel; le texte B., le moins

complet, celui de la Commission et le texte C., celui des archives de Gand. On conjecture que le texte B., caractérisé par son développement beaucoup moins considérable et par l'absence de gloses critiques, présente la rédaction primitive.

Reste à se fixer sur la personnalité de l'auteur du projet primitif. Tous paraissent d'accord pour admettre que le projet date de la fin du XVe, ou du commencement du XVIe siècle, et qu'il est en tout cas antérieur à l'homologation des premières coutumes. M. Berten admet comme auteur du projet : M. Wielant, président du Conseil ee Flandre et mort le 2 mars 1520. Il défend solidement son opinion, qui s'écarte de celle de MM. Ferd. Van der Haegen et Colinez.

Après cette introduction suit l'édition proprement dite. Celle-ci est bien conduite et laisse distinguer facilement les textes des différents manuscrits. M. Berten publie la copie de M. Gheldolf, en y ajoutant quelques notes additionnelles négligées par lui, empruntées aux marges du manuscrit de la ville et relatives à des solutions de justice ou de coutume confirmant la doctrine du texte ou y dérogeant.

Nous ne pouvons que féliciter M. Berten de sa publication, ceux surtout qui s'intéressent à l'histoire de notre ancien droit lui sauront particulièrement gré d'avoir sauvé de l'oubli une œuvre dénotant de la part de son auteur, une connaissance approfondie de nos coutumes et une faculté de généralisation permettant de dégager de la grande variété du droit local, les règles, principes et solutions applicables à l'universalité de la matière. G. V. G.

486 **J. Prate.** *Droit d'eau et du vent en Flandre, en Hainaut et dans le Cambrésis.* Lille, Lefebre-Ducrocq, 1910, in-8, xcv-294 p. et une carte. F. 8.

487 **J. P. W. A. Smit.** *Het brabantsche jachtrecht vóór de regeering van Karel de Stouten.* Amsterdam, C. Van Langenhuyzen, 1911, in-8°, xv-205-116 p. F. 6,50,

B. Histoire économique et sociale.

488 *Hanserecesse von 1477-1530,* bearb. v. D. Schäfer u. F. Techen. (Hanserecesse, 3 Abth., 8 Bd.) Leipzig, Duncker u. Humblot, 1910, gr. in 8°, xviii-975 p. M. 32.

489 [LX, 262]. **Posthumus.** *Bronnen tot de geschiedenis van de Leidsche textielnijverheid.* 1 Band. (RHist. 1910, t. CVIII, p. 123-124 = Ch. Bussemaker.)

490 **K. Heeringa.** *Bronnen tot de geschiedenis van den Levantischen handel.* I Deel. *1590-1660* (Rijksgeschiedk. publicatiën). 's Gravenhage, Nijhoff, 1910, in-4°, xxxi-1175 p. (RHist. 1911, t. CVIII, p. 128-129 = Ch. Bussemaker.)

491 **H. E. Becht.** *Statistische gegevens betreffende den handelsomzet van de Republiek der Vereenigde Nederlanden gedurende de XVIIe eeuw (1579-1715).* 's Gravenhage, Boucher, 1908, in-8°, 206-xxxiii bl. (ABelges. 1911, t. XIII, p. 193-195 = M. Huisman.)

492 **H. Van Houtte.** *American commercial conditions and negociations with Austria 1783-1786, with a note on American negociations for commercial treaties, 1776-1786 by* E. C. Burnett. — The American historical Review, 1911, t. XVI, p. 568-587. (ABelges. 1911, t. XVI, p. 168 = P. Verhaegen.)

« M. Van Houtte, aux rapports déjà publiés du Bon Beelen ajoute divers documents intéressants pour les relations commerciales de la Belgique et des États-Unis, de 1784-1786. Ce sont des extraits de rapports consulaires renseignant les débouchés que le commerce belge pouvait trouver dans l'Amérique du Nord... notamment pour les draps de Flandre ». ABelges. *l. c.*

493 **H. Bächtold.** *Der norddeutsche Handel im 12. und beginnenden 13. Jahrhundert.* (Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte. Fasc. 21.) Berlin et Leipzig, W. Rotschild, 1910, in-8, 314 p. M. 9.

494 **G. A. Kiesselbach.** *Zur frage der Entstehung der Städtehanse.* — HZ. t. CV, fasc. 2.

Schrijver houdt staan tegenover den heer Stein dat de hanse der steden rond 1356 uit de hanse der Brugsche handelaars zou ontsproten zijn.

495 **G.-A. Kiesselbach.** *Die Konzentration des hansischen Seeverkehrs auf Flandern nach den ältesten Schiffrechten der Lübecker, Hamburger und Bremer und nach dem Seebuche.* I. *Die Schiffrechte.* II. *Das Seebuch.* — VSWG. 1910, t. VIII, bl. 268-336; 1911, t. IX, 3 heft.

Over de rechten en wetten die de scheepafvaarten, de scheepslieden, enz. beheerden in Hamburg, Lubeck en Bremen, is ons uit het einde der 13de eeuw veel bekend.

In de *Hansische Geschichtsblätter* van 1900 had Th. Kiesselbach in een artikel « Grundlage und Bestandteile des ältesten hamburgischen Schiffrechtes » erop gewezen dat zoowel het scheepsrecht der stad Hamburg uit 1292 als dat van Lübeck uit 1299, zijnen oorsprong vond te Brugge, de haven van het Zwijn, en dat de Vlaamsche stad als het middelpunt was voor het schepenverkeer van Hamburg en Lübeck.

In zijn werkje: *Die Wirtschaftlichen Grundlagen der deutschen Hanse und die Handelstellung Hamburgs bis in die zweite Hälfte des 14. Jahrhunderts,* had G. Arnold Kiesselbach deze meening nader toegelicht en bewezen; die had nu professor Stein afgebroken in de tweede aflevering van den jaargang 1908 van de *Hansische Geschichtsblätter* met zijn artikel: *Die deutsche Genossenschaft in Brügge und die Entstehung der deutschen Hanse.*

In dit artikel nu verdedigt G. Arnold Kiesselbach opnieuw zijne gedachten, hij licht de wetgeving toe, onderzoekt ze, weerlegt de moeilijkheden opgeworpen door professor Stein en komt tot de uitkomst dat Vlaanderen, voor wat betreft de wetgeving toegepast op de scheepslinien der drie groote duitsche hansesteden, wel was het uitgangs- en het middelpunt.

De heer Arnold Kiesselbach onderzoekt in het tweede deel *Das Seebuch*. Dit boek, waarvan de handschriften opklimmen tot in de 15de eeuw, maar waarvan de oudste gedeelten. wel voor 't minst, een eeuw vroeger moeten zijn ontstaan, geeft de zeewegen aan, wijst op de reizen en de aanlegshavens, enz. De heer Arnold Kiesselbach bestudeert dit boek naarstig en kritisch, kapitel per kapitel, naar de uitgave van Karl Koppmann, *Das Seebuch, mit einer nautischen Einleitung von* Breusing *und einem Glossar von* Walther, Bremen 1876, en besluit dat het Zwijn was het middelpunt der zeereizen en afvaarten en dat de haven van Brugge de bijzonderste haven was van den hanseatischen handel.

G. V. G.

496 **Dietz, A.** *Frankfurter Handelsgeschichte.* I Bd. Frankfurt a. M., H. Minjam, 1910, gr. in-8°, xvii-245 p., fig. et 1 pl. M. 26.

497 [LX, 633]. **B. Hagedorn.** *Ostfrieslands Handel und Schiffahrt im 16. Jahrhundert.* (ABelges. 1911, t. XIII, p. 229-232 = M. Huisman.)

498 **G. Witzel.** *Gewerbegeschichtliche Studien zur niederländischen Einwanderung in Deutschland im 16. Jahrhundert. II.* — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, Trier, 1910, t. XXIX, p. 419-450 (suite, à suivre).

499 **W. Cunningham.** *The growth of English Industry and commerce during the early and middle ages.* 5th edit. Cambridge, Univ. Press, 1910, in-8°, 750 p. et carte. Sh. 12,6.

500 **M. G. von Below.** *Zur Geschichte des Handwerks und der Gilden.* — Historische Zeitschrift, t. CVI, fasc. 2.

L'auteur précise quelques points de ses idées sur l'origine de l'industrie urbaine. Il maintient que les non-libres n'ont eu qu'une faible part à la création de cette industrie, et que les métiers exercés sur les domaines des Seigneurs, loin d'être des initiateurs pour les métiers des villes, ont été le plus souvent pour eux des concurrents gênants. Il insiste sur l'importance de la thèse de W. Stein, qui soutient que « hansa » désignait une association pour le commerce extérieur. (RQH. 1911, t. XLVI, p. 665).

501 **Mabille et de Poncheville.** *La dentelle à la main en Flandre.* Bruxelles, E. Lechevalier, 1911, in-8°, 184 p. Fr. 5.

502 **R. De Bruyne.** *Turnhout, Waarschoot, S. Jooris-ten-Distel, Luik, Ingelmunster, Eekloo en de Leiestreek.* (Volksboekerij, n° 82). Gent, drukkerij « Het Volk », 1911.

Korte geschiedkundige schets van den economischen strijd die in de laatste maanden in bovenvermelde plaatsen is geleverd geweest.

503 **Pirenne H.** *Liberté et propriété en Flandre du VIIe au XIe siècle.* — GOGBull. 1911, t. XIX, p. 91-96.

C'est une question controversée, si les Germains à l'époque de leur immigration dans l'empire Romain formaient un peuple dont la majorité étaient des gens libres. Vander Kindere établit qu'à partir de l'époque franque on peut reconnaître en Flandre une organisation agraire basée sur les traditions germaniques; donc les Germains étaient des hommes libres, le sol divisé à l'extrême constituait autant de parcelles libres. Ce système se poursuivit jusqu'au XIIe siècle et donna naissance aux villes libres, et par là aux libertés modernes.

La théorie de V. d. K. repose sur le fait suivant. En étudiant le *Liber traditionum Sancti Petri Blandiniensis*, on arrive à la conclusion que les bienfaiteurs étaient tous de petits propriétaires et gens libres. Or un examen plus attentif, d'après l'opinion de M. P., conduit plutôt à la conclusion opposée. Il faut se résigner, croit-il, à ne pas vouloir rattacher les libertés modernes à l'organisation germanique. La liberté bourgeoise, telle qu'elle se présente au moyen-âge n'aurait pas d'antécédant historique.

M. E.

504 **H. Carton de Wiart.** *La bourgeoisie belge depuis 1830.* Bruxelles, Goemaere, 1911, in-8°, 72 p. F. 1,50.

505 **E. Leleu.** *L'assistance publique à Lille, depuis le XIe siècle.* Lille, Wilmot-Courtecuisse, 1911, in 8, 32 p.

506 [LXI, 241]. **P. Duchaine.** *La franc-maçonnerie belge au XVIIIe siècle.* (ABelges. 1911, t. XIII, p. 156-161 = P. Verhaegen. L'auteur est du bâtiment; il rompt avec le secret réglementaire et ajoute à sa publication des documents extraits des archives maçonniques et des dépôts publics. L'œuvre historique est bonne; l'œuvre de polémique est sujette à critique; RIPB; 1911, t. LIV, p. 256-257 = H. P[irenne].)

C. Histoire des sciences et des lettres.

507 **Edw. Gailliard.** *Iets over scholen uit vroeger dagen.* — VKVA. 1911, bl. 310-316.

Schrijver vestigt de aandacht op zekere « Hallegeboden » te Brugge ten jare 1513 en 1524 afgekondigd, betreffende maatregelen door de schepenen genomen om arme kinders, die de ouders zonden bedelen, te dwingen naar school « ten Beghaerden » te gaan. Overigens de schepenen hadden er voor gezorgd, dat bedoelde kinderen « zekere graecelicke aelmoesen ende onderhoudt » zouden genieten, « ten fijne dat die zouden moghen

commen ter perfectie ». In het hallegebod van 19 Maart 1524, wordt gezegd dat de kinderen « 's nuchtens en snoens den cost hebben zouden ende voort gheleert ende onderwesen worden, omme tot duecht ende eere te gherakene. Zoodat, 't is een besluit van den schrijver, de zoogenaamde « schoolsoep » in de XVI[e] eeuw te Brugge reeds gekend was. De gansche verhandeling heeft het over Brugge alleen. R. D. S.

508 *Vlaamsch-Belgie sedert 1830.* 5[de] deel. Gent, Ad. Hoste, 1911, F. 8.

Inhoud : het lager onderwijs door A. C. v. d. Cruyssen ; het nijverheids- en technisch onderwijs door D[r] J. Fl. Boonroy ; het land- en tuinbouwonderwijs door D[r] C. De Bruyker ; de gymnastiek door O. Delaive ; het middelbaar en hoogmiddelbaar onderwijs door O. Van Hauwaert ; het hooger onderwijs door J. Vercoullie ; verders, studies over de beoefening der wetenschappen in de moedertaal.

509 [LX, 634 ; LXI, 246]. **A. Roersch.** *L'humanisme belge à l'époque de la Renaissance.* (RBén. 1911, t. XXVIII, p. 240-241 = U. B. ; HJ. 1911, t. XXXII, p. 439-441 = G. Drerup ; RHist. 1911, t. CVII, p. 357-358 = E. Hubert.)

510 **H. Bosmans.** *Notes sur l'arithmétique de Simon Stevin.* Louvain, Ceuterick, 1911, in-8, 23 p.

La 1[re] note a trait à la résolution de l'équation du 2[e] degré, dans l' « Arithmétique » de Simon Stevin ; la seconde se rapporte à l'édition française — la plus connue — des œuvres mathématiques de Simon Stevin, par Albert Girard en 1634. Girard omet des traités entiers et fait des coupures dans les œuvres de Simon Stevin ; il y fait aussi des additions précédées de son nom d'éditeur. Mais outre ces remaniements avoués, a-t-il ajouté ou a-t-il fait des corrections aux travaux du célèbre mathématicien brugeois ? Le R. P. Bosmans répond par la négative et prouve solidement son assertion.

Excellente contribution à l'histoire des mathématiques en Belgique, plus spécialement, à la bibliographie de Simon Stevin.

A. D. M.

511 *Œuvres complètes de Christiaan Huygens, publiées par la Société Hollandaise des Sciences.* T. XI. *Travaux mathématiques, 1645-1651.* T. XII. *Travaux de mathématiques pures, 1652-1656.* La Haeye, M. Nijhoff, 1908 et 1910, in 4°, 367 et 297 p. (RQS. 1911, t. LXIX, p. 255-262 = H. Bosmans, S. J. Excellente analyse des œuvres de Huygens, parmi lesquelles figurent trois éditions de sa réfutation de la quadrature du cercle de Grégoire de S[t] Vincent ; mérites de cette édition modèle.)

512 **H. Bosmans,** S. J. *Alphonse-Antoine de Sarasa.* (Extr. de la Biographie nationale, t. XXI, col. 389-393.)

Jésuite, d'origine espagnole, né à Nieuport en 1617 ; mathéma-

ticien lié d'amitié avec le célèbre Grégoire de Saint-Vincent, dont il acheva l'*Opus geometricum posthumum ad Mesolabium ;* il publia, sous la dictée de de Saint-Vincent, une réponse au Père Mersenne qui avait attaqué la quadrature du cercle, proposée et défendue par le célèbre mathématicien brugeois dans son *Opus Austriacum*. Sarasa fut aussi un orateur de talent ; il publia deux volumes de sermons. A. D. M.

513 **B. Lefebvre**, S. J. *A propos d'une histoire des mathématiques.* — RQS. 1907, t. LXII, p. 594-607 ; 1908, t. LXIII, p. 252-267, 558-578; 1908, t. LXIV, p. 228-235, 564-580 ; 1909, t. LXV, p. 599-626 ; 1910, t. LXVII, p. 264-279, 606-615 ; 1911, t. LXIX, p. 600-616 ; t. LXX, p. 572-586 (à suivre.)

Il s'agit de l'*Histoire des Mathématiques* écrite par W.-W. Rouse Ball, édition française par L. Freund, 2 vol. Paris, 1906-1907. Le R. P. L. en donne une édition belge originale. Notons les détails fort remarquables sur Rodolphe de Bruges (XIIe s.) qui enrichit l'Europe de nombreux trésors de la science mathématique gréco-arabe (1911, t. LXIX, p. 605-606 ; LXX, p. 580-582) ; sur Simon Stevin, p. 586.

514 **J. van der Haeghen**. *Alphonse Diegerick.* — GOGBull. 1911, t. XIX, p. 164.

Notice biographique.

515 **J. Van der Haeghen**. *Le comte de Limburg-Stirum.* — GOGBull. 1911, t. XIX, p. 133.

Notice bio-bibliographique.

516 **Jan Bols**. *Schets eener geschiedenis der Zuidnederlandsche Maatschappij van Taalkunde, van 1870 tot 1910.* (Koninkl. Vl. Akademie.) Gent, Siffer, 1911. F. 0,75.

517 **A. Lütjens**. *Der Zwerg in der deutschen Heldendichtung des Mittelalters.* (Germanistische Abh. 38 Heft.) Breslau, Marcus, 1911, gr. in-8°, XII-120 p. M. 4.

518 **M. Roques**. *Fragments d'un manuscrit du roman de Renart* (branches I et VII). Romania, Paris. 1910, t. XXXIX, p. 33-43.

519 **H. Degering**. *Van den vos Reynaerde.* Nach einer Handschrift des XIV Jarhunderts im Besitze der Fürsten Salm-Reifferscheidt auf Dyck herausgegeben. Münster i. W., Fr. Coppenrath, 1910, XXII-110 p. M. 3. (MBBull. 1911, t. XV, p. 218 = C. Lecoutere. Description du nouveau manuscrit ; édition critique insuffisante).

520 **L.-M. Fr. Daniëls**, O. P. *Een nieuwe « Reinaert » verklaring.* — De Katholiek, 1911, t. CXL, p. 128-151.

Bij een afdruk van het Comburgsche Reinaert-handschrift, in 1903, door Dr F. Buitenrust Hettema en Dr J. W. Muller uitgegeven, verscheen in 1910 eindelijk het verklarende tweede deeltje dat Inleiding, Aanteekeningen en Glossarium bevat (*Van den Vos Reynaerde* (Zwolsche Herdrukken, nr 18-20). Zwelle, W. E. J.

Tjeek Willink. Fl. 1,40). Fr. D. beoordeelt de uitgave en de verklaring, en stelt zich op de eerste plaats voor, na te gaan wat de *Reynaert*, volgens den uitleg van Dr B. Hettema, demonstreert en aan te toonen wat daar tegen van zijnen kant valt op te merken.

521 **A. Koenders**, O. C. *Het wereldlijk tooneel in de XIVe eeuw.* — De Katholiek, 1911, t. CXL, p. 112-127.

Over inhoud en opvoering der *abele spelen* en *sotternieën*.

522 **E. Van Oye**. *De grieksche metriek in de Nederlandsche Dichtkunst. Eene æsthetische taalstudie.* — B. 1911, Bd. XXII. Bijblad. Brugge, De Plancke, 1911, 115 bl.

523 **Frank Lateur**. *Over vrouwe Courtmans.* — VKVA. 1911, bl. 559-575.

Ter gelegenheid der eeuwfeest, hield F. L. deze rede voor de Kon. Vl. Academie. Na eene korte levensschets van vrouwe Courtmans (1811-1890 — te Maldeghem) geeft hij enkele beschouwingen over de beteekenis van haar werk voor de Vlaamsche Letterkunde en voor het Vlaamsche Volk, ook over de romantische schrijvers in 't algemeen, beschouwd in hunnen tijd en omgeving, vergeleken met de hedendaagsche letterkundige.

R. D. S.

524 **P. C. Reypens**, S. J. *In 't diepe van Gezelle's ziel.* — DWB. 1911, Bd. I, bl. 521-533.

525 *Gezelliana.* — B. 1911, Bd. XXII, bl. 223-224.

Twee gedichten ter gelegenheid van het huwelijk van Mr Aug. Meersseman, destijds onderwijzer te Lendelede.

526 [LIX, 309, 561; LX, 277, 636]. **G. Doutrepont**. *La littérature française à la Cour des ducs de Bourgogne.* (RHist. 1911, t. CVII, p. 307 = E. Hubert.)

527 **A. Vincent**. *La littérature française à la Cour des ducs de Bourgogne.* — RBAB. 1909, t. VII, p. 457-467.

Un commentaire du livre de M. Georges Doutrepont, où M. V. relève surtout les détails concernant la bibliothèque ducale et indique la façon de les interpréter.

528 [LXI, 102]. **J. Chot** et **R. Dethier**. *Histoire des lettres françaises de Belgique depuis le moyen âge jusqu'à nos jours.* (ABelges. 1911, t. XIII, p. 155-157 = G. Doutrepont. Ouvrage utile à ceux qui désirent s'orienter dans la production littéraire des trente dernières années.)

529 **H. Liebrecht**. *Histoire de la littérature belge d'expression française.* Bruxelles, Vanderlinden, 1909, IX-472 p. (*Revue de Belgique*, 1909, décembre; 1910, janvier.)

530 [LIX, 576; LX, 641]. **G. Lepreux**. *Gallia typographica.* (RBAB. 1909, t. VII, p. 473 = Théo. Goffin; aurait préféré un classement basé sur les noms des villes, pour éviter les confusions; à part cela travail parfait).

531 **P. Bergmans**. *L'ex-libris du médecin Robert Sanders.* — GOGBull. 1191, t. XIX, p. 287 ss.

Deux ex-libris du médecin, dont un porte son effigie. Reproductions. Note biographique sur Robert Sanders.

D. Histoire de l'art.

Voir aussi la rubrique : *Archéologie.*

532 *Internationale Bibliographie der Kunstwissenschaft.* Hrsg. von O. Fröhlich. T. VI-VII, Jahr 1907-1908, 2. Hälte. Berlin — Zehlendorf, Behr, 1911, in-8°, 1-309-633 p. M. 18.

533 **A. von Wurzbach.** *Niederländisches Künstler-Lexikon auf Grund archivalischer Forschungen mit mehr als 3.000 Monogrammen.* I. A.-K. ; II. L-Z. ; III. Nachträge und Verzeichnis der Monogrammen. Wien u. Leipzig, Halm u. Goldmann, 1906-1911, 3 vol., in 4°, 778-910-294 p. et fig. F. 135.

534 **L. Hourticq.** *La France.* (Coll. Ars una, species mille. Histoire générale de l'art.) Paris, Hachette, 1911, in-16, 475 p., 945 gr. en noir et 4 pl. en coul. F. 7,50. (RAC. 1911, t. LXI, p. 425-426 = A. B.)

Excellente synthèse de l'histoire de l'art français. Notons dans la première partie, au chapitre quatrième intitulé *l'art féodal et l'art bourgeois à la fin du moyen âge*, les passages sur Claus Sluter à Dijon, sur l'enluminure des manuscrits, sur les peintres flamands en France aux XIVe et XVe siècles, sur les primitifs français. Dans la seconde partie, chap. II, signalons également les pages consacrées à l'immigration flamande en France aux XVIe et XVIIe siècles ; au chapitre suivant, les détails sur les sculpteurs et les peintres flamands du temps de Louis XIV.

535 **J. Gestoso y Perez.** *Notice historique et biographique des principaux artistes flamands qui travaillèrent à Séville depuis le XVIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.* — AAF. 1911, t. V, p. 32-43, 114-117 (suite et fin.)

V. AnÉm. [LIX, 431 ; LX, 109 ; 451, 648.]

L'auteur nous fait connaître la vie de Paul Legot ; il analyse et critique ses principales œuvres. Ce peintre, né dans les Pays-Bas, pratiqua son art à Séville au XVIIe siècle. M. Gestoso termine son étude, en nous faisant connaître les noms de nombreux flamands qui exercèrent à Séville des métiers d'art. P. v. d. W.

536 **J. Casier.** *La liturgie et les mystères dans les arts en Flandre.* — GOGBull. 1911, t. XIX, p. 126-130.

Projet d'une section d'art ancien à l'exposition de Gand en 1913 : Manuscrits, orfèvreries, folklore religieux, vêtements sacerdotaux, sculpture. Le programme provisoire comporte la représentation de quelques drames liturgiques, et du mystère de l'Agneau mystique, d'après le retable de St-Bavon, tel qu'on le représenta en 1548, à l'entrée de Philippe le Bon à Gand.

M. E.

537 **G. Hulin.** *A propos de quelques portraits historiques du commencement du XVe siècle.* — GOGBull. 1911, t. XIX, p. 89-54.

Examen des motifs qui ont amené M. P. Durrieu et M. J. Six de Hildegom, à reconnaître, dans les personnages d'une miniature des Heures de Turin, des portraits de princes de l'époque. M. Durrieu a également proposé d'autres identifications pour le groupe des *Milites Christi* au retable de l'Adoration de l'Agneau. Les arguments ne semblent pas concluants. V. AnÉm. [LX, 305].

M. E.

538 **V. Fris.** *Eene treurige bladzijde in de Gentsche kunstgeschiedenis.* — GOGBull. 1911, t. XIX, bl. 97-120.

Overzicht van de beeldstormerij te Gent (22-23 aug. 1566). Eene studie rijk aan bizonderheden uit de kronieken van dien tijd geput; een lange inventaris van middeleeuwsche liturgische kunstvoorwerpen die toen vernield werden. Machtig veel beeldwerk werd neergeworpen, ook al schilderijen, o.m., door V. d. Goes, werden door het gepeupel vernield. Bij het lezen van een zoo treurig relaas begrijpt men dat de woeste bende met geen juisteren naam dan « beeldstormers » kon gebrandmerkt worden. M. E.

539 *Catalogue de l'exposition des anciennes industries d'art tournaisiennes*, par E. J. Soil de Moriamé. Tournai, Casterman, 1911, in-8°, 261 p.

De cette exposition, comme de celle de Charleroi, se dégage nettement qu'il n'y eut pas d'art wallon distinct de l'art flamand; ceci est vrai, pour les arts majeurs comme pour les arts mineurs.

Cette exposition donnait une idée exacte de l'évolution des industries d'art, spéciales á Tournai. Les sections d'orfèvrerie, de porcelaines et faïences offraient surtout de magnifiques spécimens. P. v. d. W.

540 *Catalogue de l'exposition des anciens métiers d'art malinois, d'art religieux de la province d'Anvers et de folklore local.* Malines, H. Dierickx-Beke fils, 1911, in-8°, 352 p. Fr. 2.

Une notice expose brièvement l'évolution des principales industries d'art cultivées à Malines. L'attention du visiteur était principalement attirée, dans la section d'art religieux, par les « jardins clos », qui rendent si bien la foi naïve de nos ancêtres; dans la section des anciens métiers d'art, par de nombreux spécimens de l'industrie du bronze et du laiton provenant des ateliers de la célèbre dynastie des Van den Gheyn et par de nombreux exemplaires de cuirs dorés des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Quant à la dentelle, si spécialisée à Malines, le comité n'avait réussi qu'à obtenir des exemplaires de seconde valeur.

P. v. d. W.

541 *Catalogue de l'exposition rétrospective de Roubaix en 1911. — L'Art dans les Flandres françaises aux XVIIe et XVIIIe siècles.* Roubaix, de Mallortie, 1911, in-8°, 164 p., 10 pl. F. 2.

L'objectif du comité a été de montrer quelle a été l'évolution de l'art aux XVIIe et XVIIIe siècles, dans la partie des Flandres, soumise à l'influence française par les conquêtes de Louis XIV. On s'est efforcé de reconstituer d'une manière idéale les diverses salles de l'hôtel d'un Intendant général des Flandres, à la fin du XVIIIe siècle.

Particulièrement, la persistance de l'influence de l'école flamande se faisait remarquer dans le dessin et l'ordonnance des grandes tapisseries de Le Brun et de Van der Meulen, représentant des épisodes de la conquête de Flandres par Louis XIV.

Il est à remarquer cependant que plusieurs salons étaient des reconstitutions faites par des antiquaires de Paris et que les objets exposés dans ceux-ci, ne provenaient nullement de la Flandre française. P. v. D. W.

512 *Catalogue général de la section des beaux-arts à l'exposition de Charleroi, 1911.* (Art ancien et moderne). Bruxelles, Van Oest, 1911, in-8°, 560 p., 52 pl. F. 3.

A part quelques tableaux prêtés par le Musée de Bruxelles, le comité n'avait pu obtenir aucune œuvre capitale des peintres originaires de la Wallonie. Il découle de cette exposition, qu'il n'y a pas d'école de peinture wallonne, distincte de l'école de peinture flamande.

La section d'orfèvrerie était la plus remarquable de l'exposition ; on y admirait de nombreuses œuvres du frère Hugo Doignies et de son école. P. v. D. W.

543 **Fierens-Gevaert**. *La peinture wallonne, à propos de l'exposition de Charleroi.* — RDM. 1911, t. V, p. 326-366.

Il n'existe pas d'école de peinture wallonne distincte de l'école flamande. Il y a des peintres originaires de la Wallonie. M. Fierens-Gevaert donne une courte notice sur la vie et les œuvres des principaux peintres wallons : Roger de la Pasture, le maître de Flémalle, Jean Prévost, Simon Marmion, Jean Gossart, Patenir, Blès. L'auteur analyse et décrit les principales œuvres exposées. Il constate avec regret l'absence de nombreuses œuvres importantes de peintres originaires de la Wallonie, absence due « à la méfiance de plus en plus grande des collectionneurs et des directeurs de pinacothèque à l'égard des expositions ».

P. v. D. W.

544 **R. Dupierreux**. *L'exposition des Beaux-Arts de Charleroi.* — W. 1911, t. XIX, p. 245-253, 4 ill.

Quelques considérations sur les peintres primitifs d'origine wallonne.

545 **L. Dumont-Wilden**. *Les anciens arts du Hainaut à l'exposition de Charleroi.* — ME. 1911-1912, t. III, p. 618-631, illustr.

Il n'y a pas d'école wallonne de peinture. Il y a des peintres d'origine wallonne, qui, bientôt déracinés, appartiennent aux écoles flamande ou française.

546 **H. Hymans.** *Les expositions d'art de Charleroi, de Tournai et de Malines.* — GBA. 1911, 4e pér. t. VI, p. 423-430.

A Charleroi aucun maître n'a fait ressortir des caractères ethniques wallons à opposer aux Flamands.

547 **V. Nodet.** *L'Église de Brou.* (Petites monographies des grands édifices de France.) Paris, Laurens, 1911, in-16, plans et grav. Exposé clair et scientifique de l'histoire du célèbre monument élevé pour Marguerite d'Autriche, de 1513 à 1532, par le flamand Louis Van Boghem ; excellentes reproductions.

548 *Nos églises rurales. Oost-Roosebeke.* — MABull. 1910, p. 394-396, 3 fig.

549 **F. Unglaub.** *Die Diele im niedersächsischen Bauernhaus und norddeutschen Bürgerhaus. Ein Raumstudie zur Hausbauforschung.* — Zeitschrift des Vereins für Lübeckische Geschichte und Altertumskunde, 1911, t. XIII, p. 181-359.

Is het noordduitsch burgerhuis, dat in de hansische steden tot volle ontwikkeling kwam, uit het nedersachsisch boerenhuis ontstaan? Een nauw vergelijken tusschen beide gebouwen bewijst dat het overeenkomen van beider grondplan enkel ligt in de overwegende beteekenis van eene plaats die door hare ligging en afmetingen tot de voornaamste plaats van het huis wierd. Deze plaats is in 't Duitsch *Diele* (voorhuis?) genaamd. Om de bovengestelde vraag op te lossen, gaat Dr U. de geschiedenis te rade en onderzoekt van de oudste tijden her de in de oorkonden beschreven of nog bestaande stedelijke of landelijke huizen. Zoo beschrijft hij, in historisch bouwkundig opzicht, het ontginnen, de ontwikkeling, de bestanddeelen, de bestemming van bedoelde plaats. Zijne studie is met platen heerlijk versierd. Zij bepaalt zich niet alleen op Duitschland maar bespreekt terloops de bouwvormen van Holland, Frankrijk enz.

Zijn besluit is ontkennend. Het burgerhuis lag voorhanden eer het boerenhuis in zijn typischen vorm bestond.

A. D. M.

550 **V. van der Haeghen.** *Le nouveau campanile du beffroi de Gand.* — GOGBull. 1911, t. XIX, p. 278 ss.

Examen des différents projets de reconstruction. Le projet adopté en 1911 semble être, d'après les vestiges encore existants, l'achèvement du beffroi conçu primitivement. Il compte quatre échauguettes dont les amorces existent, cantonnant un massif octogonal. Cette souche est couverte d'une flèche en bois, recouverte de métal cuivré, ornée de lucarnes et surmontée du dragon légendaire. Ce plan semble modifier quelque peu la silhouette du campanile du XIVe siècle, qui paraît avoir une souche rectangulaire. Mais on peut admettre que ce fut là une modification du plan primitif, influencé peut-être par le beffroi d'Ypres, où la souche est rectangulaire. Croquis. M. E.

551 **A. Heins.** *Belvédère au sommet d'une tour de l'Achter Sikkel à Gand, XVIe siècle.* — ABAnBull. 1911, p. 133-138.

Soumet une vue d'une salle conservée au sommet de la tour de la Sikkel à Gand. Il en décrit l'ameublement et analyse les détails de sa construction.

552 **A. Heins.** *Gand souterrain. Cryptes et caves.* — GOGBull. 1911, t. XIX, p. 191 ss.

L'A., auquel nous sommes redevables de maintes études intéressantes sur les coins oubliés du vieux Gand, nous guide à travers une véritable ville souterraine. Le total des souterrains relevés s'élève à 92. Un plan et de nombreux croquis accompagnent le texte. L'auteur mentionne des souterrains à Arras, à Furnes (croquis d'une cave du XIIIe siècle), à l'hôtel-de-ville de Damme (croquis de clefs de voûte). On peut allonger la liste. Bruges par exemple possède des types remarquables de ce genre de constructions. V. d. Velde dans son étude « De oude Brugsche bouwtrant », 1901, en signale l'existence, et donne pl. XXIII, trois reproductions fort typiques. M. E.

553 **P. Verhaegen.** *Les abords du pont Saint-Michel à Gand.* — GOGBull. 1911, t. XIX, p. 143 ss.

Expose le projet de M. Cloquet. Contre la quatrième rampe, on devrait élever des « constructions suivant un alignement droit ou a redans, empiétant sur l'angle du marché aux Grains, et masquant légèrement l'entrée de la rue de la Catalogne ». Réfutation des objections d'ordre utilitaire et esthétique.

554 **C. Théodore.** *Les vieux monuments de Lille.* Lille, 1909, in-4°.

555 **M. J. Friedlaender.** *Deutsche und Niederländische Holzbildwerke in Berliner Privatbezitz.* Leipzig, Hiersemann, 1910, in-4°, 50 pl.

556 **E. De Witte.** *Le retable gothique d'Hemelveerdegem.* — AnAAu. 1910, p. 79-87.

557 **A. Germain.** *Les sculptures du jubé et du chœur de la cathédrale d'Albi.* — AAF. 1911, t. V, p. 9-14.

L'auteur croit pouvoir affirmer que ces sculptures ont été exécutées par des artistes flamands vers la fin du XVe siècle. P. v. D. W.

558 **J. Martin.** *Les pierres tombales circulaires de la Bourgogne. XVe et XVIe siècle.* Paris, Plon-Nourrit, 1910, in-8°, 20 p. et pl.

559 **P. de Nolhac.** *Les marbres de Versailles.* — GBA. 1911, 4 pér., t. VI, p. 261-286.

L'auteur établit à l'aide des récits contemporains, des inventaires anciens et des comptes des bâtiments du Roi, comment a été conçue l'ornementation grandiose des jardins de Versailles. On sait que nombre de statues ont pour auteurs des artistes flamands et wallons, les Desjardins, Flamen ou Flamand, Slodtz, les frères Marsy, Varin etc. A. D. M.

560 **H. Rousseau.** *La sculpture aux XVIIe et XVIIIe siècles.* (Collection des Grands artistes des Pays-Bas.) Bruxelles, Van Oest et Cie, 1911, pet. in-8, 164 p. et 33 illustr. h.-t. Fr. 3,50. (AnÉm. 1911, t. LXI, p. 287-288 = A. De Meester.)

561 *Niederländische Meister in dem Rijksmuseum zu Amsterdam.* Reproduktionen in Orig.-Farben... mit beschr. Text von W. STEENHOFF, Uebersetzung von M. D. HENKEL. I^e série : Alte Meister. Amsterdam-Koog-Zaandijk, Bokker, 1910, in-4°.

562 **W. Martin** et **E. W. Moes.** *Altholländische Malerei. Gemälde von holländischen und vlämischen Meistern in Rathhäusern, kleineren Museen, Kirchen, Stiften, Waisenhäusern, Senatszimmern u. s. w. und in Privatbesitz.* I Jahrgang. Lieferung I. Leipzig, Klinkhardt u. Biermann, 1911, in-fol., pl. Fr. 3,50.

563 **Hans Posse.** *Die Gemäldegalerei des Kaiser-Friedrich-Museums. Vollständiger beschreibender Katalog mit Abbildungeu sämtlicher Gemälde. Zweite Abteilung : Die Germanischen Länder : Deutschland, Niederlande, England.* Berlin, J. Bard, 1911, in-4°, 414 p., 776 fig. M. 25.

564 **C. Tulpinck.** *La peinture décorative religieuse et civile en Belgique aux siècles passés.* Paris, R. Roger et F. Chernoviz, 1911, in-4°, 200 p., 196 pl. Fr. 200.

565 **Fierens-Gevaert.** *La peinture en Belgique. Les primitifs flamands.* 3 vol. (RAC. 1911, t. LXI, p. 435-436 = C. de Mandach; le livre de F.-G., sans apporter sur le sujet des lumières nouvelles, nous fournit un exposé assez complet, d'une lecture facile et stimulante.)

V. AnÉm. [LIX, 147, 336, 337, 596; LX, 467, 675, 676; LXI, 566].

566 **Fierens-Gevaert.** *Les primitifs flamands.* Fasc. X. *Lancelot Blondeel. — Pierre Coecke. — Corneille et Jean Metsys. — Marinus van Reymerswaele. — Jean Mandyn.* Fasc. XI. *Peter Bruegel l'Ancien et les peintres de genre du XVIe siècle : Breughel d'Enfer. Peter Huys. Jean van Hemessem. Peter Aertsen. Joachim Beukelaer.* Bruxelles, Van Oest et Cie, 1911, in-4°, p. 253-278, pl. CXCII-CCXIV.

567 **W. Bode.** *Great masters of dutch and flemish painting.* Trad. par Margaret L. Clarke. Londres, Duckwort, 1911, in-8, IX-358 p. Sh. 5.

568 **Dr Curt. Reylander.** *Die Entwicklung des Charakteristischen u. Sinnbildlichen in der niederländischen Malerei des XV Jarhunderts* (von Eyck bis Memling u. Geertgen tot Sint Jans). Tilsit, J. Reilander und Sohn, 1911, in-8°, 122 p., 15 pl. F. 3,50.

569 **Haldane Macfall.** *History of Painting.* T. IV. *The Renaissance in the North, and the Flemish Genius.* London, Jack, 1911, in-4, 266 p. Sh. 7,6.

470 **A. Machiels.** *Les portraits d'Érasme.* — GBA. 1911, 4 pér., t. VI, p. 349-361.

Metsys — avec Durer et Holbein — nous a transmis l'effigie d'Érasme. Lors du séjour d'Érasme à Anvers, en 1517, auprès de son ami Pierre Gilles, Metsys peignit sur un panneau double le portrait des deux humanistes. Celui de Pierre a été conservé ; de l'*Érasme*, à défaut de l'original certain, il reste plusieurs copies ou répliques. Metsys a également coulé une médaille à l'effigie d'Érasme ; peut-être l'original est-il conservé.

571 [LXI, 307]. **H. Hymans.** *Antonio Moro.* (GBA. 1911, 4 pér., t. VII, p. 85-88 = A. Marguillier.)

572 **V. Van der Haeghen.** *Les peintres Sammelius, XVe et XVIe siècle.* — GOGBull. 1911, t. XIX, p. 55-79.

Les Sammelius étaient représentés à Gand, au milieu du XVe siècle, par une famille parisienne, dont une des branches donna trois peintres : Joos († 1542 ?) dont on ne connaît que des travaux décoratifs ; Jean († 1558), fils du précédent, qui exécuta un retable pour la confrérie de Saint-Jean à l'église de Leerne et un second pour l'autel de Saint-Antoine à Caprycke ; et Benjamin qui se chargea de quelques travaux décoratifs à Saint-Bavon de Gand. Ce dernier, élève de Frans Floris, pourrait être l'auteur des volets du n° 595, au musée de Gand. Documents relatifs à l'étude, en annexe. M. E.

573 **J. De Wert.** *Origine wallonne des peintres Teniers.* — CRHBull. 1911. t. LXXX, p. 287-319.

D'après des documents, fournis par les archives communales d'Ath, l'auteur établit l'origine athoise des peintres Teniers.

574 **J. Van den Gheyn,** S. J. *L'album amicorum d'Otto Venius.* — ABAnBull. 1911, p. 330-332.

Fournit des détails sur le contenu et les illustrations de ce manuscrit qui sera prochainement publiée par les Bibliophiles de Belgique. Cet album contient dix dessins en aquarelle ou en noir et quinze inscriptions ou autographes d'hommes célèbres.

575 **L. Réau.** *Les primitifs allemands.* (Coll. des Grands artistes.) Paris, H. Laurens, s. d., in-8°, 127 p. et 24 fig. (RAC. 1911, t. LXI, p. 437-438 = A. Boinet. Les primitifs allemands hésitent tour à tour entre l'influence de l'Italie et celle des Pays-Bas.)

576 **M. Kemmerich.** *Die frühmittelalterliche Porträtplastik in Deutschland bis zum Ende des XIII Jahrhunderts.* Leipzig, Klinkhardt u. Biermann, 1909, in-8°, 253 p. et 113 fig. (BEC. 1911, t. LXXII, p. 148-149 = A. Boinet.)

577 **A. Girodie.** *Martin Schongauer et l'art du Haut-Rhin au XVe siècle.* (Les maîtres de l'art.) Paris, Plon, 1911, in-8, 250 p. et 24 pl. (RAC. 1911, t. LXI, p. 437 = M. Aubert.)

L'art du Haut-Rhin est influencé par celui de l'Italie et des Flandres. Le talent de M. Schongauer a une double origine : Thiery Bouts, à la manière de Cologne, dans l'atelier de Gaspard Isenmann, où le peintre travailla ; Rogier van der Weyden, à la manière Haut-rhénane, chez le maître E. S. de 1466. Schongauer fit le voyage des Flandres.

578 **Pet. P. Albert.** *Der Meister E, S., sein Name, seine Heimat u. sein Ende.* (Studien zur deutschen kunstgeschichte, t. 137.) Strassburg, J. H. E. Heitz, 1911, in-8°, xii-112 p., 20 fig. M. 8.

579 **C. de Mandach.** *Les peintres Witz et l'école de peinture en Savoie.* — GBA. 1911, 4 pér., t. VI, p. 405-422.

Hans Witz avait été employé en 1424 à des besognes assez importantes par Philippe le Bon, duc de Bourgogne. C'est par son intermédiaire qu'on peut expliquer peut-être les affinités franco-flamandes qu'on remarque dans les œuvres de son fils, le célèbre peintre Conrad Witz.

580 *Le Boccace de Jean Sans Peur.* Manuscrit n° 5193 de la Bibliothèque de l'Arsenal, éd. H. Martin. Bruxelles, Van Oest et Cie, 1911, in-4°, 92 p. et 39 pl. h.-t. F. 75.

Les 150 miniatures de ce précieux manuscrit furent exécutées entre 1409 et 1419 par plusieurs artistes de la glorieuse école franco-flamande. La traduction française du livre de Boccace : *Cas des nobles hommes et femmes*, est l'œuvre de Laurent de Premierfait.

581 **F. de Mély.** *Signatures des primitifs.* Le Josèphe de la Bibliothèque Mazarine (ms. 1581) et ses enlumineurs : Jean Pichore, Jean Serpin, Nicolas Huse. Paris, [1911], in-4°.

582 **F. de Mély.** *Signatures des primitifs.* Pierre Vischer ou Weitt Stoss. (Extrait de la Revue archéologique, 1911, tome Ier.) E. Leroux, 1911, in 8°, 2 p.

583 **F. de Mély.** *Signatures des primitifs.* La tradition du IXe au XIVe siècle. (Extrait de la Revue archéologique, 1911, tome Ier.) Paris, E. Leroux, 1911, in-8°, 32 p., fig.

584 **F. de Mély.** *Signatures des primitifs. Jean de Rome, peintre de Marguerite d'Autriche et les « Heures de la princesse de Croÿ »* 1505. — GBA. 1911, 4 pér., t. VI, p. 243-253.

Il s'agit du ms. n° 48 de la Bibliothèque du duc d'Arenberg à Bruxelles. Description des enluminures et des miniatures avec mention des inscriptions qu'on y découvre. Les miniatures sont de mains différentes ; 6 dégagent un charme tout à fait personnel et prennent place au tout premier rang des œuvres du commencement du XVIe siècle. Une de celle-ci, *La Circoncision*, porte une inscription. On y lit, entr'autres, sur le galon du bonnet d'un personnage IA†ROME. C'est le nom de l'artiste, Jan van Roome ou Jan de Ron, Jan de Bruxelles, peintre de Marguerite d'Au-

triche, nom qu'on rencontre sur une tapisserie, dont il aura dessiné les cartons. Un autre cryptogramme de la même miniature

indique la date de sa confection AN / MO / DV = ANO MDV, c.-à-d. 1505.

V. également sur cette question SAFBull. 1911, p. 108, 151 s.

A. D. M.

585 **Tiddo Folmer.** *Over onze middeleeuwsche miniatuurschilderkunst en het Breviarium Grimani.* (Uitgegev. naar aanleiding der tentoonstelling van het Breviarium in het Rotterd. Leeskabinet.) Rotterdam, P. M. Bazendijk, 1911, in-8, 11 p. Fr. 0,25.

586 *Das Breviarium Grimani.* Herausg. von S. de Vries und S. Morpurgo. Einleitung von G. Coggiola. Deutsche Uebers. von K. Friese. Fasc. 11-12 (dernier). Leipzig, Hiersemann, 1910, in-fol., 80 pl.

587 [LX, 319]. **Van Heurck-Boekenoogen.** *Histoire de l'imagerie populaire flamande et de ses rapports avec les imageries étrangères.* (BEC. 1911, t. LXXII, p. 149-151 = A. Boinet : la publication la plus importante consacrée à l'imagerie populaire.)

588 **G. Migeon.** *Une tapisserie flamande du début du XVIe siècle, acquisition récente du musée du Louvre.* — Musées de France, 1911, n° 2.

589 [LXI, 330]. **L. et F. Crooy.** *L'orfèvrerie en Belgique depuis la fin du XVe siècle jusqu'à la Révolution française.* (RHE. 1911, t. XII, p. 773-774 = R. Maere.)

590 [LX, 727 ; LXI, 329]. **F. Crooy.** *Les orfèvreries anciennes conservées au trésor de Hal.* (RHE. 1911, t. XII, p. 543-545 = R. Maere.)

591 **M. Brenet.** *Musique et musiciens de la vieille France. Les musiciens de Philippe le Hardi. Ockeghem. Origines de la musique descriptive. Mauduit.* Paris, Alcan, 1911, in-16, 251 p. F. 3,50.

Ce volume, consacré à la musique et aux musiciens de la vieille France et de la vieille Flandre, se compose de 4 études séparées. Toutes témoignent d'une connaissance très étendue des sources, des œuvres musicales et de la littérature du sujet. La première partie relève dans l'ouvrage de MM. B. et H. Prost, *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne*, v. AnÉm. [LIX, 396], les mentions relatives à la culture de la musique à la Cour de Bourgogne et à l'exercice de la profession musicale à la fin du XIVe siècle.

Suit une bio-bibliographie solide et originale du flamand Ockeghem, maître de chapelle de Charles VII et de Louis XI. Ce musicien naquit à Termonde vers 1430. Il fut probablement un élève de Dufay. Son voyage en Italie est problématique. Attaché d'abord à la chapelle de Charles de Bourbon, il passa dans celle de Charles VII, où bientôt il devint premier chapelain,

un office honorifique et richement retribué. Son mérite fut récompensé par le don d'une des plus hautes et des plus lucratives dignités du royaume, celle de trésorier de Saint-Martin de Tours. En sa qualité de premier chapelain ou maître de la chapelle du Roi, il avait sous ses ordres un nombre considérable de musiciens ou chapelains-chantres, dont les noms sont mentionnés dans les comptes. M. Brenet se permet ici une courte digression en leur faveur. Sous Charles VIII, Ockeghem conserva les mêmes fonctions et dignités. En 1484, il fut de passage à Damme et à Bruges, où il est qualifié, dans les comptes de St-Donatien de *musicus eccellentissimus*, titre qui répondait effectivement à sa réputation d'artiste, arrivée à ce moment à son apogée. Il mourut vers 1495. Sa perte fut universellement déplorée par les humanistes, poètes et musiciens du temps. Des lamentations furent composées en son honneur par Josquin Deprés, Lupus et Loiset Compère.

Avant de passer à l'examen des œuvres d'Ockeghem, M. Br. donne quelques détails sur d'autres musiciens — dont plusieurs sont d'origine flamande — qui vivaient vers la même époque. Le catalogue critique des œuvres d'Ockeghem, dressé par l'auteur, comprend 50 pièces : messes, motets, chansons, enfin le fameux motet à 36 voix, écrit sous la forme d'une pièce à quatre voix, formant sur quatre thèmes, quatre canons à 9 parties, avec pour seul texte les mots *Deo gratias*.

La troisième partie est un essai — fort réussi — sur les origines de la musique imitative et descriptive, depuis le plain-chant jusqu'aux productions du XVIe siècle inclusivement. Bien que cette étude ne se rapporte pas directement à l'histoire de la musique en Flandre, on y trouvera à glaner en ce qui concerne les œuvres de Ockeghem et surtout de Matthias fiammengo. L'ouvrage se termine par la biographie très peu connue de Jacques Mauduit (1557-1627), musicien français, compositeur habile de *chansonnettes mesurées* sur textes latins et français.

Un bon index des noms clôt cette excellente publication.

A. D. M.

592 **M. Brenet**. *Palestrina.* (Coll. les maitres de la musique.) 3e édit. Paris, Alcan, 1910, in-8, 231 p. F. 3,50.

Nous renseignons ce volume à cause des attaches de l'art palestrinien avec la science et les productions musicales des compositeurs franco-flamands. A la fin du XVe et durant le XVIe siècle, il y eut une exode de musiciens flamands en Italie. Palestrina lui-même eut pour maitre, un nommé Gaudio Mell, qualifié de flamand, identifié par les uns avec Goudimel, et par M. Brenet, avec Cimello, un napolitain, disciple des Néerlandais. Quand le maitre de Préneste vint à Rome, les musiciens du Nord y jouissaient d'une influence incontestée, qui s'étendait dans le domaine religieux et profane. Tous ceux qui s'intéressent à la

bio-bibliographie des Willaert, P. de la Rue, Cyprien de Rore, Clemens non papa, Josquins Deprés, etc. liront avec profit cette monographie consacrée à la vie et à l'œuvre du prince de la musique. A. D. M.

593 **Kan. Dr J. Muyldermans**. *Eenige aanteekeningen over een liederboek in handschrift.* — VKVA. 1911, bl. 317-340.

Inlichtingen nopens een handschrift met vlaamsche liedjes, meestal geestelijke liedjes, die denkelijk, te oordeelen naar het geschrift, tot de tweede helft der XVIIe of de eerste helft der XVIIIe eeuw behooren. Een naam staat vermeld onder het *vermaen rymken*, op de eerste bladzijde, nl. *Fr. Maximilianus Fynaerts, minderbroeder;* deze onbekende kloosterling zal de verzamelaar geweest zijn der opgegeven liedjes en misschien wel dichter van enkele uit de reeks, zeer waarschijnlijk van de aanvulsels of bijgevoegde rijmpjes, die zonder waarde zijn. R. D. S.

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

594 **T. Scott Holmes**. *The origin and development of the Christian Church in Gaul during the first six centuries of the christian era.* (The Birkbeck lectures, 1907-1908). Londres, Macmillan, 1911, in-8, 602 p. Sh. 12.

595 [LXI, 334]. **Dom Louis Gougaud**. *Les chrétientés celtiques.* (RHE. 1911, t. XII, p. 740-741 = J. Warichez.)

596 **L. Bril**. *Les premiers temps du christianisme en Suède. Étude critique des sources littéraires hambourgeoises.* — RHE. 1911, t. XII, p. 562-670 (suite et fin).

V. AnÉm. [LXI, 143, 336].

III. Adam de Brême : 1. L'œuvre d'Adam de Brême ; 2. Adam de Brême et ses renseignements sur la mission du Nord. Conclusion.

597 **H. De Jongh**. *L'ancienne faculté de théologie de Louvain au premier siècle de son existence (1432-1540). Ses débuts, son organisation, son enseignement, sa lutte contre Érasme et Luther.* Avec des documents inédits. Louvain, 40, rue de Namur, 1911, in-8, [8]-268-90*-XLVII p. Fr. 6. (Revue de l'Ordre de Prémontré, 1911, t. XIII, p. 325-326 = Q. G. Nols.)

Nous publierons prochainement un compte-rendu de ce travail.

598 **R. P. P. Debuchy**. *Un apôtre au pays Wallon (Tournay, Lille, Tourcoing, etc.) au temps de la réforme. — Le P. Bernard Olivier de la Compagnie de Jésus (1523-1556).* Antoing, Guilmain et Soufflet frs., 1911, in-8, 189 p. F. 2. (AnÉm. 1911, t. LXI, p. 283-286 = R. Hoornaert ; RHE. 1911, t. XII, p. 817-818 = A. Pasture.)

599 **Xavier-Marie Le Bachelet, S. J.** *Bellarmin avant son cardinalat. (1542-1598).* Correspondance et documents. Paris, G. Beauchesne et Cie, 1911, in-8, xxxiv-559 p. F. 12. (AHEB. 1911, t. XXXVII, p. 384-401 = A. Cauchie.)

Une notable partie de cette œuvre intéresse au plus haut point l'histoire religieuse de la Belgique. Bellarmin séjourna en effet à Louvain depuis 1559 jusqu'en 1576, y eut un grand succès comme prédicateur et, dans son enseignement, entra en lice contre Baius.

600 **E. Cortyl.** *Conversion au protestantisme d'un certain nombre d'habitants de la Flandre maritime durant l'occupation hollandaise qui précéda la paix d'Utrecht.* — CFFBull. 1911, p. 671-677.

M. C. résumé 3 études de M. De Hullu publiées dans le *Bulletin pour l'histoire des églises wallonnes,* 2e sér., t. IV sous le titre de : *Réformés des environs de Lille et de Tournai 1706-1712 ;* et dans *het Nederlandsch archief voor Kerkgeschiedenis,* 1911, nouv. sér., t. VIII. V. AnÉm. [LXI, 215].

L'occupation de la Flandre et de ses entours de 1706 à 1714 par les Hollandais et les Anglais leur alliés, permit aux pasteurs attachés aux nombreuses garnisons de faire de la propagande en faveur de la religion réformée. Un certain nombre de familles passèrent au protestantisme à Menin, Armentières, Lille, Béthune, Aire, Douai, St-Amand, Bailleul, etc. Après les traités d'Utrecht et de Rastadt qui rendirent la Flandre wallonne à la France, les groupes protestants disparurent devant l'hostilité des habitants restés catholiques et la rigueur des lois civiles. Ils se maintinrent le plus longtemps dans le voisinage des villes frontières des Pays Bas Autrichiens, occupées par les troupes hollandaises, en vertu du traité de la Barrière, notamment à Warneton. A. D. M.

601 **P. Bliard.** *Jureurs et insermentés (1790-1794). D'après les dossiers du tribunal révolutionnaire.* Paris, Emile-Paul, 1910, in-4o, VIII-426 p. Fr. 5. (RHE. 1911, t. XII, p. 799-801 = P. Demeuldre ;) PPL. 1911, t. CXXI, p. 192-194 = P. Pisani.)

602 **R. Dupont.** *Beëedigde en onbeëedigde priesters in 't Nieupoortsche.* — AnÉm. 1911, t. LXI, bl. 126-155.

Degelijke en oorspronkelijke studie handelende over de toepassing in 't Nieupoortsche der wetten van 7n Brumaire jaar III, over de aflegging of weigering van den opgelegden eed, den openbaren dienst door de beëedigde, en het toedienen der Sakramenten door de onbeëedigde en verdoken priesters, de aanhouding en opsluiting der onbeëedigden, hunne vrijstelling en terugkomst.

Als bijlage, 6 onuitgegeven stukken.

603 **Honoré Staes.** *Estote fortes in bello.* Tafereel uit de kerkelijke geschiedenis (1812-1814). Gent, Van der Schelden, [1911], in-8o, 235 bl. Fr. 1.25.

Een indrukwekkend roman waarin, benevens de verzinsels van

den schrijver, de moedige houding verhaald wordt der seminaristen van Gent tegenover Napoleon. Hier alleen aan te stippen om het Aanhangsel, waarin een brief is overgedrukt door een der ballingen, B. Levrau, uit Wezel gezonden naar « Joffrouw Vercoutere » uit het groot-Beggijnhof te Gent, op 9n 8ber 1813. In dezen brief worden bijzonderheden gegeven nopens den dood en de begraving van seminaristen te Wezel, nl. over den neef van Jufvrouw Vercoutere, Augustin, een Pitthemnaar, over Anseeuw van Zwevezeele, Callewaert en Walraeve. R. D. S.

604 **Jos. Greven.** *Der Ursprung des Beginenwesens nach den Legenden, der geschichtliche Literatur und den Aussagen der Quellen* (Inaug.-Diss. Bonn.) Münster, Aschendorff, 1911, in-8°, 53 p. (ABelges. 1911, t. XIII, p. 228-229 = D. U. Berlière.)

605 **Gustav Schnürer.** *Zur ersten Organisation der Templer.* — HJ. 1911, Bd. XXXII, bl. 259-316, 511-546.

Schrijver stelt een onderzoek in nopens: 1) de prioriteit van den latijnschen regel der Tempeliers; 2) nopens de definitieve organisatie dezer ridderorde door paus Innocentius II. Deze studie moeten we hier aanstippen om de bizondere melding van een der oudste handschriften uit de abdij van Duinen herkomstig. De oudste latijnsche tekst welke schrijver bij de hand had was die van de Duinenabdij, nu berustend in de Stadsbibliotheek te Brugge, n° 131; dit handschrift zouden de Cistercienzer-monikken halfopgemaakt medegebracht hebben uit Frankrijk, wanneer ze in 1138 de abdij van Duinen kwamen hervormen; daar zou dan het tweede deel bijgeschreven zijn. R. D. S.

606 **M. E[nglish].** *De Cistercienzer hervorming.* — B. 1911, Bd. XXII, bl. 186-191, 241-247, 257-265, 289-294, 305-315, 324-329 (slot.)

Een welopgevatte studie, waar schrijver de vruchten heeft samengebracht niet alleen van vele lezingen maar ook van persoonlijke opsporingen in de oorkonden der vlaamsche Cistercienzergestichten. Deze studie handelt, in § I, over het ontstaan der Cistercienzer hervorming op het einde der XIe eeuw en hare eerste uitbreiding; in § II, over den geest die de nieuwe stichting bezielde: geest van armoede en versterving, die, als zijnde een reactie tegen het verval der Benediktijner orde, misschien wel al te streng was en daarom allengerhand zijn eerste vurigheid verloor. Aanmerkenswaardig is het, dat de strenge voorschriften van Citeaux nopens den bouw der abdijen, een eigen *Cistercienzer bouwschool* hebben voortgebracht, zoo belangrijk voor onze vlaamsche gewesten. Hierover heeft Schr. welgestaafde persoonlijke gedachten.

In § III, beschrijft M. E. het leven der Cistercienzers zooals het eerst was, een terugkeer tot den handenarbeid, tot de vroegere eenvoud en eenzaamheid van Benedictus' instelling; ook zooals het allengskens veranderde, nl. hier in Vlaanderen, uit hoofde

van den klimmenden rijkdom en de populariteit die de hervorming reeds in Bernardus' tijd verworven had.

§ IV heeft het over de inrichting : de inwendige organisatie en het algemeen bestuur der Cistercienzerorde.

Al bleef M. E. bij de groote trekken, toch moeten we zijne studie zeer verdienstelijk heeten ; zij is eene degelijke inleiding tot de geschiedkundige studie onzer talrijke vlaamsche Cistercienzergestichten. Vooral immers in de geschiedenis onzer vlaamsche abdijen heeft Schr. zijne toepassingen gezocht. Wij wenschen dat M. E. zijne « vluchtige schets », zoo kort samengevat in de enge ramen van een tijdschrift tot een vollediger boek moge omwerken, of althans zijne kennissen te pas brenge in eene monographie van een onzer abdijen ; een aandachtig lezen van zijne studie laat ons al ras vermoeden dat hij daartoe bekwaam en bereid is. R. D. S.

607 **M. E. Hoffmann**. *Die Entwicklung der Wirtschaftsprinzipien in Cistercienserorden während des 12 und 13 Jahrhunderts.* — HJ. 1910, 4e trim. p. 699-727.

Schrijver, in een overzicht van den stoffelijken toestand der cistercienzer abdijen in de XIIe en XIIIe eeuw, toont hoe de monnikken allengerhand aan hun eerste ideaal van eigen uitbating van het domein moesten vaarwel zeggen.

Belangrijk ook voor onze vlaamsche abdijen.

608 **R. De Schepper**. *Robert Holman, 36e abbé des Dunes (1569-1579).* — AnÉm. 1911, t. LXI, p. 176-177.

Corrigeant une mention erronée qui figure dans l'édition du Cartulaire de Loo par L. Van Hollebeke, l'auteur établit que Robert Holman, abbé des Dunes, doit être rayé de la liste des prévôts de Loo.

609 **Mgr Hautcœur**. *Histoire de l'abbaye de Flines.* 2e édition. (BEC. 1911, t. LXXII, p, 138-140 = H. Lemaître.)

610 **Alvin**. *Histoire du Séminaire de Cambrai depuis la fondation jusqu'au rétablissement du culte en 1802.* Cambrai, Lefèvre, 1910, 340 p.

611 **G. Delamotte** et **J. Loisel**. *Les origines du Lycée de Saint-Omer. Histoire de l'ancien collège.* (1565-1845). Calais, Imp. des Orphelins, 1910, in-8, 510 p.

b) *Histoire religieuse spéciale.*

a) INSTITUTIONS ET DROIT.

612 **P. Fournier**. *Le décret de Burchard de Worms. Ses caractères et son influence.* — RHE. 1911, t. XII, p. 451-473, 670-702.

Le décret de Burchard de Worms exprime fort bien les tendances de son temps et de son pays d'origine. De là s'explique le

succès du Décret dans l'église allemande. Il fut également accueilli avec beaucoup de faveur dans toute l'église d'occident, et son influence s'exerca sur les collections canoniques et les canonistes postérieurs, notamment pour nos contrées sur la *Summa* d'Étienne de Tournai. Parmi les collections canoniques qui procèdent de Burchard et dont M. F. dresse le relevé en appendice, signalons pour nos provinces: Collection de Thérouanne (XII[e] s. ex.); Recueil non ordonné de textes canoniques, contenus dans le codex Gud., 212 (fol. 51-57) de Wolfenbüttel. Ce recueil est d'origine rémoise, XII[e] s.; Collection canonique du ms. 425 de la Bibliothèque d'Arras, XII[e] s. A. D. M.

613 **J. G. C. Joosting.** *Bronnen voor de geschiedenis der kerkelijke rechtspraak in het Bisdom Utrecht in de middeleeuwen.* III. 2. De begrenzing der wereldlijke en kerkelijke rechtspraken tegenover elkander. La Haye, Nyhoff, 1910, in-8, xii-806 p. Fr. 30.

γ) DISCIPLINE ET CULTE.

614 **D[r] H. Bohatta.** *Liturgische Bibliographie des XV Jahrhunderts, mit Ausnahme der Missalen und Livres d'Heures.* Wien, Gilhofer und Ranschburg, 1911. K. 14,40.

Description bibliographique de 1095 Bréviaires, Psautiers, Antiphonaires etc.

V. AnÉm. [LX, 161].

615 **B. Kruitwagen.** O. F. M. *De benamingen Schorselwoensdag, Witte Donderdag, Goede Vrijdag en Stille Zaterdag.* — De Katholiek, 1911, t. CXXXIX, p. 242-255.

Bij oude nederlandsche schrijvers wordt de Woensdag in de Goede Week soms genoemd *Schorselwoensdag*, *Schortelwoensdag*, *Schorselenwoensdag*. Kiliaen geeft den vorm *Schorte-klock-woensdach*, en voegt er de uitlegging bij : « feria IV... *campanæ succinguntur* et tribus diebus silent. ». B. K. toont aan dat het zwijgen der klokken, dat hedendaags begint onder het *Gloria* der Mis van Witte-Donderdag, in vroegere eeuwen reeds den Woensdag begon : het klokkengelui wordt *geschorst* bij de donkere Metten van den Donderdag, welke « geanticipeerd » en den Woensdag avond gezongen werden. Van daar de benaming *Schorselwoensdag*.

De benaming *Witte*-Donderdag is niet te danken aan de witte kleur van altaarversierselen en misgewaden, zooals men gewoonlijk meent. Uit verschillende citaten blijkt dat bij oudere dichters, en namelijk bij Vondel, *witte* dag = blijde, gelukkige dag. Witte Donderdag is dus zooveel als de oude benaming « *bona feria quinta* », *Jeudi Saint*, en ook waarschijnlijk *Gründonnerstag*. Hetzelfde geldt voor *Goede Vrijdag*.

Vroeger bestempelde men wel eens de geheele Goede Week

met den naam Stille week, omdat, zoo meent Sch. « alle publieke vermakelijkheden en feesten in die week werden geschorst. » Om nu aan Paaschavond ook een bijzonderen naam te geven, zal men hem Stille zaterdag genoemd hebben, als deel uitmakende van de « Stille week ».

Dat deze laatste verklaring op ver na niet zoo grondig gestaafd is als de voorgaande, getuigt P. B. K. zelf. Zou de benaming Stille zaterdag en Stille week misschien niet ontleend zijn aan het oude gebruik zooveel mogelijk de stilzwijgendheid te onderhouden op de laatste dagen der Goede Week, die in England wel eens « swidages », *zwijg*dagen genoemd werden. Zie H. THURSTON, *Lent and Holy Week*, bl. 281; V. VAN DE VELDE, in de *Nieuwe Zondagbode van het Bisdom Brugge*, 1909, bl. 156.

C. C.

616 **J. Daniëls.** *Nog iets over de benaming « Schorselwoensdag ».* — De Katholiek, 1911, t. CXL, p. 234-236.

J. D. bepaalt nader de verklaring door P. Bonav. Kruitwagen gegeven van de benaming *Schorselwoensdag*. De vorm *Schorteclockeswoensdag* vindt hij bij onzen Nicolaes Despaers, *Cronycke van Vlaenderen* (Brugge, 1837-1840, II, bl. 400). Uit oude teksten toont hij dat de « Woensdag der Goede Week zijn middelnederlandsche benaming ontleent aan het feit dat de klokketouwen opgehaald werden ten teeken dat alle klokgelui geschorst werd. » De naam komt dus van het woord *schorten* in zijn *eigenlijke* beteekenis: *ophalen* (succingere). « In succinctione campanarum » schrijft onze Galbertus in zijn *Vita Caroli Comitis Flandriæ*, n° 84.

C. C.

617 **M. von Wulf.** *Ueber Heilige und Heiligenverehrung in den ersten christlichen Jahrhunderten. Ein religionsgeschichtlicher Versuch.* Leipzich, Fr. Eckhardt, 1910, in-8°, VIII-578 p. (RHist. 1911, t. CVIII, p. 390-391 : livre fait sans méthode ni critique; presque inutilisable; RHE. 1911, t. XII, p. 806 = P. de P.)

Introduction. — Les commencements du monachisme jusqu'à saint Boniface. — Le culte des saints, les reliques, les pèlerinages, la légende.

618 **F. Pyper.** *Middeleeuwsch christendom. De Heiligen-vereering.* Den Haag, M. Nijhoff, 1911, in-8°, VI-315 bl. Fl. 3,50.

619 **V. Pil.** *Les origines de la procession de pénitence de Furnes.* — CFFBull. 1911, p. 635-643.

M. Hosdey identifie la procession actuelle avec une très ancienne procession de la Sainte-Croix; feu le chan. Luyssen soutient que la procession fut instituée en réparation d'un sacrilège commis à Furnes en 1550. M. Pil se basant sur des documents d'archives, spécialement sur les archives de la Sodalité du Sauveur crucifié, rejette ces deux opinions. Sa conclusion est la suivante :

En 1644, les Capucins organisèrent une procession à l'occasion et pour clôturer la prière de quarante heures. La Sodalité en fit partie dès l'origine. En 1646, la Sodalité se procura tout un appareil de pénitence et, du consentement des Capucins, réorganisa la procession qui dorénavant resta confiée à sa direction.

A. D. M.

620 **Justin de Pas.** *Confrérie de Saint-Désiré à Saint-Omer (1490-1677). Le cortège du chat.* (Extr. de SAMBull. 1911, 238e livr.) Saint-Omer, D'Homont, 1911, in-8, 14 p.

Le 11 février 1489, jour de Saint Désiré, St-Omer fut reprise sur les français, par les bourgeois conjurés tant de la place que du dehors. Ceux de l'extérieur, comme signal de leur approche, « feroient un chat braire ». Une association secrète de 22 ou 24 bourgeois de la ville avaient préparé les moyens de la livrer aux Bourguignons. Les comptes de St-Omer depuis 1493-1494 mentionnent diverses distributions et allocations en argent, offertes aux « compaignons de la reduction de la ville », puis à leurs veuves, à l'occasion de l'anniversaire de cet événement. Plus tard en 1574, ils font mention d'une confrérie de St-Désiré ou du Chat constituée pour commémorer cette journée patriotique. Jusqu'en 1677, on continua à célébrer cette fête qui comportait un service religieux, un banquet, et le cortège du chat. M. d. P. rappelle également d'autres processions commémoratives d'événements analogues. En appendice 5 pièces justificatives. A. D. M.

δ) ASCÉTISME ET VIES DE SAINTS.

621 [LX, 747] **C. Plummer.** *Vitæ Sanctorum Hiberniæ.* (RHE. 1911, t. XII, p. 526-528 = L. Van der Essen.)

622 **A. Poncelet,** S. J. *Le légendier de Pierre Calo.* — AB. 1910, t. XXIX, p. 1-116.

Quelques détails concernent un moine hagiographe de l'abbaye des Dunes, Gilles de Damme. V. n° suivant.

623 **R. De Schepper.** *Gilles de Damme, religieux des Dunes, hagiographe.* — AnÉm. 1911, t. LXI, p. 178-180.

Signale, d'après deux études du R. P. Poncelet, S. J., ce qu'on sait de la vie et de l'œuvre hagiographique de Gilles de Damme († 1463), religieux des Dunes.

624 **R. De Schepper.** *Un manuscrit du légendier de Jean de Mailly (XIIIe s.) au grand Séminaire de Bruges.* — AnÉm. 1911, t. LXI, p. 180-182.

Description du manuscrit.

625 **F. Loiseau.** *Notice sur Saint Gilles.* Bellême (Orne), G. Levayer, 1910, in-8°, v-25 p. F. 0,60.

ε) HISTOIRE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

626 **P. Mandonnet**, O. P. *Siger de Brabant.* (Coll. Les philosophes belges, t. VI et VII). 2 vol. I. Étude critique ; II. Textes inédits. Louvain, Institut supérieur de philosophie, 1908 et 1911, in-4°, xvi-328 et xxx-194 p. F. 15 (ABelges. 1911, t. XIII, p. 150-154 = A. Pelzer.)

Rectifie et explique la pseudo-identité de Siger de Brabant avec Siger de Courtrai. Mentionne, pour la rejeter, l'identification de Siger de Courtrai avec Siger de Gulleghem. Ces deux noms désignent cependant un même personnage. V. l'étude de M. Vercruysse signalée p. h. AnÉm. [1910, 338]. A. D. M.

627 **V. Fris.** *Sanderus.* — Biographie nationale, 1911, t. XXI, col. 317-367.

Né en 1586 à Anvers, Sanderus fit ses humanités à Audenarde puis à Gand, où il eut comme professeur de poésie, Joannes Raveschotus et comme professeur de grec, un excellent helléniste, le père Philippus Suevezelius. Il étudia la philosophie à Douai, où il obtint le grade de maître-ès-arts; de là, il passa à Louvain pour y étudier la théologie. Il y prit son baccalauréat en 1615. Il fut promu à la licenc, à Douai en 1619, après avoir été curé d'Oost-Eecloo et de Sleydinge. En 1623, le cardinal Alphonse de la Cueva, ministre de Philippe IV aux Pays-Bas, lui procura un canonicat dans la cathédrale d'Ypres, où il obtint successivement diverses prébendes. Il revendiqua notamment, en sa qualité de gradué, la prébende de chanoine-écolâtre et fut mis en possession de cette charge, après deux ans de procédure, le 14 décembre 1640. Il devint également, en 1637, bibliothécaire du chapitre, avec mission de rédiger un catalogue. Sanderus ne résida que très irrégulièrement à Ypres. Nonobstant les représentations de ses collègues, il fit de longs séjours à Bruxelles et entreprit de nombreuses pérégrinations en vue sans doute de travailler à ses ouvrages d'historiographie. Après avoir été nommé chanoine pénitencier en 1654 et théologal en 1660, il résigna successivement ces fonctions et passa les dernières années de sa vie à l'abbaye d'Affligliem, où il mourut le 16 janvier 1664. Sanderus fut fréquemment en relation avec les religieux de l'abbaye des Dunes, notamment avec l'historiographe, Charles De Visch.

La seconde partie de l'étude de M. Fris est consacrée aux œuvres de Sanderus. L'auteur ne se contente pas d'énumérer et d'analyser les ouvrages littéraires, religieux et historiques du chanoine d'Ypres. Il les replace dans leur milieu, il en fait l'historique, il en établit la valeur, il en recherche les sources, il y puise des renseignements pour mieux faire connaître le caractère et la situation de l'écrivain. Les nombreux développements que M. Fr. consacre à la *Flandria illustrata* sont du plus haut intérêt. Dans

tous les Pays-Bas, le début du XVIe siècle fut marqué par un éveil remarquable de l'historiographie et de la géographie. Sanderus, en 1630, abandonna ses travaux littéraires et théologiques et s'adonna presque exclusivement à l'étude de l'histoire descriptive de sa patrie. M. Fris communique des détails abondants sur la documentation historique et iconographique de la *Description du comté de Flandre et des villes*. Il raconte les déboires de Sanderus, toujours en besoin d'argent pour continuer une œuvre qui engloutissait des sommes formidables. Il nous renseigne sur la valeur historique de la *Flandria illustrata*, qui est mince, et sur sa valeur archéologique, qui est inestimable.

L'auteur appelle aussi l'attention des érudits sur les travaux de bibliothéconomie de Sanderus, qui, pour l'époque, sont remarquables. Pour finir, il reproduit les titres et les éditions des ouvrages conservés ou perdus de Sanderus, renvoyant le lecteur aux savants commentaires de la *Bibliotheca Belgica*. En appendice la bibliographie des sources et des travaux. A. D. M.

628 **Bon de Borchgrave.** *Flandre et Chine au XVIIe siècle : Ferdinand Verbiest.* — RG. 1911, t. XCIV, p. 843-860.

L'auteur rappelle en quelques pages la vie et les travaux du célèbre jésuite que la Flandre, sa patrie, se dispose à glorifier. Il publie une lettre fort intéressante du P. Verbiest, écrite de la Cour de Pékin, au sujet d'un voyage d'apparat que l'Empereur Cam-Hi fit en compagnie du missionnaire, l'an 1683, dans la Tartarie occidentale. Cette lettre inédite, signalée autrefois par l'abbé C. Carton (AnÉm. 1839, t. I, p. 156) dépeint avec exactitude et simplicité les mœurs et les usages de la Cour impériale et la vie des Tartares. Ce document démontre aussi en quelle singulière estime l'empereur tenait Verbiest ; estime dont l'illustre missionnaire tira profit pour assurer au christianisme des conditions favorables d'évangélisation. A. D. M.

629 **Kan. D^{r} Ch. Caeymaex.** *Nederlandsche Sermoenen.* — Antwerpen, J. Bouchery, 33 bl. (RHBBull. 1911, t. XIV, p. 187-188.)

630 **Chanoine Looten.** *Le P. Louis de Reyn.* — CFFBull. 1911, p. 657-660.

Né à Dunkerque vers 1666, fils présumé du peintre Jean de Reyn (1610-1678), entra dans l'ordre de St-François et célébra sa première messe à Dunkerque en 1691, événement que Michel De Swaen célébra en vers. En 1701, réside à Furnes, publie à Ypres, à cette date, un ouvrage intitulé : « Speculum Abominationum sive Epitaphia omnium heresiarcharum a temporibus Apostolorum adusque modo. »

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE.

TABLES. — 1911.

I. Sigles des revues dépouillées.

AA.	Antwerpsch archievenblad, Antwerpen.
AAF.	Les anciens arts de Flandre, Bruges.
AB.	Analecta bollandiana, Bruxelles.
ABAnBull.	Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, Anvers.
ABelges.	Archives belges, Liége.
AHEB.	Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, Louvain.
AnAA.	Annales de la Société archéologique de la ville et de l'ancien pays d'Alost, Alost.
AnAAu.	Annales du Cercle arch. et hist. d'Audenarde, Audenarde.
AnAB.	Annales de la Société archéologique de Bruxelles, Bruxelles.
AnABAn.	Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, Anvers.
AnAE.	Annales du Cercle archéologique d'Enghien, Enghien.
AnAM.	Annales du Cercle archéologique de Mons, Mons.
AnÉm.	Annales de la Société d'Émulation de Bruges, Bruges.
AnGOG.	Annalen der Maatschappij van geschiedenis en oudheidskunde te Gent, Gent.
ARBBull.	Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts, Bruxelles.
B.	Biekorf, Brugge.
BEC.	Bibliothèque de l'École des chartes, Paris,

BGOK. Bijdragen van den geschied- en oudheidskundigen Kring van Kortrijk, Kortrijk.
BM. Le bulletin monumental, Paris.
BMHG. Bijdragen en mededeelingen van het historisch Genootschap te Utrecht, 's Gravenhage.
CFFBull. Bulletin du Comité flamand de France, Hazebrouck.
CRABull. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, Bruxelles.
CRHBull. Bulletin de la Commission royale d'histoire, Bruxelles.
DTC. Dictionnaire de Théologie catholique, Paris.
DWB. Dietsche Warande en Belfort, Gent-Antwerpen-Haarlem.
EHR. English historical Review, London.
GBA. La Gazette des beaux-arts, Paris.
GN. La Gazette numismatique, Bruxelles.
GOGBull. Bulletijn der Maatschappij van geschiedenis en oudheidskunde te Gent, Gent.
GOKH. Handelingen van den geschied- en oudheidskundigen Kring van Kortrijk, Kortrijk.
HJ. Historisches Jahrbuch, München.
HVJS. Historisches Vierteljahrschrift, Leipzig.
HZ. Historisches Zeitschrift, Berlin.
LJ. Limburgsch jaarboek, Sittard.
MA. Le Moyen-âge, Paris.
MABull. Bulletin des métiers d'art, Bruxelles.
MB. Le Musée belge, Louvain.
MBBull. Bulletin bibliographique et pédagogique du Musée belge, Louvain.
ME. Les marches de l'Est, Paris-Nancy.
NA. Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde, Hanover.
NAB. Nederlandsch archievenblad, Groningen.
NAKG. Nederlandsch Archiev voor kerkgeschiedenis, Den Haag.
NRHD. Nouvelle revue hist. de droit français et étranger, Paris.
OK. Onze kunst, Antwerpen.
PPL. Polybiblion, partie littéraire, Paris.
RAA. Répertoire d'art et d'archéologie, Paris.
RAC. Revue de l'art chrétien, Paris.
RBAB. Revue des bibliothèques et archives de la Belgique, Bruxelles.
RBén. Revue bénédictine, Maredsous.
RBN. Revue belge de numismatique, Bruxelles.
RDM. Revue des deux mondes, Paris.
RG. La Revue générale, Bruxelles.
RHB. Revue des humanités en Belgique, Malines.
RHBBull. Bulletin bibliographique de la Revue des humanités en Belgique, Malines.

RHE.	Revue d'histoire ecclésiastique, Louvain.
RHist.	Revue historique, Paris.
RIPB.	Revue de l'instruction publique en Belgique, Gand.
RN.	La Revue du Nord, Lille.
RQH.	Revue des questions historiques, Paris.
RQS.	Revue des questions scientifiques, Louvain.
RSH.	Revue de synthèse historique, Paris.
RT.	Revue tournaisienne, Tournai.
RUB.	Revue de l'université de Bruxelles, Bruxelles.
SAMBull.	Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, Saint-Omer.
SAFBull.	Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France, Paris.
SAFMém. (1)	Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, Paris.
SAPBull.	Bulletin de la Société des antiquaires de la Picardie, Amiens.
SAPMém.	Mémoires de la Société des antiquaires de la Picardie, Amiens.
SECMém.	Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai, Cambrai.
SEPCBull.	Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai, Lille.
SERMém.	Mémoires de la Société d'Émulation de Roubaix, Roubaix.
SL.	Sint Lukas, Brussel.
TBB.	Tijdschrift voor boek- en bibliotheekwezen, Antwerpen.
VKVA.	Verslagen en mededeelingen der koninklijke vlaamsche Academie, Gent.
VSWG.	Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschafsgeschichte, Leipzig.
W.	Wallonia, Liége.

(1) Le sigle SAFM a également été employé.

II. Table alphabétique des noms d'auteurs

cités dans la bibliographie [1].

---

[1] Les chiffres renvoient au numéro de la *Bibliographie;* les chiffres en caractères ordinaires annoncent un simple *compte rendu*, les autres, en caractères *italiques*, indiquent un *ouvrage* ou *article de revue*. Dans le classement alphabétique, nous avons tenu compte des particules, *de*, *du*, *des*, *van*, *von*, etc.